anxp
CN
575
B93
v. 4
nos. 1-6

BVLLETIN ÉPIGRAPHIQVE

DE LA GAVLE

ANCIENNE ET DE PROVENCE

DIRIGÉ PAR

HERBERT MOWAT

TOME IV

VIENNE
J. SAVIGNÉ
PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

BVLLETIN

ÉPIGRAPHIQVE

BVLLETIN
ÉPIGRAPHIQVE

faisant suite au

BVLLETIN ÉPIGRAPHIQVE DE LA GAVLE

fondé par feu FLORIAN VALLENTIN

DIRIGÉ PAR

ROBERT MOWAT

TOME IV

VIENNE
E.-J. SAVIGNÉ
Imprimeur-éditeur

PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, quai Malaquais, 15

1884

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/bulletinepigraph416unse

THE GETTY CENTER
LIBRARY

BVLLETIN

ÉPIGRAPHIQVE

DIRIGÉ PAR

ROBERT MOWAT

4e année, N° 1 — Janvier-Février 1884

LA CARRIÈRE D'UN SOLDAT AU QUATRIÈME SIÈCLE

L'inscription suivante se lit sur un sarcophage originaire d'Arles, qui se trouve aujourd'hui au musée d'antiquités de Marseille ; voir ci-contre. Elle a été publiée, en dernier lieu, par M. Le Blant, dans son recueil des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* (n° 511) ; elle va l'être par M. Hirschfeld dans son volume des inscriptions de la Gaule narbonnaise (*C. I. L.*, XII, 673). (1).

En voici la transcription :

Bene pausanti in pace, — Fl(avio) Memorio, — v(iro) p(erfectissimo), — qui milit(avit) int(er) Jovianos annos xxviii, — pro(tector) dom(esticus) an(nos) vi, — prae(fectus) lanciaris sen[ior(ibus) et junio]rib(us) an(nos) iii, comes rip(a)e annum i, — com(es) Mauret(aniae) Ting(itanae) annos iiii. — vix(it) an(nos) lxxv. — Praesidia con[jux], — [m]arito dulcissimo.

Cette inscription ne peut être antérieure au règne de Dioclétien, sous qui fut créée la légion des Joviens : elle ne peut être postérieure à la première moitié du cinquième siècle, où l'Afrique

(1) M. Le Blant lit, à la ligne 2, *prae(fectus) lanciar[is] spe[culatoribus princip]is*. Nous adoptons la lecture de M. Hirschfeld, plus justifiée par l'examen du monument et ce que nous savons des *Lanciarii*. Seulement l'N de SEN*ioribus* ne se lit qu'avec infiniment de peine.

fut occupée par les Vandales et les bords du Danube (*ripa*) par les Goths. D'autre part, la légion des Joviens et celle des Lanciers étaient dédoublées vers l'an 400. La carrière de Memorius se place donc au quatrième siècle.

On peut préciser davantage. Lorsque Memorius est mort, il n'était encore que *vir perfectissimus*, c'est-à-dire chevalier romain : et, cependant, il avait exercé les plus hautes fonctions militaires, il avait été préfet, duc, comte. Or, dans la *Notice des dignités*, (document du cinquième siècle) les ducs et les comtes sont tous *viri spectabiles*, titre que l'on n'accordait qu'à des sénateurs, qu'à des membres de la noblesse des clarissimes. Or, Gallien avait interdit aux sénateurs l'accès des légions romaines (1): il leur fut donc rendu au quatrième siècle ; c'était même alors un usage administratif que les commandants militaires, tribuns, *præpositi* ou préfets fussent, de droit, sénateurs (2). Memorius, qui est demeuré chevalier, n'a point vu la mesure qui abolit cette réforme de Gallien. Nous chercherons ailleurs à en fixer exactement la date. Il faut en tout cas la reculer après le règne de Constance : « sous son règne, dit Ammien Marcellin, aucun duc (Memorius fut duc, comme nous le verrons) ne fut promu au clarissimat; les ducs étaient encore, s'il m'en souvient, perfectissimes (3) ». Donc, lorsque Ammien écrivait ces lignes, vers 378, les sénateurs pouvaient aspirer au poste de duc. Sans doute ce ne fut pas Julien, ce rigoureux observateur de la discipline militaire, qui renonça à la tradition respectée par Constance lui-même. C'est très probablement entre 363 et 378, sous Valens ou Gratien qu'il faut placer la réforme relative à la collation des grades. Déjà, en 386, le Code théodosien nous apprend que les ducs, (peut-être aussi les préfets et tribuns) étaient *viri clarissimi* (4).

BENE ß PAVSANTI IN PACE ß FL ß MEMORIO ß V P QVI MILIT
INTßIOVIANOS ANNOS XXVIII PROßDOMßAN VI PRAEßLANCIARIS SEN//// //.//RIB///AN III COMES RIPE AN I COM MAVRETßTING AN III
VIX AN LXXV PRAESIDIA CON//////////ARITO DVLCISSIMO

(1) *Senatum militia vetuit* (Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 33, 34).
(2) *Code théodosien*, 12, 1, 113.
(3) *Nec sub eo dux quisquam cum clarissimatu provectus est : erant enim, ut nos meminimus, perfectissimi* (16, 2, 2). En 330 le *comes Asianae diœceseos*, l'égal en dignité du *comes Mauretaniae*, est encore *vir perfectissimus* (*Code th.*, 2, 26, 1).
(4) *Clarissimis viris ducibus, tribunis et praepositis* (12, 1, 113).

Memorius a donc quitté le service avant 378 : il y est entré après 286. Ce sont les deux dates extrêmes entre lesquelles il faut placer sa carrière.

Ammien Marcellin parle, à la date de 363, d'un Memorius, gouverneur de Cilicie (1). C'était un contemporain du Memorius d'Arles : mais les deux personnages ne peuvent en aucune manière être identifiés. Le *praeses Ciliciae* est un fonctionnaire de l'ordre civil ; notre Memorius a été toute sa vie un soldat. Or, du temps de Constance, sous lequel sans doute il a vécu, les deux carrières, civile et militaire, étaient entièrement distinctes l'une de l'autre : « il n'arrivait presque jamais alors, dit Ammien Marcellin, qu'un soldat administrât des affaires civiles, et il n'y avait que des hommes endurcis par la poussière des combats qui fussent mis à la tête des troupes (2) ».

Voici la carrière suivie par Flavius Memorius :

I. *Militavit inter Jovianos annos xxviii.* — Flavius Memorius a servi pendant vingt-huit ans « parmi les Joviens ». *Militare* n'indique pas qu'il ait toujours été simple soldat : on employait cette expression quelquefois même pour les centurions primipiles, qui avaient le rang d'officiers ; on s'en servait aussi pour les protecteurs, qui étaient les égaux en dignité des primipiles. Memorius a été sans doute, à la fin de ses vingt-huit ans de service, *centurion ordinaire* (3), en tout cas, au moins simple centurion. Les protecteurs n'étaient pris, comme les primipiles, que parmi les soldats qui étaient arrivés au centurionat (4).

Inter Jovianos est une formule assez rare, et propre au Bas-Empire (5) ; *in legione* se rencontre presque toujours dans la bonne époque (6), très souvent encore au quatrième siècle ; on aurait pu dire aussi : *militavit Jovianus* (7).

Memorius servit vingt-huit ans comme légionnaire; il est resté sous les drapeaux huit années au-delà du terme établi par la loi. La durée officielle du service militaire était toujours fixée à vingt ans, comme l'indique une constitution célèbre de

(1) 23, 2, 5.

(2) *Valdeque raro contigerat ut militarium aliquis ad civilia regenda transiret, contraque nonnisi pulvere bellico indurati praeficiebantur armatis* (21, 16, 3).

(3) C'était celui qui commandait une des premières centuries (Végèce, 2, 7 ; 2, 8 ; 2, 15).

(4) Cf. Gruter, 539, 9 ; Orelli, 3391 ; Henzen, 6728.

(5) Cf. *militabit — — inter Lanciarios* (*Corpus*, VI, 2759).

(6) On eût dit alors *in legione Joviana* ; cf. *in Lanciaria* (*Ephemeris*, IV, 911) ; on trouve même *in (legione) pretoria* (*Corpus*, VI, 2759).

(7) Cf. *militavit — —, Lanciarius* (*Corpus*, III, 6194).

l'empereur Dioclétien (1). Mais peu de soldats restaient exactement vingt ans au service : la moyenne dans les premiers siècles, était vingt-cinq ans (2). On voit par l'inscription de Memorius qu'au Bas-Empire on prolongeait aussi volontiers son séjour dans les camps. Il semble, toutefois, qu'on le faisait moins alors qu'aux premiers temps de la monarchie (3).

Les *Joviani* sont les soldats de la légion appelée *prima* (4) *legio Jovia*. Cette légion et la *secunda legio Herculia* furent ainsi appelées des surnoms que se donnèrent les deux Augustes de 286, Dioclétien-Jupiter et Maximien-Hercule. C'est une question que de savoir si ces deux légions furent créées par ces princes, ou si ce sont seulement d'anciennes troupes, dont on aura conservé le numéro d'ordre, mais changé l'épithète. Suivant Végèce, qui écrivait sous Théodose ou ses fils, les Joviens et les Herculiens étaient d'antiques légions vivant depuis longtemps sur les bords du Danube, et qui avait fourni de nombreuses et glorieuses campagnes : pour les récompenser, Dioclétien et Maximien, en arrivant à l'empire, les appelèrent de leur nom et leur assurèrent la préséance sur tous les corps de l'armée romaine (5). Il est peu probable cependant que ces troupes aient été des légions. Des trente-trois légions qui existaient sous Sévère Alexandre, aucune ne manque dans la liste que nous a conservé la *Notitia dignitatum*, document du cinquième siècle (6). D'ailleurs les détails que Végèce nous donnent sur l'armement primitif des Joviens et des Herculiens montrent bien qu'ils n'étaient pas des légionnaires.

(1) *Code justinien*, 7, 64, 9 : *Qui in legione vel vexillatione militantes post vicesima stipendia honestam sive causariam missionem consecuti sunt*.

(2) Marquardt, *Staatsverwaltung*, II, p. 525.

(3) 23 ans (*Corpus*, III, 371); 20 ans (*Corpus*, III, 405, 6194); 16 ans (*Corpus*, VI, 2759); 15 ans (Le Blant, 606); 14 ans (*Ephemeris*, IV, 911).

(4) Le numéro de *prima* nous est donné par la *Notitia dignitatum* (orient, 39, 32-35). Il correspond d'ailleurs à la dignité de la légion. De même, la *legio Herculia* portait le numéro 2 (orient, 39, 29 — 31, 35, Seeck; *Corpus*, III, 6194).

(5) *Nam in Illyrico* (en Pannonie, puisque la Dalmatie était une province dépourvue de garnisons, *inermis*) *dudum duae legiones fuerunt, quae sena millia militum habuerunt* (s'il s'agissait de légions, pourquoi Végèce mentionnerait-il ce chiffre, qui est l'effectif normal de la légion ? D'autre part, si l'on en juge par les inscriptions, les ailes de Pannonie étaient sensiblement plus fortes que les autres troupes auxiliaires)..... *Per hos longo tempore strenuissime constat omnia bella confecta, usque eo ut Diocletianus et Maximianus, cum ad imperium pervenissent, pro merito virtutis hos.... Jovianos atque Herculianos censuerint appellandos eosque cunctis legionibus praetulisse doceantur* (Végèce, 1, 17); cf. Zosime, 3, 30.

(6) Voyez le tableau dressé par Marquardt, 35, p. 438, qu'il faut compléter à l'aide des excellents index de Seeck, *Notitia*, p. 309.

Ces détails conviennent, au contraire, à ce que nous savons des troupes auxiliaires, qui s'armaient à la mode du pays où elles étaient recrutées. Or, nous connaissons deux catégories de corps auxiliaires levés parmi les Pannoniens : les deux *cohortes Pannoniorum*, et les *alae Pannoniorum*, dont on trouve de nombreuses traces chez les historiens et dans les documents épigraphiques. Ne peut-on supposer que ce sont elles qui ont servi à former les deux légions créées en 286 ? Beaucoup des légions du quatrième siècle ne sont que des troupes auxiliaires transformées : ce qui s'explique sans doute par l'extension du droit de cité romaine sous Caracalla. Ainsi la légion des *Thebaei* correspond aux anciennes cohortes de ce nom : de même les légions des *Daci*, des *Brittones*, des *Nervii* (1) rappellent des ailes ou des cohortes du troisième siècle.

Ces deux légions des Joviens et des Herculiens avaient le pas, dit Végèce, sur toutes les autres (2). Elles ont porté, en effet, les deux numéros d'ordre I et II. En outre, elles faisaient partie de la première classe de légions, celle qu'on appelait les « légions palatines » (3).

Ces légions sont mentionnées en première ligne dans les listes de la *Notitia*, où l'ordre suivant est rigoureusement conservé : *legiones palatinae*, *comitatenses*, *pseudocomitatenses*. Ces dernières sont les légions chargées de défendre les frontières : les « palatines », comme leur nom l'indique, sont presque toujours en garnison dans la ville où se trouve la cour. Ainsi, dans la *Notitia* elles sont toutes placées sous les ordres immédiats du maître suprême de la milice, qui accompagnait sans cesse l'empereur (4) ; elles ne dépendent point des comtes ou des ducs qui commandent aux frontières. Toutefois, il ne faudrait point croire que ce fussent des troupes de parade. Elles étaient recrutées, au contraire, parmi les meilleurs soldats (5) : car elles étaient préci-

(1) D'ailleurs, pour ces trois derniers noms, ils continuent aussi à être portés par des troupes auxiliaires. Cela s'explique si l'on admet que l'organisation militaire, après Dioclétien, a conservé les principes traditionnels des premiers siècles : une partie des recrues d'une même cité était versée dans les légions, une autre, et, de préférence, le contingent des campagnes, dans les troupes auxiliaires.

(2) De même Ammien Marcellin dit d'elles : *Tunc* (en 363) *primas exercitus obtinebant* (25, 6, 3).

(3) Toutefois si les légions des *Joviani* et des *Herculiani* sont citées les premières parmi les légions palatines d'occident (5, 145. 146), elles viennent après les *Lanciarii* en orient (5, 43. 44), sans doute par suite d'une erreur de copiste

(4) Orient, 5 et 6 ; occident, 5.

(5) Voyez sur cette question le commentaire de Godefroy, *Code théodosien*, II, p. 287, éd. Ritter.

sément destinées à suivre l'empereur à la guerre, à l'entourer sur les champs de bataille (1)

Zosime reproche à Constantin d'avoir ramené les légions des camps de la frontière dans l'intérieur des villes (2). Ce serait donc lui qui aurait imaginé cette distinction de légions en « palatines » et en *comitatenses*. Mais il faut voir l'origine de cette réforme dans la mesure de Dioclétien qui donna la préséance aux Joviens et aux Herculiens sur toutes les autres troupes : c'est la première fois sous l'empire qu'apparaissent des classes de légions.

II. *Protector domesticus annos vi*. — Memorius, après avoir servi dans les légions, est devenu garde du prince, « protecteur d'Auguste ». Les gardes étaient surtout choisis, au quatrième siècle, semble-t-il, parmi les soldats des légions palatines. Ainsi d'eux d'entre les protecteurs connus par les inscriptions viennent de la légion palatine des *Lanciarii* (3) ; un autre est ancien « centurion ordinaire » de légion *secunda Italica Divitensis*, et parmi les légions palatines était celle des *Divitenses seniores* (4) ; un troisième sort des *armigeri*, et il y avait une légion palatine qui portait ce nom (5). Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que l'empereur prît ses gardes parmi les soldats dont il avait pu expérimenter la bravoure, qu'il avait eu souvent l'occasion de voir à ses côtés, *in sacro comitatu* (6). Peut-être même, pour aspirer au rang de protecteur, devait-on servir parmi les légions palatines : nous savons qu'on ne pouvait changer arbitrairement de corps ; il y avait des règles fixes pour passer d'une légion dans une autre (7).

Les protecteurs se divisaient en deux classes : les protecteurs proprement dits, qui étaient des fantassins ; et au-dessus d'eux, les protecteurs domestiques, *protectores domestici* (8), qui ser-

(1) Ammien Marcellin, 22, 3, 2 ; 25, 6, 3 ; 26, 7, 13 ; 27, 8, 7.
(2) Zosime, 2,34.
(3) *Corpus*, III, 6194 ; *Ephemeris*, IV, 911 ; cf. *De protectoribus et domesticis Augustorum* (1883, Paris, Thorin, in-8°), p. 39, où les *Lanciarii* de ces deux inscriptions sont assimilés à une autre troupe des *comitatenses*. J'inclinerais à croire aujourd'hui que les *Lanciarii* qui ont fourni des soldats à la garde sont nécessairement les troupes palatines de ce nom.
(4) Orelli, 3391.
(5) *Corpus*, V, 8747.
(6) *In sacro comitatu Lanciarius* (*Corpus*, III, 6194).
(7) *Code théodosien*, 7, 1, 18.
(8) *De protectoribus*, p. 17 et s.. Cf. Constantin le Porphyrogénète, *De caerimoniis*, p. 86, où le *protector domesticus* est nettement distingué du *protector*.

vaient à cheval. Cette dernière troupe était surtout composée, au quatrième siècle, de jeunes fils de sénateurs qui venaient y faire leur apprentissage du service militaire : nous voyons par l'exemple de Memorius, qui était un ancien soldat, qu'on fit une exception en sa faveur. Il serait aisé de signaler un grand nombre d'exceptions semblables.

Memorius « a protégé » pendant six ans : c'est un chiffre un peu supérieur à la durée ordinaire du service des protecteurs, qui était de cinq ans (1).

En sa qualité de protecteur, Memorius avait un rang égal à celui d'un centurion primipile. Le primipilat était considéré, le plus souvent, comme le dernier terme de la carrière d'un soldat, c'était le couronnement de son existence militaire, le *dies consummationis*, comme dit une inscription (2). Mais, il pouvait aussi, en qualité de primipilaire, aspirer à des commandements supérieurs, devenir tribun (3), préfet de légion : c'était la fin de sa vie de soldat ; ce pouvait être le commencement de sa carrière d'officier. Il en était de même des protecteurs : beaucoup de soldats, après avoir « protégé » le prince, se retiraient du service; c'est le cas de presque tous les protecteurs que les inscriptions nous font connaître. Quelques-uns aussi devenaient tribuns de légion : c'était le grade immédiatement au-dessus de celui de primipile ou de protecteur (4). D'autres, au lieu du tribunat, obtenaient la préfecture d'une légion. En droit, le préfet, successeur de l'ancien légat légionnaire, était le supérieur du tribun, et il en était encore ainsi au quatrième siècle (5). Mais, en fait, ces deux grades étaient regardés comme égaux, en souvenir du temps où le préfet n'était qu'un commandant de place, le subalterne du légat : presque toujours les primipiles parviennent de plein pied à la préfecture, sans passer par le tribunat (6). Il en était de même pour les protecteurs.

III. *Praefectus lanciariis senioribus.* — Memorius fut préfet d'une légion. De même, nous voyons le protecteur Valerius

(1) *Corpus*, III, 371, 6194 ; *Ephemeris*, IV, 911.
(2) *Corpus*, VI, 3580.
(3) *Corpus*, X, 4868, etc., cf. Marquardt, *Staatsverwaltung*, II, p. 365.
(4) Ammien Marcellin, parle de protecteurs *provecti ad regendos milites* (16, 20, 21). Cf. l'Anonyme de Valois : *Protector primum, exin tribunus* (2, 2) ; Lactance, *De mortibus persecutorum* : *Protectorem, tribunum* (19).
(5) Voyez surtout Végèce, 1, 13 ; 2, 9.
(6) Wilmanns, *Ephemeris*, I, p. 99.

Thiumpus, devenir préfet de la seconde légion Herculienne (1). Est-ce simplement l'effet du hasard? Mais Memorius et Thiumpus, après avoir servi dans les protecteurs, devinrent commandants de légions palatines : ils demeurèrent donc toujours auprès du prince, d'abord comme centurions légionnaires, puis comme gardes du corps, enfin comme préfets.

Car les *Lanciarii* formaient une légion palatine, la première en dignité après la Jovienne et l'Herculienne. Sans doute ce fut à l'origine une cohorte, comme l'indique son nom tiré d'un armement propre aux troupes auxiliaires. Peut-être est-ce encore à Dioclétien qu'il faut en attribuer la formation, car elle est déjà mentionnée dans une inscription antérieure à Constantin (2), dans ce cas, elle se rattacherait à la création des deux premières légions palatines : car elle semble avoir été formée, à l'origine, de Pannoniens et de Mésiens (3).

Il y avait, au temps de la *Notitia*, trois légions de *Lanciarii* : en orient, celle des *Lanciarii seniores* et des *Lanciarii juniores* ; en occident, celle des *Lanciarii Sabarienses*. Ce serait la première qu'aurait commandé Memorius. Quant à la dernière, elle est ainsi nommée de la ville pannonienne de Savaria, qui a pu fournir le plus fort contingent à la troupe, lors de sa création par Dioclétien.

Peut-être faut-il compléter l'inscription en lisant *praefectus lanciariis senioribus et junioribus*. En tout cas il ne semble pas que Memorius ait été successivement préfet de deux troupes différentes. Il est vraisemblable qu'on réunissait souvent les deux légions des *Lanciarii* comme celles des *Joviani* sous un même commandement, à moins qu'elles ne fussent partagées entre deux empereurs. Ammien Marcellin parle toujours des *Lanciarii* et des *Joviani* comme s'ils formaient une seule et même troupe.

IV. *Comes ripae annum i.* — Après avoir exercé pendant trois ans le commandement des *lanciarii*, Memorius alla prendre un gouvernement militaire en qualité de *comes*. Quelle est la province désignée par cette expression de *ripa* ?

Lorsqu'une province frontière était dédoublée, la partie la plus

(1) *Corpus*, III, 6194.

(2) Inscription de Valerius Tertius, soldat *inter lanciarios*, puis soldat des cohortes prétoriennes, qui furent supprimées par Constantin (*Corpus*, VI, 2759).

(3) *Corpus*, III, 6194 ; VI, 2759 ; *Ephemeris*, IV, 911. Ces trois *Lanciarii* viennent de la *legio XI Claudia*, légion de Mésie, comme l'appelle la seconde de ces inscriptions, *legio M(o)esiaca*.

éloignée de Rome s'appelait *partie inférieure*. On abandonna plus tard cette dénomination : la partie qui touchait à la frontière s'appela *ripensis*, si la limite était marquée par un fleuve ; *limitanea*, si la limite était formée par le *limes*, ce sentier qui séparait l'empire romain des terres barbares. Il y avait en occident, deux provinces proprement appelées « riveraines », *ripenses* : la *Dacia ripensis*, le *Noricum ripense*. Il est probable que Memorius administra la première, qui semble avoir plus particulièrement porté le nom de *ripa* : déjà, au second siècle, on appelait *ripa thracica* cette partie de la Mésie qui correspond à la province de *Dacia ripensis* (1).

On trouve très rarement le gouverneur militaire d'une petite province, comme était la Dacie, portant le titre de *comes* : le titre de *dux* était l'expression usitée, et sans doute officielle (2). Toutefois, on a pu à la rigueur lui donner ce nom de *comes*, qui n'avait rien de choquant ni d'illégal ; car les ducs avaient aussi la dignité de comtes. Au temps de la *Notitia*, le duc de Dacie, comme tous les autres, était comte du premier ordre, *comes ordinis primi* (3) Au quatriéme siècle il en était déjà ainsi, selon toute vraisemblance (4). En tout cas, les ducs possédaient alors au moins la qualité de *comites ordinis secundi*.

Le duc est le gouverneur militaire d'une province ; on dit de lui qu'il « administre une province » c'est le chef des légions campées dans le pays (5). Cette charge est née du dédoublement des fonctions des anciens légats impériaux, dédoublement que l'on attribue d'ordinaire à Sévère Alexandre (6), mais qui remonte sans doute à Septime : car déjà, sous son règne, on voit apparaître un duc de l'armée de Mésie qui prend part, avec les légions du Danube, au siège de Byzance et à la bataille de Lyon (7) ; le légat gouverneur de Mésie n'était plus, pendant l'absence de ses troupes, un chef militaire, mais un fonctionnaire purement civil. Cette division des pouvoirs ne fut pas faite d'un

(1) *Corpus*, III, 751, 752, 753.

(2) *Dux Daciae ripensis*, dans la *Notitia* (Orient, 42) ; d'après le *Code théodosien*, Tautomedis était *dux Daciae ripensis* en 364 (15, 1, 13).

(3) Voyez l'en-tête de la vignette : *Fl*[*avius*]... *int*[*er*] *all*[*ectos*] *com*[*ites*] *ord*[*inis*] *pri*[*mi*].

(4) Cf. *Code théodosien*, 6, 13, 1 (372) ; Végèce, 2, 9, (où le préfet de la légion est lui-même considéré comme *comes ordinis primi*) ; 3, 10.

(5) *Code th* , 6, 14, 3.

(6) D'après Lampride, *Vita Alexandri*, 24.

(7) *Dux exerciti mysiaci aput Byzantium et aput Lugudunum* (*Corpus*, VI, 1450).

seul coup dans toutes les provinces; Sévère Alexandre, Aurélien, l'introduisirent peu à peu dans le reste de l'Empire : elle ne fut achevée en réalité que sous Constantin, « qui créa de nombreux ducs », disent les contemporains (1). La *Dacia ripensis,* constituée par l'empereur Aurélien, avait son *praeses* civil et son *dux* militaire.

Ainsi, de même que les préfets ont remplacé les légats prétoriens à la tête des légions, de même les ducs ont remplacé les légats consulaires dans le commandement des provinces. Aussi l'avancement de préfet à duc correspond-il à l'ancien avancement de légat légionnaire à légat propréteur (2).

V. *Comes Mauretaniae Tingitanae.* — Les ducs, nous l'avons vu, s'appelaient aussi comtes : mais pour eux ce titre était une appellation honorifique, non pas le nom de leurs fonctions. Ils étaient *duces et comites*, comme les maîtres de la milice étaient *magistri et comites.* Mais il y avait certains fonctionnaires dont le mot de *comites* servait précisément à qualifier la charge. On était par exemple « comte de la garde impériale », *comes domesticorum,* « comte des étables », *comes stabuli,* enfin, « comte d'une province ».

Ces postes occupés par des comtes proprement dits étaient plus importants que ceux que l'on réservait aux ducs : cela va sans dire pour le commandement des gardes. La *Notitia* nous a donné la liste des comtes de province : ce sont, pour ne pas sortir de l'occident, les gouverneurs militaires de Maurétanie Tingitane, d'Afrique, d'Italie, de Germanie (*Argentoratensis tractus*), de Bretagne continentale, de Bretagne maritime (*littus Saxonicum*) (3). Ces ressorts étaient formés de plusieurs provinces ducales. Ainsi le comte de Germanie avait sous ses ordres le duc de première Germanie, le duc de Mayence, le duc de seconde Belgique : aussi les rapports de ces comtes avec leurs ducs sont-ils ceux qui existaient autrefois entre les légats consulaires et les légats prétoriens (4). Quelques-uns de ces comtés, par exemple

(1) Cf. Godefroy, 11, p. 99.

(2) Il est à remarquer que Végèce compare au contraire au légat légionnaire, le *dux* ; au légat consulaire, le *comes major* et le maître de la milice (2, 8. 9 et 3, 1) : cela s'explique, 1° par suite de la diminution des effectifs de la légion ; 2° par suite du démembrement des provinces en armées consulaires. En réalité, les ducs, quoique ayant plusieurs légions sous leurs ordres, n'ont pas plus d'hommes à commander ou de pays à surveiller que les anciens légats prétoriens.

(3) Cf. *Notitia,* occident, 5.

(4) *Praetores, velut minores duces ; consularis potestas, tamquam comes major*, dit Végèce (3, 1).

celui de Germanie, ont été formés de la réunion de deux provinces consulaires ; le plus souvent l'identification est complète. En tout cas on passait d'un duché à un comté comme autrefois d'une province prétorienne à une province consulaire.

Il est à remarquer qu'en Pannonie, il n'y a pas de comtés au temps de la *Notitia*. Mais au quatrième siècle tous les duchés du Danube étaient sous les ordres d'un comte d'Illyrie, successeur des deux légats de Pannonie inférieure et de Pannonie supérieure (1). Plus tard, ce comte aura le titre et le rang de maître de la milice, ce qui explique pourquoi Végèce assimile parfois le *magister militum* à l'ancien légat consulaire *pro praetore*.

Aussi les comtes militaires, *comites rei militaris*, étaient-ils divisés en deux classes : les ducs, comtes nominaux « comtes inférieurs », *comites minores*, et les comtes titulaires, *comites majores* (2), « à qui le titre de comte valait un pouvoir réel », *qui sub comitivae dignitate peculiariter ad quamlibet provinciam destinantur*, dit le Code théodosien (3). On comprend par suite que l'avancement se fit régulièrement de l'une à l'autre classe. Ainsi Dioclétien, après avoir été duc de Mésie, devint comte des Domestiques (4) ; d'autres arrivèrent à cette charge après avoir gouverné comme ducs la Phénicie (5), ou la Palestine (6).

Toutefois, le comte des Domestiques fut bientôt jugé supérieur aux comtes des provinces : ceux-ci restèrent toujours *viri spectabiles*, le commandant des gardes devint, vers le commencement du cinquième siècle, *vir illustris* (7). Il fallut alors pour arriver à ce poste, passer par le gouvernement d'une province « comitale ». Ainsi Boniface devint comte des Domestiques après son commandement d'Afrique (8).

Si l'on suppose que Memorius est entré au service à dix-neuf ans, qui était toujours l'âge légal (9), il avait soixante ans au sortir de son gouvernement de Maurétanie. Il pouvait encore aspirer aux charges réservées aux comtes de provinces, celle de

(1) Ammien Marcellin, 21, 9, 5 ; 26, 5, 3.
(2) Vegèce, 3, 1.
(3) Loi de 413 (6, 14, 3), où ils sont nettement placés au-dessus des *duces*.
(4) Zonaras, 12, 31.
(5) Saturninus, d'après Ammien, 14, 7, 7 ; 26, 5, 3 ; 26, 8, 7.
(6) Bacurius, d'après Rufus, *Hist. eccl.*, 2, 33.
(7) Cf. *De protectoribus*, p. 71.
(8) Lenain de Tillemont, p. 650 ; VI, p 191.
(9) *Code th.*, 7, 1, 13.

comes domesticorum, puis, au-delà de cette dernière, la maîtrise de la milice, le commandement en chef des armées romaines.

On peut ainsi énumérer les différentes étapes de la carrière d'officier qu'a parcourue ou que pouvait parcourir Memorius :

I. [*Centurio ordinarius*].

II. *Protector* [*Primus Pilus*] ;

III a. *Tribunus* ;

III b. *Praefectus* ;

IV. *Dux provinciae* ;

V. *Comes provinciae* ;

VI. *Comes domesticorum* ;

VII. *Magister militiae* (1).

Beaucoup de soldats qui ont commencé comme Memorius, ont suivi cette filière. Quelques-uns même sont arrivés plus haut : les empereurs Constance Chlore, Valens, ont été d'abord protecteurs (2). Maximin Daza, avant d'entrer dans la troupe des gardes, était simple soldat (3) ; Dioclétien fut successivement duc de Mésie, comte des Domestiques, empereur, comme si l'empire était, au quatrième siècle, le terme régulier de la carrière d'un soldat.

Camille Jullian.

A. LARCIUS PRISCUS, PROCONSUL DE GAULE NARBONAISE

Dans le dernier volume paru du *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine* (4) on lit à la page 356 le texte d'une belle inscription qui a été trouvée dans les fouilles opérées dernièrement au forum de Thimgad (*Thamugas*). Elle a été publiée par M. Poulle, président de la Société et est ainsi conçue :

A · LARCIO · A · FILIO · QVIRINA · PRISCO · VI VIR EQVITVM
ROMANOR · XVIR · STLITIB · IVDICAND · QVAESTOR
PROVINCIAE ASIAE · LEG · AVG · LEG · LEG · IIII · SCYTHICAE
PRO · LEG · CONSVLARE PROVINCIAE SYRIAE TRIB · PLEB
PRAETORI · PRAEF · FRVMENTI · DANDI · EX · S · C · LEG · PRO
VINCIAE · BAETICAE · HISPANIAE · PROCOS · PROVIN
CIAE · GALLIAE · NARBON · LEG · AVG · LEG · II · AVG · LEG
AVG · PR PR EXERCITVS PROVINCIAE AFRIC · VII VIR
EPVLONVM · COS · DESIG · PATRONO · COL · D · D · P · P

(1) Le nombre de comtes des Domestiques qui sont devenus maîtres de la milice est très considérable.
(2) Anonyme de Valois, 1, 1 ; Ammien, 30, 7, 3.
(3) Lactance, *De mortibus persecutorum*, 19.
(4) Tome XXII, (1882).

A la ligne 3, la copie de M. Poulle porte, sans doute par erreur, *leg. III Scythicae.* — T, H et I forment un monogramme dans ce dernier mot.

A. Larcio, A. filio, Quirina (tribu), Prisco, VI vir(o) equitum romanor(um), Xvir(o) stlitib(us) judicand(is), quaestor(i) provinciae Asiae, leg(ato) Aug(usti) leg(ato) leg(ionis) IIII Scythicae, pro leg(ato) consulare provinciae Syriae, trib(uno) pleb(is), praetori, praef(ecto) frumenti dandi ex s(enatus) c(onsulto), leg(ato) provinciae Baeticae Hispaniae, proco(n)s(uli) provinciae Galliae Narbon(ensis), leg(ato) Aug(usti) leg(ionis) II Aug(ustae), leg(ato) Aug(usti) pr(o) p(raetore) exercitus provinciae Afric(ae), VII vir(o) epulonum, co(n)s(uli) desig(nato), patrono col(oniae). D(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia) p(ublica).

Ce monument a pour nous un intérêt tout particulier, puisqu'il nous fait connaître le nom d'un proconsul de la Gaule Narbonaise. Il serait donc utile de pouvoir en fixer la date au moins approximativement.

Je n'ai rencontré la mention de ce personnage que dans une inscription assez mutilée, trouvée entre Philippeville et Stora : c'est un reste de borne milliaire où M. Poulle a pu déchiffrer, malgré le mauvais état de la pierre (1).

VIA / / / / / / / /
IARCIO IBIS / /
LEGATO AVGVST
PRO PR

Ce qui doit se lire évidemment :

Via [facta A] Larcio Pris[co] legato August[i] pro pr(aetore).

Malheureusement cette borne milliaire ne nous fournit aucune donnée chronologique. Il n'en est pas de même de l'inscription découverte à Thimgad. Parmi les divers titres qui constituent le *cursus honorum* d'A. Larcius Priscus, plusieurs portent une date avec eux.

Les deux fonctions de *legatus legionis IIII Scythicae* et de *pro legato consulare provinciae Syriae* sont évidemment unies par un lien étroit : c'est parce que ce personnage était légat de la IIIIe légion Scythique qu'il fut chargé de gouverner par intérim la Syrie, en l'absence du légat de cette province ; nous connais-

(1) *Recueil des Notices et Mémoires de Constantine*, tome XIX, p. 333. = *C. I. L.*, VIII, 10324.

sons déjà des exemples du même fait, notamment pour l'année 132: Publicius Marcellus, légat de Syrie à cette époque, fut obligé de quitter son poste pour marcher contre la Palestine révoltée, laissant le gouvernement provisoire de la province à Tiberius Severus, légat de la IIIIe légion (1). Or il est établi aujourd'hui que cette légion ne vint en Orient qu'en 62 et ne se fixa en Syrie qu'en 63 (2); elle y demeura campée pendant le reste de l'Empire. A. Larcius Priscus fut donc pro-légat de Syrie au plus tôt en l'année 63 ou 64: mais il se peut qu'il ait exercé cette charge bien postérieurement.

A la fin de l'inscription il porte le titre de *patronus coloniae*. Mais nous savons que Thamugas ne reçut le titre de colonie que sous Trajan, en l'année 100 ap. J.-C. (3); le monument est donc postérieur à cette époque puisque la dernière des fonctions mentionnées sur la pierre est celle de *legatus legionis III Augustae* à laquelle se rattache évidemment le titre de patron de la colonie.

D'un autre côté A. Larcius Priscus est appelé *legatus Augusti pro praetore exercitus provinciae Africae*. On sait que la Numidie ne commença à être officiellement distinguée de l'Afrique qu'au début du IIIe siècle, et que jusqu'à cette époque l'armée d'occupation s'appelait *exercitus africanus* ou *provinciae Africae* (4). Cette dernière considération empêche de fixer à la nouvelle inscription de Thimgad une date postérieure aux premières années du règne de Septime Sévère. A. Larcius Priscus a donc vécu à la fin du Ier ou dans le courant du IIe siècle. Le titre de *praefectus frumenti dandi ex s. c.* qui se trouve fréquemment sur les inscriptions, depuis Domitien jusqu'à la fin du IIe siècle (5), nous conduit à la même conclusion. C'est là une période bien vaste dont on aimerait à pouvoir resserrer davantage les limites extrêmes; mais parmi les autres titres du personnage, aucun ne permet d'arriver à une plus grande précision.

(1) Cf. Waddington, *Mémoire sur les légats de Syrie de Trajan à Septime Sévère* (Acad. des Inscr. et Belles Lettres, *Comptes-rendus*, 1865, p. 118) et *C. I. Gr.* 4033, 4034, ἡγεμόνα λεγιῶνος δ' Σκυθικῆς καὶ διοικήσαντα τὰ ἐν Συρίᾳ πράγματα ἡνίκα Πουβλίκιος Μάρκελλος διὰ τὴν κίνησιν τὴν Ἰουδαϊκὴν μεταβεβλήκει ἀπὸ Συρίας.

(2) Pfitzner, *Geschichte der rœm. kaiser Legionen*, p. 233.

(3) *C. I. L.* VIII, 2355.

(4) Cf. Henzen, *Annali*, 1860, p. 26 et suiv. et *C. I. L.* VIII, p. XVI.

(5) Hirschfeld, *Untersuchungen auf dem Gebiete der rœm. Verwaltungsgeschichte* p. 133 et 134 et les notes.

Il faut pourtant noter dans le *cursus honorum* une irrégularité qui permettrait peut-être de rapporter à la fin du Ier siècle les premières fonctions de A Larcius Priscus. D'après les règlements établis par Auguste, il était d'usage de ne confier le commandement d'une légion qu'aux anciens préteurs ; c'est la doctrine généralement admise, celle qu'ont établie les maîtres de l'épigraphie et qui s'appuie sur de nombreux exemples ; on admet pourtant qu'il y a eu des exceptions jusqu'à Vespasien. Or notre personnage, ainsi que le prouve l'inscription de Thimgad, a été élevé au grade de légat légionnaire de la IIIIe légion Scythique immédiatement après sa questure. S'il est téméraire de tirer de ce fait une donnée chronologique, au moins peut-on en conclure que, même après Vespasien, on fit quelquefois pour la nomination au grade de légat légionnaire une exception à la règle générale; quelle que soit, en effet, la date à laquelle A. Larcius Priscus fut consul, il ne peut pas avoir été questeur avant le règne de Domitien ou celui de Nerva; il le fut peut-être à une époque très postérieure.

Mais si ce personnage ne s'était pas encore rencontré, la famille à laquelle il appartenait ne nous est pas inconnue. M. Poulle en publiant cette inscription l'a rapprochée avec raison d'un autre texte découvert jadis a Nettuno, où nous trouvons également la mention d'un *A. Larcius A. filius*, mais qui porte le surnom de *Lepidus*. Ce texte a été étudié par M. L. Renier dans un de ses plus intéressants mémoires (1), et figure au tome X du *Corpus* (2). On y lit :

[*A. Larcio A. f(ilio) Lepido, sev*]*ir(o) equit(um) Rom(anorum)*, [*trib(uno) mil(itum) leg(ionis)*...] *adj(utricis)*, *Xvir(o)* [*st*]*litib(us) judic(andis)*, *quaes*[*t(ori) pr(o)p*]*raetore provinciae* [*C*]*retae et Cyrenar*[*um*, *leg(ato)* *I*]*mp(eratoris) Vespasiani Caesaris Aug(usti) leg(ionis) X Fretensis*, [*donato*] *donis militaribus* [*a*]*b Imp(eratore) Vespasiano Caesar*[*e Aug(usto) e*]*t T. Caesare Aug(usti) f(ilio)* [*b*]*ello Judaico corona murali, vallari, aurea, hastis puris,* [*v*]*exillis duobus, trib(uno) pl(ebis), pr(aetori), leg(ato) provinc(iae) Ponti et Bithyniae*, [*C*]*aecinia, A. f(ilia), Larga, uxor et* [*La*]*rcia, A. f(ilia), Priscilla, filia, fecerunt.*

Cet A. Larcius Lepidus est un des légats qui prirent part au

(1) *Explication et restitution d'une inscription découverte à Nettuno* (Journal des Savants, 1867, p. 95 et suiv.)
(2) N° 6659.

siège de Jérusalem par Titus. Il est évident que l'A. Larcius Priscus de Thimgad est un parent du légat de Vespasien. M. Poulle a supposé que c'était son fils; ce ne peut être, puisque l'inscription commentée par M. L. Renier a été gravée après la mort du personnage par les soins de sa femme et de sa fille; il n'est pas croyable qu'il n'y ait pas été fait mention du fils, s'il en eût existé un, surtout si ce fils avait déjà une certaine position; c'est d'ailleurs la pensée de M. L. Renier qui traite Caecinia Larga de veuve et Larcia Priscilla de fille unique (1).

Ce ne pouvait être son père, ni même son frère: les dates que nous avons mentionnées plus haut s'y opposent. Mais il est fort possible que ce fût son neveu ou son arrière-neveu, car il est à remarquer que le *cognomen* du personnage *Priscus* rappelle celui que portait la fille d'A. Larcius Lepidus, Larcia *Priscilla*. Ces deux *cognomina* avaient été sans doute empruntés à un aïeul commun, le premier sans changement, le second par dérivation; c'est là une supposition qui s'accorde fort bien avec ce qu'on sait des usages établis pour la transmission des surnoms pendant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne.

Il faut ajouter, pour finir, que l'inscription trouvée à Thimgad permet de compléter d'une façon certaine la première ligne de l'inscription découverte à Nettuno; on peut, en effet, y rétablir maintenant le nom de la tribu que M. L. Renier n'avait pu indiquer. Il soupçonnait bien que A. Larcius Lepidus appartenait à la tribu Quirina (2), mais sans pouvoir l'établir. Nous avons le droit d'être plus affirmatif et de restituer ainsi la première ligne qui est dès lors complète et à peu près égale aux autres en longueur:

A. Larcio A. f. Quirina Lepido.

R. Cagnat.

INSCRIPTION SUR UN VASE DE PLOMB

M. de Sevin, déjà bien connu du monde scientifique par la découverte de la plus ancienne inscription latine datée que nous possédions dans la Gaule Narbonaise (3), est possesseur d'un

(1) *Loc. cit.* p. III, note 1.
(2) *Loc. cit.* p. 110, note 2.
(3) Cf. Allmer, *Revue épigraphique du Midi de la France*, n° 247.

petit vase de plomb, avec inscription latine, qu'il nous prie de communiquer aux lecteurs du *Bulletin*.

Ce vase a été acheté chez un marchand d'antiquités, qui n'en connaît pas la provenance (1). Un des possesseurs avait essayé de déchiffrer l'inscription, et il avait mis dans l'intérieur du vase, qui, du reste, était vide, sa copie assez incorrecte.

Ce vase a la forme d'une amphore, il n'a qu'une anse, qui est pleine ; l'autre paraît avoir été arrachée ; si elle a existé, ce qui n'est pas sûr, elle était évidée au centre. Il se termine en pointe; la partie supérieure de la panse est godronnée, le goulot est arrondi. Voici les dimensions: hauteur totale, $0^{m}072$; largeur du goulot, qui est orné de trois circonférences en saillie, $0^{m}016$; hauteur du goulot, $0^{m}02$; largeur maximum de la panse, $0^{m}025$.

Il porte sur la panse deux petits bas-reliefs, qui n'ont pas été appliqués, mais fondus en même temps que le vase; les lettres de l'inscription, qui sont saillantes, paraissent aussi avoir été dessinées en creux dans le moule, sauf les trois dernières, dont nous reparlerons.

L'un des deux bas-reliefs représente un homme ou un enfant nu tenant de la main gauche une corne d'abondance. La main s'appuie sur le flanc, et cette corne est tenue droite, la partie la plus évasée dépassant un peu la hauteur de l'épaule. Il porte à la bouche un doigt de la main droite. C'est un Harpocrate, dieu du soleil levant chez les Egyptiens, dieu du silence chez les Grecs, qui ne comprenaient plus la signification de ce geste enfantin, et, en conséquence, pris plus tard pour une divinité mystérieuse affiliée aux arts magiques et médicaux.

L'autre bas-relief représente une femme vue de face, vêtue d'une robe qui la couvre complètement. La tête est peu distincte. Elle tient de la main gauche un objet arrondi, un vase, et de la main droite une couronne. A côté d'elle, à droite, se dresse un serpent. C'est une déesse Hygie. On sait qu'Isis accompagne ordinairement Harpocrate. Ici Hygie la remplace, et on lui a mis à la main une couronne au lieu d'un sistre. On rencontre le type intermédiaire d'Isis-Hygie (2).

(1) Les objets en plomb sont très souvent suspects. Plusieurs personnes compétentes ont examiné celui-ci. L'état de la patine, l'usure des lettres, etc., ne nous laissent aucun doute sur son authenticité.

(2) Cf. Georges Lafaye, *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie*, *Catalogue méthodique*, n° 149.

L'inscription se compose de deux lignes, la première au bas du goulot, séparée en deux par l'anse; la seconde, au-dessous de la partie godronnée de la panse, séparée en quatre parties: 1° par la tête de la déesse; 2° par la partie inférieure de l'anse; 3° par la tête du dieu. La voici:

EX OFF CINA·
L·OC TAVI AD· CAL

Ces deux lignes font le tour, l'une du goulot, l'autre de la panse. Les deux F de la première ligne, gravés l'un sur l'autre, semblent ne faire qu'une seule lettre; peut-être un I est-il confondu avec elles. Le T et l'A de la seconde ligne, très indistincts, sont pourtant incontestables. Les barres des A sont droites. Les trois dernières lettres CAL forment un monogramme. L'A n'est pas barré. Ces lettres semblent avoir été écrites sur le vase, après coup, au moyen d'une pointe de plomb fondu, qui a même un peu coulé. Il faut lire certainement:

Ex officina L(ucii) Octavi(i), ad cal(iginem).

« Appartenant à l'officine de Lucius Octavius, pour guérir les « obscurcissements de la vue ».

De nombreux cachets d'oculistes portent la mention de remèdes à employer pour guérir les vues obscurcies. L'intérêt spécial qui s'attache à ce vase, c'est que le remède y était contenu. Les cachets d'oculistes, au contraire, étaient destinés à appliquer leur empreinte sur des collyres pâteux. Le médecin oculiste *Lucius Octavius* avait une officine de petits vases où il conservait ses remèdes.

LEBÈGUE.

INSCRIPTIONS INÉDITES DE LA CORSE
(*Suite*)

V

ALERIA

Plaque en marbre blanc. Haut. 0,41. Long. 0,50.

D ☙ M ☙
FL·BITALIS·MARIo
FVSCIANO CoIV
GI BENE MERENTI
5 FECIT STVPENDIo (*sic*)
RVM·XXVII

D(iis) M(anibus). Fl(avia) Bitalis Mario Fusciano, conjugi benemerenti, fecit. Stupendiorum xxvii.

Caractères d'une basse époque. Les A et les M ont des hastes prolongées au-dessus de leurs angles supérieurs. Ligne 5, l'I et le T de *fecit* sont liés en un monogramme.

Cette inscription se trouve actuellement près du fort d'Aleria, chez le marchand dont j'ai déjà parlé. M. le docteur Perelli, de Bastia, m'a communiqué la copie qu'il en a prise. J'en dois une seconde, entièrement conforme à la première, à l'obligeance de M. Casanova, instituteur à Aleria.

Evidemment Marius Fuscianus est encore un soldat de la flotte de Misène. *Bitalis* pour *Vitalis ; stupendiorum* pour *stipendiorum.*

VI

ALERIA

Plaque en marbre blanc. Haut. 0,32. Larg. 0,44.

D M
DOMITIE ZONICE
QVAE VIXIT ANN
PLVS MINVS XXX
5 L ISIDORVS CONIV
G I B M F

D(iis) M(anibus). Domiti(a)e Zonic(a)e, quae vixit ann(os) plus minus xxx. L(ucius) Isidorus conjugi b(ene) m(erenti) f(ecit).

Mêmes caractères que la précédente, à côté de laquelle elle a été trouvée avec des ossements. Elle est actuellement chez le même marchand, et c'est par la même source qu'elle m'est connue.

(A suivre). Georges LAFAYE.

INSCRIPTION D'UNE MOSAIQUE
TROUVÉE A ORLÉANSVILLE

Les documents administratifs relatifs à l'Algérie présentent Orléansville comme une ville de *fondation française* située dans la vallée du Chélif, à 52 kilomètres du littoral méditerranéen et à 214 kilomètres d'Alger ; mais il paraît certain, d'après l'importance des antiquités que l'on y trouve fréquemment, qu'il existait

sur l'emplacement de la ville moderne une vieille cité romaine considérable. On y a découvert plusieurs belles mosaïques, une, entre autres, qui est encore enfouie dans le sol sous la place du marché, mais dont il nous a été impossible d'obtenir une description.

Une autre mosaïque a été mise au jour dans le jardin de l'Hôpital, au mois de juin 1883 ; le jardinier de l'établissement ayant remarqué que les eaux d'arrosage étaient promptement absorbées sur un certain point de la propriété, y pratiqua une fouille et constata la présence de ruines romaines considérables. A deux mètres de profondeur il découvrit une belle mosaïque formant le parquet d'une salle dans laquelle on descendait par deux marches ; des tuyaux et des poteries diverses rencontrés à proximité indiquaient qu'un grand établissement de bains avait existé en cet endroit.

La mosaïque occupe un carré de 1 m. 50 de côté. Elle représente deux sujets de chasse ; le premier, c'est-à-dire celui de la partie supérieure, figure l'attaque d'un sanglier par deux hommes à pied, dont l'un est armé d'une lance, et l'autre accompagné d'un chien. Le deuxième sujet, celui de la partie inférieure, montre un cavalier vêtu d'une tunique à manches courtes, serrée à la taille par une ceinture ; il fond sur une panthère blessée par un javelot qu'il vient de lancer, et de la main gauche portée en avant il oppose son bouclier à l'animal prêt à bondir sur lui ; dans le fond, deux palmiers se dressent à droite de la panthère.

Un cadre bordé d'entrelacs entoure ce double tableau.

Mais ce qui offre le plus d'intérêt dans cette belle mosaïque, c'est l'inscription suivante qui se lit à la partie supérieure, au-dessus du sanglier et des deux chasseurs :

SILIQVA FREQVENS FOVEAS MEA MEMBRA
LA VACRO

Deux chasseurs, avec leur chien, marchant à droite.

Sanglier tourné à gauche, se dirigeant vers les chasseurs.

Cavalier armé d'un bouclier, et galopant à droite.

Bouquet de palmiers d'où s'élance une panthère vers la gauche.

L'inscription est disposée sur deux lignes, le dernier mot séparé en deux parties, *la-vacro*, par la première scène de chasse.

Ligatures des lettres V et E dans *foveas*, M et E dans *mea* et dans *membra*, V et A dans *lavacro*.

Lecture : *siliqua frequens foveas mea membra lavacro.*

C'est une phrase exclamative, sous forme métrique, paraissant signifier que l'emploi réitéré de la silique doit procurer le bien-être aux membres de celui qui s'en sert dans le bain. Mais qu'est-ce que la silique ? Elle est souvent mentionnée par les auteurs latins, Virgile, Horace, Perse, Pline, Columelle, etc. On l'a identifiée tantôt avec la cosse du caroubier, tantôt avec le fenugrec. On ne comprend pas nettement l'usage, ni l'effet de l'une ou l'autre de ces plantes dans un bain. Sur ce point, le champ reste ouvert aux conjectures et à la discussion.

G. Loustau.

Pour la solution de ce petit problème, il y aura peut-être lieu de tenir compte du mot *siliquastrum* qui est avec *siliqua* dans le même rapport que *oleastrum* avec *olea*. Or le *siliquastrum* de Pline est pour nous le piment ou poivre d'Amérique, tandis que Festus dit que c'est une espèce de siège ou de petit banc, « *siliquastra sedilia antiqui generis appellantur* ». D'autre part, le mot *siliquastrum* figure au milieu d'une liste de meubles et d'ustensiles balnéaires dans un passage d'Arnobe, *Advers. Nation.* II, 23 : — « *Quid arquata si sellula, acus, strigil, polubrum, siliquastrum, trulla, lancicula, candelabrum, batiaca, scopae, scyphus, saccus ?* » — Il semble que les mots *siliquastrum* et *siliqua*, dans l'acception balnéaire, signifient non pas la plante elle-même de ce nom, mais un instrument particulier ayant simplement la forme de cette plante et destiné peut-être à des fomentations réitérées, *frequens foveas*. En comparant la définition de Festus avec le passage d'Arnobe où il est question d'une *arquata sellula*, et aussi avec les mots SEEDES *(sic)* *(la)*CVM BALINEARIVM juxtaposés dans une inscription d'Aletrium (Wilmanns, *Exempl.* 706), je me demande si la *siliqua* ou le *siliquastrum* balnéaire n'est pas une sorte de banc ou de lit de repos, arqué en forme de cosse et contournant en partie la baignoire.

Les mots *frequens foveas mea membra lavacro* appartiennent évidemment en partie au 2e pied et en totalité aux 3e, 4e, 5e et 6e pieds d'un hexamètre ; les trois brèves de *siliqua* empêchent ce mot de figurer dans le même vers ; peut-être entrait-il dans un vers précédent, où il perdait son *a* par élision, en sorte que l'on aurait affaire à une citation tronquée de quelque passage d'un

poète inconnu, avec suppression d'un membre de phrase incidente ; à lire, par conséquent :

..... *siliqu'(a)*, ...
....., *frequens foveas mea membra lavacro.*

Les mosaïstes nous ont laissé des exemples de sentences philosophiques ou de devises poétiques n'ayant aucun rapport avec les sujets décoratifs qui les accompagnent. L'artiste qui a exécuté la mosaïque d'Orléansville est probablement le même à qui l'on doit celle des thermes découverts non loin de là, entre Orléansville et Duperré (*C. I. L.*, VIII, 10946) :

TV MODO FRVMENTI DOMITO VIRTVTE REBELLI
RESPICIS AC REPARAS DVMIS CONTECTA LAVACRO

R. M.

ESTAMPILLES DE TUILES LÉGIONNAIRES
A MIREBEAU ET A ANDILLY

Un de nos correspondants de Dijon nous communique obligeamment l'intéressante information que voici :

« On a souvent trouvé à Mirebeau des tuiles marquées d'un « numéro de légion ; moi-même, il y a quelques années, j'en ai « recueilli un fragment considérable et très bien conservé sur « lequel se lit l'inscription

DECVM·A

« Le commencement du mot est un peu ébrêché, mais les let- « tres sont bien conservées et comme si elles dataient d'hier. « J'ai aussi recueilli une monnaie d'Auguste et plusieurs de « Vespasien ; il s'en est rencontré de Galba, mais peu de Claude « et de Néron ».

Il surgit là un nouveau sujet d'étude sur lequel nous aurons à revenir lorsque nous aurons eu sous les yeux l'original du texte ci-dessus signalé.

De son côté, M. Ferdinand Rey, de Dijon, veut bien nous apprendre que Bézouotte, à deux kilomètres de Mirebeau, est une des localités où l'on a trouvé en abondance des tuiles à l'estampille LEG · VIII · AVG ; il y a aussi recueilli des monnaies des Antonins. Son grand-père, le capitaine Locquin, à qui l'on doit

la découverte si importante des tuiles de vexillations légionnaires (*Bulletin Epigraphique*, tome III, 1883, page 224) avait recueilli, entr'autres monnaies, deux deniers des légions VII et XVI de Marc-Antoine, un as de Nemausus au type du crocodile, un denier de Julia Soæmias au revers VENVS CAELESTIS. M Diard avait même trouvé une pièce fort intéressante pour les numismatistes : IMP TITVS CAES VESPASIAN AVG. Tête de Titus à droite, — revers : SALVTI AVGVSTI S C. Autel à quatre panneaux. Ce bronze est une variété inédite d'un type assez rare publié par Cohen, *Desc. hist. des monn. imp.* t. I, (1880), p. 446, n° 197.

La diversité d'époques de ces monnaies prouve une chose, c'est qu'il y a eu à Mirebeau un centre de population qui a longtemps survécu à la levée du camp des légions ; mais il serait chimérique d'y chercher le moyen de dater l'origine même de cet établissement, par la raison toute simple que les monnaies ayant circulé longtemps après leur émission, on n'est pas fondé à les regarder comme contemporaines de leur enfouissement. Ainsi on a trouvé à Mirebeau une pièce frappée vers l'an 620 de Rome, par conséquent antérieure de soixante-seize années à la première occupation de ce pays par l'armée de Jules César opérant sur les territoires des Séquanes, des Leukes et des Lingons dans la campagne contre Arioviste ; c'est le denier de M·METELLVS·Q·F au type du bouclier macédonien. (Cohen, *Caecil.* n° 6.)

Aux détails précédemment donnés dans notre mémoire sur les inscriptions et les tuiles légionnaires de Mirebeau, nous pouvons en ajouter d'autres. L'épitaphe du vétéran de la légion VIIIe Augusta (1) a été découverte en 1855 ou 1856 à 500 mètres de la voie romaine de Beaumont, sur la route de Gray, par un maçon nommé Foutelet qui l'encastra dans le mur de sa maison ; de là elle fut transportée au musée de Dijon. Elle a été publiée d'une manière exacte et conforme à notre copie dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, tome VI (1864), page LI ; mais l'explication qui l'accompagne est tout-à-fait inadmissible ; le commentateur a cru pouvoir restituer de la manière suivante les trois dernières lignes :

[*i*]BI·FIERI P(*ublicum*)
[*a*]TRIVM VA(*letudinariorum*)
[*a*]NTE M(*onumentum*) VETE(*rani*)

(1) Voir le texte dans le *Bulletin Epigraphique*, tome III (1883), page 222.

et donner la traduction que voici : ci-git Af..., de la tribu térentine, vétéran de la légion VIIIe Augusta, lequel a ordonné par son testament que là fût établie une salle publique pour les infirmes devant le tombeau du vétéran.

A la page CXLII du tome VII (1866) du même recueil, on lit que M. Chapluet a découvert au lieu dit *Champ-carreau*, sur le territoire de Mirebeau, deux fragments de tuiles; l'un portant les mots AVG·APOL., l'autre l'estampille des vexillaires d'une légion dont le numéro a disparu par suite de la cassure de la tuile :

VEXIL////L////AVG////

Je pense que, si le premier fragment appartient réellement à une tuile, le déchiffrement AVG·APOL est fautif et doit être corrigé en [*leg. viii.*] AVG. LAPPIO [*leg.*]; que, si au contraire la lecture AVG·APOL est certaine, le fragment en question n'appartient pas à une tuile en terre cuite, mais à un monument en pierre consacré à Apollon, AVG(*usto*) · APOL(*ini*). C'est aux archéologues dijonnais qu'incombe le soin de la vérification matérielle que j'ai en vain cherché à faire moi-même, à savoir, déterminer la nature de la substance du fragment, et constater si les lettres sont gravées en creux, comme sur les monuments lapidaires ou imprimées en relief, comme sur les objets en terre cuite.

Quant à l'estampille VEXIL////L///AVG///, la lecture me paraît correcte ; mais je soupçonne qu'il n'a pas été tenu compte de la disposition, ni du nombre de lignes, et que l'on a affaire à un deuxième exemplaire du type que nous avons publié dans le *Bulletin Epigraphique*, tome III (1883), page 226 :

VEXIL L/////
////AVG ////////

vexil(lationes) l[egionum] [viii] Au(gustae)... Il y a donc encore là matière à une vérification sur l'original.

La présente note a surtout pour objet d'appeler l'attention des archéologues sur les tuiles ou les briques estampillées qui viendraient à leur connaissance et à encourager des recherches dans cette voie ; on peut espérer que, l'éveil étant donné, il en résulterait des informations importantes pour l'histoire des monuments des légions sur le sol de la Gaule. Voici, par exemple, un renseignement qui concerne, non plus Mirebeau, mais Andilly, (Meurthe-et-Moselle), et que mon ami, M. Maxe-Werly, a relevé dans le *Répertoire archéologique de l'arrondis-*

sement de Toul, par E. Olry, à l'article Andilly, canton de Domèvre : « dans les travaux faits pour la reconstruction de « l'église, on découvrit sous une couche de débris de toute « nature, un beau pavé fait de carreaux en terre cuite, de grandes « dimensions. Quelques-unes de ces briques étaient ornées d'ara- « besques et de stries ; sur l'une d'elles on pouvait même lire.

DECIVS XIV LEGIO

La lecture me paraît insolite sous cette forme ; mais elle devient parfaitement correcte si on la dispose dans le sens rétrograde, comme cela a lieu très souvent dans les inscriptions imprimées à l'aide d'un moule. Je crois donc qu'il faut lire :

LEG · XIIII · DECIVS

c'est-à-dire *Leg(io) quarta decima. Decius (fecit).*

Decius est un briquetier qui a travaillé pour la légion XIVe. Les briques estampillées de la sorte sont très communes dans les provinces rhénanes ; en voici une qui peut servir de modèle.

LEG·XXII·P·P·F
IVL·PRIMVS·F

Leg(io) duodevigesima p(rimigenia) p(ia) f(idelis) ; *Jul(ius) Primus f(ecit)* (1).

Par là, nous possédons un témoignage du séjour fait à Andilly par la légion XIVe Gemina de l'armée de Germanie-Supérieure, l'une des légions qui ont laissé des monuments de même nature à Mirebeau. Il faut donc dorénavant comprendre Andilly dans le nombre des stations stratégiques du réseau romain.

Le nom Andilly porte, du reste, en lui-même la preuve de son antique origine. En effet, ce n'est autre chose qu'une forme française du nom de lieu *Andilliacum* (*s. e. praedium*), doublement gaulois, d'abord par le nom d'homme qui en constitue le radical, et ensuite par le suffixe d'adjectivation *acum* qui le termine. Or *Andilliacum* signifie "domaine d'Andillus", et *Andillus* est un nom d'homme, dérivé diminutif de l'ethnique *Andes*, comme *Celtillus* et *Cavarillus* des ethniques *Celtae* et *Cavares*. Les noms d'hommes *Celtillus* et *Cavarillus* nous sont connus par les Commentaires de César ; quant à *Andillus*, il a

(1) Brambach, *C. I. Rh.* 1491. Pour d'autres exemples, voir l'*Index*, p. 380, sous la rubrique *Figulorum nomina quae de laterculis legionum reperiuntur.*

été révélé par l'estampille de potier ANDILLI·M trouvée à Paris, et publiée dans le *Bulletin Epigraphique*, t. II (1882), p. 119 (1).

Robert Mowat.

INSCRIPTIONS DE CARTHAGE 1875-1883
(Suite)

VI. — Inscriptions de Sidi-Bou-Said (2).

J'ai publié dans les *Missions Catholiques* (3) les textes chrétiens recueillis dans ce village dont l'emplacement était compris dans la grande enceinte extérieure de Carthage.

A mon arrivée à Saint-Louis, en 1875, j'achetai une inscription funéraire qui provenait de ce village et qui maintenant se trouve à St-Eugène, près Alger, dans la bibliothèque du cardinal Lavigerie. Elle a été communiquée à l'Académie des Inscriptions par M. de Sainte-Marie, alors chargé d'une mission archéologique à Carthage.

246

DIS·MAN·SACR·
CONCORDIA·QVIETA·
PIA·VIXIT·ANNIS.
XXII · H·S·E· ꓤ

Ce texte funéraire se termine par la lettre R renversée, inscrite dans un cercle ; la tête du jambage est au centre du cercle, son pied sur la circonférence, en dehors de laquelle se prolonge la queue de cette lettre. Le *Corpus* le donne dans le tome VIII, n° 1043, et interprète le monogramme ainsi : *ossa bene quiescant.* Mais il est à remarquer que c'est un R et non un B qui entre dans ce monogramme.

Sur le chemin qui conduit au village, le général Baccouche possède une propriété dans laquelle il a trouvé un sarcophage païen. La face de cette auge funéraire est ornée de Génies grossièrement exécutés, et d'un médaillon central renfermant un buste

(1) Cfr. R. Mowat, *Remarques sur les inscriptions antiques de Paris*, p. 78 du tirage à part.

(2) Outre les textes donnés ici, nous avons recueilli à Sidi-Bou-Saïd une inscription tumulaire arabe datant de l'an 638 de l'hégire (1241 de notre ère).

(3) N° du 13 juillet 1883.

de femme en bas-relief. Ce sarcophage est placé au fond d'une allée du jardin.

En continuant de monter vers Sidi-Bou-Saïd, on entre dans un chemin garni des deux côtés d'une grande haie de cactus. Là, se trouve, à droite, dans un blocage, un tombeau antique, recouvert encore de sa dalle.

Un jour que je visitais ce village, les gens de la famille du gouverneur de Tunis, me sachant à la recherche d'inscriptions, se mirent à arracher du milieu de leur cour pavée tous les marbres qui portaient quelques caractères, et s'empressèrent de me les offrir.

Sur l'un, je lus :

247
///// · VIXI*t annis* /////

Sur l'autre :

248
///// BI · FI · S /////

Sur un autre :

249
///// VIII
///// OS

Enfin, sur un quatrième :

250
///// LIV /////

Voici encore une inscription provenant du village de Sidi-bou-Saïd :

251
//// QVIE[*ta* ou *tus*]
(*vix*)IT·ANN·LX
//// D · XX · P

L et X de la seconde ligne forment monogramme.

Parmi les pavés d'une cour arabe, je copiai sur une pierre les caractères suivants, hauts de $0^{m}25$.

.....SVIBE.....

Un habitant de Sidi-Bou-Saïd, nommé Khmis, au mois de février 1878, trouva dans son jardin, sur la pente de la montagne qui fait face à Saint-Louis et à la Malga, le tombeau d'un affranchi d'Auguste. Ce tombeau était situé près d'une construction dont les murs portent encore des traces de peinture,

et au fond de laquelle une assez belle mosaïque a été découverte.

L'inscription tumulaire de cet esclave affranchi, quoique publiée dans le *Corpus* (1) et signalée dernièrement par M. Cagnat (2), a naturellement sa place ici :

253

D · M · S
M · AVRELI
VSNOMA
DIVSPIVS
AVG · LIB · VIX ·
AN · XXXII · M · XI

J'ai acquis du même Arabe une autre pierre païenne qu'il m'a dit avoir trouvée au même lieu que la précédente. Je reproduis l'inscription qu'elle portait (3) :

254

MODIA
C · L · GRATA
PIA · VIXIT
ANNIS XL
H · S · E

Hauteur $0^{m}57$; largeur 0,27.

L'épitaphe est gravée dans un cartouche rectangulaire qu'entoure une moulure, et que surmonte un fronton triangulaire.

Un autre titulus païen a été découvert il y a plusieurs années, dans le voisinage des deux sépultures précédentes, sur la propriété du cheikh El Bennai, par M. Amédée Gandolfe, de Sousse, chez qui je l'ai relevé.

La tablette de marbre sur laquelle est gravée cette épitaphe a $0^{m}20$ de côté. Elle était scellée horizontalement dans une maçonnerie très tenace et juxtaposée à une autre plaque de même dimension, qui portait à sa surface 5 trous en forme de godets demi-sphériques, et disposés symétriquement. Au-dessus et au-dessous du trou central, est gravé un V de forme particulière, surmonté d'un croissant aux cornes abaissées.

M. l'abbé Mougel, curé de Duvivier, a déjà signalé de ces tablettes placées horizontalement devant chaque stèle dans les

(1) *C. I. L.* VIII, 10531.
(2) *Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie*, 1883, p. 70.
(3) C'est le n° 10978 du *Corpus* qui n'a pu en déterminer la provenance précise.

anciens cimetières. « Le nombre des cuvettes, dit-il, y est toujours égal aux personnages représentés sur le monument ou inscrits sur le titulus » (1).

M. Amédée Gandolfe n'a cependant trouvé sur le tombeau romain de Sidi-Bou-Saïd qu'une seule épitaphe que voici :

255

D · M · S
C·HOSIDIVS·OPTATVS
PIVS · VIXIT · ANNIS
XXVII · M · X · DIEB · VII
H · S · E

L'inscription chrétienne que j'ai publiée dans les *Missions Catholiques*, sous le n° 73, et que le *Corpus* a inscrite sous le n° 10540, portait au revers un reste d'une inscription impériale :

256

D·D·N·N//////

Le 8 mai 1881, un de mes confrères, le R. P. Malleval, m'apporta l'inscription grecque qui suit. L'Arabe qui la lui vendit lui affirma qu'elle avait été trouvée à Sidi-Bou-Saïd.

257

/////////////////////
/////OM/////////////
/////OIΛEPI/////////
/////PACΘHTEI/////
/////TOPACTEΔ/////
/////ΛΔHΛAM//////
/////TACHEN///////
/////MOIPH////////
/////FΛNΘ/////////
/////////////////////

Hauteur des lettres : 0m015.

Plusieurs A ne sont pas barrés. A la fin de la 5e ligne de l'inscription, les deux lettres A et M sont liées; les *epsilon* sont lunaires.

Dans les premiers jours de juin, on trouva sur le bord du chemin, entre la maison de Saheb-ettaba' et celle de Bou-Rkhis, le fragment que voici :

(1) *Bulletin de l'Académie d'Hippone* n° 12, p. 93. M. l'abbé Mougel pense que ces cavités servaient aux cérémonies funéraires.

258

A · N A(*e*) V I V S · M A X I(*mus*)
V I (*xit a*) N N I S / / / / / / / /

et le 15 mars 1883, au pied de Sidi-Bou-Saïd, la première moitié des trois dernières lignes d'une autre épitaphe :

259

PATER · S / / / / /
ANN · L / / / / / /
CONS / / / / / /

Enfin, le 29 juillet 1883, le P. Chautemps découvrit sur le bord de la mer, au pied de la maison de Saheb-ettaba', un débris d'inscription gravée sur une pierre très noire :

260

/ / / / DAI · F · VIX
/ / / / V · H · S · E

Hauteur des lettres : 0m027.

J'ajouterai à ces textes brisés, un fragment trouvé non loin de Sidi-Bou-Saïd, à Damous-Karita, au milieu des cimetières chrétiens :

261

D (*m. s.*)
(*c* O N C O (*rdius*)
pt) V S V I (*xit an*)
no un) O · M (*ens.*
/ / / / / / / / / /

Et au revers de cette plaque brisée, on lit encore :

262

/ / / / / A V R V S
/ / / / / X X X

Le premier caractère appartient peut-être à un M.

Tous les textes trouvés jusqu'à ce jour à leur place primitive dans la montagne de Sidi-Bou-Saïd sont des épitaphes païennes. Il semble donc que cette partie élevée de Carthage était surtout consacrée aux sépultures. Mais les tombeaux que j'ai vu découvrir appartiennent à des sépultures de famille et non à des cimetières communs. Cela m'incline à croire que Sidi-Bou-Saïd était à l'époque romaine occupé par des villas comme la partie de *Mégara* qu'on appelle aujourd'hui la Marsa.

C'est au pied de Sidi-Bou-Saïd, que le cardinal Lavigerie vient de faire construire sa nouvelle résidence. Derrière son habitation

on a trouvé, l'an dernier, plusieurs urnes funéraires et un petit sarcophage, long de $0^{m}46$ et large de $0^{m}31$. Ce dernier renfermait des cendres avec une lampe marquée d'un X, et des monnaies de l'époque d'Auguste. Ces monnaies portent le nom de triumvirs monétaires ; j'y ai lu celui de *Salvius Otho* (1).

Ces sépultures datent donc des premières années de notre ère, et sont même peut-être antérieures. Les poteries rouges provenant de cette découverte portent des marques de fabrique, telles que VIBIA et RFIG entre deux palmes horizontales. Sur deux de ces vases, on a gravé à la pointe les trois lettres: SAB. Ce double graffite indiquait sans doute le nom du mort, ou celui de la famille à laquelle il appartenait.

J'ai souvent remarqué à Carthage que les plus anciennes sépultures romaines sont dépourvues d'épitaphe, mais que les poteries qu'on y trouve portent ordinairement une marque de fabrique. Plus tard, au contraire, comme j'ai pu l'observer dans nos cimetières de la Malga qui datent du IIe et du IIIe siècle, chaque tombe a son épitaphe, et, à part les lampes, les autres poteries ne portent pas l'estampille du potier.

Je ne veux pas quitter Sidi-Bou-Saïd, sans rappeler que c'est au pied de la montagne, sur le bord de la mer, que le général Baccouche a trouvé la belle mosaïque qui a figuré cette année à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

St-Louis-de-Carthage, 22 novembre 1883.

A.-L. Delattre,
Missionnaire d'Alger.

MARQUES DE BRONZIERS
SUR OBJETS TROUVÉS OU APPORTÉS EN FRANCE
Supplément

20 (*addit.*) | L·V·BAS |

L(ucii) V(alerii) ou *V(ibii) Bas(si)*. Copie de M. Allmer.

Telle est la véritable transcription de l'estampille de la fibule de Castelnaudary conservée au musée de Narbonne, d'après un

(1) Mionnet, *De la rareté et du prix des médailles*, t. I, p. 113.

dessin que M. Allmer a eu l'obligeance de me communiquer. C'est un fragment d'épingle replié sur lui-même et terminé par un aplatissement sur lequel l'estampille est imprimée.

52 *bis*. MATVILO·F

Matuilo f(ecit). Copie de M. Dissard.

Sur le manche d'une casserole trouvée à Saint-Chef (Isère). L'estampille est disposée en arc, concentriquement au disque qui termine le manche. Les lettres M et A sont liées en monogramme. Publié par M. Allmer, *Revue épigraphique du Midi de la France*, tome I, p. 406, n° 452.

60 *bis*. SALVI

Salvi. Copie de M. Aurès.

En travers sur le manche d'une strigile trouvée dans un tombeau à Boissières, près Nîmes ; cartouche à extrémités concaves. Au-dessous de cette marque, il existe une contremarque ayant la forme d'une étoile à quatre branches au milieu de laquelle on voit un petit Génie ailé tourné à droite.

Deux strigiles parfaitement semblables ont été trouvées dans le même tombeau et portaient, l'une et l'autre, la même marque et la même contremarque appliquée de manière à montrer la petite figure la tête en bas par rapport à l'inscription. Aurès, *Marques de fabrique du musée de Nimes*, 1876, p. 91, pl. XXII, n° 223.

Une contremarque au Génie ailé se voit aussi à côté de l'estampille VICCIVS. Voir notre paragraphe 6. L'estampille SALVI appartient également à une strigile de Tarquinies. (Garrucci, *Sylloge insc. latin.* p. 550, n° 2277).

63 *bis*. TITVRIO

Tituri(i) o(fficina).

Sur une fibule trouvée à Nantes, lors des grandes percées de la place St-Pierre. Parenteau, *Catalogue raisonné de l'Exposition archéologique de Nantes, en 1872*, p. 158, n° 43.

A notre § 63, corrigez la lecture *Titur(us)* en *Titur(ius)*, gentilice connu de par ailleurs.

69 (*addit.*). La marque que j'ai crû lire //// ORIT //// sur une fibule appartenant à M. Lehman est vraisemblablement à corriger en //// ODIT ////, vestige de [*Epaphr*]ODIT[*i*].

73-74 *bis*. On a trouvé avec les strigiles SALVI, à Boissières (Gard), deux autres strigiles réunies par un anneau de bronze et portant chacune une marque et une contremarque à encadrement rectangulaire disposées en T, à savoir, d'une part, un petit Génie ailé, d'autre part, un dauphin. (Aurès, *Marques de fabrique du musée de Nîmes*, 1876, p. 91, pl. XXII, n° 224).

79 (*addit*). M. Detlefsen, dans le *Bull. dell'Instit. di Corrisp. arch.* 1866, p. 59, cite sous le n° 20 de sa liste, une strigile provenant de Bologne et portant la marque TATTAL. Il me semble qu'en retournant la lecture, on retrouverait quelque chose comme le commencement de l'estampille étrusque LVLLVLVVOI. Voir notre paragraphe 79.

Appendice

MARQUES DE BRONZIERS SUR OBJETS TROUVÉS DANS LES PAYS SCANDINAVES

Au moment où notre premier catalogue de bronziers paraissait dans le *Bulletin Epigraphique*, t. III (1883), p. 261, M. Ingvald Undset publiait dans le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° 12, décembre 1883, p. 234-238, le recueil des inscriptions antiques découvertes dans les pays scandinaves. Elles sont au nombre de vingt-cinq, toutes gravées ou imprimées sur des objets mobiliers, parmi lesquels neuf casseroles en bronze avec estampilles. L'apport de ces objets est dû à une cause toute spéciale ; à mon avis, ils ont certainement appartenu à des équipages de navires égarés (1) ou naufragés dans ces parages lointains, car l'absence complète de monuments lapidaires écarte la supposition d'aucun établissement romain. Bien que la série de ces casseroles estampillées ne rentre pas précisément dans le cadre que nous nous sommes tracé, il nous paraît utile de les signaler sommairement ici, afin de faciliter la comparaison avec les objets similaires trouvés en France.

1°. P.CIPI.POLIBI.F, casserole du type figuré dans le

(1) On connaît un curieux exemple d'une de ces aventures de mer, Une cohorte d'Usipiens, embarquée pour la Bretagne sur trois galères à l'époque de Domitien, se mutina en pleine mer et, après avoir massacré les pilotes et les officiers romains qui la commandaient. erra à l'aventure le long des côtes de Bretagne dont elle fit le tour complet sans le savoir ; la plupart des mutins furent repris, traités comme pirates et réduits en esclavage. (Tacite, *Agricola*, XXVIII).

Museo Borbonico, V, pl. 58, fig. 1, 2 ; pl. 59, fig. 5. Trouvée à Horsens, en Jutland (Danemarck). Musée de Copenhague.

2°. — CIPI.POLIBI, même type. Provient de Sverkildstrup, en Jutland. Musée de Copenhague.

3°. — CIPI.POLIBY, même type. Provient de Stangerup, en Jutland. Musée de Copenhague.

M. Undset mentionne en outre, d'une manière incidente, une passoire estampillée CIPI.POLIBI, au musée de Zurich, ainsi que la casserole P CIPIPOLIBI provenant de Sottorf (Hanovre), et conservé au musée de Hanovre. Comparez aussi à notre paragraphe 7.

4°. — NIGELLIO.F, même type. Provient de Ringe, île de Fünen (Danemarck). Musée de Copenhague. Comparez à notre paragraphe 55.

5°. — DICVS, même type. Provient de Himlingœre, en Seeland. Musée de Copenhague.

6°. — GICIGATI, deux casseroles du même type. Provenance, Bederslev, île de Fünen. Musée de Copenhague

7°. — DIS AVCVS F, ligature de A et V ; lire *Dis aucus* ou *Dis ancus f(ecit)*. Casserole du type figuré dans le *Mus. Borb.* III, pl. 31, fig. 5. Provenance, Nœrrebroby, île de Fünen. Musée de Copenhague.

8°. — ////NSI////HABR//// ; type figuré dans le *Mus. Borb.* V, pl. 58, fig. 1, 2 ; pl. 59, fig. 5. Provient du nord de la province de Helsingland (Suède). Au musée de Stockolm.

Un exemplaire semblable se trouve au musée de la bibliothèque vaticane, LANSIEPAPHRODITI. Voir aussi notre paragraphe 4.

9°. — TALFVM, casserole de forme particulière, à manche long et étroit ; un exemplaire de ce type rare se trouve au musée de Naples. Provient de Raade, district de Smaalnene (Norwège). Musée de Copenhague.

M. Undset compare cette estampille à celle de TALIO.F sur une casserole trouvée en Poméranie et conservée au musée de Berlin (Friederichs, p. 139) et à une autre, TALIO.F provenant de Kezdyvasarhély (Transilvanie), actuellement au musée de Vienne, cfr. *C. I. L.* III, 1640 (4).

Robert Mowat.

DÉCHIFFREMENTS RECTIFIÉS
Suite (1)

5° L'inscription de Coptos éditée pour la première fois par M Ern. Desjardins dans les *Comptes-rendus de l'Académie des Inscr. et B. Lettres*, 1883, p. 226-231, vient d'être rééditée par le même auteur dans le *Bull. du Com. des trav. hist. et scient., sect. d'Archéol.* 1883, p. 178-185 avec le fac-similé photographique d'un nouvel estampage envoyé d'Egypte par M. Maspéro. L'étude de ce document est donc devenue accessible aux épigraphistes privés jusqu'à présent de toute copie authentique. M. Mommsen, à qui l'estampage primitif avait été communiqué par les soins de M. Ch. Tissot, en publie, de son côté dans l'*Ephemeris epigraphica*, v. p. 5-17, un commentaire magistral accompagné d'une transcription que chacun peut vérifier lettre à lettre sur le fac-similé précité. Nous reproduisons en caractères courants le déchiffrement, tout en conservant la lecture que nous avons précédemment proposée (2) pour certains passages.

1re tablette.

[*coh(ors) iiii*].
c(enturia) Longi:
C(aius) Mareius, C(aii) f(ilius), Pol(lia), Alexand(rea).
c(enturia) Catti:
L(ueius) Longinus, Lucii f(ilius), Ser(gia), Tavio.
c(enturia) Vedi(i):
L(ueius) Licinius, L(ueii) f(ilius), Pol(lia), Sebastop(oli).
c(enturia) Servati:
M(areus) Lollius, M(arci) f(ilius), Pol(lia), Aneyr(a).
c(enturia) Caecili(i):
C(aius) Cornelius, C(aii) f(ilius), Pol(lia), Ane(yra).
c(enturia) Aquilae:
C(aius) Sossius, C(aii) f(ilius), Pol(lia), Pompeiop(oli).
coh(ors) v.
c(enturia) Publili(i):
C(aius) Didius, C(aii) f(ilius), Pol(lia), Ancyr(a).
c(enturia) Gavisidi(i):
C(aius) Helvius, Ca(ii) f(ilius), Pol(lia), Gangr(a).
c(enturia) Iustiana:

[*coh(ors) iiii*]
c(enturia) Etri(i):
L(ueius) Longinus, L(ueii) f(ilius), Pol(lia), Aneyr(a).
c(enturia) Vetti(i) Rufi:
C(aius) Longinus, C(aii) f(ilius), Pol(lia), Alex(andrea).
c(enturia) Casti:
M(areus) Cassius, M(arci) f(ilius), Pol(lia), Isinda.
c(enturia) C(aii) Mammi(i):
M(arcus) Petronius, M(arci) f(ilius), Pol(lia), Alex(andrea).
c(enturia) P(ublii) Mammi(i):
Cn(aeus) Otacilius, Cn(aei) f(ilius), Pol(lia), Anc(yra).
c(enturia) Oeniana:
M(arcus) Longinus, M(arci) f(ilius), Pol(lia), Etenna.
coh(ors) v.
c(enturia) Caninii(i):
C(aius) Valerius, C(aii) f(ilius), Pol(lia), Ane(yra).
c(enturia) M(arci) Corneli(i):
M(arcus) Iulius, M(arci) f(ilius), Pol(lia), Alex(andrea).
c(enturia) Materni:

(1) *Bull. Epigr.*, t. III (1883) p. 194.
(2) *Bull. Epigr.*, t. III (1883) p. 199, dernier paragraphe de la note.

T(itus) Antonius, T(iti) f(ilius), Ser(gia), Tavio.
c(enturia) Licini(i) Veri :
C(aius) Sentius, C(aii) f(ilius), Serg(ia), Tavio.
c(enturia) Numeri(i) :
C(aius) Iulius , C(aii) f(ilius) , Pol(lia), Alexan(drea).
c(enturia) Lucretiana :
L(ucius) Iulius, L(ucii) f(ilius), Gal(eria), Lugdun(i).
coh(ors) vi.
c(enturia) Treboni(i) :
M(arcus) Valerius, M(arci) f(ilius), Pol(lia), Sid(one).
c(enturia) Curti(i) :
C(aius) Valerius, C(aii) f(ilius), Pap(iria) , Nicae(a) .
c(enturia) Mini(i) :
C(aius) Granius, C(aii) f(ilius), Pol(lia), Anc(yra).
c(enturia) Coti(i) :
C(aius) Valerius, C(aii) f(ilius), Gal(eria) , Lugd(uni).
c(enturia) Curiati(i) :
C(aius) Trebius, C(aii) f(ilius), Pup(inia), Paraet(onio).
c(enturia) Galbae:
C(aius) Aufidius, C(aii) f(ilius), Pol(lia), cast(ris).
coh(ors) vii.

M(arcus) Lollius, M(arci) f(ilius), Pol(lia), Ancyr(a).
c(enturia) Cliterniana:
Sex(tus) Lusius, Sex(ti) f(ilius), Pol(lia), Tavio.
c(enturia) Clementis :
C(aius) Vibius, C(aii) f(ilius), Ani(ensi) , Verg(ellis) .
c(enturia) Gavisidiana :
C(aius) Aufidius, C(aii) f(ilius), Pol(lia), Anc(yra).
coh(ors) vi.
c(enturia) Firmi:
C(aius) Spedius, C(aii) f(ilius), Pol(lia), Cyren(is).
c(enturia) Longi:
C(aius) Antonius, C(aii) f(ilius), Pol(lia) , Alex(andrea).
c(enturia) Flacci:
P(ublius) Papirius, P(ublii) f(ilius), Pol(lia), Anc(yra)
c(enturia) Vari :
C(aius) Longinus, C(aii) f(ilius), Pol(lia), cast(ris).
c(enturia) Pacci(i) :
P(ublius) Flavius, P(ublii) f(ilius), Anien(si), Paph(o).
c(enturia) Hordioni(i) :
C(aius) Romanius, C(aii) f(ilius) Fab(ia), Ber(yto).
coh(ors) vii.

2e tablette

[Fit Sum(ma) Sum(marum):]
alarum iii dec(uriones) v,
dupl(icarius) i, sesquiplic(arii) iiii,
equites ccccxxiiii.

Per eosdem, qui supra scripti sunt,
lacci aedificati et dedicati sunt,
Apollonos [Hyd]r[c]uma vii k(alendis) ianuar(iis),
Compasi k(alendis) augustis,
Berenicide xviii k(alendis) ianuar(iis),
Myos Hormi idus ianuar(ias) ou *id(ib)us ianuar(iis);*
castra m(aiora) aedificaverunt et refecerunt.

coh(ortis) i Theb(aeorum) cui praeest Sex(tus) Pompeius Merula:
c(enturio) C(aius) Terentius Maximus,
c(enturio) C(aius) Iulius Montanus,
c(enturio) L(ucius) Domitius Aper.
Sum(ma) c(enturionum): iiii.
F(it) S(umma) S(ummarum): coh(ortium) vii c(enturiones) x,
cq(uites) lxi, mil(ites) dcclxxxiix.

La ligne restituée [*fit sum* (*ma*) *sum* (*marum*)] doit, en réalité, être rapportée à la fin d'une tablette perdue ; je ne l'ai introduite ici, dans la colonne de gauche, que pour rendre compte de la construction grammaticale; sa rédaction doit en effet être symétrique avec celle de la colonne de droite. J'insiste aussi sur une parti-

cularité significative : les sigles F. S. S. sont notablement plus hautes que les lettres voisines, ce qui les constitue en *vedette* d'*annonce*, tout comme le mot SVM(*ma*) à la ligne précédente; et puisque celui-ci désigne un total partiel, les sigles S. S. doivent désigner un total général récapitulatif, S(*umma*) S(*ummarum*) ; il est, d'ailleurs, invraisemblable qu'elles représentent la locution S(*upra*) S(*criptae*) en abrégé, alors que cette même locution apparaît en toutes lettres *supra scripti* à la ligne suivante. En outre, cette locution est toujours précédée, non suivie, du substantif auquel elle se rapporte; en d'autres termes, on ne peut supposer que le graveur a voulu écrire *f*(*iunt*) *s*(*upra*) *s*(*criptarum*) *cohor*(*tium*) *vii*, quand la règle l'obligeait à la rédaction *f*(*iunt*) *cohor*(*tium*) *vii s*(*upra*) *s*(*criptarum*). Cela est prouvé par les exemples COLL(*egii*) S(*upra*) S(*cripti*), COL(*oniae*) S(*upra*) S(*criptae*), dans Orelli, n°s 1702, 2300, 2417, 2695, etc. et S(*umma*) S(*upra*) S(*cripta*), dans Wilmanns, n° 1744.

Les mots *idus ianuar* peuvent se lire *id*(*ib*)*us ianuar*(*iis*), en supposant un simple oubli des lettres intermédiaires *ib* ; ou *idus ianuar*(*ias*), pour *idibus ianuar*(*iis*), l'accusatif ayant été écrit à la place de l'ablatif, par mégarde plutôt que par ignorance réelle.

Quant à la lecture *castra m*(*unita*) ou *castra m*(*ajora*) que j'ai précédemment proposée (1), elle m'était suggérée par un passage de César, *Bell. Gall.* I, 49, dans lequel les deux locutions se trouvent réunies, *munitis castris, duas ibi legiones reliquit et partem auxiliorum, quatuor reliquas in castra majora reduxit* ; ces *castra majora* sont ainsi nommés par opposition aux *castra minora*, dont César parle quelques lignes plus loin, (I, 50). Bien qu'il n'y ait aucun signe de ponctuation, ni aucun blanc séparatif entre CASTRA et M, je n'ai aucune raison d'abandonner ma précédente lecture, à moins de me résigner à l'invraisemblable barbarisme *castram*. Dans ma pensée, il s'agit du plus grand des deux camps installés autour de Coptos, l'un pour les détachements légionnaires, l'autre pour les troupes auxiliaires, qu'il était d'habitude de séparer. Je dis *l'un* des camps, car le texte original montre le mot ET entre les mots AEDIFICAVERVNT et REFECERVNT, et non le chiffre II qu'on avait cru y lire et qui m'avait d'abord fait songer à deux camps installés à chaque extrémité de la ligne de Coptos à Myoshormos.

Robert Mowat.

(1) *Bull. épig.*, t. III (1883), p. 199, et p. 309.

CORRESPONDANCE

Inscription Nîmoise

Nîmes, le 5 mars 1884.

Monsieur et cher Confrère,

Les fouilles faites en ce moment à Nîmes, pour l'établissement des nouvelles halles, mettent de temps en temps au jour des fragments d'inscriptions antiques, la plupart sans importance. Celui dont je vous envoie aujourd'hui l'estampage se distingue des autres par la difficulté que présente la lecture de sa première ligne. A la troisième ligne, ligature de T, H, E.

/// TAVMASTVS ///
VXORI · ET
SOLIVS · ELEVTHER
ALVMNVS

0m30 — 0m13

La dernière lettre de la 1re ligne est seule bien certaine, S, parce qu'on reconnaît nettement sur la pierre que la cassure a suivi les bords de cette lettre de la manière indiquée en rouge sur mon estampage. Les deux dernières syllabes me semblent donner MASPVS; mais quelles sont ensuite les trois premières lettres? Nous ne trouvons ici rien de satisfaisant.

Votre tout dévoué, AURÈS.

Nîmes, le 13 mars.

La lecture que vous proposez pour la 1re ligne, THAVMASTVS, me semble très acceptable, à la condition cependant d'admettre que les trois premières lettres sont liées d'une manière analogue à la ligature de la 3e ligne; ou, ce qui est la même chose, à la condition de supposer que le lapicide, après avoir écrit à tort TAVMASTVS, sans H, a corrigé son erreur en ajoutant une barre horizontale entre le T et l'A. Il est certain, dans tous les cas, après un dernier examen du monument, que la première lettre a sa partie inférieure rigoureusement verticale, et que c'est une cassure, marquée en rouge sur mon dernier estampage, qui la fait paraître inclinée. Je lis donc, comme vous, ... *Thaumastus uxori et Solius Eleuther, alumnus.*

Votre, etc.

AURÈS.

BIBLIOGRAPHIE

Jos. Vaders. — *De alis exercitus romani, quales erant imperatorum temporibus ; Quaestionis epigraphicae pars prior* (dissertation inaugurale). Halis Saxonum, 1883, in-8°, 37 pages.

On s'occupe beaucoup depuis quelque temps de l'armée romaine : chacun apporte son tribut à l'achèvement de l'édifice. Après les travaux de M. Pfitzner sur les légions, de M. Hassencamp sur les cohortes, de M. Stille sur les légions et les auxilia, je ne parle que des plus récents, voici un opuscule sur les ailes de l'armée romaine. M. Vaders a entrepris d'écrire l'histoire de tous les corps de cavalerie auxiliaires, autant du moins qu'on le peut faire sans s'arrêter, comme la plupart de ses prédécesseurs, à Vespasien ou à Hadrien. Il faut lui en savoir bon gré.

Comme un certain nombre de thèses de doctorat allemandes, cette brochure n'est que le commencement d'un ouvrage; l'auteur ne dépasse pas la lettre H ; les dernières ailes dont il parle sont les *alae Hispanorum*. Pour porter un jugement sur la valeur de l'œuvre, il faut évidemment attendre que le reste du livre ait paru ; mais, dès maintenant, on peut voir que l'auteur procède avec conscience et méthode; les documents épigraphiques qui seuls, trop seuls peut-être, forment le fond du travail, ainsi que l'indique le sous-titre, sont soigneusement dépouillés et les renseignements qu'ils contiennent habilement dégagés.

Ce n'est pas, naturellement, qu'on ne puisse trouver matière à discussion ; il est difficile, par exemple, d'admettre que l'ala *I Contariorum* soit formée de Sarmates, parce que les Sarmates étaient, au dire de certains auteurs, armés de *conti* : ils n'étaient pas les seuls. Mais une discussion de détail ne peut trouver place ici : constatons seulement que le travail entrepris par M. Jos. Vaders est très utile, et souhaitons qu'il soit bientôt achevé.

R. Cagnat.

Florian Vallentin. — *Epigraphie gallo romaine des Hautes-Alpes*, mémoire posthume et inachevé (extrait de *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*) ; in-8°, 47 pages, 4 planches. Gap, Jouglard, 1883.

Nous n'avons pu nous défendre d'un profond sentiment de tristesse en recevant un exemplaire de ce travail brusquemment clos par une notice nécrologique. Dans le préambule, Florian Vallentin a fait connaître le plan qu'il avait adopté : « Mon mémoire se divise donc naturellement en deux parties, 1° les peuples gaulois (Gaulois des Hautes-Alpes inscrits dans le rôle de la province Narbonnaise), 2° les peuples du royaume de Cottius ». La première partie a seule vu le jour ; mais telle qu'elle est, elle forme un ensemble complet, contenant le *corpus* épigraphique de cette région, à savoir trente-six inscriptions ; elle a été mise à la disposition des érudits depuis plus d'un an par la publicité du *Bulletin* de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes : on ne s'attend donc pas ici à un compte-rendu proprement dit ; mais il me sera certainement permis de suppléer mon jeune ami pour un détail qu'il n eût pas manqué d'introduire dans un paragraphe final d'*additamenta*. Les dernières lignes rédigées par Vallentin, p. 45, concernent une inscription de Lagrand, qu'il avait oubliée et dont il tenait à réparer l'omission ; à cette occasion, il aurait pu ajouter deux fragments épigraphiques découverts en 1825 à Lagrand et perdus depuis lors, à savoir 1° SEV//// | OIIS//// ; 2°, ////TEIFV//// ; la copie de ces textes se trouve dans un manuscrit de Janson conservé dans les archives des Hautes-Alpes, d'après une indication que veut bien me communiquer M. J. Roman.

H. d'Arbois de Jubainville. — *Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique*, in-8°, 411 pages ; Paris, Thorin, 1884.

Nous signalons le dernier chapitre de cet ouvrage aux érudits qu'intéresse l'étude mythologique des inscriptions votives gauloises et gallo-romaines ; l'auteur y expose ses idées sur la triade (présumée) Teutatès, Esus, Taranis ou Taranus, sur le dieu gaulois que les Romains ont appelé Mercure, sur le dieu Cornu et le serpent mythique en Gaule.

Nous tenons enfin à recommander à l'attention de nos lecteurs les ouvrages suivants, récemment parus ou tirés à part :

P. Luigi Bruzza, *Iscrizione in onore di Iallia Bassia* (extr. du *Bull. de la Comm. arch. commun. de Rome*, 1883).

J. B. de Rossi, *Verre représentant le temple de Jérusalem*, avec planche en couleur (extr. des *Archives de l'Orient latin*, II, 1883).

Julien Sacaze, *Inscriptions antiques des Pyrénées françaises*, premier fascicule.

G. Wilmanns, trad. par H. Thédenat, *Etude sur le camp et la ville de Lambèse* (extr du *Bull. des Antiquités africaines*).

Louis Noguier, *Inscriptions de la colonie romaine de Béziers*, 2e édition, 18[illegible]

Emile Taillebois, *Quelques mots sur les prétendues inscriptions des Convenae trouvées en Ecosse. L'inscription Tarbellienne du Vieux-Poitiers*, (ext. du *Bull. de la Soc. de Borda.*)

René Cagnat, *Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie*, 2e fasc. 1884. (Extr. des *Archives des missions scentifiques et littéraires*, 3e sér. tom. XI).

Robert Mowat.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — *Séance du 4 janvier 1884.* — M Oppert présente des observations sur l'inscription cunéiforme récemment découverte dans le Liban par M. Pognon ; c'est la seconde relative à Nabuchodonosor provenant de Syrie. Elle contient une liste des édifices construits par le roi à Babylone et dans d'autres villes de la Chaldée, liste dont on connaissait d'autres exemplaires avec quelques variantes. L'Académie procède au renouvellement annuel de son bureau. M. G. Perrot est élu président ; M. Ern. Desjardins, vice président.

11 janvier. — M. Le Blant adresse de Rome des renseignements sur les fouilles du Forum ; on a mis au jour l'atrium de la maison des Vestales. Outre des cippes épigraphiques, on a trouvé des statues dont l'une d'un type analogue à celui de la *Pudicitia*. La plupart de ces fragments de marbre etaient rangés auprès d'un four à chaux du moyen âge, et destinés à être convertis en chaux On sait que Raphaël, dans une lettre célèbre écrite à Léon X, se plaignait du vandalisme des chaufourniers de son temps.

18 janvier. — M. Al. Bertrand donne des détails sur un trésor d'objets en or, découvert en Alsace et acquis par le musée de Saint-Germain. On y remarque l'extrémité d'une corne ayant peut-être appartenu à un casque ; un *torques* à double enroulement ; des rondelles, des bagues et une cinquantaine de monnaies gauloises bombées, du type dit à l'arc-en-ciel, en allemand, Regenbogen-Schüsselchen, parce que, suivant une ancienne legende, on les decouvre à la suite des orages, au moment où paraît l'arc-en-ciel. M. Bertrand lit une note M. Ch. Robert sur les monnaies qui se rencontrent depuis le Luxembourg, jusqu'à la Haute Italie et à la Hongrie. On les attribue aux *Boii*, peuple qui a donné son nom à la Bavière et à la Bohême.

M. le Dr Rouire lit un mémoire sur la mer intérieure qui aurait existé anciennement au sud de la Tunisie, dans la région des Chotts, selon l'opinion du commandant Roudaire. M. Rouire cherche à établir que cette prétendue mer, le lac Triton d'Hérodote et de Scylax, n'est autre que le lac Kelbiah, au nord de Sousse (Hadrumète).

25 janvier. — M. Le Blant envoie de nouveaux détails sur les fouilles de la maison des Vestales, et rend compte d'une communication faite à l'Institut archéologique de Rome par M. Gamurrini sur une balance et un poids etrusques trouvés à Chiusi. De leur examen il résulte que Chinsi avait conservé le système pondéral étrusque, dont la livre était de 212 gr. 2, tandis que la livre romaine était de 327 grammes.

1er février. — L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire, en remplacement de M. Fr. Lenormant. M. d'Arbois de Jubainville est élu.

8 février. — M. Le Blant donne des informations sur les nouvelles fouilles de la maison des Vestales. Il annonce en outre que M. Marucchi a découvert hors de la Porte-Majeure un cimetière juif du 2e ou du 3e siècle de notre ère; et que M. Stevenson a communiqué à l'Académie d'archéologie chrétienne une bulle de plomb sur laquelle on lit ///ANNES EPI//et ECCL SRC, sans doute le nom de Jean, évêque de Syracuse au 7e siècle. D'après une communication de M. de Rossi à cette même Académie, un trésor de 835 monnaies retiré de la maison des Vestales, représente le denier de St-Pierre offert par des pèlerins anglo-saxons au 10e siècle; il contenait aussi une fibule de cuivre à niellure d'argent avec une inscription désignant le pape Marin II (942-946) :

+ DOMNO MA
+ RINO PAPA

Au cimetière de Domitilla on a trouvé un marbre avec une épitaphe grecque indiquant la sépulture d'un enfant de trois mois: ΠΑCΙΦΙΛΟC ΟΛΙΧΡΟΝΙΟC ΜΗΝῶ Γ. Au-dessous de cette inscription un enfant est figuré debout entre deux colombes; il est entièrement nu et muni de deux ailes attachées à son corps par deux bandes croisées sur la poitrine; c'est une imitation du type d'Icare. M. A. Dumont communique deux photographies de la grande mosaïque de Nîmes qui représente Admète amenant l'attelage d'un sanglier et d'une panthère devant Pelias et réclamant la main d'Alceste sa fille. M. L. Hervieux commence la lecture d'une *Notice historique et critique sur les fables latines de Phèdre et de ses anciens imitateurs directs ou indirects.* M. Ph. Berger lit une *Note sur quelques stèles phéniciennes trouvées à Hadrumète.*

15 février. — M. G. Perrot, président, annonce la mort de M. Thomas Henri Martin, membre libre de l'Académie. M. Al. Bertrand communique divers objets antiques trouvés à la station de la Tène, à l'extremité septentrionale du lac de Neuchâtel. Ce lieu qui a passé longtemps pour une cité lacustre est simplement un oppidum helvète. On y a trouvé des armes diverses, ainsi que des monnaies gauloises et romaines, et une tuile à l'estampille de la legion XXIe Rapax. M. Heuzey annonce la decouverte d'un nouveau roi de Tello ou Sirpourla dont il a rencontré deux fois le nom sur les monuments chaldéens rapportés par M. de Sarzec.

22 février. — M. G. Pâris lit un mémoire intitulé: *L'ART D'AIMER au moyen âge;* c'est un fragment d'un travail plus étendu et consacré à une étude des imitations et des traductions françaises d'Ovide au moyen-âge. M. Ph. Berger achève sa communication sur les stèles puniques de Sousse.

29 février. — M. Bréal lit un mémoire ayant pour titre: *Sur une particularité de l'accent tonique grec.* M. Hauréau lit une communication qe M. Egger sur deux inscriptions grecques publiées dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*; l'une est l'épitaphe d'un jeune graveur, δακτυλοκοιλογλύφος; l'autre, du 1er siècle, est une proclamation officielle contre les boulangers de Magnésie-du-Meandre qui s'étaient mis en grève.

SOCIÉTE NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. — *Séance du 9 janvier 1884.* — M. Palustre fait une communication sur un tombeau qui se trouve masqué dans la chapelle Saint-Clair de la cathédrale de Nantes et qu'il a obtenu de faire momentanément découvrir pour l'étudier. Ce tombeau ne serait pas, comme on le croit généralement, l'œuvre de Michel Colomb. M. Rayet communique des lettres de Gaspari, vice-consul de France au Pirée en 1788, relatives à l'achat de marbres antiques qui se trouvent aujourd'hui au musée du Louvre.

16 janvier. — M. l'abbé Thédenat présente, de la part de M. Feuardent, les neuf pièces les plus intéressantes du trésor de vaisselle d'argent trouvé à Montcornet (Aisne). M. Mowat communique, au nom de M. Lucien Decombe, le moulage d'une terre cuite trouvée à Rennes, dans la constructien d'un égoût et représentant un buste de femme drapée. Elle porte au cou un *torques* gaulois ; la coiffure se compose de tresses nattées en cercles superposés sur le sommet de la tête ; un voile pend de chaque côté. M. Ramé communique la photographie d'un ancien dessin représentant le tombeau de la chapelle St-Clair à Nantes et discute la question de savoir si la statue qui le décore est celle de Guillaume Guégan. M. de Villefosse lit une lettre de M. de Laurière relative aux fouilles de l'atrium des Vestales à Rome.

23 janvier. — M. de Villefosse présente une tablette en ivoire, feuillet d'un diptyque consulaire appartenant au musée du Louvre. Au siècle dernier, ce diptyque, à l'état complet, était conservé dans la collection du comte Settala à Milan. M. Roman lit un mémoire tendant à fixer au XIIe siècle la construction de la cathédrale d'Embrun, et au commencement du XIIIe celle de la cathédrale de Gap. M. l'abbé Thédenat annonce que le trésor de Moncornet s'est augmenté de 6 pièces de vaisselle ; sur l'une d'elles on lit le graffite *GENIALIS*, très net ; tandis que le même nom se prête à la lecture *GENITALIS* sur une autre pièce.

30 janvier. — M. G. Bertrand, de Moulins, présente le dessin d'un anneau de bronze provenant de Vichy et portant une dédicade au dieu Vorocius (Cfr. *Bull. Epigr.* t. III, p. 312). M. Célestin Port communique, par lettre, un titre de 1644 par lequel l'autorité ecclésiastique ordonne de faire boucher un trou pratiqué au bas de l'autel de Saint-Jean du Marillais « pour empêcher la superstition qu'aucuns commettent, y faisant entrer la tête de leurs enfants ». M. de Lasteyrie présente un buste de Mercure en bronze, encadré entre deux cornes d'abondance recouvertes de feuilles d'acanthe.

6 février. — M. Mowat communique un dessin en couleur exécuté par M. Albin Michel et représentant la mosaïque de Nîmes inexactement décrite par les journaux qui en ont annoncé la découverte. On y voit le roi Pélias assis sur un trône au-dessus d'une sorte d'estrade ; à sa droite, sa fille Alceste, debout et demi-vêtue ; devant lui, Admète amène un attelage compose d'un lion et d'un sanglier, et réclame la main d'Alsceste ; dans le fond, un garde casqué et un esclave. M. Mowat ajoute que cette explication avait déjà été proposée par un archéologue nîmois, M. Marvejol. M. Frossard ajoute, à son tour, quelques détails, et annonce que M. Marvejol vient de publier un mémoire complet sur ce sujet : la mosaïque trouvée à 2 m. 80 de profondeur sous l'ancienne maison Mazel, en face des Halles, formait le sol d'un *tablinum* ; elle a 30 pieds romains en longueur sur 20 en largeur. M. Mowat présente une monnaie alexandrine inédite d'Elagabale, et une bague en or massif trouvée dans la Seine à Paris ; la gravure du chaton en émeraude représente Persée, armé de la *harpé*, et tenant la tête coupée de Méduse ; devant lui à ses pieds, un grand miroir ovale. M. de Villefosse communique l'empreinte d'une pierre gravée antique découverte à Saulx, près Decize (Nièvre) ; elle porte l'inscription COCCEIAN | VSEDOMIT | VS. M. Maxe-Werly lit un mémoire sur la découverte d'un collier mérovingien près Totainville (Vosges).

13 février. — M. P. Allard présente une coupe en terre cuite, de couleur rouge-lustré, trouvée près d'Arras ; elle porte à l'intérieur l'estampille AMAN, avec ligature de A. M, A ; à l'extérieur, sous le pied, un graffite en deux lignes *LIBIINT* | *PRIMI COTVATTI* ou *CONATTI.*

20 février. — M. Al. Bertrand présente de la part de M. Aug. Nicaise le dessin colorié d'un fragment de vase en terre découvert à la Cheppe (Marne), dans une sépulture à char gaulois. Il est orné de peintures d'un rouge-violacé représentant, sur deux zônes, des griffons adossés, en forme de S. M. de Lasteyrie annonce qu'on a découvert sous la cathédrale de Nantes les restes d'une crypte du XIe siècle. M. Frossard présente le dessin d'un autel antique provenant de Pouzac (Hautes-Pyrénées) et actuellement abrité dans la propriété de MM. d'Uzer, à Salut ; on y lit l'inscription MARTI | INVICTO | C.MINICIVS | POTITVS | V·S·L·M. Ce monument n'était connu jusqu'à présent que par une grossière représentation exécutée sur un bloc de pierre engagé dans un mur de Pouzac, et si bien considéré comme authentique qu'un Anglais de passage en a fait l'acquisition pour enrichir sa collection

27 février. — M. l'abbé Thédenat communique, de la part de M. A. Schmitter, une inscription découverte à Cherchell, EVATIAE | VENVSTE | OCLATIVS | CHEREAS | CON | VGI.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LONDRES. — *Séance du 31 janvier 1884.* — L'amiral Sprat rend compte d'une exploration exécutée par lui en 1860 dans la presqu'île de Cnide ; il a constaté au sud un golfe non marqué sur les cartes, et découvert à la partie la plus étroite de l'isthme les traces de la tentative d'un antique percement destiné à isoler de la terre ferme le territoire de Cnide ; un oracle empêcha la continuation des travaux. Au fond du golfe dorien, à l'endroit nommé Bassarlik, l'amiral découvrit les ruines d'un temple de Latone entouré d'un mur cyclopéen et entièrement recouvert de broussailles. Une statue de marbre représentant la déesse et privée de sa tête, gisait sur le sol. Au-dessous, sur le flanc de la colline, il y avait un théâtre. (*The Academy*, 9 février 1884, p. 100).

ACADÉMIE D'HIPPONE. — *Bulletin*, n° 8, novembre 1883, et n° 9, décembre 1883. — Inscriptions tunisiennes relevées par M. le sous-lieutenant Espérandieu ; deux d'entre elles (n°s 9 et 16) nous font connaître l'existence, à l'henchir Sidi-Abd-er-Renblou (Musti), d'un collège de *Cereales*. — Inscriptions trouvées à Aïn-Zouï, près de Tebessa *(statio Vazanitana)* ; elles sont fort intéressantes pour l'histoire de l'occupation militaire romaine en Afrique. Le n° 6 qui serait très précieux s'il était intact semble être un rescrit impérial réglementant la perception d'impôts illicitement levés.

BULLETIN DE L'INSTITUT DE CORRESPONDANCE ARCHÉOLOGIQUE, décembre 1883. A. Mau. *Fouilles de Pompéi* ; Ingwald Undset, *Inscriptions latines découvertes dans les pays scandinaves* ; elles sont au nombre de vingt-cinq, notamment celle d'un vase de bronze conservé au musée de Stockolm, APOLLINI GRANNO | DONVM · AMMILIVS | CONSTANS · PRAEF · TEMPLI | IPSIVS VSLLM ; le graffite tracé sur un autre vase de bronze de la collection Lorange, *LIBERTINVS · ET · APRVS · CVRATOR////S////O//// SVERVNT* ; des épées de fer estampillées, TASVIT, AMPANI, RICVS, RICCIM, COCILIVS, VMORCI, MARCIM, RANVICI, ////ACIRONI ; sur un vase de verre, EYTYXωC ; sur un autre, ΠΙΕΖΗCΑΙCKΑΛωC ; sur une boule de cristal de roche, ABRAΘANAΛBA ; enfin des casseroles de bronze estampillées (voir, dans le présent numéro du *Bull. Epig.* le supplément aux *Marques de bronziers*).

EPHEMERIS EPIGRAPHICA, *Corporis inscriptionum latinarum supplementum edita jussu Instituti archaeologici romani, cura G. Henzeni, Th. Mommseni, J. B. Rossii*, vol. V, fasc. 1 et 2, 1884. — Le titre indique que ce recueil est un des organes de publicité de l'Institut archéologique allemand de Rome ; nous lui attribuons donc ici la même rubrique qu'au *Bulletin* et aux *Annales* publiés par cette savante Compagnie. Le présent volume de l'*Ephemeris* paraît après un intervalle de deux ans ; mais on ne perd rien à avoir attendu ; le double fascicule ne renferme pas moins de 262 pages. On y trouve de très nombreuses additions et corrections au volume III du *Corpus* ; il y manque cependant encore quelques inscriptions de Docléa éditées dans la *Rev. Arch.* XLIV, 1882, p. 79 ; nous ne faisons cette remarque que pour les personnes désireuses de tenir leur exemplaire du *Corpus* à hauteur des moindres découvertes. Signalons d'une façon spéciale les importants mémoires de M. Mommsen, 1° *Officialium et militum romanorum sepulcreta duo carthaginiensia*, (1) ; 2° *Protectores Augusti* ; 3° *Evocati Augusti* ; 4° *Jusjurandum in C. Caesarem Augustum* ; 5° *Militum provincialium patriae* ; de M. O. Bohn, *Milites praetoriani et urbaniciani originis italicae*.

Robert Mowat.

REVUES ET JOURNAUX PÉRIODIQUES

BULLETIN MONUMENTAL, 1883, n° 8. — J. de Laurière, *Epitaphe chrétienne de Basilia à Angoulême*, p. 708-715, avec un fac-simile ; inscription trouvée en 1882 et gravée à la pointe sur un carreau de terre cuite *DEP BASI | LIE XI KL FEB | DIE SOLIIII | POST | CONSS HORIO | M, (sic)* ; elle est datée du 22 janvier 405.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE, n° de décembre 1883. — C. Carapanos, *Inscriptions de l'oracle de Dodone et pierre gravée (Présentation de la tête de Pompée à César)*, avec fac-simile, p. 354-358. — Héron de Villefosse, *Une nouvelle copie du Mercure Arverne*, p. 387 ; découverte à Dampierre (Haute-Marne), d'une statue de Mercure assis, et d'un autel portant l'inscription MERCVR. — N° de janvier 1884. E. Muntz, *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, p. 1. — Dr Vercoutre, *sur la céramique romaine de Sousse (Tunisie)*, p. 16 ; quelques nouvelles estampilles de potiers, et l'inscription funéraire d'une enfant de 3 ans nommée *Pusinica*.

REVUE EPIGRAPHIQUE DU MIDI DE LA FRANCE, n° 26, octobre-novembre-décembre 1883 ; numéros 443-452 ; — 443, *Epitaphe avec un nom gaulois*, Bordeaux ; — 444, *Fragment d'épitaphe*, St Clar (Gers) ; — 445, *Epitaphe d'un Gabale, édile de Narbonne*, Narbonne ; — 446, *Epitaphe*, Villevieille ; — 447, *Places réservées à la corporation des bateliers de l'Ardèche et de l'Ouvèze dans l'Amphithéâtre de Nîmes* ; — 448, *Autel élevé par un affranchi à la Junon de sa patronne*, Nîmes ; — 449, 450, 451, *Epitaphes*, Nimes ; — 452, *Marque de fabrique sur un vase de bronze*, St-Chef (Isère). — Tables ; lieux de provenance par départements ; noms géographiques ; noms de divi-

(1) Ce travail est destiné à paraître également dons les *Mélanges d'érudition classiques dédiés à la mémoire de Charles Graux* ; les lenteurs de l'éditeur justifient parfaitement M. Mommsen de n'avoir pas voulu se laisser confisquer indefiniment son travail ; le bon exemple qu'il donne sera suivi par d'autres auteurs.

nités; empereurs et personnes de la famille impériale; noms de personnes; surnoms; noms barbares.

Cette livraison termine le tome I, commencé en 1878; M. Allmer prépare le tome suivant. Nous adressons nos sincères félicitations à notre savant confrère.

GAZETTE ARCHÉOLOGIQUE, publiée par MM. de Witte et de Lasteyrie, 9e année (1884), n° 1. O. Rayet, *Thésée et le Minotaure; la fuite de Dédale; peintures d'un scyphos trouvé en Grèce*, 2 planches. — R. Mowat, *Buste de Mercure entouré des divinités du Capitole*, 1 planche; l'auteur explique incidemment les formules épigraphiques de consécration à une Divinité et à l'Empereur. — Prince de Satriano, *Tête de cheval colossale en bronze du musée de Naples*, 1 planche. — G. Durand, *Le portail de Dompierre* (Vosges).

ARCHIVIO VENETO, tome XXVI, 1883. — Dario Bertolini, *Per l'Onomasticon latino*. L'auteur edite et commente une inscription de Venise appartenant à M. Lorenzo Seguso. ANNIAE GRATAE | CAVPIVS ALBICIVS PRIMVS | CONIVGI SANCTISSVETS; il la lit ainsi, *Anniae Gratae C. Aupius Albicius Primus conjugi sanctiss (imae) v(ivus) et s(ibi)*. *Aupius* est une forme orthographique du gentilice *Opius*, comme *plaustra* pour *plostra*; cette interessante remarque permet d'eclaircir deux inscriptions du *Corpus*, l'une au n° 5068 du tome V, l'autre au n° 1336-272 du t. VII.

RHEINISCHER KURIER de Wiesbaden, n° du 13 février. — Le musée de Wiesbaden s'est enrichi d'un autel en grès, récemment trouvé à Heddernhein et haut d environ un mètre; il porte l'inscription, I O M | IVNONI | LVCIVS | VALENS | V·S·L·L·M.

Robert Mowat.

CHRONIQUE

Le musée de Bône. — Nous apprenons avec plaisir que M. le Maire de Bône vient de concéder à la Société archéologique un local pour y installer le musée. Depuis nombre d'annees, les quelques inscriptions qu on avait pu recueillir étaient entassées pêle-même, en dehors de la ville, dans une sorte de hangar, au milieu de la pépinière. Actuellement elles sont déposées dans une maison de la rue Castiglione, trop petite encore, paraît il, trop sombre et surtout trop humide. Espérons que la municipalité tiendra à honneur de doter prochainement Bône d'un musée definitif. En attendant, le zélé président de l'Académie d'Hippone et le secrétaire-général, vont réunir tous les morceaux d'épigraphie ou d'architecture épars encore dans la ville. Il faudrait aussi pouvoir récolter les fragments d'inscriptions recueillis dernièrement sur le mamelon d'Hippone, qui appartiennent à Mgr le cardinal de Lavigerie. Il est évident que ce dernier, qui a tant fait en Tunisie pour créer son musée de St-Louis de Carthage, et apprécie mieux que tout autre l'utilité d'une pareille œuvre, ne peut pas refuser à la science cette petite aumône.

R. Cagnat.

Antiquités parisiennes. — Dans les fouilles opérées en 1878 et 1879 sur le terrain de la rue Nicole, près du Val-de-Grâce, on a découvert une grande quantité de poteries et d'objets divers provenant d'un ancien cimetière gallo romain. Ce sont 318 vases de terre de différentes formes, quelques fioles de verre et une trentaine de petits ustensiles de fer et de bronze, 85 monnaies romaines, un certain nombre de crânes caractéristiques et un très singulier monument, le moulage

fortuit, produit par l'infiltration du mortier de scellement, d'une figure d'enfant nouveau-né, d'un petit Parisien du IVe siècle. Cette collection présente un intérêt réel pour le musée archéologique de la ville de Paris, le musée Carnavalet, encore assez pauvre en objets de cette nature. Aussi, dès 1880, des pourparlers avaient été engagés avec le propriétaire pour son acquisition, mais ce dernier en demandant un prix exagéré, il ne fut pas donné suite à l'affaire. Aujourd'hui on parait s'être mis d'accord sur un chiffre relativement modéré, 15,000 francs. Aussi M. Joibé-Duval doit-il proposer au Conseil, à la prochaine session, de voter ce crédit dans le but de faire l'acquisition des objets énumérés plus haut (*Le Soleil*, n° du 3 mars 1884).

Pour notre part, nous ferons simplement remarquer que, parmi ces objets, les seules pièces épigraphiques consistent en trois insignifiants fragments funéraires et une douzaine de timbres de potiers (1). Le tout serait largement payé moyennant 3,000 francs, y compris les frais de fouilles. Nous espérions que le Conseil municipal aurait pris l'avis de personnes compétentes et ne se laisserait pas aller à des prodigalités hors de propos qui feraient contraste avec le mauvais vouloir peu déguisé dont la conservation, autrement importante, des Arènes de Paris a été l'objet dans le sein de cette assemblée, avant l'intervention de la Société des Antiquaires et de l'Institut. *Est modus in rebus*. Nous apprenons que dans la séance du 14 mars, le Conseil a décidé l'acquisition des antiquités de la rue Nicole, moyennant le prix de 15,000 fr.

Ventes d'antiquités. — Une collection de terres cuites de Tanagra et du Bosphore Cimmérien a été vendue aux enchères publiques, le 15 février dernier par les soins de M. Hoffmann. Voici, avec les numéros du catalogue de vente et les prix d'adjudication, l'indication de quelques objets portant des inscriptions.

N° 12. — Coupe godronnée en terre grise; sous le pied, le nom du fabricant, ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ; adj. 14 fr.

N° 16. — Lampe en terre rouge, ornée d'un grènetis en relief. Sur la face inférieure, une inscription en relief, ΝΙΚ[Α] Η ΤΥΧΗ ΕΥΤΟΚΙΟΥ, (*epsilon* lunaire); adj. 9 fr.

Nos 20 et 21, ensemble deux lampes de terre pâle, dont l'une portant, en dessous, l'inscription ΡΗΟΕΤΑΣΡΙ et un V; adj. 6 fr.

N° 115. — Grande eulogie en terre cuite. Ο ΑΓΙΟC ΜΗΝΑC, St-Ménas entre deux chameaux agenouillés; bordure de feuilles. Sur la face opposée, même légende et même type; autour de la bordure, la légende en caractères rétrogrades — ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΜΗΝΑ ΕΥΟΛΟΓΙΑ ΑΜΚΟΜΕ (*sic*), (*epsilon* lunaires); adj. 20 fr.

La vente des antiquités et objets d'art de feu Alessandro Castellani, le célèbre collectionneur, aura lieu à Rome du 17 mars au 10 avril inclus. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de la vente des monuments épigraphiques. Quant à présent, il suffit d'indiquer que M. Hoffmann, l'habile expert, met à la disposition du public un très beau catalogue in-4°, illustré de 51 planches, au prix de 25 fr; le texte seul, sans planches, 5 fr.

Nouvelles archéologiques. — A l'une des dernières séances de l'Académie d'archéologie chrétienne de Rome, le commandeur J.-B. de Rossi a été, par acclamation, appelé au fauteuil de la présidence en remplacement du regretté P. Luigi Bruzza.

On sait que M. O. Rayet occupe à la Bibliothèque Nationale la

(1) Nous les avons publiées dans le *Bulletin Epigraphique*, t. II (1882), p. 50, § XLVII, XLIX, et p. 119, § LXIX, LXX. Cfr. nos *Remarques sur les inscriptions antiques de Paris* (tirage à part), p. 62-63, p. 78-79.

chaire illustrée par Beulé et par Fr. Lenormant. Le professeur traitera cette année, les mercredis et vendredis, à 2 h., le sujet suivant : *Olympie ; cultes, temples, fêtes, organisation des jeux, œuvres d'art.* Il a pris pour texte de sa première leçon. *La vie et les œuvres de François Lenormant*; à lire dans le *Journal des Débats* du 9 mars, et conserver ce numéro.

Enseignement de l'épigraphie. — Le vendredi 21 décembre, M. Mispoulet, docteur en droit, ancien élève de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, a inauguré, à la Faculté des Lettres de Paris, salle Gerson, un cours libre d'institutions romaines. L'absence de ce cours était une lacune regrettable dans l'enseignement supérieur ; aussi la Faculté des Lettres de Paris a accueilli avec faveur le nouveau professeur. Le nombre des élèves, considérable dès la première leçon, malgré le peu de publicité donnée à l annonce de ce cours, prouve son utilité. Le savant auteur des *Institutions romaines* a divisé son cours en deux années. Pendant la première, il traite de la constitution et de l'administration romaines depuis la fondation de Rome jusqu à l'établissement de l'Empire (1). Par ses travaux antérieurs et par les études spéciales auxquelles il s'est consacré, M. Mispoulet paraît désigné pour rendre un autre service à l'enseignement supérieur. On sait combien sont variés et nombreux les cours de l Ecole pratique des Hautes Etudes, soit dans la section des lettres soit dans la section des sciences. N'est-il pas surprenant qu'on ne les ait pas encore complétés par un cours d'épigraphie juridique ? Après avoir étudié pendant une année les éléments de l épigraphie, les membres de l'Ecole auraient, outre le cours d'épigraphie historique professé par M. Héron de Villefosse, le nouveau cours d'épigraphie juridique. Pendant ces dernières années, l'épigraphie a pris une place considérable dans l'étude du droit romain ; le moment semble venu de créer une chaire pour cet enseignement nouveau. Ceux qui veulent faire du droit romain une étude spéciale ne savent à qui demander une direction dans cette partie aujourd'hui nécessaire à leurs études. Ils sont dans le même embarras où se trouvaient, il n'y a pas bien longtemps encore, les savants français adonnés aux études historiques, avant la création de chaires d'épigraphie romaine au Collège de France et à l'Ecole des Hautes Etudes (*Bulletin Critique*, 1er février 1884, p. 57).

La leçon d'ouverture du cours d'épigraphie latine que M. R. Cagnat professe a la Faculté des Lettres de Douai vient d être publiée par ses soins; elle a pour titre, *Rapports des études épigraphiques avec les diverses branches de l'enseignement*. Le sujet a été choisi et traité d'une manière parfaitement appropriée au but en vue duquel le cours a été institué. A la Faculté des Lettres de Bordeaux, M. C. Jullian professe un cours complémentaire d'histoire et d'antiquités latines qui roule, cette année, sur l'administration provinciale et municipale de l'Empire romain, et dont la première leçon a paru en brochure sous le titre, *Le Monde romain*. L'épigraphie joue nécessairement un très grand rôle dans ce cours; chaque auditeur reçoit un exemplaire, sur feuille volante, des inscriptions traitées dans la séance du jour ; c'est une excellente mesure.

Soutenance de thèses de doctorat ès-lettres. — Des thèses, dont quelques-unes particulièrement intéressantes pour les épigraphistes, viennent d'être brillamment soutenues devant la Faculté des Lettres de Paris :

Le 21 novembre, par M. R. de la Blanchère : *De rege Juba, regis*

(1) La retribution est de 15 fr. par semestre; on s'inscrit au secrétariat de la Faculté des Lettres.

Jubae filio. — Terracine, essai d'histoire locale, chapitre détaché d'un ouvrage en préparation sur la Via Appia et les marais Pontins;

Le 6 février, par M. G. Bloch: *De decretis functorum magistratuum ornamentis. De decreta allectione in ordines functorum magistratuum usque ad mutatam Diocletiani temporibus Rempublicam. Accedit appendix epigraphica. — Les origines du Sénat romain; recherches sur la formation et la dissolution du Sénat patricien*;

Le 14 février, par M. G. Lafaye: *De poetarum et oratorum certaminibus apud veteres. — Histoire du culte des divinités d'Alexandrie, Sérapis, Isis, Harpocrate et Anubis, hors de l'Egypte, depuis les origines jusqu'à la naissance de l'école néo-platonicienne;*

Le 6 mars, par M. C. Jullian: *De protectoribus et domesticis Augustorum. — Les transformations politiques de l'Italie sous les empereurs romains.*

Nécrologie. — Le Cabinet des médailles et Antiques de la Bibliothèque nationale, naguère éprouvé par la perte de Cohen, vient d'être frappé de nouveau; M. Ernest Muret est décédé à Viroflay, dans sa 61e année, après une longue maladie. Tous les numismatistes de l'Europe connaissaient et appréciaient Muret; ses dernières années ont été consacrées à la confection du Catalogue des monnaies gauloises du Cabinet de France, renfermant près de 11000 articles, et actuellement imprimé en entier, sauf l'Introduction. La prompte publication de cet ouvrage considérable, destiné à rendre de véritables services, est réclamée par les érudits; elle est due à la mémoire du savant modeste et consciencieux qu'il ne sera pas facile de remplacer dans le poste où il s'était créé la plus honorable notoriété par sa compétence consommée dans la numismatique grecque et gauloise.

Paris, 14 mars 1884.

Robert Mowat.

Achevé d'imprimer le 20 mars 1884.

L'Imprimeur-Gérant, E. J. Savigné.

BVLLETIN

ÉPIGRAPHIQVE

DIRIGÉ PAR

ROBERT MOWAT

4e année, N° 2 — Mars-Avril 1884

AUTELS ROMAINS
DÉCOUVERTS A HOUSESTEADS (ANGLETERRE)

Deux autels de grandes dimensions ont été trouvés, le 17 novembre 1883, presque à fleur du sol, dans un terrain contigu à l'antique Borcovicus, aujourd'hui Housesteads, l'une des stations échelonnées le long du Mur d'Hadrien. A environ un quart de mille (1) au sud du camp romain, et au milieu des substructions d'une ville importante qui s'était fondée et accrue sous sa protection, s'élève un monticule conique appelé Chapel Hill, au sommet duquel sont encore visibles les fondations d'un temple. C'est au pied du versant septentrional de ce monticule que les deux autels furent découverts avec la portion principale d'une grande pierre semicirculaire sculptée.

Le plus grand des deux autels porte l'inscription suivante :

	D E O	*Figure féminine drapée, debout, le bras droit étendu.*
	M A R T I	
	T H I N C S O	
Ligat. de ET, *de* VA.	E T D V A B V S	
A *et* L *liés.*	A L A E S I A G I S	
E *et* T *liés.*	B E D E E T F I	
Ligat. de MM, *de* NE	M M I L E N E	
Ligat. de ET, *de* AV.	E T N A V G G E R	
V *et* E *liés.*	M C I V E S T V	
	I H A N T I	
	V S L M	

(1) Soit environ 400 mètres ; le mille anglais est de 1609 mètres.

Deo Marti Thincso, et duabus Alaesiagis Bed(a)e et Fimmilen(a)e, et N(umini) Aug(usti), Germ(ani) cives Tuihanti v(otum) s(olverunt) l(ibentes) m(erito).

Sur l'autre autel on lit :

	D E O
E *et* T *liés.*	MARTI·ET·DVABVS
E *et* T *liés.*	ALAISIAGIS·ET·N AVG
V *et* E *liés.*	GER CIVES TVIHANTI
N *et* E *liés.*	CVNEI·FRISIORVM
	VER·SER·ALEXAND
	RIANI · VOTVM
	SOLVERV////////
	LIBENT////////////

Deo Marti, et duabus Alaisiagis, et N(umini) Aug(usti), Ger(mani) cives Tuihanti cunei Frisiorum Ver(lutionensium) Se(ve)r(iani) Alexandriani, votum solveru[nt] libent[es] [merito].

Le premier autel est l'un des plus grands de ceux qui ont été trouvés jusqu'à présent en Grande-Bretagne ; il n'a pas moins de 6 pieds, 1 pouce et demi, en hauteur, (1 m. 865). L'inscription débute par une dédicace à Mars qui reçoit en même temps ici l'appellation « Thincsus ». Je ne voudrais pas affirmer qu'elle soit absolument nouvelle, car je crois qu'elle se rencontre sur un autel en Hollande, bien que pour le moment je ne puisse en fournir l'indication. La cinquième lettre de ce mot est certainement un C et non un G.

La suite nous donne une dédicace « aux deux Alaisiagae, Béda et Fimmilena ». Quelles étaient ces déesses ? Je conjecture que ce sont les divinités locales de deux *pagus* situés sur le Continent, dans le territoire habité par les *Tungri* ; on sait, en effet, que la *cohors I Tungrorum* a tenu garnison pendant deux ou trois siècles dans la station de Borcovicus. D'autre part, l'Itinéraire d'Antonin place un vicus du nom de Beda sur la route de Trèves à Cologne, à environ 12 milles de la première de ces villes. Beda parait correspondre au moderne Bidburg ou Bitburg ; mais le pays environnant était appelé *pagus Bedensis* à l'époque où le royaume de Lothaire fut partagé entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, en 870. On sait que Cologne était une cité des Tongres ; il est même probable que la plus grande partie

de la route de Cologne à Trèves était sur leur territoire. De là j'infère que la déesse Béda avait emprunté son nom au vicus précité, de même que le dieu Bedaius (1) avait emprunté le sien à celui de la ville de Bedaium, dans le Norique. Quant à l'autre déesse, Fimmilena, j'incline à croire qu'elle devait également son nom à quelque vicus voisin de celui de Beda.

La dédicace qui vient ensuite s'adresse à la Divinité de l'Auguste régnant, *et N(umini) Aug(usti)*. Puis se présentent les mots *Germ(ani) cives Tuihanti* desquels je conclus que les dédicants étaient des Germains, l'expression *cives Tuihanti* servant à indiquer le rameau particulier auquel ils appartenaient. A ma connaissance, il n'existe aucune autre mention épigraphique ou historique des Tuihanti. Tacite, au chapitre 2 de la *Germania*, dit : « Ceux, qui les premiers franchirent le Rhin et refoulèrent les Gaulois sont maintenant appelés Tungres, mais ils étaient à cette époque appelés Germains ». Il nous apprend aussi que les peuples voisins, *Nervii* et *Treveri*, se glorifiaient de descendre des Germains. Il semblerait qu'il en a été de même en ce qui concerne les *Tuihanti* qui avaient probablement fourni les recrues enrôlées dans la *cohors I Tungrorum*. Le nom de ces *Tuihanti* est à mettre en rapport avec celui des *Tubantii* ou *Tubantes* dont parlent plusieurs auteurs: Tacite, *Annales*, I, 51; *Germanie*, 36; Nazarius, *Panégyrique de Constantin*, 18; Ptolémée, II, 11, 23; Strabon, VII, 1, 3, écrit Σουβαττίων, à corriger en Τουβάντων.

L'inscription se termine par la formule habituelle *v(otum) s(olverunt) l(ibentes) m(erito)*. Sur la joue droite de l'autel on voit une figure féminine debout, étendant le bras droit.

Le deuxième autel, haut de quatre pieds deux pouces (1 m. 27) est pareillement dédié à Mars (mais ici sans l'appellation *Thincsus*), aux deux Alaisiagae, et à la Divinité de l'Empereur, par des Germains originaires de la cité des Tuihanti. De plus, ces dédicants font partie d'un *cuneus Frisiorum*. A la suite de ce dernier mot, on rencontre les abréviations VER.SER. ALEXANDRIANI; essayons d'en pénétrer le sens. D'après la *Notitia* le nom de la station d'Housesteads est certainement Borcovicus; mais il n'en est question dans aucun autre passage d'auteur ou d'inscription. Cependant l'Anonyme de Ravenne, dans son énoncé des stations du Mur d'Hadrien de l'Est à

(1) *C. I. L.* III, 5572, 5575, 5580 (= Orelli-Henzen, 5614, 5581; Orelli, 1964).

l'Ouest, appelle *Velurtion* la station située à l'Ouest immédiatement après Procolitia ; mais il emploie une orthographe tellement incorrecte quand il parle des stations que je ne doute guère qu'il n'ait orthographié avec la même inexactitude le mot *Velurtion*. Par exemple, il écrit *Serduno* pour *Segeduno*, *Ouno* pour *Hunno* et *Celunno* pour *Cilurno*. A en juger par l'inscription que nous avons sous les yeux, je suis d'avis qu'au lieu de *Velurtion(e)*, le Ravennate aurait dû écrire *Verlution(e)* ou *Verlucion(e)*, et que le lieu en question portait, en plus du nom *Borcovicus*, celui de *Verlucio*. Il y a dans le Wiltshire un lieu de ce même nom, rapporté par Antonin dans son 14e itinéraire britannique. Par là on comprendra facilement sans doute que je sois amené à lire de la manière suivante les abréviations, *Ver(lutionensium) Se(ve)r(iani) Alexandriani*. A Aballava, aujourd'hui Papcastle, nous trouvons un *cuneus Frisionum* (*sic*) *Aballavensium* (1), et à Vinovium, aujourd'hui Binchester, un *c(uneus) Fris(iorum) Vinovi(ensium)* (2), comme je l'ai démontré dans l'*Archaeological Journal*, vol. 28, p. 131. Les Frisii paraissent avoir été particulièrement choisis par les Romains, à partir du temps de Néron, quand il leur fallait une garnison de fidélité éprouvée. La première cohorte, qui avait longtemps tenu ses quartiers à Mancunium, aujourd'hui Manchester, fut subséquemment dirigée plus au nord, sur Vindobala, aujourd'hui Rutchester, l'une des stations du Mur d'Hadrien ; mais on n'y a encore trouvé aucune trace de son séjour.

J'avais d'abord pensé que la lettre R dans VER, au commencement de la 6e ligne, pouvait appartenir à une ligature incomplète de T et R, et qu'en conséquence il s'agissait d'un *cuneus ve(te)r(anorum)*, mais vérification faite j'ai dû écarter cette interprétation. Dès lors, il faut au contraire expliquer l'abréviation VER au moyen d'un adjectif ethnique, et le mot *ver(lutionensium)* semble être le seul qui convienne ici. De ce que le *cuneus* porte une épithète dérivée du nom de Sévère Alexandre, il s'ensuit que l'autel a été élevé probablement au temps de cet empereur, c'est-à-dire de l'an 222 à 235. C'est la date la plus ancienne de l'emploi de ce mot pour désigner un corps militaire.

La première ligne de l'inscription est gravée en grandes lettres,

(1) Bruce, *Lapidarium Septentrionale*, p. 456, n° 907, avec fac-simile ; cfr. *Ephemeris Epigraphica*, III, p. 130, correction au n° 415 du *C. I. L.* VII.

(2) *C. I. L.* VII, n° 427, où Hübner avait cru lire *c(ivitate) Fris(iavonum) Vinovie*.

hautes de 12 centimètres, sur le bandeau de la corniche ; les huit autres lignes, en lettres hautes de 8 centimètres, sur le dé de l'autel. La corniche supporte deux volutes à rosace, entre lesquelles se dresse un petit fronton triangulaire. Dans le tympan du fronton est sculpté un petit buste drapé.

Je crois que l'on possède un troisième exemple de dédicace aux *Alaisiagae*, conjointement avec une déesse *Nem*[..] ; c'est un petit autel, également trouvé à Borcovicus et actuellement conservé au musée de Newcastle-upon-Tyne, *C. I. L.* VII, n° 654. A mon avis, il est fort possible que ces autels aient été érigés dans le même édifice, mais à des époques différentes. M. John Clayton, propriétaire du terrain sur lequel la découverte a été faite, se propose de pratiquer, l'été prochain, des fouilles sur l'emplacement du temple situé au sommet du Chapel-Hill.

Liverpool, 8 mars 1884.

W. Thompson Watkin.

LE TOMBEAU D'UN LÉGAT PROPRÉTEUR D'AFRIQUE A ARLES.

Conjecture sur l'origine du nom de la Camargue (1)

Le musée d'Arles possède un fragment de grande dalle de marbre portant une inscription qui a été publiée par divers auteurs depuis le siècle dernier (2), mais toujours avec des passages défectueux ou douteux. Un estampage, exécuté par M. Huart, conservateur du musée, et obligeamment mis à ma disposition par M. L. Palustre, directeur de la Société française d'archéologie, me permet de donner de ce texte une copie où,

(1) Le présent article a été publié par nous dans le volume des *Mélanges d'érudition classique dédiés à la mémoire de Ch. Graux ;* nous le reproduisons ici avec des améliorations ; cet ouvrage s'adresse d'ailleurs plutôt aux philologues qu'aux épigraphistes qui ne songeraient peut-être pas à y chercher un sujet relatif à leurs études speciales.

(2) Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.* p. 622, n. 6 ; Maffei, *Mus. Veron.* p. 418, n. 1 ; Dumont, *Inscr. d'Arles*, n. 23, à la suite de l'*Hist d'Arles* par Noble Lalauzière ; Millin, *Voyage dans le Midi de la France*, t. III, p 624 ; Estrangin, *Descr. de la ville d'Arles*, p. 223 ; Herizog, *Gall. Narbon. Hist. append. épig* n° 522. Maffei nous apprend qu'en 1749, à l'époque où il publiait son *Museum Veronense*, l'inscription se trouvait à Arles chez le chanoine Sabathier. L'inscription n'existe pas dans le manuscrit de Lanthelmi Romieu de 1574, conservé à la bibliothèque de l'Académie de Leyde, (*inter Voss. Germ. Gall* 9, 1). Les obligeantes recherches de M. le Dr W. N. du Rieu, conservateur de ce dépôt, n'ont abouti qu'à des résultats négatifs.

pour la première fois, les lettres se montrent avec leurs proportions et dans leurs positions respectives.

```
//////|N I V S
//////|\CAMARS
//////|IVD·TRIB·MIL
//////|R·EQ·ROM·TVRM
//////|LEB·PRAET·PROCoS
//////|PR PROV AFRICAE
//////|S SIBI ET T·ANNIO
//////|X·ARG·LIBRISQ DED
//////|QVAR·MANV·PRET
//////|IT ITEM HS N CC
//////|IS OMNIBVS ANNIS
//////|THLETAR·AVT·CIRCEN
//////|TVR
//////|ORIAE·AETERNITAT
//////|      EXTRVXIT
```

La tablette a 0 m. 75 de hauteur sur 0 m. 45 de largeur, avec des moulures d'encadrement à droite qui réduisent l'aire épigraphique à 0 m. 36 de largeur. L'inscription se compose de quinze lignes dont chacune a perdu une portion notable de son commencement. La hauteur des lettres va en décroissant : 8 millimètres à la première ligne ; 5 mill à la deuxième ; 3 1/2 mill. à la troisième; 3 mill. à la quatrième ; 2 mill. aux six lignes suivantes ; 1 1/2 mill. aux quatre dernières.

Une cassure a emporté en partie le S final de la première ligne et celui de la deuxième ; la queue d'un R est encore visible sur le bord de celle-ci, à gauche.

Muratori, d'après la copie de Bimard, et Millin lisaient LIBRISCODED à la huitième ligne, Maffei LIBRIS-ODED, tandis que Herzog y voyait LIBRICODED qui n'a pas plus de sens. J'y ai déchiffré LIBRISQDED, *libris q(ue) ded(it)*.

A la neuvième ligne je reconnais avec Muratori, Maffei et Millin le groupe PRET, *pre(tium)*, que Herzog a défiguré en un mot inintelligible TRET.

A la douzième ligne, je lis THLETAR, [*a*]*thletar(um)*, dans le groupe que Muratori transcrit, sans explication possible, par T.III.ET.AR, Maffei et Millin par TMETAR (1). Herzog con-

(1) Diverses inscriptions mentionnent des luttes d'athlètes en représentation publique, à Pompéi, par exemple (*C. I. L.* X, 1074), ATHLETAS·PAR·XXX, trente couples de lutteurs.

jecturait PALMAR, *palmar(es)* qui est matériellement inadmissible sur l'estampage. Au surplus, je reproduis la lecture de l'ensemble sous la forme typographique si incommode et si déplaisante des caractères courants qu'il a malencontreusement adoptée pour tout son recueil :

.....*A*nnius... | .....R Camars | .....*Xvir stlit(ibus) iud(icandis), trib(unus) mil(itum)* | *leg(ionis)*.... *sevi*r eq(uitum) Rom(anorum) turm(a) | .... *quaest(or), trib(unus) p*leb(is), praet(or), proco(n)s(ul) | *prov(inciae) Narb(onensis), leg(atus) pr(o)* pr(aetore) prov(inciae) Africae | ..... . *vivu*s sibi et T. Annio | *fil(io) fec(it). Idem*..... X arg(enteos) LIrrIco (?) ded(*it*) ..... QVAR.MANVTRET | .....*dona*vit, item HS n(ummum) CC | *dedit, quorum ex usur*Is omnibus annis | *die natali suo ludi palma*r(es) aut circen(*ses*) *Arelate ederen*tur; | *item ad nom(inis) sui memo*riae aeternitat(em) | *hoc monumentum* extruxit.

Malgré les lacunes et les mots douteux, Herzog avait bien reconnu qu'il s'agit d'un personnage, Annius Camars, qui après avoir énoncé les fonctions publiques par lesquelles il est passé successivement — décemvir judiciaire, tribun de légion, chef d'un des six escadrons de chevaliers romains, questeur, tribun du peuple, préteur, proconsul d'une province, légat propréteur d'Afrique — déclare qu'il a fait construire un tombeau de famille, et qu'il a institué une donation pour la célébration de jeux anniversaires destinés à perpétuer son souvenir.

Herzog avouait n'avoir d'autres motifs pour restituer à la Narbonnaise le proconsulat de ce personnage que le fait de l'érection de son tombeau dans cette province. La raison alléguée paraît cependant insuffisante ; il est plus naturel de supposer que si Annius Camars, pendant, ou plutôt après son commandement d'Afrique, s'est fait construire un tombeau à Arles, c'est qu'il avait l'intention de finir ses jours dans cette ville où il avait des attaches de famille par parenté ou par alliance.

D'après l'exemple de L. Novius Crispinus Martialis Saturninus (1) qui fut proconsul de Narbonnaise avant d'être légat propréteur d'Afrique en l'an 145, on peut supposer qu'il en a été de même pour Annius Camars ; mais rien n'empêche non plus de supposer qu'il ait été proconsul de quelqu'autre province prétorienne,

(1) Renier, *Inscr. rom. de l'Algérie*, n. 198. *Corp. Inscr. Lat.* t. VIII, n. 2747.

de la Macédoine par exemple, comme l'avait été P. Junius Junianus Martialianus (1). La restitution du mot *Narb(onensis)* dans l'inscription d'Arles n'est donc que possible, mais nullement certaine.

J'ai dit qu'on aperçoit un vestige de lettre au commencement de la deuxième ligne. Herzog y avait bien reconnu la queue d'un R, mais il n'en a tiré aucun parti. Or cette lettre précède le cognomen *Camars* ; elle appartient donc à l'un des noms de tribus dont l'abréviation se termine par cette lettre, COR, *Cornelia*, HOR, *Horatia*,, QVIR, *Quirina*, SER, *Sergia*, TER, *Tere(n)-tina* ; entre les cinq noms il en est deux, le premier et le dernier, qui sollicitent particulièrement notre attention.

Le surnom *Camars*, identique à l'ethnique *Camers* qui n'en est qu'une variante phonétique, indique que notre personnage était d'extraction ombrienne : *Umbros Camertes*, dit Fronton (*Stratag* I, II, 2). Or les Camertes avaient pour chef-lieu Camerinum, ainsi que cela est prouvé par deux inscriptions de cette ville dans lesquelles ils sont appelés Camertes, et l'on sait que Camerinum était de la tribu Cornelia (2). La branche de la gens Annia à laquelle appartenait Camars était donc, à l'origine, inscrite dans cette tribu ; peut être était-il à la fois parent et compatriote du C. Annius C. F. Cor. Interrex qui a laissé une trace de son séjour à Nîmes (3), dans le proche voisinage d'Arles. On aurait ainsi quelques motifs pour attribuer la même tribu à Camars.

D'autre part, si comme on peut le supposer, ce dernier avait, dès l'âge viril, son domicile légal à Arles, ce n'est pas dans la *Cornelia*, mais dans la *Teretina* qu'il aurait été inscrit, de même que tous les citoyens romains domiciliés dans cette ville (4).

En conséquence, la restitution du mot à suppléer dans l'inscription avant le cognomen Camars est circonscrite à l'alternative entre *Cor(nelia)* et *Ter(entina)*. Le groupe COR, ou TER, était certainement précédé du mot FIL, précédé lui-même d'une sigle de prénom indéterminé.

Le cognomen *Camars* est très rare, car je ne l'ai rencontré que dans une seule autre inscription. Par une coïncidence bien remarquable, il s'y trouve accompagné précisément du nomen

(1) Renier, *Inscr. rom. de l'Algérie*, n. 1505. *Corp. Inscr. Lat.* t. VIII, n 2392.
(2) Orelli, *Insc. Lat. ampl. coll.* n 920 et 2172.
(3) Pelet, *Catalogue du musée de Nîmes*, éd. 1863, p. 37.
(4) Grotefend, *Imper. rom. trib. descr.* p. 117.

gentilicium Annius, et, qui plus est, celui qui le porte y est qualifié de *tribunus plebis* Ce rapprochement n'a encore été fait par personne que je sache, pas même par Maffei qui cependant a inséré les deux inscriptions dans son *Museum Veronense*, à quelques pages d'intervalle, sans s'apercevoir qu'il s'agit du même individu de part et d'autre. Or il n'y a pas à hésiter sur l'idenfication. Voici, avec les suppléments nécessaires, le texte que je signale (1) ; il provient de Rome et se trouve actuellement au musée de Vérone :

LARIBVS·AVG·ET·GENIS·CAESARVM·*imp. caes. Domitiano. Aug. cos. viiii*
DESIG·X·P·P·PERMISSV·A·ANNI·CAMARTIS·TR*ib.pleb.aediculam.reg.I.vico.Honoris*
ET·VIRTVTIS·MAGISTRI·ANNI·LXXXII·A·S*olo.impensa. sua. restituerunt.*
C·IVLIVS·C·L·ZOSIMVS·M''·BIRRIVS·M''·L·HIERVS·M''·BIRRIVS·*Man. l.... ...*

Ce qui doit se lire ainsi : *Laribus aug(ustis) et Geni(i)s Caesarum*, [*Imp(eratori) Caes(ari) Domitiano Aug(usto)*, *co(n)s(uli) nonum*], *desig(nato) decimum*, *p(atri) p(atriae) permissu A(uli) Anni(i) Camartis, tr[ib(uni) pleb(is), aediculam reg(ionis) primae vico Honoris*] *et Virtutis, magistri anni nonagesimi secundi a s[olo, impensa sua, restituerunt]* : *C(aius) Julius*, *C(aii) l(ibertus)*, *Zosimus* ; *Man(ius) Birrius, Man(ii) l(ibertus), Hierus* ; *Man(ius) Birrius*, [*Man(ii) l(ibertus)*, ...]

Ce texte est précieux à plusieurs égards ; je me borne ici à en tirer ce qui peut être utilisé pour l'éclaircissement de l'inscription d'Arles. Tout d'abord on y trouve le prénom *A(ulus)* qui seul manquait à la restitution de notre première ligne et qui est extrêmement rare dans la gens Annia : des trois ou quatre exemples que j'en ai relevés, l'un est de Rome (2), un autre d'Espagne (3). Un troisième se lit sur une inscription de Marsillargues (Gard), aujourd'hui conservée dans l'abbaye de St-Gilles, près d'Arles (4).

DEO
SILVANO
A ANNIVS
EROS
V·S·L·M

(1) Gruter, *Inscr. ant. tot. orb. rom.* p. 106, n. 6. d'après Smet ; Maffei. *Mus. Veron.* p. 101, n 1 ; Henzen, *Corp. Inscr. Lat.* t. VI, n. 449. J'ai adopté les suppléments de M Henzen construits sur le modèle d'inscriptions complètes du même genre ; cependant, au lieu du génitif *vici* qu'il restitue conformément au passage REG.XIIII. VICI.CENSORI. (n. 451). je préfère l'ablatif *vico* qui est plus correct et qui se justifie par un passage écrit explicitement en toutes lettres, au n 450, REGIONIS.VI.VICO.PORTAE.COLLINAE.

(2) Gruter, p 931, n. 12.

(3) *Corp. Inscr. Lat.* t. II, n. 2991.

(4) I F A. Perrot, *Hist. des Antiq. de Nîmes et de ses environs*, éd., 1856. p 205, n. 64 ; Heuzey, dans le *Bull. de la Soc des Antiquaires de France*, 1875, p. 153 ; Mowat, dans le *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I (1881), p. 64 avec fac-simile.

Le dédicant est visiblement un affranchi, qui a emprunté son prénom et son nomen gentilicium à son ancien maître, un A. Annius, très probablement le même que Camars, et qui habitait le domaine de *Marcellanicae* (Marsilargues), aux environs d'Arles.

A la mairie de St-Remy (Bouches-du-Rhône) on conserve un petit autel portant l'inscription (1).

SILVANO
A·A·A
V·S·L·M

L'auteur de cet ex-voto se contente d'indiquer ses noms par trois initiales qui paraissent devoir être interprètées *A(ulus) A(nnius) A(....)*, et se rattacher aussi, en qualité d'affranchi, à la famille de notre A. Annius Camars, en raison de la rareté de leur prénom et en raison de la provenance respective de leurs monuments.

Il est remarquable que les représentants de la gens Annia sont relativement plus nombreux dans les environs d'Arles que dans toutes les autres localités réunies de la Narbonnaise et du reste de la Gaule ; on trouve à Arles, un L. Annius Tullus ; à Aix, un Sex. Annius Severus ; à Bonnieux, un Q. Annius Bottus ; à Nîmes, un C. Annius Interrex, un Annius Vegetus, une Annia Eutychia, une Annia Tuta, un App. Annius Apolaustianus, un L. Annius Allobrox. De l'ensemble de ces faits on peut raisonnablement conclure que la famille d'Annius Camars possédait des domaines dans cette partie de la Narbonnaise.

Revenons à l'inscription du musée de Vérone. Outre le prénom de notre personnage on a la bonne fortune d'y trouver une importante indication chronologique. En effet, elle nous apprend qu'il était tribun du peuple en l'an 83 de notre ère pendant le neuvième consulat de Domitien qui coïncide (2) avec la 92e année d'existence du collège des quatre *magistri* institué en l'an de Rome 745 (l'an 9 av. J. C.), et chargé, entre autres attributions, de veiller au culte des Lares du quartier *Honoris et Virtutis*. Suivant les règles de l'avancement, A. Annius Camars a dû devenir préteur l'année suivante, en 84 ; puis, proconsul d'une province prétorienne, au bout de cinq ans, c'est-à-dire en 89 ; et enfin, cinq ans après, légat impérial propréteur d'Afrique

(1) Héron de Villefosse, dans le *Bull. Monum.* t. XLIV (1878), p. 66.

(2) *Corp. Insc. Lat.* t. VI, commentaires des nos 454, 456 et 457

pendant le triennium de 90 à 92, sous Domitien. On sait que Caligula avait enlevé au proconsul d'Afrique, relevant du Sénat, le commandement des forces militaires, et l'avait confié à un légat relevant de l'empereur, et résidant à Lambèse en Numidie, tandis que le proconsul avait son siège à Carthage, dans l'Afrique propre (1).

Vers le temps de Septime Sévère, ce commandant militaire réunit à ses attributions le gouvernement civil de la Numidie, qui apparaît dès lors comme province séparée et dont le gouverneur prit le titre de légat impérial propréteur de la province de Numidie, au lieu de celui de légat impérial propréteur de la province d'Afrique qu'il avait eu jusqu'alors. Le résultat auquel on arrive par le rapprochement des deux inscriptions d'Arles et de Vérone est donc particulièrement intéressant pour les fastes des provinces africaines, dont le régime politique a subi des variations comparables, en quelques points, mais pour d'autres causes, à celle de l'Algérie française.

Quant au monument d'Arles, on peut dès à présent, le rapporter à l'an 93, ou à quelqu'une des années qui le suivent de près.

La restitution certaine de la première ligne détermine la longueur de la lacune que l'on reconnaît être exactement égale à la portion existante, si l'on se conforme au modèle des lettres; et comme la fin de chacune des lignes aboutit à une bordure d'encadrement, on en conclut que par symétrie, tous les alinéas d'en-tête étaient semblablement adossés à une bordure opposée. En d'autres termes, la dalle paraît avoir été sciée par son milieu, dans toute sa hauteur. Cette condition limite le champ de restitution en montrant que chaque lacune doit être remplie par un nombre de lettres égal à celui dont se compose la portion de ligne correspondante à droite. Herzog n'avait tenu aucun compte de cette obligation architectonique, et sa lecture, acceptable quant au sens général, offre dans le détail des passages d'une faiblesse manifeste; c'est ce qui ressortira des observations suivantes.

7e ligne. — La lacune qui précède le mot *vivus* contenait certainement un titre honorifique. Annius Camars, arrivé au terme de son commandement d'Afrique, pouvait prétendre au consulat.

(1) *Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire*, etc., t. II (1854), p. 47, communication de M. L. Renier.

On ne sait s'il y est parvenu, car son nom ne figure point parmi ceux des consuls suffects de l'an 93, dont la liste est d'ailleurs fort incomplète, puisqu'on ne connaît pas ceux du deuxième, ni ceux du quatrième trimestres (1). Mais, consul ou non, il est vraisemblable qu'arrivé au terme de sa carrière politique et fixé à Arles, il reçut de ses concitoyens, à raison de sa haute situation, le titre de patron de la colonie.

8e ligne. — La lacune devait contenir d'abord le cognomen du T. Annius mentionné à la fin de la ligne précédente. Au lieu du mot énigmatique *lirrico* que Herzog croyait lire, je vois les mots *librisq(ue)*, lesquels venant après *arg(enti)*, se rapportent clairement à la dépense du tombeau.

9e ligne. — Les mots *manu pret(ium)* indiquent une main d'œuvre d'ornements accessoires ; on ne peut guère imaginer autre chose que des statues, ou les bustes du titulaire et de son fils, sculptés sur le tombeau.

10e ligne. — La lacune doit être remplie par la mention du prix de cette main-d'œuvre évaluée en livres d'argent ; la sigle N en annonce le chiffre, et signifie *numero* " au nombre de ", et non pas *nummum* qui serait incompréhensible immédiatement après les sigles HS, *sestertia*.

11e ligne. — La lecture [*a*]THLETAR(um) n'avait pas encore été proposée ; elle me semble cependant justifiée par la locution apposée, *aut circen(ses)*.

En résumé, voici comment j'essayerais d'interpréter l'ensemble de l'inscription, sauf quelques chevilles de remplissage provisoire :

[*A(ulus) An*]*nius*, | *A(uli)* ? *fil(ius)*, *Co*]*r(nelia)* ou *Te*]*r(entina tribu)*, *Camars*, | [*Xvir stlit(ibus)*] *jud(icandis)*, *trib(unus) mil(itum)* [*leg(ionis)*..., *sevi*]*r eq(uitum) rom(anorum) turm(a)* | [...*quaest or)*, *trib(unus) p*]*leb(is)*, *praet(or)*, *proco(n)s(ul)* | [*prov(inciae) Narb(onensis)*?, *leg(atus) Aug(usti) pr(o) pr(aetore) prov(inciae) Africae*, | [*co(n)s(ul)*, *patr(onus) C(oloniae) I(uliae) P(aternae) A(relatis)*, *vivu*]*s sibi et T(ito) Annio* | [cognomen, *f(ilio) fecit ex C.*]*X arg(enti) libris q(uas) ded* | [*it* ; *item stat(uas) posuit*, *ob*] *quar(um) manu pret(ium)*, | [...*X arg(enti) libr(as) adjec*]*it* ; *item sestertia n(umero) ducenta* | [*dedit*, *quor(um) ex usur*]*is*, *omnibus annis*, | [*die nat(ali) suo*, *spect(acula) a*]*thletar(um) aut circen* | [*ses ludi ederen*]*tur* ; | [*item*, *ad nom(inis) sui mem*]*oriae aeternitat* | [*em*], *extruxit*. |

(1) Klein, *Fasti Consulares*, p. 50.

Il a été dit précédemment qu'un haut personnage comme l'était A. Annius Camars devait, suivant toutes probabilités, posséder de vastes domaines aux environs de la ville d'Arles où il s'était retiré sur la fin de sa vie. Si l'on en cherche des traces dans la nomenclature territoriale, il se présente immédiatement un toponyme qui, même sous la forme actuelle, frappe par ses traits caractéristiques de similitude avec le surnom de Camars ; c'est celui de la Camargue, île formée par le delta du Rhône. Or la ville d'Arles occupe le sommet de ce delta ; on ne peut exiger un voisinage plus rapproché. Un texte de l'an 975 fournit la forme onomastique la plus ancienne, *Camarica*, dont le *i*, bref et atone, a disparu dans la formation moderne, comme dans *Fabrica*, Fargue (Lot, Lot-et-Garonne, Tarn). Il est visible que *Camar(i)ca* est à *Camars*, comme *Marcus* à *Mars*, comme *Mamercus* à *Mamers* (nom du Mars osque), comme *parcus* à *pars*. Notez que le *t* du suffixe final, visible dans les cas obliques *Mamer-tis*, *par-tem*, ne participe pas à la dérivation de *mamercus*, de *parcus* ; ainsi en doit-il être du *t* de *Camar-tis*, témoin *Camer-inum*, nom d'une ville emprunté à celui de ses habitants, les *Camer-tes*. L'adjectif *Camarica* se déduit donc très régulièrement du mot *Camars*. Nous en conclurons que l'*insula Camarica* peut avoir emprunté son nom au Romain qui en fut le propriétaire, ou qui y fit exécuter des travaux de navigabilité pendant son proconsulat de Narbonnaise. On sait que Marius et Drusus donnèrent leur nom aux canaux qu'ils firent creuser, *Fossae Marianae, Fossa Drusiana*. A peine est-il besoin d'ajouter qu'il y a là seulement une conjecture qui ne s'impose point, car autre chose est de refaire la filiation historique d'un mot, et autre chose de reconstituer l'histoire même des hommes ou des évènements auxquels ce mot se rapporte en apparence. Cette réserve nous est d'autant plus commandée que le mot Camarica, Καμάρικα (1) était également le nom porté par une ville des Cantabres, dont les rapports avec l'ethnique Camars nous échappent entièrement, à supposer qu'ils aient jamais existé. D'autre part, on connaît un nom d'homme gaulois, *Camaro* (2), duquel on peut dériver la forme adjective *Camarica* exactement comme *Corsica* de l'ethnique *Corsi*.

Robert Mowat.

(1) Ptolémée, II. Comparez la terminaison des noms de villes hispaniques Ο'υελλικα, *Asturica*, et des noms d'îles, *Corsica, Majorica, etc.*
(2) *C. I. L.* VII, 1336 (320).

INSCRIPTIONS INÉDITES DE CHERCHELL
(*Suite*) (1)

CXXX. — Petite stèle de marbre blanc à fronton, trouvée sur la rive gauche de l'oued El-Kantara, dans la propriété Ferrand. Le texte est gravé dans une aire creuse :

ΜΕCΟΛCΟΥΛΟCCωΝ
ΥΠΟΜΝΗΜΑΤΙΤωΔCΚΑΤΙΜΙ
ΠΑΓΚΡΑΤΙΟΝΝΙΚΗCΑC ωΝ
ΛΥΓΔΑΜΟCΕΙΚΟCΙΠΕΝΤΕΕΤΕ

Les dixième, onzième et douzième lettres de la première ligne sont frustes. Les *epsilon* sont de forme lunaire.

CXXXI. — Plaque de marbre blanc trouvée dans la propriété Marcadal sur l'oued El-Kantara.

Dans un cartouche à queues d'aronde :

ΑΡΤΙΜΕΝΗΠΠΙΑΧΟΙCΤΡΑΥΛΙCΜΑCΙΠΑΤΡΙΠΟΘΙΝΑ
ΠΡΟCCΑΙΡΟΝΘΟΠΙΚΡΟCΝΑΥCΤΟΛΟΓΗCΕΑΧΕΡωΝ
ΛΥΓΡΑΔΕΜωΓΕΝΕΤΑΠΕΝΘΗΛΙΠΟΝΟΥΝΕΚΑΠΑΙΔΟC
ΕΨΕΥCΘΗΚΛΑΙΕΙΔΟΙΚΤΡΟΝΕΜΟΝΒΙΟΤΟΝ
ΑΝΤΙΔΕΜΟΙΘΑΛΑΜΟΥΤΑΦΟΝωΠΑCΕΠΑΝΤΑΔΕΤΑΜΑ
ΛΑΙΨΠΡΟΝΦΘΙΜΕΝωΝΠΥΡΑΠΕΝΟCΦΙCΑΤΟ
ωΜΑΚΑΡΕCΘΝΗΤωΝΟCΟΙΟΥΓΑΜΟΝΟΥΔΕΜΕΡΙΜΝΑΝ
ΕΓΝωΤΕCΦΑΛΕΡΑCΤΕΚΝΟΤΡΟΦΟΙΟΤΥΧΑC

CXXXII. — Sur un poids de bronze ayant la forme d'une sphère tronquée aux deux extrémités de l'axe, et pesant 165 gr. 5 (six onces).

ȣ ς

CXXXIII. — Sur un poids de marbre noir de même forme et pesant 108 gr. 5 (quatre onces).

o o
o o

CXXXIV. — Sur un poids de bronze carré pesant 4 gr. (1/7 d'once).

⁝Z⁝

Nous ne pouvons figurer par les moyens typographiques un petit o inscrit entre le jambage oblique et le jambage intérieur.

(1) Voir *Bulletin Epigraphique de la Gaule*, t. II, 1882, p. 138, 158, 191, 277; t. III, 1883, p. 44, 83, 139, 178, 242.

CXXXV. — Plaque de marbre blanc trouvée sur la route de Ténez, non loin d'El-Kantara.

B M R
FRIDILA IN
PA QVIISCIT
☩

B(onae) m(emo)r(iae) Fridila in pa(ce) qui[e]scit.

Fridila est un nom germanique masculin ou féminin, probablement vandale. On en trouve plusieurs exemples dans le *Altdeutsches Namenbuch*, de Fœrstmann, p. 423.

Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. Robert Mowat.

CXXXVI.— Plaque épaisse de marbre blanc trouvée au même lieu.

BCIKTωP

B[ε]ικτωρ. — *Victor* (?)

On extrait de cet endroit de grands sarcophages de pierre superposés, mêlés à de petits caveaux de maçonnerie de la dimension d'un corps.

CXXXVII — Plaque de marbre blanc brisée à gauche et à droite vers le haut, trouvée dans la propriété Grégori, sur la route de Ténez. Le texte est gravé au revers d'un fragment de revêtement décoré de sculptures, et de forme irrégulière.

bone MEMORI*e*
*cres*CENTIE IN
*pa*CE HIC
*quies*CIT ZENON
.....VS FECIT

CXXXVIII. — Plaque de marbre blanc trouvée dans la propriété Rifard sur la route d'Alger.

FLAVIA · SATVRNI
NA · LAVRO · VIRO ·
SVO · IIQVITI · ALAII
II · TRACVM · TVRM
A · SVLPICI · MILITAV
IT · AN XXVII · MIIRII
F · D · S · C

Aucun des A n'est barré.

Flavia Saturnina Lauro, viro suo, equiti alae secundae Tracum, turma Sulpici(i); militavit an(nis) viginti septem. Mere(nti) f(aciendum) d(e) s(uo) c(uravit).

CXXXIX. — Plaque de marbre blanc brisée en haut, à droite, trouvée dans la propriété Pisani, sur la route d'Alger.

D M S
AVRELIVS VINCENTIVS
MILES COHRTIS
TERTIAE PRAETORIAE
CENTVRIA MAXIMINI
MILITAVIT IN LEGIONE
VNDECIMA CLAVDIA
ANNIS V
IN PRAETORIA ANNIS
XI VIXIT ANNIS
CIVIS TRAX
MEMORIA FECERVNT | IPSIVS BENE
CIVES DE REBVS | MERENTI

(Sous une arcade, soldat debout, de face, revêtu du paludamentum sur la cuirasse, tenant de la main droite le pilum, et de la gauche un bouclier. La tête manque).

Lettres liées : ligne 5, N I.

D(iis) M(anibus) s(acrum). Aurelius Vincentius, miles coh(o)rtis tertiae praetoriae, centuria Maximini ; militavit in legione undecima Claudia annis quinque, in praetoria annis undecim, vixit annis.... civis Trax, memoria(m) fecerunt cives, de rebus ipsius, bene merenti.

A la dixième ligne, le nombre d'années n'est pas exprimé.

CXL. — Plaque de marbre blanc dont je ne puis indiquer la provenance avec certitude.

(Jeune homme debout, de face, tenant un volumen de la main gauche).

D I B V S M A N I B V S
P V L I V S P E R E G R I N V S V I
X I T · X X E T · P · V L P I A I V L I A
S O R O R E I V S V I X I T X I
P · V L P I V S · S A T V R N I
N V S P A T E R P I S S I M V S
F I L I S S/////I S S I T V////I S L E V I

(Jeune fille debout, de face, tenant une grappe de la main droite).

Dibus Manibus. P(ublius) Ul(p)ius? Peregrinus ; vixit(annis) viginti et P(ublia) Ulpia Julia, soror ejus, vixit (annis) undecim. P(ublius) Ulpius Saturninus, pater pi(i)ssimus, fili(i)s s[u]is. Sit v[ob]is (terra) levis[s].

CXLI. — Sur une plaque de marbre de provenance incertaine :

D I S ß M / N I B V S
M O N I /// E N T V M
F E C I T · V L P I E I V L I A E
I V L I V S ß S A T V R N I N
V S · V X O R I B E N E
M E R E N T I ß V I X I T
A N N I S ß X X X V

Lettres liées : ligne 2, ON.

Dis M[a]nibus. Moni[m]entum fecit Ulpi(a)e Iuliae Iulius Saturninus uxori bene merenti. Vixit annis triginta quinque.

CXLII. — J'ai découvert, au musée de Cherchell, le fragment qui complète une petite stèle décrite dans mon précédent article, sous le numéro LXXIV (1). Je donne ici le texte entier :

CRESTVS·DECVRIO·CORPOR·C·
AVLE·VXOR·POSIT·OB·
(sic) MEERITIS·EIVS·

Crestus, decurio corpor(e) c(ustodum). Aule, uxor, posit ob meeritis ejus.

Il s'agit d'un décurion des gardes-du-corps de l'Empereur. Voir le mémoire de M. Camille Jullian, *Les Gardes-du-Corps des premiers Césars* (2).

La lecture appartient à M. Robert Mowat.

De ce que Auguste envoya une cohorte prétorienne coloniser Gunugus et de ce qu'il renvoya ses gardes germains après la défaite de Varus (Suétone, *Aug.* XLIX), ne peut-on pas supposer qu'il interna ceux-ci à Cartili, qui n'est situé qu'à 16 kilomètres à l'ouest de Cherchell ? Cela expliquerait la présence d'un décurion de ces gardes à Caesarea, l'omission du nom de l'Empereur dans l'inscription, et la dénomination Κάστρα Γερμανῶν donnée par Ptolémée à Cartili, aujourd'hui Oued-Dahmous.

A. Schmitter.

(A suivre).

NOUVELLES TUILES LÉGIONNAIRES ET AUTRES INSCRIPTIONS DE MIREBEAU (3)

L'éveil donné sur l'intérêt des tuiles de Mirebeau a déjà produit des résultats. A la fin du mois de mars dernier, M. F. Rey, propriétaire d'un terrain planté de houblon à Bézouotte, a surveillé lui-même les travaux de défoncement pour recueillir les antiquités qui viendraient à être mises au jour. Huit fragments de tuiles ont été tirés de terre ; trois d'entre eux

(1) *Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. III, 1883, p. 89.
(2) *Ibid* p. 61-71.
(3) Voir *Bulletin Epigraphique*, t. III, p. 221-232 ; p. 303-307 ; t. IV, p. 22-26.

appartiennent aux estampilles à queues d'aronde plus ou moins ouvertes de la VIIIe légion dont nous avons donné un tableau dans le *Bulletin Epigraphique*, t. III, p. 306; trois autres, bien qu'incomplets, permettent de reconstituer le type de l'estampille à encadrement rectangulaire décrit à la page 225 du même recueil

VEXIL · LEGIoN///
VIII · XI · XIIII · X////

Enfin, deux autres, paraissent être des variétés du type signalé à la page 227 et permettent de le compléter, en nous faisant connaître avec certitude les vexillations réunies de cinq légions, à savoir, la I^e^, la VIIIe, la XIe, la XIIIIe et la XXIe. Celles de la VIIIe, de la XIe et de la XIIIIe étaient connues par des découvertes antérieures; celles de la I^e^ et de la XXIe sont nouvelles et donnent à la récente découverte une grande importance. M. F. Rey a gracieusement mis ces fragments à notre disposition pour nous en faciliter l'étude; nous pouvons donc donner la description de chacun d'eux d'après le vu de l'original.

1°. — Estampille mutilée à droite; longueur effective, 0 m. 110; longueur restituée, probablement 0 m. 140; hauteur, 0 m. 045; épaisseur, de 0 m. 025 à 0 m. 027. Hauteur des lettres, 0 m. 012.

VEXIL·LEGI////
I · VIII XI · X//////

Vexil(lationes) legi[onum] primae, octavae, undecimae, [quartae decimae, unaetvicesimae?]

2°. — Estampille mutilée à gauche; longueur effective, 0 m. 112; longueur restituée, 0 m. 113; hauteur, 0 m. 045; épaisseur, de 0 m. 022 à 0 m. 024. Hauteur des lettres, 0 m. 012. Ligature des lettres V et M.

//EXIL · LEGIONVM
////VIII · XI · XIIII · XXI

[v]exil(lationes) legionum [primae], octavae, undecimae, quartaedecimae, unaetvicesimae.

Cette estampille, qui paraît bien du même type que la précédente, n'est cependant pas sortie du même moule, car de part et d'autre, les lettres numérales de la deuxième ligne correspondent à des lettres de la première ligne respectivement différentes.

Trois légions portaient le numéro I et se distinguaient entre elles par les surnoms de Italica, Adjutrix et Germanica. Les deux premières n'ont jamais fait partie des armées du Rhin ; la I Germanica était de l'armée de Germanie-Inférieure, et avait été conduite en Italie par les généraux de Vitellius avec la XXI Rapax de Germanie-Supérieure, puis cantonnée comme celle-ci en Illyricum par les Flaviens victorieux. Si nous les retrouvons ensemble à Mirebeau, c'est nécessairement parce qu'elles ont été comprises dans le mouvement de retour des légions vitelliennes vers leurs anciens cantonnements de Germanie et de Bretagne, à l'occasion de la révolte du batave Civilis. Nous savons donc maintenant de façon certaine que Mirebeau a été le point de rassemblement d'un corps d'observation chargé de tenir en respect les Lingons soulevés par Sabinus, et composé de détachements de la I^e Germanica, de la IIe Augusta, de la VIIIe Augusta, de la XIe Claudia, de la XIIIIe Gemina et de la XXIe Rapax. Des découvertes ultérieures nous révèlerons peut-être d'autres numéros légionnaires.

M. Ferdinand Rey m'a en outre fait parvenir les estampages de deux inscriptions provenant de Mirebeau ; l'une actuellement en sa possession, se lit ainsi :

AVGVSTIANVS
AVGVSTALIS FILIVS
D M

Augustianus, Augustalis filius. D(iis) M(anibus).

Lettres hautes de 0 m. 020 à 0 m. 025, gravées négligemment.

Les A n'ont pas de traverse ; le haut de leur jambage de droite se prolonge à gauche ; le deuxième et le quatrième jambages du M offrent la même particularité ; les G sont à crochet retombant, de la forme dite en faucille ; le pied des L se prolonge obliquement au-dessous de l'alignement ; le F a la forme d'un K privé de sa branche inférieure.

Cette épitaphe est très remarquable en ce qu'elle se termine, au lieu de commencer par la formule funéraire. Les noms propres dérivés de *Augustus* sont à noter.

L'autre inscription, dont j'ai reçu un croquis de M. l'abbé Bourgeois outre l'estampage de M. Rey, est encastrée dans le mur de la maison d'un habitant de Mirebeau, M. Belot. Ce n'est qu'un fragment d'un texte funéraire dont l'autre partie se trouve noyée dans la maçonnerie de la même maison. Tel qu'il est, ce fragment, large de 0 m. 400, haut de 0 m. 240, porte

quatre lignes à rainures réglées, dont les lettres ont une hauteur de 0 m. 045. Quelques-unes sont dénaturées par des traits parasites.

/////////I S M ////

///EPARATAE·MA///

///I·FILI·SANVACAE///

///RINAE FII ////////

[..... *R*]*eparatae*, *ma*[*tris*;]..[.....]*i*, *fili*; *Sanuacae*, [*filiae*; .....[*Ma*]*rinae*, *fil*[*iae*].

C'est l'épitaphe d'une famille dont les membres sont la mère, appelée *Reparata*, le fils, dont le nom est détruit, sauf le *i* final, une fille, *Sanuaca*, et une autre fille appelée d'un nom terminé en *rina*, comme *Carina*, *Marina* ou *Severina*. Ce texte n'a d'intérêt que par le nom gaulois de femme *Sanuaca*, connu d'ailleurs au masculin par deux inscriptions, l'une au musée de Bordeaux (1), l'autre au musée de Langres (2) dont le catalogue donne la lecture fautive *Sanucus*.

Le même M. Belot possède un fragment pyramidal funéraire portant une inscription :

MIO
NO

M. Anatole de Charmasse qui a récemment visité Mirebeau me fait obligeamment part d'une remarque importante. Les antiquités recueillies sur ce territoire proviennent de deux endroits distincts; les unes, du camp qui est à cheval sur la voie romaine, et qui occupe un terrain légèrement incliné au midi et au sud-est de Mirebeau; les autres, d'un champ de sépultures au nord de la ville qui les sépare du camp. Au camp appartiennent les tuiles légionnaires; au champ de sépultures, le monument funéraire du vétéran de la légion VIII Augusta donné par M. Foutelet au musée de Dijon, les trois épitaphes recueillies par M. Rey et M. Belot, enfin, des stèles encore sur place, dont quelques-unes avec le nom et les insignes du défunt.

Robert Mowat.

(1) Sansas, *Notes sur diverses sépultures antiques au musée de Bordeaux*, 1863, p. 53.
(2) H. Brocard, *Catalogue du Musée de Langres*, édit. 1873, p. 23, n° 79.

Q. TREBELLIUS RUFUS, DE TOULOUSE.

On lit dans le *Corpus inscriptionum Atticarum*, t. III, n°s 623, 624, les deux inscriptions suivantes :

N° 623

ΗΕΞΑΡΕΙΟΥΠΑΓΟΥΒΟΥΛΗΚΑΙ
ΗΒΟΥΛΗΤΩΝΕΞΑΚΟΣΙΩΝ
ΚΑΙΟΔΗΜΟΣΟΑΘΗΝΑΙΩΝ

ΚΟΙΝΤΟΝΤΡΕΒΕΛΛΙΟΝΡΟΥΦΟΝ
5 ΚΟΙΝΤΟΥΥΙΟΝΛΑΜΠΤΡΕΑΑΡΧΙ
ΕΡΕΑΠΡΩΤΟΝΕΠΑΡΧΕΙΑΣΤΗΣ
ΕΚΝΑΡΒΩΝΟΣΚΑΙΥΠΑΤΟΝΚΑΙ
ΝΕΙΝΗΝΣΙΝΙΕΡΩΝΔΗΜΟΥΡΩΜΑΙ
ΩΝΚΑΙΠΑΣΑΙΣΤΕΙΜΑΙΣΕΝΤΗ
10 ΠΑΤΡΙΔΙΤΟΛΩΣΗΤΕΤΕΙΜΗΜΕ
ΝΟΝΚΑΙΑΡΧΟΝΤΑΕΠΩΝΥΜΟΝ
ΕΝΑΘΗΝΑΙΣΚΑΙΠΕΡΕΑΔΡΟΥΣΟΥ
ΥΠΑΤΟΥΚΑΙΠΕΡΕΛΕΥΚΛΕΙΑΣΚΑΙ
ΕΥΝΟΜΙΑΣΔΙΑΒΙΟΥΚΑΙΧΡΥΣΟΦΟ
15 ΡΙΑΔΙΑΒΙΟΥΤΕΤΕΙΜΗΜΕΝΟΝΚΑΙ
ΨΗΦΙΣΜΑΤΙΑΝΑΘΕΣΕΩΣΑΝΔΡΙ
ΑΝΤΩΝΚΑΙΕΙΚΟΝΩΝΕΝΠΑΝΤΙΝ
ΩΚΑΙΕΠΙΣΗΜΩΤΗΣΠΟ///ΓΟΣ//Ο
ΠΩΜΕΓΑΛΟΨ
20 ///ΑΙΓΥΝΟΙΑΣ

N° 624

ΝΡΟΥΦΟΝ
ΤΡΕΑΑΡ
ΙΑΡΧΕΙΑΣ
ΚΑΙΥΠΑΤ
5 ΝΙΕΡΩΝ
ΚΑΙΠΑΣΑΙΣ
ΤΡΙΔΙΤΟΛΩ
ΟΝΚΑΙΑΡ
ΕΝΑΘΗΝΑΙΣ
10 ΥΠΑΤΟΥΚΑΙ
ΥΝΟΜΙΑΣΔΙ
ΙΑΔΙΑΒΙΟΥ
ΙΨΗΦΙΣΜΑΤΙ
ΙΑΝΤΩΝΚΑΙ
15 ΙΝΑΩΚΑΙΕ
ΕΩΣΤΟΠΩ
ΙΑΡΕΤΗΣΚΑΙ
ΑΥΤΟΥΣ

Pour le dessin de quelques lettres à moitié brisées, les références, commentaires, etc., cf. les n^os du *C. I. Att.*

Ἡ ἐξ Ἀρείου πάγου βουλὴ καὶ | ἡ βουλὴ τῶν ἑξακοσίων | καὶ ὁ δῆμος ὁ Ἀθηναίων.

Κόιντον Τρεβέλλιον Ῥοῦφον, | Κοίντου υἱόν, Λαμπτρέα, ἀρχι | ερέα πρῶτον ἐπαρχείας τῆς | ἐκ Ναρβῶνος καὶ ὕπατον Και | νείνησιν ἱερῶν δήμου Ρωμαί | ων, καὶ πάσαις τειμᾶις ἐν τῇ | πατρίδι Τολώσῃ τετειμημέ | νον καὶ ἄρχοντα ἐπώνυμον | ἐν Ἀθήναις καὶ ἱερέα Δρούσου | ὑπάτου καὶ ἱερέα Εὐκλείας καὶ | Εὐνομίας διὰ βίου καὶ χρυσοφο | ρίᾳ διὰ βίου τετειμημένον καὶ | ψηφίσματι ἀναθέσεως ἀνδρι | άντων καὶ εἰκόνων ἐν παντὶ ν[α]ῷ καὶ ἐπισήμῳ τῆς πό[λ]εως τό | πῳ μεγαλοψ[υχίας ἕνεκα κα]ὶ ἀρετῆς | καὶ εὐνοίας [τῆς εἰς ἑ] αυτούς.

« Le sénat de l'Aréopage, le sénat des Six-Cents et le peuple « des Athéniens.

« A Quintus Trebellius Rufus, fils de Quintus, du dème de « Lamptra, le premier des grands prêtres (flamines) de la « province de Narbonnaise, grand prêtre du sacerdoce Caeninéen « du peuple romain, revêtu de tous les honneurs (municipaux) « dans Toulouse, sa patrie, archonte éponyme dans Athènes,

« prêtre (flamine) du consul Drusus, prêtre à vie d'Eucleia (la « Gloire) et d'Eunomie, honoré du droit de porter sa vie durant « une couronne d'or, et d'un décret ordonnant de placer ses statues « et ses images dans tel temple et dans tel lieu apparent de la « ville qu'il voudra ; à cause de sa grandeur d'âme, de sa vertu « et de sa bienveillance envers eux ».

Les termes de cette inscription, un peu vagues dans le texte grec, ont besoin d'être expliqués.

Faut-il traduire ἀρχιερέα πρῶτον ἐπαρχείας τῆς ἐκ Ναρβῶνος par « *sacerdotem primum provinciae Narbonensis* » ou par « *flaminem, etc.* » ? La question est importante.

On n'a pas trouvé de « *sacerdos provinciae Narbonensis* » à Narbonne, ni de « *sacerdos primus* » à Lyon, où des « *sacerdotes* » nommés tous les ans desservaient l'autel de Rome et d'Auguste. Nous pensons que ce titre de ἀρχιερεύς est vague et désigne seulement le ministre principal du culte augustal de la Narbonnaise, qui ne fut pas rattaché à celui de Lyon. Ce titre sert en effet dans les inscriptions grecques, à indiquer des sacerdoces bien différents les uns des autres, et spécialement ceux des cultes augustaux. La traduction littérale du titre romain *flamen* (φλαμὴν) ne se voit presque jamais dans les inscriptions grecques (1). Dans cette même inscription, le titre ἱερεύς Δρούσου signifie évidemment flamine de Drusus.

Il nous paraît donc très probable que Trebellius porta, dans la Gaule Narbonnaise, non le titre de *sacerdos*, qu'on ne rencontre pas dans les autres inscriptions de cette province, mais celui de *flamen*.

En ce cas, ἀρχιερέα πρῶτον peut se traduire par *flaminem primum* ; mais quel est le sens exact de cette épithète ? On porte le titre de *primus* lorsqu'on remplit une fonction pour la première fois ou lorsqu'on est le premier en grade dans cette fonction. Trebellius, vivant au plus tôt vers la fin du règne de Trajan, n'est pas un flamine « créé pour la première fois ». Il habitait Athènes quand il conserva ce titre, qui était probablement perpétuel. Il peut se faire, du reste, qu'il n'ait exercé qu'un an les fonctions effectives de flamine de la province ; les fonctions peuvent être annuelles et le titre indélébile.

Des flamines perpétuels (municipaux, il est vrai) sont très souvent mentionnés. Dans la province d'Afrique, presque tous

(1) Il se rencontre trois fois dans le *C. I. Gr.* Cf. nos 521, 4647, 4340, add. *f* et *g*.

les flamines sont appelés *perpetui*. En revanche, la mention des *flamines primi* est très rare. On lit dans une inscription de la Gaule Cisalpine (1) : *flam. aug. primo Veron. creato* ; le peuple tout entier s'associe à la dédicace qui le célèbre. Il ne s'agit pas d'un premier flamine, mais du premier flamine qui ait été créé à Vérone.

Une autre inscription, perdue malheureusement et mal copiée, mentionne un flamine, cette fois provincial, un *flamen augustalis in Baetica primus*, qui peut avoir aussi appartenu à une première création (2).

Un flamine municipal de Narbonne, *Usulenus* (3), est désigné par les mots *flamen primum* ; il n'était pas le premier en date des flamines narbonnais, il n'était pas un premier flamine, mais c'était la première fois qu'il était flamine. Flamine « pour la première fois », il n'était pas flamine perpétuel.

En revanche, dans quelques inscriptions, le titre de *primus* signifie « premier par le rang ». On trouve à Senia (4) un *sacerdos primus corporis augustalium*. Il est vrai qu'il ne faut peut-être pas l'assimiler à un flamine, surtout à un flamine provincial.

Une autre inscription (municipale, il est vrai) est plus probante (5). Il s'agit d'une flaminique « *municipi sui prima et perpetua* ».

Nous pensons que Fadius Musa (6) fut « *flamen primus* » du temple d'Auguste à Narbonne. Mais ce titre lui est attribué par une restitution un peu hypothétique, et on a de bonnes raisons pour croire que Fadius a été le flamine qui a célébré le premier le culte d'Auguste dans son nouveau temple, l'ancien venant d'être détruit. C'est donc un flamine « premier en date » plutôt qu'un « premier flamine ».

Nous connaissons dans la Gaule Narbonnaise, un *C. Batonius Primus flamen augustorum* (7). *Primus* est, comme l'a remarqué Marquardt, un *cognomen* et non un titre.

Ainsi les exemples qui concluraient à des *flamines primi*, premiers par le rang, pèchent par quelque côté. Le plus probant

(1) *C. I. L.*, t 5, 3341.
(2) *C I. L.*, t. 2, 3271.
(3) *Herzog, Gall. Narb. inscr.* n° 22.
(4) *C. I. L.*, t. 3, 3016.
(5) Wilmanns, n° 2326.
(6) Allmer, *Rev. Epig.*, n° 188, et fasc. 12 *(Supplément)*, p. 191.
(7) Cf. Herzog, *Gall. Narb. inscr.*, n° 7.

serait celui qui mentionne une *flaminica prima et perpetua*; mais il ne s'agit que d'une flaminique municipale Celui qui figure en tête de cette inscription aurait aussi une grande valeur, si ce titre n'était décerné en grec et un peu vague. On a appelé Trebellius « ἀρχιερέα πρῶτον », ce qui peut se traduire par *flaminem primum*. Mais ce titre, décerné par des Grecs, correspondait-il au titre exact qu'il avait mérité dans son pays ?

S'il y avait à Narbonne (ce que nous croyons plutôt par analogie que par des témoignages directs) un seul flamine provincial, annuel, comme à Lyon un *sacerdos* de Rome et d'Auguste, il était seul de son espèce et ne devait pas s'appeler officiellement *primus*. Mais comme il était le chef du culte, cette épithète peut lui avoir été décernée, sans altérer la vérité, dans une langue étrangère. Au contraire, les flamines municipaux qui deviennent *perpetui* peuvent s'être donnés un chef avec le titre de *primus* ; de là cet exemple d'une flaminique municipale, *prima et perpetua*. Encore consacre-t-il une bien rare exception.

M. Allmer nous a suggéré l'hypothèse suivante : le premier flamine municipal de Narbonne aurait été en même temps flamine de la province. Si cette hypothèse se confirme, il aura pu s'appeler *flamen primus*, à titre de flamine municipal, et *flamen*, sans épithète, comme flamine augustal.

Le titre de ὕπατος καινείνησις, « *summus caeninensis* », est également un terme vague, qui désigne la plus haute dignité sacerdotale du culte dit « de Caenina ». La légende raconte que Acron, roi de Caenina, fut tué par Romulus, qui consacra les dépouilles opimes de son ennemi à Jupiter Férétrien (1).

Q. Trebellius Rufus était « *omnibus honoribus functus* » dans Toulouse sa patrie ; c'est-à-dire qu'il en avait occupé successivement toutes les fonctions municipales.

Drusus le consul, dont Trebellius Rufus est le flamine, était le frère de Tibère et le père de Germanicus. Il eut un culte qui persista au moins sous Hadrien (2).

La déesse Eunomie, une des Heures, avait à Athènes, près de la fontaine Callirhoé, un temple qui était en même temps consacré à la Gloire (3) en souvenir de Marathon.

(1) Cf. Wilmanns, n° 623, et l'*Index, ad verb.* — Marquardt, *Eph. Epigr.*, I, 203, et *Handbuch*, III, 460. — Preller, *Romische mythologie*, t. II, 3e éd. 1883, p. 285, note 1.
(2) Cf. *C. I. Att.* et Herzog, *loc. cit.*
(3) Cf. *C. I. Gr.*, n° 258.

La forme des caractères de cette inscription lui assigne une date qui n'est pas antérieure à la fin du règne de Trajan. La mention du sénat des Six-Cents prouve qu'elle n'est pas postérieure à l'année 126 après J.-C.

LEBÈGUE.

LE DIPLOME MILITAIRE TROUVÉ PRÈS DE CARNUNTUM

Le défaut d'espace nous a empêché de reproduire en leur temps les textes de quelques monuments épigraphiques découverts dans le courant de l'année dernière et sommairement signalés dans le précédent volume du *Bulletin*; cette omission sera réparée au fur et à mesure. Pour le présent nous donnons la copie du diplôme militaire délivré par l'empereur Domitien à Dasius, fils de Dasens.

Ce diplôme, actuellement conservé au musée de Budapest, provient de Pressburg, mais on croit qu'il avait été en principe découvert à Carnuntum. Il a été publié par M. Jos. Hampel, conservateur de ce musée, dans la *Ungarische Revue*, 1883, p. 216; ensuite par M. Henzen dans le *Bull. de l'Inst. de Corr. Arch.* 1883, p. 133, et tout dernièrement par M. Mommsen dans l'*Ephem. Epigr.* V (1884), p. 93. C'est un monument très intéressant à divers égards, particulièrement en ce qu'il fixe la date du consulat d'un personnage qui a été gouverneur de Gaule lyonnaise en l'an 83, et qu'il nous fait connaître son prénom; en outre, il est du petit nombre des diplômes absolument complets, et peut en conséquence être présenté comme un type de ce genre de monuments.

Page intérieure de la première tablette

IMP CAESAR DIVI VESPASIANI F DOMITIANVS
AVGVSTVS GERMANICVS PONTIFEX MAXIMVS
TRIBVNIC POTESTAT III ◎ IMP VII P P COS X
EQVITIBVS ET PEDITIBVS QVI MILITANT IN ALIS
5 QVINQVE ET COHORTIBVS DECEM ET TRIBVS
QVAE APPELLANTVR I CIVIVM ROMANORVM
ET I ET II ARVACORVM ET FRONTONIANA ET SI
LIANA ET I NORICORVM ET I BRITANNICA ET I
MONTANORVM ET I LVSITANORVM ET I ET I ET II
10 ALPINORVM ET II HISPANORVM ET III THRACVM
ET V GALLORVM ET V ◎ CALLAECORVM LVCEN
SIVM ET VI THRACVM ET VIII RAETORVM ET
SVNT IN PANNO SVB L FVNISVLANO VETTONIA
◎ NO QVI QVINA ET VICENA STIPENDIA ◎

Page intérieure de la deuxième tablette

◎ AVT · PLVRA MERVERANT QVORVM NO
MINA SVBSCRIPTA SVNT · IPSIS LIBERIS POS
TERISQVE · EORVM C ◎ IVITATEM DEDIT ET CONV
BIVM · CVM VXORIBVS QVAS TVNC HABVIS
5 SENT · CVM · EST CIVITAS IIS DATA AVT SI QVI
CAELIBES ESSENT CVM IIS QVAS POSTEA · DV
XISSENT · DVMTAXAT SINGVLI SINGVLAS
A D III NONAS SEPT
C TVLLIO CAPITONE POMPONIANO PLOTIO FIRMO
10 C CORNELIO GALLICANO COS
COHORT · I · MONTANORVM CVI PRAEEST
NIPIVS AQVILA
PEDITI
DASIO DASENT ◎ IS DALMAT
15 DESCRIPTVM ET RECOGNITVM EX TABVLA AE
NEA QVAE FIXA EST ROMAE IN CAPITOLIO

Page extérieure de la première tablette

IMP · CAESAR · DIVI · VES · PASIANI · F · DOMITIANVS ◎
AVGVSTVS · GERMANICVS · PONTIFEX MAXIMVS
TRIBVNIC · POTESTAT · III · IMP · VII · P · P COS · X
EQVITIBVS · ET · PEDITIBVS · QVI MILITANT · IN ALIS
5 QVINQVE ET COHORTIBVS · DECEM · ET · TRIBVS · QVAE
APPELLANTVR · I · CIVIVM · ROMANORVM ET I · ET · II
ARVACORVM · ET · FRONTONIANA · ET · SILIANA
ET · I · NORICORVM · ET · I · BRITANNICA · ET · I · MON
TANORVM · ET · I · LVSITANORVM · ET · I · ET · I · ET · II ·
10 ALPINORVM · ET · II · HISPANORVM · ET · III · THRACVM
ET · V · GALLORVM · ET V CALLAECORVM · LVCENSI
VM · ET · VI · THRACVM · ET · VIII · RAETORVM · ET ·
SVNT · IN PANNONIA · SVB · L · FVNISVLANO VET
TONIANO QVI QVINA ET VICENA · STIPENDIA AVT
15 PLVRA · MERVERANT · QVORVM · NOMINA · SVB
SCRIPTA ◎ SVNT · IPSIS · LIBERIS · POSTERISQVE EORVM
CIVITATEM · DEDIT · ET · CONVBIVM · CVM VXORIBVS
QVAS TVNC · HABVISSENT · CVM · EST · CIVITAS IIS · DATA ·
AVT SI QVI · CAELIBES · ESSENT · CVM · IIS · QVAS · POSTEA
20 DVXISSENT DVMTAXAT · SINGVLI · SINGVLAS
A · D · III · NONAS · SEPT
C · TVLLIO CAPITONE POMPONIANO · PLOTIO FIRMO
C · CORNELIO · GALLICANO · COS
COHORT · I · MONTANORVM · CVI · PRAEEST
25 NIPIVS AQVILA
PEDITI
DASIO DASENTIS F DALMAT
DESCRIPTVM · ET RECOGNITVM · EX TABVLA AENEA
QVAE · FIXA · EST · ROMAE · IN · CAPITOLIO POST THE
30 SARIVM VETEREM

Page extérieure de la deuxième tablette

P·ATINI	◎	RVFI
Q·MVCI		AVGVSTALIS
C·LVCRETI		MODESTI
C·IVLI		CLEMENTIS
L·SESTI		MAXIMI
Q·IVNI		SYLLAE
P·CORNELI	◎	VERECVNDI

Ce diplôme, daté du 3 septembre 84, année de la 3e puissance tribunice de l'empereur Domitien, fait connaître les consuls suffects du 3e quadrimestre de cette année, C. Tullius Capito Pomponianus Plotius Firmus, qui avait été préfet du prétoire sous Othon (1), et C. Cornelius Gallicanus, mentionné sans son prénom dans une inscription de Carouge (2) comme légat propréteur de Gaule lyonnaise en l'an 83. Le légat de Pannonie, L. Funisulanus Vettonianus, était déjà connu par un autre diplôme (3), relatif à la même armée de Pannonie, mais daté de l'an 85. Or, dans ce dernier, les privilèges habituels du droit de cité romaine et du mariage légal sont concédés *iis qui militaverunt equites et pedites in alis, etc... dimissis honesta missione*, tandis que dans le diplôme de l'an 84, on lit *equitibus et peditibus qui militant, etc.* sans aucune mention de l'*honesta missio*. M. Henzen en a conclu que les soldats, bien qu'ayant accompli leur temps de service, vingt-cinq ans, ont été néanmoins retenus sous les armes pour une cause qui n'est pas indiquée, mais qu'il croit deviner en remarquant que, sous Domitien, des légions périrent en Mésie et en Pannonie par l'impéritie des généraux (4), et qu'après un désastre de ce genre en l'an 84, le congé n'a sans doute pas été accordé aux troupes de Pannonie, dont l'effectif fut réduit seulement l'année suivante, quand le danger fut écarté. Mais j'ai déjà fait observer (5) que le maintien du soldat sous les drapeaux implique nécessairement contradiction avec le fait même de la délivrance du congé pour lequel le diplôme a été confectionné, sans compter que la prolongation exceptionnelle du service eût été un titre de plus à l'*honesta*

(1) Tacite, *Hist.* I, 46, 82 ; II, 46, 49.
(2) Mommsen, *Insc. Conf. Helv.* 73.
(3) *C. I. L.* III. *dipl.* XII.
(4) Tacite, *Agric.* 41.
(5) *Bull. Epigr.* III, 1883, p. 257, note.

missio. Cette objection m'empêche d'adopter l'explication de M. Henzen qui n'est d'ailleurs pas reproduite dans l'*Ephemeris*; j'ignore donc quel est le sentiment de M. Mommsen à cet égard. Quoiqu'il en soit, je crois que l'omission de l'*honesta missio* tient simplement à un oubli de la part du rédacteur ou du graveur du diplôme; cet oubli n'est pas plus extraordinaire que la faute *the(n)sarium veterem* pour *vetus*. Quant au redoublement ET·I·ET·I qu'on trouve dans l'une et l'autre tablette, à la ligne 9, on aurait tort d'y supposer une faute; cela signifie qu'il y avait une *cohors I Alpinorum* (*equitata*) et une *cohors I Alpinorum* (*peditata*); voir *C. I. L.* III, *Dipl.* XLII et XLVI.

Le *thensarium* n'est autre que l'*aedes thensarum* mentionnée dans un autre diplôme (*C. I. L.* III, *Dipl.* II); les *thensae* ou *tensae* sont les chars sacrés sur lesquels les attributs des dieux étaient processionnellement conduits dans le cirque; on les remisait dans le *tensarium*. Voir Festus au mot *tensa*.

R. M.

COURS ÉLÉMENTAIRE D'ÉPIGRAPHIE LATINE (1)

CHAPITRE PREMIER

Prénoms — Noms — Surnoms

Quelle que soit l'inscription qu'on veuille déchiffrer, qu'elle soit dédiée à une divinité, gravée en l'honneur d'un empereur ou d'un grand personnage, ou même que ce soit simplement une épitaphe, elle contient toujours un ou plusieurs noms. La première étude qu'il convient d'aborder est donc celle des dénominations (2).

Dans les temps très anciens, on ne portait à Rome qu'un seul

(1) Notre collaborateur M. René Cagnat a bien voulu, sur notre prière et pour donner satisfaction au désir qui nous a été témoigné par plusieurs lecteurs du *Bulletin*, rédiger le cours d'épigraphie professé par lui avec un véritable succès à la Faculté des Lettres de Douai pendant le premier semestre de l'année 1883-1884.

Note de la Direction.

(2) Sur les différentes dénominations d'un Romain, il faut consulter surtout Mommsen, *Rœmische Forschungen*, I p. 1 et suiv.; Huebner *Quaestiones onomatologicae*; Mowat. *Les noms familiers chez les Romains* (Mem. de la Société de linguistique. I. p. 293 et suiv.); Marquardt, *Das Privatleben der Rœmer* (dans le VIIe volume du *Handbuch der Rœm. Alterthumer*) *p.* 7 et suiv.

nom : « *Varro simplicia in Italia fuisse nomina ait* » (1). Pour distinguer sa personnalité, on ajoutait à ce nom unique un autre nom au génitif, celui de son père ou de son mari ; mais sans indiquer la relation qui unissait entre eux ces deux noms : on n'employait aucun des mots *filius*, *filia*, *conjux*.

A l'époque impériale, où nous devons surtout nous placer, puisque c'est l'époque à laquelle appartiennent le plus grand nombre des inscriptions qu'on rencontre, il n'y a que les esclaves ou les petites gens de province qui ne portent qu'un seul nom. Généralement tous les Romains ont trois dénominations différentes, un *praenomen*, un *nomen*, un *cognomen*. Quelquefois même un seul individu porte plusieurs *cognomina*. De plus on ajoute d'habitude à ses dénominations la désignation de son père, parfois celle de son aïeul et d'ordinaire aussi l'indication de la tribu dans laquelle on était inscrit. La *lex Julia municipalis* prescrivait aux magistrats chargés du recensement dans les colonies et les municipes de n'omettre aucun de ces renseignements, et fixait l'ordre dans lequel chacun d'eux devait être noté : « *Censum agito, eorumque nomina, praenomina, patres aut patronos, tribus, cognomina.... accipito* » (2). C'est l'ordre même qui est suivi dans les inscriptions impériales avec cette seule différence que le prénom figure toujours le premier.

Nous étudierons donc successivement le *praenomen*, le *nomen*, le *cognomen*.

1° *Praenomen*

Le nombre des prénoms est relativement assez considérable : « *gentilicia nomina Varro putat fuisse numero ∞, praenomina circa XXX* (3). Mais en réalité on ne pourrait guère en citer que quinze ou seize dont l'usage ait persisté. Nous les réunissons dans le tableau suivant.

Règle générale : *Le praenomen est écrit en abrégé quand il est joint au nomen et au cognomen* (4). Les exceptions à cette

(1) *Incerti auctoris liber de praenominibus, de nominibus, de cognominibus, de agnominibus*, (inséré à la suite des œuvres de Valère Maxime dans certaines éditions, par exemple dans l'édition Halm, collection Teubner), § 2.

(2) *C. I. L.* I p. 206, ligne 146.

(3) *Lib. de praenom.* § 3.

(4) C'est une règle que n'observent pas toujours, par ignorance ou par négligence, ceux qui éditent les textes des auteurs latins.

règle sont tellement rares qu'on doit les considérer comme des irrégularités.

A	*Aulus*	P	*Publius*
AP	*Appius*	Q	*Quintus*
D	*Decimus*	SER	*Servius*
C	*Gaius*	SEX	*Sextus*
CN	*Gnaeus*	SP ou S	*Spurius*
L	*Lucius*	TI ou TIB	*Tiberius*
M	*Marcus*	T	*Titus*
M*I*	*Manius*	V	*Vibius*
N	*Numerius*		

Observations sur le tableau précédent.

1° Le prénom *Aulus*, s'écrivant aussi *Olus* (1) dans l'origine, on trouve quelquefois, mais rarement, ce prénom indiqué par la lettre O.

2° Le prénom *Appius* s'abrège aussi, mais plus rarement par APP.

3° *Decimus* peut s'abréger en DEC ; mais cette abréviation est moins usitée.

4° Quintilien nous apprend que le mot *Gaius* s'écrivait en réalité par un C, mais se prononçait comme s'il était écrit par un G : « *Quid? quae scribuntur aliter quam enuntiantur? Nam et Gaius C littera notatur* » (2) Le grammairien Terentianus est aussi affirmatif : « *Gaius praenomen inde C notatur, G sonat* » (3).

5° Le texte de Quintilien que nous venons de citer peut aussi s'appliquer au prénom Gnaeus, pour lequel nous avons d'ailleurs un autre témoignage : « *Quod unum praenomen varia scriptura notatur; alii enim Naeum, alii Gnaeum, alii Cnaeum scribunt. Qui G littera in hoc praenomine utuntur, antiquitatem sequi videntur, quae multum ex usu littera est* » (4).

6° Exceptionnellement on rencontre LV au lieu de L comme abréviation de *Lucius*. Même remarque pour Quintus irrégulièrement abrégé en QV.

(1) On le rencontre même parfois sous cette forme à l'époque impériale. Ex.· Olus Terentius Pudens Uttedianus. (*C. I. L.* III, 993); ΩΛΟΥ ΟΥΙΤ ΚΑΙΣ ΣΕΒ ΓΕΡΜ ΑΥΤ, sur les monnaies alexandrines d'Aulus Vitellius, (Mionnet, *Desc. des Monn. ant.* VI, p. 78).

(2) *Instit. orat.* I, 7, 28.

(3) *de Metr*, 897.

(4) *Lib. de praenominibus*, § 4.

7° Au lieu de M/ on trouve dans les éditions des auteurs et même dans certains ouvrages d'épigraphie un M suivi d'une apostrophe, M'. C'est là un caractère employé pour faciliter l'impression : ce n'est pas une sigle usitée sur les monuments.

8° Pour l'abréviation QV au lieu de Q, voir 6°.

9° La forme *Servius* est mise par M. Mommsen dans ses *Rœmische Forschungen* (1), et par Wilmanns (*Exempla insc. latinarum*) (2). M. Henzen préfère *Sergius* (3). Nous adoptons Servius ; en effet ce prénom est transcrit en grec sous la forme ΣΕΡΟΥΙΟΣ (4). Il est rarement abrégé simplement par un S.

10° S, SX ou SEXT sont des abréviations irrégulières du prénom *Sextus*.

11° Autres abréviations moins fréquentes de *Vibius* : VI et VIB.

Les monuments épigraphiques présentent encore un certain nombres d'autres prénoms qui ont été abandonnés de bonne heure:

AR	*Aruns*	PET	*Pettius* ou *Petidius*?
EP	*Eppius* ou *Epidius*?	PETR	*Petronius*
FERT	*Fertor*	PL	*Plautus*
HER	*Herius*	POP	*Po(m)po* ou *Popidius*
K	*Kaeso*	POS	*Postumus*
MAM	*Mamercus*	PR	*Proculus*
MIN	*Minatius* ou *Minius*?	SA ou SAL	*Salvius*
NOV	*Novius*	ST ou STA	*Statius*
OPI	*Opiter*	TR ou TREB	*Trebius*
OV	*Ovius*	TVL	*Tullus*
PAC	*Pacuius*	VEL	...?
PER	*Percennius*	VO	*Vopiscus* ou *Volero*

Il y avait certainement un bien plus grand nombre de *praenomina*. Varron (5) en énumérait quatorze qui étaient déjà tombés en désuétude de son temps. Ce sont: Agrippa, Ancus, Caesar, Faustus, Hostus, Lar, Opiter, Postumus, Proculus, Sertor,

(1) I, p. 17.
(2) p. 402.
(3) Orelli-Henzen, III p. 239.
(4) Voir les monnaies alexandrines de Galba (Mionnet, *Desc des Monn ant.*, VI, p. 94) portant ΣΕΡΟΥΙ ΓΑΛΒΑ ΑΥΤΟ ΚΑΙΣ ΣΕΒ ou ΣΕΒ et une inscription de Délos (*Bull. épig.*, III, p. 255), avec ΣΕΡΟΥΙΟΝ ΚΟΡΝΗΛΙΟΝ ΛΕΝΤΟΛΟΝ.
(5) *Lib. de praenom.*, § 3.

Statius, Tullus, Volero, Vopiscus. Il en est dans cette liste qu'on n'a pas rencontrés encore sur les monuments. D'autres, qu'on peut y ajouter avec certitude, nous ont été transmis historiquement, Denter et Numa.

Le prénom est le nom individuel, par opposition au *nomen* qui est commun à toute une *gens*. Originairement ces prénoms avaient une signification ainsi que nous l'apprennent les auteurs : « *Lucii coeperunt appellari qui ipso initio lucis orti erant*,.... *Manii qui mane editi erant*,.... *Gaii judicantur dicti a gaudio parentum* (1), *Auli quod Diis alentibus nascuntur*, *Marci Martio mense geniti*, *Tiberii vocitari coeperunt*, *qui ad Tiberim nascebantur* » (2). Naturellement cette signification s'effaça bien vite, et le prénom ne fut plus qu'un mot servant à distinguer l'un de l'autre les différents membres d'une même *gens*.

Ce prénom était donné aux enfants par les parents le neuvième jour après leur naissance, ainsi que nous l'apprend Macrobe : « *Est etiam Nundina Romanorum dea a nono die nascentium nuncupata qui lustricus dicitur. Est autem dies lustricus quo infantes lustrantur et nomen accipiunt sed is maribus nonus, octavus est feminus* ». (3). Mais il n'était officiellement constaté sur la liste du recensement que lorsque l'enfant prenait la toge virile ; c'est, en effet, seulement à cette époque que commence la personnalité du jeune homme. Aussi l'auteur inconnu du *liber de praenominibus*, a-t-il pu dire sans manquer à la vérité : « *Pueris non prius quam togam virilem sumerent praenomina imponi moris fuisse Scaevola auctor est* » (4).

Il y avait donc entre la théorie et la pratique une opposition dont on retrouve la trace sur les inscriptions ; tantôt l'enfant porte un prénom, tantôt, au contraire, il n'en porte pas. On peut dire pourtant que généralement le prénom des enfants est indiqué sur leur tombe. Il est utile de citer ici quelques exemples.

Enfants morts avant d'avoir pris la toge virile. Orelli-Henzen, 2709:

C·IVLIVS · SP · F · MAXIMVS
VIXIT·ANNIS·II·MENSIBVS V

(1) Cette étymologie nous donne la raison pour laquelle le prénom C se prononçait comme s'il était écrit par un G.
(2) *Lib. de praeminibus*, § 4
(3) *Sat.* I, 16, 36, cf. Plutarch, *Quest. Rom.* 102, Festus, *ap. Paul Diac.* lib. X, p. 120, etc.
(4) § 3. Cf. Mommsen, *Rœm. Forschungen*, I, p. 32.

C. I. L. III, 4471 :

L · G E N V C I O
H O N O R A T I A N O
ANN · VIII · M · X · ET · L
G E N V C · L V C I A
NO · AN · II · DIER · XXX
ET · L · GENVC · KAP
ITONI · MENS · IIII

L. Genucio Honoratiano, ann(orum) septem, m(ensium) decem, et L. Genuc(io) Luciano an(norum) duorum, dier(um) triginta, et L. Genu(cio) Kapitoni mensium quatuor, etc.

R. Cagnat, *Explorations épigraphiques et archéologiques* en Tunisie, I, n° 262 :

P · TITINIVS
P · F · AFRICA
NVS · P · V
A N N O
H · S · E

P. Titinius, P(ublii T)itinii) f(ilius), Africanus p(ius) v(ixit) anno. H(ic) s(itus) e(st).

Ces trois exemples nous font connaître des enfants en bas-âge qui portent un prénom ; dans l'exemple suivant le prénom de l'enfant n'est pas inscrit sur sa tombe.

C. I. L. VI, 7778 :

D M
A V R E L I O · F E
L I C I · A V G · L I B
QVI · VIXIT · ANNIS · V
D I E B V S XXXIII
HORIS VIIII · M · AVR
CARICVS · AVG · LIB · FILI
O DVLCISSIMO BENE
MERENTI FECIT

D(iis) M(anibus); Aurelio Felici, Aug(usti) lib(erto), qui vixit annis quinque, diebus triginta tribus, horis novem. M. Aur(elius) Caricus, Aug(usti) lib(ertus) filio dulcissimo bene merenti fecit.

Pour couper court à cette difficulté, pour indiquer que l'enfant était mort à un âge où il n'avait pas réellement de prénom, on inscrivait parfois sur la tombe, avant son *gentilicium* le mot PVPVS (abréviation PVP) qui signifie, « enfant tout jeune ». Ce mot tenait lieu de prénom et c'est pour cela qu'on l'abrège.

Deux exemples serviront à appuyer ce que nous venons d'avancer.

Orelli-Henzen 6222 (a):

PVP·PONTIO·T·F·VO////
PROCVLO·AN·XIII

Pup(o) Pontio, T(iti Pontii) f(ilio), Vo[l](tinia tribu), Proculo, an(norum) tredecim.

Orelli-Henzen, 2718:

D M
PVPI ACVTI
I V S T I N I
VIRILLIENA
CRESCENTINA
MATER INFELI
C I S S I M A
F I L I O

D(iis) M(anibus) Pupi Acuti(i) Justini Virilliena Crescentina, mater infelicissima, filio.

Ce qui prouve nettement que ce mot n'est point véritablement un prénom, c'est qu'on le trouve appliqué à de jeunes esclaves morts en bas-âge : or les esclaves ne portent jamais de prénoms. C'est ainsi qu'on lit dans Orelli-Henzen, n° 2719 :

D(iis) M(anibus) s(acrum). Pupus Torquatianus, filius bonus qui semper parentibus obsequens vixit annis octo, m(ensibus) octo, d(iebus) tredecim; item alius Pupus (1) *Laetianus qui idem fil(ius) bonus et obsequens idem parentibus vixit annis n(umero) quinque, m(ensibus) sex, d(iebus) sex. Posuerunt Gaianus* (2) *et Eucharis parentes....*

Toutes les inscriptions que nous venons de citer ont rapport à des hommes. En effet, les femmes ne portent point de prénom sur les monuments. Elles en avaient pourtant, du moins dans les temps anciens : « *Antiquarum mulierum frequenti in usu praenomina fuerunt, Rutila, Caesellia, Rodacilla, Murrula, Burra a colore ducta. Illa praenomina a viris tracta sunt : Gaia, Lucia, Publia, Numeria. Ceterum Gaia usu super omnes celebrata est* » (3). Mais postérieurement, ce prénom n'ayant

(1) On voit qu'ici le mot *pupus* n'est autre chose qu'un substantif.
(2) On remarquera que ce mot, dérivé de Gaius, est écrit ici par un G.
(3) *Lib. de praenominibus*, § 7.

aucune importance civile, les femmes cessèrent d'en recevoir un et l'on n'en rencontre sur les monuments que par exception.

Orelli-Henzen, 6241 :

D · M
SER·CORNELIAE·SER·L
SABINAE
SER·CORNELIVS
DOLABELLA
METILIANVS
NVTRICI ET MAMMVL
B · M · F

D(iis) M(anibus) Ser(viae) Corneliae, Ser(vii Cornelii) l(ibertae), Sabinae, Ser(vius) Cornelius Dolabella Metilianus nutrici et mammul(ae) b(ene) m(erenti) f(ecit).

C. I. L. VIII, 3869 :

D M S
L·ANTESTIA
SATVRNINA
VI XXX
FILIE DVLS
PATER

D(iis) M(anibus) s(acrum) ; L(ucia) Antestia Saturnina vi(xit annis ?) triginta ; fili(a)e dul(ci)s(imae) pater (fecit).

On remarquera, dans cette inscription, la forme des D qui sont retournés.

2° *Nomen*

Le *nomen gentilicium* ou *gentile* est la dénomination commune par laquelle on désigne tous les membres d'une même *gens* ; c'est la propriété de cette *gens : « Quia eo gens cognoscitur, ideoque dicitur gentilicium »* (1). Aussi appartient-il à tous les membres de la *gens*, aux hommes comme aux femmes, aux clients (2) comme aux affranchis (3).

L'ancien *gentilicium* romain, le *gentilicium* des familles patriciennes et même d'un certain nombre de familles plébéiennes dans le Latium, se termine en *ius*.

Ex. : Aemilius, Claudius, Fabius, Julius, (4) etc.

(1) *Lib. de praenom*, § 2.
(2) Liv. III, 44. *Ap. Claudium virginis plebeiae stuprandae libido cepit..... M. Claudio clienti negotium dedit ut virginem in servitutem assereret.*
(3) Voir plus bas.
(4) Cf. Mommsen, *Rœmische Forschungen*, I, p. 107.

D'autres *nomina* sont terminés en *eius*, *aius* (aeus, eus), comme Pompeius, Staius, Annaeus, Paeduceus et Peduceus ; leur formation est analogue à celle des gentilices en *ius*.

Les noms d'origine étrusque se reconnaissent à leur désinence *erna* et *enna*, *inna* et *ina* : tels sont Perperna, Persenna, Spurinna, Caecina (1). Les noms en *enas* et *inas* comme Maecenas, Larinas, ou en *anas* comme Mefanas sont de même origine (2).

Les gentilices en *anus*, *enus* sont des noms appartenant originairement à des familles venues de l'Ombrie ou du Picenum. On pourrait en citer un grand nombre, entre autres, Albinovanus, Norbanus, Lartienus, Salvidienus, Tellienus, etc.

Il faut ajouter encore les gentilices en *icus*, propres à l'Illyricum et à la Lusitanie (3). Ex. : Abalicus, Boicus, Veronicus, etc.

Ainsi que les gentilices en *acus* et en *avus*, d'origine gauloise, signalés par M. Mowat (4) dans l'onomastique de l'Italie méridionale, Avidiacus, Ammavus, Annavus.

Le nombre des *gentilicia* est beaucoup trop considérable pour qu'il soit possible d'en dresser une liste. Les plus fréquents sont ceux qui ont été portés par les grandes familles patriciennes et les empereurs et qui se sont répandus ensuite dans tout le monde romain avec leurs nombreux affranchis, comme aussi avec les pérégrins et les soldats à qui les empereurs avaient accordé le droit de cité.

C'est pourquoi on les trouve quelquefois abrégés dans des inscriptions privées ou même dans des inscriptions publiques de basse époque. Si l'on n'hésitait pas, pour ces *gentilicia*, à se servir d'abréviations, c'est qu'il ne pouvait y avoir aucun doute sur leur signification.

Les gentilices qui se représentent ainsi par les premières lettres seulement sont les suivants :

(1) Il est à remarquer que le gentilice de femmes appartenant à ces *gentes* d'origine étrusque est tire de la forme correspondante en *nius*, non de la forme en *na* : Caecinia, Perpernia. Cf. L. Renier, *Journal des Savants*, 1867, p. 103, *Mém. de l'Acad. des Inscr. et B. L.*, t. XXVI, 1867 ; p. 16.

(2) Le féminin des gentilices en *as* est terminé par *atia* : *Maecenatia*.

(3) Cf. *C. I. L.*, V, p. 44.

(4) *Bull. de la Société de Linguistique de Paris*, 1883, n° 24, p. CXXXVII ; *Bull. Epigr.* III, 1883, p. 166. Cfr. *Inscr. ant. de Paris*, p. 92.

Aelius	AEL
Aurelius	AVR
Claudius	CL, plus rarement CLAVD.
Flavius	FL, très rarement FLA.
Julius	IVL ou même I
Pompeius	POMP
Valerius	VAL
Ulpius	VLP (rare)

En mettant à part ces quelques gentilices on peut poser comme règle générale, souffrant pourtant des exceptions, que, contrairement aux prénoms, *les gentilicia s'écrivent en toutes lettres* (1).

3° *Cognomen*

L'usage du *cognomen* est relativement assez récent dans l'histoire des dénominations romaines. La place qu'il occupe dans l'ordre des noms, à la suite de tous les autres, après la mention de la tribu, indique nettement qu'il est postérieur à l'époque de Ser. Tullius, puisque c'est à ce roi qu'est rapporté la division du peuple en tribus. Les surnoms s'introduisirent peu à peu dans l'usage, et à partir de Sylla on les rencontre d'une façon constante. J'ai déjà cité plus haut un passage de la *lex Julia municipalis* qui oblige les magistrats chargés du recensement à inscrire le *cognomen* des citoyens à la suite de leurs autres dénominations.

Ces *cognomina* se tirent d'habitude, aussi longtemps du moins qu'ils gardent une signification réelle, de singularités corporelles : Barbatus, Nasica, Maximus ; ou de toute autre particularté distinctive, ce qui prouve qu'ils étaient essentiellement personnels. Bientôt ils devinrent héréditaires, surtout dans les grandes familles, et servirent à distinguer :

(*a*) les diverses branches d'une même *gens* : dans la gens Cornelia il y eut des Cornelii Scipiones, des Cornelii Balbi, des Cornelii Cethegi, des Cornelii Cossi, etc.;

(*b*) ou même des subdivisions d'une même branche; c'est ainsi que dans la branche des Cornelii Scipiones, il y eut des Cornelii Scipiones Nasicae. Aussi ces surnoms étaient-ils rappelés sur les armoiries de famille; les Manlii Torquati font figurer un collier sur leurs monnaies, les Servilii Gemini, les Dioscures, les Furii Crassipedes un pied, les Rutilii Lupi un loup, etc.

(1) Il en est de même chez nous où nous avons coutume d'indiquer nos prénoms par la lettre initiale, mais où nous écrivons toujours en entier nos noms de famille.

A ce *cognomen*, propriété d'une *gens* ou d'une division de la *gens*, les patriciens ajoutaient souvent un ou plusieurs surnoms, surtout des *cognomina ex virtute :* il suffit de rappeler Cn. Cornelius Scipio *Hispanus*, P. Cornelius Scipio *Africanus*, L. Cornelius Scipio *Asiaticus*.

Sous l'Empire il n'est pas rare de rencontrer plusieurs surnoms attribués à une seule personne (1) ; à partir du IIe et du IIIe siècles, le nombre des surnoms se multiplie extraordinairement. Il devient alors d'usage de prendre comme surnom le *nomen gentilicium* et même tous les noms de sa mère, ceux de son grand-père maternel, ou encore ceux de personnages connus, sur le testament desquels on figurait; il arrivait aussi qu'on adoptait comme surnoms des noms quelconques. L'on plaçait cette suite de noms entre deux de ses propres dénominations. On pouvait ainsi avoir deux prénoms, deux *gentilicia*, ou même davantage. Mais dans ce cas ces prénoms et ces gentilices supplémentaires doivent être regardés comme des surnoms.

Exemples de plusieurs prénoms portés par un seul personnage:

C. Appius Julius Silanus (2), consul en 28 après J.-C.

L. Pompeius Vopiscus *C.* Arruntius Catellius Celer (3) (an. 81).

Exemples de plusieurs gentilices portés par un seul personnage:

L. *Aelius Aurelius* Commodus (4), l'empereur.

Ser. *Cornelius Salvidienus* Scipio Orfitus, consul en 149 après J.-C. (5).

M. *Larcius* Magnus *Pompeius* Silo, consul en 82 après J.-C. (6).

En comparant entre elles les trois inscriptions suivantes, où est mentionné le même personnage Q. Pompeius Priscus, consul de l'an 169, on saisira sur le vif cette habitude de multiplier les *cognomina*, dont une partie était passée sous silence, quand on

(1) Je ne me sers pas à dessein ici du mot *agnomen* pour désigner ces différents surnoms supplémentaires: le mot *agnomen* est une invention des grammairiens de la basse époque. (Cf. Marquardt, *Staatsverwaltung*, IV, p. 15, note 1).

(2) Borghesi, *Œuv.* V. p. 186.

(3) Wilmanns, 2876 (a)

(4) Cf. Orelli-Henzen, 880 et presque toutes les inscriptions relatives à cet empereur.

(5) Borghesi, *Œuv.* VIII, p. 276 et 277.

(6) *Ephem. Epigr.* IV, p. 495.

jugeait inutile d'allonger l'inscription outre mesure.

C. I. L., VIII, 7066:

SOSIAE FALCONILLAE
Q POMPEI SOSI PRISCI COS FIL
etc.

Sosiae Falconillae, Q. Pompei(i) Sosi(i) Prisci *co(n)sulis* fil(iae) etc.

C. I. L., X. 3724:

Q · POMPEIO · Q · F · QVI*r*
(*sic*) SENECIONI · SOSI · PRI*s*
(*sic*) CI · COS etc.

Q. Pompeio, *Q. (Pompeii) f(ilio). Qui[r](ina tribu), Senecioni* Sosi(o) Pri[s]co *co(n)suli*, etc.

Orelli-Henzen, 2761 (Cf. III, p. 243):

Q · POMPEIO · Q · F · QVIR · SENECIONI
ROSCIO · MVRENAE · COELIO · SEX
IVLIO FRONTINO SILIO DECIANO
C · IVLIO · EVRYCLI · HERCVLANEO · L
VIBVLLIO · PIO · AVGVSTANO · ALPINO
BELLICIO · SOLLERTI · IVLIO · APRO
DVCENIO · PROCVLO · RVTILIANO
RVFINO · SILIO · VALENTI · VALERIO
NIGRO · CL · FVSCO · SAXAE · VRYNTIANO
SOSIO PRISCO etc.

Q. Pompeio, *Q. (Pompeii) f(ilio), Quir(ina tribu), Senecioni Roscio Murenae Coelio Sex. Julio Frontino Silio Deciano C. Julio Eurycli Herculaneo L. Vibullio Pio Augustano Alpino Bellicio Sollerti Julio Apro Ducenio Proculo Rutiliano Rufino Silio Valenti Valerio Nigro Cl(audio) Fusco Saxae Uryntiano* Sosio Prisco, etc.

On comprend que parmi un nombre aussi considérable de surnoms il était malaisé, même pour les contemporains, de reconnaître les noms véritables, ceux sous lesquels était désigné le personnage. Aussi voit-on s'introduire, à partir du IIIe siècle, mais surtout depuis Dioclétien, un nouvel usage : quand on élevait à un grand personnage un monument honorifique, on avait soin de marquer au génitif, quelquefois au datif, au-dessus de l'inscription ou sur le bandeau de la base où celle-ci était gravée, tous les noms ou plus souvent seulement le surnom le plus connu du personnage mentionné. Tantôt ce surnom était répété dans l'inscription elle-même, à sa place, c'est-à-dire géné-

ralement après toutes les autres dénominations, tantôt, au contraire, il était omis.

Le surnom est répété dans l'exemple suivant.

Orelli-Henzen, 1181:

TATIANI

C · IVLIO RVFINIANO
ABLAVIO TATIANO CV
RVFINIANI ORATORIS FILIO
etc.

Tatiani. *C. Julio Rufiniano Ablavio* Tatiano, *c(larissimo) v(iro), Rufiniani oratoris filio*, etc.

Il est au contraire omis dans le second exemple.

Orelli-Henzen, 1286. — *C. I. L.*, VI, 1698:

PHOSPHORII

(*sic*) LVCIO·AVR·AVIANIO SYMMACHO VC
etc.

Phosphorii. *Lucio Aur(elio) Avianio Symmacho* (Phosphorio), *v(iro) c(larissimo)*, etc.

Signum (sobriquet)

Chez les Romains comme chez nous, certaines personnes recevaient des sobriquets (*signum, vocabulum*). Ils sont parfois mentionnés dans les inscriptions; en général ils sont précédés des mots *sive, qui et vocatur, qui et* (1), *signo* ou *signum*, qui servent à les distinguer nettement des autres dénominations.

Wilmanns, 2749:

Q · L E T I N I V M
L V P V M · Q V I · E T
V O C A T V R · C A V ·
C A D I O · Q V I · E S T
F I *l i u s* · S A L
L V S T I E S · *v e n* E
R I E S · S I V E · V E N *e*
R I O S E S · H V N C
E G O · A P V T · V O S
T R V M
N V M E N D E
M A N D O *etc.*

Q. Letinium Lupum, qui et vocatur Caucadio, *qui est fi[lius]*

(1) *Qui et* se décline et peut se mettre au même cas que le *signum*, Ex.: *Flaviae Capitolinae*, cui et *Pacciae*, mais on pourrait dire aussi *Flaviae Capitolinae* quae et *Paccia* ou même *Pacciae*.

Sallusties [*Ven*]*eries* sive Ven[e]rioses, *hunc ego aput vostrum numen demando, etc.*

Allmer, *Inscr. de Vienne*, I, p. 337, n° 81 :

D ET QVIETI AETERNAE M
LVCILI · METROBI
SIGNO SAPRICI
etc.

D(iis) M(anibus) et quieti aeternae Lucili(i) Metrobi, signo Saprici(i), *etc.*

René Cagnat.

(*A suivre*).

CORRESPONDANCE

Inscription découverte à Lincoln

Extrait d'une lettre adressée au Directeur du *Bulletin Épigraphique*, par M. W. Thompson Watkin, en date du 1er avril :

« Plusieurs journaux anglais annoncent qu'on vient de décou-
« vrir à Lincoln un autel ; je vous envoie la copie de l'inscrip-
« tion qu'on y lit, dans le cas où vous n'en auriez pas encore
« connaissance :

PARCIS · DEA
BVS · ET · NV
MINIBVS · AVG ·
C · ANTISTIVS
FRONTINVS
CVRATOR · TER ·
AR · D · S · D

« *Parcis deabus et Numinibus Ang(ustis) C(aius) Antistius Frontinus, curator ter, ar(am) d(e) s(uo) d(at)* ».

On connaissait déjà en Angleterre deux autels provenant de Carlisle et dédiés, l'un aux *Matres Parcae*, l'autre aux *Parcae*, *C. I. L.* VII, 927, 928. Ces divinités avaient aussi un culte en Gaule ; sur un autel trouvé à Nîmes et perdu aujourd'hui, on lisait : PARCIS | L · VALERIVS HYBR | V·S·L M (Ménard, *Hist. de Nîmes*, VII, édit. 1758, p 240). M. de Bonstetten a publié, d'après une note de M. de Bresc, une inscription gravée sur une fontaine à Rians (Var), PARCIS | V S | C NICINIVS | GRAIVS (*Carte Archéologique du département du Var*, p. 32); sans doute il faut lire : LICINIVS GRATVS.

R. M.

BIBLIOGRAPHIE

Cl. Pallu de Lessert. — *Etudes sur le droit public et l'organisation sociale de l'Afrique romaine.* — 1er fascicule : *les Assemblées provinciales.* Paris (Picard), 1883, in-8°, 90 pages (extr. du *Bulletin trimestriel des Antiquités africaines*, fasc. VII).

L'auteur qui est docteur en droit, ce qui lui assure un grand avantage pour ces sortes de questions, a compris qu'il était impossible maintenant de s'occuper de droit romain en négligeant les données épigraphiques. Il a eu, de plus, le bon esprit de ne pas se croire épigraphiste né ; il a suivi sérieusement un cours sérieux, il se l'est assimilé, il a résolument adopté les méthodes scientifiques modernes, et le résultat ne s'est pas fait longtemps attendre : il vient de publier un travail qui peut passer, à juste titre, pour un coup d'essai remarquable.

Son étude se divise en deux parties. Dans la première il étudie d une façon générale les assemblées provinciales sous l'empire romain ; dans la seconde les assemblées provinciales en Afrique; chacune de ces parties se divise elle-même en deux subdivisions : 1° le Haut Empire jusqu'à Dioclétien ; 2° le Bas Empire. Ce sont là des distinctions qui, pour être rationnelles n'en sont pas moins souvent négligées, et qu'il faut savoir bon gré à l'auteur d'avoir adoptées.

La seconde partie du mémoire est plus particulièrement épigraphique : c'est une raison pour y insister ici. Toutes les inscriptions relatives au *concilium* des provinces d'Afrique et aux *sacerdotes* sont rapportées et discutées avec soin, souvent même avec bonheur. La lecture de cette partie du travail m'a suggéré quelques réflexions.

P. 45. Les lignes 6 et 7 de l'inscription 1827 du *Corpus* (tome VIII) sont des plus douteuses. J'ai vu la pierre à Mideïna ; j ai pris copie de l'inscription, et je n'oserais pas affirmer que la lecture de Wilmanns, bien que probable soit la vraie.

P. 46. Pour l'inscription de P. Sextilius Felix, la forme des caractères permet parfaitement d'admettre la date que l'auteur lui assigne par conjecture.

P. 48. Il faut ajouter à la liste des *sacerdotales* un nouveau personnage, M. Cornelius Proculeianus, dont j'ai rencontré la mention à Haïdra : il est appelé sur l'inscription à laquelle je fais allusion, et que je publierai dans mon troisième fascicule « *Sacerdotalis pr(ovinciae) A(fricae) v(eteris)* ». Le monument doit être du IIIe siècle.

P. 66. L'auteur n'admet pas que l'inscription de Tanger, publiée par M. Tissot, ait rapport au culte de Rome et d'Auguste. Il est d'accord, en cela, avec le *Corpus*, où il trouvera ce monument au n° 10985. La première ligne y est lue ainsi : « [*Sp*]*ei Aug*(*ustae*), au lieu de [*Romae*] *et Aug*(*usto*) ».

Le style du mémoire est sobre, et les faits sont clairement exposés ; l'auteur a le mérite de dire ce qu'il veut dire et rien de plus.

R. Cagnat.

Georges Lafaye — *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie, Sérapis, Isis, Harpocrate et Anubis, hors de l'Egypte, depuis les origines jusqu'à la naissance de l'école néo-platonicienne* ; in-8°, 342 p., 5 pl. Paris, E Thorin, 1884. (33e fasc. de la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*).

Ce livre est un traité complet de la matière indiquée par son titre. Nécessairement il intéresse au premier chef les mythologues ; il devra aussi être consulté par les épigraphistes qui ont fréquemment l'occasion de rencontrer dans l'occident romain des inscriptions relatives au culte des divinités égyptiennes. « Isis, Sérapis, Harpocrate, Anubis, portés par les vaisseaux marchands et par les troupes romaines, abordent sur les côtes de Provence et franchissent les Alpes. On leur élève des autels à Fréjus, à Nîmes, à Manduel (Gard), à Boulogne (Haute-Garonne), à Arles, à Riez (Basses-Alpes), à la Bâtie-Mont-

Saléon (Hautes-Alpes), à Parizet (Isère), à Lyon, à Besançon, à Langres, à Soissons Le sistre, insigne de leur culte, figure sur des autels funéraires de la Lorraine. Des statuettes d'importation égyptienne qui appartenaient sans doute à des Gallo-romains adorateurs de ces mêmes divinités, ont été trouvées à Clermont Ferrand, à Nuits (Côte-d'Or), et jusqu'en Alsace. Au musée Guimet, à Lyon, on en a réuni, dans une même vitrine, un grand nombre, qui ont été exhumées sur divers points de notre sol ; Arles, notamment, en a fourni beaucoup à cette collection et à d'autres que nous avons visitées Des images des dieux égypto grecs d'un style plus libre, ont été découvertes au Mont-d'Uzore (Loire) ». Je me borne à cette citation, pour ne pas sortir de la Gaule ; mais elle suffira pour montrer que les épigraphistes retireront un grand profit du beau et savant livre de M. Lafaye, que le *Bulletin* se félicite de compter parmi ses collaborateurs

Un mot en terminant ; l'auteur se pose quelque part (p. 164) cette question : N'a-t-on pas trouvé l'épitaphe d'un Alexandrin à Clermont, dans l'Oise ? — Je suis heureux de pouvoir lui fournir la réponse. L'inscription grecque dont il s'agit n'est qu'une copie dont l'original a été rapporté d'Athènes par le général de Rumigny, et donné au musée d'Amiens. (*Bull. de la Soc. des Antiq. de Fr*, 1879, p. 280). Voilà un Alexandrin perdu pour l'épigraphie de la Gaule. Heureusement la perte n'est pas irréparable. On a en effet découvert à Nîmes l'épitaphe d'un gladiateur nommé Aptus et originaire d'Alexandrie (*Ibid.* 1880, p 75). Parmi les causes de l'importation des divinités alexandrines en Gaule, il en est une qui confirme singulièrement la thèse de M. Lafaye et qui est due à une excellente conjecture de M Otto Hirschfeld à propos des monnaies de Nîmes au type du crocodile. Le savant épigraphiste viennois pense que les colons établis à Nîmes par Auguste, auxquels on attribue la frappe de cette monnaie, étaient, non pas des vétérans légionnaires de son armée, mais des Egyptiens ou plutôt des Grecs d'Égypte, ayant servi dans l'armée ou sur la flotte de Marc-Antoine, et qu'il était désirable, après la victoire, d'éloigner de leur pays.

Camille Jullian. — *De protectoribus et domesticis Augustorum* ; in-8°, 96 pages. Paris, E. Thorin, 1883 (Thèse pour le doctorat ès-lettres).

Nous tenons à recommander à l'attention des lecteurs du *Bulletin*, la thèse de M. Jullian, parce qu'elle forme un excellent pendant au travail du même savant *Les Gardes du Corps des premiers Césars*, qu'ils ont pu naguère apprécier dans le précédent volume du *Bulletin*. L'auteur étudie l'institution de la garde personnelle du prince, depuis sa création par Auguste Son rôle et son caractère sont essentiellement distincts de ceux des cohortes prétoriennes, dont l'origine remonte à Scipion l'Africain : celles-ci, à la fois réserve et élite de l'armée, constituent, à proprement parler, la garde de la *res publica* ; elles sont en conséquence aux ordres directs du chef de l'Etat, non pour son service particulier, mais pour le service public. Auguste qui, au temps de son triumvirat, s'était entouré d'une garde espagnole, la remplace par une garde germaine, *Germani*, ou *corpore custodes* ; à ce corps succède celui des *equites singulares*, sous les Flaviens, et plus tard, sous Gordien, celui des *protectores*, divisé en deux troupes, l'une à pied, les *protectores* proprement dits, l'autre à cheval les *protectores domestici* ; ils ont rang de *principiles* et sont commandés par un *comes*. Sous Héraclius ils prennent le nom d'*excubitores*, et leur chef celui de *domesticus excubitorum*. M Jullian a joint à son travail une double liste des *comites domesticorum* d'Orient et d'Occident, ainsi qu'un index des monuments où sont représentés des *protectores*, notamment le disque de verre aux décennales de Dioclétien, publié par le P. Bruzza, dans le 3e volume du présent *Bulletin*. A cette remarquable étude se rattache le récent article de notre savant collaborateur sur *la Carrière d'un soldat au quatrième siècle*. On trouvera aussi un grand intérêt à la comparer au mémoire de M. Mommsen, *Protectores Augusti*, inséré dans l'*Ephemeris Epigraphica*, t. V, 1884, p. 121-141.

Robert Mowat.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — *Séance du 7 mars 1884.* — M. Al. Bertrand présente une plaque de ceinture en bronze provenant d'un cimetière celtique à Watsch (Carniole) et appartenant au prince de Windischgraetz. Des ornements au repoussé représentent des cavaliers et des fantassins armés du javelot à *amentum* et de la hache dite *cateia* dont parle Isidore de Séville, comme ayant la propriété de revenir au point de depart après avoir frappé le but. M. G. Pâris annonce la découverte d'un poème de Chrestien de Troyes sur la métamorphose de Philomèle en rossignol. M. Clermont-Ganneau communique dix-neuf photographies de deux candélabres d'argent plaqués et dorés et de deux bassins de cuivre dores à l'intérieur, trouvés dans un jardin à Bethleem. Les candélabres portent l un et l'autre l'inscription MALEDICTVS ⁝ QVI ⁝ ME ⁝ AVFERT ⁝ DE ⁝ LOCO ⁝ SCE ⁝ NATIVITATIS ⁝ BETHLEEM ⁝ Les deux bassins étaient pleins de cire ; on doit à cette circonstance la parfaite conservation des inscriptions et des dessins au trait qui en ornent l'interieur. Ils se rapportent à la vie de St-Thomas, sa mission aux Indes, son martyre, et paraissent remonter au 12e siècle. M. Poinssot communique des inscriptions de Lambèse et de Timgad découvertes dans les fouilles dirigées par M. Duthoit ; environ 150 inscriptions provenant de ces fouilles seront publiées prochainement dans le *Bulletin trimestriel des antiquités africaines.*

14 mars. — M. Gamard, vice-consul de France à Brousse, envoie la copie d'un bas-relief et d'une inscription grecque qui se voient sur une pierre trouvée récemment aux environs de cette ville. M Haigneré envoie l estampage d'une inscription romaine trouvée à Marquise (Pas-de-Calais) et la copie d'une autre inscription trouvée à Boulogne-sur-Mer, avec une notice sur ces deux monuments qui est renvoyée à l'examen de M. Ern. Desjardins. M. Desjardins lit une note sur la date de l'inscription romaine de Coptos (voir *Bull. épig.* III, p. 198. et IV, p 35) communiquée par lui à l Académie au mois de juin. Il avait supposé alors qu'elle était de l'époque des Antonins M. Mommsen, dans un récent fascicule de l'*Ephemeris epigraphica* en fait, au contraire, remonter la date aux premiers empereurs, peut-être à Auguste. Aujourd hui M. Desjardins la place entre les années 70 et 100. M. Senart lit une étude sur le plus ancien édit religieux du roi bouddhiste Acoka Piyadasi. M. Dieulafoy termine sa lecture sur *les origines des entablements des ordres grecs d'après les documents perses.*

21 mars. — M. Le Blant fait savoir, par lettre, qu à la suite d'un nettoyage opéré dans une cave du palais Farnèse où est installée l'Ecole française de Rome, on a mis au jour une mosaïque noire et blanche M. Desjardins présente des observations sur une inscription de Lambèse, datée de l'an 162, et donnant une liste des officiers de la légion III Augusta ; l'en tête du texte appelle ces officiers *primi ordines et centuriones et evocatus.* La liste comprend 64 noms répartis en 10 paragraphes répondant aux 10 cohortes. Les deux premiers noms sont suivis des sigles P. P ; dans le paragraphe 4 le nom d'un centurion est suivi du mot *missus* ; le dernier de toute la liste est suivi du mot *evocatus.* Les 64 noms sont répartis d'une manière inégale entre les 10 cohortes. M. Desjardins déclare ne pouvoir en donner l'explication. M. Briau commence la lecture d'un mémoire intitulé *Introduction de la médecine dans le Latium et à Rome.*

28 mars — L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des candidatures à la place d'académicien libre, vacante par la mort de M. Thomas-Henri Martin.

4 avril. — L'Académie procède à l'élection d'un membre libre ; le général Faidherbe est élu. M. G. Perrot communique une lettre de M. Salomon Reinach rendant compte des premiers résultats des fouilles entreprises par lui et par M. Babelon sur l'emplacement de

Carthage ; on a mis au jour un puits, 4 citernes et des pans de murs, les objets découverts sont un tesson portant une inscription néo-punique à l'encre, illisible, un masque de terre cuite, un bas relief d'ivoire où est sculptée une divinité, et une statue colossale de marbre dont la tête manque. M. Clermont-Ganneau lit une note sur un *monument phénicien apocryphe du Musée du Louvre*; c'est le scarabée de basalte vert décrit sous le n° 592 par Longpérier dans sa *Notice des antiquités assyriennes*.

9 avril. — Une lettre de M. Le Blant fait connaître la découverte d'un cimetière juif très ancien à Rome, sur la voie Labicane. Lecture est donnée d'une note de M. Riant sur la découverte d'une lettre historique de la première croisade dans un manuscrit de Wurtzbourg. M. Renan présente une collection d'anses d'amphores recueillies à Carthage par le P. Delattre et estampillées d'une ou deux lettres puniques.

18 avril. — M. Monnier communique une étude sur la voie antique reliant Samosate à Zeugma (Syrie). M. J. Girard est désigné, à l'unanimité pour représenter l'Académie dans le Conseil supérieur de l'Instruction publique. M. Nicaise présente les objets trouvés dans la sépulture gauloise avec char, à Septsaulx (Marne).

25 avril. — M. Sacaze lit une note sur un groupe de pseudo-divinités pyrénéennes. M. Desjardins communique, de la part de M. Salomon Reinach, un fragment d'inscription trouvé à Malga près Carthage, qu'il restitue de la manière suivante : [*Imp. Caesari. C. Valerio* | *Diocletiano* | *pio. felici* | *invicto. aug pontif. max.* | *brit. max. sarm. max.*] | PERS MAX·GERM·MAX·TRIB | POTEST· | COS· | ·P·P·PROCOS | C·VALERIVS·GALLIANVS·HONO | RATIANVS·V·C·CVR·REIPVBL | KARTHAGINIS·NVMINI | MAIESTATIQ·EIVS·DICA | TISSIMVS.

SOCIETE NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. — *Séance du 5 mars.* — M. Chauvet annonce la découverte d'une sépulture avec char gaulois, dans un tumulus, à Sévigné (Vienne). M. Cournault présente la photographie d'un bas-relief gallo-romain où sont figures des scieurs de long.

12 mars. — M. de Villefosse annonce qu'on a découvert dans la Saône, à Lyon, des rondelles de plomb portant en relief l'estampille OFFIC | III. Il lit ensuite une note sur les fragments d'inscriptions recueillies par le R. P. de la Croix dans les fouilles de Sanxay ; sur le fond d'un vase de terre on lit le graffite circulaire *AGATHOCLIIS*.

19 mars. — M. de Laurière communique des photographies des découvertes faites à Pompéi et à Rome dans l'atrium des Vestales.

26 mars. — M. Schlumberger présente un fragment de poterie rouge provenant de Saïda (Syrie), et orné intérieurement d'empreintes monétiformes disposées en cercle autour du centre ; légende formée de lettres rétrogrades en relief ////HONORIO PERPETVO//// buste d'Honorius, de face.

2 avril. — M. Mowat annonce que M. Ferdinand Rey a découvert à Mirebeau (Côte-d'Or) des tuiles portant l'estampille des vexillations des légions I, VIII, XI, XIIII, XXI. Il communique aussi la copie d'une inscription de Mirebeau relevée par M. l'abbé Bourgeois. On y remarque le nom gaulois SANVACA. M. Saglio lit un mémoire de M. Lafaye sur la voie Aurélienne à Aquae Sextiae. M. l'abbé Thédenat présente deux fragments de poterie pseudo-samienne, l'un portant l'estampille BOVDILLVS, l'autre AVNEDO, nom d'homme qui entre dans la composition du nom de lieu *Aunedonnacum* (Aunay), de l'Itinéraire d'Antonin.

9 avril. — M. Mowat, rappelant la description de la monnaie hispanique qui porte la légende BÆSVRI, (*Bull. épig.* III, p. 152), démontre que le paragraphe de l'Itinéraire d'Antonin (éd. Parthey et Pinder, p 205, n° 431-4), *Item ab Esuri per compendium Pace Iulia mpm lxxvi*, doit désormais être lu *Item a Besuri*, etc., par un simple déplacement de la lettre *b* qui, au lieu d'être la finale de la préposition

ab, doit être prise pour l'initiale du nom de lieu *Besuri*. Le même membre communique une note de M. Schmitter qui pense que la station Κάστρα Γερμανῶν à 16 kilomètres ouest de Ἰὼλ Καισάρεια (Cherchell) a été ainsi nommée parce qu'elle a servi de lieu d'internement à la garde germaine licenciée par Auguste après le désastre de Varus ; on a effectivement trouvé à Cherchell l'épitaphe d'un décurion de ces gardes du corps. M de Villefosse communique, de la part de M. Morel, une stèle orbiculaire acquise pour le musée de Carpentras et portant l'inscription LOCVS | L·THORI | EVTYCHI | IAPXV IN | FPXV. Il lit ensuite une lettre de M. Vincent Durand qui donne des détails sur une trouvaille considérable de vases en bronze au hameau de Limes, commune de Saint-Sixte (Loire), un chaudron renfermant 15 autres ustensiles ; sur l'un d'eux, en forme de plat, est tracé le graffite *SIISTI IVLI BASI*, sur un autre, *IVLI BASILI*.

16 avril. — M. Cagnat présente la photographie d'une niche en terre cuite provenant de Gien et renfermant une figurine de femme nue, la main droite pressant la mamelle pour en faire jaillir le lait. M. Mowat annonce la découverte d'une mosaïque à Nîmes ; d'après un croquis de M. Albin Michel, elle représente un jeune homme nu et endormi à terre ; derrière lui un Eros ailé ; devant, un petit quadrupède (chien?), et un *pedum*. C'est la pose de l'*Endymion*, mais l'absence de tout attribut lunaire contrarie cette hypothèse. M. de Villefosse est disposé à y voir un Ganymède.

23 avril. — M. Flouest présente de bons estampages de l'inscription d'Aubignosc SILVANO | C·IVL | THALLVS | EX VOTO, dans laquelle quelques personnes prétendaient lire PHALLVS à la 3e ligne ; le mot THALLVS est la lecture absolument certaine (*Bull. épigr.* III p. 153).

30 avril. — Lecture d'un mémoire de M. Lafaye sur les antiquités de la Roque d'Antheron (Bouches du-Rhône). M. de Villefosse communique un cachet d'oculiste romain, en schiste ardoisier gris, trouvé à Vertault (Côte-d'Or), et portant sur ses tranches les inscriptions : 1° Q ALBI VITALIONIS CHE/// | OPOBALSAM AD CALIG/// ; 2° ///TALIONIS ISOCHRYSV/// | ///CIPIENTES SVFFVS ET CLAR/// ; 3° Q ALBI VITALIONIS MELINVM | ACRE AD PVLVER ET CALIGINT ; 4° Q ALBI VITALIONIS MIXTVM AD | OMNIA PRAETER LIPPITVDIN. Le même membre communique la copie d'un autre cachet inédit relevée par M. E. Molinier dans les papiers de Montfaucon conservés à la Bibliothèque Nationale, fonds latin 11917, f° 38 : SENNI·VIRILIS·MI | XTVM AD CALIG ; 2° SENNI·VIRILIS·DIA | MYSVS·AD·DIATIS ; 3° SENNI·VIRILIS·CRO | CODES AD ASPRIT ; 4° SENNI·VIRILIS·LE | NEM AD OMNLIQS. Ce cachet appartenait à la cathédrale d'Orléans, au siècle dernier.

Le Bulletin des Antiquaires de France, afférent au 4e trimestre 1883, a paru le 16 avril ; celui du 2e trimestre 1882 avait paru le 7 mars 1883 ; six fascicules trimestriels ont donc été publiés dans l'intervalle de la dernière année. La commission des impressions a déployé, depuis deux ans, le zèle le plus louable pour mettre à jour le grand arriéré qui avait provoqué diverses plaintes (*Bull. épigr. de la Gaule*, I, p. 142). Des améliorations très importantes y ont été introduites par M. de Villefosse, chargé de surveiller la publication. Les recherches sont désormais rendues faciles au moyen d'une table de renseignements généraux, d'une table des matières par noms d'auteurs dans l'ordre alphabétique, et d'un index alphabétique des noms de lieu.

BULLETIN DE L'INSTITUT DE CORRESPONDANCE ARCHÉOLOGIQUE. — Nos I et II (janvier-février 1884). — Dans la séance du 25 janvier, M. Henzen communique la copie d'une inscription gravée sur une tablette de bronze retirée du Tibre, P. SEPTIMIO | GETAE | NOBILISSIMO | CAES | PL·C·V·REG XI, et celle d'une tessère gladiatoriale en ivoire, de la collection Tyskiewicz,

GALLIO | PEDICAE | SP·K·SEP | L·IVL·C·FIG. Il présente aussi l'estampage d'une importante inscription découverte à Livourne D·M·M·AVRELIVS | AVGG·LIB·EVEMER | TABVL·SACRARVM·PE | CVNIARVM·PROVIN | CIAE·CRETAE·CVM·PAC | CIA·ZOSIME·VXORE | M·AVRELIVMPISTVM | ALVMNVM·SVVM·BENE | MERENTEM·ANNIS·NA | TVM·XXII HIC CONDIDERVNT. (N et T liés) — Dasti, *Fouilles de Corneto*. — A. Mau. *Fouilles de Pompéi*; entre autres un urceus portant l'inscription trois fois répétée, *LIQVAMEN | OPTIMVM | A·VMBRICI SCAVRI*. — G. Henzen, *Le camp des pérégrins et des frumentaires*; important mémoire faisant suite au travail publié par l'auteur dans le *Bull.* de 1851, p. 113. — I. Falchi, *Les monnaies de Vetulonia comparées à celles de Populonia et de Rome, considérations sur la réduction de l'as*. — N° III (mars). Dans la séance du 1er février, M. de Rossi, discutant les motifs du martellement du nom d'une vestale, dit qu'il faut tenir compte, non seulement du passage de Prudence invoqué par M. Marucchi au sujet de la conversion de la vestale Claudia, mais aussi d'une lettre de Symmaque (IX, 108), écrivant à une vestale, *diceris ante annos legibus definitos Vestali secreto velle decedere*. — P. I. Meyer, *Vases peints, de Brygos*. — G. Zvetaieff, *Observations sur le volume IX du Corp. insc. latin*.

Robert Mowat.

REVUES ET JOURNAUX PÉRIODIQUES

BULLETIN MONUMENTAL, 1884, nos 1 et 2. — R. Cagnat et J. Saladin, *Notes d'archéologie tunisienne*; nous y relevons l'inscription inédite de Haidra, HOMINIB | BONE BOLV | MTATIS.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE, n° de février 1884. — Ch. Diehl, *Découverte de la maison des Vestales à Rome*; quatre inscriptions à joindre aux trois autres publiées par M. Edm. Le Blant dans le même recueil, p. 43 et 112.

REVUE EPIGRAPHIQUE DU MIDI DE LA FRANCE, tome II, n° 27, janvier-février-mars 1884; numéros 453-456; — 453, *Epitaphe d'un soldat de la légion IIe Parthica*, Bordeaux; — 454, *Fragment faisant mention de la construction de deux arcs*, Bordeaux; — 455, *Autel à Mercure avec son image*, Bordeaux; — 456, *Autel avec bas-relief*, Bordeaux; — 457, *Fragment relatif à un duumvir ou à un préfet duumvir*, Auch; — 458, *Autel votif pour la conservation et le retour en vainqueur de l'empereur Claude*, Narbonne; — 459, *Fragment d'épitaphe avec bas relief à personnages*, Cessenon; — 460, *Epitaphe d'un sevir*, Cabrières; — 461, *Fragment rappelant un magister de la corporation des utriculaires*, Nîmes; — 462, *Autel à Jupiter avec la roue*, Nîmes; — 463, *Inscription sur un lieu frappé de la foudre*, Nîmes; — 464, *Autel à la deesse Copia*, Boulbon; — 465, *Epitaphe*, Vercheny; — 466, *Anneau votif en bronze à Mars Vorocius*, Vichy; c'est l'inscription signalée par M. de Villefosse (*Bull. épig.* t. III, p. 312, et publiée avec fac-simile dans le *Bull. des Ant. de Fr.* 1883, p. 265.

BULLETIN CRITIQUE, 1er avril 1884. — M. l'abbé Duchesne donne, dans ce numéro, un remarquable compte-rendu de l'ouvrage intitulé *Hypogée-martyrium de Poitiers*, par le P. Camille de la Croix. Il s'élève avec raison contre l'inexatitude et l'impropriété de ce mot composé. En effet, la crypte en question, d'après l'inscription gravée sur le linteau, *Memoria Mellebaudi abbati*, etc., ne saurait

être le lieu de sépulture de 72 martyrs poitevins, mais simplement le tombeau de Mellebaudis qui avait réuni un certain nombre de reliques (*pignora sanctorum*) tirées des trésors des églises voisines, Poitiers, Tours, Orléans. Ces reliques auront été déposées dans la *capsa* de l'autel érigé dans la crypte, quelques unes peut-être introduites dans le tombeau; l'inscription peinte au-dessus de celui-ci les mentionnait en indiquant les jours où les saints figuraient au calendrier; elle est du VIIe ou du VIIIe siècle. Nous ne saurions entrer dans les détails de cette très instructive discussion; l'article de M. l'abbé Duchesne est un modèle de sage critique; il assigne à la belle découverte du P. Camille de la Croix son véritable caractère, en détruisant une légende hagiologique sans fondement.

BULLETIN TRIMESTRIEL DES ANTIQUITÉS AFRICAINES, fasc VIII, avril 1884. — L. Demaeght, *Portus Magnus*. — L. Rebora, *Tabarca*. — J. Poinssot, *Inscriptions de Chemtou*. — J. P., *Aïn-Tounga, Maatria, Guelaa, description de ces ruines et inscriptions recueillies par M. le Dr Darré*. — J. Poinssot, *La vallée du Merguelli*. — H. Ferrero, *La marine militaire de l'Afrique romaine*. — E. Desjardins, *L'inscription géographique de Coptos et l'article de M. Mommsen dans l'Ephemeris Epigraphica. La nouvelle liste des centurions de Lambèse*. — J. Poinssot, *Inscriptions inédites de Lambèse*. — L. Demeeght, *Musée archéologique*. — J. Poinssot, *Chronique, bibliographie*, etc. — Gravures, *la mosaïque des luttes; les deux mosaïques de Tabarca; Ksar Ksiba; aqueduc de Cherichira; le port romain de Cherchell; le praetorium de Lambèse*. — Cartes, *Tabarca; Aïn-Tounga*.

Robert Mowat.

CHRONIQUE

Vente de la collection Castellani. — La collection d'antiquités et d'objets d'art de feu Alessandro Castellani a été vendue aux enchères publiques, à Rome, du 17 mars au 10 avril. Voici, d'après les numeros du catalogue de vente et avec les prix d'adjudication, le signalement des articles intéressants pour les épigraphistes.

Le rédacteur du catalogue a eu la trop grande modestie de ne pas signer son œuvre; mais il est facile de reconnaître que ce travail a été exécuté par un véritable érudit; les personnes bien informées assurent que c'est M. Froehner, à qui l'on doit déjà d'autres bons catalogues.

N° 4. — Vase chrétien en terre, à panse rectangulaire; sur chaque face, un relief de peu de saillie obtenu à l'aide d'un moule. 1). Grande croix pattée, au-dessus de deux croisettes, dans un semis de globules. 2). Légende rétrograde en quatre lignes, KYP | BOH | ΘHC | O+, Κύρ(ιε), βοήθησο(ν). 3). Oiseau 4). Quadrillage orné de globules. Le goulot en entonnoir, l'anse formée d'une tige cylindrique; hauteur, 12 centimètres. — Vignette à la p. 3 du catalogue. Adjugé, 100 fr.

N° 25. — Askos à quadruple goulot; terre pâle Légende étrusque gravée à la pointe, en caractères rétrogrades, EI·MYV·APA·AN·EI·SEΘASΘI. Hauteur, 105 millimètres. — Adjugé, 53 fr.

N° 27 — Petit plateau à sujet rouge sur fond noir; tête de femme à gauche. Sous le pied, une légende peinte CPYIΘ: P///. Diamètre, 143mm. Adjugé, 20 fr

N° 58. — Amphore à figures noires sur fond rouge: d'un côté, Hercule (HEPAKΛEΣ) et Zeus (ΠEVΣ dans un quadrige; le premier coiffé de la peau de lion, armé d'un carquois et d'une massue. Der-

rière le char, ΑΘΕΝΑΙΑ en chiton brodé, avec la haste et le bouclier rond; en avant ΗΕΡΜΕΣ tenant le caducée, et une femme assise à gauche, une fleur dans la main droite levée. Sous le quadrige, une amazone morte. Sur l'autre côté, Poseidon, armé de son trident, précède un quadrige monté par un hoplite et un aurige en chiton blanc. Devant le quadrige, Hermés assis à gauche sur un dé carré; en arrière, un hoplite portant deux lances, et sous les pieds des chevaux, un hoplite mourant. Dans le champ, l'inscription ΗΙΠΠΟΝ ΚΑΛΟΣ. Bordures de doubles palmettes, godrons, méandres, fleurs et rayons; rehauts blancs et pourpres Hauteur, 0^m345. Adjugé, 505 fr.

N° 67. — Grand scyphos à figures rouges. Eos emportant Tithonos dans ses bras. La déesse, diadêmée et vêtue d'un chiton talaire, tourne la tête en arrière en se dirigeant vers la droite. Tithonos est couronné de feuillage; sa main gauche tient une lyre, et sa chlamyde est jetée en écharpe sur ses épaules. Légende, Ο ΠΑΙΣ ΚΑΛΟΣ. Sur le côté opposé, deux éphèbes drapés se suivent en retournant la tête. Le second tient une double flûte. Palmettes sous les anses. Beau style. Diamètre, 0^m20; hauteur, 0^m17 Adjugé, 640 fr.

N° 75. — Amphore à figures rouges. D'un côté, Ganymède versant à boire à Zeus assis sur un siège. Le dieu couronné de laurier, s'appuie sur un sceptre et tend la patère. Ganymède nu, une bandelette dans les cheveux, arrive par la droite et tient le prochous. Légende, ΔΑΟΜΙΔΕΣ ΚΑΛΟΣ *sic*). De l'autre côté, un éphèbe nu courant vers la gauche en étendant les deux bras; ΚΑΛΟΣ. Palmettes sous les anses Hauteur. 0^m335. Adjugé, 170 fr.

N° 83. — Magnifique cratère à figures rouges. La métamorphose d'Actéon. Au milieu du tableau, ΑΚΤΑΙΟΝ armé de deux javelots, la chlamyde en écharpe, se défend contre trois chiens de chasse qui l'attaquent. Il a déjà les oreilles et le bois d'un cerf A sa gauche ΑΡΓΕΜΙΣ, drapée dans un chiton long à manches courtes et dans un himation, tient son arc et un flambeau allumé. A la droite du chasseur, on voit accourir la Démence, ΑΥΣΑ (*sic*) vêtue d'une tunique courte, d'un justaucorps à manches longues et à mouchetures, et d'une peau de bête; du sommet de sa tête émerge une tête de loup, la gueule béante. Lyssa étend les bras vers Actéon, dont elle est séparée par une tige feuillue. Derrière elle, Zeus (ΔΙΟΣ) couronné de laurier, la jambe gauche posée sur un rocher, tenant le sceptre et le foudre. Près du bord supérieur, au dessus d'Actéon, on lit le mot ΕΥΑΙΟΝ. Sur le côté opposé, un éphèbe entre deux femmes. Style sévère, bordures de laurier, d oves et de méandres; sous le pied, le graffite *HE*. Diamètre. 0^m40; hauteur, 0^m38. Retiré de la vente sans avoir atteint le prix demandé. 5,000 fr.

N° 86. — Canthare d'une forme gracieuse. Le bas de la panse est godronné, sur la partie moyenne on lit: ΑΦΡΟΔΙΤΗΣ en lettres dorées. Le rebord est creux et renferme un caillou qui fait du bruit quand on tourne le vase. Les anses s'élèvent en deux tiges parallèles, se replient dans le haut et forment chacune un nœud. Vernis noir brillant. Hauteur, 0^m14; diamètre, 0^m17. Adjugé, 315 fr.

N° 144. — Patère à ombilic, à couverte brune, fabrique de Calès. Tête radiée de Hélios, de face, entre deux *protomes* de chevaux en sens opposés; de chaque côté, une tête coiffée d'un bonnet asiatique et tournée vers Hélios (Hespéros et Phosphoros); puis une rosace. Ce sujet, six fois répété, forme une frise circulaire dans l'intérieur de la patère. Autour du centre, la légende L·CANOLEIOS·L·F·FECIT· CALENOS.

N° 145. — Patère à ombilic, couverte brune, fabrique de Calès. Derrière un petit temple, Pan, de face, jouant de la syrinx; puis trois Ménades (le catalogue dit, Muses) se dirigeant vers la droite en jouant du tambourin, de la lyre et de la double flûte. Elles suivent un satyre (?) portant une brebis sur ses épaules. Plus loin, trois autres Ménades, dont deux jouent du tambourin et une de la lyre. Pan de face, jouant de la syrinx; Ménade, de face, jouant de la double flûte. Eros portant un panier (?); Pan, entre deux Ménades, jouant de la

lyre; joueuses de tambourin et de double flûte. Autour de l'ombilic, une bordure d'entrelacs interrompue par la signature de potier, K·ATISIO; ce doit être plutôt K ATILIO (Wilmanns, 2829 g).

Les nos 144 et 145 ont été adjugés ensemble, avec le no 143, anépigraphe (grand vase ovoïde; couverte noire; décor estampé en relief; guirlandes; frises de fleurons, feuilles, oves), au prix de 1210 fr.

No 152 — Petit prochous cannelé, à couverte brune; anse et goulots brisés. Autour du col, une légende latine peinte en jaune, FORTVNAI·POCOLO. Hauteur, 68mm Adjugé, 51 fr.

No 153. — Vase globulaire à large goulot droit, fruste; couverte brune. Légende peinte en blanc, entre deux filets, AVETE. Provient des bords du Rhin; hauteur, 105mm. Ce vase a été vendu avec les nos 154, 155, 156, anépigraphes (coupes et vases en terre rouge unie), au prix de 20 fr.

No 163. — Lécythe en bronze dont l'anse est formée par une figurine de jeune homme nu, la jambe gauche fléchie, le bras droit sur la hanche, l'autre accoudé sur l'orifice; la main gauche soulève une bandouillère qui traverse la poitrine. Bordures d'oves et d'entrelacs. Sur le col, la lettre M, en pointillé Art étrusque; hauteur, 14 centimètres. Adjugé, 200 fr.

No 185. — Miroir étrusque. L'amazone Penthésilée (*Phentasila*), blessée, agenouillée, de face, soutenue de chaque côté par un guerrier; à gauche, Diomède (ETIMI) imberbe; à droite, Ulysse (EMVTV) barbu Adjugé, 475 fr.

No 187. — Miroir étrusque; Artémis (*Artumes*) drapée, assise de face sur un cerf. Sa main gauche tient une fleur; l'autre se retient à l'un des bois du cerf; derrière, un autre cerf; dans le bas, un petit cerf et un faon. Adjugé, 150 fr.

No 188 — Miroir etrusque. *Phuphluns* (Dionysos) et *Vesuna*, de face; l'un nu, tenant une patère et une œnochoé; l'autre, drapee dans un chiton et une nébride, armée d un thyrse et passant son bras droit autour du cou de *Phuphluns*. A gauche, *Ercle* (Hercule), appuyé sur sa massue; du côté opposé, un jeune homme nu, *Svutaph*, suspend un collier au cou de *Vesuna*; manche brisé; diamètre 188mm. Adjugé, 340 fr.

No 195. — Strigile portant l'estampille ΠΑΡ ΣΥΜΜΑΧΟΥ, entre deux rosaces. Longueur 20 centimètres Ce numéro a été adjugé, avec les numéros 196, 197, 198, 199 et 200 tous anépigraphes (strigile et fibules de formes variées), au prix de 85 fr.

No 256. — Tuyau d'aqueduc en plomb, portant l'inscription IMP CAESARIS NERVAE TRAIANI OPTIMI AVG GERMANIC DACICI. Longueur, 56 centimètres. Adjugé, 25 fr.

No 417. — Fond de bouteille en verre portant l'empreinte d'un grand bronze de Néron, tête laurée à droite, NERO CLAVDIVS CAESAR AVG GERM P M TR P IMP P F. Adjugé, 100 fr.

No 420. — Fragment de vase blanc avec les lettres en relief [*m*][VLTI[*s annis*], au-dessus d'une guirlande Patine argentée. Cet objet a été vendu avec les nos 419 et 421, anepigraphes (fond de coupe en pâte polychrôme; fragment d'un verre grave à la meule, Victoire et baies de laurier), ensemble, 25 fr.

No 428 — Fragment de patère chrétienne, en verre, à figures dorées sur fond bleu: gladiateur armé d'un trident et d'un glaive, se dirigeant vers la gauche; légende disposée suivant deux cercles concentriques, STRATONICAE BENE VICISTI | VADE IN AVRELIA. A l'exergue, PIE ZESES. Vignette à la page 62 du catalogue. Cet objet a été vendu avec les nos 429 et 430, anépigraphes (bague en pâte multicolore; bague cannelee), ensemble, 31 fr.

No 677 — Lampe en terre cuite; aigle sur un foudre; sur le rebord de la face opposée les lettres P Q en relief, de droite à gauche.

No 680. — Autre lampe en terre cuite: buste drapé et radié du Soleil à gauche Au revers l'inscription M COP////. Les nos 677 et 680 ont été vendus avec les nos 675, 677, 678, 679, lampes anepigraphes (buste de Jupiter; deux nains; anse façonnée en forme d aigle; Pallas combattant), ensemble, 20 fr.

N° 681. Lampe en terre cuite; buste drapé et radié du Soleil, de face; une couronne de laurier en bordure. Au revers, l'inscription L'CAE SAE. Adjugé, 15 fr.

N° 682. — Lampe en terre; astre au-dessus d'un croissant: bordure de lierre. Sur le fond, l'inscription AGATH////.

N° 684. — Lampe; bacchante tenant un glaive et une protomé de chevreuil. Sur le fond, la lettre H en relief.

N° 685. — Lampe; les idoles primitives de Dioscures. Sur le fond, l'inscription M OPPI ZOSI.

N° 689 — Lampe; buste drapé d'un acteur comique. Sur le fond, l'inscription C OPPI RES.

N° 690. — Lampe; Auriga conduisant un bige à gauche. Sur le fond, la lettre I en relief

Les n°s 682, 684, 685, 689, 690, ont été vendus avec un lot de lampes anépigraphes, n°s 683, 686, 687 688, 691 (Ménade dansante; bustes des Dioscures; Télèphe allaité par une biche; femme parée d'armilles et du ceste, endormie sur une peau de lion; Eros en porteur d'eau); ensemble, 31 fr.

N° 692 — Lampe; buste drapé d'une femme tenant une fleur. Sur le fond, C OPPI RES.

N° 694. — Lampe; chien poursuivant une oie. Sur le fond, L COEFI entre deux points clos.

N° 695. — Lampe; lapin mangeant une grappe de raisin. Sur le fond, C CLOSVC, et une feuille.

N° 696. — Lampe; même sujet. Sur le fond, C·OPPI·RES.

N° 697. — Lampe; une oie; bordure de corymbes. Sur le fond, FLORENT, entre deux fers de cheval.

N° 701. — Lampe; scorpion. Sur le fond, C VAL QVA.

Les n°s 692, 694, 695, 696, 697 et 701 ont été vendus avec un lot de lampes anépigraphes, n°s 693, 698, 699, 700. (Lion devorant un faon; coq; paon; scorpion). Ensemble, 30 fr.

N° 702. — Lampe; ciste entre deux arbres. Sur le fond, C ATIL TRO.

N° 705. — Lampe; deux palmes. Sur le fond, L MVN THRE, et une croisette en forme de X.

N° 706. — Lampe; deux palmes. Sur le fond, l'inscription C CLO SVL, et une feuille.

N° 707 — Lampe; deux palmes. Sur le fond, L FABRI HEVEL, et un fleuron.

N° 708. — Lampe; rosace et bordure de lierre. Sur le fond, EX OF IVSTI.

Les n°s 702, 705, 706, 707 et 708 ont été vendus avec un lot de lampes anépigraphes, n°s 703 et 704 (casque; deux palmes). Ensemble, 15 fr.

N° 709. — Lampe; bordure de lierre; au-dessus du bec, vase entre deux panthères couchées. Sur le fond, FLORENT, entre deux fers de cheval.

N° 710. — Lampe; bordure de feuilles et de buis. Sur le fond, L CAE SAE.

N° 711. — Lampe; bordure de feuilles et de buis; au dessus du bec, un cratère entre deux panthères couchées. Sur le fond, ERACLIO, entre deux points en creux.

N° 712. — Lampe; sur le fond, Q VO HERM. et un fer de cheval.

N° 713. — Lampe; sur le fond C CLO SVC et une feuille.

N° 714. — Lampe; sur le fond, MYRO en relief, un point dans le O.

N° 715. — Lampe; sur le fond, POMPEI en lettres cursives, et un point clos.

N° 717. — Lampe; chrisme à rebours; bordure de fleurons et de denticules perles.

Les n°s 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715 et 717 ont été vendus avec une lampe à quatre becs, anépigraphe, n° 716. Ensemble, 45 fr.

N° 731. — Tessère ronde en ivoire; bélier zodiacal tournant la tête en arrière. Au revers, KPIOC entre les chiffres III et Γ; diamètre, 31^mm. Adjugé, 51 fr.

N° 732. — Tessère ronde en ivoire, fruste. Figurine dans un navire; au revers, [στ]HCIXOPOC, entre les chiffres VIII et Θ. Diamètre, 28mm.

N° 733. — Bouton d'ivoire. Au revers, les chiffres V et E (epsilon lunaire). Diamètre, 22mm.

Les nos 732 et 733 ont été vendus ensemble 32 fr.

N° 739. — Couronnement d'une épingle d'ivoire. Deux bustes drapés et juxtaposés, l'un, d'un homme imberbe, l'autre (tête brisée) d'une femme portant une croix sur la poitrine. Au-dessous, un cartouche à queues d'aronde avec la légende en deux lignes, PETRONIA FLORIANS (sic). Hauteur, 36mm. Adjugé, 200 fr.

N° 812. — Collier formé de neuf primes d'émeraude, serties d'or et alternant avec des feuilles d'or rectangulaires, dont chacune porte une lettre; les huit lettres forment le mot VALERIAE. Longueur, 22 centimètres. Adjugé, 135 fr.

N° 905. — Bague d'or massif, l'anneau biseauté dans sa partie supérieure et formant deux angles; sur le chaton, l'inscription en deux lignes ARETVSA, ligature de E, T. Adjugé, 180 fr.

N° 914. — Bague d'or massif, avec la légende osque, en caractères rétrogrades.

STENIS KALAVIIS
ANACTIAI DIIVIAI
DVNVM DEDED

Vignette à la page 118 du catalogue. Adjugé, 300 fr.

N° 924. — Magnifique bague à jour; le devant, plat et prolongé au moyen d'une plaque oblongue, s'agrandissant au sommet et également façonnée à jour. Deux petits camées en sardonyx à deux couches y sont enchassés; l'un, ovale, représente un vaisseau à la voile; l'autre elliptique, avec le mot EYTYXI. (*epsilon* lunaire). Sur l'anneau, la legende DVLCIS VIVAS, en lettres ajourées. Trouvée en France. Vignette à la page 120 du catalogue. Adjugé à M. le baron Pichon, 2,000 fr.

Congrès archéologique de France. — La 51e session de ce congrès sera tenue à Pamiers et à Saint-Girons, du 23 au 30 mai, sous la direction de la *Société française d'archéologie* et la présidence de M. Léon Palustre.

Nécrologie. — Le 20 mai est une date funèbre pour le *Bulletin Épigraphique;* à pareil jour, l'an dernier, il perdait son fondateur, dans la personne de Florian Vallentin; aujourd'hui notre imprimeur-éditeur, M. Savigné, est frappé dans ses plus chères affections par la mort de sa fille unique, âgée de 17 ans. Qu'il reçoive ici le témoignage de notre douloureuse sympathie, à laquelle s'associeront certainement les amis de cette œuvre qu'il soutient par sa généreuse assistance.

Paris, 21 mai 1884.

Robert Mowat.

Achevé d'imprimer le 31 mai 1884.

Errata. — Page 35, ligne 24, au lieu de *Lucii*, lire *L(ucii)*.
Page 36, ligne 20 en remontant, au lieu de *iiii*, lire *iii*.

L'Imprimeur-Gérant, E. J. Savigné.

BVLLETIN

ÉPIGRAPHIQVE

DIRIGÉ PAR

ROBERT MOWAT

4e année, N° 3 — Mai-Juin 1884

INSCRIPTIONS INÉDITES DE CHERCHELL
(Suite)

CXLIII. — Stèle de marbre bleuâtre à fronton et décorée de deux rosaces. — El-Kantara, propriété Ferrand.

(Croissant)
SEQVNDA
SITI · SCVA
E · F · ICSIT
AS ·

CXLIV. — Petite plaque de marbre blanc, de forme rectangulaire, percée de trous à trois de ses angles et profondément encastrée dans une stèle à fronton de pierre assez grossière. — Même provenance.

QVIS · QVIS · ES · EN · HOSPES · QVAE
SO · LEGE · SEIC · BENE · VIVAS · QVAE ·
FVERIM · QVO · VE · IN · SPATIO · MORS
ME · INVIDA · TRAXIT · VIXI · EGO · BIS · DENOS
ANNOS · TRES · AT · QVE · SEIMITVM · CO
NIVGIS · OPSEQVIO · SEMPER · PLACVISE
IVABAT · FATORVM · CVRSVM · PROPE
RANS · ME · ORBAVIT · AB · ILLO · SEIC · TAM
EN · VT · PIGNVS · DEDERIM · PRO · CORPOR
E · CORPVS · FILIVS · EST · NOBEIS · NATVS
QVEM · IVPPITER · ALTVS · DILIGAT ·
ET · NATOS · IVBEAT · GENERARE · FVT
VROS · TV · QVI · LEGEISTI · NE · SIC · GR
AVE · DICERE · QVAESO · CRISPINAE
VT · NVLLVM · TERRAE · SIC · PON
DVS · GRAVATVM

Quisquis es en hospes quaeso lege, seic bene vivas,
Quae fuerim quove in spatio mors me invida traxit.
Vixi ego bis denos annos tres atque seimitum;
Conjugis opsequio semper placuis(s)e ju(v)abat;
Fatorum cursum properans me orbavit ab illo,
Seic tamen ut pignus dederim pro corpore corpus:
Filius est nobeis natus, quem Juppiter altus
Diligat et natos jubeat generare futuros!
Tu qui legeisti, ne sic grave dicere quaeso,
Crispinae ut nullum terrae sic pondus gravatum.

Qui que tu sois, étranger, je t'en prie, lis, et sois heureux de vivre, qui je fus et à quel âge la mort cruelle m'a ravie:

J'ai vécu, moi,

Deux fois dix ans, plus trois et la moitié d'un autre.

Me rendre toujours chère par ma soumission à mon époux était mon bonheur; précipitant le cours des destins, il m'a laissée veuve, mais en état, du moins, de lui donner un gage de notre amour, une vie en échange de sa vie: le fils qui est né de nous. Que le puissant Jupiter le chérisse et lui donne d'engendrer des fils à son tour.

Toi qui as lu, garde, je te prie, qu'une parole funeste ne fasse à Crispine le poids de la terre plus lourd.

CXLV. — Stèle de marbre blanc, à fronton, brisée de partout sauf dans le haut. — El-Kantara, propriété Marcadel.

(*Croissant*)
////VS · REGIS · PTOLEMAEI ·
//*ac*TVARIVS · VIXIT · AN
///*c*OMVNIS·ET·CINNAMV*s*
//*hic s*ITIS (*niche*)

Lettres liées: ligne 1, AE — ligne 3, NA.

La position du fronton montre qu'il doit manquer à droite une bonne moitié du texte.

CXLVI. — Stèle calcaire, à fronton, brisée à droite et dans le bas. — Même provenance.

VERZODASI · FMILE
XCO////

Verzo, Dasi(i) f(ilius), mil(es) ex(actus) co[hortis].....

Il ne reste à la seconde ligne que de très faibles amorces des trois lettres que je donne.

CXLVII. — Plaque de marbre blanc. — Route d'Alger, propriété Guillemin.

EVATIAE
VENVSTE
OCLATIVS
CHEREAS
CONIVGI

Lettres liées : ligne 4, HE.

Evatiae Venust(a)e. Oclatius Ch(a)ereas conjugi.

CXLVIII. — Base calcaire ornée d'une moulure. — Sur le bord de la mer, à 4 kilom. est de Cherchell, propriété du Rocher-Blanc.

CLEXTRI
CATA
SORORI

Cl(audia) Extricata sorori.

On peut voir au même endroit un pavé de mosaïque formant des dessins assez élégants et de couleurs variées.

CXLIX. — Dé de piédestal calcaire. — Route d'Alger, propriété Piétrini.

CL · DAMMINAE
DAMIANI FILIAE
ANTONIA RVFINA
MATERTERA

Lettres liées: ligne 3, NI.

Cl(audiae) Damminae, Damiani filiae, Antonia Rufina, matertera.

CL. — Plaque de marbre blanc brisé de partout sauf à gauche. — Même provenance.

EIVA///
TESTAM///
NI ▼ VAR///
////CERE///

CLI. — Bloc de marbre blanc brisé de partout sauf dans le haut. — Même provenance.

D ▼ M
///ACITIAE///
///VLI · F · M///
///MINAE · A///
///PINENSI///
///L · NASENNI///
///ECV //// DV///
///c ONIVGI///

Ces inscriptions étaient enfouies dans un grand hypogée où l'on descendait par un escalier monumental. On y a découvert d'autres

marbres : une tête de femme qui serait au musée d'Epinal, une statue de femme très mutilée, conservée au musée de Cherchell, et une statuette de la déesse *Salus*. Elle est représentée debout, vêtue du *pallium*, qui laisse à découvert toute la partie antérieure du torse, et chaussée de *crepides* ; elle s'appuie à un trépied où s'enroule un serpent ; un épervier (?) se tient à la base. Manquent la tête et les mains de la déesse. C'est sur la plate-forme de cet hypogée qu'on vient de mettre au jour le compartiment central d'une mosaïque dont tout le reste a péri. M. Héron de Villefosse a fait connaitre ce monument à la Société des Antiquaires de France, séance du 26 décembre 1883. Il représente Orphée vêtu du costume asiatique et jouant de la lyre au milieu d'animaux. L'inscription funéraire publiée par M. Poinssot dans le *Bulletin trimestriel des Antiquités africaines* (juillet 1882, p. 32. n° 4) a la même provenance. Le sarcophage chrétien donné par M. L. Renier (*I. R. A.* 4031, *Dei consecutus est*) est encore en place tout près de là, mais cruellement mutilé.

CLII. — Plaque de marbre blanc brisée de partout. Cap Zizerin, propriété Thévenard.

(?) SE ////
*pr*AEF · EQVI*tum*
PRAEP ·
////

Hauteur des lettres 0.047.

CLIII. — Plaque de marbre blanc brisée à gauche. — Provenance incertaine.

//////////////ATOR
///////STVMVLIS
//? BIGNVS · HICSI
//RTISSIMACAVSA
//RIS

CLIV. — Petite stèle de granit, à fronton, brisée dans le bas. — Provenance incertaine.

M · IV · I A N
MVS · PA · IIII
MEDIANI · F
Q

Lettres liées : ligne 3, ME. — *M(arcus) Iu(lius) Ian(uarius) Mus, p(ius), a(nnorum) quatuor, Mediani f(ilius). [B(ene)] q(uiescat) !*

CLV. — Plaque de marbre blanc brisée à droite et à gauche. — Provenance incertaine.

d · M · S
/////OVOLVS*iano*
////*i*VNIORIO
/////OLATINO
/////ANNIS XX
mens·I·DIES · IIII ·
*cor*NELIA · AFR
*m*ATER FILIO
////OADQVPD*en*
////*t*ISSIMO

CLVI. — Plaque de marbre blanc brisée dans le haut. — Provenance incertaine.

Portrait de jeune garçon debout, de face, dans une niche, tenant une grappe, et brisé à mi-corps.

TALIS · ER · AT

Talis erat.

Ne peut-on pas conclure de ce petit texte que les représentations des stèles funéraires n'ont pas exclusivement trait à la vie future ?

CLVII. — Plaque de marbre blanc. — Provenance incertaine.

DIS · MANIB
LIC ARGYRIS
VIX · ANN LX
STAPHILVS
SOCRE · BM

Lettres liées, ligne 3, A N.

Dis Manib(us). Lic(inia) Argyris; vix(it) ann(is) sexaginta. Staphilus socr(a)e b(ene) m(erenti).

A. Schmitter.

A suivre.

INSCRIPTIONS DE CARTHAGE 1875-1882
(Suite)

Jusqu'à présent, je n'ai fait connaître que les inscriptions provenant des faubourgs de Carthage. Il nous semble maintenant à propos de pénétrer dans la cité proprement dite et de donner les textes que nous y avons découverts.

Pour plus de clarté, et aussi pour ajouter quelque intérêt même au moindre fragment, je diviserai le sol de Carthage en quatre

quartiers, celui des grandes citernes (1) ou *Dermèche* et celui du Forum ou *El-R''rib* pour la partie basse, la colline de Junon et celle de Byrsa pour la partie haute.

VII. Dermèche (2).

Les Arabes donnent ce nom à la partie de Carthage située entre le *Bord-el-Djedid* et le palais de Si Mustapha qui se trouve au pied de la colline de Saint-Louis. Ce quartier est plus visité par les touristes parce qu'il renferme les grandes citernes que les Arabes appellent *Douames-ech-chouatin,* les souterrains des diables. Sur le bord de la mer, on y voit d'immenses ruines, restes des tours de fortification, vestiges de quais, magasins, etc. On a cru y reconnaître aussi l'emplacement d'un théâtre, d'un gymnase et d'une basilique bâtie par Thrasamond. Ce sont surtout à ces dernières ruines que s'attache le nom de *Dermèche.* Au XIe siècle, Abou Obeid-el-Bekri en parle dans sa description de l'Afrique Septentrionale.

Mais ses traducteurs ne connaissant pas le terme en usage parmi les Arabes n'ont transcrit qu'avec hésitation, le mot de Dermèche donné par les manuscrits. Aussi rencontre-t-on les variantes *Coumèche*, *Houmes* et *Kirkoch* (3) mots qu'il est facile de confondre avec Dermèche, dans l'écriture arabe, à cause de la ressemblance de certaines lettres.

Il est évident que la véritable lecture est *Dermèche.* On ne peut en douter en lisant sur les lieux le passage d'El-Bekri, d'après la traduction de M. de Slane (4). « Indiquons encore, dit-il, le château nommé *Coumech* (lisez *Dermèche*) qui est aussi à plusieurs étage appuyés sur des *colonnes de marbre* d'une grosseur et d'une hauteur énormes. Sur le chapiteau d'une de ces colonnes, douze hommes pourraient s'asseoir, les jambes croisées, et avoir au milieu d'eux une table pour y manger et y boire. Elles sont cannelées, blanches comme la neige et brillantes comme du cristal ; quelques unes restent encore debout, les autres sont

(1) L'usage a prévalu d'appeler ces réservoirs *grandes citernes*, quoique en réalité ils soient de dimension moindre que les citernes de la Malga, mais ils ont l'avantage d'être mieux conservés et plus facilement visités.

(2) Ce nom provient peut-être du mot latin *Thermae.*

(3) *Journal Asiatique.* Décembre 1858, p. 521. M. de Slane fait remarquer que dans le premier manuscrit qui fut entre les mains de M. Quatremère, les noms de localités et les mots berbères étaient très souvent indéchiffrables.

(4) *Journal Asiatiqne*, décembre 1858.

tombées à terre. On y remarque aussi une grande voûte dont l'extrémité échappe aux regards et qui renferme sept vastes réservoirs, nommés *Mou-adjel-es-cheïatin* « les citernes des démons »; ils contiennent une eau très ancienne qui y est restée de temps immémorial. Dans le voisinage du château de *Coumech* (Dermèche) est une prison obscure formée de voûtes posées les unes sur les autres, et dont l'entrée inspire l'effroi. On y trouve des cadavres qui conservent encore leur forme primitive, mais qui tombent en poussière aussitôt qu'on les touche ». (1).

Je n'essayerai pas de justifier les écarts d'imagination qui émaillent le texte d'El-Békri, mais je ferai remarquer que le quartier de Dermèche était naguère encore fort riche en colonnes de marbre.

Les Arabes de Carthage se rappellent en avoir vu un grand nombre encore debout. Ils se souviennent aussi des fouilles de Sir Thomas Read. « Ce dernier (2), dit M. Beulé, a fait fouiller une basilique bâtie par Thrasamond, roi vandale, et emporter en Angleterre les colonnes de marbre veiné qu'il y a trouvées. Il n'a laissé dans l'intérieur de la basilique, que quelques fûts brisés; deux autres fûts, acheminés vers l'exil, ont été abandonnés sur la grève où le flot les ronge chaque jour ». Des personnes m'ont souvent raconté qu'on venait exprès de Tunis pour assister par curiosité à l'embarquement de ces colonnes qui portées sur des chalands étaient ensuite chargées sur des vaisseaux de guerre, mouillés vis-à-vis de Carthage (3).

J'ai vu moi-même les Arabes en découvrir plusieurs, car jusqu'à ces derniers mois, ils exploitaient cette carrière inépuisable pour fournir des matériaux aux entrepreneurs de construction. Grâce à l'initiative de M. Cambon, ministre de France, le bey de Tunis vient de mettre un terme à ce vandalisme des chercheurs de moellons et de pierres de taille.

C'est à *Dermèche*, le long de la haie du jardin de Si Zarouk, que M. de Sainte-Marie a trouvé sa plus belle statue et ses ex-voto à Jupiter Sérapis (4). On y a trouvé depuis une magnifique tête de ce

(1) Maggill dit avoir vu à peu de distance des citernes en tirant vers la mer « les ruines d'un temple immense » avec des galeries souterraines. Nouveau voyage à Tunis. Trad. de l'anglais. Paris, Panckoucke, 1875, p. 73.

(2) Fouilles à Carthage, p. 18-19.

(3) L'énorme colonne de granit que les gardiens du Bardo, montrent aux visiteurs, provient des ruines de Dermèche. Son diamètre est de 1 m. 50.

(4) Ces inscriptions sont publiées dans le VIIIe volume du *Corpus Inscr. Lat.*, 1re part. p. 134.

dieu. Une de nos mosaïques qui a figuré (1) l'an dernier à l'Exposition d'Amsterdam provient de cette partie de Carthage. Nous y avons aussi recueilli plusieurs plombs de bulle, et des marques de potier, puniques, grecques et romaines.

Près du *Bordj-Djedid*, dans un terrain appelé *Ard-el-Koubba*, nous avons découvert une crypte à coupole centrale, entourée d'une galerie circulaire.

Au-dessus des grandes citernes existe une construction souterraine, connue chez les Arabes sous le nom de *Koubba-bente-el-ré* que l'on a pompeusement appelée *Bains de Didon*. M. Thomas Maggill qui visita les ruines de Carthage dans les premières années de notre siècle, semble parler de ce monument quand il dit :

.... Il n'y a pas longtemps qu'on a découvert un édifice composé de plusieurs appartements, et assez bien conservé ; on voit encore des peintures au plancher d'une des chambres » (2).

Non loin de là, derrière le fortin, a été trouvée l'inscription suivante :

263

MARCIVS ////////
SEXTILIVS HO(*noratus*)?
PVLLANVS APEL(*les*)
FLAVIVS H//////

264

Double épitaphe recueillie au même endroit :

////////////
vixit anni)S XX
h. s.) E
d. m. S
mar? CIANVS F
vixit ANN · XVI
mens. ////DIES XI
h. s. E

265

Sur un fragment d'une urne de marbre, trouvé entre les citernes et le bord de la mer :

//////NERIV//////

(1) Catalogue de la section tunisienne, p. 170.
(2) *Nouveau voyage à Tunis*, publié en 1811 par M. Thomas Maggill, et traduit de l'anglais avec notes par M. ***. Paris Panckoucke, 1815.

266

Sur un débris de plaque :

//////CAELADIVS//////
//////AEMILIVs//////

267

Sur un fragment de titulus :

//////SPENdusa?
//////IX·ANNis///

Je hasarde cette restitution d'après deux épitaphes de nos cimetières qui portent ce *cognomen* (1).

268

Sur la poitrine d'un cynocéphale mutilé, en marbre noir, trouvé à l'endroit des fouilles de M. de Sainte-Marie, aujourd'hui dans la collection du commandant Marchand :

SARAPIDI·AVG
AVRELIVS·PASINICVS
CVM SVIS D·D·D·D·

Ce *Pasinicus* est déjà connu par un autre ex-voto trouvé au même endroit par M. de Sainte-Marie et publié dans le tome VIIIe du *Corpus* n° 1002.

Il y avait assurément là où ces inscriptions et les deux suivantes ont été découvertes un sanctuaire consacré au culte de Sérapis (2). Carthage paraît avoir eu un *vicus Isidis* indiqué par Tertullien (3) et je crois que l'on pourrait à bon droit appliquer au quartier que nous étudions cette phrase de Tacite parlant de Rachotis : *Fuerat illic sacellum Serapidi atque Isidi antiquitus sacratum* (4).

269

Sur la base d'une statue dont il ne reste qu'un pied ; trouvé au même endroit, et aujourd'hui dans la même collection avec le numéro qui suit.

TI·CLAVDIVS·HELIS·CVM//////

(1) De l'utilité d'une mission archéologique permanente à Carthage. Pièces justificatives, p. 56, n° 240. — *Bulletin épigraphique de la Gaule*, Janvier-février 1883, p. 25, n° 99.

(2) On peut lire pour l'origine de cette divinité un passage de Tacite (*Histoire*, livre IV, ch. 84) et un autre de Tertullien (*Aux Nations*, livre II, ch. 8).

(3) Tertullien, *De l'idolâtrie*, ch. 20. — Cf ce que dit l'auteur du *Corpus* T. VIII, n° 1072.

(4) Tacite, *Histoire*, livre IV, ch. 84.

270

Au sommet de deux fragments d'un même bas-relief :

A

//////PONTIFEX//////

B

/////EDIFICAVIT

271

Trouvé vers le milieu du jardin de Si-Zarouk :

/////FLAVI/////
/////OCA·D/////

Hauteur des lettres, 4 centimètres

272

////////CV//////////
//////VNVS·PVB/////
//////AM·DECREVI////

Hauteur des lettres, 35 millimètres.

273

VERNA//////
C///IN//////

274

Sur une pierre qui paraît avoir servi de borne de propriété :

MAS

Il n'y a jamais eu d'autres lettres sur cette pierre. En comparant ce texte avec une inscription de Sigus, publiée, dans le *Recueil de Constantine* par M. Poulle (1), je suis tenté de l'interpréter ainsi :

Mercurio Augusto sacrum.

Le dieu du commerce dut avoir un temple à Carthage. Nous le voyons plusieurs fois représenté sur les marbres de notre collection et nous possédons deux ex-voto qui lui sont consacrés. Ces monuments proviennent surtout du quartier du Forum dont je parlerai maintenant.

A.-L. Delattre.
Missionnaire d'Alger.

(*A suivre*).

(1) Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine, 1882, p. 315.

SUPPLÉMENT A L'ÉPIGRAPHIE DU KEF (Tunisie)
(Suite) (1)

86

D M S D M S
I V L I A G A R G I L I
V A L E R I V S L V C A
A V I X N V S V I
A N L X X V A N L X X V

87

D M S
L G A R G I
L I V S S A
T V R N I
n u S V A

88

M O
O R G A R G
I L I V I L I A M
s f O R T A V R A
V N A M A T E
t u S V R V I X I
i x I T A N T A N N I S
n i S I X L X I I I

89

G A R G I L I A
F O R T V N A T A
v I X A L X I I
H S E

90

d M S
R R A N I A
C A E C I L I A
N A V I X I T
A N N X X X I
H S E

L. 1 : *Grania?*

91

D M S
H A R A D I V S
V I X I T A N N I S
X I

(1) Copies communiquées par M. Roy.

92

D M S
IOVENT*i*
AVICTO
RIA VIX
IT ANS
X X X V
H S E

93

D M S
IVLIVS
ACVI///
V S V A

L. 3: *Acul[in]us?*

94

/// IVLIVS ADLV
ITOR VIX
AN XXV
H S E

L. 1 et 2: ... *Julius Adjutor?*

95

*i*VLIVS AD
*iu*TOR AXANIS
f. VIXIT ANNIS
LXXXV
D M S

96

I IVLIVS
ANDAVS
VIX ANIS
XXVI
HIC S

97

D M S
IVL FAVS
TINVS VI*x*
ANNIS
XXV

98

Dar Mezian.

D M S
IVLIVS
FLAVIA
NVS M
f? VIX
a n H
s e

99

Q IVLIVS·IF
HERI////
VIXIT ANNIS L
H S E

L. 1: *Q. Julius, L* ou *T f(ilius).*

100

Q I V L I
V S C F M
A C E R V I X
ANN LV H S E

101

D M S
C IVLIVS
MVSSIOLVS
VIXIT AN
NIS XCIII

102

Q IVLI
V S M *u*
S T I N V
S P I V S
VIX AN
L X X V
D M S

103

D M S
Q IVLIVS
*p*ACATVS
VIXIT
A LXI

104

Kasr-er-Ghoul. Haut. des lettres: 0,07. Les caractères sont beaux et nets.

D M S
SEX · IVLI
VSC · F · PN
LVC'AVNA

Cadre non rempli.

L. 3. La dernière lettre semble être un A et un V conjugués plutôt qu'un N.

L. 4. La troisième lettre est, paraît-il, un C, non un S. Il ne faut donc pas songer au *cognomen* Paulus.

105

D M S
Q IVLIVS RE
STITVTVS
Q V I R I N A
V I X I T A N
N I S L V I I
H S E

106

D M S
S A T V R N I
N A S C M I T
C I V L I R O G A
T I C A L V I F I
L I A P A R E N
T I B V S E T A
M I C I S C O R
N I M I A E T A
R A P I A V A
V I I I I M I D \
ꝑ H ꝑ S ꝑ E

D M S
C IVLIVS
R O G A T
V S C A L
V V S D O
M E S T I C I
I F I L I V S
V I X I T
A N N I S
L I I I
H S E

L. 3: La quatrième lettre serait un O ou un E lunaire.

Dans l'inscription de gauche qui est reproduite ci-dessus en caractères ordinaires pour la facilité de l'impression, les D sont, en réalité, représentés par des d, les B par des b, les M par des ꝏ et les V par des U.

L. 8 et suiv.: *amicis eor(um) nimia? et (c)ara?*

R. Cagnat.

(A suivre).

MARQUES DE BRONZIERS

SUR OBJETS TROUVÉS OU APPORTÉS EN FRANCE (1)

68 *bis*. ◎ *trou semi-lunaire de suspension.*

OCAE

Ocae ?, ou *o(fficina) Cae(cilii)*, ou encore *C(aii) Cae(cilii)* ? Ma copie. Les lettres CA sont seules certaines ; la première, de forme ronde, paraît être un C, un O ou un Q ; le E est très oblitéré.

En travers sur un manche de patère, au-dessous d'une ouverture aménagée entre deux cols de cygne pour la suspension. Au musée du Louvre ; provient de l'ancienne collection E. Durand. Publié par Longpérier, *Notice des bronzes antiques*, n° 432. Le type des cols de cygne se rencontre sur deux patères du musée de Dijon et sur une provenant de Pagny (Côte-d'Or), signalées dans nos paragraphes 9 et 17. On le rencontre aussi, avec un grand luxe d'ornements sur une patère de Monza, au musée de Milan, reproduite en fac similé dans le *Bulletin Monumental*, t. XLVIII, 1882, p. 469.

De la patère du Louvre il ne reste que le cercle bordant l'ouverture ; le corps du vase a été enlevé suivant une section circulaire dont la tranche est très nette, et remplacé par un disque plat serti dans le cercle de bordure. Ce disque est percé de deux trous destinés au passage d'un lien de suspension ; c'était peut-être un ex-voto ; il est décoré d'un bas relief représentant Thésée armé d'une massue, à gauche d'un trophée qu'érige une Victoire aptère à droite. Cet assemblage factice de deux objets qui n'ont entre eux aucun rapport a été probablement exécuté par le marchand qui l'avait vendu à E. Durand, afin de le faire passer pour un miroir antique. Il est surprenant qu'une supercherie aussi grossière, sur laquelle M. de Villefosse a attiré mon attention, ait échappé au coup-d'œil exercé de Longpérier, et qu'il ait qualifié de patère un ustensile qui, n'ayant aucune profondeur, n'a jamais pu servir de récipient ; le contraste est, du reste, frappant entre le manche et le disque, quant au travail et à l'aspect de la patine. Il parait désirable que les deux parties soient démontées et séparées, afin que le visiteur ne soit pas exposé à une méprise.

(1) *Bull. Epigr.* III, p. 261-285 ; IV, p. 31-34.

39-40 (*addit*). ◎ *trou de suspension trilobé.*

DRACCIVS

Draccius. Ma lecture sur une empreinte ; les lettres V et S entrelacées.

Estampille arquée, entre le trou de suspension et l'extrémité du manche d'une patère recueillie par M. Meinmoron, de Dijon, et passée dans la collection de M. Habert, à Troyes, à qui j'en dois l'obligeante communication. C'est à ma connaissance, le troisième échantillon de la fabrication du bronzier Draccius ; mais le modèle diffère de celui des deux spécimens que j'ai précédemment décrits ; le trou de suspension est tréflé ; l'extrémité du manche s'élargit en queue d'aronde.

34 *bis.* BODVOS

Boduos. Sur une fibule trouvée dans l'Erdre, à Nantes.

Signalée par M. Maxe-Werly dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1883, p. 292.

37 *bis.* CIR

Cir? Lecture de M. Maxe-Werly.

Sur une fibule trouvée le 16 septembre 1868 aux Sanières-sur-Jauscières, quartier des Argiles, dans la propriété Aubert Valentin. Actuellement dans la collection de M. le Dr Olivier, de Digne. (*Bull. des Ant. de Fr.* 1883, p. 292).

15 *bis.* P·NICVRV

P(ublius) Nicurv(ius)? Ma copie.

En long sur le manche d'une strigile de bronze contenue avec d'autres ustensiles dans une ciste de Palestrina et acquise par M. Albert Maignan, artiste peintre, à la vente de la collection Castellani, n° 372 du catalogue de Paris.

Robert Mowat.

COURS ÉLÉMENTAIRE D'ÉPIGRAPHIE LATINE
(*Suite*)

§ II. *Indication de la filiation, de la tribu, de la patrie, du domicile*

J'ai dit, au commencement de ce chapitre, qu'on ajoutait d'habitude à ses dénominations, sur les inscriptions, la désignation

de son père, autrement dit sa filiation, et l'indication de la tribu dans laquelle on était inscrit; on indiquait aussi quelquefois sa patrie ou son domicile. C'est ici le lieu de donner quelques développements à ce sujet.

1° *Filiation*

La filiation prend place immédiatement après le gentilice. Elle s'exprime d'habitude au moyen d'un prénom au génitif, celui du père, suivi du mot *filius*, ainsi qu'on a pu le remarquer dans les inscriptions déjà citées. Le gentilice du père étant le même que celui du fils, il est inutile, en effet, de le répéter.

Lors donc qu'on lit, par exemple : M. Tullius, M. f(ilius), il faut comprendre : M. Tullius M. (Tullii) f(ilius).

Quelquefois le prénom du père est remplacé par son surnom,

Ex. : *C. I. L.*, II, 4227. — *Tito Mamilio*, Silonis fil(io), *Quir(ina tribu)*, *Praesenti*, etc.

D'autres fois le gentilice du père est inscrit à côté de celui du fils, malgré la complète inutilité de ce renseignement.

Ex. : Boissieu, *Insc. de Lyon*, p. 390. *C. Apronio*, Aproni(i) *Blandi fil(io)*, *Raptori*, *Trevero*, etc.

La filiation est rarement marquée en même temps par le nom du père et celui de la mère.

Quand la filiation est indiquée seulement par le nom de la mère, ce qui est très rare, il faut croire que l'enfant n'est pas né d'une union légitime. On connaît quelques exemples de ce fait.

Ex. : *C. I. L.*, III. 4733. *Cupitianus*, *Cupitines f(ilius)*, *Cupitine et Asellioni parentibus optimis et Saturnino avo*, *milit(i)*, *defunctis*.

2° *Indication de la tribu*

On sait que la répartition des citoyens en tribus remonte au règne de Ser. Tullius : ce prince divisa le territoire romain en un certain nombre de circonscriptions : chacun était inscrit dans celle où il avait son domicile. A mesure que le droit de cité s'étendit en Italie, le nombre des tribus augmenta; en 513 de Rome, il s'éleva jusqu'à 35, limite extrême qui ne fut jamais dépassée. A partir de cette époque ceux qui devenaient citoyens étaient rangés dans l'une quelconque des 35 tribus existantes. Cette répartition ne reposa plus dès lors sur une distinction géographique.

La tribu qui primitivement était attachée au domicile devint personnelle et héréditaire dans les familles au plus tard depuis le dernier siècle de la République.

Sous l'Empire, la tribu ne correspond plus à rien de réel; c'est uniquement un signe distinctif qui permet de reconnaître les citoyens romains de ceux qui n'ont pas cette qualité. A partir du règne de Caracalla, qui étendit le droit de cité a tous les habitants de l'Empire, l'indication de la tribu, étant devenue inutile, ne figure plus sur les monuments (1).

Dans les textes épigraphiques, le nom de la tribu à laquelle appartient un personnage est presque toujours écrit en abrégé; il prend place, sauf de très rares exceptions, immédiatement avant le premier surnom. On n'exprime pas le mot *tribus*. Ex.: P. Cornelius, L. f., Quir(ina tribu), Maximus.

Voici la liste des trente-cinq tribus et les sigles qui sont employées à désigner chacune d'elles: parmi les diverses abréviations usitées pour une même tribu, les unes se rencontrent plus fréquemment que les autres; nous les avons indiquées en italiques:

Aemilia	AEM
Aniensis	AN, *ANI*, ANIES
Arnensis	AR *ARN*, ARNE, ARNEN, ARNIEN
Camilia	*CAM*, CAMIL
Claudia	CL. *CLA*, CLAV, CLAVD
Clustumina	CLV
Collina	*COL*, COLL, COLLIN
Cornelia	*COR*, CORN
Esquilina	ESQ
Fabia	FAB
Falerna	FAL
Galeria	GAL
Horatia	HOR
Lemonia	LEM
Maecia	MAE, *MAEC*
Menenia	*MEN*, MENEN
Oufentina	*OVF*, OVFF, OFFN
Palatina	*PAL*, PALAT
Papiria	*PAP*, PAPIR
Pollia	*POL*, POLLI
Pomptina	*POM*, POMP
Publilia	*POB*, *PVB*, PVBL
Pupinia	PVP

(1). Cf. Mommsen, *Die roem. Tribus* et W. Kubitschek, *De romanarum tribuum origine ac propagatione*. (Vienne, 1882, in-8).

Quirina	Q, QV, QVI, *QVIR*, QVIRI, QVIRIN
Romilia	*ROM*, ROMIL, ROMVL
Sabbatina	SAB
Scaptia	SCA, *SCAP*, SCAPT
Sergia	SER, SERG
Stellatina	*STE*, *STEL*, STELL
Suburana	SVC (1)
Teretina	TER
Tromentina	TR, *TRO*, TROM
Velina	VEL
Voltinia	*VOL*, VOLT
Voturia	VOT

3° *Indication de la patrie*

La patrie d'un personnage, le nom de la ville dont il est citoyen est généralement placé dans les inscriptions après le *cognomen* du personnage.

Ex.: C. Rittius, C. f(ilius), Vol(tinia tribu), Paulus, Vienna (Brambach, *Insc. Rhen.*, 1082).

Plus rarement on rencontre l'indication de la patrie, après celle de la tribu et avant le *cognomen*.

Ex.: M. Aurelius, M. f(ilius), Sergia (tribu), Carnunto, Sabinus (*C. I. L.*, VIII, 2675).

Parfois aussi la tribu et le nom de la ville sont rejetés après le *cognomen* :

Ex.: M. Mummius, M. f(ilius), Verinus, Pap(iria tribu), Poetov(ione) (*C. I. L.* VI, 1057).

Ce nom de ville peut être soit à l'ablatif, comme dans les exemples précédents, soit au génitif, si ce nom est du singulier et appartient à la première ou à la deuxième déclinaison :

Ex.: C. Deccius, L. f(ilius), Papiria (tribu), Ticini (Bramb. *Insc. Rhen.*, 377).

Il peut aussi être présenté sous la forme d'un adjectif:

Ex.: L. Clodio, M. f(ilio), Vel(ina tribu), Ingenuo, Pa[l]mensi (*C. I. L.* II, 4205).

(1) Le désaccord qui existe entre le nom de la tribu Suburana et l'abréviation SVC avait frappé les Romains eux-mêmes. Varron, *de ling. lat.* 5, 56. *Ad hoc, quatuor quoque parteis urbis tribus dictae ab locis, Suburana*, etc.; *ibid.* 5.48. *Sed ego ex pago potius Succusano dictam puto Succusam, quod in uota etiam nunc scribitur tertia litera C non B.* — Quint., *Inst. Orat.* I, 7, 28. *Quid? quae scribuntur aliter quam enuntiantur?... et Subura, quum tribus literis notatur C tertiam ostendit.*

Dans ce cas, il est quelquefois précédé du mot *civis*, surtout quand au lieu de spécifier la ville même d'où le personnage est originaire, on indique le peuple ou territoire auquel cette ville appartient :

Ex. : Pompeius Catussa cives Sequanus (de Boissieu, *Insc. de Lyon*, p. 429).

Hic jacet exanimen corpus Domitiae, civ(is) Treverae (Ch. Robert, *Les Etrangers à Bordeaux*, p. 70).

4° *Indication du domicile*

Le domicile s'indique par le mot *domo*, suivi d'un nom de ville soit à l'ablatif :

Ex. : M. Antonius, M. f(ilius), Ianuarius, domo Laudicia (*C. I. L.* VI, 2627);

Soit au génitif si ce nom de ville est du singulier et appartient à la première ou à la seconde déclinaison:

Ex. : L. Caesius, L. f(ilius) Cam(ilia tribu), Bassus, domo Pisauri (*C. I. L.* III, 2014);

Soit enfin présenté sous une forme adjectivale :

Ex. : M. Sempronius, L. f(ilius), domo Termestinus (Bramb. *Insc. Rhen.*, 894).

Le mot *natione* au contraire ne se rencontre guère que suivi d'un adjectif; celui-ci s'accorde en ce cas avec les noms du personnage:

Ex. : D(iis) M(anibus) L. Aurelio Forti.... natione Sardo (*C. I. L.* X, 3423);

Ou reste au nominatif, même quand les noms du personnage sont à un cas oblique :

Ex. : D(iis) M(anibus) C. Aurel(ii) Restituti.... nat(ione) Afer (*C. I. L.* X, 3422).

Ainsi, et pour résumer tout ce qui vient d'être dit depuis le début du chapitre, les dénominations complètes d'un personnage de condition libre à l'époque impériale, se composent d'un prénom, d'un nom gentilice et d'un ou plusieurs surnoms. De plus, on indique d'habitude la filiation de ce personnage, en plaçant le prénom de son père suivi du mot *filius*, immédiatement après son gentilice. Cette indication est suivie de celle de la tribu, au moins pendant les trois premiers siècles de l'Empire. A la suite des surnoms on mentionne parfois la patrie du personnage.

§ III. *Transmission du prénom, du nom et du surnom*

Après avoir étudié séparément les diverses parties dont se compose le nom d'un citoyen Romain, il convient d'examiner

quelles étaient les règles observées pour la transmission de chacune de ces parties.

Ces règles diffèrent suivant les rapports qui unissent l'individu qui reçoit le nom à celui qui le transmet. Je distinguerai trois catégories :

1° Dénominations des enfants légitimes (1);

2° Dénominations des adoptés ;

3° Dénominations des étrangers naturalisés.

1° *Dénominations des enfants légitimes*

(a) *Gentilicium*. Les enfants légitimes, ceux qui naissent de parents unis par un *connubium*, par des *justae nuptiae*, prennent le gentilice de leur père (2).

(b) *Praenomen*. Il n'est pas possible d'établir de règle fixe pour la transmission des prénoms; on a remarqué pourtant que suivant l'usage le plus fréquent, le fils aîné prenait le prénom de son père. Que ce fut là le résultat d'une loi (3), comme le pensait, à tort sans doute, Borghesi (4), ou simplement l'effet de la coutume, de nombreux exemples peuvent être cités à l'appui de ce fait.

Ainsi, dans la famille des Scipions, *P.* Cornelius Scipio Africanus eut pour fils aîné *P.* Cornelius Scipio Africanus, qui eut lui-même pour fils unique *P.* Cornelius Scipio Aemilianus ; *Cn.* Cornelius Scipio Calvus, consul en 532 de Rome, eut deux fils : 1° *Cn.* Cornelius Scipio Hispallus consul en 578 dont le fils aîné fut *Cn.* Cornelius Scipio Hispanus préteur en 645 ; 2° *P.* Cornelius Scipio Nasica qui transmit son prénom à son fils aîné *P.* Cornelius Scipio Nasica Corculum.

De même *Ti.* Claudius Nero, questeur de César dans la guerre d'Alexandrie, nomma son fils aîné *Ti.* Claudius Nero,—c'est l'empereur Tibère; et son cadet *D.* Claudius Drusus, qui s'appela plus tard Nero Claudius Drusus Germanicus, — c'est Drusus l'aîné.

(1) Je ne m'occuperai pas ici des dénominations des enfants non légitimes, qu'ils soient nés d'un *inaequale conjugium*, ou *vulgo concepti* : c'est une question très délicate à résoudre, par la raison que la nature juridique du lien qui unissait le père et la mère est, la plupart du temps, impossible à distinguer sur les inscriptions On peut voir sur l'emploi du mot *Spurius* par abréviation SP : Orelli-Henzen n° 2691 et suiv., et *C. I. L.* V., *Indices*, p. 1213; X, p. 1187.

(2) Quand ils portent le gentilice de leur mère c'est que ce ne sont pas probablement des enfants légitimes; Cf. par exemple Allmer, *Insc. de Vienne*, III, p. 6; *C. I. L.* IX, 3223; ou qu'ils sont entrés par adoption dans la *gens* à laquelle appartenait leur mère.

(3) Dio. Cass. fragm. 44. (Ed. Dindorf).

(4) *Œuv.* III, p. 209. Cf. Mommsen (*Roem. Forschungen*, I, p. 53) qui est d'un avis différent.

Mais on trouverait aussi de nombreux exemples où le fils aîné reçoit un prénom différent de celui de son père, comme aussi de nombreux exemples où le prénom du père est porté à la fois par plusieurs de ses fils.

Ce qu'il y a de certain c'est qu'il y avait dans les familles un certain nombre de prénoms héréditaires qui se transmettaient de génération en génération et hors desquels on ne choisissait guère, lorsqu'il fallait dénommer un nouvel enfant.

(c) *Cognomen*. Il est également très difficile d'établir une règle fixe pour la transmission des *cognomina*. Pourtant, au début de l'Empire, il arrivait très souvent que le fils aîné adoptât le *cognomen* de son père, sans changement. Le second enfant, quel que fût son *praenomen*, rappelait dans son *cognomen* le *gentilicium* ou parfois même le *cognomen* de sa mère. Le troisième empruntait son *cognomen* à un dérivé du *cognomen* de son père. Pour les autres on ne sait rien de précis. L'inscription suivante nous donne une exemple frappant de cet usage.

C. I. L. X, 1506 :

D M
M · COSINIO
PRISCO NFG · SVA (*sic*)
RIO·TVCCIA·PRIMA
VXOR·CVM QVO VI
XIT · ANNIS XXXXV
ET · M · COSINIVS PRIS
CVS · ET · M · COSINIVS
PRIMVS · ET · M · COSINI
VS · PRISCIANVS
FILI · F

D(iis) M(anibus); *M. Cosinio* Prisco *neg(otiatori) suario Tuccia* Prima *uxor, cum quo vixit annis quadraginta quinque et M. Cosinius* Priscus *et M. Cosinius* Primus *et M. Cosinius* Priscianus *fili(i) f(ecerunt)*.

Ainsi le père se nomme Priscus ; son fils aîné reçoit le surnom de Priscus, et le troisième de Priscianus. La mère s'appelle Prima ; le second fils Primus.

De même, le père de Vespasien, Flavius Sabinus, avait épousé une Vespasia Polla. Le fils aîné prit les noms de T. Flavius Sabinus, où le *cognomen* de son père se retrouve intact ; le second, ceux de T. Flavius Vespasianus où le *cognomen* n'est qu'un dérivé du gentilice de sa mère (1). Vespasien épousa une

(1) Suet. *Vespas*, 1.

Flavia Domitilla, il en eut deux fils et une fille, l'aîné des fils se nomma comme son père T. Flavius Vespasianus, c'est l'empereur Titus, l'autre prit les noms de T. Flavius Domitianus, c'est l'empereur Domitien. Le *cognomen* Domitianus rappelle le *cognomen* de la mère Domitilla (1). Quant à la fille elle portait le même surnom que sa mère.

D'ailleurs, pour les *cognomina* comme pour les *praenomina*, les usages ont varié avec les temps, avec les différentes familles, et aussi avec la volonté des individus. Il ne peut y avoir de règle immuable, là où il faut faire une grande part aux convenances et aux sentiments d'affection mutuelle des parents.

En résumé, le fils aîné, le continuateur de la famille, le chef futur de cette famille prend souvent les trois noms de son père ou deux d'entre eux seulement, les deux premiers, (prénom et gentilice), mais il peut fort bien recevoir un prénom et un surnom différents de ceux de son père, par exemple ceux de son grand-père paternel. Les autres enfants portent des prénoms qui rappellent généralement ceux de parents plus ou moins rapprochés, et des surnoms parmi lesquels il est naturel de rencontrer ceux de leur mère ou des dérivés des *cognomina* paternel ou maternel.

Les femmes n'ayant pas habituellement de prénom, ce qui a été dit de la transmission des prénoms ne s'applique qu'aux fils et non aux filles.

Trois exemples montreront avec quelle variété les principes généraux que je viens d'exposer étaient appliqués dans la transmission des noms.

M. Allmer, rapprochant deux inscriptions trouvées à Fréterive a dressé la généalogie des personnages qui y sont mentionnés (2) :

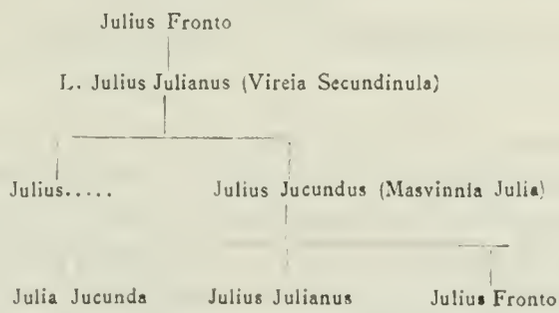

On voit que parmi les trois enfants de Julius Jucundus, la

(1) Ibid., 3.
(2) *Inscriptions de Vienne*, III, p. 231.

fille aînée a reçu le surnom de son père ; le second enfant, un fils, celui de son aïeul, et le dernier celui de son bisaïeul.

Une inscription publiée au IIIe volume du *Corpus* (1), nous donne le tableau suivant :

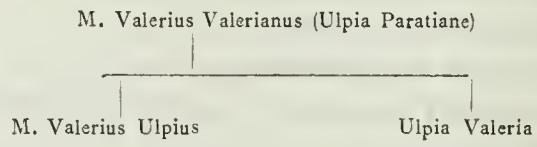

Ici les enfants portent tous deux le *gentilicium* de la mère comme surnoms, mais la fille semble s'en servir comme de gentilice, tandis que du gentilice de son père qui devait être son véritable gentilice, elle fait un *cognomen*.

Enfin, en comparant entre elles les treize épitaphes gravées sur le mausolée de Kasrin (2), en Tunisie, on rétablit ainsi la parenté des divers personnages qui y étaient ensevelis :

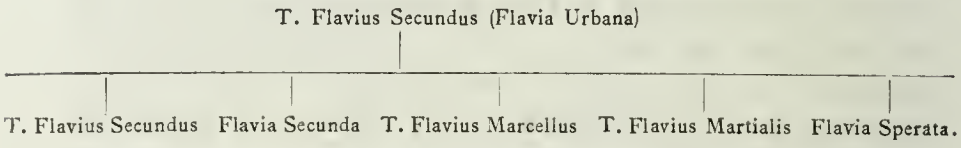

Ainsi les deux aînés de la famille, un fils et une fille, portent le *cognomen* du père sans changement et le fils a reçu le prénom de son père ; le troisième et le quatrième enfant, deux fils, portent le prénom de leur père ; leurs surnoms ne rappellent ni celui de leur père, ni celui de leur mère, mais ils ne sont pas sans analogie l'un avec l'autre.

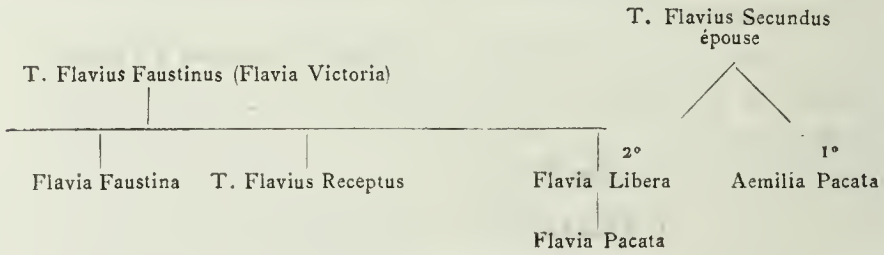

De ce second tableau, il résulte que T. Flavius Faustinus a donné son *cognomen* à sa fille Faustina, probablement sa fille aînée, et que le fils a pris le prénom de son père. Mais, détail plus curieux, la fille de T. Flavius Secundus et de Flavia Libera épousée en secondes noces a reçu comme *cognomen* celui de la première femme du personnage, Aemilia Pacata.

(1) N° 4327.
(2) *C. I. L.* VIII, 211, 214, 215, 216.

2° *Dénominations des adoptés*

L'adopté en passant dans la *gens* de celui qui l'adopte quitte les noms qu'il portait primitivement pour prendre ceux de l'adoptant; mais il était d'usage, sous la République, qu'il fît suivre ces noms d'un *cognomen* tiré de son ancien gentilice et terminé en *anus*.

Ex.: P.Cornelius Scipio *Aemilianus*, fils de L. Aemilius Paullus et fils adoptif de P. Cornelius Scipio.

C. Julius Caesar *Octavianus* (l'empereur Auguste) fils de C. *Octavius* et fils adoptif de C. Julius Caesar.

Cette règle n'est pas suivie sous l'Empire. A cette époque l'adopté prend généralement les noms de l'adoptant en y ajoutant un quelconque des noms de son père naturel, sans changement; mais il garde très souvent le prénom qu'il portait avant son adoption.

Ex.: Antonin le Pieux s'appelait T. *Aurelius* Fulvus Boionius Arrius *Antoninus*; après son adoption par Hadrien, il prit les noms de T. Aelius Hadrianus *Aurelius Antoninus*.

Marc Aurèle qui se nommait d'abord M. Annius *Verus* reçut, lorsqu'il eût été adopté par Antonin le Pieux, les noms de M. Aelius Aurelius *Verus*; on voit qu'il garda son prénom de M(arcus); Antonin le Pieux portait celui de T(itus).

La règle est la même si l'adoption est faite par une femme ou au profit d'une femme.

Ex.: M. Sulpicius Galba, avant d'être empereur, avait été adopté par la mère de sa femme *Livia* Ocellina. Aussi avait-il pris le nom de *Livius* et le *cognomen* Ocella, qu'il ajoutait à ses autres dénominations. Il avait également changé son prénom en celui de L(ucius), qui était le prénom du père de Livia Ocellina.

Auguste ayant, par son testament, adopté Livie, celle-ci prit désormais les noms de Julia Augusta.

Les deux inscriptions suivantes viennent à l'appui de la règle qui vient d'être posée :

C. I. L. III. 1181

P·AEL·ANTI PAT
RO MARCELLO
EQ·R·DEC COL AP
FIL·P·AEL·ANTIPA
TRI·A·MIL ET II VIR
COL SS ET ADOPTIVO
P·AEL·MARCELLI V
E etc.

Ibid. 1182

PVBLIAE·AELI
AE IVLIANAE
MARCELLAE·S·P
FIL·P·AEL·IVLIANI
EQ·R·FLAM·ET·IIVI
RAL·COL·APVL ET AD
OPTIVE P·AEL MAR
CELLI V·E· etc.

(1) Suet, *Galb.* 3. Cf. Borghesi, *Œuv.* V, p. 145 et suiv.

P. Ael(io) Antipatro Marcello, eq(uiti) r(omano), dec(urioni) col(oniae) Ap(ulensis), fil(io) P. Ael(ii) Antipatri, a mil(itiis) et duumvir(i) col(oniae) s(upra) s(criptae), et adoptivo P. Ael(ii) Marcelli v(iri) e(gregii), etc.

Publiae Aeliae Julianae Marcellae, s(tolatae?) p(uellae), filiae P. Ael(ii) Juliani, eq'uitis) r(omani), flam(inis) et duumviral(is) col(oniae) Apul(ensis) et adoptiv(a)e P. Ael(ii) Marcelli, v(iri) e(gregii), etc.

On remarquera dans la seconde inscription le mot *Publiae*. Ce n'est point un prénom puisque les femmes n'en portent point et que le mot est écrit en toutes lettres. La fille de P. Aelius Julianus, adoptée par P. Aelius Marcellus, a pris toutes les dénominations de son père adoptif, le prénom compris; mais de ce prénom elle a fait un surnom en le laisant néanmoins avant le *gentilicium*.

3° *Dénomination des étrangers naturalisés*

Quand un étranger recevait le droit de cité romaine il prenait le nom et le prénom de celui à qui il était redevable de cette faveur, et son ancien nom lui servait de surnom.

Ex.: C. Valerius Caburus, qui tenait le *jus civitatis* de C. Valerius Flaccus (1).

Trogus Pompeius qui avait reçu la *civitas* de Pompée (2).

T. Flavius Josephus, à qui l'empereur Vespasien (T. Flavius Vespasianus) avait accordé le droit de cité.

On comprend facilement, en se reportant à cette règle, pourquoi l'on rencontre en Gaule un si grand nombre de Julius.

Tout ce qui vient d'être dit ne s'applique qu'aux hommes nés de condition libre. Il reste à examiner quels étaient les noms des esclaves et ceux des affranchis.

R. Cagnat.

(*A continuer*).

(1) Caes. *B. G.* I, 47. *C. Valerium Procillum, C. Valerii Caburi filium.... cujus pater a C. Valerio Flaco civitate donatus erat.*

(2) Justin, XLIII, 5. *In postremo libro Trogus majores suos a Vocontiis originem ducere; avum suum Trogum Pompeium, Sertoriano bello, a Cn. Pompeio civitatem percepisse dicit.*

SIGLES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

Une certaine confusion règne sur le genre grammatical et même sur le sens du mot *sigle* qui revient souvent dans le langage épigraphique ; sans prétendre poser des règles à ce sujet, et simplement pour éviter toute équivoque, je tiens à justifier la définition à laquelle je me conformerai.

Je fais ce terme féminin et je le prends comme signifiant l'abréviation d'un mot réduite à sa seule lettre initiale. En effet, *sigle* est la forme francisée du latin *sigla,* par contraction de l'adjectif *singula* , sous-entendu *littera,* comme *ligula* pour **lingula* de *lingua*, *lingo*, comme *figulus*, *figlina* pour **fingulus*, **fingulina*, du verbe *fingo*. Cette étymologie est d'accord avec la loi qui veut que l'accent tonique reste sur la même syllabe dans le passage du latin au français: *si(n)gula*, *sigle*. J'ai du reste, en ma faveur l'opinion de quelques savants hommes d'une autorité indiscutable en pareille matière (1). Mafféi intitule un de ses mémoires, *Graecorum siglae lapidariae collectae et explicatae*. Ducange, dans son immortel Glossaire, donne la définition suivante : « *Siglae, singulariae litterae ; sic dictae litterae quod singulae verbum componant, verbi gratia, S. P. Q. R* . » Le *Thesaurus linguae graecae* d'Henri Estienne donne un argument décisif tiré de la version grecque des Pandectes : Σιγλαὶ *in veteribus libris traditur significare quas vulgo vocamus cifras, notas scilicet compendiarias*. ..... *Affertur autem et ex Constitutionibus graecis,* Αὐτοῖς ταύτης ἐπικειμένης τῆς ποινῆς καὶ κατὰ τῶν σημείοις τισὶν ἐν τῇ γραφῇ χρωμένων, ἅπερ σίγλας καλοῦσιν. *Sed hic scribunt* σίγλας, *quum supra* σιγλαὶ *scriptum sit*, *utmodo admonui*.

On peut s'étonner que le dictionnaire de l'Académie et celui de Littré, méconnaissant des autorités aussi considérables, fassent *sigle* masculin, sans toutefois condamner l'usage contraire ; nous comptons user du bénéfice de cette tolérance. L'Académie dit : « Sigle, substantif masculin. (Quelques-uns font ce mot féminin). Terme de paléographie ; lettres initiales employées comme signes abréviatifs sur les monuments, les médailles et dans les anciens manuscrits ». De son côté, Littré s'exprime ainsi : « Certains

(1) Parmi les auteurs contemporains je me borne à citer : Allmer, *Rev. épigr. du Midi de la France*, t. I, p. 105 ; Bourquelot, dans les *Mem. de la Soc. des Ant. de Fr.* t. XXX, p. 125 et p. 146 ; G. Perrot, *Explor. de la Galatie*, p. 228 ; Visconti, *Iconogr. des Emp. rom.* p. 103 ; Orelli, *Inscr. lat. ampl. coll.* aux numéros 701, et 4071, « *siglas* ».

auteurs l'ont fait féminin, mais on doit préférer le masculin à cause de son origine neutre ; les étymologistes latins disent *singula*, caractères isolés, d'où *singla*, *sigla* ». Eh bien ! la raison invoquée par Littré, lui donne précisément tort, du moins quant au genre. Le mot latin est effectivement neutre dans les deux seuls exemples anciens qu'on en connaisse par le Code Justinien (1).

Mais ce que Littré omet de dire c'est que ce neutre est au pluriel. Or on sait que le pluriel neutre s'étant confondu, dans la basse latinité, avec le nominatif féminin en *a*, est devenu lui-même féminin en français ; *arma* a fait *arme* ; *pecora*, *pécore* ; *jumenta*, *jument* ; *volatilia*, *volaille* ; *victualia*, *victuaille* ; *insignia*, *enseigne* ; *vivenda*, *viande* ; *legenda*, *légende* ; *praebenda*, *prébende* ; *provenda*, *provende* ; *data* (s. e. *acta*), *date* ; *castra*, *La Châtre*, etc. Les exemples tirés du Code Justinien ramènent donc, par une autre voie, à la féminisation du mot *sigle*.

Les Italiens, du reste, ne s'y sont pas trompés, et disent toujours *sigla* ; nos romanistes apprécieront la valeur de cet argument.

On n'a, chez nous, songé à le faire masculin que parce qu'un grand nombre de personnes se sont figuré, à tort, qu'il provient de *sigillum* ; il n'y a là qu'une trompeuse ressemblance d'orthographe qui ne doit pas prévaloir contre la loi de permanence de l'accent tonique et la preuve en est que *sigillum*, accentué sur le deuxième *i*, a donné le vieux français *seél*, anglais *seal*, français moderne *scel* et *sceau*. Cette erreur étymologique qu'il importe de signaler a eu une conséquence plus grave encore ; un archéologue étranger s'est avisé de mettre en circulation la locution *Sigles figulins* pour désigner les estampilles de potiers ; or ces estampilles consistent en noms propres écrits au complet, souvent même accompagnés d'un autre mot, de manière à former une véritable phrase, ALBINVS FECIT, ALBVCI MA(*nu*), ALBVCI OF(*ficina*). On conviendra qu'il était difficile de pousser plus loin l'abus du langage ; et cependant le mauvais exemple a trouvé des imitateurs en France. Heureusement un des membres les plus autorisés du Comité des

(1) Justinien, *Ep. ad Antecess.* § 8 : *ut nemo audeat eorum qui libros conscribunt sigla in his ponere et per compendium ipsi legum interpretationi maximum afferre discrimen. Id. Cod.* II 17, 2, § 22 : *Qui in posterum leges nostras per siglorum obscuritates ausi fuerint conscribere.*

Le mot *sigla* admet évidemment le sous-entendu *compendia*

Travaux historiques s'est chargé de formuler un avertissement destiné à arrêter la propagation de ce néologisme de mauvais aloi (1). Nous adhérons pleinement à cette protestation en faveur de l'exactitude et de la précision à observer dans la terminologie scientifique. D'après ce qui précède, nous n'admettons pas davantage qu'en parlant d'un groupe de plusieurs lettres initiales d'un mot, on puisse dire par exemple, le sigle πο, comme nous le voyons imprimé dans la *Revue de philologie*, t. III, p. 296.

Ceci dit en matière d'introduction, j'aborde mon sujet.

Le recueil classique d'Orelli-Henzen se termine par une table qui ne contient pas moins de 1641 abréviations, ou formules abréviatives, dont 32 sont de signification douteuse et 42 absolument inexpliquées, c'est-à-dire en tout 74 plus ou moins indéterminées, pour un ensemble de 7421 inscriptions, soit 1 pour 100. On trouve à peu près la même proportion dans le recueil de Wilmanns, 10 de signification douteuse, 21 inexpliquées, en tout 31 plus ou moins indéterminées, pour un ensemble de 2885 inscriptions. La proportion est beaucoup plus faible dans le *Corpus*; cela tient à ce que ce dernier embrasse la totalité des inscriptions, tandis que les ouvrages précédents ne sont que des recueils choisis. Il est donc permis de dire que cette partie de la science est parvenue à un degré voisin de la perfection. Un fait bien digne de remarque, c'est que le problême si délicat du développement rationnel des abréviations a été résolu dans la plupart des cas particuliers par des procédés empiriques de rapprochements plus ou moins ingénieux, ou par des considérations logiquement tirées du sens général du contexte, mais, nulle part que je sache, il n'a été exposé une méthode générale de résolution. J'ignore jusqu'à quel point on y réussira, mais, en tout cas, on ne pourra le tenter qu'à la condition préalable d'avoir étudié en lui-même le système abréviatif romain pour en dégager les principes qui ont présidé à son ordonnance. Or cette étude n'a même pas été faite, ou du moins publiée sous forme didactique. Le moment semble venu de présenter quelques notions précises sur cette intéressante question, en partant du principe que l'auteur d'une abréviation la supposait compréhensible à ceux qui la liraient et n'a jamais eu la pensée de la proposer comme une énigme à deviner.

(1) *Bull. du Com. des trav. hist. et scient.*, section d'archéologie, 1883, p. 201.

1° Un mot simple est représenté abréviativement tantôt par sa seule lettre initiale, ou sigle, tantôt par le groupe compact de ses premières lettres, en nombre plus ou moins restreint, mais sans omission d'aucune lettre intermédiaire; généralement, la césure porte sur l'amorce d'une syllabe (1), mais à cet égard il n'y a aucune règle fixe ; la condition essentielle est la continuité dans le choix des lettres abréviatives. Exemples : (2) TIB ou TI pour *Tiberius* (3), tandis que T est la notation exclusivement réservée au prénom *Titus*; CLAVD, CLAV et CLA pour *Claudia*, nom de tribu, mais CL pour *Claudia*, surnom de légion, et C pour *Claudia*, surnom de colonie; QVIR, QVI, Q, *Quirina* ; MAEC, MAE, *Maecia* ; FRVM, FRV, F, *frumentarius*; POS, PO, P, *posuit* ; LOC, LO, L, *locus*; LVD, LV, L, *ludus*.

2° S'il s'agit d'un mot composé de plusieurs membres, la règle s'applique à l'ensemble considéré comme un tout indivisible, ou bien à chacun des membres traités isolément comme autant de mots simples. Ces éléments, tout en entrant en combinaison, n'en restent pas moins des unités grammaticales sans rien perdre de leur caractère propre ; et cela est tellement vrai que leurs abréviations ou leurs sigles sont souvent interponctuées par des signes séparatifs, comme de véritables mots.

Cette remarque est de la plus grande importance, car elle donne la clef du mécanisme abréviatif. En voici des exemples :

Mots syntactiques : SIGN, SIG, synthétiquement pour *signifer*, mais SIGF, analytiquement pour *signi* et pour *fer*, comme S·F pour *sex-fascalis*, CA pour *Caesar-augusta*, CN, pour *Castronovani*, MT pour *Medi-terraneum* (4), AND·M, pour *Andematunum* ; ce dernier exemple, fourni par l'inscription d'une borne milliaire de Tétricus trouvée près de Dijon, est très intéressant, en ce qu'il montre que les autorités romaines connaissaient assez la langue gauloise pour analyser le nom de ville Andematunum (Langres) en ses deux termes composants, *ande* et *matunum*. En voici d'autres exemples : *beneficiarius* s'abrège

(1) Borghèsi, *Œuvres*, I, p. 155 ; cfr. Mommsen, *Hist. de la monn. rom.* édit. franç. t. II, p. 192.

(2) Ces exemples sont tirés des index d'Orelli-Henzen et de Wilmanns.

(3) Il est à remarquer que dans l'épigraphie osque l'abréviation de certains prénoms est figurée par les deux premières consonnes sans voyelle intermédiaire : KM pour *Comius*, MR pour *Maras*, NV pour *Novios*, PK pour *Pacius*.

(4) *C. I. L.* III, 5208.

de plusieurs manières ; en bloc, BENEFIC, BENEF, B, ou séparément, B. F, comme s'il y avait deux mots distincts, *bene* et *ficiarius* ; DVMTAX, en bloc, pour *dumtaxat*, mais D·T pour *dum taxat* ; Q·Q·V. *qua-qua-versus*, ou *quo-quo-versus*.

Mots commençant par une préposition : (1) SC, *contrascriptor* ; DED pour *dedicat*, mais aussi D·D, *de-dicat* ; DEP, *depositus*, mais aussi D·P, *de-positus* ; DEF, *defunctus*, mais D·F et DF, *de-functus* (2) ; PRAEP, *praepositus*, mais P·P, *prae-positus* ; SVBHE, *subheres*, mais SPR, *sub-praefectus*, SM, *sub-medicus* PRAEF, *praefectus*, mais PF, *prae-fectus* ; PRON, *pronepos*, mais PN, *pro-nepos*.

Mots terminés par une particule enclitique : Q·D, *quondam* (*quum-dam*) ; IDQ *i(i)dem-que* ; P·Q, *populus-que* ; M·Q, *majestati-que* ; S·VE·C, *senatus-ve consulto*.

Tel est, en théorie, le système des abréviations épigraphiques qui a persisté jusqu'à la fin du 3e siècle. Il est bien difficile de saisir le moment précis où la décadence a commencé, car lorsque les infractions à la règle n'apparaissent encore que rares et clair-semées, on ne sait s'il faut les attribuer à l'inadvertance du lapicide plutôt qu'à l'ignorance du rédacteur. On ne peut rien conclure d'une anomalie isolée, peut-être purement accidentelle, telle que l'abréviation SX pour *Sextus* sur un denier antérieur de deux siècles à l'ère chrétienne (Cohen, *Quinctia*, 1).

L'inobservation des règles abréviatives, qui pour nous est imperceptible ou douteuse à ses débuts, est devenue de plus en plus fréquente, à mesure que grossissait la foule des personnes ignorantes de la structure des mots composés, et, en conséquence, incapables de discerner les lettres intermédiaires qu'il était légitime d'omettre dans la notation par voie analytique. Ce mécanisme à la fois simple et élégant, mais compréhensible

(1) *Rev. Arch.* XVI, 1867, p. 58.

(2) Ces sigles sont caractérisques de l'épigraphie bordelaise où elles se rencontrent fréquemment dans des inscriptions d'une exécution graphique très soignée, supérieure à celle des basses époques ; l'une d'elles, l'épitaphe de Domitia, est datée du consulat de Postume en 258. Voir les fac-similés dans le mémoire de M. Ch. Robert, *Les Etrangers à Bordeaux*, 1883. Le point qu'on remarque quelquefois entre le D et le F n'est pas mis, comme on l'a pensé, pour tenir la place d'un E intermédiaire, notation d'ailleurs absolument étrangère aux usages des lapicides anciens. J'y verrais au contraire, un indice de la culture littéraire popularisée dans la patrie d'Ausone par l'enseignement de ses célèbres *Professores*. « *Qui, quamvis humili* | *Stirpe, loco ac merito,* | *Introtulere tamen* | *Grammatices studium* | *Ingeniis hominum* | *Burdigalae rudibus* ».

seulement pour des lettrés, a subi le même sort que celui de la déclinaison et de la conjugaison ; il a été faussé, et finalement brisé par les mêmes causes qui ont détruit la grammaire latine et transformé la langue. Dès que le principe fondamental de la continuité dans le groupe des lettres abréviatives a été obscurci par la méconnaissance des règles propres aux mots simples et aux mots composés, on s'est habitué à représenter indifféremment les uns et les autres par les lettres initiales des syllabes, c'est-à-dire par quelques consonnes caractéristiques. De là, des abréviations telles que PD *pedes* ; MN *minus* ; PBL, *publicus* ; LG, *legio* ; DPS, *depositus* ; MM, *memoriae* ; SC, *sacrorum* ; PF VB, *prae fectus Urbi* ; VT, *vixit*. On en trouve un curieux exemple dans l'épigraphie numismatique ; sur une monnaie de bronze (1) frappée à la mort de Constantin I, en 337, l'image voilée de l'Empereur est acompagnée de la légende DV CONSTANTINVS PT AVGG—VN MR, qui paraît devoir être lue *d(i)v(u)s Constantinus, p(a)t(er) Aug(ustorum), v(e)n(erabilis) m(emo)r(iae)*. Il n'y avait, dès lors, aucune raison pour s'arrêter dans la voie de l'arbitraire, et l'on ne tarda pas à arriver à des notations absolument barbares, comme FR, *fecerunt* ; AGS, *augustas* ; GLOSSIMO, *gloriosissimo* ; SCEM, *sanctae memoriae*.

Quelle fut la conséquence de cette confusion ? C'est que les sigles et les autres abréviations, qui avaient été, dès l'origine, officiellement consacrées par leur emploi dans les actes publics, finirent par être proscrites par Justinien dans la copie des textes de lois, « eamdem poenam falsitatis constituimus adversus eos qui in posterum leges nostras per siglorum obscuritates ausi fuerint conscribere » (*Cod. Iust.* I, 17, 2, § 22). A la vérité, il s'agit ici de *notes tironiennes* employées dans l'écriture cursive, et tout à fait distinctes des abréviations épigraphiques. Mais il est à croire que la même défense fut étendue aux édits impériaux gravés sur des tables exposées en public.

Tel est l'historique succinct des variations du système des notations abrégées.

Je passe maintenant à quelques applications.

§ 1. DV = *du(abus)*

On trouve dans le recueil d'Orelli-Henzen, sous le n° 180, une inscription d'Alzey, près Trèves, ainsi conçue :

(1) Cohen, *Descr. des Monn. imp. Constantin*, 549 *a* et 568.

IN · H · D · D
DV · NYMPHIS
VICANI ALTIAIENSES
ARAM POSVER
CVRA OCTONI LI
BERTI T · OSTONI
CASSI X · K · DEC
MAXIMO ET AELIANO C

Cette inscription, on le voit, est datée du consulat de Maximus et d'Aelianus, en l'an 223. Les éditeurs ont proposé de rendre par *d(i)v(is)* l'abréviation DV. Je doute que les Nymphes aient jamais été qualifiées *divae*, au lieu de *deae* ; les exemples des dédicaces DEVAS | CORNISCAS | SACRVM (1), et DEIV(*is*) NOVE(*m*)SEDE(*is*) (2) sont trop archaïques pour être invoqués, et, d'autre part, l'abréviation *D(i) V(is)* serait absolument contraire aux usages en vigueur sous Caracalla. Je crois que DV est l'abréviation très régulière de DV(*abus*), et je suis confirmé dans cette opinion par la dédicace DVABVS ALAISIAGIS BED(*a*)E ET FIMMILEN(*a*)E qu'on lit sur un autel de Housesteads, ci-dessus décrit, par M. Watkin. Le savant archéologue anglais a démontré que ces deux dernières divinités avaient un culte local aux environs de Trèves, et je conjecture qu'elles ne sont autres que les deux Nymphes honorées par les habitants d'Alzey, *Altiaienses*. La constatation de deux exemples d'un groupe binaire de Nymphes est fort importante, en ce qu'elle tend à modifier les idées que l'on se faisait sur les triades de *Matres*, de *Matronae*, de *Fatae*, etc.

§ 2. θ = *o(bitus), o(bita), o(biit).*

Dans un grand nombre d'inscriptions, on rencontre des noms de personnages accompagnés d'un signe en forme de O, traversé par une barre horizontale ; tandis que d'autres noms s'y montrent accompagnés de la sigle V, signifiant *vivus, viva* et paraissant destinée à faire opposition au signe θ. On en a conclu que celui-ci était spécialement affecté aux personnes défuntes et qu'il représentait l'initiale du mot grec Θανών, Θανούσα. A l'appui de cette interprétation on n'a pas manqué de faire valoir les locutions *mortiferum theta* (3), *nigrum theta* (4), employées par

(1) *C. I. L.* I, 814 ; cfr. *C. I. L.* VI, 96.
(2) *C. I. L.* I, 167.
(3) Martial, *Epig.* 7, 36.
(4) Perse, *Sat.* 4, 13.

les poètes. L'opinion s'est donc accréditée que l'épigraphie latine avait emprunté cette sigle à la langue grecque. Seulement, on oubliait qu'Orelli (1) avait déclaré ne connaître aucun exemple de *theta* ayant cette signification dans des inscriptions grecques. Vérification faite, je n'en ai, non plus, rencontré aucun ; quand le *theta* se montre sous forme de sigle, il n'a d'autre signification que celle de Θ(υγάτηρ) (2) ou de Θ(εός), comme dans les formules, Θ. Δ, Θ(εοῖς) δ(αίμοσιν), Θ. Χ, Θ(εοῖς) χ(θονίοις), Θ. Κ, Θ(εοῖς) κ(αταχθονίοις), Θ. Η, Θ(εοῖς) ἥ(ρωσιν) (3). Néanmoins le préjugé en faveur du *theta nigrum* était tellement répandu, que M. Henzen lui donnait, en 1856, une sorte de consécration en l'enregistrant dans son bel Index au recueil d'Orelli, page 220: « Θ mortuus *passim* ». Bien plus, à la page 513 du tome I du *Corp. Insc. Latinarum*, paru en 1863, on lit encore : « Θ *theta nigrum* ».

Cependant, M. Mommsen n'a pas tardé à reconnaître que le signe en question, n'est autre chose qu'un O barré, lettre initiale du mot *obitus*, *obita*. Cette interprétation, tellement simple et conforme aux habitudes de l'épigraphie latine, a été consignée pour la première fois, je crois, en 1873, par Wilmanns, dans les *Exempla Inscriptionum*, n° 158, où on lit la note suivante « Θ *nigrum* Θάνατον *significare credunt* (*cf. Marini*, « *Atti II, p.* 609, *sq. Iahn, Spec. epigraph. p.* 54); *Mommsenus* « *tamen origine credit esse O cum hasta transversa et signi-* « *ficare* obiit ». Tous les volumes du *Corpus* parus depuis lors ont enregistré à leurs tables des *litterae singulares* le O barré, avec la signification de *obiit, obitus, obita,* justifiée par les abréviations OB, OBIT. Il faut croire, cependant, que cette émendation rendue définitive par M. Mommsen a passé inaperçue; un grand nombre d'auteurs, dans des publications récentes, professent encore leur croyance au *theta nigrum* et le traduisent, suivant l'occurrence, par quelqu'un des mots Θ(άνων), Θ(άνατον), Θ(άνοντι) Θ(ανούσῃ), *mortuus*, *defunctus*, en évitant le seul synonyme qui convienne exactement, *obitus*. Il est utile d'insister sur cette question, parce qu'un fait acquis à la science ne doit pas rester indéfiniment sans emploi.

Le O barré, signifiant *obitus*, prendra donc rang désormais parmi les sigles caractérisées par une barre transversale, à savoir : le B barré, *beneficiarius*; le C barré, direct ou rétrograde,

(1) Orelli, *Inscr. latine* n. 4671 : « *in saxis graecis non reperitur* ».
(2) Boeckh, *Corp. Inscr. Graec.* n. 3157, 4366 *l*, 6441 b.
(3) *Id. ibid*, n. 6383, 6635, 6661, 6664.

centuria ; le D barré, *defunctus*, *dies*, *quingentaria*; le S barré, *servus*, *sextarius*, *sub*; le X barré, *denarius*. A cette liste on peut joindre celle des syllabes barrées : OB, *obitus* ; VIC, *victoriatus*.

Isidore de Séville avait déjà songé à la bizarre explication du soi-disant *theta* ; ce qu'il dit à ce propos (1) est très curieux à reproduire : « in breviculis quoque quibus militum nomina continebantur, propria nota erat apud veteres quae inspiciretur quantique ex militibus superessent, quantique in bello excidissent. T, nota in capite versiculi posita, *superstitem* designabat ; Θ vero ad unius cujus que *defuncti* nomen apponebatur. Unde et habet per medium telum, id est mortis signum de qua Persius ait, *Et potis est nigrum vitio praefigere theta*. Cum autem *pueritiam* significare vellent, A litera usi sunt ; sicut mortem significabant cum ponebant theta ad caput. In stipendiorum quoque largitione propriae erant notae ».

Ici se présente une question ; quel est le mot représenté par le signe T dont parle Isidore, comme remplissant le même rôle que la sigle épigraphique V, *vivus*, pour désigner un survivant, par opposition à la sigle θ réservée à un défunt ? A la vérité, on trouve le mot *superstes* dans le tableau des notes tironiennes publié par Gruter, t. II p. LIII ; mais le signe tachygraphique qui lui correspond n'a aucun rapport de similitude avec le T dont il s'agit. Même difficulté d'explication pour la sigle A comparée à la note tironienne du mot *pueritia*, p. LV. On peut regretter qu'Isidore n'ait pas été plus explicite ; mais peut-être n'en savait-il pas davantage ; il parle d'un usage antique, *apud veteres*, qui n'existait plus depuis longtemps. S'il lui est arrivé de confondre avec le theta grec l'ancien O barré latin tombé alors en désuétude, on en conclura qu'il a cédé à une préoccupation d'helléniste et que sa haute culture littéraire a eu précisément pour effet de l'induire en erreur dans cette circonstance.

Robert MOWAT.

(*A suivre*).

(1) *Orig.* I, 23.

CORRESPONDANCE

A propos d'une inscription de Tunisie

Mon cher Directeur,

Dans le compte-rendu que vous avez consacré (1) au beau recueil de M. Cagnat, notre ami et collaborateur, vous faites très justement remarquer l'inscription suivante, récemment découverte et publiée par lui (2) :

1° *[E]x auct[o]ritate [I]mp(eratoris) [Caes(aris) Ve]spasiani Aug(usti), p(atris) p(atriae), finc[s] provinci[ae] Afr(icae) Nova[c] re[sti]tuti per L(ueium)* ou *T(itum) Cle[...*

Vous ajoutez qu'elle rappelle celle de la Forclaz de Prarion, au pied du Mont-Blanc (3) :

2° *Ex auctoritat[e] Imp(eratoris) Caes(aris) Vespasian[i] Aug(usti), pontificis max(imi), trib(unicia) potest(ate) v, co(n)s(ulis) v, desig(nati) vi* (an 74),... *Cn(aeus) Pinarius Cornel[ius] Clemens leg(atus) eius pro pr(aetore) exercitus Germanici Superioris, inter Vienenses? et Ceutronas terminavit.*

Et celle d'une lame de bronze que l'on croit avoir été trouvée à Erbalunga, dans l'île de Corse (4) :

3° *Imp. Caesar Vespasianus Augustus magistratibus et senatoribus Vanacinorum salutem dicit. — Otacilium Sagittam amicum et procuratorem meum ita vobis praefuisse ut testimonium vestrum mereretur delector. — De controversia finium quam habetis cum Marianis pendenti ex is agris quos a procuratore meo Publilio Memoriale emistis ut finiret Claudius Clemens procurator meus scripsi ei et mensorem misi. — Beneficia tributa vobis ab divo Augusto post septimum consulatum quae in tempora Galbae retinuistis confirmo.— Egerunt legati Lascmo, Leucani f(ilius), sacerd(os) Aug(usti), Eunus, Tomasi f(ilius), sacerd(os) Aug(usti), C. Arruntio Catellio Celere, M. Arruntio Aquila co(n)s(ulibus), iiii idus octobr(es).*

Vous constatez que ces monuments portent tous trois le nom de Vespasien.

Je prends la liberté de vous signaler d'autres monuments analogues, tous gravés sous le même règne, et ma liste est certainement incomplète.

4° Capoue. — *Imp(erator) Caesar Vespasianus Aug(ustus), co(n)s(ul) viii* (an 77), *fines agrorum dicatorum Dianae Tifat(inae) a Cornelio Sulla ex forma divi Aug(usti) restituit.* — *C. I. L.* X, 3828 ; Wilmanns, 862.

5° Rome. — *Imp(erator) Caesar Vespasianus Aug(ustus), pontif(ex) max(imus), tribunic(ia) potest(ate) vi, imp(erator) xiiii, p(ater) p(atriae),*

(1) *Revue Critique*, 9 juin 1884, p. 463.
(2) Cagnat, *Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie*, 2e fasc. 1884, p. 149.
(3) Allmer, *Inscr. ant. de Vienne*, I, p. 42, Atlas, n° 243-1.
(4) *C. I. L.* X, 8038.

co(n)s(ul) vi, desig(natus) vii, censor (an 75), locum viniae publicae occupatum a privatis per collegium pontificum restituit. — *C. I. L.* VI, 933.

On doit remarquer, dans cette dernière inscription, qu'il est question de terres du domaine de l'Etat indûment occupées par des particuliers. Le même fait eut lieu à Pompéi, pendant les guerres civiles ou sous Néron, et ce fut également Vespasien qui fit rentrer la ville en possession de ses domaines, ce que prouve l'inscription suivante :

6° Pompéi. — *Ex auctoritate Imp. Caesaris Vespasiani Aug(usti), loca publica a privatis possessa T. Suedius Clemens, tribunus, causis cognitis et mensuris factis, reipublicae Pompeianorum restituit.* — *C. I. L.* X, 1018.

Ce Clemens est appelé dans un *graffito* de Pompéi, *sanctissimus judex.* — *C. I. L.* IV, 1059.

7° D'après Hygin, *De conditionibus agrorum*, p. 122 de l'édition Lachmann, il existe en Afrique, *in provincia Cyrenensium*, des pierres gravées au nom de Vespasien, *sub clausula tali* :

OCCVPATI A PRIVATIS FINES
P · R · RESTITVIT (1)

Les six inscriptions citées plus haut sont précisément ces *lapides*.

En outre, le *liber coloniarum*, p. 261 de l'édition Lachmann, nous apprend que les *termini*, dans la province de Calabre et d'Apulie, étaient réglés *secundum constitutionem et legem divi Vespasiani*.

Enfin les *agrimensores* font souvent allusion à une loi de Vespasien relative aux *subsiciva* des colonies, p. 54, 3 ; 81, 22 ; 111, 6, etc. Le nom de Vespasien est, après celui d'Auguste, le nom qui revient le plus souvent dans le recueil des *Gromatici*.

Il résulte de cet ensemble de faits que Vespasien, sans doute à l'occasion de sa censure de 74, ordonna une révision générale des limites des territoires communaux et des domaines de l'Etat. Cette mesure a été rendue nécessaire par les usurpations nombreuses commises aux dépens des villes par les particuliers, soit grâce aux faiblesses de Néron, soit à la faveur des guerres civiles. Il ne reste aucun doute au sujet de la mesure prise par Vespasien et des motifs qui l'ont amenée, si l'on rapproche des inscriptions et du texte d'Hygin le passage suivant de Suétone, *Vita Vespasiani*, 10 : *Litium series ubique majorem in modum excreverant: manentibus antiquis intercapedine jurisdictionis, accedentibus novis ex condicione tumultuque temporum, sorte elegit per quos rapta bello restituerentur.* Suedius Clemens fut un de ces juges impériaux, *sanctissimus judex*. Dans les provinces, le jugement de ces sortes d'affaires fut confié aux légats.

Veuillez agréer, etc. Camille Jullian.

(1) C'est ainsi qu'écrit Lachman d'après la correction de Turnèbe : les mss. ont *praestituit*. M. Mommsen, *C. I. L.* X, p. 118, écrit *restituti*.

BIBLIOGRAPHIE

Vittorio Poggi. — *Appunti di epigrafia etrusca, parte prima* ; Genova, 1884 ; in-8°, 61 pages, 2 planches lithographiées. (Extr. du *Giornale Ligustico, a.* X, *fasc.* V-VI).

Ce recueil contient 50 petits textes inédits, la plupart provenant de Chiusi et appartenant à la collection Ancona. Nous y remarquons les inscriptions de deux balles de fronde, *cresmiu*, et *harc*, (peut-être synonyme du latin *feri*). Nous relevons aussi, au n° 36, l'inscription d'une urne funéraire, *arnΘ: urinate titial*, qui se traduit en latin par *Aruns Urinatius Titiae natus*. La forme du gentilice étrusque en *ate* me paraît très importante à noter ; en effet, elle nous apprend ce qu'il faut penser du gentilice *Virucate* qui apparaît deux fois dans une inscription latine de Peschiera (*C. I. L.* V, 4017), dont le titulaire se dénomme *P. Virucate P. f. Maximus*. Que M. Poggi me permette de lui dédier ce rapprochement onomastique.

J.-F. Cerquand. — *Copia, étude de mythologie romaine* ; Avignon, 1884 ; in-8°, 15 pages et 1 planche lithographiée (extr. des *Mém. de l'Académie de Vaucluse*)

L'auteur a pris pour sujet de cette étude le nom de la déesse Copia qui s'est rencontré pour la première fois en épigraphie sur un autel de Boulbon (Vaucluse) transporté au musée d'Avignon : SEX. VeRaTIVS | PRISCAE. L. POTHVs | COPIAE. V. S. L. M. Il explique par des textes d'auteurs habilement groupés la genèse de cette divinité dont il fait, avec raison, un dédoublement de Fortuna.

Robert MOWAT.

Ed. Degner. — *Quaestiones de curatore respublicae. Pars prior. Halis Saxonum*. 1883, in-8°, 71 pages.

Avant la publication du *Corpus*, il fallait, avant d'aborder un sujet, consacrer un temps considérable à rassembler les inscriptions qui s'y rapportent ; encore n'était-on pas assuré de n'avoir point laissé échapper quelque document important. Aujourd'hui la tâche est plus aisée, et chacun prend à cœur d'élucider quelque point encore obscur de l'organisation romaine. M. Degner a entrepris, dans sa thèse inaugurale, d'étudier les *curatores reipublicae*, et, bien que le sujet ait déjà été traité, il y a trente ans, il est vrai, par Zumpt et Henzen, il a pu, grâce aux richesses du *Corpus*, trouver encore du nouveau. Cette dissertation doit être consultée par tous ceux qui s'occupent d'antiquités romaines ; nous la résumerons ici en essayant de grouper les faits dont la corrélation n'a point suffisamment été indiquée par l'auteur.

Le *curator civitatis* est un personnage chargé de surveiller les finances des cités. Etablie au plus tard par Domitien, cette institution a subi, pendant les siècles suivants, d'importantes transformations. On peut distinguer deux périodes :

1° Les *curatores* sont créés par l'Empereur. Pendant cette période les curateurs sont surtout choisis parmi les personnages d'ordre sénatorial, principalement de rang prétorien, ou parmi les chevaliers. A partir du règne de Marc Aurèle, on les prend parfois parmi les hommes de condition inférieure ; mais pour assurer la sévérité du contrôle, on évite de donner cette fonction aux citoyens de la ville même à laquelle ils sont préposés.

2° Les cités sont appelées à élire leur *curator* ; mais le choix des villes est soumis à la ratification de l'Empereur ; cette réforme doit se placer entre le règne de Dioclétien et celui de Constantin. De là cette conséquence que le nombre des curateurs pris parmi les hommes de rang inférieur augmente considérablement, sans que pourtant on ait jamais cessé d'élire des chevaliers, ni même des personnages d'ordre sénatorial. Les premiers à partir de Constantin peuvent même être nommés curateurs de leur propre cité ; quant aux curateurs de rang

sénatorial, ce sont surtout, depuis cette époque des *viri consulares*; c'est, en effet, le moment où les finances des cités sont fort compromises, et où elles sentent plus que jamais la nécessité de se confier à de puissants protecteurs.

Ainsi, dans la première période, le curateur est plus spécialement un agent de surveillance nommé par l'Empereur; aussi est-il choisi parmi ceux en qui le prince peut avoir le plus de confiance; dans la seconde, où le curateur n'est plus qu'un administrateur, la ville nomme à cet emploi les hommes qui ont sa faveur ou peuvent la protéger.

La charge de curateur est une charge publique et non municipale; même quand ils sont choisis par les citoyens d'une ville, les curateurs sont supérieurs aux magistrats de cette ville; ils ont même le droit de casser les décrets des décurions; mais ils restent soumis à l'autorité du gouverneur de la province. Depuis Dioclétien, comme les fonctionnaires municipaux eux-mêmes, les curateurs sont nommés annuellement. On ne créait d'abord des magistrats de cette sorte que dans les cas nécessaires et sur la demande expresse des cités; à la fin du IIe siècle et au IIIe siècle on prend l'habitude d'imposer aux villes des curateurs. R. Cagnat.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — *Séance du 2 mai 1884.* — M. Le Blant adresse des détails sur de récentes découvertes; au cimetière de Domitilla, une tombe sur laquelle était scellé un médaillon de Dioclétien à fleur de coin; un médaillon de Commode et un camée de valeur avaient été trouvés au même endroit précédemment; une inscription funéraire SECVNDA ESTO IN REFRIGERIO fournit une nouvelle preuve du vieil usage de prier pour les morts. A Subiaco, une villa de Neron, ornée de statues, de *clypei* en stuc à portraits d'auteurs illustres. A 15 kilomètres de Rome, entre Marino et Ceanyrino une villa antique où l'on a trouvé des tuyaux de conduite en plomb portant au nominatif le nom du fabricant HIERAX, et au génitif les noms des propriétaires MESSALAE, VOCONII POLLIONIS. — Fin de la lecture du mémoire de M. Marmier sur la route de Samosate au Zeugma; entre Arent et Balkis, il a découvert une inscription latine gravée sur le roc par des légionnaires au temps de Vespasien. — M. Casati lit un mémoire sur les origines étrusques du droit romain.

9 mai. — M. Charmanne adresse des copies d'inscriptions latines recueillies à Chemtou (Tunisie). — M. Bréal lit un mémoire sur les *mots latins tirés du grec.* M. Dieulafoy communique une note sur des mots perses dont l'interprétation peut aider à juger du véritable caractère des monuments de Persépolis.

16 mai. — M. Heuzey commence la lecture d'un mémoire sur la *Stèle des Vautours*, monument chaldéen conservé au Louvre. M. Casati continue la lecture de son mémoire sur les *origines étrusques du droit romain.* Il cherche à établir que la constitution de la *gens* a été empruntée par les Romains aux Etrusques; à propos de l'inscription ANIΘVM | ANƆƎƆΘƆA gravée sur une pointe de lance en bronze, au musée du Louvre (1), il dit que la famille Cecinna a gardé pendant plus de 2000 ans le même nom et la même situation sociale dans le même pays; au moment de la mort du dernier comte Cecinna, il y a une trentaine d'années, cette famille avait dans la Volterra moderne la même importance que dans l'antique Velathri.

(1) Lecture : *Arth Cecna Suthina* Ce bronze provient de la collection Castellani et a été publié par Ar. Fabretti, *Corp. Insc. Ital.* 2095 *ter. c*; cfr. *Bull. dell. Inst.* 1864, p. 7; 1857, p. 34 et p. 135. M. Casati s'est trompé en le déclarant inédit. R. M.

23 mai. — M. Le Blant annonce, par lettre, la découverte d'une voie antique, parallèle à la *via Appia* dont elle est distante d'un kilomètre ; celle d'un hypogée du IVe siècle dans les vignes sous lesquelles s'étend la catacombe de Saint-Calixte ; celle d'une basilique du IVe siècle avec des inscriptions, à Salona (Dalmatie). M. Renan présente, de la part de M. Foucart, l'estampage d'une inscription bilingue, grecque et phénicienne, trouvée au Pirée ; c'est l'épitaphe d'un certain Numerius, de Citium ; en l'an 333 avant notre ère, un décret des Athéniens avait autorisé les marchands de Citium à bâtir au Pirée un temple d'Astarté.

30 mai. — M. Marius Boyé envoie les copies de neuf inscriptions de Sbéitla (*Suffetula*) ; une, entr'autres, placée sur l'entrée d'un temple chrétien, HIC DOMVS ORATIONIS, et une dédiée au jeune fils de l'empereur Antonin, M·ANNIO·VERO | CAESARI | IMP CAESARIS | M · AVRELI · AN | TONINI · AVG | ARMENIACI | MEDICI | PARTHI | CI MAXIMI ET | FAVSTINAE AVG | FILIO·D·D·P P· — M. Egger, à propos d'un passage de l'empereur Julien racontant que, quand le philosophe Musonius Rufus fut exilé par Néron, il avait la direction des poids, (et sans doute des mesures), βαρῶν ἐπεμελεῖτο, pense que le titre latin de cette fonction devait être *exactor ponderum et mensurarum*. Cette conjecture est confirmée par l'inscription d'un fléau de balance trouvée à Pompéi et citée de mémoire par M. Desjardins.

6 juin. — M. Alb. Dumont communique, de la part de M. Dozon, deux inscriptions grecques récemment découvertes à Salonique ; l'une est une épitaphe, Γ. Κουσώνιος Τιτιανὸς Φαιδίμῳ καὶ Ῥητορικῇ τοῖς ἰδίοις μνήμης χάριν ; l'autre une dédicace des membres d'une confrérie à l'un de leurs confrères, Οἱ συνήθεις τοῦ Ἡρακλέος Εὐφρα... τῷ συνήθει μνήμης χάριν, ἀρχισυναγωγοῦντος Κώτυος Εἰρήνης γραμματεόντων Μ. Κασσίου Ἑρμιωνος καὶ Δημα..., ἐπιμελητου Πύθωνος Λουκιλίας θεσσαλονικέος, ἔτους... μηνὸς Περιτίου ξ'. M. Chodzkiewicz communique des observations sur des pointes de lance portant des inscriptions en caractères runiques ; sur l'une, trouvée à Koivel (Pologne), on lit, *Tilarids*, mot qui paraît signifier « cavalier distingué » ; sur l'autre, trouvée à Mincheberg (Prusse orientale), on lit *Raninga*, sans doute le nom du possesseur de l'arme. Au musée du Louvre on conserve une pointe de lance en bronze avec inscription étrusque.

13 juin. — M. Ern. Desjardins communique une inscription latine dont l'estampage a été envoyé à M. L. Renier par M. Ch. Morel, de Genève. (Nous en donnons, plus loin, la copie, d'après sa première publication dans le *Journal de Genève*). La locution *a curis* qu'on y remarque paraît correspondre à celle de *curas agens* (Mommsen, *Insc. Helvet.* n° 219) également appliquée à un légionnaire détaché (1). M. de Vogué signale des briques carrées recueillies à Tello par M. de Sarzec ; elles portent une estampille qui présente, en quatre lignes, un même nom écrit successivement en araméen et en grec, *Hadadn* | *adinakhi* | ΑΔΑΔΝΑ | ΔΙΝΑΧΙΗΣ. C'est probablement le nom d'un roi de Characène, composé avec le nom divin Hadad, et signifiant : « Hadad donne un frère ». M. Salomon Reinach communique deux épitaphes inédites en vers grecs, du 2e siècle avant notre ère, l'une de Cymé, l'autre trouvée à Amorgos par M. Reinach.

20 juin. — M. Desjardins annonce, de la part de M. Maspero, qu'un nettoyage du diplôme de Coptos (voir *Bull. Epig.* III, p. 255) permet d'y lire plusieurs passages restés indéchiffrés jusqu'à présent. (Nous en reproduirons la lecture définitive dans un prochain paragraphe de notre chapitre des *Déchiffrements rectifiés*, ouvert en permanence ... comme le temple de Janus).

Sur la proposition de M. Ch. Robert, l'Académie adopte, à l'unanimité, la résolution suivante : « L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres émet le vœu qu'une mesure legislative soit provoquée par

(1) Ces locutions sont grammaticalement entre elles à peu près comme *a commentariis* et *commentariensis*. R. M.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pour assurer la conservation des monuments anciens dans les possessions françaises régulièrement organisées ».

27 juin. — M. Clermont-Ganneau présente le moulage d'une inscription coufique du VIIIe siècle; elle fait connaître le nom du calife fondateur de la mosquée d'Ascalon et la date de la construction, an 155 de l'hégire, — an 771 de notre ère.

M. de Villefosse communique le texte de plusieurs inscriptions découvertes à l'Henchir-Makteur, par M. Letaille, chargé de mission. Cette communication sera publiée dans le n° 4 de ce *Bulletin*.

[Dans le résumé de la séance du 14 mars dernier (p. 92), nous avons mentionné l'envoi, fait par M. l'abbé Haigneré, de l'estampage d'une inscription trouvée à Marquise (Pas-de-Calais). Cet estampage que le Vice-Président de l'Académie (M. Desjardins), a eu la courtoise pensée de faire tenir au Directeur du *Bulletin*, se lit: SVLEVIS ▾ IVNO | NIBVS ▾ SACR | L ▾ CAS ▾ NIGRI | N /// | SL///, *Sulevi(i)s Iunonibus sacr(um) L(ucius) Cas(sius) Nigrin[us* ou *ianus]* [*vot(um)*] *s(olvit) l(ibens)* [*m(erito)*], ou peut-être [*pro*] *se* [*et suis*] [*v(otum) s(olvit) (libens) m(erito)*]. A la première ligne, enlacement de N et O; à la deuxième, ligature de N, I, B; à la troisième, cassure de la moitié inférieure des lettres CAS NIGRI et ligature de N, I; à la cinquième, S, suivi d'une lettre rendue douteuse par la cassure, E ou L. L'inscription de Marquise prouve que les *Suleviae* gauloises étaient identifiées avec les *Iunones* romaines; leur nom était déjà connu par des monuments découverts à Rome, à Bath, à Veileron (Vaucluse), à Cologne et à Schweppenburg, sous la forme *Suleviabus* dans ce dernier lieu].

SOCIETE NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. — *Séance du 7 mai.* — M. Flouest annonce la découverte d'une sépulture gauloise près de Langres; le défunt, dans un cercueil creusé dans un tronc de chêne et fermé par un couvercle, avait au côté droit une lance effilée et une longue épée, toutes deux en fer; au flanc gauche, un poignard à lame de fer et à poignée de bronze surmontée d'une tête humaine en ronde bosse. M. l'abbé Thédenat présente le fléau d'une balance romaine trouvée en Asie-Mineure et portant deux inscriptions burinées; d'un côté, ΓΕΡΟΝΤΙΟΥ, entre deux palmes; de l'autre, + ΜΑΡΕΟΥ +, entre deux croix cantonnées de quatre points: les *epsilon* lunaires. M. de Villefosse donne la lecture complète d'une inscription de Makteur partiellement déchiffrée par M. Ch. Tissot, dans son quatrième rapport sur les missions archéologiques de Tunisie (1), n° 414. Le même membre présente plusieurs briques trouvées en Tunisie et ornées de sujets en relief; l'une offre le type fréquent des monnaies carthaginoises de Palerme, le *cheval sous le palmier*; sur une autre, on voit *le Sacrifice d'Isaac*.

14 mai. — M. de Villefosse présente une feuille de bronze estampée et découpée, acquise à la vente Castellani pour le musée du Louvre, et provenant de l'île de Crète. On y voit deux chasseurs se disputant un bouquetin, sujet dans lequel on croit reconnaître le type le plus ancien de la dispute d'Apollon et d'Hercule. M. Gaidoz communique une lettre inédite de Guizot relative aux théories celtiques d'Henri Martin. Voir *Revue Critique*, 30 juin 1884, p. 13.

21 mai. — M. de Villefosse présente le moulage d'une inscription gauloise en caractères grecs communiquée par M. l'abbé Saurel. Elle est gravée sur une pierre servant de piedestal à une croix voisine de la source de Groseau, près Malaucène (Vaucluse), dont les eaux allaient à Vaison au moyen d'un aqueduc antique:

/////ΜΙΥC
ΑΙΜΙΑΚ
ΡΑCΕΛΟΥΒ
ΡΑΤΟΥΔΕ
ΚΑΝΤΕΝΑ

(1) Voir *Bull. trim. des Ant. afr.* fasc. VIII, 1884, p. 213.

28 mai. — M. Schlumberger présente le couvercle du reliquaire byzantin acquis par lui à la vente Castellani; la légende indique qu'il a contenu une relique de St-Etienne le Jeune (1), fils de l'empereur Basile et patriarche de Constantinople au Xe siècle.

4 juin. — M. de Villefosse communique l'estampage d'une inscription découverte vers 1878 à Châne (Basses-Alpes) MARTI | CARRO· | CICINO | L·POMP·MY | RISMVS | V·S·L·M. Il y a un point à la fin de la 2e ligne, ce qui assure la lecture des deux surnoms de Mars, *Carrus Cicinus*, et confirme l'identification (2) de ce dieu avec le deus Carrus du musée de Toulouse, proposée par M. de Laurière (*Bull. Monum.* t. XLIV, p. 784).

11 juin. — M. de Villefosse communique, de la part de M. de Laigue, le dessin d'un vase peint provenant de Capoue. Le sujet principal consiste en une Néréide assise sur un cheval marin.

18 juin. — M. de Villefosse communique, de la part de M. Letaille, diverses antiquités recueillies à Makteur (Tunisie), entr'autres deux inscriptions, l'une, BONE DEAE | AVGVST·SACR | IVLIA·CASTA· FE | LICITAS·VOTVM | SOLVIT·L·A; l'autre, M·M·ET | I P·AVG; au lieu du P il y a sans doute un R, *M(atri) M(agnae) et I(unoni) R(eginae) Aug(ustae)*. Deux semelles en plomb, de 21 centimètres de long, étaient encastrées dans le dallage sur lequel étaient posées ces inscriptions votives; M Flouest les compare à des objets en forme de pieds chaussés, découverts aux sources de la Seine. M. Gaidoz cite à ce propos des jambes votives en bronze, au British Museum, et rappelle la défense faite par les conciles de déposer des *pedum simulacra* dans les carrefours (3). M. Gaidoz présente ensuite la photographie d'une figurine en argile blanche de la collection Esmonnot, à Moulins. C'est un homme nu, barbu, tenant une roue dans la main droite levée; de la main gauche, il paraît écraser un ennemi accroupi.

25 juin. — M. Mowat propose à la Société des Antiquaires de s'associer au vœu récemment émis par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à l'effet de demander au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de prendre auprès du Parlement l'initiative de mesures législatives, seules propres à assurer la conservation des monuments antiques dans toutes les possessions françaises. La motion, appuyée par MM. de Villefosse et Flouest, est adoptée à l'unanimité; il est, en outre, décidé qu'un appel sera adressé à toutes les sociétés savantes de France pour obtenir leur adhésion. M. Mowat communique un sceau rectangulaire en bronze réduit à une simple tablette par la suppression de sa poignée. Sur une face on lit en lettres rétrogrades et saillantes l'inscription T·CORNELI | CLEMENTIS. Sur la face opposée, une autre inscription, mais en lettres gravées en creux dans le sens ordinaire, L·IVNIV | ROBVST; au-dessus de l'inscription, deux longues palmes et une couronne burinées.

BULLETIN DE L'INSTITUT DE CORRESPONDANCE ARCHÉOLOGIQUE. — N° IV (avril). — Dans la séance du 29 février, M. Gamurrini communique un fragment de coupe arétine à ornements, portant l'estampille du fabricant CERDO.M.PERENNI. en lettres latines; on y voit Hercule Musagète et son cortège de Muses; chaque figure est désignée par son nom en lettres grecques, ΗΡΑΚΛΗϹ ΜΟϹωΝ, ΚΛΗω, ΕΥΤΕΡΠΗ, ΜΕΛΠΟΜΕΝΗ; ces indications ont une certaine importance, car elles permettent de corriger avec

(1) Cfr. notre compte-rendu de la vente Castellani, *infra*.

(2) A ce propos on peut rappeler le Pompeius Myrismus qui élevait un tombeau à son fils, M. Pompeius Paratus, à Arles (Muratori, p. 1202, n. 4).

(3) Ces semelles ne nous paraissent pas avoir eu une destination votive; elles marquaient sans doute la place où le dévot, ou plutôt la dévote, devait poser les pieds pendant le sacrifice. R. M.

certitude les attributions des mêmes types que Borghesi assignait respectivement à Polymnie, à Terpsichore et à Clio sur les deniers de Q. Pomponius Musa, (*Œuv. compl.* I, p. 297). Dans la séance du 7 mars, M. Lumbroso cherche à établir que la locution *domus romula* qu'on remarque dans l'épigraphie latine de l'Afrique (*C. I. L.* VIII, 9966, 9967, *etc.* désigne un sépulcre, et que le mot *romula* y est synonyme de *aeterna*, exactement comme l'adjectif *romanus*, dans le vers de Rutilius Namatianus, *porrige victuras romana in saecula leges*. Dans la séance du 14 mars, M. de Rossi fait remarquer que cette locution paraît faire allusion à la maison de Romulus sur l'Aventin, car il n'y a pas d'exemple de la synonymie de *romanus-romulus*; la formule en question n'est du reste en usage que dans une garnison africaine d'un *numerus Syrorum*, et peut en conséquence s'expliquer à l'aide d'une dérivation sémitique proposée par M. Renan. M. Elter fait une communication sur les antiquités des marais pontins à propos d'une inscription découverte le 26 février dernier à San Donato près Fogliano; c'est l'épitaphe, partie en vers, partie en prose, d'un consulaire de la province de Numidie, vicaire d'Afrique, mort en l'an 385 :

INTER AVOS PROAVOSQVE TVOS SANCTVM QVE PARENTEM ·
VIRTVTVM MERITIS ET HONORIBVS EMICVISTI ·
ORNAMENTVM INGENS GENERIS MAGNIQVE SENATVS ·
SED RAPTVS PROPE RELIQVISTI SANCTE KAMENI ·
AETERNOS FLETVS OBIENS IVVENILIBVS ANNIS ·
TE DVLCIS CONIVNX LACRIMIS NOCTESQVE DIESQVE ·
CVM PARVIS DEFLET NATIS SOLACIA VITAE ·
AMISIS SE DOLENS CASTO VIDVATA CVBILI ·
QVAE TAMEN EXTREMVM MVNVS SOLACIA LVCTVS ·
OMNIBVS OB SEQVIIS ORNAT DECORATQVE SEPVLCRVM ·

ALFENIO·CEIONIO·IVLIANO·KAMENIO·VC·QVAESTORI CANDIDATO·
PRETORI·TRIVMFALI·VII·VIRO·EPVLONVM·PATRI·SACRORVM·SVMMI·
INVICTI MITRE HIEROFANTE·AECATAE ARCIBVCVLO DEI LIBERI·XV·VIRO·
S·F·TAVROBOLIATO·DEVM·MATRIS·PONTIFICI·MAIORI·CONSVLARI·
NVMIDIAE·ET·VICARIO·AFRICAE·QVI·VIXITANNOS·XLII·M·VI·D·XIII·
RECII NONAS·SEPTEMB·D N·ARCHADIO·ET FL·BAVTONE·V C·CONSS

Dans le voisinage on a rencontré un fragment en magnifiques caractères dont M. Elter tire habilement parti pour résoudre des questions relatives à la topographie pontine et qu'il restitue ainsi, [*Ti. Claudius Aug.*] L·PHAENIPPVS·I [*iiii. vir. aug.*] | [*molem aggerum flumen c*] LV·DENTIVM · ET·SVBSTRVC[*tiones*] | ///DESVAPEQ·FAC· CVR.

Le dr Purgold a envoyé la copie d'une inscription gravée sur une base (de statue équestre ?) découverte à Olympie, dans le pavé d'une abside byzantine, au nord du *Léonidaion :* ΤΟ ΚΟΙΝΟΝ ΤωΝ Α+ΑΙωΝ [κ]Ο[ι]ΝΤΟΝ ΜΑΑΡΚΙΟΝ ΛΟΥΚΙΟΥ | ΦΙΛΙΠΠΟΝ ΣΤΡΑΤΑΓΟΝ ΥΠΑΤΟΝ ΡΩΜΑΙωΝ ΑΡΕΤΑΣΕ | ΝΕΚΕΝ ΚΑΙ ΚΑΛΟΚΑΓΑΘΙΑΣ ΕΙΣ ΑΥ | ΤΟΥΣ ΚΑΙ ΤΟΥΣ ΑΛΛΟΥΣ ΕΛΛΑΝΑΣ | ΑΝΔΡΕΑΣ ΚΑΙ ΑΡΙΣΤΟΜΑΧΟΣ ΑΡΓΕΙΟΙ | ΕΠΟΙΗΣΑΝ. I es *epsilon*, les *sigma*, les *oméga*, sont indifféremment de la forme carrée ou lunaire.

Q. Marcius Philippus était consul pour la deuxième fois en l'an de Rome 585, quand il commandait l'armée romaine contre Persée.

Robert Mowat.

BOLETIN DE LA REAL ACADEMIA DE LA HISTORIA, tome IV, janvier 1884, p. 10 et s.: *Lápidas romanas del valle de San Millan Vallada, Ternils y Denia*, par F. Fita. Le père Fita, l'un des meilleurs épigraphistes que possède l'Espagne, publie dans le *Bulletin de l'Académie d'histoire de Madrid*, le compte-rendu détaillé de toutes les

découvertes nouvelles faites en Espagne et pouvant intéresser l'épigraphie. Les inscriptions sont soigneusement transcrites, vérifiées par l'auteur ou ses correspondants, et accompagnées de quelques commentaires. Nous analyserons régulièrement cette publication.

I. *Valle de San-Millan* (rive droite de l'Ebre supérieur, chez les Cantabres). L'inscription suivante SEGONTIVS | OBIONE SALM (p. 10) nous fait connaître une nouvelle divinité locale, *Obiona*, que M. Fita rapproche de l'*Obana* d'un monument trouvé à Velilla, sur l'Ebre, et publié par M. Huebner (*Ephemeris*, I, p. 47), et de l'*Epona* gauloise.

Une autre inscription DERCETIO | SA*cru*M | / / / / / / | *v·s*·L·M nous donne le nom d'une seconde divinité, dont aucun monument, à ma connaissance, n'a encore été trouvé en Espagne.

II. *Enguerra* (province de Valence): CAECILIA·G·F | FESTA | M · VALERIVS · M F | GAL · VERANVS | AN · | LXXXV · H · S · S · (p. 12). La mention de la tribu *Galeria* indique que les défunts faisaient partie du municipe de Saetabis (Jativa).

III. *Denia*. Les inscriptions de *Denia* (*municipium Dianium*) ont été, depuis l'apparition du *Corpus*, t. II, réunies et reprises par M. Chabás, dans son *Historia de la ciudad de Denia*, Denia, I (1874), II (1876). Deux inscriptions nouvelles ont été publiées par lui: L · DOMITIVS · EQVES | AN · XXXV | SEMPRONIA · L · F | CAMPANA · VXOR | PRIOR · AN · XVIII · H · S · S · (I, p. 101); et: Q · GRANIO · Q · F | GAL · CLEMENTI | OMNIB · HONORIB | IN · REPVBLICA *sua*) | FVNCTO · IVNI | FESTVS · ET · SEVERVS | AVVNCV *lo* (*id*). Le *Junius Severus* dont il est question nous est connu par une autre inscription de Denia (II, 3583). Comme son oncle, il fut *omnibus honoribus in republica sua functus*. — D'autres inscriptions sans importance sont reproduites par M. Fita d'après des journaux locaux. — Il y ajoute un certain nombre de monuments inédits, entre autres (p. 21): TERENTI | DORYPHORIDI · SEX | FILIAE · AEMILIA | SCINTILLA · FIL | PIENTISSIMAE | ET · SEX · TEREN | TIVS · LEMNAE | VS · SORORI. Le père de cette *Terentia* fut sévir et nous possédons son épitaphe (II, 3597); et p. 19: / / / / ANN · LX · H S · E | *m*VNATIA · RESTITVT*a* | *c*ONT*ub*ERNALI | POSVIT.

Camille Jullian.

REVUES ET JOURNAUX PÉRIODIQUES

REVUE DE PHILOLOGIE, DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES, année et tome VIII, 2e livraison, 30 avril 1884. — J.-B. Mispoulet, *Le mariage des soldats romains*. L'auteur examine les deux questions suivantes: 1° Quelle est la condition des soldats, au point de vue du mariage, pendant la durée du service? Réponse: légalement, les soldats romains, pendant qu'ils étaient sous les drapeaux, étaient placés, quant au mariage, sous le régime du droit commun; par privilège, les lois contre le célibat ne leur étaient pas appliquées. 2° Quels avantages particuliers leur conféraient les diplômes à l'expiration du service? Réponse: Le *jus conubi* conféré par diplôme signifie la faculté de contracter, même avec une pérégrine, un mariage régi par le droit civil romain et produisant tous les effets attachés aux *justae nuptiae*, ou de transformer en un tel mariage, une union irrégulière, mais sans effet rétroactif quant à la condition des enfants. — R. Cagnat, *Remarques sur un tarif récemment découvert à Palmyre*; l'auteur établit que toutes les taxes dans ce tarif sont municipales et que les droits prélevés sur les objets de commerce extérieur ou de consommation constituaient une douane locale dont les charges, comme les bénéfices, incombaient à la cité.

ANNALES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX. — 2e série, n° 1, 1884. — C. Jullian, *Notes sur l'armée romaine du IVe siècle.* L'auteur reprend la question traitée d'une part, par lui dans sa thèse latine *De protectoribus et domesticis Augustorum*, d'autre part, par M. Mommsen dans son mémoire *Protectores Augusti*; ces deux travaux ont été conçus et exécutés indépendamment l'un de l'autre; leurs conclusions concordent rarement entre elles. Ce qui fait surtout l'originalité du nouveau travail de M. Jullian, c'est le parti qu'il a tiré d'un passage de Constantin le Porphyrogénète décrivant la cérémonie d'investiture d'un protecteur à la cour de Constantinople.

REVUE EPIGRAPHIQUE DU MIDI DE LA FRANCE, n° 28, avril-mai 1884; numéros 467-477; — 467, *Piédestal d'une statue d'un fonctionnaire de l'association des Trois-Gaules*, Lyon; — 468, *Autel taurobolique*, Bordeaux; — 469 et 470, *Epitaphes avec bonnets d'affranchis*, Narbonne; — 471, *Epitaphe avec la figure en pied d'une femme coiffée du pileus*, Narbonne; — 472, *Epitaphe avec la figure en pied d'un homme coiffé du pileus*, Narbonne; — 473, *Fragment daté faisant mention d'une libéralité envers les décurions, les collèges et les sévirs de Nîmes par un personnage honoré d'une statue*, Nîmes; — 474, *Epitaphe*, Saint-Paul-Trois-Châteaux; — 475, *Fragment faisant mention d'une flaminique augustale en même temps prêtresse de la déesse Aethucolis*, (cfr. *Bull. Epigr.* 1883, p. 314); — 476, *Fragment mentionnant une flaminique, prêtresse d'une divinité locale*, Cannes; — 471, *Fragment mentionnant un procurateur impérial*, Moutiers-en-Tarentaise; — *corrections et additions*; *Ahenobarbus*.

BULLETIN MONUMENTAL, 1884, n° 3. — De Laurière, *Les dernières fouilles du forum, à Rome*, p. 270-288, avec une belle héliogravure de la maison des Vestales, et un appendice contenant toutes les inscriptions découvertes dans l'*atrium*.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE, n° de mars 1884. — De la Blanchère, *Bas-relief du tombeau d'un fabricant de voiles, à Terracine*, portant l'inscription MVLTOS ANNOS VELIFICAV[*it.*], gravée au-dessus d'un navire, sans rames, la voile carguée, contrairement à l'explication *expansis velis* donnée par le *C. I. L.* X, 8399; voir le dessin de l'auteur, pl. IV. — Deloche, *Etude sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne.*

JOURNAL DE GENÈVE, n° du 16 mai 1884. — Les travaux du Rhône ont fini par amener une trouvaille archéologique d'un grand intérêt. Dès avant-hier, au milieu du lit du fleuve et à peu près en face de la Corraterie, les ouvriers occupés au déblaiement des graviers avaient mis au jour le haut d'un bloc de roche blanche du Jura, évidemment taillé de main d'homme et présentant une dépression arrondie entourée d'une sorte de couronne. C'était la partie supérieure d'un autel de l'époque romaine, qui a été complètement dégagé hier et qui gisait là depuis des siecles, au milieu de pilotis qui pourraient bien remonter à l'âge lacustre. Il a, comme d'ordinaire, la forme d'un pilastre à chapiteau, avec une base correspondante. et est terminé, comme nous l'avons dit, par une couronne en relief et à volutes taillée dans la pierre, figurant le brasier sur lequel on brûlait de l'encens La hauteur totale est de 80 centimètres environ; le fût a 33 centimètres de largeur.

A part les moulures et corniches de la partie supérieure et inférieure, ce monument n'a pas trace d'ornementation; en revanche, une intéressante inscription est gravée en superbes caractères et d'une conservation admirable sur la face principale; en voici une reproduction fidèle :

DEO·NEPTVN
C·VITALINIV///
VICTORINVS
MILES
LEGI · XXII
ACVRIS
V · S · L · M

Il n'y manque que deux lettres : à la fin de la première ligne, le graveur n'a pas eu la place de mettre un O et, à la fin de la seconde ligne, un S a été effacé par l'usure. Le mot *legionis*, à la quatrième ligne, est abrégé en LEGI, mais le I, étant plus petit, pourrait aussi être une raie accidentelle. La lecture en est des plus faciles : *Deo Neptuno, C. Vitalinius Victorinus, miles legionis XXII, a curis, votum solvit libens merito.*

Il s'agit donc d'un soldat de la vingt-deuxième légion, Caius Vitalinius Victorinus qui, ayant sans doute échappé à un naufrage, avait fait vœu d'élever un autel à Neptune, le dieu des flots, vœu dont il s'est acquitté très volontiers, le dieu l'ayant bien mérité. Malgré la beauté des caractères, cette inscription ne paraît pas antérieure à la fin du second siècle ou au commencement du troisième. Le mot ACVRIS doit probablement se lire *a curis* et indiquer que Vitalinius avait été détaché à quelqu'une de ces missions spéciales et subalternes *(curae)* qu'on confiait volontiers à des soldats, par exemple pour la surveillance d'un poste de douanes, d'une perception d'impôts ou de travaux de routes.

Ajoutons que, ces derniers jours, on a trouvé dans les travaux du Rhône quelques autres objets qui ne manquent pas non plus d'intérêt ; entre autres un dessus de pot en étain d'un beau style Renaissance, présentant en relief la scène de Diane et Endymion ; nous rappelons que précédemment on en avait déjà recueilli un autre, plus petit, représentant Diane et Actéon. Puis c'est une bague en argent, très simple, qui paraît être de l'époque romaine. Enfin on parle aussi d'une pierre taillée à facettes, transparente et qui, si elle n'est pas fausse, aurait une grande valeur. — Ch. M. —

NEMAVSA. — Janvier et février 1884. — G. Maruéjol, *Inscriptions antiques*. Le musée de Nîmes s'est enrichi, dans le courant de 1883, de 19 inscriptions dont plusieurs ont été déjà publiées mais avec quelques inexactitudes que l'auteur corrige. Nous reproduisons ses copies : Base retrouvée en 1869, rue des Tondeurs, n° 6, par M. Aurès, D·M | HORTENSIAE | L·F·HONORATAE | SVLPICIA·Q·F· HONORATA | MATRI PI | SSIMAE. — Cippe provenant des Halles, lecture de M. Albin Michel, D·M | VETTITIAE | DVBITATAE | M ANNIVS | PATERNVS | MATRI | OPTIMAE. — Cippe de même provenance, lecture de M. A. Michel, D M | IVLIAE SENECAE | F. IVLIAE PATERNA | MATRI OPT. — Pierre oblongue de même provenance, lecture de M. A. Michel, D·M A*viulli*AE·AVIVLLI·F· PATERNAE | VXORI·ET·CATIAE·CATI·F·GRATINAE | ET·L· VAL·PHARNACES·GENERI·L·CATIVS·GRATIN ; lettres conjointes, TE, IN, PH et NE. — Cippe provenant de Boisfontaine, D·M | SERVILIAE | ADIECTAE | VITALIS | COLLIBERT | CONTVBERNALI | SVAE·PIENTISSIM·P. — Fragment d'une gaîne d'hermès provenant des Halles, lecture de M. A. Michel, *i*VN | *qu* | ETAE·N | *v*ITALIS·L. — Autre fragment de gaîne d'hermès, même provenance, lecture de M. Maruéjol, GSEVERIN | CERIALIS·CLIENS. — Fragment provenant des rues nouvelles, maison Manse, lecture de M. Maruéjol DIS·MANIBV*s* | *se*MPRONIAE·SECV*ndae* | *pr*IMVLA· V*e*GET*a·f* | MATRI·PIISSIMAE. — Cippe provenant de la rue Nerva, maison Angelras-Cambon, lecture de M. Maruéjol, VIRILLIONI |

MONTANI F | *e*T SECVNDAE | VXORI. — Fragment de tablette, provenant de l'aqueduc du Vistre, lecture de M. Maruéjol, *d.* M | *sex. iu*LIO·MAX· | *lavre*NTINA.VXoR | *marito* PIIS · POS ; ligature de TI. — Inscription retrouvée en février 1884, rue Monjardin, DM | VMIDI | ·AVITI · MILIT | LEG · VII · GEMIN · FELICIS | BENEFICIAR | IVNII OMVLLI · CONSVLAR | CVRA · T · VITRASII · POLLION | LEGAT | ·AVG. (V. Borghesi, *Œuvres complètes*, VIII, p. 416). — Tablette provenant des rues nouvelles, maison Riboulet, D M | SOLONIAE · HEL | PIDIS · Q · SOLON | *piis*SIM*ae* · *u*XOR | ; ligature de HE. Fragments trouvés dans les déblais des Halles : *d*·M | *de*C·IAN· | IANA ; *de*CVMIO ; COR*neliae* ; *d. m.* | T·OCTAVIV*s* | LVPVLVS | VIVS·SIBI. — Fragments de poteries rouges ; en relief : ///FICCAN ; O-IANI-ELI en caractères rétrogrades, dans une figure à trois branches semblable à un Y ; NVN.

Robert Mowat.

HERMES, t. XIX (1884), fasc. I, p. 1-80. *Die Conscriptions ordnung der rœmischen Kaiserzeit*, par le prof. Th. Mommsen. — Cette étude est inséparable des listes de soldats publiées par M. Mommsen dans l'*Ephemeris epigraphica*, (V, p. 159), dont elle est le long et instructif commentaire. En dressant, d'abord par provinces, puis par légions ou par corps auxiliaires, la liste des soldats dont les inscriptions nous ont fait connaître le lieu d'origine, M. M. est arrive aux résultats suivants, les plus importants que l'on ait encore obtenus dans l'étude de l'armée romaine.

I. Dès le premier siècle, il y a une armée d'Occident, une armée d'Orient. Dans la liste de légionnaires égyptiens découverte à Koptos par M. Maspero [cf. *Bull. Epig.*, 1884. p. 35], sur 36 soldats, 3 seulement viennent d'Occident ; cette liste est peut être du temps d'Auguste. Dans une autre, qui date de la fin du IIe siècle [*Eph. Ep.* V, p. 3], sur 37 soldats, 28 sont nés en Egypte. — En Occident, la légion d'Afrique tend de plus en plus à n'être recrutée qu'en Afrique même ; il semble que ce soit l'empereur Hadrien qui ait posé définitivement ce principe : sur 28 soldats enrôlés dans la IIIe Augusta vers 140, 27 sont africains. — L'Italie a continué jusque sous Vespasien à fournir régulièrement des recrues : on les a envoyés de préférence au camp de la XIe légion, à *Vindonissa*. — Les légionnaires ne peuvent être que des citoyens romains, mais beaucoup sont des provinciaux, nés dans des villes non-romaines, auxquels on a donné la cité avant de les verser dans les cadres des légions : au premier siècle la légion s'appelle *militia provincialis*, *militia peregrina et externa* : au IIe siècle, on l'appellera même *legio barbarica*.

II. M. Mommsen s'occupe ensuite de « la mention de la patrie dans les inscriptions des légionnaires et des auxiliaires ». Elle est précédée tantôt de l' « exposant » *domo*, tantôt de celui de *natione*, tantôt enfin de celui de *civis*. *Civis* et *domo* sont suivis du nom de la cité, *natione* de celui de la province : d'ailleurs *natione* correspond à *natus in*, *oriundus ex*, qui se trouvent aussi dans les inscriptions. *Civis* se rapporte à la communauté politique, *domo* au domicile : on dit *civis Petrucorius* ou *Biturix*, et *domo Vesunna* ou *Burdigala*.

III. « La répartition des troupes dans les différentes parties de l'Empire ». — Les cohortes ont été levées à l'origine dans le pays dont elles portent le nom ; mais les ailes de cavalerie n'étaient pas uniquement formées, même au commencement, de soldats appartenant à la nation qui les dénommait : les districts où elles se recrutaient étaient toujours plus vastes que ceux des cohortes. D'ailleurs l'effectif de ces dernières a fini aussi par ne pas correspondre à leur appellation. — Auguste a levé des *auxilia* dans les provinces impériales seulement : une seule troupe auxiliaire est connue pour la Narbonnaise, celle des *Vocontii* ; or, il est certain que les *Vocontii* étaient soustraits à l'autorité du gouverneur de cette province sénatoriale. — Dans les provinces impériales on lève aussi bien des auxiliaires que des légionnaires. Les cohortes prétoriennes sont recrutées, dans les deux

premiers siècles, surtout en Italie, en Macédoine et dans le Noriqué; à partir de Septime, c'est la Thrace qui fournit le plus de prétoriens.

IV. M. Mommsen étudie ici le rapport qui existe entre « la conscription et la situation juridique des individus et des communes ». — 1° Les prétoriens et les légionnaires peuvent aussi bien être pris parmi les habitants d'une cité latine ou pérégrine, que parmi ceux d'une cité romaine. — 2° Mais ils doivent toujours être levés dans une communauté urbaine, jamais dans une communauté rurale, dans une peuplade. Toutefois, et notamment en Gaule, on s'écarta de bonne heure de ce principe: les citées gauloises n'étaient pas organisées en communes, toutefois elles ont fourni de nombreux légionnaires. On tourna la difficulté en considérant le légionnaire recruté, p. ex. chez les *Parisii*, comme né à Lutèce, *domo Lutetia*, en mentionnant, non la cité à laquelle il appartenait légalement, mais la ville où il était né, comme si cette dernière formait une commune. Voilà pourquoi les inscriptions des légionnaires gaulois portent *domo Lutetia*, *domo Burdigala*, celles des auxiliaires *civis Parisius*, *civis Biturix*, etc. — 3° Le district qui a servi à dénommer un corps auxiliaire était à l'origine une communauté non-romaine. — 4° La patrie d'un soldat servant dans les troupes auxiliaires n'a pu être qu'une communauté de droit latin ou pérégrin. Il est vrai qu'un grand nombre de villes qui ont fourni des recrues aux cohortes, comme Cologne, Avenches, Trèves, sont positivement appelées colonies. M. M. suppose qu'elles ont été non pas colonies romaines, mais colonies latines, et qu'il faut, par conséquent, donner au droit latin une extension plus grande qu'on ne l'avait pensé jusqu'ici. Cette idée, qu'il avait déjà émise dans l'*Hermes* (XVI, p. 458) a été vivement attaquée par M. Hirschfeld (*Gallische Studien*, p. 59 et s.). Ce dernier explique ces singularités en supposant 1° que de ces colonies dépendaient des peuplades de droit latin ou pérégrin, et que ce sont ces peuplades qui ont fourni des auxiliaires; 2° que bien des soldats désignés comme nés à Cologne, à Trèves, peuvent n'être que des étrangers, domiciliés dans ces villes.

Ce court résumé montre l'importance du mémoire de M. Mommsen; il est difficile de ne pas en accepter les résultats. Le dernier point seulement peut être discuté. Mais l'ensemble du travail laissera une trace profonde et durable. Camille JULLIAN.

CHRONIQUE

Vente de la collection Castellani; (suite, voir plus haut, p. 100).

N° 925. — Grande bague d'argent avec un scarabéoïde mobile en chalcédoine, monté en or. Sujet: Hercule étreignant le lion de Némée; dans le champ, la massue du héros et deux lettres phéniciennes. Adjugé, 360 fr.

N° 941. — Petit disque en onyx à deux couches; camée portant l'inscription ΑΕΓΟΥϹΙΝ | ΑΘΕΛΟΥϹΙΝ | ΑΕΓΕΤωϹΑΝ | ΟΥ ΜΕΛΗ ΜΙ, (*epsilons* lunaires). Adjugé, 70 fr.

N° 942. — Camée en sardonyx à deux couches, main droite pinçant une oreille, ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ ΜΟΥΤΗϹ ΚΑΠΙΙΕΝΤΕ (*sic*) (*epsilons* lunaires). Adjugé, 56 fr.

N° 990. — Scarabéoïde en saphirine gravée. Un chien, avec l'inscription rétrograde, ΤΙΜΟΔΗΜΟ. Adjugé à M. Danicaut, 210 fr.

N° 1071. — Cornaline intaille; monture moderne en bague d'or; buste de satyre, de face; ΑΜΜωΝΙΟΥ Adjugé, 580 fr.

N° 1086. — Marbre antique. *Hermès* de Platon avec l'inscription ΠΛΑΤωΝ, sur la gaine. Adjugé, 300 fr.

N° 1096. — Statuette en marbre. Silvain couronné de pin et portant des fruits dans les plis d'une nébride qui recouvre le pectoral

gauche. La main gauche tient une branche de pin, le bras s'accoude sur un tronc d'arbre, la main droite tient une faucille; jambe gauche fléchie; endromides aux pieds. A la gauche du dieu, les restes d'un chien assis, de face. Sur la base adhérente à la statuette, l'inscription encadrée SILVANO · SACRVM | L · PACCIVS · BASSVS | D · D · L'avant-bras droit manque; mais la main subsiste; le fer de la faucille est fruste. Hauteur, 55 centimètres. Adjugé, 100 fr.

N° 1106. — Buste en marbre d'une femme drapée et parée d'un collier. Ancien style latin. Sur la base arrondie, inscription GEMINIA·C·F | CN·VATRONI·VXOR. Un pareil texte est plus que suspect; cela explique la modicité du prix d'adjudication, 30 fr.

N° 1118. — Inscription sur une dalle de marbre brisée en deux morceaux; lettres peintes en rouge: D·M·S | OCTAVIAE RVFI | NAE CONIVGI IN | COMPARABILI Q// / | XXX·OCTAVIVS·FELIX | B·M·FECIT. Hauteur, 28 centimètres; largeur, 42 centimètres. Adjugé, 401 fr.

La partie de la collection Castellani qui se trouvait à Paris au moment de la mort du célèbre amateur, a été vendue dans cette ville aux enchères publiques, du 12 au 16 mai; elle a été publiée dans un catalogue spécial faisant suite au catalogue de la vente effectuée à Rome, sous un numérotage différent.

N° 10. — Scarabée en or soufflé; sur la base, une femme drapée, assise sur un siège sans dossier, tenant une couronne et un miroir; ce sujet est estampé et reciselé. Dans le champ, la légende ΔΩΡΟΝ; longueur, 18mm; vignette à la page 2 du catalogue. Adjugé, 800 fr.

N° 11. — Bague d'or soufflé avec une intaille sur cornaline; sujet: femme drapée portant un rameau; autour du chaton, +EVGENIAS (les E en forme d'*epsilon* lunaire). Sur l'anneau, quelques branches fleuries. Hauteur, 21mm. Adjugé, 50 fr.

N° 12. — Bague en or massif de l'époque carolingienne; chaton circulaire; au centre, un monogramme dégénéré; autour +AROLVOMEI. A l'extrémité de la tige, de chaque côté, deux globules d'or. Vignette dans le catalogue. Hauteur, 20mm. Adjugé, 500 fr.

N° 112. — Double bractéate en or; sur chaque face, un soleil, un croissant, un phallus et le mot AVE entre deux palmes. Diamètre, 20mm. Adjugé, 39 fr.

N° 129. — Collier d'or formé de petits anneaux accouplés; au centre, une clochette avec son battant. Sur les quatre pans de la clochette est gravée une inscription disposée sur deux lignes:

TOI	COM	MAC	IN	*palme*
ΥΠΟ	TET	ΑΓΜ	AI	*palme* (*epsilon* lunaire).

Trouvée sur le mont Esquilin et publiée par le P. Bruzza dans les *Ann. dell'Inst. arch.* L'authenticité de l'objet a été révoquée en doute par M. J.-P. Rossignol dans un mémoire intitulé *Discussion sur l'authenticité d'une clochette d'or lettrée,* 1883. Longueur, 278mm. Adjugé, 300 fr.

N° 157. — Couvercle d'un petit reliquaire byzantin; légende niellée, sur huit lignes, ·:· | ΑΕΙ | ΨΑΝΟΝ | ΤΘ ΑΓΙ | ΘσΕΦ | ΑΝΟΥ Τ | ΟΥ ΝΕ | ΟΥ. Bélière; à chaque bout de l'aiguille de la charnière, une perle; hauteur, 36mm. Vignette dans le catalogue. Adjugé, 250 fr.

N° 175. — Bractéate byzantin en or dans un cadre d'argent. Le bractéate, très fruste, représente St-Théodore à cheval, nimbé et portant une longue croix; sous les pieds du cheval, un serpent. Légende, ΑΓΙ ΘΕωΔΡΘ, (*sic*). Au revers, deux petits crochets; diamètre, 63mm. Adjugé, 60 fr.

N° 216. — Fond de coupe en verre, avec la légende PELAI, en fils d'or; diamètre, 57mm. Adjugé, 100 fr.

N° 217. — Angle gauche supérieur d'une plaque carrée de verre, du même genre que le n° précédent; Saint nimbé présentant une coupe à un vieillard; légende en lettres superposées, SC SE////. Adjugé, 6 fr.

N° 218. — Grand médaillon magique en émail cloisonné du 5e ou

du 6e siècle; lettres blanches sur fond bleu; inscription en sept lignes: ΥCΤΕΡΑ ΜΕ | ΑΑΝΙΙΜΕΑΑΝΟ | ΜΕΝΗ ΟCΟΦΗC | ΗΑΙΕCΕ ΚΑΙωC | ΔΡΑΡΚΟΝ CΥΡΙ | ΖΗCΘΓΚΝΘΒ | ΘωΘΖΡ. Au-dessus, fleuron polychrome entre deux feuilles blanches; bordure à dessins géométriques. Au revers, buste de femme, de face, entouré de serpents. Pâtes polychromes sur fond vert. Légende circulaire, + ΑΓΙΟC ΑΓΙΟC ΑΓΙΟC ΚΕ CΑΒΑωΘΟ ΑΗΡΙΙCΟ ΟΥΡΑΝΟC. C'est un *amulète* contre la colique; publié et expliqué par Froehner dans *Philologus*, supplém., t. V, fasc. I. Diamètre, 68mm. Adjugé, 1720 fr.

N° 228. — Bouton conique en ivoire, orné de cercles concentriques gravés. Sur la face plane, le chiffre XII. Adjugé, 60 fr.

N° 229. — Tessère d'ivoire, en forme d'oie plumée; au revers, VIII H. Adjugé, 25 fr.

N° 230. — Tessère d'ivoire en forme de réglette; légende, ARGVTE. Sur la face opposée, XV. Adjugé, 60 fr.

N° 231. — Autre tessère d'ivoire, en forme de réglette; légende, VAΠIO; sur la face opposée, VIII AL (A et L conjoints). Adjugé, 75 fr.

N° 232. — Tessère d'ivoire, en forme de réglette; sur une face, SP·A·D·XIV·K·SEX; sur la suivante, M·TVL·C·ANT; les deux autres faces, sans légendes. Adjugé, 225 fr.

N° 233. — Tessère d'ivoire, en forme de réglette; sur les quatre faces, les inscriptions, HERACLIDA | LOLLI | SP·K·FEB | D·SIL·L·MVR. Adjugé, 200 fr.

N° 234. — Tessère d'ivoire, en forme de réglette; sur les quatre faces, les inscriptions SALVI | LICINI | SP·ID·APR | C·IVL·M·BIB. Adjugé, 231 fr.

N° 235. — Tessère d'ivoire, en forme de réglette; sur les quatre faces, les inscriptions SPECT | CAPVTO·MEMMI | MEN·NOVE | CN·DOMIT·C·CAS. Déclarée *fausse*. Adjugé, 20 fr.

N° 311. — Hache de bronze. De chaque côté de la douille, une palmette en relief, accostée de deux ailes, entre deux frises de godrons. Sur le tranchant, une inscription gravée en creux, sur sept lignes; caractères grecs archaïques: ΤΑΣ ΗΕΡΑΣ ΗΙΑΡΟΣ | ΕΜΙΤΑΣ ΕΝ ΠΕΔΙ | ΟΙ QVΝΙΣQΟ | Σ ΜΕ ΑΝΕΘΕ | ΚΕ ΟΡ ΤΑ ΜΟ | Σ ΕΡΓΟΝ | ΔΕΚΑΤΑΝ. Objet dédié à Héra par un boucher (αρταμος). Trouvée en Calabre et publiée par Minervini, *Bull. Nap.* 1853, p. 137, pl. 5, 2; Roehl, *Inscr. antiq.* 543. Vignette à la page 35 du catalogue. Longueur, 17 centim. Adjugé, 5,000 fr.

N° 316. — Disque de bronze à oreillettes, portant sur une face l'inscription ☧ TENE ME ☧ | ET REVOCA ME IN | FORO MARTIS AD | MAXIMIANVM | ANTIQVARI | VM; sur l'autre face, TENE ME QVI | A FVGI ET REVO | CAME IN CELIMON | TIO AD DOMV EL | PIDII V·C· | BONOSO ☧. Publié par de Rossi, *Bull. crist.* Diamètre, 58mm. Adjugé à M. Dutuit, 1300 fr.

N° 324. — Sceau de bronze portant en relief la légende chrétienne SPES IN DEO.

N° 325. — Bague de bronze. Sur le chaton, la légende gravée en creux, VIVAS IN DEO. Ce numéro et le précédent ont été vendus ensemble, 181 fr.

N° 329. — Fibule de bronze, ornée de deux petits lions couchés; + TANILLDI VIVAT; largeur, 35mm. Adjugé, 27 fr.

N° 334. — Fragment d'une lame de bronze, avec une inscription en lettres ajourées, //// SHEL ⊤ GEMELLIANVS; les lettres H, E, L en monogramme. Vignette à la page 37 du catalogue. Des fragments de trois autres exemplaires identiques ont été découverts à Avenches, à Regensburg et à Baumotte-lez-Pin (Haute-Saône); un quatrième a été signalé à Strasbourg (1). L'inscription complète est *Aquis Hel(veticis) Gemellianus*. Adjugé, 310 fr.

(1) Mommsen, *Inscr. confoed. helv.* 343; *C. I. L.* III, 6017 (2); Castan, *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 1880.

N° 339. — Balance romaine, avec poids et plateau. Sur le plateau une légende pointillée, HERMETIS, et les lettres PL et NT en ligatures. Le poids a la forme d'une tête de femme du beau style, les yeux évidés (pour recevoir des incrustations d'argent). Le plateau est suspendu à quatre chaînettes que l'on peut resserrer à volonté au moyen d'un anneau mobile. Longueur, 31 centimètres; hauteur du poids, 8 centimètres. Adjugé, 435 fr.

N° 341. — Tessère magique; lion portant le foudre ailé; soleil et croissant; légende, ΑΒΡΑCΑΞ; diamètre, 27mm.

N° 342. — Médaillon de plomb, fruste; Hercule, armé de son arc; en regard, un empereur lauré, en toge, tenant une enseigne militaire surmontée d'un aigle; derrière, un arbre; bordure perlée. Diamètre, 65 millim. Ce numéro et le précédent ont été vendus ensemble, 15 fr.

N° 372. — Strigile de bronze, portant l'estampille en relief P·NICVRV, en long sur le manche. Adjugé, 52 fr.

N° 358. — Ciste en bronze, de Palestrina, munie de chainettes. Sur le pourtour. Pollux et Castor (///ASTOR), armés de lances et conduisant leurs chevaux; puis un Satyre grotesque appelé *Père des Nains*, en légende rétrograde, PATER·POIMILIONOM, la pardalide sur le dos, un pedum sur l'épaule et un petit thyrse à la main. Cippe entre Minerve debout et la Victoire assise levant le bras droit. Femme debout, drapée, entre deux petits esclaves nus qui lui présentent, l'un une ciste, l'autre un plateau chargé de bandelettes. Enfin un éphèbe nu, de face, la chlamyde en écharpe sur les épaules, le bras droit levé. Double bordure d'animaux. Sur le couvercle, lion et griffon, chimère et léopard affrontés. Un groupe de deux jeunes lutteurs nus fait office d'anse; au-dessus de chaque pied, un lion à gauche en bas-relief découpé. Publié par R. Schœne, *Annal. dell'Instit.* 1870, p. 344, pl. 24 et 25. Adjugé. 10,000 fr. (Musée de Lyon).

N° 359. — Autre ciste en bronze, de Palestrina, munie de chainettes sur le cylindre : Laodamie (LADVMEDA), de face, appuyée sur un Terme barbu, coiffé d'un modius. Elle conduit une biche en laisse. A sa droite, une femme, DO + A, la poitrine découverte, portant dans sa main gauche levée une colombe. Derrière elle, une femme nue passe le bras autour d'un jeune satyre, SILANVS, paré d'un collier de pampres et tenant une coupe à la main droite. Les personnages suivants, tournés à gauche, sont, une femme drapée, (LAVIS), un jeune homme (ISTOR), Agamemnon (ACMEMENO), appuyé sur un bâton noueux, le haut du corps nu; un éphèbe, (SORESIOS), armé de deux lances, d'un glaive, la main droite posée sur un cippe. L'éphèbe est précédé de deux chevaux (LECES et ILIOS), près d'une colonne cannelée d'ordre ionique. Un jeune guerrier, Ajax le Locrien, (AIA +), cuirassé et arme d'une lance, tient les chevaux par la bride. Derrière Agamemnon on voit deux têtes de chevaux de profil. Bordure supérieure, palmettes. Bordure inférieure, colombes et chouettes perchées sur des palmettes. Sur le couvercle, Silène (EBRIOS), accroupi; Néréide assise sur un hippocampe; homme barbu portant un cratère et nageant en passant le bras autour de l'encolure d'un monstre marin. Anse : jeune acrobate nu, faisant la culbute en arrière. Attache des pieds : Un Amour adolescent, le genou droit en terre, la tête appuyée sur le bras gauche, tient de la main droite abaissée un objet indistinct. Publié par R. Schœne, *Annal. dell'Instit.* 1870, p. 335, pl. 22 et 23. Adjugé, 16,200 fr. (M. Dutuit).

N° 416. — Miroir étrusque: deux éphèbes nus, affrontés; l'un, *Cuparia*, a les bras levés pour ceindre une bandelette; l'autre, *Cara*, porte une bandelette dans les cheveux, une couronne de feuilles à la main droite et une gourde à la main gauche. A la gauche du groupe, un rameau de laurier, une palme et une ciste; du côté opposé, une palme; en bordure, une couronne de laurier; manche fruste; diamètre, 148mm. Adjugé, 230 fr.

N° 427. — Miroir étrusque: Jugement de Pâris. Alexandre (*Elchsuntre*), en costume asiatique, devant les trois déesses. Junon (*Uni*), Vénus diadêmée et voilée (*Turan*), et Minerve (*Menrva*), sans

casque, armée d'une égide étoilée, et appuyée sur une haste. Sur le second plan, un temple et le buste de la Victoire ailée. A l'exergue, un Amour à gauche tenant une colombe attachée à un fil. Bordure de feuilles et rameaux. Manche terminé par une tête de chevreuil. Diamètre, 146mm. Adjugé, 500 fr.

N° 428. — Miroir étrusque: Visite de Persée chez les Grées. A gauche, Enyo (*Enie*), drapée, assise, tenant un miroir et remettant son œil à Persée (*Phersé*), qui avance la main droite pour le prendre, en même temps qu'il s'empare de la dent que lui présente Pephredo (*Pemphetru*). Persée est coiffé d'un casque ailé, chaussé de bottines ailées, porte la harpe et la kibisis. Derrière lui, Minerve (*Menarea*, *sic*), casquée et armée d'une lance. A l'exergue, un Fleuve anguipède, de face, ouvrant les bras. Bordure de feuilles. Au revers, palmette gravée entre deux dauphins. Manche fruste; diamètre, 157mm. Adjugé, 1350 fr.

N° 429. — Miroir étrusque: Persée (*Perse*), précédé de la Victoire (*Meanpe*, *sic*), court vers la droite, poursuivi par Poseidon (*Purcium*), que Minerve (*Menrva*) retient en déployant son égide devant lui. Persée est en tunique courte, coiffé d'un pétase, chaussé de bottines ailées; deux bandoulières se croisent sur sa poitrine. Sa main droite tient une *harpe*, l'autre la lance de Minerve; la kibisis avec la tête de Méduse dont on aperçoit la chevelure, est suspendue à son bras gauche. Minerve, casquée et parée de bijoux, pose la main gauche sur l'épaule de son protégé. Poseidon aux cheveux épars est armé d'un trident. Bordure de lierre. Manche brisé. Diamètre, 185mm. Adjugé, 1010 fr.

N° 431. — Miroir latin. Un homme assis, ME+IO, le haut du corps à découvert, porte sur ses genoux une femme nue, ASIA, parée d'un bracelet et d'une armille, et chaussée de souliers. A gauche, une autre femme nue, debout, et remettant son chiton; à droite, une femme drapée, ACILA, se regardant dans un miroir, et s'appuyant, les jambes croisées, contre un meuble sur lequel on voit un petit chien couché. Dans le champ, la légende, CEISIA·LOVCILIA·CATA·RET·IVNIO·SETIO·ATOS·RET. A l'exergue, une fleur. Bordure de lierre. Manche terminé par une tête de chevreuil. Trouvé à Palestrina en 1874. Le disque est endommagé; le manche détaché. Diamètre, 150mm. Adjugé, 375 fr.

N° 437. — Fragment de figurine en bronze, portant une légende étrusque fruste, ///*utm. thuphulthas* et ///*turce*. Hauteur, 36mm. Adjugé, 25 fr.

Nécrologie. — M. Charles Tissot, ancien ambassadeur de France à Constantinople et à Londres, est décédé à Paris le 2 juillet, dans sa 56e année, après une longue maladie. D'importants mémoires sur la géographie historique de l'Afrique romaine, pour lesquels il avait utilisé avec une entière compétence des documents épigraphiques en grande partie recueillis par lui-même sur place, lui avaient valu l'honneur d'entrer, comme membre libre, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Naguère, il donnait au *Bulletin Epigraphique* la primeur de publication de son rapport sur des *Inscriptions découvertes en Tunisie par M. de Fonssagrives*, l'un de ses derniers travaux, et nous espérions bien qu'un retour à la santé lui permettrait de nous continuer sa précieuse coopération. Aujourd'hui nous avons le profond regret d'enregistrer la perte de notre éminent collaborateur.

Paris, 8 juillet 1884.

Robert Mowat.

Achevé d'imprimer le 31 juillet 1884.

L'Imprimeur-Gérant, E. J. Savigné.

BVLLETIN

ÉPIGRAPHIQVE

DIRIGÉ PAR

ROBERT MOWAT

4e année, N° 4 — Juillet-Août 1884

REMARQUES SUR DES INSCRIPTIONS D'AFRIQUE

I

Le *Bulletin des Antiquités Africaines*, 3e année, fasc. VIII, avril 1884 (p. 212-213), a publié deux inscriptions de Makteur dont le texte est extrait du quatrième rapport de M. Ch. Tissot sur les missions archéologiques envoyées en Tunisie. M. Letaille, chargé d'une de ces missions, m'a communiqué les estampages qu'il a pris à Makteur, et je crois utile de revenir sur ces deux textes qui ont une certaine importance :

1. — (n. 483 du *Bulletin des Antiquités Africaines*). La restitution des deux premières lignes n'est pas admissible; il n'y a pas de point dans le texte sauf après le mot MACTARIS; toutes les grandes lettres indiquées n'existent pas sur la pierre; le martelage de la l. 8 ne comprend que l'espace de trois lettres; le L de la l. 3 a la forme ordinaire, les lettres sont très nettes, l'inscription est admirablement conservée.

l. septimio getae nob
caesari
IMP CAES L SEPTIMI SEVERI
PII PERTINACIS AVG ARAB
5 ADIAB PART MAX FORTISSI
MI FELICISSIMI PONT MAX
TRIB POTEST VII IMP XI COS II
P P PROCOS [*fil*]
IMP CAES M AVRELI ANTONINI AVG
10 TRIB POTEST II PROCOS [*fratri*]
DIVI M ANTONINI PII GER SARM
[*nep*] DIVI ANTONINI PII [*pronep*]
DIVI HADRIANI [*abnep*] DIVI TRAIA
NIPARTETDIVINERVAE[*adnep*]COLAE
15 LIA AVRELIA MACTARIS · D D P P

[*L(ucio) Septimio Getae nob(ilissimo) Caesari*],

Imp(eratoris) Caes(aris) L(ucii) Septimi(i) Severi Pii Pertinacis Aug(usti) Arab(ici) Adiab(enici) Part(hici) max(imi) fortissimi felicissimi, pont(ificis) max(imi), trib(unicia) potest(ate) VII, imperatoris XI, co(n)s(ulis) II, p(atris) p(atriae), proco(n)s(ulis), [fil(io)],

Imp(eratoris) Caes(aris) M(arci) Aureli(i) Antonini Aug(usti), trib(unicia) potest(ate) II. proco(n)s(ulis), [fratri],

divi M(arci) Antonini Pii Ger(manici) Sarm(atici) [nep(oti)], divi Antonini Pii [pronep(oti)], divi Hadriani [abnep(oti)], divi Traiani Part(hici) et divi Nervae [adnep(oti)],

col(onia) Aelia Aurelia Mactaris, d(ecurionum) d(ecreto), p(ecunia) p(ublica).

Cette inscription fait connaître d'une manière complète le nom antique de l'Henchir-Makteur et confirme absolument la conjecture de Wilmanns au sujet de la colonia *Aelia* mentionnée dans le n. 677 du t. VIII du *Corpus latin*. La date du texte est facile à établir: les mentions chronologiques (VIIe puissance tribunicienne de Septime Sevère et IIe puissance tribunicienne de Caracalla) correspondent à l'année 199. C'est après la prise de Ctésiphon, en 198, que Sevère reçut le titre de *Parthicus maximus* et celui d'*imperator XI*; on sait par Spartien que Caracalla reçut alors le titre d'Auguste en même temps que celui de César était décerné à Géta (1); ce titre fut confirmé par le sénat au mois de mars de l'année 199. C'est très probablement à l'occa-

(1) In *Sever.* c. XVI; in *Geta*, c. V. — Une inscription copiée par L. Renier à Diana, en Numidie, prouve que ces deux princes portaient déjà ces titres le 15 mai 198 (*I. A.*, n. 1727; *C. I. L.* t. VIII, n. 4583).

sion de cette confirmation que le monument a été élevé par la *colonia Aelia Aurelia Mactaris*. Géta ne portait alors que le titre de *Caesar*, et il est impossible de lui donner le prénom *Imperator* et le titre d'*Augustus* qu'il ne reçut que dix ans plus tard, en 209.

2. — (n. 484 du *Bulletin des Antiquités Africaines*). Je suis arrivé avec beaucoup de peine à lire complètement l'estampage que M. Letaille m'a remis; le texte est très fruste. L'inscription est fort intéressante ; elle n'a été donnée qu'à l'état de fragment et à partir de la l. 7 (1).

C · SEXTIO · C · F · PAPIR*ia*
MARTIALI · TRIB · MIL · LEGIONIS · IIII
SCYTHICAE · PROC · AVG · AB · ACTIS · VRBIS · *proc.*
AVG · INTER · MANCIP · XL · GALLIARVM · ET · N*e*
5 (*sic*) GOTIANTIS PROC · MACEDONIAE · QVI
OB MEMORIAM · T · SEXTI · ALEXANDRI
FRATRIS SVI · INLATIS · HS L · MIL · REIPVB
COL · SVAE MACTARITANAE · EPVLATICIVM EX
VSVRIS CVRIALIBVS DIENATALI FRATRIS SVI
10 QVOD ANNIS DARI IVSSIT OB QVAM LIBERALITATE*m*
EIVS STATVAM VNIVERSAE CVRIAE D D PEC · SVA POSVER

G(aio) Sextio, G(aii) f(ilio), Papir[ia] (tribu), Martiali, trib(uno) mil(itum) legionis [quartae] Scythicae, proc(uratori) Aug(usti) ab actis Urbis, [proc(uratori)?] Aug(usti) inter mancip(es) quadragesimae Galliarum et n[e]gotiantes, proc(uratori) Macedoniae,

qui, ob memoriam T(iti) Sexti(i) Alexandri fratris sui, inlatis sestertium quinquaginta mil(libus nummum) reipub(licae) col(oniae) suae Mactaritanae, epulaticium ex usuris curialibus die natali fratris sui quod annis dari jussit.

Ob quam liberalitate[m] ejus statuam universae curiae d(ecurionum) d(ecreto) pec(unia) sua posuer(unt).

Après avoir servi comme tribun légionnaire, C. Sextius Martialis est entré dans la carrière des *procuratores Augusti*. Sa première fonction dans cette carrière a été celle de *procurator Augusti ab actis Urbis*. Les renseignements concernant les *acta Urbis* ont été réunis par M. Hübner, mais, en l'absence de documents certains, le savant auteur n'a pu dire quel était le magistrat chargé de rédiger et de publier ces *acta* (2). Le texte découvert à l'Henchir-Makteur par M. Letaille, fait connaître

(1) La note qui suit et qui concerne le n° 484 du *Bulletin des Antiquités Africaines*, a été lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans la séance du 27 juin 1884.

(2) *De senatus populique romani actis*, p. 65.

pour la première fois ce magistrat. c'était un procurateur impérial (1). Il avait sous ses ordres des sous-officiers (*optiones*) des cohortes urbaines dont les inscriptions mentionnent ainsi l'emploi : OPTIO·AB·ACTIS·VRBI (2) ou OPTIO·AB·ACTIS (3).

La seconde fonction exercée par C. Sextius Martialis apparaît également pour la première fois. Il fut chargé de juger les contestations qui s'élevaient entre les commerçants et les agents de la compagnie à laquelle était affermée la quadragésime des Gaules. Malheureusement une cassure de la pierre, ou un défaut de l'estampage, à la fin de la l. 3, ne permet pas de lire le titre exact de cette fonction. Ce titre était indiqué par une abréviation de 3 ou 4 lettres au plus Cette remarque, jointe à la présence du mot AVG qui suit, fait songer à remplir la lacune par l'abréviation PROC, quoiqu'il n'y ait pas encore d'exemple connu du *procurator Augusti inter...* (4).

Ces contestations entre les marchands et les publicains étaient très fréquentes. Sous le règne de Marc-Aurèle elles étaient devenues si nombreuses à Rome, qu'on prit le parti de dresser à toutes les entrées de la ville, à des distances fixées, des bornes en pierre indiquant les limites dans lesquelles pouvaient se mouvoir, sans acquitter de nouveaux droits, les marchandises transportées dans la capitale pour y être vendues. Une de ces bornes existe encore à la villa Albani (5). Après les noms de Marc-Aurèle et de Commode on y lit :

HOS · LAPIDES · CONSTITVI · IVSSERVNT
PROPTER · CONTROVERSIAS · QVAE
INTER · MERCATORES · ET · MANCIPES
ORTAE · ERANT VTI FINEM
DEMONSTRARENT VECTIGALI
FORICVLARI TE ANSARII (*sic*)
PROMERCALIVM · SECVNDVM
VETEREM · LEGEM · SEMEL · DVM
TAXAT · EXIGVNDO (6)

(1) Pour les *acta senatus* on possède un certain nombre d'inscriptions mentionnant le *curator actorum senatus* ou, plus souvent, le *ab actis senatus*; Hübner en a donné la liste (p. 32 à 34); ce sont ordinairement d'anciens questeurs et par conséquent des sénateurs. Les *acta Urbis*, au contraire, dépendant de la maison de l'Empereur étaient dirigés par un personnage de l'ordre équestre.

(2) *C. I. L.*, t. VIII, n. 4874.

(3) *C. I. L.*, t. IX, n. 1617,

(4) Mispoulet, *Les institutions politiques des Romains*, t. II. p. 290, a très bien indiqué le rôle judiciaire des procurateurs dans les contestations entre le fisc et les particuliers Ici il s'agit d'un procurateur spécial.

(5) Marini, *Iscrizioni Albane*, p. 28.

(6) *C. I. L.*, t. VI, n. 1016; cf. Mommsen, *Epigraphische analekten*, n. 15.

Un tarif bilingue, récemment découvert à Palmyre et publié par le marquis de Vogüé, nous apprend que les contestations ou les fraudes dont l'application de la loi et du tarif pouvaient être l'objet étaient soumises à une juridiction locale (1). Or, dans une inscription de Palmyre découverte et publiée par M. Waddington (2), on trouve mentionné un δικαιοδότης τῆς μητροκολωνείας qui doit avoir été le juge chargé de trancher ces différends. Il est bon de remarquer qu'avant de devenir juge de la ville, Septimius Vorodes, auquel se rapporte cette inscription, et qui est un affranchi impérial, avait été, comme C. Sextius Martialis, procurateur de l'empereur. M. Waddington a conjecturé que ce « *juridicus* était nommé directement par l'empereur et spécial à « la ville de Palmyre, fait qui doit s'expliquer par la position « isolée de Palmyre et par son importance comme ville frontière « où venait aboutir le commerce d'une grande partie de l'Orient, « et où les procès entre gens de nationalité différente devaient « être fréquents ». Cette hypothèse se trouve confirmée par l'inscription de Makteur qui mentionne un juge *impérial* appelé à s'occuper d'affaires analogues en Gaule, sans doute à Lyon où était vraisemblablement le centre administratif de la *quadragesima Galliarum* (3). Le rôle de ce juge procurateur impérial a été défini, il y a près de 20 ans, par M. Ch. Révillout, dont je transcris ici l'opinion : « Il est facile d'entrevoir quel devait être « le rôle du procurateur dont la résidence paraît avoir été Lyon. « Avec les intérêts du prince, dont il avait la garde, il devait « probablement défendre ceux du public et décider des contes- « tations qui s'élevaient entre les publicains et les marchands ou « les voyageurs (4).

II

3. — (*C. I. L.*, t. VIII, n. 696). M. Letaille m'a remis également l'estampage d'une inscription métrique, malheureusement

(1) *Inscriptions Palmyréniennes inédites; un tarif sous l'empire romain* (extrait du *Journal Asiatique*), 1883, p. 34.

(2) *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, p. 602, n. 2606 *a*.

(3) C'est l'opinion de Ch. Revillout, *Mémoire sur le Quarantième des Gaules*, Montpellier, 1866, in-4°, p. 26, et de O. Hirschfeld, *Lyon in der Romerzeit*, 1878, p. 12; cf. R. Cagnat, *Les impôts indirects chez les Romains*, p. 65.

(4) La fréquence de ces contestations détermina sans doute l'empereur à en confier l'examen à un procurateur spécial, car au premier siècle elles n'étaient pas portées devant un juge particulier. Voir les textes cités par R. Cagnat, *Op. laud.* p. 135; cf. Mispoulet, *loc. cit.*

incomplète, provenant de l'Henchir Hammam-Soukra près de Makteur. Ce fragment a été inséré dans le *Corpus*, d'après une copie défectueuse du voyageur anglais Davis :

(Bas-relief mutilé représentant un taureau attaqué par une panthère)

..... QVI TAVROS VALIDIS Q
..... RE LACERTIS ❧
.....SABINVS ERAT CVI
.....*co*MINVS ICTVM ❧
5 .....*I*MATVS MVTILATA
.....RECAVDA ❧
*fest*INANS STYGIASMI
*ser*VM DIMISIT AD VMBRAS
... IVVENIS MVNERE DECO
10 *ra*TE SVPPREMO ❧
GIMMA TE GENVIT TENET
TEIGIBBA SEPVLTVM ❧

Ce petit poëme funéraire paraît se rapporter au trépas d'un jeune homme nommé Sabinus qui périt de mort violente. Le taureau et la panthère du bas-relief ne doivent pas être étrangers à cet accident.

Le principal intérêt du texte réside dans les noms de lieux contenus dans les dernières lignes. *Gimma* peut être rapproché du nom de lieu *Gumis* cité par l'Anonyme de Ravenne et qui est probablement l'ancien nom d'Hammam-Lif (1) près de Tunis. Quant à *Igibba* c'est évidemment le nom ancien de l'Henchir Hammam-Soukra. Une localité de Numidie s'appelait Gibba, ainsi que l'attestent deux inscriptions portant le nom des *Gibbenses* et découvertes à Ksar-Kalaba, près d'Ain-Yagout, dans la province de Constantine (2).

III

4. — Dans le *Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine* (t. XXII, 1882, p. 356), M. Poulle a publié la copie d'une inscription trouvée à Thimgad. M. Cagnat a reproduit ce texte dans le *Bulletin épigraphique* (janvier-février 1884, p. 12), et l'a commenté d'une façon intéressante. J'avais eu moi-même l'occasion de l'expliquer à l'Ecole des Hautes Etudes à l'aide d'un estampage qui m'avait été com-

(1) Cf. *C. I. L.*, t. VIII, p. 132 ; L. de Mas-Latrie, *L'episcopus Gummitanus et la primauté de l'évêque de Carthage.*
(2) *C. I. L.*, t. VIII, p. 439, n. 4363, 4364.

muniqué par M. Boeswilwald, inspecteur général des monuments historiques. Comme la copie publiée par MM. Poulle et Cagnat n'est pas absolument exacte, je donne ici l'inscription d'après l'estampage que j'ai sous les yeux :

A · LARCIO · A · FILIO · QVIRINA · PRISCO · VI · VIR · EQVITVM
ROMANOR · X · VIR · STLITIB · IVDICAND · QVAESTOR
PROVINCIAE · ASIAE · LEG · AVG · LEG · LEG · III · SCYTHICAE
PED · LEG · CONSVLARE · PROVINCIAE · SYRIAE · TRIB · PLEB
5 PRAETORI · PRAEF · FRVMENTI · DANDI · EX · S · C · LEG · PRO
VINCIAE · BAETICAE · HISPANIAE · PROCOS · PROVIN
CIAE · GALLIAE · NARBON · LEG · AVG · LEG · II · AVG · LEG
AVG · PR · PR · EXERCITVS · PROVINCIAE · AFRIC · VII VIR
EPVLONVM · COS · DESIG · PATRONO COL · D · D · P · P ·

Dans le mot EQVITVM, à la l. 1, les lettres VM sont liées.

L'inscription mentionnant un patron de la colonie de Thamugas est nécessairement postérieure à l'année 100 ap. J.-C., date de la fondation de cette colonie (1).

MM. Poulle et Cagnat ont rapproché ce texte de l'inscription de Nettuno à laquelle Renier a consacré un si intéressant mémoire (2), et M. Cagnat a démontré que A. Larcius Priscus ne pouvait pas être le fils du légat de Vespasien, A. Larcius Lepidus, mais qu'il était certainement son proche parent. La pierre est doublement intéressante pour nous puisqu'elle mentionne un personnage qui a été proconsul de Narbonnaise et légat de Numidie. On voit par le contexte qu'il a successivement exercé ses fonctions à Rome, en Asie, en Syrie, à Rome, en Espagne, en Gaule, en Bretagne et en Afrique. De pareils déplacements nous étonnent : les fonctionnaires romains y étaient habitués.

A la l. 3 le graveur a redoublé par erreur l'abréviation LEG et il a omis un I dans le n° de la légion qui est certainement la IIII Scythica. La l. 4 commence par PED au lieu de PRO qui se trouve dans la copie publiée par M. Poulle. Il en résulte un changement forcé dans l'interprétation.

Le texte que je donne est certain.

A. Héron de Villefosse.

(1) *C. I. L.*, t. VIII, n. 2355. — Je signale aux épigraphistes africains une inscription funéraire de Rome relative à *L. Aelius Perpetuus legatione functus patriae suae coloniae Ulpiae Thamugadis ex Numidia*, *C. I. L.*, t. VI, n. 1803 *b*.

(2) *Mémoire sur les officiers qui assistèrent au conseil de guerre tenu par Titus avant de livrer l'assaut au temple de Jérusalem*. Paris, 1867, in-4°.

DES *SPURII*

Comment, dans les inscriptions romaines, doit-on lire les sigles S, S P, S P·F, et quel est exactement l'état civil des personnes ainsi dénommées? Cette délicate question a, de tout temps, préoccupé les épigraphistes qui, pourtant, ne sont pas parvenus, jusqu'ici, à lui donner une solution complète et définitive. Actuellement, il m'a semblé qu'avec les éléments nouveaux que nous fournit le *Corpus*, on pouvait entreprendre ce travail avec plus de chances de succès. C'est ce que j'ai tenté; au lecteur de juger si j'ai réussi.

I

Le mot *Spurius*, dont l'étymologie n'est guère certaine (1), était un prénom romain (2). Comme tant d'autres, ce prénom devait tirer son origine d'une particularité de la naissance de celui qui le portait. Il s'abrégeait à l'origine par une seule lettre: S, et plus tard, par deux: SP. Le premier mode d'abréviation a été en usage jusqu'au temps de Cicéron, époque où il a été remplacé définitivement par le second (3).

Dans la première période, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la République, le mot *Spurius* employé comme prénom n'a nullement pour but de désigner l'état civil de la personne qui le prend. Ainsi, soit dans les auteurs classiques, soit dans les inscriptions du premier volume du *Corpus*, je ne connais aucun exemple de cette expression entendue, comme elle le sera plus tard, dans le sens d'enfant naturel. Et la preuve, c'est que lorsque le mot est écrit en toutes lettres, il est impossible de lui donner cette signification. Exemple: POLLA·SPVRI·*f*. (4)

On voit qu'il faut lire non pas *Spuria filia*, mais *Spurii filia*; en d'autres termes, fille de Spurius et non fille naturelle. C'est donc dans ce sens que nous entendrons l'abréviation S·F, dans cette période.

L'usage du prénom *Spurius* s'est maintenu même sous l'Em-

(1) L'auteur du traité *de nominibus*, Gaius (1, 64) et les jurisconsultes, Isidore (*Orig*. IX, 5) font dériver ce mot du grec: σπορά (σπείρω), σποράδην: *semen*, *sine patre*, *vulgo conceptus*. Plutarque (*quaest. rom.* 103) réfute cette manière de voir. — Voy. Pott, *Etym. Forsch*. 1217: de *se puro* ou *spuere*.

(2) Il existe aussi en Etrurie: Ariod. Fabretti, *C. I. It*. n. 2047.

(3) V. l'index du t. I du *C. I. L.* — Borghesi, *Œuvres*, t. III, p. 93.

(4) *C. I. L.* I, 1034.

pire, ainsi que nous l'apprennent les inscriptions. Comme les exemples connus sont peu nombreux, il nous a paru utile de relever tous ceux que nous avons trouvés. Les voici :

C. I. L. II, 4366.

M/·FLAVIVS·M/·F·GEMELLVS
ANNOR·XX·MENS·I
SP·SERVILIVS·NyMphoDOTVS·FIl
FLAVIA·SVCCESSA·MATER·GEMELLI

C. I. L. VI, 7592.

SP·CARVILI·ATTALI
SECVNDA·DELICIVM
CASTORIS·ET·PRIMAE

ibid., 7593.

SP·CARVILIVS·SP·L·EROS
CARVILIA·SP·F·BASSA·FECIT
SIBI·ET·SVIS·PARENTIBVS
CARVILIA·SP·L·AGATHEMERIS

C. I. L. V, 4986.

l. AEMILIVS·L·ET·Sp.LIb

C. I. L. IX, 2696.

C·AFINIO
SPVRI·F
SPVRIO

C. I. L. X, 3884.

M·BRITIus
SPVRI·F· *etc.*

ibid., 5698.

MARIAE·SP·L
QVINTAE

ibid. 5947.

OSTORIAE·SPV
RI·FILIAE·QVAR
TAE *etc.*

Brambach, *C. I. Rh.* 973.

C·SP·L·NOVIRI
VS·CAMERI
NVS·

Muratori, p. 1212, n. 1.

SP·SAVFEIVS·SP·F

Orelli, 2692.

P·VALERIVS·SPVRII·F
MONTANVS·VIVVS·FECIT
MATRI·ET·PATRI
ILARIONI·SVRIA·DOMETIA·ET·SVIS·

Dans toutes ces inscriptions on voit qu'il s'agit bien du prénom Spurius, soit qu'on l'ait écrit en toutes lettres, soit qu'on l'ait placé en tête du nom, soit enfin qu'il précède la lettre L : S P·L., c'est-à-dire *libertus* ou *liberta* de Spurius (1).

Les inscriptions grecques nous montrent aussi des exemples de ce genre : Σπορίου υἱέ, ou Σπορίου (2): fils de Spurius.

II

Dans la période de l'Empire, les auteurs classiques et les jurisconsultes paraissent avoir ignoré cette signification primitive et peut-être exclusive, au début, du mot *Spurius*; pour eux, ce n'est plus un prénom comme un autre, mais un qualificatif qui s'applique à une catégorie de personnes, aux enfants naturels ou nés en dehors d'un mariage légitime. *Spurii patre incerto geniti quasi* σποροι, dit l'auteur *de nominibus*. De même Gaius (1, 64): *unde solent spurii filii appellari vel a graeca voce, quasi* σποράδην *concepti, vel quasi sine patre concepti*. C'est aussi dans le sens de *vulgo conceptus, sine patre filius*, opposé à *justus, legitimus filius*, que le mot *spurius* est employé au Digeste (3).

Il est évident que ces divers auteurs parlent de l'acception du mot *Spurius* qui a prévalu au moment où ils écrivent. A ce moment, le prénom *Spurius* était hors d'usage; et voilà pourquoi ils prennent ce mot exclusivement dans le sens nouveau d'enfant naturel, et tentent, au moyen d'étymologies plus ou moins heureuses, de justifier cette interprétation. La traduction *sine patre* est une preuve frappante de cette méthode défectueuse de recherches; elle découle évidemment de l'abréviation S P.; or, nous savons que Spurius, jusqu'à la fin de la république, s'abrégeait S et non SP; que l'on juge par là de la valeur de ces prétendues étymologies.

Cette distinction capitale pour l'étude des enfants naturels est très nettement indiquée par Plutarque (*quaest. rom.* 103).

(1) Notons que *Spurius* était encore employé quelquefois comme gentilice et comme cognomen. Exemple : SPVRIA·A·L, *C. I. L.* VI, 8358) et l'inscription citée plus haut relative à C. Afinius, Spurii filius, Spurius (*C. I. L.* IX, 2696).

(2) *C. I. Gr.*, add. 2322, l. 92. — 2416, l. 17, 19.

(3) L, 23. *Dig.* 1, 5; L. 25, *Dig.* 49, 15; L. 29, § 1. *Dig.* 22, 3. Ulp. IV, 2; V, 7. — Voyez aussi Isid. *Orig.* IX, 5 : *Item spurius patre incerto matre vidua genitus, velut tantum spurii filius, quia muliebrem naturam, veteres spurium vocabant, velut* ἀπο του σπορου, *hoc est seminis, non patris nomine.*

L'auteur se demande pourquoi ceux qui n'ont pas un père certain, c'est-à-dire légitime, s'appellent *spurii* ? Voici sa réponse : « Les Grecs disent σπορος pour *semen*. Mais ils ont tort lorsqu'ils prétendent, ainsi que les rhéteurs, en leurs discours, qu'on les appelle de ce nom parce qu'ils sont nés *promiscuo semine*. *Spurius* est un prénom, comme Sextus, Decimus, Caius. Les Romains n'écrivent pas en entier les prénoms; ils les indiquent par une seule lettre : T, L, M, Titus, Lucius, Marcus; ou par deux: TI, CN, Tiberius, Gnaeus ; ou par trois : SEX, SER, Sextus, Servius. *Spurius* aussi s'indique par deux lettres : SP. Par les mêmes lettres ils désignent encore les bâtards : S · P, *sine patre* (1). De là vient l'erreur : *Spurius* et *incerto patre natus* étant indiqués par la même abréviation, on a appelé *Spurii* même ces derniers ». Plutarque ajoute qu'on a donné une autre raison de cette dénomination, raison qu'il trouve absurde : c'est précisément celle qui est tirée de l'étymologie plus que douteuse que nous avons signalée plus haut.

Cette judicieuse distinction de Plutarque entre les deux sens du mot *Spurius* signifiant tantôt un prénom, tantôt la qualité d'enfant né hors mariage est confirmée par les inscriptions.

Nous avons déjà vu des exemples du mot *Spurius* employé comme prénom; c'est dans ce sens qu'il est toujours pris dans la première période. Dans la seconde, au contraire, on le trouve rarement avec cette signification, tandis que l'usage de désigner ainsi les enfants naturels devient de plus en plus fréquent.

Voici d'abord deux inscriptions où le mot est écrit en toutes lettres dans le sens nouveau :

C. I. L. V, 2523.

T · ARETIVS · T · C · L · L
APIOLVS · IIIIIIVIR
IDEM · AVGVSTALIS
SIBI · ET
ARETIAE · MODES
TAE · LIB · SVAE · ET
T · ARETIO · PROCVLO
SPVRIO · MODESTÆ
LIB · FIL
V · F
H · L · S · H · N · S

(1) Orelli, 2693 : VARIAE · S · P · F. Faut-il lire avec Orelli *s(ine) p(atre) f(ilia)*? Ce serait le seul exemple de ce genre que nous fourniraient les inscriptions. C'est pourquoi je lis : *Spurii* ou *Spuria filia*.

Herzog, *Gall. Narb.* n. 378.

P · SEXTIVS · FLORVS
SEVIR · AVG · COL · IVL
AQVIS · ET · COL · AREL
VALERIAE · SPVRIAE · F
LASSINAE · VXORI · PIENTISSIM ·
SEX · VALERIO · PROCV
LINO · ET · SVIS ·

Dans la première, *T. Aretius Proculus, spurius filius Modestae libertae,* et dans la seconde, *Valeria spuria filia* sont évidemment des enfants naturels.

Mais il peut arriver que les mots *spurius filius* soient abrégés. En ce cas, il pourra se faire que la qualité de l'enfant soit précisée grâce à d'autres indications fournies par l'inscription, par exemple, si l'enfant est appelé *naturalis,* comme dans l'hypothèse suivante :

C. I. L. X, 2135. — *I. R. N.* 1894.

D · M ·
C · MAMERCIO · SP · F
IANVARIO · Q · AED · PRAET
IIVIR · Q · ALIMENTOR · ET
PACCIAE · LVCRETIANAE
P · PACCIVS · IANVARIVS
FILIO · NATVRALI · ET · MA
MERCIA · GRAPTE · MATER
INFELISSIMI · FILIO · ET
COGNATAE · PIISSIMIS
FECERVNT ·

Aucun doute dans ce cas : C. Mamercius est incontestablement un *spurius filius.*

Le sens des mots SP · F est plus difficile à déterminer, lorsque l'enfant n'est pas formellement appelé *naturalis.* Mais il est possible que, même en ce cas, l'inscription nous fournisse la preuve que nous sommes en présence d'un enfant naturel.

C'est ce qui arrive dans les inscriptions suivantes :

C. I. L. VI, 11206.

SEX · AFRANIVS · LAVTVS
SP · F · VIX · AN · X · MENS · VIIII
DIES · IIII
AFRANIA · PROTE · MATER
ET · HERMA · PATER · FILIO
PIISSIMO

Raph. Fabretti, *Insc. ant.* n. 264.

TI · CLAVDIO · SP · FILIO
HONORATO
VIXIT · ANN · IIII · MENS · VI
CLAVDIA · THEOPHILA · ET
ANTHVS · CAESARIS
FILIO · CARISSIMO

La qualité d'enfant naturel de Sex. Afranius et de Ti. Claudius n'est pas douteuse, elle résulte clairement de leur filiation : l'un et l'autre ont pour père un esclave, et pour mère une femme libre. Ainsi, lorsque la filiation est indiquée, il est facile d'en déduire l'explication de l'abréviation SP · F.

Il en serait de même si l'enfant était né du concubinat, comme dans l'hypothèse suivante :

Raph. Fabretti, n. 259.

C · VELIVS · A · F · SCAPTIA
SIBI · ET · CVNCVBINAE · SVAE
ET · VELIAE · SP · F · TERTIAE
FILIAE · MEAE ET *etc.*

On voit que Velia Tertia, bien qu'elle soit la fille de C. Velius, s'appelle SP. F., qu'il faut lire : *spuria filia*.

Nous avons enfin d'autres exemples de ce genre où un personnage s'intitule SP. F, alors que l'inscription mentionne le nom du père qui est différent de Spurius. Dans toutes ces hypothèses (1), cette dénomination suppose nécessairement que nous sommes en présence d'enfants naturels.

Tels sont les cas dans lesquels les *spurii*, dans les inscriptions, sont d'une façon certaine des enfants naturels, c'est-à-dire nés en dehors d'un légitime mariage, soit du *contubernium*, soit du *concubinatus*.

III

J'ai montré, dans les deux paragraphes précédents, la double signification de l'abréviation SP. A l'origine, à mon avis, elle n'en avait qu'une : c'était un prénom comme un autre. Plus tard, depuis la fin de la République, elle prend un nouveau sens, celui d'enfant naturel; mais elle n'en subsiste pas moins pendant quelque temps encore, comme prénom, bien que l'usage en devienne de plus en plus rare.

De là une première difficulté. Comment déterminer le sens

(1) *C. I. L.* IX, 6310 ; X, 2135, 3884. Murat. 949 ; 1145,9, 1268,3.

exact de cette abréviation lorsque nous la rencontrerons dans une inscription? J'ai déjà répondu à cette question en indiquant à quels signes on pouvait reconnaître la qualité d'enfant naturel. Ces signes seront: la mention du *contubernium*, du *concubinatus* ou celle du nom du père, concurremment avec celle de SP·F.

Mais il reste un grand nombre de cas dans lesquels ces indications font complètement défaut. Quelle solution adopterons-nous, en pareille occurence? A mon avis, il n'y a aucun caractère certain, en dehors de ceux que j'ai signalés, pour reconnaître surement la qualité d'enfant naturel.

Des savants (1) ont cru trouver la preuve de cette qualité dans la situation particulière qui serait faite à l'enfant naturel, au point de vue du droit politique. Dans leur opinion, cette classe de personnes serait traitée comme les *libertini*; on l'aurait reléguée dans l'une des quatre tribus urbaines, en particulier dans la Collina. Nous ne voulons pas, en ce moment, entreprendre l'étude des droits de l'enfant naturel; cette question sera l'objet d'un travail distinct. Mais sans entrer dans le cœur du débat, il me sera permis de faire observer que si un grand nombre d'entre eux est inscrit dans cette tribu (2), il en est aussi qui se trouvent, soit dans d'autres tribus urbaines (3), soit même dans des tribus rustiques (4). Je ne veux, pour le moment, tirer de ce fait qu'une conclusion, à savoir que le nom de la tribu n'est pas une preuve certaine de la qualité d'enfant naturel.

En résumé donc, il faut s'en tenir aux indications certaines que nous avons énumérées. A défaut de ces indications, on aura encore non pas une preuve, mais une simple présomption de la qualité d'enfant naturel, lorsque le SP·F portera le même nom que sa mère (5).

Autre question. Pourquoi le prénom Spurius, à partir de l'Empire, devient-il de plus en plus rare, pour disparaître complètement à une époque qu'il n'est pas facile de préciser, mais que je suppose très ancienne?

(1) Th. Mommsen: *Die rœmischen Tribus*, p. 100. note 78.
(2) *C. I. L.* VI, 5301, 7459 *c*, 10025, 11012. Murat. 1739, 14; 2066, 4. Wilmanns, 1300.
(3) *Suc(cusana)* *C. I. L.* VI, 5754, 9897; *Esq(uilina)*, *C. I. L.* VI, 2310.
(4) *Arn(iensis)*: *C. I. L.* VI, 1191; *Fab(ia)*: *C. I. L.* VI, 2744, Murat. 670, 2; *Volt(inia)*: Murat. 2035,1; *Vol(uria)*: *C. I. L.* VI, 10585, V, 5197, Murat, 1480,5.
(5) Par exemple: Orel. 2692. *C. I. L.* VI, 10585.

La grande majorité des exemples que j'en ai rapportés appartient à Rome et à l'Italie, et on a pu voir qu'ils n'étaient pas très nombreux. Dans les provinces, on peut dire qu'il est à peu près inconnu. Pourquoi ce prénom, à la différence des autres, a-t-il été délaissé?

Au point où je suis arrivé, il me semble que ce phénomène peut facilement s'expliquer. A partir de l'Empire, nous l'avons vu, le mot Spurius prend un sens équivoque, à cause de la double signification qui s'y attache. On comprend fort bien que les enfants naturels aient profité de cette équivoque pour cacher aux yeux du public l'irrégularité de leur naissance et se donner les apparences d'enfants légitimes. Or rien n'était plus aisé pour eux : ils n'avaient, en effet, qu'à abréger leur nom de Spurius en SP·F. De cette façon, on pouvait lire *Spurii filius* tout aussi bien que *Spurius filius*. Il semble même qu'on a été plus loin dans cette voie, car dans une ou deux inscriptions on lit SPVRII F., alors qu'il s'agit, à mon avis, d'un véritable enfant naturel, *spurius filius* (1).

Si cet usage a réellement existé, il est bien naturel que les enfants légitimes, pour ne pas être confondus avec les bâtards, aient cessé d'être appelés *Spurii*, prénom équivoque et qui pouvait faire douter de leur légitimité. Telle aurait été donc la cause de la disparition de ce prénom dans le monde romain.

Voilà les conclusions auxquelles j'ai été amené par l'étude des documents épigraphiques connus jusqu'à ce jour. Mais je n'ai pas la prétention d'avoir épuisé la question ; elle ne pourra être tranchée définitivement qu'après la publication complète du *Corpus*, et particulièrement des volumes qui sont consacrés à Rome. Ce que j'ai voulu, c'est poser nettement le problème et appeler l'attention des épigraphistes sur ce point.

J.-B. Mispoulet.

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES DE *THENAE*

Je dois à l'aimable obligeance de M. C. de Mensignac, l'actif et savant directeur du musée préhistorique de Bordeaux, l'indi-

(1) Orel. 2692

cation des quatre inscriptions suivantes, achetées par lui en novembre 1881, pour le compte de ce musée.

Elles proviennent de la nécropole de *Thenae*. Cette ville faisait partie de la province proconsulaire d'Afrique, région de la Byzacène. Colonie sous Hadrien, elle s'appela depuis *colonia Aelia Augusta Mercurialis Thaenitanorum*. De toutes les cités africaines, c'est peut-être celle qui est représentée par le moins d'inscriptions : Guérin n'y a trouvé que deux fragments sans importance (1). Aujourd'hui l'Henchir Tiné conserve le nom et indique l'emplacement de l'ancienne *Thenae*, sur un promontoire, à quatre lieues environ et au sud-ouest de Sfax.

De ces quatre inscriptions, la première a été publiée ici même par le père Delattre, qui la tenait de M. Max. Esnard (2). Je n'oserais prétendre que les trois autres soient inédites. D'ailleurs, deux d'entre elles n'ont aucune importance, et la dernière mérite d'être spécialement étudiée.

I

Plaque de marbre :

D · M · S ·
LVSIA · MA
IA · VIXIT
ANN XXXVI

0 m. 16

Caractères d'une basse époque : T à barre ondulée, A barrés obliquement. — Le gentilice *Lusius* est très rare, mais se trouve répandu uniformément par tout l'empire. — Le nom de *Maia*, employé comme *cognomen*, ne s'est guère rencontré jusqu'ici, à ma connaissance, que dans les provinces africaines (3). On le trouve même écrit MAIIA En revanche, le masculin *Maius*, extrêmement rare en Afrique, se rencontre un peu partout, ainsi que les dérivés *Maianus* et *Maiana* (4).

(1) *C. I. L.* VIII, p. 10.
(2) *Bulletin épigraphique de la Gaule*, II, p. 129.
(3) *C. I. L.* VIII, 4982, 5857, 7497, 8227, 8541. — *Id.* 6386.
(4) Sur *Maius* et *Maia*, cf. Preller, *Rœmische Mythologie*, p. 159, n. 2, éd. Jordan.

II

Plaque de marbre :

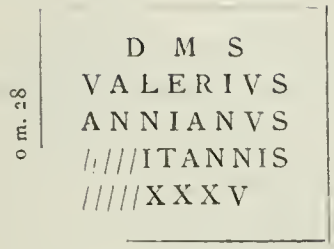

D(iis) M(anibus) s(acrum). Valerius Annianus [vix]it annis [l?] xxxv.

Assez beaux caractères.

III

Plaque de marbre :

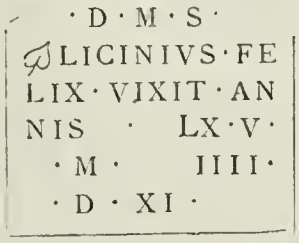

0 m. 22

IV

Plaque de marbre :

0 m. 18

D(iis) m(anibus) sacris. Eufrosine vixit annis lxx.

Caractères irréguliers, très mal gravés. — Je ne saurais interpréter les signes qui précèdent l'inscription.

Il importe de s'arrêter sur ce texte, intéressant à deux points de vue : le redoublement des initiales dans la formule *diis manibus* ; l'épithète *sacris* donnée aux dieux mânes.

Il est extrêmement rare de trouver DD.MM écrit pour D.M.

Ce fait ne s'est encore (1) rencontré, semble-t-il, que dans une inscription de Rome :

D D · M M
CAESIAE · KARALITANAE
FILIAE·DVLCISSIMAE·QVAE
VIXIT·ANNIS·VIII·MENS·III etc. (2)

Il faut rapprocher de l'une et l'autre inscription la suivante, de Beja (*Pax Julia* en Lusitanie) :

D D · M · S S
MVSICE · VIX
ANN·XXXVIII etc. (3)

inscription qui, dit M. Huebner, est d'une très basse époque, et qu'on doit lire sans doute : *Diis manibus sacris*, etc.

Mais que signifie ce redoublement des initiales ? Il faut, pour résoudre cette question, dire quelques mots sur l'emploi des lettres redoublées en épigraphie.

Des lettres redoublées

Il est assez difficile de dire quand et comment s'introduisit dans l'épigraphie latine l'usage des lettres redoublées à la fin des mots abrégés. Quoiqu'il n'ait jamais été bien répandu qu'aux quatrième et cinquième siècles, il commence cependant plus tôt qu'on ne le croit d'ordinaire. Il apparaît pour la première fois, à ma connaissance, dans une inscription de Rome (4), du règne de l'empereur Tibère : il s'agit d'un affranchi qui est appelé C. PEDANIVS.C.C.L, *Caius Pedanius, Caiorum duorum libertus* (5). Une inscription, qui est peut-être contemporaine de cette dernière, porte : TI.TI.CLAVDIORVM - - - AVG.L, (6). Une troisième, de Rome également, et datée de l'an 63, donne : C . C . LAPPI . MVTILVS.ET . RVFVS . ET . L . L . RVBRI. ANTIOCHVS ET.HYMNVS (7). De ces exemples et d'autres analogues (8) on peut conclure que c'est à Rome tout d'abord

(1) Toutes réserves faites, bien entendu, jusqu'à l'apparition des derniers volumes et des derniers *index* du *Corpus*.
(2) Probablement KARALITANAE vient de *Karales*, ville de Sardaigne. *C. I. L.*, VI, II, 14001.
(3) II, 80.
(4) VI, 397.
(5) Inscr. du monument des affranchis des fils de Néron Drusus, *C. I. L.* VI, 4397.
(6) *C. I. L.* VI, 8413.
(7) *C. I. L.* VI, 397.
(8) Inscriptions qui semblent du premier siècle : *C. I. L.* VI, 7431, 7948, 7803, 7787, 5783, 1945, 9208, etc.

que l'on a imaginé cette répétition de lettres ; et, en outre, que l'emploi en fut limité, pendant le premier siècle, aux initiales des prénoms. Autrefois, pour indiquer que l'on était affranchi de deux personnes, on unissait par la conjonction ET l'initiale de leurs prénoms, on disait : PACONIVS·C·ET·C·L (1). Plus tard on supprima ET. Si les deux prénoms étaient les mêmes, cette suppression entraînait la répétition de la même lettre.

Au second siècle, on imagina de redoubler, non plus seulement les initiales des prénoms, mais la dernière lettre des mots abrégés. Cela se fit tout d'abord pour les abréviations COS, *consulibus*, AVG, *augusti*. Dans ce cas, comme dans le premier, le redoublement indique qu'il y a deux consuls, deux empereurs.

On trouve pour la première fois COSS dans deux inscriptions chrétiennes de Rome, datées des consulats de l'an 107 et de l'an 111 (2). Elles sont parmi les trois plus anciens textes épigraphiques chrétiens que nous possédions. On serait presque en droit de se demander (précisément à cause de la présence de la forme COSS), si elles n'ont pas été gravées, après coup, au quatrième siècle : mais après un long et savant examen, M de Rossi a conclu qu'elles étaient contemporaines, ou peu s'en faut, des consulats qu'elles mentionnaient ; et l'on doit, dans une question de cette nature, *jurare in verba magistri*. Le redoublement COSS, en dehors de ces inscriptions, ne se rencontre, en effet, avant le règne de Septime, que dans le sénatus-consulte d'El-Begar, daté de l'an 138 (3). Même au troisième siècle, il est une exception des plus rares. Ce n'est qu'au quatrième qu'il est, avec CONSS, la forme ordinaire de l'abréviation du mot *consulibus*.

On trouve AVGG dès qu'il y a deux empereurs, c'est-à-dire sous Marc-Aurèle et Lucius Verus (4).

Il est évident que l'habitude de répéter la dernière lettre des mots abrégés a été prise d'abord dans les actes publics et les inscriptions plus ou moins officielles. Le redoublement AVGG a dû contribuer, plus que celui de COSS, — lequel a longtemps été exceptionnel,— à répandre cet usage. Il permettait d'indiquer, sans transcription gênante ou fastidieuse, que l'on était légat de

(1) *C. I. L.* VI, 1940 ; cf. L·ET·Ɔ·L, 7872 ; Q·ET·Ɔ·L, 7928, 7929, etc.
(2) *Inscriptiones Christianae*, nos 2 et 3, p. 3 et 7.
(3) *C. I. L.* VI, 270.
(4) *C. I. L.* VI, 1377, 1540, 1599, etc.

deux princes régnant conjointement, dyarchie qui ne s'est point présentée avant Marc Aurèle et Verus. Jusque-là les LEGATI AVGVSTORVM des inscriptions sont des légats nommés par un empereur et continués dans leur charge par son successeur. L'abréviation AVGG permettait encore de distinguer l'une et l'autre catégorie de légats.

Il faut, du reste, ajouter qu'elle ne se propagea que très lentement, et, surtout, à partir des Sévères. C'est seulement sous Septime qu'elle apparaît dans les légendes monétaires. En dressant le tableau des légats de Numidie, M. Mommsen a constaté que D. Fonteius Frontinianus, légat de Marc et de Lucius, s'appelle tantôt LEG·AVG, tantôt LEG.AVGVSTORVM, jamais LEG·AVGG (1). De même, si COSS se rencontre encore dans une inscription africaine de 208 (2), ce n'est guère qu'à la fin du troisième siècle qu'il cesse d'être une rareté.

M Mowat veut bien me rappeler un passage de Quintilien (3) où il est question du redoublement des consonnes : « *Columna exempta N littera et consules geminata S littera COSS legimus.* C'est ainsi que le passage est donné par l'édition Capperonnier d'après certains manuscrits ; dans d'autres, on lit : *et clarissimos et consules geminata littera legimus :* cela n'est pas clair ni satisfaisant ; d autres enfin donnent : *et columnam et consules exempta N littera legimus.* Il est très fâcheux que tous les mss. de Quintilien ne soient pas d'accord sur ce point capital ; cependant, il me paraît suffisant que quelques-uns d'entre eux parlent d'une gémination de la lettre S dans COSS pour que l'on soit tenu à avoir en grande considération une pareille assertion ». Je me permettrai de tenir moins de compte de Quintilien que mon cher directeur et maître. Tout d'abord, il faut écarter la leçon : *et clarissimos et consules geminata eadem littera legimus*, qu'accepte l'édition Bonnel (4): il ne peut être question de l'abréviation V.C au temps de Quintilien, encore moins du redoublement VV.CC, dont nous marquerons l'apparition au milieu du quatrième siècle. J'inclinerais fortement à rejeter aussi la leçon *geminata S littera COSS legimus*; d'abord elle n'est pas certaine ; puis, l'usage de redoubler l'S dans l'abréviation

(1) *C. I. L.* VIII, p. 1065.
(2) *C. I. L.* VIII, 2611.
(3) *Institutio*, 1, 7.
(4) In-12. Teubner, Leipzig.

COS n'apparaît que quelques années après Quintilien et encore ne peut-on avoir une réelle confiance que dans l'inscription d'Hadrien : entre les mss. de Quintilien et le témoignage de l'épigraphie, je n'hésite pas. Du reste le contexte montre qu'il ne peut s'agir ici de lettres redoublées : l'auteur parle de mots qui se prononcent autrement qu'ils s'écrivent. *Quid? quae scribuntur aliter quam enuntiantur?* Et Quintilien cite *Gaius*, dont l'abréviation (*nota*) est *C* ; *Gnaeus*, qui s'abrège *Cn* ; *Subura*, qui s'abrège *Suc*. Il n'a pu dire qu'une seule chose au sujet du mot *consul* : il s'abrège *cos*, qui se prononce *cons*. Je lirais donc de préférence : *et columnam* [? abrégeait-on *colun*? ou doit-on supposer *censores?*] *et consules exempta littera legimus*. Enfin on ne saurait, en tout cas, tirer du passage de Quintilien une règle épigraphique : il y est question surtout de l'écriture courante.

Voici les différentes manières dont se trouve employé le redoublement :

I. C'est une simple abréviation sans rapport avec la nature du mot abrégé : par exemple, PROCONSS, pour *proconsulatu*, dans une inscription de Neapolis en Afrique (1); FF, pour *fecit*, dans trois inscriptions de l'Italie méridionale (2). Mais cet emploi du redoublement est fautif, extrêmement rare, et ne se rencontre guère qu'à une très basse époque.

II. Il indique que le mot abrégé doit être mis au pluriel : COLL·DENDROPHORR, d'une inscription d'Evoli, doit se traduire par *collegium dendrophororum* (3) ; de même, BB, par *beneficiarii* (4); PROCC, par *procuratores* (5); PONTIFF, par *pontifices* (6). Le magistrat appelé, dans une inscription de Cirta *pr*AEF·ID·COLL, était préfet de plus de deux colonies (7). Cet emploi du redoublement, plus fréquent que le

(1) *C. I. L.* VIII, 970 [et non pas 960, comme le porte l'*index*, p. 1103, dern. l.]. Cf. COHH pour *cohortis*, *C. I. L.* VI, 233, inscr. du Bas-Empire.

(2) IX, 1365 (inscr. de 411); 1390, 1391.

(3) *C. I. L.* X, 4514.

(4) *C. I. L.* III, 876 ; VIII, 2586.

(5) *C. I. L.* VII, 62.

(6) *C. I. L.* IX, 1729 ; cf. 2438, MAGG, qu'il faut traduire peut-être par *magistratus duo*, les deux juges de la ville.

(7) *C. I. L.* VIII, 7103. — A ces exemples il faut sans doute ajouter le MENSS pour *menses* ou *mensibus* cité dans l'index du *C. I. L.* IX, p. 795, mais le renvoi est faux.

précédent, est encore très rare (1). Il se remarque surtout dans les listes de sénateurs ou de soldats (2).

III. Enfin et surtout il indique qu'il est question de deux personnes : dans ce cas, on redouble trois et jusqu'à quatre fois la même lettre, pour indiquer qu'il s'agit de trois, de quatre individus. On peut grouper ainsi les différents mots où se rencontre cet usage épigraphique :

1° La désignation des consuls ou des consulats. M. Mommsen a montré (3) que l'abréviation COS disparaît vers le temps de Dioclétien Elle est remplacée par celle de COSS, que nous avons vu employée déjà en 148 et de CONSS, que l'on trouve dès l'an 290 (4). La première paraît avoir été en usage surtout au commencement du quatrième siècle, l'autre surtout au temps de Valentinien et de Théodose. On rencontre même CONNSS dans une inscription de 323 (5); et, dans un assez grand nombre de textes, CC.SS (6).

2° Les titres et épithètes des empereurs. C'est l'emploi le plus fréquent du redoublement : les abréviations DD.NN, *domini nostri*, IMPP, CAESS, AVGG, sont les plus connues. Sous le règne de trois empereurs, on écrit AVGGG. Des titres des empereurs, le redoublement passa même à leurs noms, et l'on trouve, par exemple dans une inscription d'Afrique, peut-être la plus curieuse à cet égard : (7)

DDDD NNNN FFFF LLLL
VALENTINIANO THEODOSIO
ARCADIO ET MAXIMO SEMP AVGVST

De même, sur une inscription de Terracine : (8)

DDD · NNN · FFF · LLL
THEODOSIO · ARCADIO
ET · HONORIO · PPP · FFF
SEMPER · AAA · GGG

(1) FF, *fecerunt*, avec plus de deux sujets. *C. I. L.*, X, 3483, 3501, EQQ, (*praefectus*) *equitum*, VII, 287, 344, 586; LIBBB, pour *liberti duo*, VI, 2694.
(2) Album de Canosa, *C. I. L.* IX, 338; de Tîmgad, VIII, 2403.
(3) *C. I L.* X. p. 1112.
(4) *C. I. L.* VI, 870.
(5) *C. I. L.* X, 407.
(6) *C. I. L.* X, 7168. Inscriptions chrétiennes : de Boissieu, p. 573; de Rossi, *Inscr. chr.*, p. 29, 52, 69, 111, etc. CONSS doit parfois être traduit par *consulatus*, p. ex., dans l'expression connue POST CONSS, X, 4486.
(7) *C. I. L.*, VIII, 27.
(8) *C. I. L.* X, 6840.

FL est l'abréviation de *Flavii*: tous les empereurs dont il est ici question étaient des Flaviens. Notons encore PPP, FFF, *perpetuis, felicibus*; SS, *salvis* (1), NOBB, *nobilissimis*, l'épithète officielle des Césars.

3° Les noms des magistratures autres que le consulat, des fonctions publiques ou municipales, des grades militaires: AEDD, dans une inscription de 242 où il n'est question que de deux édiles (2); PRAEFF·PR, désignant les deux préfets du prétoire (3): on trouve même, PRAEFF·PRAETT, mais dans une inscription du règne de Dioclétien, d'un temps où il y avait deux empereurs, c'est-à-dire deux *praetoria* (4). Ajoutons encore: VI·VIR·AVGG, *sexviri augustales duo* (5), FLL·P·P, *flamines perpetui duo* (6); et, enfin, un des redoublements les plus curieux: 77,777, précédant (7) ou suivant (8) la mention de deux ou de trois centurions.

4° Les titres de noblesse. Il importe de noter surtout l'abréviation CC·VV, ou VV·CC, *viri clarissimi duo* (9). On la place principalement devant les noms des deux consuls, lorsque ni l'un ni l'autre n'appartient à la maison impériale; du reste, cette addition de CC·VV à la date consulaire est spéciale au bas empire: M. Mommsen n'en a trouvé aucune trace avant 382 (10). L'abréviation la plus usitée après celle-là, dans ce groupe, est celle de EE·VV, *eminentissimi viri*, précédant ou suivant les noms des deux préfets du prétoire (11). Une inscription de 552 donne SPP, *spectabilium*, épithète s'adressant à deux personnages (12).

5° Les noms des collèges, des corps de troupe, etc. Par exemple, PRINC·KK, *principes duo castrorum* (13), qu'il faut rapprocher du PRAEFF·PRAETT, mentionné plus haut. Dans

(1) *C. I. L.* X, 7582.
(2) *C. I. L.* IX, n° 3429, l. 4.
(3) *C. I. L.* X. 6569.
(4) *C. I. L.* VI, 1125.
(5) *C. I. L.* V. 4203, 4449.
(6) *C. I. L.* VIII, 8807.
(7) *C. I. L.* VI, 226.
(8) *C. I. L.* VI, 228. Voyez, dans cette même inscription, TRIBB, *tribunis duobus*
(9) Voyez aussi CCCC. *vvvv.*, *clarissimorum virorum quattuor*, *C. I. L.* VI, 1796.
(10) *C. I. L.* V. 1620; cf. X, p. 1117.
(11) *C. I. L.* X, 214; VIII, 9368. EE·MM·VV, dans le t. VIII, 4325.
(12) *C. I. L.* X, 4502. Cf. VV. PP, *viri perfectissimi duo*, VI, 1696.
(13) *C. I. L.* VI, 216. Cf. VI, 332: MIL·LEGG·I·MIN·ET·II ADIVT.

un diptyque de l'an 539 (1), Strategius Apion est appelé COM·DEVV·DOMM, *comes devotissimorum domesticorum* : V et M sont redoublés parce qu'il y avait deux corps de *domestici*, les *equites*, et les *pedites*.

6° Les degrés de parenté dans les inscriptions funéraires : p. ex. FF, *filii duo*, HH ou HERR, *heredes duo* (2), LIBB, *liberti duo*.

7° Les noms de personne. Nous avons vu que les initiales des prénoms ont été les premières lettres redoublées. Parmi les nombreux exemples que fournissent les inscriptions funéraires de Rome, on peut citer Ↄ·Ↄ·L, *libertus mulierum duarum* (3); et C·C·Ↄ·L, affranchi d'une femme et de deux *Caii* (4). Naturellement, les noms de famille ne s'abrégeaient guère : et, d'ailleurs, le redoublement des prénoms pouvait suffire. Nous avons vu, cependant, des exceptions à cette règle pour le nom des empereurs (5) de la *gens Flavia* : le nom de *Flavius* est en effet devenu, au quatrième siècle, un véritable prénom. Le gentilice Aurelius, le plus répandu après celui-là, s'abrégeait aussi, AVR, et il arrivait de même qu'on redoublât la dernière lettre : AVRR·MAXIMO ET ANNEO (6), et même : MM·AAVVRR, *Marci Aurelii duo* (7). Dans tous ces exemples de redoublement, il est probable qu'en lisant l'inscription, on disait *duo*, *tres*, suivant le nombre de lettres redoublées (8).

8° Enfin, on pouvait user de ce procédé même dans les abréviations de verbes : le redoublement indique que le verbe a un double sujet : par exemple SS, *solverunt ambo* (9); FF, *fecerunt* (10), DD, *d(e)d(icaverunt)*, dans l'inscription suivante, trouvée à Bordeaux (11) :

(1) *C. I. L.* II, 2699.
(2) Peut-être aussi COHERR, *C. I. L.* VII, 429. Le renvoi HERR, 3957 de l'*index* du t. X, p. 1165, est inexact.
(3) *C. I. L.* VI, 5783; IX, 4390.
(4) *C. I. L.* VI, 7787.
(5) Cf. aussi VI, 332 : FF. LL, où il s'agit de deux particuliers.
(6) *C. I. L.* III, 1910.
(7) *C. I. L.* III, 1660.
(8) Voyez en effet l'inscription : EROS SER*(vus)* DVO*(rum)* AVG*(ustorum)*, *C. I. L.* V, 8856.
(9) *C. I. L.* VIII, 2690, 10624.
(10) X, 2109, 2599, 2758; *filii duo viri fecerunt* : VV·FF, *C. I. L.* III, 4197.
(11) D'après le monument. Cf. Robert, dans *Société arch. de Bordeaux*, t. IV, p. 221.

D M
MEMORIÆ
ANCLAVINIAE
VERANCVERVS
MARIT
ET AN·AVGVSTA
MATR · PIENT
DD · DD

Il semble résulter de cette nomenclature, nécessairement très incomplète, les faits suivants :

On se borne le plus souvent à redoubler la dernière lettre du mot abrégé: mais cette règle n'est pas absolue, et il peut arriver que toutes les lettres du mot soient répétées, par exemple : NNNOOOBBB·CAESSS, qui offre l'exemple des deux systèmes (1). Parfois on redouble seulement les deux dernières lettres: CONNSS, quelquefois même, la première et la dernière, en supprimant les lettres intermédiaires: CC·SS, *consulibus*, AAAGGG, *augusti* (2). Mais ce sont là des particularités de l'épigraphie du Bas Empire.

D'ordinaire, les lettres redoublées ne sont point séparées par des points; cependant l'on trouve assez souvent C·C·V·V, *clarissimi viri*, et même une fois (3) AVG·G·G·N·N·N; *tres augusti nostri*. On peut les rencontrer groupées deux par deux, comme dans FF·LL, *Flavii*, ou trois par trois, FFF·LLL. Il semble que l'usage soit de séparer les lettres redoublées par des points, du moins dans la bonne époque, lorsqu'il s'agit de prénoms ou de mots abrégés par leur initiale. Si le prénom est abrégé par sa première syllabe, les lettres n'en sont pas répétées une à une: nous avons vu TI·TI·CLAVDIORVM (4), exemple auquel on peut ajouter : ANTISTIA·SEX·SEX·SEX·C (5).

Cet usage, rare au premier et au second siècle, et originaire de Rome, fut répandu surtout au quatrième et au cinquième, et, semble-t-il, plutôt en occident, et, plus particulièrement, en Afrique et dans l'Italie méridionale.

Enfin, dans la très grande majorité des cas, une lettre est

(1) *C. I. L.* X, 6959.
(2) Voyez même NV. AGG, *numinibus Augustorum*, dans une inscription de Vichy. Allmer, *Revue Epig.*, n° 466. — Rapprochez NNBB, *nobilissimi*, *C. I. L.* III, 3120.
(3) *C. I. L.* VI, 227.
(4) Cf. TI.TI.IVLII, VI, 3700.
(5) *C. I. L.* VI, 7958.

répétée autant de fois qu'il y a de personnes signifiées par le mot qu'elle abrège. Le redoublement est rarement le simple indice du pluriel. On ne le trouve guère employé de cette manière qu'à propos de noms de magistratures, de termes de la langue officielle.

Revenons à l'inscription de *Thenae*.

Il n'est guère possible d'admettre que le redoublement DD·MM soit simplement le signe du pluriel. L'usage d'écrire D·M pour *diis manibus* était trop fréquent, trop connu: on n'avait nullement besoin de répéter les lettres, pour avertir qu'il fallait entendre et lire *diis manibus* et non pas le singulier.

Il faut donc lire *diis manibus duobus*. Mais comment expliquer ce duel ?

On appelait *diis manes* l'âme, l'esprit même d'un seul individu, quoique l'expression s'appliquât mieux à la totalité des esprits des morts. C'est cet emploi abusif qui explique pourquoi le nom du mort est si souvent mis au génitif dans les inscriptions.

Or, à côté du culte des mânes se trouvait celui des génies. La croyance populaire était que chaque mortel possédait son génie, *genius natalis*, qui naissait et mourait avec lui. Plus tard, à côté de cette croyance s'en répandit une autre, qui semble avoir une origine grecque et philosophique: c'est celle du double génie, le bon et le mauvais: « Lorsque nous naissons », dit Servius, « nous recevons deux génies, l'un qui nous exhorte au bien, l'autre qui nous pousse au mal » (1).

Le culte des génies et celui des mânes sont entièrement différents l'un de l'autre. Les génies sont distincts des âmes, des esprits des hommes: les mânes sont ces âmes, purifiées, divinisées, consacrées après la mort.

Toutefois, on en vint bientôt à confondre les génies avec les âmes des hommes, sans doute sous l'influence de la philosophie stoïcienne. Par suite, les dieux mânes furent considérés simplement comme les génies transformés (2). On trouve la trace de ces croyances dans un grand nombre d'inscriptions funéraires

(1) *Ad Aeneida*, 6,743: *Cum nascimur, duos genios sortimur. Unus est qui hortatur ad bona; alter, qui depravat ad mala.*

(2) Cf. Preller, *Rœmische Mythologie*, p. 83, Iordan.

dédiées « au génie d'un homme », « à la junon d'une femme ». Une des plus jolies inscriptions de Lambessa est ainsi consacrée par une femme : GENIO MITISSIMI AMANTISSIMIQ. CONIVGIS ET IVNONI SVAE (1). On sait qu'une *juno* était le génie d'une femme. C'est cette croyance encore qui explique pourquoi plusieurs inscriptions sont dédiées *diis manibus et genio*, c'est-à-dire à la totalité des esprits des morts et au génie particulier du défunt auquel le monument a été élevé.

Par suite, de même que quelques-uns croyaient à l'existence de deux génies, de même on dut penser que chaque mortel avait « deux dieux mânes ». Cette croyance devait résulter nécessairement de la confusion que l'on fit entre les mânes et les génies. D'ailleurs, Servius parle expressément à ce sujet. « Il y en a », dit-il, « qui croient que les mânes sont les mêmes que ceux que l'antiquité appelait les génies ; que, dès le moment où il a été conçu, l'homme a reçu deux mânes, qui, même après la mort, n'abandonnent pas les corps, et qui, quand les corps ont été réduits en poussière, continuent à habiter les tombeaux » (2).

Les inscriptions dédiées DD·MM peuvent donc être interprétées *diis manibus duobus*, « aux deux dieux mânes » : elles sont le commentaire du texte de Servius, écho de la croyance populaire qu'il nous a rapportée.

L'épithète *sacri* n'est donnée aux dieux mânes que dans un très petit nombre d'inscriptions qui paraissent toutes d'une très basse époque. A celle de Thenae, à l'inscription DD·M·SS de Beja, on peut ajouter les suivantes :

III. Inscription du musée de Capoue: [*Diis*] *sacris man*(*ibus*) (3).

IV. Inscription de Pouzzoles : *D*(*is*) *m*(*anibus*) *sacris* (4).

V. Inscription de Numidie : *Dis manibus sacris* (5).

On peut en rapprocher l'inscription suivante de Rubi :

DIS MANIBVS
SACRATIS ARRE
CINES PROBAES etc.

(1) *C. I. L.* VIII, 3695.
(2) *Ad Aeneida*, 3,63 : *Sunt etiam qui putent manes eosdem esse, quos vetustas genios appellavit, duosque manes corporibus ab ipsa statim conceptione assignatos fuisse, qui ne mortua quidem corpora deserant, consumptisque etiam corporibus sepulcra inhabitent.*
(3) *C. I. L.* X, 4226.
(4) *C. I. L.* X, 3010.
(5) *C. I. L.* VIII, 5210.

Sacrum, comme *sacratum*, n'a qu'un sens dans la bonne latinité : il ne s'entend que d'un emplacement, d'un monument, d'un objet qui appartient, qui a été consacré aux dieux : *Sacrum est, quidquid est quod deorum habetur* (1). On n'a jamais pu donner ces épithètes à des dieux ; on s'explique aussi mal la formule *dis manibus sacris* que l'on comprend bien celle de *dis manibus sacrum*.

On ne peut guère admettre, dans toutes ces inscriptions, une faute de lapicide. Peut-être faut-il expliquer cette singularité par le fait que le sens de *sacer*, de *sacratus* s'est peu à peu dénaturé : les mots ont été pris par erreur ou par ignorance pour un synonyme de *sanctus*, employés dans le sens de notre mot sacré, dont *sacratus* est l'origine (2). Peut-être, aussi, faut-il penser que l'on considérait parfois les dieux mânes comme consacrés à une divinité supérieure, de même que les Vestales étaient consacrées à Vesta (3). S'il en était ainsi, on pourrait songer à la Terre, qui protège et garde dans son sein les esprits des morts ; ou bien à ces déesses de la mort dont le sanctuaire s'élevait dans certaines nécropoles (4) ; ou bien, plutôt, à Jupiter, à Mercure, à des dieux dont le culte se rattachait à celui des Mânes; et, dans ce cas, ne faudrait-il pas lire l'inscription d'un autel trouvé à Capoue, et publiée récemment par M. Mommsen :

MANES SACR IOVI

comme s'il y avait: *Manes sacri Jovi ?* (5).

Camille Jullian.

COURS ÉLÉMENTAIRE D'ÉPIGRAPHIE LATINE (*suite*)

§ IV. *Noms des esclaves*

L'esclave ne porte d'habitude qu'un seul nom. Pour distinguer sa personnalité il fait suivre ce nom des dénominations de son maître au génitif :

(1) Macrobe, 3. 3, 2.
(2) Par exemple *sacratus*, *sacratissimus princeps*, *sacrata mysteria*.
(3) Peut-être faut-il rapprocher ici l'inscription funéraire de Sergia Syntyche (fin du 2e siècle) qui commence ainsi : HIC·CONSECRATA·EST, etc., *C. I. L.* VI, 18003.
(4) A Capoue par exemple, *Bull. de l'Inst. de Corr. Arch.*, 1876, p. 171 et s.
(5) *C. I. L.* X, 3802.

Ex.: Vindex, L. Corneli Balbi. — Vindex, esclave de L. Cornelius Balbus. Le mot *servus* peut être exprimé ou sous-entendu.

Pourtant on rencontre parfois sur les inscriptions la mention d'esclaves portant deux noms.

(a) Tantôt ce second nom est terminé en *anus* et dérivé d'un nom propre. Un nom de cette sorte indique que l'esclave qui le porte est passé par achat ou par héritage dans une nouvelle maison ; et le nom propre dont il est dérivé est le nom du maître auquel il avait d'abord appartenu :

Ex.: Orelli-Henzen, 2991. *Anna, Liviae, Maecenatiana.* Anna, esclave de Livie, antérieurement esclave de Mécène.

Orelli-Henzen, 6317. *Aepolo, Imp. Aug. dispensatori, Galbiano Felicia conjunx,* etc. A Aepolus, esclave *dispensator* de l'empereur, antérieurement esclave de Galba, sa femme Felicia...

(b) Tantôt ce second nom est un nom quelconque. Dans ce cas il faut le regarder comme une sorte de sobriquet destiné à distinguer l'esclave qui l'a reçu des esclaves appartenant au même maître et portant le même nom :

Ex. : *C. I. L.* X., 895.... *Speratus, Caesiae, Mus....* Speratus Mus, esclave de Caesia.

Ce qui indique que ce second nom est bien réellement une sorte de sobriquet, c'est qu'il est souvent précédé des mots *sive, idem,* ou *qui et* :

Ex.: Orelli-Henzen, 2588. *D(iis) M(anibus) Philadelphi qui et Polydaphnus, Stratonice conserva b(ene) m(erenti).*

§ V. *Noms des affranchis.*

Les affranchis portent d'ordinaire sous l'Empire trois noms, un prénom, un nom et un surnom, comme les hommes nés de condition libre. Le surnom n'est autre que leur nom d'esclave qu'ils gardent après leur affranchissement ; quant à leur nom et à leur prénom, ils le reçoivent de leur patron au moment où ils acquièrent leur liberté.

L'affranchi indique, sur les inscriptions, son état social et le rapport qui l'unit à son patron, en faisant suivre son gentilice du mot *libertus,* précédé du prénom de ce patron au génitif.

Ex.: C. Julius, C. libertus, Hermes.

Pour étudier suivant quelles règles les dénominations se transmettent du maître à l'affranchi il faut distinguer plusieurs catégories.

A. Affranchis d'un homme. Les affranchis prennent le nom

et le gentilice de leur patron ; ils gardent, comme nous l'avons déjà dit, leur nom d'esclave comme surnom.

Ex. : C. Julius, Aug(usti) l(ibertus), Niceros.

On sait qu'Auguste se nommait C. Julius Caesar Octavianus.

Exceptionnellement il arrive que le patron, pour honorer un ami, fait prendre à un de ses affranchis le nom de famille de cet ami au lieu du sien. C'est ainsi que Cicéron (*M.* Tullius Cicero), affranchissant un des ses esclaves Dionysius, lui donna, en l'honneur de son ami Atticus (T. *Pomponius* Atticus) les noms de *M Pomponius* Dionysius « ut est ex me et ex te junctus Dionysius, M. Pomponius » (1).

L'inscription suivante (2) nous permet, suivant M. Henzen, de constater le même fait :

L·VALERIVS·M·F·OVF·GIDDO
L·CALPVRNIVS·M·L·MENOPHIL
VALERIANVS
VALERIA L·L·TRVPHERA

L. Valerius, M. (Valerii) f(ilius), Ouf(entina tribu), Giddo ; L. Calpurnius, M. (Valerii) l(ibertus), Menophilus Valerianus, Valeria, L. (Valerii) l(iberta), Truphera.

L'affranchie, ici, porte le gentilice de son maître Valerius et garde son nom d'esclave comme surnom. Quant à l'affranchi, qui se dit *M. libertus*, et qui par conséquent était l'affranchi du père de L. Valerius, *M. f*, Giddo c'est-à-dire de M. Valerius, il ne porte pas le gentilice Valerius, comme on devrait si attendre. C'est que son maître, en l'affranchissant lui a donné le prénom et le nom d'un L. Calpurnius qui nous est inconnu, mais qu'il tenait à honorer. Le seul souvenir de lui-même qu'il lui ait légué est le *cognomen* Valerianus.

B. Affranchis d'une femme. Si un esclave est affranchi par une femme, il emprunte à sa patronne son gentilice ; mais, comme celle-ci n'a pas de prénom à lui transmettre, puisque les femmes n'en portent point généralement, il prend celui du père de sa patronne.

Ex. : M. Livius, Aug(ustae) l(ibertus), Menander (Orelli-Henzen, 6386).

Le père de Livie se nommait M. Livius Drusus.

(1) Cic *ad. Att.* IV, 15.
(2) Orelli-Henzen, 6379.

Si la patronne est elle-même une affranchie, l'affranchi prend le prénom de l'ancien maître de sa patronne :

Orelli-Henzen, 735.

DIS MANIBVS
CLAVDIAE·ACTES·AVG·L·L·AVCTAE
TI · CLAVDIVS DEMETRIVS
VXORI ET
TI CLAVDIVS EVPLASTVS
CONLIB · OPTIME · DE · SE
MERITAE · FECIT

Di(i)s Manibus Claudiae, Actes, Aug(usti) l(ibertae), l(ibertae), Auctae. Ti. Claudius Demetrius uxori et Ti. Claudius Euplastus conlib(ertae) optime de se meritae fecit.

Ti. Claudius Euplastus se disant *conlibertus* d'une affranchie d'Acté est donc lui aussi un affranchie d'Acté. Celle-ci étant elle-même affranchie de Néron se nommait naturellement Claudia Acté. Son affranchi Ti. Claudius Euplastus emprunte son prénom *Ti* à Néron, le patron de sa patronne.

Pour indiquer en épigraphie qu'un affranchi a reçu d'une femme la liberté on se sert des sigles Ↄ·L : G(aiae) l(ibertus) ou l(iberta). Cette abréviation, consacrée par l'usage, était comprise de tous puisque, nous dit Quintilien : (1) Gaius C littera notatur *quae interversa mulierem declarat.*

Ainsi, Tuccia Ↄ. l(iberta) Philematio doit s'expliquer : Tuccia Philematio affranchie d'une femme ; et, puisque l'on prenait le gentilice de sa patronne : affranchie d'une femme qui se nommait elle aussi Tuccia.

La justesse de cette interprétation serait confirmée, s'il était nécessaire qu'elle le fût, par le fait suivant : dans certaines inscriptions où sont mentionnés des affranchis d'une femme, on trouve, à la suite du gentilice de ces affranchis et avant le mot *libertus* ou *liberta*, par conséquent à la place où devrait figurer la sigle Ↄ, le mot *mulieris* écrit en entier (2), ou en abrégé (3).

Le texte suivant, trouvé près de Narbonne (4), nous donne un exemple de ce fait :

(1) *Instit. orat.*, I, 7, 28.
(2) *C. I. L.*, II, 1485.
(3) MVL (*C. I. L.*, II, 2138 ; V, 7017) M/= MV (*ibid.* V, 609) ⋚ (*ibid.*, V, 707) ou même W (*ibid.*, II. 558, 1449, 2359).
(4) Il nous a été signalé par M. Mowat qui a appelé notre attention sur cette sigle et ses différentes transformations.

Bulletin Monumental XXXVII (1871) p. 129.

M · MAECIO
M · F · OCEANO
NVMISIAE · W · L
*p*RIVATAE
C · MAECIO · INGENO
EQVITI · LEG · X CN

M. Maecio, M. M(aecii) f(ilio), Oceano ; Numisiae m(ulieris) l(ibertae), [P]rivatae ; C. Maecio Ingen(u)o, equiti leg(ionis) X G(e)m(inae).

On ne peut souhaiter une confirmation plus éclatante du texte de Quintilien.

C. Affranchis de plusieurs personnes (1). Si les deux patrons ont le même gentilice et le même prénom, il n'y a aucune difficulté : l'affranchi prend leur gentilice et leur prénom communs :

Ex. : Q. Cornelius, Q. Q. l(ibertus), Saturninus (2). Q. Cornelius Saturninus, affranchi de deux Q. Cornelius.

Si les patrons ont le même gentilice, mais un prénom différent, l'affranchi prend ce gentilice commun et le prénom d'un des patrons :

Ex. : P. Decumius, M. P. V. l(ibertus), Philomusus (3). *P.* Decumius Philomusus affranchi de M. Decumius, de *P.* Decumius, et de V. Decumius.

Enfin si les patrons n'ont ni le même gentilice, ni le même prénom, l'affranchi prend le nom et le prénom de l'un des deux, ou bien le prénom de l'un et le nom de l'autre.

Ex. : L. Cocceius, L. C. Postumi l(ibertus), Auctus (4). *L Cocceius* Auctus, affranchi de *L. Cocceius* et de C. Postumius.

Q. Caecilius, Cn. A. Q. Flamini libertus (5). *Q. Caecilius,* affranchi de Cn. *Caecilius,* d'A. Caecilius et de *Q.* Flaminius.

D. Affranchis d'une ville ou d'un collège. Ici les règles sont moins précises ; on peut pourtant distinguer certaines catégories. Les esclaves d'un municipe ou d'une colonie (*servi publici*) prennent, lorsqu'ils sont affranchis :

(1) On conçoit qu'un esclave puisse appartenir à plusieurs personnes ; par exemple, si, à la mort d'un père, il a passé par succession, à ses enfants.
(2) Inscription dont l'original est au Louvre.
(3) Orelli-Henzen 9251.
(4) Wilmanns 728.
(5) Wilmanns 2652.

(a) Tantôt le *gentilicium* Publicius, formé de Publicus.

Ex : Q. Publicius, Tergesti(norum) libertus, Felix (1);

(b) Tantôt un *gentilicium* qui figurait parmi les surnoms du municipe ou de la colonie.

Ex.: Ti. Claudius, municipii Celeian(i) lib(ertus), Favor (2). Celeia s'appelait municipium *Claudium* Celeia ;

(c). Tantôt un *gentilicium* tiré du nom du municipe ou de la colonie.

Ex.: Sex Venafranius, col(oniae) l(ibertus), Felix (3). — (Inscription trouvé à Venafrum).

L'affranchi d'un collège prenait souvent un nom dérivé de la profession des membres du collège :

Ex. : T. Velatius, accensorum velatorum libertus, Ganymedes (4)

Si l'affranchi, avant de recevoir la liberté portait deux noms, ainsi qu'il arrivait quelquefois, comme nous l'avons dit plus haut (5), il gardait ces deux noms comme *cognomina* après son affranchissement.

Ex.: *C. I. L.*, VI, 143. *Carpus, Aug(usti) lib(ertus), Pallantianus sanctis draconibus d(ono) d(edit).*

C. I. L., V, 5889. *Theocriti, Aug(ustorum) l(iberto) Pyladi...*

C. I. L., VIII, 2888. *D(iis) M(anibus) s(acrum)* ; *T. Julio Mauro sive Ruzerati.... Julius Bassus....liberto optimo.*

Naturellement les fils d'affranchis se hâtaient pour la plupart d'effacer bientôt toute trace apparente de la condition de leur père, en prenant des surnoms qui ne pussent réveiller en rien le souvenir de leur origine.

CHAPITRE DEUXIÈME

Noms et titres des empereurs

Sur les inscriptions destinées à honorer un empereur régnant, ou gravées par l'ordre d'un empereur, les prénom, nom et surnom (ou surnoms) du prince sont généralement accompagnés d'une série de titres et de noms divers qui se représentent constamment et dans le même ordre. Il ne peut être question, dans un cours élémentaire d'épigraphie, d'examiner ces différentes

(1) Orelli-Henzen, 6397 = *C. I. L.*, V, 628.
(2) Orelli-Henzen, 3020 = *C. I. L.*, III, 5227.
(3) Orelli-Henzen, 6400 = *Insc. Neap.* 4722.
(4) Fabretti, 433, IV.
(5) Cf. § IV.

parties constitutives d'une inscription impériale autrement que pour apprendre à les déchiffrer et à en tirer les renseignements chronologiques qu'elles contiennent.

L'exemple suivant permettra de distinguer aisément chacune de ces parties:

C. I. L., III, p. 868.

IMP CAESAR DIVI NERVAE F NERVA TRAIANVS
AVG·GERM·DACICVS PONTIF MAX TRIBVNIC PO
TESTAT XIIII IMP VI COS V P P
etc. (an 110 ap. J.-C.)

Imp(erator) Caesar, divi Nervae f(ilius), Nerva Trajanus Aug(ustus) Germ(anicus) Dacicus, pontif(ex) max(imus), tribunic(ia) potestat(e) decimum quartum, imp(erator) sextum, co(n)s(ul) quintum, p(ater) p(atriae), etc...

Les noms et titres contenus dans cette inscription doivent être divisés en 11 groupes que nous examinerons successivement.

1° Imperator.	7° Pontifex maximus.
2° Caesar.	8° Trib. pot XIIII.
3° Divi Nervae f.	9° Imp. VI.
4° Nerva Trajanus.	10° Cos V.
5° Augustus.	11° P. p.
6° Germanicus Dacicus.	

1° *Imperator* (αὐτοκράτωρ). Ce terme qui désigne proprement le chef d'armée revêtu de l *imperium* se rencontre deux fois dans cette inscription:

a). Au début. A cette place il ne doit pas être considéré comme un titre honorifique, mais comme un prénom « *insuper praenomen Imperatoris* », dit Suétone (1). Aussi est-il écrit en abrégé dans les inscriptions, suivant la règle générale que nous avons rapportée plus haut: IMP.

Tous les empereurs, sauf Tibère, Caligula et Claude, prirent ce titre comme prénom. Vitellius le faisait figurer parmi ses surnoms (2).

b). Dans le courant de l'inscription suivi d'un chiffre A cette place il désigne le nombre des salutations impériales de l'empereur. Chaque fois que le prince remportait une victoire, soit par lui-même, soit par un de ses lieutenants, il ajoutait une unité au nombre de ses salutations impériales. Il est à remarquer à

(1) *Caes.*, 76. Cf. *Tib.*, 26; *Claud.*, 12.
(2) Eckhel. *Doctr. num. vet.* VI, p. 309.

ce sujet qu'à la première victoire l'empereur prenait le titre d'*imperator II*, et non d'*imperator* (c'est-à-dire *imperator primum*), le fait d'être proclamé empereur étant regardé comme une première salutation impériale.

2° *Caesar* (καῖσαρ). C'est un *cognomen* de la *gens Julia* que portèrent successivement tous les empereurs. Ils le font figurer dans la série de leurs dénominations à la place réservée au gentilice, c'est-à-dire immédiatement après le prénom *Imp.* et avant leurs noms particuliers ou l'indication de leur filiation A partir du règne d'Hadrien, ce *cognomen* appartient exclusivement à l'empereur et aux personnages officiellement destinés à le remplacer; mais, pour ces derniers, il est relégué à la suite de tous les autres surnoms.

Ex : M. Aelius Aurelius Verus Caesar.

3° *Divi Nervae f...* Filiation de l'empereur; nous parlerons plus bas du mot *divus*.

4° *Nerva Trajanus*. Noms personnels de l'Empereur Trajan après son élévation à l'empire.

5° *Augustus* (σεβαστός). C'est un titre honorifique décerné à Auguste (1) et qui fut pris par tous ses successeurs comme *cognomen*. *Augustus* signifie que la personne de l'empereur est sacrée :

Hic socium summo cum Jove nomen habet
Sancta vocant augusta patres, augusta vocantur.
Templa, sacerdotum rite dicata manu (2).

A partir de Commode ce *cognomen* est généralement précédé des surnoms *Pius Felix* (3); à partir de Caracalla, de *Pius Felix Invictus*.

Depuis le début du IVe siècle, le surnom *Augustus* ne se rencontre guère qu'accompagné d'épithètes plus ou moins solennelles : *perpetuus* Augustus, *semper* Augustus, *victor ac triumphator semper* Augustus, etc.

Les dénominations diverses contenues dans ces cinq premiers paragraphes constituent à proprement parler les noms de l'Empereur. Ce serait ici la place de donner la liste de tous les empereurs, en mettant en regard les noms par lesquels on a coutume de les désigner dans l'histoire et ceux qu'ils portent sur les

(1) Suet. *Aug.* 7.
(2) Ovid. *Fast.* I, 608 et suiv. Cf. Suet. *loc. cit.*
(3) Commode reçut le surnom de *Pius* en 183, et celui de *Felix* en 185. Cf. Eckhel, *Doctr. num. vet.* VII, p 111 et 135. Septime Sevère porte le surnom *Invictus* sur les monnaies mais non sur les inscriptions. Cf. Eckhel, *Doctr. num. vet.* VII, p. 192.

monuments épigraphiques; mais l'étendue de cette liste interromprait trop longuement notre étude des titres impériaux. Provisoirement, nous renvoyons le lecteur aux listes dressées par M. Henzen, dans son *Supplément* à Orelli, et par Wilmanns, dans ses *Exempla inscriptionum latinarum.*

6° *Germanicus Dacicus.* A la suite de certaines expéditions heureuses, les empereurs recevaient un surnom honorifique tiré du nom des peuples vaincus. C'est ainsi que Trajan, auquel se rapporte l'inscription que nous avons choisie comme type, joignit au surnom *Germanicus* qu'il avait pris en même temps que Nerva, à la suite des victoires remportées sur les Suèves (an 97), (1) celui de *Dacicus* qu'il obtint après la conquête de la Dacie, en l'année 103 (2). On comprend dès lors l'importance de ces surnoms: ils peuvent, à défaut d'autre indication chronologique, servir à dater approximativement les inscriptions où ils figurent. Dans le cas actuel, Trajan portant le surnom de *Dacicus,* cette inscription est certainement postérieure à l'année 103; comme, d'un autre côté, il n'y porte pas celui de *Parthicus* qu'il prit en 116, c'est que le monument est antérieur à cette année. La date doit donc en être cherchée entre les années 103 et 116.

Marc Aurèle est le premier qui ait fait suivre un surnom de cette nature de l'épithète *Maximus*: Parthicus Maximus. C'est un exemple qui fut souvent suivi par ses successeurs.

Avant ou après ces surnoms géographiques peuvent en figurer d'autres accordés aux empereurs dans des circonstances spéciales, comme par exemple celui d'*Optimus* que Trajan reçut du Sénat (3).

7° *Pontifex maximus* (ἀρχιερεὺς μέγιστος). On sait que César et Auguste avaient été grands pontifes; cette dignité qui les rendait présidents du collège des pontifes et par là maîtres de la religion fut accordée à tous les empereurs.

(*A suivre*). René Cagnat.

(1) Cf. Mommsen, *Hermes* III, p. 131.

(2) Plin. *Epist.*, VIII, 4; Dion., LXVIII, 9. Cf. Eckhel. *Doct. num. vet.* VI, p. 415. et Mommsen, *Hermes* III, p. 127.

(3) Plin., *Panegyr.*, 88.

CORRESPONDANCE

1° *Inscription gauloise découverte à l'Isle (Vaucluse)*

Avignon, 2 juillet 1884.

« Monsieur,

« J'ai pensé qu'il vous serait agréable de recevoir communication d'une inscription en caractères grecs, d'origine probablement celtique et tout à fait inédite. Elle est gravée en haut d'une pierre cylindrique, s'évasant insensiblement du sommet à la base et qu'on peut voir aujourd'hui devant la ferme de M. Lucien Laval, près de l'Isle (Vaucluse). Elle était restée pendant de longues années debout au bord de l'ancien chemin de Velleron, à quelques pas de là. J'ai pris, ces jours-ci, un dessin de la pierre, dont je vous envoie une copie, et un estampage de l'inscription, dont les caractères, quoique n'étant pas tous régulièrement tracés, sont cependant assez distincts. Cette inscription est disposée sur deux lignes, dont la première est plus courte que la seconde. Elle occupe, en longueur, à peu près la moitié du pourtour de la pierre, soit $0^{m}480$ de longueur développée à la 1re ligne, $0^{m}650$ à la 2e ligne; hauteur moyenne des lettres $0^{m}025$; hauteur de l'aire épigraphique $0^{m}085$.

« Voici comment je la détaille: A la première ligne, je lis AΔ. Après ces deux premières lettres qui sont très apparentes, il semble qu'il y ait un petit point, à moins que ce ne soit un trou accidentel de la pierre. On distingue ensuite assez nettement ΓEN; moins nettement et assez fruste un caractère qui pourrait être un autre N mal gravé; et nettement, OPΙΓ. Là, semble se terminer la première ligne. A la seconde, on lit distinctement OYEP; après vient une lettre dont la partie intérieure manque et dont le haut, assez peu distinct, semble être le restant d'un E, puis un T surélevé. Au-delà la pierre est dégradée sur une longueur de 9 centimètres, et je me demande s'il ne manque pas une ou deux autres lettres. Après ce petit espace inoccupé, on lit encore distinctement MAPE; puis la pierre est assez largement et profondément écaillée; enfin, deux lettres distinctes qui terminent la seconde ligne, YI. Lecture d'ensemble :

AΔ.ΓENNOPIΓ
OYEPET////MAPE//YI

« Veuillez agréer, etc

« Louis Rochetin ».

Il nous paraît superflu d'insister sur l'intérêt de la découverte de M. Rochetin ; elle porte à 19 le nombre des inscriptions gauloises en caractères grecs actuellement connues ; le département de Vaucluse, à lui seul, en a donné huit, provenant d'Apt, du Castellar, de Gargas, de St-Saturnin, de Malaucène, de Saignon, de Vaison et de l'Isle Nous croyons que la dernière peut s'interpréter ainsi : Ἀδγεννόριγ[ος] Ὀυερετ[ο]μάρου, (tombeau) d'Adgennorix, fils de Veretomarus. Dans le nom composé *Adgenno-rix*, le premier élément est le thême qui fournit le gentilice connu *Adgennius* ; quant au premier élément de *Veretomarus*, il se retrouve comme nom d'homme, *Veretus*, dans une inscription provenant du Mont-Beuvray et publiée par M. de Villefosse, *Bull. des Antiq. de Fr.* 1883, p. 107. R. M.

2° *Inscription romaine de Chesters*

Notre collaborateur, M. W. Thompson Watkin, de Liverpool, nous a informé, à la date du 11 juillet, que l'on venait récemment de découvrir, à Chesters, l'antique station de Cilurnum, sur le mur d'Hadrien, un fragment de tablette en pierre portant l'inscription

////// R I B V S · C O M
////// RO SALVTE DE
////// V R · S E V E R I

[*deabus*? *mat*]*ribus Com* [.....] [*p*]*ro salute de*[...].....
[*A*]*ur*(*elii*) *Severi*. R. M.

3° *Découvertes et publications faites à Bordeaux en 1883-1884 et concernant l'épigraphie*

Bordeaux, 1er août 1884.

Mon cher Directeur,

Vous me demandez de vous tenir au courant de tout ce qui se découvre, de tout ce qui se publie à Bordeaux dans le domaine de l'épigraphie et de l'archéologie. Permettez-moi de vous remercier tout d'abord d'avoir songé à votre humble collaborateur : je vous donnerai, je vous enverrai tout ce qu'il me sera possible de transcrire ou de retrouver. Mais laissez-moi vous dire, je vous prie, que vous vous faites peut-être illusion sur les ressources de notre cité. Nous avons, sans doute, une mine féconde. Ce sont les fondements de la muraille du quatrième siècle, bâtis, comme vous le savez, à l'aide de débris de toutes

sortes, fûts de colonnes, autels, cippes funéraires. M. Allmer a souvent parlé, dans sa *Revue épigraphique* de ce qu'on a trouvé dans cette ruine; on pourrait y trouver plus encore : mais on n'y touche guère. Le Conseil municipal de Bordeaux a, malheureusement pour nous et pour le *Bulletin*, d'autres intérêts à sauvegarder que ceux de l'épigraphie : sur ce qui reste de ces vieilles murailles sont bâties les maisons de la ville

Depuis les découvertes faites en 1880, auxquelles M. Reinhold Dezeimeris, — que les amis d'Ausone et de Virgile connaissent bien, — a consacré un article étendu et fort bien fait dans les actes de notre *Société archéologique* (1), le sol de Bordeaux n'a rien donné jusqu'en 1883. A la fin de cette année, on a trouvé, dans les fondements d'une maison qu'on élevait rue du Temple, un monument funéraire en pierre bâtarde, haut de 65 centimètres : il se compose d'un dé quadrangulaire reposant sur une base circulaire et surmonté d'un couronnement en forme de fronton. Sur la face gauche du dé, on voit l'*ascia*, qui ne manque à presque aucun des monuments trouvés à Bordeaux. La face principale porte l'inscription suivante, en lettres assez bonnes, mais à peine tracées : elles ont 35 millimètres de hauteur.

D M
ET MEM

ORIAE·
CLAVDIA
ECONTE
MTE·DE
/AN XV
//// ATER
P C

(1) Tome VI : *Remarques sur des inscriptions antiques récemment découvertes à Bordeaux*, février 1880. Aux fragments reproduits dans cet article, il faut ajouter le suivant, qu'il a bien voulu me communiquer :

§ BI §

en lettres de 25 millimètres, gravées sur une plaque de marbre jaune, trouvée par lui dans des déblais, rue de Grassi. Près de sa maison de campagne de Loupiac (Gironde), M. Dezeimeris a trouve d'autres petits fragments se rattachant à l'inscription de Leontius : ils ont été publiés avec cette dernière, et d'après la copie de M. Dezeimeris, par M. Schenkl, dans son édition d'Ausone (1883), p. XVIII, n 3. L'assertion de M. Schenkl, que le plus important de ces fragments peut ne pas appartenir à l'inscription, est entièrement hypothétique et n'est pas le moins du monde justifiée par l'examen du monument.

Elle se lit très facilement: *D(iis) M(anibus) et memoriae Claudiae Contemt(a)e, de(functae) an(nos) xv; [p]ater p(onendum) c(uravit).* — On peut lire *[m]ater* au lieu de *[p]ater.*

Contemtae est sans doute pour *Contentae. Contenta* est un *cognomen* assez rare, à ce qu'il semble, et qu'on ne rencontre guère que dans les inscriptions des provinces africaines (1).

Ce n'est pas de la muraille romaine que la pierre a été extraite: car elle ne passe pas sous les fondations de la maison. Mais, comme elle se trouve à quelque distance de là, il ne semble pas douteux que notre monument n'en provienne.

Il y a quelques semaines, des fouilles faites dans la cour d'une maison, entre la rue de Grassi et la rue du Temple, ont mis à découvert un amoncellement de poteries antiques, anépigraphes et de qualité fort commune. Ces débris, et l'analyse de certaines substances trouvées au milieu des ruines, ont fait supposer à M. de Mensignac, directeur des musées préhistorique et lapidaire, qu'on se trouvait en présence de l'atelier même d'un potier.

Il est à remarquer que ces débris, comme tous ceux que l'on a rencontrés dans l'intérieur de la ville romaine du IVe siècle, portent la trace très visible d'un incendie.

On n'a trouvé dans cette cour qu'une seule inscription, de forme circulaire, qui se lit en relief sur un fragment de brique, d'ailleurs bien conservé:

P · RVTIL · ANT ·

VT liés. — *P(ublii) Rutil(ii) Ant(onini)* ou *Ant(iochi).*

Cette marque de fabrique apparaît pour la première fois à Bordeaux. Le nom même de Rutilius ne se rencontre guère en Aquitaine. Il semblerait donc que cette brique fût de fabrication étrangère. De fait, il y avait dans l'Empire romain de grandes manufactures de briques, tuiles et amphores, appartenant à la *gens Rutilia.* La plus célèbre était celle qui portait le nom de *figulina Brutiana* et dont on trouve la trace depuis 109 jusqu'en 122: les briques sorties de cette dernière ont pour marque un loup et portent le nom de M. Rutilius Lupus (2). C'est surtout dans l'Italie méridionale que l'on a trouvé des objets provenant des manufactures de la *gens Rutilia* (3)

Le Conseil municipal de Bordeaux a récemment voté l'acqui-

(1) *C. I. L.*, VIII, 7676, 9943; CONTENTVS, 7742.
(2) Borghesi, *Œuvres*, IV, p. 373.
(3) *C. I. L.*, IX, 6078, 144; X, 8042, 88; 8046, 25; 8048, 27.

sition des papiers de M. de Lamontaigne, qui fut, à la fin du dernier siècle, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bordeaux. Il y a, dans ces papiers, dont M. R. Céleste, notre sous-bibliothécaire, vient de faire le consciencieux dépouillement, quelques notes concernant l'archéologie bordelaise: elles offrent du reste assez peu d'intérêt (1). Une seule donne quelque chose de nouveau: elle est d'une écriture inconnue, peut-être celle de l'abbé Baurein. Elle renferme trois inscriptions sous la rubrique:

« Inscriptions trouvées dans les fouilles de l'archevesché, en 1775 ».

//IIVLAE PACATAE
SALVIAE MAX

Jul[*i*]*ae Pacatae* [*et*] *Salviae Max*[*imae*].

M·SALVIO P//TI//I
Q SALVIO AS//

M(*arco*) *Salvio P*[*a*]*te*[*rno*] [*et*] *Q*(*uinto*) *Salvio As*[*iatico ?*].

////ALVIO PACA
////NAE

[*S*]*alvio Paca*[*to*] [*et*.....]*nae*.

Voici comment l'abbé Baurein s'exprime au sujet de cette découverte dans un discours lu devant l'Académie de Bordeaux le 25 août 1775:

« Les fouilles qu'on a faites dans l'enceinte du Palais Archiépiscopal de cette Ville [au coin nord-ouest de la cathédrale] démoli depuis peu, nous ont procuré la découverte de quantité de débris d'anciens édifices qui ont excité agréablement la curiosité du public...

« Néanmoins, les pierres sur lesquelles on a trouvé quelques inscriptions, concernant principalement l'ancienne famille de Salvius, étaient d'une qualité très différente et n'approchaient pas à beaucoup près, ni de la blancheur, ni de la finesse des pierres [de cet édifice] ».

Ce discours vient d'être imprimé pour la première fois (2):

(1) Cf. *Société archéologique de Bordeaux*, t. VIII, où se trouve l'analyse de ces notes.
(2) *Recherches sur la ville de Bordeaux*, t. IV (1876), p. 341.

le texte seul de ces inscriptions avait échappé, ne se trouvant pas dans la collection des écrits de l'académicien.

Voilà, mon cher Directeur, toutes les acquisitions faites à Bordeaux, en ces derniers temps, par la science épigraphique. C'est infiniment peu de chose. Mais c'est avec les petits ruisseaux que se font les grandes rivières.

Deux travaux importants ont été consacrés l'année passée à l'archéologie bordelaise. L'un est déjà connu des lecteurs du *Bulletin épigraphique* Vous-même en avez rendu compte ici (1), en lui décernant tous les éloges qui lui sont dus. C'est le mémoire de M P. Ch. Robert intitulé *Les Etrangers à Bordeaux*, paru dans le tome VIII de la *Société archéologique*.

M. Robert a réuni dans cette étude toutes les inscriptions, trouvées ici, où sont mentionnés des noms de cités ou de provinces, des ethniques : il y en a trente-cinq, bien copiées, accompagnées de dessins très fidèles, dus à l'auteur lui-même, et de commentaires remplis de faits et d'enseignements. Les lectures sont rigoureusement exactes, comme il est facile de s'en convaincre sur les monuments.

Une seule de ces inscriptions a été incomplètement publiée, M. Robert n'ayant pu voir le monument. Il la donne ainsi, d'après une copie prise en 1828 par Jouannet (2) :

.....ET MEMO.....
.....CIVES AVLERCVS
.....COIVX·EIIVS·PO
SIT

Le monument existe encore dans la propriété de M. Dubois, rue Ségalier. On peut lire ainsi l'inscription, en deux fragments :

E ///// MEMO	SOLL
CIVES·AVLERCV	NN·X
COIVX EIIVS·PO	VRAV
ꝏ ET	

[*D*(*iis*) *M*(*anibus*)] *e*[*t*] *memo*[*riae*] *Soll*[*emnis*], *cives Aulercu*[*s*, *def*(*unctus*) *a*]*nn*(*os*) *x*[....], *co*(*n*)*iux eius po*[*nendum c*]*urav*[*it*], *et* [*sub ascia dedicavit*].

Les lettres sont bien gravées, mais d'une basse époque : elles

(1) *Bulletin épigraphique*, t. III, p. 310.
(2) *Actes de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bordeaux*, 1829, pl. III, n° 54.

ont 52 millimètres de hauteur. Le monument est une plaque de pierre dure, épaisse de quinze centimètres.

Aux inscriptions mentionnant des personnages étrangers à Bordeaux, on peut ajouter la suivante, qui se trouve encastrée dans le mur du jardin du rectorat, rue du Temple, et qu'a bien voulu m'indiquer M. Ouvré, recteur de l'Académie :

M · IVLIO · C · F · VoLT
SEVERO
TESTAMENTO

M(arco) Julio, C(aii) f(ilio), Volt(inia tribu), Severo [.....? *ex*] *testamento* [*ponendum curavit*] (1).

Bordeaux appartenait, comme Périgueux sa voisine, comme, sans aucun doute, la majorité des villes d'Aquitaine, à la tribu *Quirina :* une inscription de Tebessa ne laisse aucun doute à ce sujet (2). M Julius Severus, inscrit dans la tribu *Voltinia*, était donc étranger à cette ville. C'était fort probablement un habitant de la Gaule Narbonnaise : car presque toutes les villes de cette région, Vienne, Nîmes, Aix, Arles, Toulouse dépendaient de la tribu Voltinia.

Le second travail, moins intéressant pour les épigraphistes, a une importance considérable pour l'histoire de Bordeaux. M. de Mensignac, dans son étude sur l'*Emplacement de la ville romaine de Bordeaux du Ier à la fin du IIIe siècle*, a noté avec le soin le plus minutieux tous les points de la cité où ont été trouvées des antiquités romaines : c'est un relevé de l'ensemble des fouilles faites dans le sol de Bordeaux depuis le seizième siècle (3) : un plan accompagne ce travail, plan sur lequel sont marqués en surcharge tous les endroits où ont été rencontrés des débris romains.

Il ne reste plus, pour terminer la topographie de l'ancien Bor-

(1) Cette inscription a été publiée par M Dezeimeris dans la *Société archéologique* t. VI, p. 128 ; et, d'après lui, par M. Allmer, dans sa *Revue epigraphique*, n° 190. t. 5, p. 162. Le voyageur Zinzerling (plus connu sous le nom de Jodocus Sincerus), qui visita Bordeaux en 1612, a publié dans son *Itinerarium Galliae*, *Appendix*, p. 390 et s., un certain nombre d'inscriptions qu'il vit *in viridibus Remondi, loco Musis amato*. C'est le jardin de Florimond de Raymond, qui se trouvait rue du Temple Parmi ces inscriptions, il cite, de mémoire, la suivante, p. 392 *Ea fuit, si recte memini*. M. IVLIO CAES. F. VolT SEVERO EX TESTAMENTO. Zinzerling écrit CAES au lieu de C. : mais on ne peut douter que cette inscription et celle du rectorat ne soient les mêmes, car le jardin de Raymond se trouvait à côté du mur dans lequel est aujourd hui encastrée la pierre de Severus.

(2) *C. I. L.*, VIII. 2103.

(3) *Société archéologique*, t. VII.

deaux, qu'à dessiner le tracé du port intérieur et qu'à lever le plan de la ville et de la muraille du quatrième siècle. M. de Mensignac nous donnera bientôt l'un et l'autre travail.

Pour achever de tout vous dire, je dois vous annoncer l'inauguration d'un nouveau *Dépôt d'Antiquités*, rue du Colisée, à l'ombre des murailles de l'amphithéâtre. Il a été ouvert au public en mars 1884. On y a réuni toutes les pierres qui se trouvaient dans la cour de l'hôtel Jean-Jacques Bel et dans le dépôt de la rue des Facultés.

Permettez-moi maintenant d'émettre deux souhaits et de vous prier d'en accepter l'expression dans le *Bulletin épigraphique*. Le premier, c'est qu'on veuille bien réunir en un seul musée toutes les collections historiques de Bordeaux (1). Il y a ici un monument qui ne sert à rien, qu'on veut détruire, et dont les salles pourraient être transformées sans peine en galeries: c'est l'ancien couvent des Dominicains, monument historique entre tous, car c'est là que se réunit, en 1790, la *Société des Amis de la Constitution*, dont faisaient partie Vergniaud, Gensonné, Guadet, et qui devait donner naissance au groupe des Girondins (2). Par la disposition de ses salles, par les souvenirs qu'il rappelle, ce monument est destiné à devenir le musée historique de Bordeaux.

Le second souhait, bien plus timide, est qu'on veuille ordonner quelques sondages dans la muraille romaine. Si ce dernier n'est point entendu, mon cher Directeur, je cours le risque de ne point vous écrire souvent, ou de vous écrire, comme aujourd'hui, pour des vétilles.

Camille Jullian.

(1) Ces collections sont: 1° Le *Dépôt d'Antiques* de l'Hôtel Jean-Jacques Bel; 2° le *Dépôt d'Antiquités* de la rue du Colisée; 3° le *Musée d'Armes*, où ne se trouvent guère en fait d'antiquités romaines, que des poteries et l'inscription suivante:

Q · SERVENIVS
////NCI///

Elle se lit sur le dé d'un tout petit autel, qui provient de Nîmes: le musée l'a acquis en 1866; 4° le *Musée préhistorique*, qui renferme les quatre inscriptions de *Thenae* dont je vous ai adressé la copie.

(2) Voyez les savants et piquants articles de M. Céleste (*Un Bordelais*), dans *La Gironde* des 21 et 22 juillet 1884.

BIBLIOGRAPHIE

C. Jullian. — *Les transformations politiques de l'Italie sous les empereurs romains (43 av. J.-C. 330 ap. J.-C.)* Thèse pour le doctorat. Paris, 1883, in-8°, Thorin, éditeur.

M. Jullian est un de nos collaborateurs ; dire du bien de sa thèse aux lecteurs du *Bulletin* n'aura donc rien qui les étonne; ce serait le contraire qui les surprendrait. Le titre du livre pouvait être ainsi conçu : *Réduction progressive de l'Italie en province romaine*: L'auteur, en effet, s'est proposé d'étudier les différentes réformes par lesquelles l'Italie perdit successivement ses anciennes franchises pour devenir l'égale des autres provinces de l'Empire et de nous montrer les empereurs lui appliquant peu à peu la loi commune. Il s'est tracé trois périodes principales : 1° l'Italie pendant le Ier siècle ; 2° l'Italie pendant le IIe siècle ; 3° l'Italie au IIIe siècle et au début du IVe.

Il ne peut être question ici de faire une analyse complète de l'ouvrage — dont la forme répond au fond — je tiens seulement à constater tout le profit que M. Jullian a su tirer de l'épigraphie. Les inscriptions sérieusement interrogées lui ont permis de donner sur certains points des vues précises et nouvelles C'est ainsi qu'il a pu écrire sur les curateurs un chapitre plein de faits intéressants. La question est maintenant élucidée. Je lui signalerai pourtant une inscription qui paraît permettre de faire remonter au moins à Domitien, l'origine de cette institution (*C. I. L.* III, 291) qu'il attribue à Nerva. Pour les *juridici* leur existence et leur rôle étaient connus depuis longtemps ; mais il est possible de fixer d une façon plus précise que ne la fait Borghesi la date où ces magistrats furent créés, il ne fallait que presser un peu un renseignement que M. Jullian a indiqué dans une note (p. 122, note 2) pour arriver à la solution.

La création des Juridici est de l année 163, année où une violente famine sévit en Italie ; c'est, d'ailleurs, ce qui a déjà été indiqué par Wilmanns (*Exemp. Insc. lat* 1187 note 5) et plus nettement encore par J. Klein (*Rhein. Mus.* N. F. XXX, p. 293, note 1). On peut arriver à la même date en étudiant le *cursus honorum* de Servilius Pudens, consul en 166 et proconsul d'Afrique qui fut le premier *juridicus* de l'Aemilie et de la Flaminie comme Arrius Antoninus avait été le premier *juridicus* de la Transpadane (*C. I. L.* VIII, 5354).

La partie de la thèse la plus intéressante est peut-être celle qui traite des *Correctores*.

La date de la création de ces magistrats, la nature même de leurs fonctions donnaient lieu à de grandes discussions ; la dernière édition du manuel de Marquardt (I, p. 227 et 228) qui résume les travaux les plus récents et donne toujours des renseignements très précieux établissaient une certaine confusion entre les *Curatores* et les *Correctores* que M. Waddington avait pourtant parfaitement distingués dans une note aux œuvres de Borghesi. M. Jullian a nettement indiqué les raisons qui ont nécessité l'établissement de cette magistrature dans les provinces et ensuite son introduction en Italie ; il a surtout, au moyen d'une heureuse conjecture épigraphique que Marquardt avait émise d'abord, puis abandonnée, expliqué un texte de Trébellius Pollion qui embrouillait singulièrement la question.

C est ainsi qu'à chaque page l'épigraphie a été utilisée par l'auteur. Je regrette seulement qu il n'ait pas toujours, dans ses notes, cité plus longuement les inscriptions sur lesquelles il s'appuyait. Il ne suffit pas de renvoyer au *Corpus* ; car, outre que la référence peut être fausse, ce qui arrive au plus attentif, on ne peut obliger le lecteur à faire des recherches longues et ennuyeuses pour vérifier les assertions qu on avance : le plus simple est de transcrire la partie de l'inscription nécessaire pour la compréhension du texte, comme M. Jullian l'a fait, du reste, plus d'une fois.

R. Cagnat.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — *Séance du 4 juillet.* — M. G Perrot, président, prononce l'éloge funèbre de M. Ch. Tissot, membre libre de l'Académie, décédé l'avant veille ; la séance est levée en signe de deuil.

11 juillet. — M. Oppert lit un mémoire sur la langue des Elamites qu'il a reconnue en 1862 et classée dans la famille sémitique ; un vocabulaire de 48 mots de cette langue vient d'être découvert au musée britannique. M. Hamy lit un mémoire sur les peintures d'un tombeau égyptien de la 18e dynastie (XVIIe siècle avant notre ère), où sont représentés des personnages appartenant à quatre types ethniques différents.

18 juillet. — M. de Villefosse communique un fragment d'inscription découvert par M. Letaille à Djamâa, au nord du Djebel Massouge (Tunisie) et contenant des traces certaines du nom d'une Zama, *col.* AVG·ZAM·M*a* | *iOr. d*EVOTA·NVMI*ni* | *maie*STATIQVE·*eius* | *d. d.* P. *p.* Il propose ensuite la lecture SVLEVIS▾IVNO | NIBVS▾SACR | L▾CAS////VIC | M[*iles*]////// | ST////// pour le fragment d'inscription de Marquise (Pas-de-Calais) renvoyé à l'examen de M. Desjardins dans la séance du 14 mars dernier (1).

25 juillet. — M. A. Dumont présente de la part de M. Foucart, des reproductions en couleur de trois lames d'epées courtes trouvees à Mycènes par M. Schliemann et ornées de fines inscrustations d'or qui représentent des figures d hommes et d'animaux ayant une grande analogie avec celles qu'on rencontre sur des monuments égyptiens de haute antiquités (2). M. Pavet de Courteille lit un mémoire de M. Egger. *Souvenirs historiques concernant une des cinq Académies de l Institut*; c'est une courte histoire de l'épigraphic grecque et des travaux par lesquels l'Academie des Inscriptions et Belles-Lettres a contribue à la formation et aux progrès de cette science. M. le vicomte de Ponton d'Amécourt lit une *Note sur quelques ateliers monétaires mérovingiens de Brie et de Champagne : Binson, Château-Thierry, Jouarre, Mouroux et Provins*, noms de lieu qu'il met en rapport avec les légendes numismatiques, BAINISSONE. BAGNISSINI . ODOMO FIT IOTRO , IORO , MVGRECE VICO , ORTEBRIDVRE — PROVINVS M.

1er août. — M. R. Mowat présente une tablette de bronze recueillie à Rome par M. A. Duruit, le célèbre collectionneur rouennais, et paraissant avoir été fixée à la paroi d'un temple, à une base de statue, ou à un autel ; sur cette tablette est gravée en latin archaïque, une dedicace adressée à une divinité bien connue, la Fortune prénestine , ORCEVIA · NVMERI · //// | NATIONV · GRATIA | FORTVNA DIOVO FILEIA | PRIMO DENIA | DONOM· DEDI. « Moi. Orcevia, (fille ou femme) de Numérius, en reconnaissance de ma délivrance, j'ai fait ce don à la Fortune, fille première-née

(1) L'estampage sur lequel ce déchiffrement a été obtenu est, sans doute, défectueux: dans le précédent n° du *Bulletin*, p. 141. nous avons donné de cette inscription une lecture en quelques points différente que nous croyons devoir maintenir ; au lieu du cognomen *Victor* nous avions lu et nous lisons encore avec certitude sur l'estampage de M. Vaillant, NIGRIN ; le premier I est dans le prolongement du jambage droit du premier N ; le deuxième I, surélevé, termine la ligne; ces lettres sont brisees d'en bas ; le deuxième N, au commencement de la ligne suivante a perdu son jambage droit.

(2) Des fac-similes de ces lames ont été publiés dans la *History of ancient sculpture*, par Lucy M. Mitchell. editée à New-York par Dodd, Mead et Cie : on y voit des sujets de chasse ; guerriers attaquant des lions, lions poursuivant des gazelles, panthères poursuivant des canards le long des rives d'un fleuve sinueux, caracterise par le papyrus, (le Nil apparemment) ; nous croyons que les dessins incrustes sont l'œuvre d'un artiste grec qui a dû séjourner longtemps en Egypte et s'inspirer du souvenir des scènes dont il avait été témoin en ce pays.

R. M.

de Jupiter ». M. Mowat rend compte des particularités philologiques et mythologiques qui font l'intérêt de ce petit monument. M. S. Reinach lit une note sur une inscription grecque d'Epidaure rapportant plusieurs guérisons extraordinaires obtenues par la langue de chiens entretenus dans le temple d'Esculape et dressés à lécher les parties malades; il pense que la tablette phénicienne de Cittium (Chypre) mentionnant aussi des chiens sacrés provient d'un sanctuaire du dieu Eshmoun qui avait des analogies étroites avec l'Esculape grec. M. de Villefosse lit un rapport sur des copies d'inscriptions latines recueillies à Sbéitla (Tunisie) et adressées à l'Académie par M. le lieutenant Marius Boyé.

8 août. — M. Maspéro expose le résultat de ses fouilles dans la vallée du Nil durant l'exercice précédent; à Memphis, entr'autres, on a mis au jour une chambre funéraire ornée de peintures représentant les objets nécessaires au mort, mobilier, vêtements, etc. C'est un type nouveau de sépulture. M. Heuzey présente un ouvrage de MM. Henri Cros et Ch. Henry intitulé *L'Encaustique et les autres procédés de peinture chez les Anciens*; il signale la restitution tant cherchée du procédé de peinture à la cire et au feu.

13 août. — La séance est levée en signe de deuil à l'occasion de la mort de M. Albert Dumont, membre de l'Académie.

22 août. — M. J. Halévy présente des observations sur une inscription araméenne découverte dans l'oasis de Teima, à l'est du golfe d'Akaba en Arabie, et publiée par M. Noldeke. Elle est accompagnée d'une scène figurée où l'on voit une divinité armée d'une lance et coiffée d'un disque aîlé; à côté, un prêtre dans l'attitude de l'adoration, près d'un autel surmonté d'une tête de bœuf; au dessus, les mots *Image de Schérib, fils de Pétosiris, prêtre*; M. Halévy pense que cette stèle est postérieure à Alexandre-le-Grand. M. G. Schlumberger étudie un sceau de plomb byzantin appartenant au Cabinet des médailles; sa légende nomme *Georges Mélias protospathaire et stratège impérial de Mamistra, Anazarbe, et Tzamandos*; ce personnage amené en 888 à la cour de Constantinople par Achod, roi d'Arménie, est mentionné par Constantin le Porphyrogénète.

29 août. — M. L. Delisle présente des observations sur les 13 feuillets du *Miroir* de St-Augustin, msc. du 8e siècle de l'abbaye de St-Benoît sur-Loire soustrait par Libri à la bibliothèque d'Orléans et vendu par lui en 1847 à lord Ashburnham. M. le dr Rouire lit un mémoire sur la situation des Syrtes et du lac Triton tendant à réfuter la théorie du colonel Roudaire qui assimile les Chotts à l'ancienne baie de Triton. D'après M. Rouire, aucun auteur ancien n'a fait communiquer la baie de Triton avec le golfe de Gabès; Solin, Procope, Strabon ne parlent pas d'une pareille communication; les seuls Scylax, Mela et Pline ont déterminé la position du lac Triton par rapport aux Syrtes: le premier dit formellement que la baie de Triton était au fond du golfe compris entre Thapsus et Neapolis, c'est-à-dire au fond du golfe de Hammamet; les deux autres disent simplement que le lac Triton était situé au-dessus de cette Syrte, ou bien en deça, *super hanc Syrtim*, ou *supra hanc Syrtim*, expressions qui correspondent à la situation actuelle du lac Kelbiah par rapport au golfe de Gabès. Le passage cité avait été jusqu'à présent déclaré inexplicable; M. Rouire en donne la clef et fait ainsi tomber l'objection la plus sérieuse adressée à sa thèse. M. Ph. Berger communique un travail sur dix inscriptions nabatéennes inédites découvertes par M. Huber (1) dans la Vallée des Tombeaux à l'est du golfe d'Akaba, dans le nord de l'Arabie. M. de Villefosse présente la suite de ses observations sur les découvertes épigraphiques du lieutenant Boyé à Sbéitla (Tunisie).

(1) On écrit de Souakim que M. Ch. Huber qui voyageait dans l'intérieur de l'Arabie pour le compte du Ministère de l'Instruction publique, a été assassiné près de Labegh, par les Bédouins de la tribu des Harbs. Son domestique arabe a été assassiné avec lui le 30 juillet dernier. (*Le Temps*).

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, *séance du 25 juin.* — Compléter notre précédent sommaire (p. 142) de la manière suivante: M. de Villefosse remet en lumière un fragment d'inscription grecque, Α·ΦΑΒΙΟΝ ΤΟΝ /// | ΚΕΙΛωΝΑ Γ //// | PωΜΗC ///, découvert en 1778 à Vicence, publié par Giov. de Schio et omis dans le tome III du *Corpus* latin; ce texte se rapporte au personnage qui fut préfet de Rome en l'an 203; en le rapprochant d'une inscription latine découverte dans la même localité (*C. I. L.* III, 3133), on arrive à conjecturer que Fabius Cilo possédait des propriétés à Vicence.

9 juillet. — M. de Villefosse communique de la part de M. le dr Plicque le dessin d'une patère d'argent trouvée en 1825 auprès du gué de la Dore, à Taragnat (Puy-de-Dôme), et conservée par la famille Constantias, à Lezoux. Elle est ornée, sur le pourtour, de 6 godrons circulaires en bosse, et, dans la partie centrale, d'un oiseau (colombe?), à gauche, becquetant une baie. Autour de ce sujet, une inscription circulaire en lettres pointillées, dont tous les mots sont séparés par des palmes inclinées, MARTI·RANDOSATI·BASSINVS·BASSVLI·F·V·S·L·M·. M. Mowat revient sur une communication faite par lui dans la séance du 12 avril 1882, au sujet d'une inscription sur plaque de bronze dédiée à la déesse prénestine, la Fortune, fille première-née de Jupiter, par une femme, en reconnaissance de son heureux accouchement. Le même membre présente le dessin d'une inscription gauloise en caractères grecs découverte par M. Rochetin à l'Isle (Vaucluse); il communique, de la part de M. Cagnat, un fragment d'inscription découvert au Pont-de-Metz, près Amiens, et appartenant à M. Riquier; les lettres, de forme grêle et allongée, sont à extrémités pattées; c'est apparemment un débris de texte chrétien de basse époque. // VSIN /// | //// ESTIAS/ | //// RIS.

16 juillet. — M. de Goy présente un choix remarquable d'objets en bronze provenant d'un antique atelier de fondeur découvert à Neuvy-sur-Baranjon.

23 juillet. — M. de Lasteyrie exhibe un carreau de pierre découvert par M. l'abbé Hamard à Hermes (Oise), et portant une inscription chrétienne de basse époque, IN XPISTO REQVISCIT RADOGIS FIDELIS. Ce carreau était probablement placé, suivant l'usage, sous la tête du défunt.

30 juillet. — M. de Villefosse présente trois inscriptions chrétiennes offertes au musée du Louvre par M. Daubrée, membre de l'Académie des Sciences; elles ont été déjà publiées, notamment par M. Edm. Le Blant, dans son *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, sous les nos 234, 270 et 275.

Aux termes de son nouveau règlement, la Société des Antiquaires entre en vacances jusqu'au 1er novembre.

Robert Mowat.

REVUES ET JOURNAUX PÉRIODIQUES

KORRESPONDENZBLATT DER WESTDEUTSCHEN ZEITSCHRIFT FÜR GESCHICHTE UND KUNST. — Cette revue, rédigée par MM. Hettner directeur du musée de Trèves, et Lamprecht, de Bonn, donne le compte-rendu détaillé de toutes les découvertes archéologiques faites dans l'Allemagne occidentale. (Voyez *Bulletin épigraphique*, t. II, p. 105).

1883, no 1, p. 6. Inscription trouvée à Mayence: I·O M | SVCAE LO·ET | GENIO·LOCI·PRO | SALVTE·C | CALPVRNI | SEPPIANI·P·P· | LEG·XXII·PR·P· | TROPHIMVS | ACTOR·//// CAN | ABARI·EX·VOTO. M. Keller rapproche ce *Jupiter Sucaelus*

du dieu *Sugculus* d'Yverdun, et *Sucellus* de Vienne en Dauphiné (cf. *Jahrbücher* des Antiquaires du Rhin, t. XLII, p. 98; LXXIV, p. 188; *Bull. Epigr.* III, p. 154) M. Bücheler ajoute: « L'inscription étant correcte et bien transcrite, *canabari* est probablement le genitif de *canabarium*, p. c. *actor canabari* = *actor prædii*, du bien, du domaine des *canabenses* Le mot apparaît pour la première fois: mais il est bien formé et a des analogies (1)». — P. 7. Inscr. de Bonn: HERCVL/// | L·CALPVR | NIVS PRO | CLVS LEG | AVG·LEG· I·M·P·F· | ///ERACTO OPE | RE VALETVDINAR///. Cf *C. I Gr.* 4011. — *id.* Bonn: HERCVLI | MAGVSANO | Q·CLODIVS | MARCELL///NVS | 7 LEG·I·M·P F | V·S·L·M.

N° 4, p. 22. Trouvée à Mayence, dans le Rhin: IN H DD | GENIVM PLA · PIP (*sic*) PRET · LL · VIC | TOR · VET/// LEG | XXII·DD·LAETO | ET·CERIALE·COS (an 215). Cf. Branbach, *C. I. Rh.* 1444-46.

N° 6, p. 36. Inscr. trouvée près de Cologne: M·AETERN*ae·clau* | DIO VICTOR*i cent* | LEG·VII·GE*m·in* | HISPANIA·*milit*·FACT· FRV*m* · *bf* · | TRIB · LEG*lonis* · *I* | SEPVLCHP*o* | SVIT MOD//// IMVSAVNC*ulo in* | COMPARA*bili* | //// NICI. Les complements sont proposés par M. Düntzer. M. Mommsen (n° 9, p 63), propose: *mil*] *leg VII. ge*[*m. f*(*actus*) *in*] *Hispania* [*in ead*(*em*)] *fact. fru*[*m.*], etc., d'après *C. I. L.* II, 4154.

N° 8, p. 48. Trouvée près de Heidelberg: *mercu*RiO | *et ros*MERTE | *sac vi*CANI | *vici n*EDIENS(*is*). — *Idem.* // *vic*ANI *vici* | *n*I DIESSIS | DE SVO | FECERVNT | CVRA QVINTI | DACCI. Toutes deux publiées par M. Zangemeister.

N° 11, p. 71. Inscr. trouvée près d'Ems. FORTVNAE | CONSERVATRICI | C·IVL·MAIANVS | 7 LEG·VIII·AVG V·S | L·M.

N° 12, p. 78. Inscr. de Mayence: MESSIAE·MAXIMAE·IVVNI· INFELICISSI | MAE INMATVRA · MORTE · PRAEREPTAE · QVAE | QVAE · VIXIT · ANNOS · XXVI · PRIMITIVIS · SENILI | ANVS FILIVS ET MESSIVS · MAXMVS · FRATER | F·C – *id.*: D M | VITALINIO | GROMATIO | INEANTI · DVL | CISIMO QVI | VIXIT ANOS | X·MESESIII | DIGNIA//// | TIMA · MA*ter* | F·C. D'après M. Keller.

1884, n° 1, p. 4. Cinq bornes milliaires découvertes à Ladenburg, près de Heidelberg, toutes du milieu du IIIe siècle: 1) IMP CAES | M·ANTONIO | GORDIANO | PIO FELICI·AVG | P·M·TR P | P·P· C·S N | L I [cf. Christ dans les *Jahrbücher* du Rhin, LXI, p 10, sqq., qui interprète ces abréviations *C*(*ivitas*) *S*(*everiana*) *N*(*emetum*]; cette inscription est de l'an 238; — 2) IMP CAES | C MESSIO | QVINTO | TROIANO | DECIO P F | INVICTO | AVG P M T·P P P· | PROCOS·C·S·N. *Troiano* pour *Trajano*; l'inscr est de 248/249; — 3) IMP · CA*es* | M *iVlio* | PH*ilippo* | F · A*ug t.* | I.*iii* P *p proc* | ET.M.*iul* | PHI*lippo* | NOB . *caesari* C . V *s* . *n* . Inscr de 246; — 4) Q.HERENNIO | ETRVSCO | MESSIO . DECIO | NOBILISSIMO | CAESARI·C·VL·S·N. Inscr. de 249; — 5) IMPP·CAESS· | P · LICINIO | VALERIANO | ET · P · LICINIO | GALIENO | PIS· FELICIBVS | AVGG C·V·S·N. Inscr. de l'an 249. [Art. de M. Baumann].

(1) On connaît le féminin *canaparia*; cf. *Jahrbücher für Philologie*, t. CVII, p. 775. La *canaba* est l'emplacement du marché d'un camp, plus tard transformé en ville. *Canaba* peut signifier entrepôt, dock; cf. A. de Boissieu, *Inscr. de Lyon*, p. 209). *Canabarium* ou *canaparia* peuvent avoir le même sens; et le nom de *Cannebiere* n'a pas une autre origine c'était là que se trouvaient autrefois les docks, les entrepôts, en particulier des *negotiatores vinarii*. C. J.

P. 8. A Heddernheim : IOM | IVNONI | LVCIVS VALENS | VSL LM. — Remarquer le prénom *Lucius* servant de nom de famille.

P 29. Rectification de deux inscriptions de Metz: D·M | NOCTVRNIO ·NOCTVR | NIANO·MEROCLIA | CONIVX·POSVIT. Gruter, p 811, 3, donnait *Merocila*. — DM | IVL SACER | NAMMIAE | ATE·PAE | T P : *Nammiae* et non *Numiae*. [Article de M. Fritz Mœller].

IV. Interprétation de l'inscription de Brambach, *C. I. Rh.*, 956 : — — — *C(urator) c(ivium) r(omanorum) m(anticulariorum) neg(otiatorum) Mog(ontiacensium) c(ivis) T(aunensis)*. *Manticulae* signifiant bourse, les *manticularii* seraient les vendeurs au détail qui accompagnaient l'armée romaine. [Art. de M. Mommsen].

N° 3, p. 36. Plaque de bronze trouvée à Heddernheim avec cette inscr.: I O M | DOL | MASIAC | SEQVENS | EX I SOL.

C. J.

N° 5, col. 60. — Fragment d'un diplôme militaire acquis par le musée de Francfort et découvert à la fin du mois de février, dans le « Heidenfeld » (Champ des Païens), près de Heddernheim. En voici le déchiffrement avec les amorces de restitution.

Page extérieure :

///?*ser*VILIVS I//////
///*et reco*GNITVM EXTA*bula*///
//*fixa est*ROMAE IN MV*ro*///
///*divi au*G AD MINE*rvam*//

Page intérieure :

////VIA////
////*al*BIN////
//*hon.* MISSQVO*rum*
//*civit.* DEDETCO*nubium*
///*civitas* IIS D*ata*

M. Hammeran conjecture que la 2e ligne contenait le nom de Clodius Albinus, légat de Germanie Supérieure, plus tard compétiteur de Septime Sévère à l'Empire.

N° 6, col. 70. La collection de la Société historique et archéologique rhénane à Mayence vient de s'enrichir d'un nouveau diplôme, qui porte à 80 le nombre des monuments de ce genre actuellement connus. Nous le reproduisons avec les lettres fautives qu'il paraît renfermer.

Page extérieure, les noms des témoins :

Q·MVCI	AVGVSTALIS
L·PVLLI	VERECVNDI
C·LVCRETI	MODESTI
C·POMPEI	EVTRAPELI
C·IVLI	CLEMENTIS
Q·VETTI	OCTAVI
L·PVLLI	IANVARI

Quelques-uns de ces témoins figurent dans les diplômes XI, XVI, LXVIII et LXXIV du *C. I. L.* III, ce qui fournit une date comprise entre 80 et 93, suivant M. Jacob Keller.

Page intérieure :

◎ QVORVM NOMINA SVBSCRIPTA SVNT IPSIS LIBE ◎
RIS POSTERISQVE EORVM CIVITATEM DEDIT ET CONV
BIVM CVM VXORIBVS Q◎VAS TVNC HABVISSENT
CVM EST CIVITAS IIS DATA AVT SI QVI CAELIBES ESSENT
CVM IIS QVAS POSTEA DVXISSENT DVM TAXAT SIN
GVLI STAGVLAS · A · D · VI · K · NOVEMBR
ALBIO PVLLAIENO · POLLIONE COS
CN· POMPEIO IONGINO (sic)
COHORT · I · AQVITANORVM VETERANAE CVI PRAEST
M ARRECINVS GEMELLVS
EQVITI
MVCAPORI IPTACENTIS F · THRAC
DESCRIPTVM ET RECOG◎NITVM EX TABVLA AENEA
QVAE FIXA EST ROMAE

Les consuls suffects Albius Pullaienus Pollio et Cn. Pompeius Longinus apparaissent pour la première fois. La question se pose de savoir si ce dernier est le même personnage qui fut légat de Judée en l'an 86.

REVUE EPIGRAPHIQUE DU MIDI DE LA FRANCE, n° 29, juin-juillet-août 1884. — Gratien Charvet (art nécrologique). — Numéros 478 à 484 : — 478, *Epitaphe d'un Viennois, batelier honoraire de la Saône et fabricant d'outres, demeurant à Lyon*, Lyon ; — 479, *Epitaphe avec des noms gaulois*, Bordeaux ; — 480, *Epitaphe avec un nom ibérien*, Duran ; — 481, *Epitaphe mentionnant une troupe de comédiens dite de Memphius et de Pâris*, Nîmes ; — 482, *Autel consacré au Genius d'un vivant par son client*, Nîmes ; — 483, *Inscription celtique en lettres grecques*, L'Isle (cfr. la lettre de M. Rochetin, dans le présent n° du *Bulletin*) ; — 484 *Autel consacré à Hercule par un détachement des légions de Germanie*, Fréjus ; — *Corrections et additions ; La conscription sous l'Empire romain*, par M. Mommsen (compte-rendu analytique).

BULLETIN DES ANTIQUITÉS AFRICAINES, *fasc.* IX, juillet 1884. — J. Poinssot, *Tunisie. Inscriptions inédites.* — Girard de Rialle, *Monuments mégalithiques de Tunisie.* — C. Jullian, *Notes sur l'armée d'Afrique sous le Bas-Empire.* — Mommsen, *L'inscription géographique de Coptos et la nouvelle liste des centurions de Lambèse.* — L. Demaeght, *Epigraphie de la province d'Oran.* — Capitaine H. Tauxier, *Essai de restitution de la Table de Peutinger pour la province d'Oran.* — L. Demaeght, *Musée archéologique.* — J. Poinssot, *Chronique*, etc. — Gravures : *Vue de Kissera ; Monuments d'Uzappa, de Zanfour, d'Ellez, d'Hammam-Soukera*, etc. — *Plan des ruines de Zanfour.*

LE TEMPS, n° du 22 août 1884. — « On lit dans le *Mémorial des Vosges* que M. E. Bresson, député de Mirecourt, vient de trouver à Lerrain un fragment de grès que la construction d'un ponceau vient de mettre au jour. C'est la partie supérieure d'un cippe gallo-romain, offrant une tête sur deux parrois opposées, et, sur un des côtés latéraux, une inscription votive d'une grande valeur. Elle porte le nom d'un Gaulois ou plutôt d'un dieu, Camulorix, nom inconnu, Mars-Camulus ayant seul été rencontré jusqu'ici ».

N° du 10 septembre. — « Une découverte archéologique d'un grand intérêt vient d'être faite à Kœnigshofen, aux portes de Strasbourg. En creusant un puits dans la propriété de M. Gries, les ouvriers ont rencontré un monument funéraire de grandes dimensions, orné d'une inscription en capitales romaines, sur la face parallèle à la route. C'est

la tombe d'un soldat romain de la deuxième légion, laquelle a stationné à Strasbourg entre les années 15 et 43 de notre ère, et dont on ne connaissait jusqu'ici que quatre inscriptions funèbres. La récente découverte fournit la cinquième. Elle nous apprend que le legionnaire appartenait à la tribu Offentine de Milan, et qu'il est mort après vingt et un an de service, à l'âge de trente cinq ans ».

Les informations du *Temps* piquent la curiosité sans la satisfaire; il n'en eût pas coûté beaucoup de donner le texte même des inscriptions annoncées; cela eût mieux valu que de faire supposer au lecteur que Milan était partagé en tribus, dont l'une portait le nom d'*Offentine*; cette ville était inscrite dans la tribu Oufentine, ce qui est bien différent. R. M.

CHRONIQUE

Vente de la collection de feu le dr Bertrand de St-Germain. — Cette vente a eu lieu à Paris, le 3 mai 1884. Nous y avons relevé un objet portant une inscription, et catalogué sous le n° 165. C'est un petit cippe de marbre, en forme d'autel, haut de 0m34, large de 0m14. Il est surmonté d'un fronton en arc, entre deux acrotères Dans le tympan, un petit buste de femme drapé; sur la joue droite du dé, un prétéricule; sur la joue gauche, une patère. Sur la face principale, une inscription en huit lignes, D M | CORINTHIADI | V·ANNIS·XV | M·VIIII | SVLPICIVS PARIS | ET SVLPICIA | LAIS·VERNAE | FECERVNT. Les caractères sont d'une belle gravure; les P à boucle ouverte. Adjugé, 50 fr.

En signalant dernièrement (*supra*, p. 46), une eulogie de St-Ménas passée dans une vente publique, nous avons omis de rappeler qu'un autre exemplaire se trouve au musée du Louvre, et a été publié par M. Edm. Le Blant dans la *Rev. Archéol.* XXXV, 1878, p 299, pl. X; on y lit l'inscription ΕΥΛΟΓΙΑ ΛΑΒΟΜΕ(ν) ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΜΗΝΑ, plus correctement écrite que sur l'eulogie de la vente Hoffmann.

Diptyque consulaire. — La collection d'objets d'art du Moyen-âge et de la Renaissance formée par sir Andrew Fountaine au siècle dernier, a été vendue aux enchères publiques le 16 juin 1884, et jours suivants, par les soins de MM Christie, Mancon et Woods, à Londres, 8, King Street, St-James Square. Nous relevons à la page 63 du catalogue, sous le n° 525, l'indication d'un feuillet de diptyque consulaire en ivoire, représentant un personnage assis; hauteur, 6 pouces. Adjugé 160 guinées (4160 fr.) à M. Whitehead, pour le compte du gouvernement anglais.

On peut donc s'attendre à voir, d'ici à peu de temps, ce diptyque peu connu publiquement exposé dans le British Museum. D'après nos renseignements particuliers, il ne paraît porter aucune inscription.

Nécrologie. — M. Albert Dumont, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, directeur de l'Enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique, a succombé dans sa 43e année, à une attaque d'apoplexie foudroyante, le 11 août dernier, à Queue-les-Yvelines (Seine et-Oise). Il s'était fait une situation élevée dans le monde savant par d'importants travaux d'archéologie et d'épigraphie grecques, notamment ses mémoires sur l'*Ephébie athénienne*, son recueil des *Inscriptions grecques de la Thrace*, et son livre des *Inscriptions céramiques de la Grèce* qui reste un modèle achevé dans son genre. Sa mort cause un véritable deuil dans l'Université et dans nos grandes écoles d'érudition classique.

Paris, 15 septembre 1884.

Robert Mowat.

Achevé d'imprimer le 20 septembre 1884.

L'Imprimeur-Gérant, E. J. Savigné.

BVLLETIN

ÉPIGRAPHIQVE

DIRIGÉ PAR

ROBERT MOWAT

4e année, N° 5 — Septembre-Octobre 1884

INSCRIPTIONS DE CARTHAGE 1875-1882

(Suite)

VIII. LE QUARTIER DU FORUM

J'entends sous cette dénomination la partie de Carthage comprise entre Byrsa et la mer depuis Dermèche jusqu'au port militaire et au village de Douar-ech-chott. Le *Forum* ou *Agora* était situé près des ports. Sur cette grande place, rendez-vous des affaires commerciales et politiques, était placée la tribune aux harangues. C'est là que Bomilcar, après s'être fait déférer le pouvoir souverain, souffrit le supplice de la croix. Plus tard, les magistrats de Carthage y vinrent, chaque année, à l'expiration de leurs pouvoirs, rendre compte de leur administration et recevoir les louanges et les remerciements du peuple, ou subir ses reproches, ses injures, quelquefois ses violences.

Au temps de la première Carthage, sur un des côtés du Forum, s'élevait la Curie, lieu ordinaire de la σύγκλητος et de la γερουσία. Bien des fois, la foule pressée sur le Forum attendit avec anxiété les décisions du Sénat (1). On y voyait le temple d'Apollon dont la statue revêtue de lames d'or devint la proie des soldats de Scipion, qui ne respectaient pas plus, dit Tertullien (2) l'or

(1) Appien, *De rebus punicis*, VIII, 91.
(2) *Apologétique*, ch. XXV.

sacré que l'or profane. Les maisons qui entouraient le Forum étaient hautes (1) et nous savons par Appien que les trois rues qui conduisaient du Forum à Byrsa étaient bordées d'une double rangée d'édifices contigus à six étages (2).

A l'époque romaine, Carthage se faisait encore remarquer par l'alignement parfait de ses rues et de ses places. Sous Antonin le Pieux, un incendie détruisit le Forum. *Carthaginiense Forum arsit* (3). Saint-Augustin dans ses *Confessions* parle du quartier des changeurs et des banquiers, le *Vicus Argentarius* (4) qu'un auteur du règne de Constance désigne comme le principal édifice de Carthage (5). Le même passage du grand évêque d'Hippone place aussi le Tribunal sur le Forum. Au IVe et au VIe siècles, le Forum était appelé la place maritime (6), sans doute à cause de la proximité de la mer. L'empereur Justinien y fit construire deux portiques avec des thermes magnifiques, qu'il nomma du nom de son épouse, les thermes de Théodora.

A l'époque des persécutions, ce fut souvent sur le Forum que les chrétiens comparurent devant le juge pour entendre la sentence de leur condamnation et pour y souffrir le martyre.

Un canal devait mettre en communication les ports avec l'Euripe du cirque. On peut en suivre la direction à travers des terrains bas, portant, quoique à sec, parmi les indigènes, le nom de ruisseau. Ce canal devait exister à l'époque punique, car Scipion après avoir franchi avec une partie de son armée les murs de la ville fut arrêté par un bras de mer peu profond qui séparait les combattants. Polybe lui-même, qui nous a conservé ce détail, conseilla d'y répandre des chausses-trappes en fer ou des planches armées de clous en saillie pour empêcher les Carthaginois d'attaquer la terrasse romaine. C'est alors que Scipion fit cette réponse: « Ne serait-il pas ridicule que, maîtres de Carthage et déjà dans son enceinte, nous fissions tout pour ne pas combattre avec les

(1) Diodore de Sicile, Liv. XX, 44. Edition Müller, T. II, p. 377.
(2) Appien, *De rebus punicis*, Liv. VIII, c. 128.
(3) Capitolin, *Vie d'Antonin le Pieux*, ch. IX.
(4) *Apud Carthaginem... in foro... ante tribunal... ...ad cancellos plumbeos qui vico argentario desuper praeeminent.* St-Aug. *Confessions*, VI, 9.
(5) *Praecipuum opus publicum.* Voir Dureau de la Malle, *Topographie de Carthage*, p. 201.
(6) St-Aug. *Retract.*, Liv. II, ch. 58, *Apud Carthaginem... in platea maritima.* — Procope, *de Aedificiis*, Lib. VI, c. IV. — Grégoire de Tours parle aussi de la place de Carthage « *in platea* » *Hist. franc.* X, 2.

Carthaginois » (1). Ce canal était donc dans la cité. Tertullien parle d'un Euripe bordé de statues, *statuae super Euripum* (2). C'est du Forum que partaient les grandes voies.

Aujourd'hui, le palais de l'ex-premier ministre de la Régence, Si Mustapha ben Ismaïl, est la seule construction considérable qui s'élève dans le quartier du Forum. Il est bâti près de la mer sur les ruines d'un monument antique (3). On y conservait, il y a plusieurs années, une belle mosaïque, représentant la toilette de Pégase. Trois esclaves exécutés en grandeur naturelle lavaient le corps du cheval mythologique. Cette mosaïque, qui avait été trouvée dans le voisinage du palais, n'existe plus.

Quelques jours après mon arrivée à Carthage, en 1875, je vis les Arabes sortir de terre une jolie tête de statue, barbue comme celles de Jupiter et coiffée d'une peau d'animal. D'ailleurs ce quartier du Forum, est devenu depuis longtemps le principal centre d'extraction de matériaux de construction. Les Arabes qui y fouillaient étaient toujours sûrs d'y rencontrer d'excellents moellons ; c'est la raison qui leur a fait donner de préférence à cette partie de Carthage le nom de *Kheraïb*, Les Ruines. M. de Sainte-Marie, sur l'indication d'un de ces chercheurs de pierres, a exhumé d'un terrain appelé *Feddan-el-behim*, 2000 stèles votives à la déesse Tanit et au dieu Baal Hammon. Nous même en avons recueilli plus de 200, et cette année MM. Reinach et Babelon y ont entrepris de nouvelles fouilles qui en ont fourni un certain nombre. En outre, ils ont pratiqué deux grandes tranchées, l'une entre *Bir-ez-zerig* et *Bir Messaouda*, l'autre près du village de *Douar-ech-chott*, sur un terrain appelé *El-Golla*.

La plupart de nos anses d'amphores, marques céramiques phéniciennes et grecques, proviennent du quartier du Forum. Nous y avons trouvé plusieurs figurines en terre cuite et un grand nombre de lampes. On y trouve fréquemment des débris de chancels ajourés. Les inscriptions latines qu'on en exhume sont ordinairement brisées. J'ai publié dans un autre recueil (4) quelques fragments chrétiens. Voici les autres textes :

(1) Polybe XXXIX, Trad. de Bouchot.
(2) *Adversus Hermogenem*, cap. XXXI.
(3) *Notice sur l'emplacement d'un édifice ancien à Carthage*, par E. de Ste-Marie.
(4) *Les Missions Cath.*, 30 nov. 1883, p. 573, nos 160-162.

275

Sur un terrain, à l'ouest du jardin de Si Mustapha :

FORV//////

Ces quatre lettres forment le début d'une inscription qui commençait apparemment par le mot *Forum*. Les caractères ont 19 centimètres de hauteur.

276

Au pied de Byrsa, vers les anciens ports :

///απ)ΟΛΛΩΝΟϹ ΛΡΕΙΦΙΟΣ///////

Inscription grecque dont les caractères ont 35 millimètres de hauteur, sur la face d'un débris d'autel. La lettre C a presque entièrement été enlevée par une entaille,

277

C'est au même endroit qu'a été trouvé l'ex-voto qui suit :

MERCVRIO
AVG
SACRVM
ATRANIA
IANVARIA
VOT·SOL·

Largeur de la pierre, 0 m. 10 ; hauteur, 0 m. 25 ; épaisseur, 0 m. 10. Notre collection renferme deux autres pierres votives consacrées à Mercure, ainsi qu'une belle statue et un joli bas-relief qui représentent ce dieu. Ils proviennent du quartier du Forum et des ports.

Cet ex-voto à Mercure, le nom d'Apollon et celui du Forum, sont des documents précieux pour ce quartier dont la grande place était ornée d'un temple à Apollon et où le culte du dieu du commerce devait être en honneur.

278

L'inscription suivante me paraît se rapporter à l'empereur Tibère :

Ti. Caesari) DIVI·AVG·F·A(*ugusto* ///
///////CN·F·ARN/////////
//////////VENTI//////////

Les deux premières lettres de la dernière ligne ne se reconnaissent que par la partie supérieure.

279

Sur le terrain appelé *Damous-boguâ-Ameur*, angle supé-

rieur de droite d'une belle plaque de marbre blanc, qui portait une dédicace à l'empereur Hadrien :

/////////HADRIANO
////(ma)XIMO

Hauteur des lettes 0 m. 07.

280

Dans le terrain appelé *Es-siouf* (1) fragment appartenant aux deux premières lignes d'une inscription gravée en beaux caractères sur une plaque de marbre :

//////I·EX·PRA//////
//////VL·AVR·A//////

281

Sur le même terrain :

SA//////////
CLAV(dius)///
QVIN(tus)////
CELAD(us)///
FELIX·V////
FAVSTVS////
IVLIVS·AG///

Hauteur des lettres, 11 millimètres.

282

Entre Saint-Louis et la mer :

///////ANISL////
max)VLITANI
////NENNENSES
////MIZEOTERENEN
////OPPIDANINO//

Hauteur des lettres, 3 centimètres.

Au bas de la plaque, on aperçoit le sommet de plusieurs lettres. Cette inscription a été publiée dans le *Corpus*, T. VIII, N 10530, avec un I à la fin de la première ligne, mais cette lettre doit être remplacée par un L ou un E. On ne peut donc pas compléter cette ligne par le mot *Sittiani* que donne le *Corpus* (2)

(1) Cette dénomination qui signifie *Les Epées* doit provenir de la prise de Carthage par les Arabes ou de la croisade de Saint-Louis, et perpétuer le souvenir de quelque combat sanglant.

(2) Au sujet du mot MIZEOTERENEN. M. Ch. Tissot et M. R. Mowat se sont livrés à des remarques philologiques que je reproduis ici, en faisant observer que l inscription n'a pas été trouvée dans la banlieue de Carthage, mais dans la partie principale de la ville, dans

283

Dans le terrain « *Damous-boghâ-Ameur* :

SO/////
M/////
IA/////

Haut. des lettres à la première ligne : 8 centimètres ; aux autres lignes, un peu moins.

le quartier du Forum, entre Byrsa et la mer, ce qui, du reste, n'infirme en rien la portée des conclusions de M. Mowat.

1° Extrait d'une communication de M. Tissot à l'Acad. des Inscr. et B. L., séance du 20 février 1880. (Voir *Comptes-rendus de l'Académie*, 4e sér. tom. VIII, p. 85).

« Je ne quitterai pas le terrain de l'épigraphie africaine sans vous « signaler une correction qu'une inscription de Carthage nous permet « d'apporter à un fragment épigraphique recueilli par Peyssonnel et « publié par Mafféi.

« Le recueil de Mafféi (*Museum Veronense*, p. CCCCLX, n. 4), « donne l'inscription suivante comme ayant éte trouvée *primo lapide* « *a Bazil bab*, dans la régence de Tunis :

DD NN FLAVIO
VALENTINIANO ET
VALENTI AVGG
MVNI · MIZA · DO
TEREN////

« Vous savez combien les indications données par Mafféi, sur le lieu « de provenance des textes africains, sont en général défectueuses. « Les noms sont défigurés et les distances appréciées de la manière la « plus arbitraire. Si nous devons reconnaître le nom de Medjez-el-« Bab, l'antique *Membressa*, dans celui de Bazilbab, nous sommes « d'autant moins obligés de croire que l'inscription a été trouvée à un « mille de là, que Peyssonnel avait signalé la même inscription comme « existant à Testour, « où elle avait été, dit-il, apportée d'ailleurs ». « Voici la copie de Peyssonnel (p. 139) :

D · D · N · N FLAVI · F
VALENTINIANOETVA
LENTI PII FELICES VIC·
SEMPER AVGG ·
MVN · RVRA...DO...
TERENI....

« Il s'agit évidemment du même texte dont Mafféi aura supprimé, « comme cela lui arrive parfois, une ligne ou quelques mots suspects.

« Le monument est dédié à Valentinien et à Valens, par un muni-« cipe dont le nom est fort maltraité dans la copie de Mafféi, plus « maltraité encore par la transcription de Peyssonnel.

« J'avais renoncé à faire figurer cette localité dans mon travail sur la « géographie comparée de la province d'Afrique, lorsqu'en étudiant, « pendant mon dernier séjour en Tunisie, les inscriptions déposées à « Saint Louis de Carthage, j'ai trouvé le fragment suivant découvert « entre Byrsa et les quais.

« Ce débris d'une inscription qui aurait été si précieuse pour la « géographie de la Proconsulaire, puisqu'elle contient une liste

284

A l'angle nord du jardin de Si Mustapha :

incom) PARABILIS
/////VIX·AN·XXXIX

« d'ethniques, nous donne, à la quatrième ligne, le nom exact du « municipe mentionné dans le texte de Testour et qu'il était difficile « de reconstituer avec les deux copies, également défectueuses de « Peyssonnel et de Mafféi. Il faut lire : MVNI[CIPIVM] MIZEOTE RENEN[SE].

/////ANISI
/////VLITANI//
////NENNENSES
///MIZEOTERENEN
///OPIDDANINO///

« Le fragment de Carthage est trop mutilé pour qu'on puisse recon- « naître les deux noms qui figurent à la 1re et à la 3e lignes. Mais on « peut retrouver à la 2e ligne l'ethnique d'une des deux *Maxula*, et « la 5e nous permet d'inscrire un troisième *Oppidum Novum* africain à « côté des deux localités du même nom que nous connaissions déjà « dans la Maurétanie Tingitane ».

2° Extrait d'une communication de M. Mowat à l'Acad. des Inscr. et B. L., séance du 25 juin 1880. (Voir *Comptes-rendus de l'Académie*, 4e sér. tom. VIII. p. 179).

« Le mot MIZEOTERENEN que M. Tissot a déchiffré sur un « fragment lapidaire déposé à Saint Louis de Carthage et dont il se « sert avec raison pour redresser la lecture MIZADOTEREN (ou « RVRADOTERENI, avec un I final, suivant Peyssonnel), dans « l'inscription de Bazilbab publiée par Mafféi (1), ce mot

DD·NN·FLAVIO
VALENTINIANO ET
VALENTI·AVGG
MVNI·MIZADO
TEREN

« MIZEOTERENEN, dis-je, est visiblement une altération de « *medioterenen*[*i*], forme provinciale équivalant à *mediterranei* (2) ; « je rétablis la désinence du pluriel, car je crois que l'abréviation « MVNI qui précède est plutôt pour *muni*(*cipes*) que pour *muni*(*cipium*) ; « en d'autres termes, il s'agit non d'un municipe distinct de Carthage « (puisque la pierre provient de la banlieue), mais des habitants du quar- « tier de cette ville situé vers l'intérieur des terres, appelés pour cette « raison *Mizeotereneni*, autrement dit *Mediterranei*, par opposition « aux habitants du quartier maritime, *municipes Portuenses*. L'ins- « cription se rapporte donc directement à la topographie de Carthage, « pour l'époque de Valentinien et de Valens. Au lieu de FLAVIO, « donné par Mafféi, je pense qu'il faut lire FLAVI(*i*)S, pour avoir un « datif pluriel s'accordant avec les noms des deux Auguste.

« Toutes corrections faites, l'inscription de Mafféi doit être lue ainsi : « *Dominis nostris Flaviis Valentiniano et Valenti, Augustis, municipes* « *Mizeotereneni* (pour *Mediterranei*), ou peut-être *Mizeoterenenses*. »

(1) Mafféi, *Mus. Veron.* p. 460, n° 5.

(2) Le changement de *di* en *z*, avant une voyelle, est fréquent dans l'épigraphie romaine de l'Afrique, et dans la basse latinité ; cf. *Azabenicus* pour *Adiabenicus*, *Zodorus* pour *Diodorus*, *Elviza* pour *Helvidia*, *zes* pour *dies*, *Zanium* pour *Dianium*,

285

Près du précédent texte :

/////1CAN/////
//////OYC/////

286

Entre Saint-Louis et le palais de Mustapha :

//////RIAS//////
/////NEMV//////

287

Près de la haie du jardin de Mustapha :

//////ROP//////
//////CIRCI/////

Haut. des lettres : 10 à 11 centimètres (1).

288

Au pied de Byrsa :

////IRV////////
NDVM ·CV////
ANN////////

Lettres bien gravées.

289

Dans le terrain appelé *Bir-el-mal* :

diis m)ANIBVS
sac)RVM
//////SPICA
pia vix)IT ·ANN
/////III

A.-L. Delattre.
Missionnaire d'Alger.

(1) M. R. Cagnat, dans son 1er fascicule des *Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie*, n° 176, a lu CIRCLI à la seconde ligne. Je crois ma lecture plus exacte.

OBSERVATIONS PHONÉTIQUES ET ORTHOGRAPHIQUES
SUR LES INSCRIPTIONS SÉPULCRALES DE ROME

Les observations que nous allons présenter, ont été recueillies dans la 6e et la 7e parties (1) du VIe volume du *Corpus Inscriptionum Latinarum*. Les inscriptions de la 6e partie (*Monumenta Columbariorum integra reperta*) vont du n° 3926 au n° 8397; celle de la 7e partie (*Tituli Officialium et Artificum*) du n° 8398 au n° 10228. C'est donc un ensemble d'un peu plus de 6000 inscriptions sépulcrales, trouvées à Rome, que nous avons embrassé.

Ces inscriptions appartiennent toutes à la période impériale. Elles peuvent, par conséquent, nous fournir des renseignements utiles sur le *Latin populaire* de cette période.

Les faits grammaticaux qu'on y relève, ne sont pas sans importance. Voici quelques spécimens des plus intéressants :

a) relativement à la *Flexion*

Changement de genre dans les noms : *fatus* (2) = fatum (4379 (3), 6932, 10127), *monimentus* (8931). — Interversion des déclinaisons : *spirito* = spiritu (6182, 10013). — Barbarismes populaires : *omniorum* = omnium (5601), *subus* = suis ? (9277). — Pronoms non déclinés : *idenque* = eidenque (6788). — Verbes pourvus d'un redoublement : *vivixit* (9317).

b) relativement à la *Syntaxe*

Violation des lois d'accord des genres : *hoc titulum* (8012), *factionis veneti* (10074), *quo* = qua (5827), *qui* = quae (passim). — Verbes neutres employés activement : *podagram careo* (7193). — Prépositions gouvernant des cas anomaux : *sine lesionem* (9663). — Prépositions redoublées : *erga in se* (6469).

c) relativement au *Vocabulaire*

Mots d'usage purement populaires : *conpatriotae* (7658), *netrix*

(1) Cette 6e et cette 7e parties se trouvent dans le tome II du VIe volume du *C. I. L.* (paru en 1882). Ce tome renferme, en outre, le commencement de la 8e partie (*Tituli sepulcrales reliqui*) : la fin de cette 8e partie (depuis le mot *Claudius*) formera le tome III du VIe volume ; le tome IV sera consacré à l'*Instrumentum*. Enfin le tome V du VIe vol. comprendra uniquement les *index* de toutes les inscriptions de Rome : mais ce dernier tome ne pourra guère être prêt avant deux ou trois ans.

(2) Les leçons imprimées en italique sont celles du *C. I. L.* Pour plus de clarté, nous avons souvent donné les équivalents réguliers, imprimés en caractères ordinaires, et précédés du signe =.

(3) Les chiffres placés entre parenthèses indiquent le numéro d'ordre des inscriptions où se trouve le mot cité.

(9213), etc. — Verbes itératifs supplantant les autres: *experiscor* = experior (7308, 7579). — Formes grecques transcrites: *apothnesconta* (4870).

Quel que soit l'intérêt de pareilles remarques, nous avons jugé qu'il importait avant tout de dresser un tableau exact des particularités relatives à la *Phonétique* et à l'*Orthographe*, qu'on ne saurait ici séparer. Nous avons de plus laissé de côté tout ce qui a trait à l'onomastique latine. Mais même ainsi réduit, le travail n'est pas encore sans présenter certaines difficultés et certaines chances d'erreur. 1° Quelques inscriptions peuvent avoir été mal lues. Nous avions, en général, à nous défier de celles qui n'ont pas été vérifiées par les éditeurs du *C. I. L.* eux-mêmes, et qui portent la mention « *perit aut latet* ». D'autres sont mal gravées ou à demi-effacées, d'une lecture par suite peu sûre, comme par exemple le n° 7093: *Tabula marmorea litteris pessimis*, etc. 2° Même lorsque les leçons sont sûres, il en est dont on ne peut vraiment rien conclure pour un travail grammatical, comme les suivantes: EVIT = erit (6275), EOVM = eorum (7181), HVHIC = hunc (7308), VPI = uti (7803), VLXLT = vixit (7935) (1), RACE = pace (8556), DISPENSATDRI = dispensatori (9333), PIVOCATVS = revocatus (9938), etc Que conclure de semblables formes, sinon que nous sommes en présence d'erreurs grossières, dues à des lapicides ignorants ou négligents? Nous avons cru pouvoir n'en point tenir compte, tout en apportant la plus grande réserve à ces éliminations, du reste, peu nombreuses. 3° Enfin, en certains cas, nous avions à décider si nous nous trouvions en présence d'une simple abréviation orthographique, ou d'une chute de lettres véritable, c'est-à-dire d'un fait phonétique. Nous ne l'avons fait qu'avec précaution, et nous avons plusieurs fois exprimé nos doutes à ce sujet.

Il est à peine besoin d'ajouter que nos observations se divisent en deux parties, relatives, la première aux voyelles, et la seconde, aux consonnes.

I

VOCALISME

Pour étudier les changements qu'ont subis les voyelles, il est indispensable de les diviser en voyelles *toniques* et voyelles

(1) Dans toute cette inscription, L est employé à la place de I, et on trouve de plus: *delium* = delicium.

atones. Nous examinerons donc successivement chaque voyelle des deux groupes ainsi formés, en tenant également compte de leur quantité brève ou longue.

1° *Voyelles toniques*

Les voyelles toniques ou accentuées, ainsi qu'on peut s'y attendre, se sont conservées beaucoup plus intactes que les autres. Elles donnent lieu cependant aux observations suivantes.

A

persiste partout. Un exemple unique de l'absorption de A tonique, par suite de la synizèse du groupe OA = O, est :

cloca = cloaca (7882)

Quant au redoublement de A dans les formes :

faato (9499), *naatam* (9499)

on ne peut y voir que la persistance de l'usage ancien d'indiquer une voyelle longue par son redoublement orthographique (Cf. Quintilien, *Inst. Or.* I, 4, 10, et Madvig, *Gram. latine*, tr. Theil, p. 3).

E

a) E tonique long ou entravé, c'est-à-dire, suivi de deux consonnes, se change parfois en I, voyelle avec laquelle il a, dans tous les cas possibles, une grande affinité :

criscere (8401), *ficit* (4516), *infistae* (10096) *merinti* (7485), *minsis* (9592) *poteritur* = potiretur (8401)

et même :

ni = ne (5886, 6825).

b) E tonique éprouve encore, devant N, une certaine tendance à se diphthonguer en EI :

castriensis (8536), *castriense* (7281), *navaliensis* (8844).

Il est vrai qu'on trouve aussi à côté l'absorption de E tonique, et par suite la réduction à I du groupe IE :

atrinsis (5187), *dibus* = diebus (6156).

Rem. 1. — Le changement de E en Æ dans :

aeius = eius (8523)

est purement orthographique (Cf. plus bas l'étude de la diphthongue Æ).

Rem. 2. — Le développement de E en EE dans :

[*qu*]*ieescit* (1) (9229)

(1) Les lettres placées, comme ici, entre crochets indiquent soit une abréviation du mot dans l'inscription, soit la perte d'une partie du mot

doit être rapporté au principe orthographique déjà énoncé à propos de A = AA.

Rem. 3. — La forme :

mdicus = medicus (9574)

est vraisemblement une abréviation. On pourrait aussi cependant l'attribuer à un allongement de *icus* = *icus*, et on serait en présence d'une chute d'E atone.

I

a) Il n'y a pas dans nos inscriptions d'exemple du changement de I tonique en E, sauf peut-être une forme de possessif:

mees = meis (10159).

b) Le remplacement de I long tonique par la diphthongue EI, doit se rapporter non seulement à un usage orthographique ancien (Cf. Madvig, *Gram.* p. 3), mais encore à une prononciation populaire. Voici les exemples relevés :

eidus (8224, 8234, 8260, 8286, 8295, 8304, 8309, 8310), *eidibus* (8221), *feida* (9499), *veixsii* (9499), *veixsiit* (9980), *veitae* (10096)

et aussi les formes monosyllabiques adverbiales ou pronominales :

heic (6049, 6346, 6412, 6452, 6496, 6501, 6514, 6962), *heis* (9583, 10046), *quei* (10096), *sueis* (4837, 6051, 7787, 9489, 9953).

Rem. 1. — L'absorption de I long tonique dans le groupe VI offre un exemple :

fustis = fuistis (7470).

Rem. 2. — Le développement orthographique de I tonique long ou même bref = II se présente dans :

suiis = suis (6482, 9138), *diies* = dies (9942).

Rem. 3. — Une chute anomale de I tonique a lieu dans les deux formes:

amco = amico (8073), *domnicis* = dominicis (8635),

à moins que nous ne soyons en présence dans le premier cas du suffixe *icus* = *icus*, et inversement dans le second de *icus* = *icus*; autrement dit qu'il ne s'agisse de deux I traités comme inaccentués.

O

O tonique long ne pouvait guère se changer qu'en V, avec lequel il a une étroite parenté. Les exemples de cette transformation ne sont même pas nombreux :

octubr[*is*] (7969), *tusor* = tonsor? (9942).

Rem. 1. — On peut considérer comme fort exceptionnel le changement O = A, dans la conjonction :

quaad = quoad (9403).

Rem. 2. — Il en est de même de la chute de O tonique long dans la forme :

ammverit = amoverit (7308)

qui ressemble assez à une erreur de lapicide.

V *voyelle*

V tonique long a également persisté. On n'a à noter qu'une faible tendance à la transformation en O :

colomna (8460), *ornā* (8401)

et les exemples de la préposition *cum* orthographiée : *con* (5145, 9229, 9623) peuvent à peine entrer ici en ligne de compte.

2° *Voyelles atones*

Les voyelles atones, à l'exception cependant de A et de O, ont subi des modifications plus considérables que les toniques, et donnent lieu par suite à des observation beaucoup plus nombreuses.

A

n'offre aucune particularité notable, sauf un changement en E à l'ablatif singulier de la première déclinaison :

macerie (5346).

E

a) E atone, quelles que soient sa quantité ou sa position, a toujours offert une grande tendance à se confondre avec I (Cf. sur ce point : Schuchardt, *Vocalismus des Vulgarlateins*, t. II, p. 1 et ssq.) Voici les différents exemples que nous pouvons appporter à l'appui :

1° E = I, placé avant la syllabe tonique, surtout lorsqu'il est bref :

benivolentibus (9463), *calciator* (3939), *dice*[*mbre*]*s* (9400), *horriario* (9463), *horriorum* (8680), *iorum* = *eorum* (7761).

et même lorsqu'il est long ou entravé :

dipositus (9461), *dissignator* (8846).

2° E = I, placé après la tonique, dans des formes verbales, ramenées peut-être il est vrai à un type de conjugaison différent :

exiat = exeat (7457, 9485, 10219), *exsiat* (10026).

3° E = I, dans les terminaisons en E bref comme :

paci = pace (9811), *praestarit* = praestaret (10006), *sini* = sine (10006).

et aussi à l'accusatif pluriel ES des noms ayant le génitif en IVM, comme :

mensis = menses (9162), *mesis* (9317), *minsis* (9592).

(Cf. sur ce point le *Manuel* de Brambach, p. 40). On a à peine pour ces mêmes noms un exemple de ES changé en EIS :

parenteis (10096).

Quant à la forme isolée : *mancips* = manceps (8455) on n'y peut voir que la réapparition d'un I contenu dans le radical véritable du mot.

b) A côté des changements en I, il faut signaler aussi quelques permutations de E atone, surtout bref ou entravé, avec les trois autres voyelles :

1° E = A :

tessalarie = tessellariae (9927) ;

2° E = O :

genoris = generis (9604), *sacrilogos* = sacrilegos (9659) ;

3° E = V :

numunclator = nomenclator (4887), *numunclatori* (9691), *tulluris* = telluris (8703).

c) Un autre fait phonétique important est la chute de E atone bref, chute qui a lieu soit avant, soit après la tonique :

1° Avant la tonique :

benmerenti (7699), *maldictu* (5662), *vetranus* (7027).

2° Après la tonique :

infri (6492), *pedisqua* (5821), *postris* (5303).

Rem. — Le changement E = Æ est une simple notation orthographique, qui se rencontre pour E atone :

1° Soit à l'initiale ou à l'intérieur du mot :

aeorum = eorum (7583, 7784, 8606, 8685, 8716, 8875, 9035), *quaerella* (8518, 8789) ;

2° Soit à la terminaison :

benae (9559), *corporae* (9559), *pridiae* (7781), *quinquae* (8455), *quae* = que (8081, 8520, 9138).

On trouve de même : *qui* = que (9280, 9399).

I

a) I atone, surtout lorsqu'il est bref, se change en E avec une grande facilité. Des exemples de I long ou entravé = E se rencontrent aussi, mais moins fréquemment.

1° I = E, avant la tonique :

arteficibus (10091), *artefic*[*ium*] (8991), *bestear*(*ius*) = vestiarius ? (8551), *condedisse* (4870), *cubecularia* (9313),

despensator (6639), *legumenaria* (9683), *menestrator* (9645), *poteritur* = potiretur (8401), *selentiarius* (9041).

2° I = E, après la tonique ou à la terminaison :

condedit (5488), *filies* (10159), *turareis* (9934), *virginebus* (5175), *tibe* = tibi (7579), *ube* = ubi (9632, 9659);

et aussi dans des terminaisons verbales, à la 3e pers. du sing., où IT se change en ET :

bendet = vendit (9684), *bixet* = vixit (4315, 9161), *viset* = vixit (9461), *fecet* (7978, 9164, 9560), *recipet* (7582), *requiesce*[*t*] (9417).

b) I atone bref offre également un certain nombre de changements en V :

cubucularius (6262), *cubuc*[*ularius*] (3956), *cubuclarios* (8766), *victumarius* (9982), *vigulum* (8073).

Il y a même un exemple de I long = V :

stupendiorum (5978).

Quant à quelques mots comme *lacrimae* ou *lacrumae*, *monimentum* ou *monumentum*, et aussi certaines terminaisons superlatives telles que *maximus* ou *maxumus*, *optimus* ou *optumus*, l'emploi de I alterne en proportions à peu près égales avec celui de V. — Dans le latin classique l'orthographe en usage avait été V jusqu'à l'époque d'Auguste (Cf. Brambach, *Man.* p. 44). A partir de ce moment l'orthographe I tendit à prévaloir. Cependant les formes en V sont encore aussi nombreuses que les autres, dans les inscriptions de la période impériale, et nous n'avons pas jugé utile de les relever toutes.

c) I atone, surtout lorsqu'il est bref, tombe avec une certaine facilité :

1° Avant la tonique, placé entre deux consonnes ou par réduction à E du groupe IE :

invdiosa (6976), *minstrator* (9641), *quesquentis* = quiescentis (9765), *requexcit* = requiescit (9461) ;

On peut aussi joindre l'exemple : *lectarius* = lecticarius (7989), où I est tombé en entraînant la chute de la gutturale et la contraction du mot.

2° Après la tonique ou à la terminaison, chute de I bref ou long (explicable peut-être en quelques cas par une abréviation) :

anns = annis (9439), *depostus* (9917), *donavt* (6870), *fect* (4992), *nutrx* (6323), *triclam* = trichilam (4305), *vivte* (6492).

A côté de la forme *triclam*, il faut citer une métathèse de I dans : *tricli*[*am*] (4711).

Rem. 1. — L'orthographe EI pour I long atone est une ancienne orthographe (Cf. plus haut I tonique), que l'on rencontre assez fréquemment :

1° Avant la tonique :

conleibertus (9499), *feinivit* (6049), *leibert*[*is*] (6997).

2° A la terminaison IS = EIS :

anneis (9980), *horteis* (6299), *liberteis* (5638, 7787, 9583, 9933), *parveis* (6051), *postereis* (9583), *socieis* (6150), *thurarieis* (9933)

et aussi I long, ou même bref = EI :

merentei (9290), *nisei* (9545), *sibei* (5793, 6906, 6997, 9589, 9953), *ubei* (9545. 10096), *volgei* (9499).

Rem. 2. — I long, d'après la même règle, s'orthographie aussi II à la terminaison :

divii (9005), *libertiis* (9138), *nulliis* (10097), *piissimiis* (6632), *vexsii* = vixi (9499).

Par contre, II peut se réduire à I :

perit = periit (6623).

Quant à la même réduction au génitif singulier, au datif et à l'ablatif pluriel de la 2e décl., comme dans les formes *filii* = fili, *filiis* = filis, elle a été une règle orthographique jusqu'au Ier siècle ap. J. C., les formes en II, IIS ne se rencontrant dans les inscriptions qu'à partir de Tibère. Dans les inscriptions de la période impériale il y a donc encore de forts nombreux exemples de la forme contracte (Cf. 6632, 9580, etc. etc.) : mais il n'ont pas d'importance phonétique. On trouve même : *filo* = filio (5175).

Rem. 3. — Il y a de rares exemples de I ortographié Y :

cubyc[*ularius*] (4439), *posterys* (6192) ;

on peut y joindre un exemple d'intercalation de I orthographié Y : *bibyliotece* (4432).

O

O atone n'a qu'une faible tendance à devenir V :

1° Avant la tonique :

numunclator (4887), *numunclatori* (9691).

2° Après la tonique ou à la terminaison :

annu = anno (9162), *annus* = annos (9163, 9229, 9811, 9919, 9994), *custus* = custos (8401).

(Cf. pour cette dernière forme Schuchardt, t. II, p. 99).

V voyelle

a) V atone n'admet guère comme remplaçants que I et O :

1° V bref = I :

alteritrum (9663), *deposierunt* (10096), *quibiclo* = cubiculo (8761) ;

et aussi V ortographié Y, comme s'il s'agissait d'un υ grec, dans: *patryi* = patrui (7393). Par contre l'υ grec est une fois orthographié V dans: *bubliothece* (5192), ce qui est d'ailleurs conforme à l'orthographe latine primitive (Cf. Brambach, *Man.* p. 6).

2° V bref ou long = O :

annoente (8857), *erodita* (10096) ;

(Cf. pour cette dernière forme Schuchard, t. II, p. 151).

b) Les groupes formés à l'aide de V (groupes VI, VO, VV), par suite de la nature molle de cette voyelle, ont subi des synizèses ou réductions.

1° Réduction du groupe VI :

posit = posuit (4935, 5646, 6038, 6053, 6460, 7524),

2° Réduction du groupe VO:

aeditos = aedituos (8713), *dobus* = duobus (7318).

3° Réduction du groupe VV voyelles (où a eu lieu surtout le glissement du premier V, et où les deux sons V se sont facilement fondus en un seul à la terminaison) :

aeditus = aedituus (4222, 8703, 8706, 8710, 8711, 8712),

ingenus = ingenuus (4812, 8795, 10228).

On peut y joindre les exemples de réduction du groupe V consonne + V voyelle, où le V consonne est tombé :

conserus = conservus (7285), *vius* = vivus (9010).

c) Les exemples de la chute de V atone bref, avant ou après la tonique, sont nombreux, surtout les premiers :

1° Avant la tonique :

aediclam (4747), *aediclas* (4889), *cubiclarius* (4438, 8778, 8782, 9299, 9300), *cubiclari* (6260), *cubiclario* (3958, 8783), *cubuclarios* (8766), *fistlatori* (4444), *oclario* (9608), *saeclare* (10056), *speclaria* (5202), *speclariario* (8660), *speclariariorum* (8659), *speclatori* (8583), *tabernaclariorum* (9053), *tablari* (9921), *teglarius* (7615).

2° Après la tonique :

quibiclo = cubiculo (8761), *tabernacla* (5339).

Rem. 1. — A côté de la chute de V, il n'y a point à citer son insertion anomale, car la forme : *nomenculator* = nomenclator (9689, 9693) est conforme à l'étymologie. On ne peut pas davantage tenir compte de : *ossua* = ossa (5005, 5312, 6010, etc.), qui nous reporte au mot populaire *ossu*, décliné sur *cornu, cornua*.

Rem. 2. — Les nominatifs singuliers en OS au lieu de VS, après V consonne, tels que :

conservos (9980), *servos* (8493, 8826), *vivos* (8447, 9164, 9580, 9659, 9678) etc.

dénotent simplement la persistance populaire de l'orthographe usitée jusqu'à l'époque d'Auguste (Cf. Brambach, *Man.* p. 9).

3° *Diphthongues*

Les principales diphthongues latines Æ, Œ, AV ont eu d'assez bonne heure une tendance à se réduire à des sons simples E, O, tendance qui devait se traduire orthographiquement. Cependant dans nos inscriptions Œ et AV n'offrent rien à noter, sauf peut-être *cepto* = coepto (8401). Seule la diphthongue

Æ

apparaît fréquemment sous la forme de E simple. Comme c'est là du reste une pure modification orthographique, nous en énumérons les exemples sans distinguer la syllabe tonique des autres :

1° A l'initiale :

etate (8401, 8999), *eterna* (9611).

2° A l'intérieur du mot :

longeva (8401), *prepositus* (8582), *preposito* (9994), *presentia* (9994), *prestandus* (8485), *querent* (9446), *questore* (6993).

3° A la terminaison (soit du génitif sing., soit du nomin. pl. de la 1e décl.) :

ancille (9994), *bone* (7688, 9275), *carissime* (4877, 6887), *college* (9384), *desiderantissime* (5445), *innocentie* (9927), *karissime* (10167), *lusorie* (9927), *memorie* (10157), *mese* = mensae (8581), *mire* (9927), *optime* (7691), *tessalarie* (9927), *umbre* (9685), *vicarie* (8405).

4° Les formes pronominales :

hec = haec (8401), *que* = quae (4315, 5305, 5445, 6156, 7974, 8401, 8460, 8657, 9057, 9160, 9162, 9280, 9488, 9684), *sue* = suae (8553, 8582).

Rem. 1. — L'orthographe AI pour Æ, qui est assez fréquente dans les noms propres, ne se trouve que dans la forme :

optimai = optimae (8677).

Elle nous reporte à l'origine de la diphthongue, et n'est qu'un archaïsme.

Rem. 2. — Quant aux deux formes : *heic* = haec (10096) et *quaei* = quae (7763), on ne peut guère les considérer que comme fautives.

II

CONSONANTISME

Nous allons maintenant passer à l'étude des consonnes, et indiquer quelles modifications elles éprouvent dans nos inscriptions. Nous suivrons la classification ordinaire en *Gutturales, Labiales,* etc., et nous nous occuperons, lorsqu'il y aura lieu, des groupes formés par plusieurs consonnes.

1° *Gutturales*

C

a) C pris isolément ne subit guère que des changements orthographiques :

1° C = K, mais seulement dans le groupe CA :

karus, *karissimus* (se présentent à leurs différents cas dans 71 inscr.), *karior*, (10131).

En outre, à l'initiale :

kandidato (6993), *kastrensis* (8513, 8519), *kastrense* (8498); et à l'intérieur des mots :

arkarius (8718), *arkario* (8721, 8723), *lectika*[*riorum*] (8874), *vikaris* (8495).

2° C = Q et même QV :

loqun = locum (9229), *quesquentis* = quiescentis (9765), *quibiclo* = cubiculo (8761).

b) Certains groupes formés à l'aide du C offrent les exemples de réduction suivants :

1° CC = C :

acepi, (5817), *aceptor* (9212).

Par contre, il y a redoublement du C dans :

socciorum (6874).

2° SC = S :

quiesit = quiescit (9400).

3° CT = T :

cintum (8931), *defunta* (9488), *santo* (10013), *santissim*[*æ*] (10193).

Remarque 1. — La forme : *hui* = huic (5175) n'offre point une chute du C ; c'est un simple archaïsme qui nous reporte à l'origine du mot *hui-cce*.

Remarque 2. — La transformation de C en T, dans :

sartophagi = sarcophagi (8429),

est assez anomale. Cependant on n'y saurait voir absolument une erreur de lapicide car le mot se retrouve sous cette forme

dans des inscr. postérieures. (Cf à ce sujet Schuchardt, *Vokalismus,* t. I, p. 161).

Q

Q a ordinairement la même valeur phonétique que C, à la condition d'être suivi d'un V. Voici les variantes orthographiques qu'il présente :

1° Q = C :

acuae = aquae (8485).

2° QV = Q :

qi = qui (9317), *qae* = quae (9213).

3° QV = C :

cinquacinta = quinquaginta (9942) ; *reliciae* = reliquiae (4999).

4° QVV = QV :

pedisequs, (8995, 9771), *reliqum* (9626).

Rem. — Il importe d'ailleurs de remarquer que l'orthographe QVV, de même que VV, n'a été adoptée par les grammairiens latins que vers la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne). (Cf. à ce sujet Brambach, *Man.* p. 9, 15, 16).

G

On peut se borner à observer que l'ancienne orthographe de C pour G (Cf. Quintilien, *Inst. Or.* I, 5, 12), se trouve conservée dans :

cinquacinta = quinquaginta (9942), *neclege* = neglege (9604).

2° *Labiales.*

P

1° se trouve redoublé dans:

ippso = ipso (7652) ;

2° est tombé d'une façon anomale ou fautive dans :

surema = suprema 9659).

Quant à la forme *temtet* (8984), elle nous offre une orthographe intermédiaire où le P de *temptare* est tombé, et où l'M n'est pas encore devenu N devant la dentale.

3° B a été conservé au lieu de P devant T, contrairement à la tendance inverse qui est de beaucoup dominante (Cf. plus loin, B) dans :

contrascribtori (8950).

F

persiste dans tous les cas, et n'offre aucune particularité. (Pour le groupe PH, Cf. plus loin aux *Aspirées* ; φ = F).

B

a) B se change en la labiale forte P dans :

columpar[e] = columbare (8131).

Mais c'est surtout dans les composés de *ab*, *ob*, *sub*, que devant un S ou un T, on continue à orthographier B par un P. D'ailleurs la différence est à peine appréciable, phonétiquement. L'orthographe par P avait seule été en usage jusqu'au Ier siècle avant J.-C., et Quintilien dit encore : « *Cum dico OBTINUIT, secundam enim B litteram ratio poscit, aures magis audiunt P* » (Inst. Or. I, 7).

Exemples de B = P :

apsolvi (9632), *apstulit* (6214, 6502, 7479, 7578, 10031), *opseques* (9283), *opsequentissimo* (6203), *opstetrix* (6325, 8207), *opstetr[ici]* (6647), *optestor* (6873), *opttestor* (9447), *supsellarius* (6055), *suptilissima* (9797), *suptus* (8734,9659).

b) B a toujours eu avec la labiale voisine V de grandes affinités phonétiques. Il est donc naturel, quoique la mutation inverse soit beaucoup plus fréquente, de trouver B = V :

1° A l'initiale seulement dans :

vene 7582), *venemerenti* (9886) ;

2° A l'intérieur des mots :

acerva (7574), *acervo* = acerbo 10077), *amavili* (9800, *eredivus*=heredibus (9162), *inconparavili* (5978), *presvitero* (9162), *presviteris* (9994), *sivi* = sibi (9162, 9661).

V

V consonne se transforme très facilement en B. En voici de nombreux exemples :

1° à l'initiale:

baleas (4870), *bendet*=vendit (9684), *bestear[ius]* = vestiarius (8556), *bestitores* (8987), *bia* (9684), *biba* (9919), *bibo* = vivo (10104), *bibus* (9280), *bicsit* (9811), *bioletur* (9919), *biro* (9919), *bisit* (9400), *bivo* (8987, 9560), *bixet* (4315, 9161), *bixi* (9927), *bixit* (8646, 9057, 9663), *bixsit* (8456), *bobis* (8987), *bolverit* (8518, 9485).

2° à l'intérieur des mots :

abia (6156), *biba* (9919), *bibo* (10104), *bibus* (9280), *conparaberunt* (9162), *deviolaberit* (9229), *fabore* (10154), *horaberis* (9280), *labacrum* (8501), *lebis* (4999), *noba* (9684), *nobembres* (8401), *nobembris* (9163), *parbula* (9927), *viba* (7974), *vibere* (10215), *vibi* (8859), *vibo* (9490), *vibum* (9422, 9612), *vibus* (8606, 9029, 9994).

Rem. 1. — Le passage du V à la forte correspondante F ne se remarque que dans un seul exemple :

iudicafid = iudicavit (6592).

Rem. 2. — Le glissement ou chute du V entre deux voyelles n'est pas sans exemples :

noemb[res] (8775), *noem[bris]* (8306), *paiment[um]* = pavimentum (4419).

3° *Dentales.*

T

a) T à la fin des mots descend avec facilité à la dentale douce D :

adque = atque (9797, 9936), *iudicafid* = iudicavit (6592), *quead* = queat (6051), *sid* = sit (5767).

b) T semble même être tombé complètement dans certaines terminaisons verbales, surtout celles de la 3e pers. du plur. :

fecerun = fecerunt (7498, 7749), *sun* = sunt (10158), *vindicavi* = vindicavit (6308).

Rem. 1, — Un exemple du redoublement de T est :

opttestor (9447).

Rem. 2. — On a un changement du T en C dans les formes :

acletarum (10154), *aclhetico* (10154).

(Cf. plus haut le changement inverse dans la forme *sartophagi*).

D

D remonte à la dentale forte T, quelquefois à l'intérieur des mots :

atiutor = adiutor (8417, 8464), *detit* = dedit (8131) ;

Mais surtout à la finale :

aliquit (9792), *at* = ad (8999, 10185), *quitquit* (8063, 9626) *quoat* (6548), *quot* = quod (7006, 8750, 10097) *set* = sed (9447, 10006).

D'ailleurs il ne faut pas oublier que D dans les neutres *id*, *quod*, *quid*, *illud*, *istud*, *aliud*, vient d'un T primitif (Cf. Brambach, *Man.*, p. 21).

Rem. — Voici un exemple de la chute du D :

aiutrices = adiutrices (4881) ;

et un de son insertion anomale :

adgente = agente (10055).

4° *Sifflante*

S

a) A l'initiale, il n'y a qu'un seul exemple d'une prothèse de I devant SP :

ispirito (10013).

Sur cette prothèse de I et de E, qui à une époque postérieure devient si fréquente devant les groupes SP, ST, SC, Cf. Schuchardt, t. II, p. 337-347.

b) A l'intérieur des mots, S subit un certain nombre de changements que voici :

1° S = X :

requexcit = requiescit (9461).

2° S se redouble dans :

casstrese (8523), *dissignator* (8846), *pedissequus* (4354), *pedissec*[*us*] (8521).

Par contre on a la réduction SS = S, dans :

amantisimus (8011), *decesit* (9317), *dulcisimo* (8987), *permisum* (7375) ;

et un exemple de SS = TS :

fotsa = fossa (10185).

3° Le groupe ST offre aussi quelques réductions à T, ainsi :

magiter = magister (10013), *poteris* = posteris (6588).

c) A la finale, S semble avoir une tendance à tomber devant l'adjonction de *que* :

posterique = posterisque (7493, 7498, 7749).

On peut tenir compte aussi de *qui* = quis (5175).

X

Il convient de placer à côté de la sifflante la consonne double X, qui se décompose ainsi : X = CS, décomposition que l'on trouve traduite quelquefois orthographiquement, à l'intérieur, et même à la finale des mots :

bicsit = vixit (9811), *sarcinatrics* (9878).

a) On rencontre quelques exemples de X simplement remplacé par la sifflante :

visit = vixit (9163, 9898, 9942), *bisit*, (9400), *viset* (9461) ;

et même à la finale :

felis = felix (8857).

b) On trouve le X orthographiquement renforcé de trois façons, sans doute pour que le son en fût conservé intact :

1° Un seul exemple de X = XX :

uxxore (9555) ;

2° X = CX est aussi assez rare :

coniuncxit (8401), *vicxit* (7983) ;

3° Le renforcement X = XS est au contraire très fréquent.

I. A l'intérieur des mots :

bixsit (8458), *dexstri* (8644), *exsactor* (8480), *exsiat*

(10026), *exsoriente* (10056), *noxsia* (6592), *uxsor* (7547), *uxsoris* (7045), *uxsori* (3940, 6986), *veixsii* (9499), *veixsit* (9980), *vixserit* (9659), *vixsit* (4516, 5938, 6175, 6321, 6559, 7238, 7570, 7807, 9166, 9383, 9690, 9901, 9906).

II. A la finale :

coniunxs (9499, 9677), *coniuxs* (10164), *exs* (8674), *felixs* 4605, 8522), *paxs* (5911), *sexs* (7808, 7812).

5° *Liquides*

L

La liquide L ne donne lieu à aucune remarque importante. L'incertitude entre les deux orthographes L ou LL se manifeste dans certaines formes telles que *querela* ou *querella* (ce dernier se trouve 9 fois).

On peut remarquer L redoublé d'une façon anomale dans :

vellit = velit (7458) ;

et au contraire, la réduction LL = L, dans

tessalarie (9927).

R.

L'autre liquide elle aussi souffre peu de changements. Il faut cependant signaler :

1· R redoublé dans :

inserri = inseri (8546).

2· La réduction RR = R, dans :

horearius (9465), *horeario* (7289).

3· Une chute de R :

propii = proprii (7470).

6° *Nasales*.

M.

C'est à la fin des mots, ou dans quelques groupes spéciaux (MP, MB), que M donne lieu à des remarques importantes, soit qu'elle tombe, soit qu'elle se change en l'autre nasale N.

a) M = N :

1° A la fin de quelques mots courts, surtout des formes adverbiales :

con = cum (5145, 9229, 9623), *cun* (7384), *istun* (9229), *itenque* (8480), *loqun* = locum (9229), *tan* = tam (6182 7579).

2° Dans le groupe MP, qui s'orthographie fréquemment NP : *conparavit* (9898), *conpar*[*avit*] (10104), *conparaverunt* (9994), *conparaberunt* (9162), *inconparabilis* (5271), *inconparabili* (6690, 7712, 7718), *inconparavili* (5978), *inpensa*

(5955, 9659), *inpia* (9783), *inprobae* (10213), *inpubis*, (9938), *ponpae* (8401).

b) Chute de M :

1· M comme consonne finale s'est prononcée de bonne heure d'une manière obscure et à peine sensible. Quoiqu'il faille se défier des abréviations, on peut cependant considérer M comme réellement tombé orthographiquement dans les formes suivantes :

alia (6182), *annoru* (5822, 6057), *concessu* (7470), *duaru* (7650), *eoru* (7965), *honore* (10055), *locu* (7650), *maldictu* (5662), *monumentu* (7650), *morte* (8401), *olla* (7100), *orden* (9684), *porta* (8401), *sedeci* (7260), *titulu* (10220).

L'inscription métrique, N° 7578 nous offre aussi trois curieux exemples de la facilité avec laquelle M se supprimait pour la mesure du vers : *pietate(m) rependere*, *ferale(m) diem*, *moriente(m) viderent.*

2· Réduction du groupe MM = M :

consumavit (9485).

3· Réduction du groupe MB = B :

colubaria = columbaria (7803), *sabuc[a]* = sambuca (6623).

Rem. — L'insertion d'une M adventice dans *aeditumus* = aedituus (4327), doit probablement être rapportée à l'anologie des terminaisons superlatives *umus*, *imus.*

N.

N n'éprouve de modification appréciable que jointe à S. Le groupe NS a une tendance très remarquable à laisser tomber l'N, soit à l'intérieur des mots, soit même à la terminaison :

1· A l'intérieur des mots :

atriesis (6242, 6250), *calcaresibus* (9224), *castresem* (7281) *casstrese* (8523), *coservo* (7532), *coservi* (4356), *costat* (5666), *dispesator* (5349, 7445, 8520, 8541, 8821, 9329, 9331), *dispesatori* (8829), *impesa* (10223), *isularius* (6299), *masuetus* (8832), *mesem* (8679), *mese* (8581), *meses* (4315, 4325, 5579, 7413, 8461, 10218), *mesis* (9317), *mesibus* (5195, 5484, 7260, 7747, 7806, 7759, 8646, 9057, 9475, 10074), *mesura* (8705), *sposa* (7865), *tosor* (9940), *tusor* = tonsor ? (9942).

2· A la terminaison :

negotias (9665), *ovseques* (9283), *subseques* (8503), *tras* = trans (8461).

Rem. 1. — Il y a aussi quelques exemples de la chute de N (1), dans le groupe NT :

clemeti = clementi (8494), *instauratiam* (1055), *iuvetute* (9317).

Rem. 2. — Il y a la réduction de NN = N dans :

ano (6321).

Rem. 3. — L'épenthèse de N dans le mot

formonsior (8553),

semble nous reporter à une tendance de nasalisation ancienne dans la langue populaire, mais assez combattue. (Cf. à ce sujet Brambach, *M n.* p. 26).

7° *Aspirées*

H.

H au commencement des mots a perdu peu à peu sa forte aspiration primitive : de là une grande incertitude sur la forme de certains mots. En laissant de côté ceux où les deux orthographes (avec ou sans H) sont également usitées, nous trouvons :

1° Addtion de H seulement dans :

hei = ei (9253), *horaberis* = oraveris (9280).

2° Chute de H (surtout devant O) :

eredivus = heredibus (9162), *omo* (9927), *ora* = hora (5953, 9161, 10159) *oras* = horas (9313), *ordeu* = hordeum (9684), *ortis* = hortis (6282), *uius* = huius (7807).

Aspirées Grecques, Φ, X, Θ

On sait que dans l'orthographe latine primitive, les trois aspirées grecques φ, χ, θ étaient rendues par les simples P, C, T. Ex. *triumpus*, (Chant des Arvales, *C. I. L.*, I, 28) et les mots comme *purpura* (de πορφύρα), *cindo* de σχίζω, etc.

On trouve encore cette orthographe employée pour des mots d'origine grecque dans quelques inscriptions de la période impériale :

1° φ = P.

ampitheatro (6226), *philosopo* (9783).

(1) A propos de la chute de N, nous n'avons pas tenu compte des formes si variables du mot *coniunx*, *coiunx*, *coniux*, ou *coiux*. Ajoutons seulement à titre de renseignement que la forme *coiugi*, par exemple, se rencontre dans 52 inscriptions, 4317, 4516, 4550, etc. etc.

On trouve aussi pour rendre le φ la notation F au lieu de la notation savante PH :

fari = phari (8582), *sarcofago* (9236);

Par contre un PH anomal = π, dans :

phsaltria (10139.

2· χ = C :

arcitecti (9153), *eunucus* (9380), *eunuco* (8847.

Par contre un CH anomal = κ dans :

chryptam (10005 .

3· θ = T :

amphiteatro (6228), *biblioteca* (5190), *bibyliotece* (4432), *catedra* (10037), *termarum* (8678), *turari* (9930) *turareis* (9934).

Edouard Bourciez.

INSCRIPTIONS INÉDITES DE CHERCHELL
(*Fin*)

CLVIII. — Blocs calcaires (*a* et *b*) trouvés à 4 kilom. ouest de Gouraya, dans la concession Bonnefoi, non loin du lieu où l'on a découvert les deux fragments de dédicaces que j'ai donnés ci-dessus au nº XCIV.

a

IM*p* CA*es*. *fl*AVIO *valerio constantino maximo p.f. semp. au*
G·PONTIFICI MAXIMO *Germanico maximo. sarmatico maximo. go*
TICO MAXIMO BRITannico. *maximo. tribuniciae. potestatis.*
·XVIIII CONSVL·VI P·P *et. crispo. et. constantino. et. constantio*
NOBILISS*imis* CAEsaribus. *ordo. splendidissimus. et. populus*
gunugitanorum. instante. ac. dedicante . . . . . tuno (?) v. p.

b

PRESIDE *provinciae. mauretaniae*
CAESariensis. *d. d. p. p*

Les caractères m'ont paru tracés beaucoup plus négligemment qu'aux fragments précités, mais j'ignore où sont les monuments et je n'ai pu faire la comparaison. La première ligne et la dernière du fragment *a* (1) semblent avoir été martelées. Toutes leurs lettres, sauf IM, ne sont guère apparentes ; la même

(1) Hr des lettres, 0m06. — Celles du fragment *b* sont de dimensions à peu près doubles.

remarque s'applique au premier V de la quatrième ligne lequel toutefois ne me semble pas douteux. Si le nombre XVIIII exprime, comme je le pense, celui des puissances tribunices, je ne vois, parmi les empereurs qui ont pris le surnom de Britannique, que Constantin-le-Grand à qui les éléments chronologiques de l'inscription puissent convenir. La dédicace aurait été faite en l'an 324, sans doute à l'occasion de la chute de Licinius et de la création d'un nouveau César. Mais comment les noms de Constantin et de ses fils auraient été effacés, je ne l'aperçois pas Peut-être ne faut-il voir là que l'injure du temps. L'examen de la pierre par un épigraphiste expérimenté résoudra la question, si toutefois la pierre échappe à la destruction réservée à tant de monuments antiques en Algérie.

CLIX. — Plaque de marbre blanc brisée de partout. — Route de Ténez, propriété Grégori.

VNO·M
VTER·PATI·FATA·M
sVBI·TO·RAPTVM·M
ERSAS·DANTES·FV
SI·FATORVM·VÉN
ON·HAEC·ACCIPER
IVLIVS·TAV

CLX. — Dans un cartouche à queues d'aronde, sur la tranche du couvercle d'un sarcophage provenant des fouilles de la route de Ténez, que j'ai fait connaître ci-dessus, n° CXXXVI.

MAMME
IN PACE

Mamme in pace.

CLXI. — Deux tuiles à rebords, de même provenance, et employées dans la construction des tombes de maçonnerie qui se rencontrent là mêlées aux sarcophages, portent au milieu un

A

bien formé, d'environ $0^{m}07$ de haut, tracé dans la pâte avant la cuisson.

A(la)?

CLXII. — Plaque de marbre blanc brisée en haut et à droite. Même provenance.

C
ß DIM
ß IAM ß

CLXIII. — Plaque de marbre blanc brisée de partout. — Même provenance.

*dece*SSIT DI*e*
BES ß ET ß VICXI*t*
MINSIBV*s*

CLXIV. — Plaque de marbre blanc brisée de partout. — Même provenance.

LIB · ME
ATARVM
ET · SIBI · POS

CLXV. — Grande plaque de marbre blanc brisée par le milieu dans le sens de la hauteur (1) et portant sur chaque face des inscriptions qui semblent avoir été gravées vers le même temps et pour des personnages de la même famille. La tranche forme une moulure qui n'est apparente que d'un côté, celui que je donne d'abord. — Même provenance.

Recto

Dans un cartouche à queues d'aronde :

ROM*anus* (*ou rom*[*ana*])
HI*c*
QVIE*scit*

La cassure coupe en deux parties égales, dans toute sa longueur, l'I qui termine la seconde ligne.

Verso

Dans un cartouche à queues d'aronde :

romanus et ROMANILLA ß
CF ß
*quie*SCVNT ß

Le C et l'S, au commencement des deux dernières lignes, sont en grande partie emportés par la cassure. Les points ont la forme d'un fer de lance où vient s'insérer une ligne sinueuse. Les L ont assez l'apparence d'un *y* renversé, ʎ.

Je conjecture que *Romanus* est mort d'abord, que *Romanilla* l'a rejoint dans le même tombeau et qu'on a retourné la plaque funéraire du premier pour y graver l'épitaphe commune des deux défunts. Le caractère qui termine la seconde ligne ne diffère guère de l'E du *recto*, et j'ignore s'il faut lire *c*(*larissima*) *f*(*emina*) ou compléter quelque forme abrégée de la formule *in pace*, comme *i p* CE.

En supposant l'inscription gravée symétriquement comme il

(1) H^r, 0.59. — L^r du fragment, 0^m55. — H^r des lettres, 0^m11.

le semble, il n'y a pas de place au commencement de la troisième ligne pour le mot HIC.

Le tombeau que décorait cette plaque ne tarda pas, sans doute, à être violé, car le fragment que je décris a servi, dès l'antiquité, pour une troisième épitaphe indépendante des deux autres. Elle est gravée à la marge du *recto* perpendiculairement au texte primitif dont la sépare un trait horizontal qui coupe en deux la première lettre des deux lignes extrêmes. Voici ce texte :

CLXVI.

V MEMORIA
AELI PLA
DXL CENTII

Memoria Ael(i) Placenti(i). V(ixit) d(ies) quadraginta.

Proviennent des mêmes fouilles : un vase de terre cuite en forme de cheval, une sorte de *gutturnium* en verre et un plat rond de marbre blanc (1) à demi calciné. Le fond est décoré de deux personnages en bas-relief, debout, de face, côte à côte et se tenant par la main. Ils sont vêtus de longues tuniques et chacun d'eux, de son bras demeuré libre, fait le geste de l'adoration. Sur le bord du plat, à droite, on distingue un petit ω ; le bord correspondant à gauche est complètement rongé. Un seul des sarcophages extraits porte le monogramme du Christ ☧, un autre le vase à anses.

CLXVII. — Borne calcaire brisée en bas. — Même provenance que mon n° LXVII.

IMP · CAES · *m*
AVRELIVS
VAL · DIOCLETIANVS
PIVS · FELIX · INVIC*t*
AVG · ET
*i*MP · CAES · M
AVRELIVS
(*sic*) MAXIANVS · PIVS
FELIX · INVIC*t*
AVG · ET
M · FLAVIVS
(*sic*) CONSTIVS ET
...GALERIVS
maximianus
nobb . caess
293 à 305 *a caesarea m. p. vi* (2)

Lettres liées: l. 3, AN ; l. 8, AN.

(1) Diamètre, $0^{m}18$.— Profondeur, $0^{m}025$. — Epaisseur du marbre, $0^{m}015$. — Hauteur des figures, $0^{m}10$.

(2) Je complète d'après d'autres milliaires trouvés au même lieu et publiés dans la *Revue Africaine* par Berbrugger qui a vérifié les distances. A mon numéro précité, au lieu de ALA, il faut sans doute lire ACA.

CLXVIII. — Plaque de bronze rectangulaire (h^{r}: o^{m}o3 — l^{r}: o^{m}o6) portant en relief sur une de ses faces une inscription rétrograde encadrée d'un filet; le revers est muni d'une poignée en forme d'anse carrée également de bronze. — Tipaza, propriété Lobre.

TFAVRIAR
ISTOBOLI

T(iti) Favri(i) Aristoboli pour *Aristobuli*.

Ce doit être un cachet de potier ou de briquetier. A remarquer le nom gentilice *Favrius*.

CLXIX. — Plaque de marbre blanc. — Route de Ténez, propriété Serfatti.

ß D · M · S ß
Q L O V I V S P R O C V
L V S V I X A N X X I M V I I
D V · L O V I H O N O R A T V S
E T C A E C I L I A N V S · F R A T R E S

D(iis) M(anibus) s(acrum). Q(uintus) Lovius Proculus vix(it) an(nis) viginti uno, m(ensibus) septem, d(iebus) quinque. Lovi(i) Honoratus et Caecilianus, fratres.

CLXX. — Plaque de marbre blanc. — Même provenance.

ß D ß M ß S ß
P O M P E I A E ß H O N E
R A T A E ß M A R I T A E ß
C A R I S S I M A E ß A I V L ß V I C
T O R I N O V I R O ß O B ß M E R I T A ß V I X ß
A N ß X X X V I I I I ß M ß V ß D ß X I I I ß

D(iis) M(anibus) s(acrum) Pompeiae Hon(o)ratae, maritae carissimae, a Jul(io) Victorino, viro, ob merita. Vix(it) an(nis) triginta novem, m(ensibus) quinque, d(iebus) tredecim.

On rencontre dans ce terrain des sarcophages mêlés à de petits caveaux de maçonnerie renfermant des jarres pleines d'ossements brûlés, avec le petit mobilier funéraire accoutumé. La route le sépare seule du cimetière dont j'ai parlé plus haut, et la route, en cet endroit, suit à peu près la voie antique de *Caesarea* à *Cartennae*.

A. Schmitter.

ERRATA

N° XXVI — *Au lieu de* BIOEB/ANI, *lire* PHOEBI/ANI, PH *liés*.

N° XLI. — *Au lieu de* VARTINIGIC, *lire* VARTINIGIG.

N° CXXXV. — *A gauche du monogramme,* A; *pas de trace d'oméga à droite.*

N° CXLII. — .... *Cartili* qui n'est situé qu'à 16 kilomètres à 'ouest de *Gunugus*.

SUPPLÉMENT A L'ÉPIGRAPHIE DU KEF (Tunisie) (1)
(Suite)

107

IVLIVS *sa*TVR
NIVS QVINTV
LVS VIXIT ANNIS
XXVIII
H S E

L. 1 et 2, *Julius* [*Sa*]*turninus ?*

108

IVLIVS
TIMO
VIXIT

109

Kasr-er-Ghoul. Haut. des lettres : 0,04.

IVLIA BENEDIC
TA VIXIT ANNIS
X V
H S E

110

IVLIA
MARCEL
LA VICX
ANNIS
LXXIIII
H S E

111

IVLIA Q
FILIA MA
RCELLA VI
XIT AN LII
H E S

112

D M S
IVLIA MA
RCIANA
VICXIT AN
NIS N̄ XXX

(1) Copies communiquées par M. Roy. Je rappelle ici, ce que j'ai déjà dit, que certaines de ces inscriptons ont eté publiées, depuis un an, dans divers bulletins; mais les copies de M. Roy diffèrent presque toujours par quelque détail de celles qui ont été données.

113

D M S
IVLIA PVB
LIA Q FIL PI
A VIXIT
ANNIS

114

Dar Salah-ben-Mahmoud. Haut des lettres : 0,04.

D M S
IVLIA
QVETV

L. 3, Les deux premières lettres sont douteuses.

115

IVLIA RESTITV
TA VIX ANN
XXVII
H S

116

Kasr-er-Ghoul. Haut. des lettres : 0,045.

D M S
IVLIA ROGA
TA PIA VIXIT
ANNIS XXXXI
H S E

117

IVLIA CF
SALVILA
PIA VIX
AN XXXIV

118

IVLIA I·F SECV
NDA VIX ANN·
LXXI H S E

L. 1, *Julia, L.* ou *T. f(ilia)*.

119

IVLIA L F
TERTVLLA
PIA VIX
ANNIS
LII HSE

120

D M
C IVNIV*s*
M////MV///
vix ANNIS

L. 2, M et V forment un monogramme.

121

D M S
IVNVARIA
VIXIT ANNIS
XXXI

L. 2, *Januaria ?*

122

D M S
IVVENIL
A SATVR
M I N A
PIA VIX
AN LI

L. 2, *Juventia.*

123

M LABERIVS
GALLIANVS
VIXIT ANNIS
XVII
H S E

L. 3, N et I sont liés dans le mot ANNIS.

124

/////////
LAB////
SERANA
vix. an

125

Kasr-er-Ghoul. Haut. des lettres, 0,045.

D M S
C·LARGIVS·COR
NELIANVS·PIVS
VIXIT·ANNIS
XXXI·H·S·E

126

D M S
Q LARGIVS
P·F·QVIR
MAXIMVS
VIXIT A LXXVI
H S E

L. 3, I et R liés dans le mot QVIR ; l. 5, I et T liés dans le mot VIXIT.

127

Q LICIN
NVS FeLIX
CASPIA
NVS VIX AN
V H S E

128

L LICINIVS
FORTVNA
TVS PIVS
VIXIT A
LXXXI HSE

129

D M S	D M S
A N I A	C L I C I
S A L V I	N I V S
A V I A C	M V S T V
H *s* *e*	S V I X A
	NIS LXXX

Col. 1, l. 3 et 4, *Salvia vi(xit) a(nnis) c.*

130

D M S
LICINIVS
ROGATVS
PROCVLVS
VIXIT AN

131

D M S
LICINIVS
SATVRNIN
us vix an
MV
nis XXVIIII

A la ligne 5, M et V sont liés. Le nombre de mois « *m(ensibus v* », a été ajouté après coup, faute de place, entre les deux dernières lignes.

R. Cagnat.

(A suivre).

COURS ÉLÉMENTAIRE D'ÉPIGRAPHIE LATINE
(Suite)

8° *Tribunicia potestate XIIII* (ou *tribuniciae potestatis.* — δημαρχικῆς ἐξουσίας). La puissance tribunice qu'Auguste avait reçue en l'année 31 av. J.-C. fut accordée à tous ses successeurs au moment de leur élévation à l'Empire. Elle est à la fois perpétuelle et annuelle, perpétuelle parce qu'elle a été concédée au prince sans limite de temps ni de lieu, annuelle parce que, à chaque année nouvelle de règne, l'empereur ajoute une unité au chiffre de ses puissances tribunices. Cette indication donne donc la date exacte des inscriptions où elle figure.

Sous les successeurs d'Auguste jusqu'à Trajan exclusivement, l'année impériale se compte du jour de l'avènement de l'empereur. Il est utile d'indiquer ici la date à laquelle chacun de ces princes renouvelait ses puissances tribunices:

Auguste	(23 av. J.-C. — 14 ap. J.-C.)	— 27 juin.
Tibère	(14-37)	— 27 juin.
Caligula	(37-41)	— 18 mars.
Claude	(41-54)	— 25 janvier.
Néron	(54-68)	— 13 oct. — 4 déc.(1).

(1) M. Mommsen a démontré (*Hermes*, II, p. 56 et suiv.), que les puissances tribunices de Néron se comptèrent à partir du 13 octobre, jusqu'en l'année 59, mais que, à cette date, il y eut un changement dans la manière de supputer les années du règne de ce prince. Après avoir pris sa VIe puissance tribunice le 13 octobre 59, Néron reçut une VIIe puissance tribunice le 4 décembre de cette même année; et dès lors, jusqu'à sa mort, il renouvela à cette dernière date sa puissance tribunice

Galba	(9 juin 68 - 15 janvier 69).	
Othon	(15 janvier 69 - 15 (?) avril 69).	
Vitellius	(2 janvier 69 - 20 (?) décembre 69).	
Vespasien	(69-79)	— 1 juillet.
Titus	(71-81)	— 1 juillet.
Domitien	(81-96)	— 14 septembre.
Nerva	(96-98)	— 18 septembre.

Trajan, après avoir reçu la puissance tribunice le 27 octobre 97 (1), la renouvela le 18 septembre (?) 98 (2); à cette date il prit donc le titre de *trib. pot. II*; il prit celui de *trib. pot. III* au 10 décembre de cette même année, et dès lors lui et ses successeurs choisirent toujours cette date comme point de départ pour la supputation de leurs puissances tribunices (3). Ainsi Hadrien, nommé empereur le 11 août 117, prend le titre de *trib. pot. II* dès le 10 décembre de cette même année (4).

Il suffit donc, pour trouver la date d'une inscription postérieure à Hadrien, d'après le chiffre énuméré des puissances tribunices, de chercher l'époque à laquelle l'empereur mentionné dans cette inscription a été élevé à l'Empire, et de calculer ses années de règne d'après le principe qui vient d'être énoncé.

9 *Imp. VI.* Voir 1°.

10° *Cos V* (ὕπατος). Les empereurs, comme les simples particuliers, pouvaient être nommés consuls; et cela, aussi souvent qu'ils le désiraient. Certains d'entre eux ont pris le consulat un grand nombre de fois, d'autres, au contraire, assez rarement. Ils ne restaient généralement en charge que peu de temps et cédaient la place à des consuls suffects.

La désignation des empereurs au consulat se faisait en même temps que celle des consuls suffects, c'est-à-dire le 9 janvier. Ils portaient dès lors, jusqu'au 31 décembre de la même année, le titre de *consul designatus* (ὕπατος ἀποδεδειγμένος), suivi du chiffre qui convenait à leur futur consulat. Ex.: *Cos. II, cos. desig. III.*

On conçoit qu'en combinant les renseignements chronologiques fournis par le chiffre des puissances tribunices d'un empereur, par celui de ses consulats, par ses surnoms et même par le

(1) C. de la Berge, *Etude sur Trajan*, p. 20, note 4.
(2) Mommsen, *Staatsrecht*, II, p. 776.
(3) Mommsen, *Staatsrecht*, II, p. 777.
(4) Nous ne pouvons pas naturellement entrer ici dans l'examen des quelques exceptions à cette règle qui se sont rencontrées; il faut avoir recours aux articles spéciaux publiés à ce sujet.

nombre de ses salutations impériales, on peut arriver à dater une inscription, souvent à quelques jours près :

Ex : — Imp. Nerva Caesar Augustus *Germanicus* pontifex maximus, *tribunicia potestate II*, *cos III*, *designatus IIII*, faciundum curavit (1).

Le quatrième consulat de Nerva est de l'année 98. Donc il est *cos. des. IIII* depuis le 9 janvier jusqu'au 31 décembre de l'an 97. D'un autre côté, il commence à compter ses puissances tribunices du 18 septembre 96; il est donc *trib. pot. II* du 18 septembre 97 au 17 septembre 98.

Comme il porte ici le titre de *trib. pot. II* complété par celui de *cos des. IIII*; c'est que cette inscription est postérieure au 18 septembre 97, jour avant lequel il n'était que *trib. pot* (2) et antérieure au 1er janvier 98, jour où il quitte le titre de *cos. des. IIII*, pour celui de *cos. IIII*.

De plus, comme il a dans ce texte le surnom de Germanicus qu'il ne reçut qu'en octobre ou novembre de cette année 97 (3), c'est que l'inscription èst postérieure à l'époque où il commence à porter ce surnom, c'est-à-dire qu'elle appartient certainement à l'un des trois derniers, peut-être à l'un des deux derniers mois de l'an 97.

Les différents consulats des empereurs figurant aux Fastes consulaires, il est inutile d'en donner ici une liste.

10° *Pater patriae* (πατὴρ πατρίδος). C'est un titre honorifique que prirent tous les empereurs.

Tels sont les différents noms et titres que l'on rencontre sur les inscriptions relatives à des empereurs. Il faut y ajouter le titre de *censor* (τιμητής) qui fut porté par Claude, Vespasien et Titus, celui de *censor perpetuus* que l'on rencontre sur les monuments de Domitien, enfin celui de *proconsul* (ἀνθύπατος) qui est donné quelquefois dans les inscriptions à Trajan, à Hadrien et aux Antonins, et presque toujours à Septime Sévère et à ses successeurs (4).

§ 2 *Titres des princes et princesses de la famille impériale*

Nous avons vu dans le commmencement de ce chapitre quels étaient les noms et titres portés par les empereurs de leur vivant;

(1) Orelli-Henzen, 5438.
(2) On n'exprime jamais le mot *primum*.
(3) Mommsen, *Hermes*, III, p. 131.
(4) Wilmanns, 940, note 3.

il nous faut maintenant parler des différents titres que les princes et princesses de la famille impériale prenaient, eux aussi, dans certains cas ; nous les rassemblerons ici :

1° *Caesar*. Hadrien en adoptant L. Aelius Verus, et pour le désigner comme son successeur (1), lui donna le titre de *Caesar* qui avait appartenu jusque là exclusivement aux membres de la famille de Jules César et d'Auguste et aux empereurs régnants.

Cette qualification servit dès lors à désigner l'héritier de l'Empire, par opposition au prince qui occupait le trône et auquel le titre d'*Augustus* était réservé. C'est ainsi que Marc Aurèle, par exemple, avant son avènement à l'Empire, est désigné sur les monuments par les noms de M. Aurelius *Caesar*, ou M. Aelius Aurelius Verus *Caesar*, le titre de *Caesar* étant ajouté à la suite de tous les noms du prince; tandis que, après son avènement, il porte ceux de Imp. Caesar (2) M. Aurelius Antoninus *Augustus*.

Le mot *Caesar* est d'ailleurs parfois complété par des expressions qui en précisent le sens : *imperator destinatus* (3), *imperii heres* (4).

A partir du début du IIIe siècle, le titre *Caesar* est toujours accompagné d'épithètes solennelles : *nobilissimus Caesar*, et postérieurement : *perpetuus, beatissimus ac felix Caesar, nobilissimus ac florentissimus Caesar, nobilissimus ac fortissimus Caesar*, etc.

2° *Princeps juventutis*. Les princes de la famille impériale, fils et frères des empereurs régnants, et particulièrement les héritiers du trône, prenaient aussi le titre de *princeps juventutis*, accordé d'abord par Auguste à ses fils adoptifs C. Caesar et L. Caesar, et qui, à partir du IIIe siècle, devient d'un usage général pour les futurs maîtres de l'Empire (5). Le *princeps juventutis* commande les six turmes de chevaliers et figure à leur tête lors de la parade solennelle qui a lieu tous les ans le 15 juillet.

3° *Augusta*. Les princesses de la famille impériale reçoivent aussi du sénat certains titres qui figurent parmi leur noms. Le plus fréquent est celui d'*Augusta* ; Livie la première porta ce

(1) Capitolin, *Ver*. 1 : *Huic naturalis pater fuit L. Aelius Verus, qui ab Hadriano adoptatus, primus Caesar dictus est.*
(2) Sur *Caesar*, cognomen de l'empereur, voir plus haut.
(3) Cf. par ex. Boissieu, *Insc. de Lyon*, p. 36 ; *I. R. N.* 4233.
(4) Orelli-Henzen, 5514 ; 6053.
(5) Mommsen, *Staatsrecht*, t. II, p. 800 et suiv. Cf, L. Koch, *De principe juventutis*, Leipzig, 1883.

surnom; il lui fut décerné après la mort d'Auguste (1). Un grand nombre d'impératrices le prirent dans la suite. Ex.: Agrippina Augusta, femme de Claude; Faustina Augusta, femme de Marc Aurèle; Julia Augusta, femme de Septime Sévère; Ulpia Severina Augusta, femme d'Aurélien, etc.

Ce nom n'était pas, d'ailleurs, réservé seulement aux femmes des empereurs régnants; il pouvait être donné pareillement aux autres princesses de la famille impériale:

1) A la grand-mère de l'empereur: Ex.: Julia Maesa Augusta, aïeule d'Elagabal et de Sévère Alexandre.
2) A la mère de l'empereur: Ex.: Julia Mamaea Augusta, mère de Sévère Alexandre.
3) A la sœur de l'empereur. Ex.: Marciana Augusta, sœur de Trajan.
4) A la fille de l'empereur. Ex.: Claudia Augusta, fille de Néron et de Poppée.
5) A la nièce de l'empereur. Ex.: Matidia Augusta, nièce de Trajan.

4° *Mater patriae*. L'empereur portant le titre de *pater patriae*, quelques impératrices reçurent celui de *mater patriae* (parfois *mater populi romani*); ce sont: Livie, qui a aussi, dans un texte épigraphique, le titre de *Genetrix orbis* (2); Julia Domna; Julia Mamaea, qui est aussi appelée sur une inscription *mater universi generis humani* (3), et Marcia Otacilia Severa, femme de Philippe I.

5° *Mater senatus*. De même que certains empereurs eurent le titre de *pater senatus*, Commode (4), Balbin (5) et Pupien (6), quelques impératrices reçurent celui de *mater senatus*. Ce sont: Julia Domna, Julia Maesa, Julia Mamaea et Otacilia Severa.

6° *Mater kastrorum* (7). Faustine, femme de Marc Aurèle, fut la première qui reçut ce titre (8); après elle il est porté,

(1) Tac., *Ann.*, I, 8; Dio, LVI, 64.
(2) *C. I. L.*, II, 2038. Cf. Eckhel. *Doct. Num. vet.*, VI, p. 154.
(3) *C. I. L.*, III, 3413, Cf. *Epig. arch. mittheil* 1884, p. 53, n° 6.
(4) Cohen, *Monn. impér.* III, p. 70, n° 128; cf. p. 153, n° 632.
(5) *Op. cit.* IV, p. 114. n° 7.
(6) *Op. cit.* IV, p. 120, n° 11.
(7) Sur le titre de *pater Kastrorum*, faussement attribué à certains empereurs, voir Eckhel, *Doct. Num. vet.*, VIII, p. 452.
(8) Cohen, *Monn. Impér.* II, p. 584, n° 60; p. 599, n° 194 et 195.

soit seul, soit uni aux titres de *mater senatus et patriae*, par Julia Domna, Julia Maesa, Julia Mamaea, Marcia Otacilia Severa, Herennia Etruscilla, femme de Dêce, Ulpia Severina, femme d'Aurélien, Magnia Urbica, femme de Carin.

Ces trois derniers titres 4°, 5°, 6°) ne sont plus employés après Dioclétien.

L'ensemble de la famille impériale est désigné sur les monuments épigraphiques par l'expression *Domus Augusta.*

Postérieurement, cette formule est remplacée par la formule analogue *Domus divina*, dont on rencontre déjà des exemples sous Marc-Aurèle (1).

La plupart des titres que nous venons d'énumérer sont réunis dans l'inscription suivante: elle servira à montrer dans quel ordre ces différents titres se rencontrent sur les monuments épigraphiques.

C. I. L., VIII, 8323.

MARCIAE OTACILIAE SEVERAE
AVG CONIVGI DN IMP CAES
MIVL PHILIPPI PII FELIC AVG
PONT MAX TRIB POT V CoS III
PROCoS PP MAT IMP CAES MIVLI
PHILIPPI AVG F PII FELICIS
PONT MAX TRIB POT II CoS
II PROCoS PP PRINCIPIS IV
VENTVTIS AVG ET CASTRO
RVM ET SENATVS ET PATRIAE
RES P CVICVLITANOR DEVoTA
NVMIN MAIESTATIQ EORVM
D D P P

Marciae Otaciliae Severae Aug(ustae), *conjugi d(omini) n(ostri) Imp(eratoris) Caes(aris) M. Juli(i) Philippi Pii Felic(is) Aug(usti) pon(ificis) max(imi), tri(bunicia) pot(estate) v, co(n)s(ulis) iii, proco(n)s(ulis), p(atris) p(atriae)*, matri *Imp(eratoris) Caes(aris) M. Juli(i) Philippi, Aug(usti) f(ilii), Pii Felicis pont(ificis) max(imi) trib(unicia) pot(estate) ii, co(n)s(ulis) ii, proco(n)s(ulis) p(atris) p(atriae)*, principis juventutis, *Aug(usti)* (2), et castrorum et senatus et patriae, *res(publica) Cuiculitanor(um) devota numini majestatique eorum d(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia) p(ublica)*..

(1) *C. I. L.*, VIII, 1267, (an. 175-180).

(2) Ici le fils de l'empereur ayant été associé à l'Empire par son père, et non pas seulement désigné comme successeur, porte titre d'Auguste: il a gardé néanmoins celui de *princeps juventutis*.

3. *Titre des empereurs et des membres de la famille impériale §après leur mort*

Il était d'usage, sous l'Empire, que ceux des empereurs dont on voulait honorer la mémoire fussent divinisés après leur mort : ils portaient dès lors le titre de *Divus* (Θεός). César le premier avait été honoré de cette apothéose, et un certain nombre de ses successeurs la reçurent après lui.

Lors donc qu'on rencontre le mot *Divus* dans une inscription, c'est une preuve que l'empereur ainsi qualifié était mort au moment où l'inscription a été gravée : c'est une donnée chronologique.

Si, par exemple, on trouvait dans un texte épigraphique, à propos d'un personnage, la mention suivante : *donatus donis militaribus bello Armeniaco et Parthico ab Imp. Antonino Aug. et a Divo Vero Aug.*, on devrait en conclure que ce texte est postérieur à la mort de L. Verus (169), puisque ce prince y est qualifié de *Divus* et antérieur à celle de Marc Aurèle (180) qui y porte le prénom d'*Imperator* et non le titre de *Divus*.

Lorsqu'au contraire la mémoire d'un prince avait été abolie par un décret du sénat, son nom était martelé sur les monuments. Il faut, dans le cas où l'on rencontre un nom d'empereur ainsi effacé, considérer le contexte de l'inscription, qui suffit généralement pour permettre de reconnaître à qui le monument doit être rapporté.

Parfois l'espace blanc obtenu par le martelage est rempli au moyen de mots étrangers à l'inscription, comme pour effacer la trace même de ce martelage ; c'est ce qui arrive souvent, par exemple, sur les monuments où sont mentionnés Caracalla et Géta.

Ex. : Au lieu de *M. Aurelii Antonini Pii Felicis Aug.* (*etc*) *fortissimi felicissimique principis p. p.* et L. Septimi Getae nobilissimi Caesaris, on lit *M. Aurelii Antonini Pii Felicis Aug.* (*etc*) *fortissimi felicissimique principis p. p.* [et super omnes retro principes invictissimi]. Ce dernier membre de phrase a été ajouté après coup, ainsi qu'il est aisé de le reconnaître (1).

(1) *C. I. L.* VIII, 6305, 6306.

D'autres fois, comme pour Commode dont la mémoire abolie d'abord, fut ensuite réhabilitée, le nom de l'empereur est regravé à l'endroit même où il avait été précédemment martelé.

Les empereurs dont les noms sont accompagnés sur les monuments du titre de *Divus* sont les suivants (1):

César;
Auguste ;
Claude I ;
Vespasien ;
Titus ;
Nerva ;
Trajan ;
Hadrien ;
Antonin le Pieux;
Lucius Verus ;
Marc Aurèle ;
Commode ;
Pertinax ;
Septime Sévère ;
Caracalla ;
Sévère Alexandre;
Les trois Gordiens ;
Marin (1) ;
Gallien ;
Valérien ;
Salonin ;
Victorin ;
Claude II (le Gothique);
Aurélien ;
Probus;
Carus ;
Numérien ;
Maximien I (Hercule);
Constance I (Chlore) ;
Maximien II (Galère);
Constantin II ;
Constance II ;
Jovien;
Théodose I.

Outre les empereurs, certains personnages de la famille impériale reçurent l'apothéose et portent, en conséquence, le titre de *Divus* ou *Diva*; ce sont:

Livie ;
Drusille, sœur de Caligula ;
Claudie, fille de Néron et de Poppée ;
Poppée ;
Domitille, femme de Vespasien ;
Julie, fille de Titus ;
César, fils de Domitien ;
Trajan, père de l'empereur Trajan;
Marciane, sœur de Trajan ;
Matidie, nièce de Trajan ;

(1) La liste des *Divi* et des *Divae* a été dressée par M. Desjardins (*Rev. de Philol.* 1879 p. 43 et suiv.). Cf. les monuments épigraphiques et numismatiques.
(2) Cohen, *Monn. imp.*, IV, p. 229.

Plotine, femme de Trajan ;
Sabine, femme d'Hadrien ;
Faustine, femme d'Antonin le Pieux ;
Faustine, femme de Marc Aurèle ;
Julie, femme de Septime Sévère ;
Maesa, aïeule de Sévère Alexandre ;
Pauline, femme de Maximin I;
Mariniane, femme de Valérien ;
Nigrinien, fils de Carin (1) ;
Romulus, fils de Maxence.

D'un autre côté, ceux des empereurs dont les noms sont martelés sur les monuments sont les suivants :

Caligula;
Néron ;
Domitien ;
Commode ;
Albin ;
Géta ;
Macrin ;
Diaduménien ;
Elagabal ;
Sévère Alexandre ;
Maximin I ;
Maxime I (2) ;
Philippe I (le père) ;
Philippe II (le fils) ;
Trajan Dèce ;
Herennius Etruscus ;
Hostilien (3) ;
Gallien (4) ;
Valérien ;
Salonin ;
Aurélien (très rarement) ;
Probus ;
Carus ;
Carin ;
Numérien ;
Dioclétien ;
Maximien I ;
Maximien II (Galère) ;
Flavius Severus ;
Maximin II (Daza) ;
Maxence ;
Licinius I (le père) ;
Constantin II (5) ;
Constant I ;
Magnence ;
Maxime II.

(1) Cf. Cohen, *Monn. imp* , V, p. 368 et 369. Ce n'est que par conjecture qu'on fait de Nigrinien le fils de Carin, et en se fondant sur la présence, à l'exergue de ses monnaies, de certaines lettres qui ne se rencontrent que sur celles de Carus et de ses enfants. On n'a gardé, dans les textes, aucun souvenir de ce personnage qui n'est probablement qu'un César. (Cf. Mionnet, *Méd. rom.*, II p. 137).

(2) En Afrique les noms de Maximin et de Maxime ont été regravés sur certains monuments où ils avaient été effacés primitivement ; en Espagne, ils n'ont pas été martelés. Cf. Wilmanns, 1008 et 1009.

(3) Cf. *Bullett. di. corr. arch.*, 1865, p. 27.

(4) Cf. Wilmanns, 1026, note 4; 1029, note 1.

(5) Ou Constance II.

Une flétrissure de cette nature fut infligée aussi à certains membres de la famille impériale, soit à cause de leurs propres méfaits, soit à cause des liens de parenté qui les unissaient avec des empereurs condamnés à l'oubli (1); ce sont:

Valeria Messalina, femme de Claude I;
Julia Agrippina, mère de Néron;
P. Septimius Geta (2);
Fulvia Plautilla, femme de Caracalla;
P. Fulvius Plautianus, père de Fulvia Plautilla;
Julia Soaemias, mère d'Elagabal;
Julia Maesa, aïeule de Sévère Alexandre;
Julia Mamaea, mère de Sévère Alexandre;
Otacilia Severa, femme de Philippe le père;
Magnia Urbica, femme de Carin;
Fausta, femme de Constantin I;
Constantia, femme de Licinius.

(*A continuer*). René Cagnat.

CORRESPONDANCE

1° *Origine des légions palatines*

Mon cher Directeur. — Je puis vous répondre tout de suite au sujet des cohortes prétoriennes.

I

J'ai en effet pensé à faire venir les Joviens et les Herculiens des cohortes prétoriennes. Mais ce qui m'a arrêté c'est précisément que les troupes palatines des Joviens et des Herculiens sont dues à l'empereur Dioclétien. Car, 1° les prétoriens ont subsisté

(1) On trouve parfois des noms de particuliers martelés sur les monuments. Dans la plupart des cas, l'histoire nous fournit l'explication de ce fait, par exemple pour Camillus Arruntius Scribonianus (Suet. *Claud.*, 13; Dion. LX, 15. Cf. Mommsen, *Hermes* III, p. 133) et Asinius Gallus (Tac. *Ann.*, VI, 23; Dion. LVIII, 3. Cf. Borghesi, *Œuv.* II, p. 201); mais il est quelquefois difficile d'établir d'une façon absolument certaine la raison de ce martelage. C'est ainsi qu'on a trouvé tout récemment à Rome, dans les fouilles de l'atrium de Vesta une base où le nom d'une vestale était martelé; M. Marucchi suppose que la vestale s'était convertie au christianisme, M. de Rossi qu'elle avait été condamnée pour avoir manqué à ses vœux. *Bull.* 1884, p. 33.

(2) Frère de Septime Sévère; son nom est martelé par erreur sur certains monuments où l'on a cru effacer celui de son neveu, l'empereur P. Septimius Géta.

sous son règne. Sans doute Galère en diminua sensiblement le nombre (cf. Lactance, *De mortibus persecutorum*, 18). Mais la troupe ne fut supprimée définitivement que par Constantin (Aurelius Victor, *De Caesaribus*), 40, 25. — 2° Végèce dit positivement que les Joviens et les Herculiens sont d'anciennes troupes campées en Pannonie, et ce qu'il nous apprend sur leur armement particulier ne peut s'appliquer aux prétoriens.

II

Je ne puis penser non plus que la légion palatine des *Lanciarii* est l'armée prétorienne transformée. D'abord, tout ce que nous savons des *Lanciarii* montre que ce sont d'anciens soldats de troupes illyriennes. En outre, Valérius Tertius fut tour à tour soldat de la *legio moesica*, de la *legio lanciaria*, d'une dixième cohorte prétorienne (*C. I. L.* VI, 2759). De même Martinus a servi d'abord *in legione undecima*, puis *in lanciaris*, ensuite *in praetorio* (*Eph. Epig.* IV, 911).

Les deux troupes ont donc co-existé, et, au temps de Dioclétien, on passait des Lanciers dans les cohortes prétoriennes, comme, plus tard, des Lanciers et des Joviens dans les *Protectores*.

III

L'hypothèse de la transformation de la *legio undecima* en *legio lanciaria*, que vous proposez, est fort séduisante. Comparez en effet la carrière de Martinus (a), de Tertius (b), et de Thiumpus (c) (*C. I. L.* III, 6194) :

(a) *Miles in XI legione ; — in lanciaria ; — in praetorio.*

(b) » *in XI legione ; — in lanciaria ; — protector.*

(c) » *in legione Moesiaca ; — in lanciaria ; — in praetorio.*

Or la *legio Moesiaca* est évidemment la *XI Claudia*, qui séjourna si longtemps en Mésie.

Par conséquent, il semble bien que les *Lanciarii* n'étaient autres que des légionnaires de cette *XI legio*. Si l'on songe, d'autre part, que les prétoriens furent supprimés vers l'an 312, que Martinus (*Eph. Epig.* IV, 911) a servi 5 ans parmi eux, 5 ans parmi les Lanciers, c'est au plus tard en 312 que ces derniers furent créés.

IV

Toutefois, si l'on peut admettre que les Lanciers ont été formés, à l'origine, de légionnaires de la *XI Claudia*, il ne faudrait pas croire, ce me semble, que cette dernière ait été supprimée. D'abord, un détachement de la *XI legio* est encore campé sur les bords du Danube au Ve siècle (*Notitia, Orient.*

40, 33). En outre, nous trouvons parmi les légions palatines une légion qui me paraît être précisément la *legio XI Moesiaca*.

En Orient, sous les ordres du *Magister militum praesentalis*, parmi les six *legiones palatinae*, on rencontre celle des *Undecimani*. Comme il n'y a jamais eu qu'une seule *XI legio*, les *Undecimani* en sont les soldats.

En Occident, le *Magister peditum praesentalis* a sous ses ordres douze légions palatines, et entre autres celle des *Moesiaci seniores*. Il me semble que cette dernière correspond à celle des *Undecimani* d'Occident, comme dans les inscriptions du commencement du IVe siècle, la *legio Moesiaca* correspond à la *XI Claudia*. Je pense donc que la *legio XI Flavia* aura été sous Dioclétien au plus tôt, et après l'an 312, subdivisée en deux légions, la *XI Moesiaca seniorum*, par exemple, et la *XI Moesiaca iuniorum* ; toutes deux auront été élevées à la dignité de légions palatines, à laquelle étaient déjà arrivées les légions *I Jovia seniorum* et *I Jovia juniorum*, *II Herculia seniorum* et *II Herculia juniorum*, ainsi que la *legio lanciaria seniorum* et la *legio lanciaria juniorum*.

Je ne pense pas d'ailleurs qu'il faille attribuer à Dioclétien le dédoublement des *Joviens*, des *Herculiens*, des *Lanciers*, des *Mésiens*. Au plus tôt faut-il placer cette mesure sous Constantin, et au plus tard en l'an 361, comme nous l'avons vu par l'inscription de Memorius. (*Bull. Epigr.* t. IV, p. 1-12).

En règle générale, une de ces légions homonymes est attribuée à l'Orient (celle des *juniores*), l'autre à l'Occident, (celle des *seniores*). Quelquefois cependant — les *Mattiarii* et *Lanciarii* en Orient; les *Armigeri* en Occident, — les deux corps se trouvent dans la même partie de l'Empire.

Le dédoublement des légions correspond bien à ce que nous savons de la diminution de leur effectif. Il faut encore noter que les premières légions qui reçurent le titre de palatines (et selon nous, les *Joviens*, les *Herculiens*, les *Lanciers*, les *Mésiens*) sont des légions formées de Mésie et de Pannonie. C'est toujours l'Illyrie qui, par ses empereurs et ses soldats, est à la tête du monde romain.

Veuillez agréer, etc. Camille Jullian.

2° *Domus Divina*

P.-S. — D'après les résultats auxquels sont arrivés M. Henzen (*Bull. de l'Inst. de corr. arch.* 1872, p. 105) et M. Mommsen

(*Staatsrecht*, II, p. 792, nº 1), résultats que vous avez pris la peine d'analyser, l'expression *domus divina* aurait pris naissance entre les années 159 et 170. Vous la trouverez encore dans une inscription des bords du Rhin datée de l'an 303 (Brambach, *C. I. Rh.* 1281). J'inclinerais cependant à croire qu'elle est contemporaine d'Auguste et de la fondation même de l'Empire. La fable de Phèdre (V, 7), intitulée *Princeps tibicen*, — où le poète raille le sot orgueil du joueur de flûte Princeps qui a pris pour lui des applaudissements adressés au « prince » (Auguste), — se termine ainsi :

Superbiens honore divinae domus
Ab universis capite est protrusus foras.

Dans ce vers, *divina domus* signifie toute la famille impériale, mais se rapporte surtout à Auguste lui-même ; ce qui doit bien être le sens auquel il est songé dans les inscriptions gravées *in honorem domus divinae* ; le monument est dédié moins à l'impératrice ou à ses fils qu'au prince lui-même.

C. J.

Mon cher confrère. — Pour faire accorder avec les données épigraphiques l'important passage de Phèdre que vous remettez si heureusement en lumière, il me semble nécessaire de supposer que la locution *domus divina* a eu cours dans la langue usuelle longtemps avant de passer dans le style officiel des inscriptions. On sait en effet par Suétone (*Aug.* 52) qu'Auguste ne consentit jamais à ce que des honneurs divins lui fussent personnellement rendus, du moins à Rome, et qu'il ne le permit dans les provinces qu'autant que le nom de Rome serait associé au sien, ROMAE ET AVGVSTO. De là il résulte qu'en principe l'épithète *divina*, dans la formule en question ne le visait point directement ; on est ainsi amené à en faire remonter l'origine à l'apothéose de Jules César, le fondateur de la Maison impériale, appelé après sa mort *Divus Julius*, *Divus Caesar*, ou même simplement *Divus* ; le qualificatif *divus* devenant dès lors un véritable nom propre. A mon avis, *domus divina* est une tournure équivalente à *domus Divi*, comme *domus augusta* à *domus Augusti* ; c'est du reste, ce qui est rendu sensible par la formule *In honorem memoriae domus Domitiae Augustae* que nous a conservée la belle inscription de Gabies exposée au musée du Louvre. Ainsi analysée la formule *in honorem domus divinae* commémore le fait historique à dater duquel commence l'ère impériale

et se dépouille du sens bassement adulatif qui s'y est nécessairement attaché par la suite. Auguste pouvait en tolérer l'application à lui et aux siens sans se mettre en contradiction avec ses déclarations de principes, puisque l'hommage était reporté sur son père adoptif qu'il affecta toujours de prendre pour modèle. Plus tard le sens adulatif a fait perdre de vue le rapport que la locution *domus divina* avait avec la mémoire du Divin (Jules César), comme cela ressort de la dédicace *domui divinae Augustorum trium* sur une inscription de Lambèse (*C. I. L.* VIII, 2563), élevée en l'honneur de Septime Sévère et de ses fils Caracalla et Géta associés à l'Empire de l'an 209 à 24.

Croyez-moi, etc. Robert Mowat.

3° *Inscription gauloise découverte à l'Ermitage de Notre-Dame de Laval (Gard)*

Mende, 14 août 1884.

Mon cher Directeur. — Parmi les inscriptions trouvées à l'Ermitage de N.-D. de Laval, près Colias (Gard), il en est une qui a échappé jusqu'ici, croyons-nous, aux regards des archéologues qui ont visité ce site agreste et sauvage des bords du Gardon. Je veux parler d'une pierre oblongue employée comme moellon dans le mur méridional de la chapelle à une certaine hauteur. Comme elle est très fruste, rongée par le temps, et sans moulure aucune, que, de plus, les caractères ne sont pas bien nets, il est possible que, comme moi, d'autres aient renoncé à en tirer quelque chose. Cependant, à quelques linéaments qui m'ont frappé et à la singularité de quelques lettres, il est permis de croire que nous avons un nouveau texte présumé *celtique*. Quelque incertaine que puisse être ma lecture, je n'hésite pas à la donner d'après un estampage sur papier exécuté par moi en 1869. Voici ce que je lis jusqu'à présent et provisoirement.

0m.20

0m.45

ΞΚΟΛΙΟ
CPIOY
MAN
EYAN
AO////ΨΛ
NΛ/OΔE
ΔEBPATO
YΔEKAN
TEN

Il est sûr qu'une reproduction en plâtre permettra de faire glisser la lumière sur la surface et d'y retrouver ou d'y vérifier d'une façon plus claire les lettres dont quelques-unes paraissent douteuses.

Malgré le résultat encore imparfait auquel je suis arrivé, je crois devoir le faire connaître, dans l'espoir que d'autres épigraphistes arriveront à compléter ou à redresser un texte probablement relatif au dieu topique de ce sanctuaire païen qui a précédé dans cet endroit le culte de *Marti Budenico*, ou celui de *Jovi Corioledenses et Budenicenses*. Car c'est là que ces textes ont été trouvés ainsi que celui de *Suliviae Idennicae*, perdu.

Ci-joint l'estampage unique que je possède ; je vous l'envoie comme pièce à conviction, n'ayant pas le loisir de l'étudier davantage, ni la facilité de me procurer un moulage. Remarquez le mot KANTEN de la fin, ainsi que la formule ΔΕΔΕ ΒΡΑΤΟΥΔΕ, bien acceptable. Il manque un peu de la pierre à droite, et je ne sais si la face adjacente de ce même côté ne porterait pas quelques lettres. C'est peu probable et le texte pourrait être complet en l'état, vu le laconisme habituel de ce genre d'inscriptions.

Agréez, etc.

F. Germer-Durand.

BIBLIOGRAPHIE

H. Schuermans. — *Cachet d'oculiste trouvé à Houtain-l'Evêque*, suite à l'*Epigraphie romaine de la Belgique*, t. II, p. 185-228, avec fac-simile, du même auteur (extr du *Bull. des Comm. royales d'art et d'archéologie*, tome XXII, 1883, p. 301 *et sq.*)

Le savant archéologue belge décrit et commente avec toute compétence un cachet parallélipipédique en pierre verdâtre découvert en juillet 1883 à Houtain l'Evêque, près de Landen (Liège), et actuellement conservé au musée de Liège ; longueur, 38mm ; largeur, 18mm ; épaisseur, 8mm. Inscriptions sur les 4 tranches : 1° TITI CROCODES AD AS | PRITVDINEM ET SYCOSIS ; 2° TITI CROCOD | ADASPR ET SYCO ; 3° TITI BASILIVM AD CLA | RITATEM OPOBALSAM ; 4° TITI BASILIVMAD | CLAR ET OPOB. Il y a de nombreuses ligatures de lettres impossibles à reproduire au moyen des ressources typographiques ; on en rencontre, du reste, fréquemment sur les petits monuments de ce genre, mais celles du cachet de Houtain se distinguent des autres par leur singularité, j'entends par là celles qui enjambent d'un mot à un autre ; ainsi, aux tranches 3 et 4, le I final du nom *Titi* est reporté dans le prolongement supérieur de la haste du B, initiale du mot suivant *basilium* ; le M final ds ce dernier mot est lui-même conjoint à la fois avec chacune des lettres de la préposition AD. Ces remarques n'ont point pour but de discréditer le cachet en question, sur l'authenticité duquel je n'ai pas à me prononcer, n'ayant pas eu l'occasion de le voir en original ; cependant, il est permis de dire d'une manière générale qu'une certaine circonspection s'impose maintenant aux amateurs en quête de ces petits monuments.

Par un singulier phénomène, plus l'article est à la hausse sur le marché des antiquités et plus il s'en découvre ; en 1867, Grotefend en avait recensé 110 ; aujourd'hui leur nombre est presque double. Cette abondance subite est de nature à inspirer des inquiétudes, d'autant plus que les fraudes sont matériellement difficiles à constater, quand il s'agit de gravure sur pierre fine, ou sur gemme. Ajoutons à cela que, depuis quelque temps, chaque nouvelle découverte amène presque invariablement un nom de maladie ou de collyre qui ne s'était pas encore rencontré épigraphiquement, mais qu'on est sûr de retrouver dans quelqu'un des anciens traités pharmaceutiques ; cette mine n'est pas épuisée, et il est à craindre qu'elle ne fournisse à d'adroits faussaires le moyen de capter plus vivement la curiosité et la confiance des antiquaires. Une autre série archéologique, celle des tessères gladiatoriales en ivoire, à dates consulaires, a été largement exploitée ; M. Mommsen en a dressé une liste de 28 plus ou moins suspectes, (*C. I. L.* I, p. 201) ; ce nombre est certainement encore bien inférieur à la réalité. Y aura-t-il lieu, y aura-t-il moyen de pratiquer une semblable épuration dans la série des cachets d'oculistes ? C'est ce que nous saurons bientôt, lorsque M. Hirschfeld aura fait paraître le tome XII du *Corpus*, relatif à la Gaule. Ceci dit, on n'en devra pas moins continuer à les recueillir diligemment et à les signaler, comme le fait M. Schuermans, qui dans une autre publication, la *Westdeutsche Zeitschrift*, t. III, 1884, p. 197, nous apprend qu'on en a trouvé un à Fontaine-Valmont (Hainaut) portant sur une tranche l'inscription *Eutychetis dialepidos ad asprit(udinem) et cicatrices ;* la transcription de l'auteur est en caractères courants, sans division de lignes.

A. Danicourt, *Note sur deux cachets d'oculistes romains trouvés à Amiens en 1884 et à Lyon en 1880 ;* Paris, Pillet aîné et Dumoulin, 1884, 9 pages in-8°.

En mars 1884, une tablette carrée de stéatite noire ayant 40 millimètres de côté et 6 d'épaisseur fut découverte à Amiens, dans la construction d'une maison de la rue St-Fuscien ; elle porte des inscriptions sur les quatre tranches : 1° ACHILLEI, en lettres assez grandes pour

couvrir toute la surface ; 2° G·ACHILLEIDIO | XSVS AD CICAR, ligature de TR ; 3° G·ACHILLEIDIA | LEPIDOS AD ASR, ligature de PR ; 4° G. L'un des plats porte une inscription composée des lettres SIA, et d'un R en dessous et à droite ; l'autre plat, les lettres PI.

Quant au cachet de Lyon, il paraît avoir été découvert en 1880, au quartier de Vaise. C'est une tablette carrée en stéatite vert-clair, de 47 millimètres de côté et 9 d'épaisseur. Inscriptions sur les 4 tranches : 1° C IVL LVNARIS DI | ASMYRN AD ASPR ; 2° CIVLLVNARIS TRI | PVNCT AD ASPRI ; 3° C IVL LVNARIS CYNON AD CLAR ; 4° LVNARIS REGIVM | OPOB AD ASPRE CAL. Ligature de ET.

Ce cachet me paraît bien riche en indications pharmaceutiques d'occurrence rare ou nouvelle. Voici le *regium* qui avait fait naguère une première apparition à Ratisbonne, sur le cachet de Memorialis ; voici le *cynon*, absolument nouveau ; à moins que ce ne soit une contrefaçon du *cychum*. Voici enfin le *tripunctum*, pendant obligé du *bis punctum*. Tout cela n'est point de nature à dissiper le scepticisme que je n'ai pas craint d'avouer à quelques-uns de mes confrères dans diverses occasions.

W. Thompson Watkin. — *Roman Lancashire, or a description of roman remains in the county palatine of Lancaster*. Liverpool, 1883, in-4°, 251 pages, 3 cartes et plans, 3 planches, 77 figures dans le texte.

Cette consciencieuse monographie est d'un grand intérêt pour les épigraphistes qui y trouveront en fac-simile les inscriptions de Manchester (*Mancunium*), Ribchester (*Bremetonacum*), Overborough (*Galacum*) Wigan (*Coccium*) et autres stations romaines du comté de Lancaster. Aux archéologues nous recommanderons la description d'un important tronçon de voie romaine, appelé Blackstone Edge, près Littleborough. Sa largeur est exactement de 16 pieds anglais, y compris les parapets ; la chaussée proprement dite, large de 15 pieds, est en dos d'âne et pavée de blocs équarris. Dans l'axe de la chaussée court une rigole longitudinale taillée dans des blocs appareillés avec beaucoup de soin et large de 13 pouces 1/2, avec une profondeur variable de 4 à 5 pouces ; à droite et à gauche six ornières équidistantes de 2 pieds 3 pouces. Cette disposition, probablement unique en son genre, n'a pas encore été expliquée d'une manière concluante. Il faut citer aussi le magnifique masque casqué, en bronze, trouvé à Ribchester et l'umbo de bouclier, sur lequel est figuré le dieu Quirinus, assis, barbu, tenant une lance dans la main droite, et un globe dans la gauche ; au-dessus vole un oiseau dans lequel je crois reconnaître le *picus Martius*.

M. Thompson Watkin prépare, sous le titre de *Roman Cheshire*, une monographie archéologique et épigraphique destinée à faire pendant à la précédente et consacrée à l'autre comté palatin ; d'après le prospectus, orné de quelques spécimens de figures illustratives, que nous avons sous les yeux, le prix est fixé à 1 livre 5 shillings pour les souscripteurs. Il est à propos de rappeler que l'auteur publie régulièrement dans l'*Archaeological Journal* le groupe des inscriptions romaines découvertes, dans le courant de chaque année ; c'est un très utile supplément périodique au volume VII du *Corpus Inscriptionum Latinarum* consacré à la Grande-Bretagne.

Robert Mowat.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — *Séance du 29 août*. — Voici l'inscription la plus intéressante de Sbéitla que M. de Villefosse a communiquée dans cette séance (*supra*, p. 199), mais dont le texte ne nous était point parvenu en

temps utile: //////// | ////// NO CoS· C·V· | *cur·* *aq*VARVM·ET· MINI | *ciae* Et ALVEI·TIBERIS | *cu*R·ALIMENTORVM | *xv*VIRO· S·F·X·VIRO· | *u*RBIS·ROMAE·LEG·NV | MIDIAE·PRAET· VRBANO | CANDIDATO·QVAESTORI | ALLECTO·INPATRICIAS | FAMILIAS TRIVMVIRO | A·A·A·F·F·SEVIRO·TVRMAE | E·E·Q·Q·R·R·PATRONO PER | PETVO·AELIVS FELIX·ET | FABIVS DONATVLVS. La lecture et les compléments sont de M. de Villefosse d'après un estampage de M. le lieutenant Boyé. Ligatures de NI dans MINI*ciae*, de AN dans VRBANO, de VR et de MAE dans TVRMAE.

5 septembre. — M. Oppert lit un mémoire sur une inscription d'Antiochus Soter conçue en caractères cunéiformes archaïques gravés sur un barillet de terre cuite trouvé à Bisnimroud, l'ancienne Borsippa. M. L. Delisle communique en deuxième lecture une note sur les anciens sacramentaires, recueils renfermant les oraisons des messes de toute l'année, qui en se mêlant plus tard avec les évangéliaires formèrent en grande partie le missel.

12 septembre. — M. L. Delisle continue la description d'une série d'environ 80 sacramentaires de l'époque mérovingienne, dont les uns ont servi, au 9e siècle, aux églises de Reims, Tours (St-Gatien), Le Mans, Angers, Senlis, Beauvais, Corbie, Chartres, Paris, etc. M. Halévy présente des observations sur les inscriptions de la Vallée des Tombeaux (Arabie), rédigées dans un dialecte identique à celui des passages araméens d'Esdras et de Daniel; on y trouve même des mots hébreux, indice de relations anciennes entre Nabatéens et Israélites. Il cherche à prouver que le gros des colonies établies par les conquérants assyriens en Samarie venait de l'Arabie et parlait l'araméen, dialecte adopté par les Juifs après le retour de la captivité de Babylone. M. Oppert lit un mémoire sur une inscription assyrienne concernant les cycles lunaires; douze cycles de 1460 ans, et douze de 1805 ans, donnent respectivement 292 et 361 soixantaines d'années, chiffres qui se retrouvent dans la Bible pour exprimer la durée des temps compris du déluge à la naissance d'Abraham, et de la naissance d'Abraham à la fin des récits de la Genèse.

19 septembre. — Une lettre du Ministre de l'Instruction publique annonce à l'Académie la mort de M. Ch. Huber, chargé de mission, assassiné à Masar-Aliah en Arabie. M. Oppert lit un mémoire intitulé *La non-identité de Phul et de Téglathphalasar prouvée par des textes cunéiformes.*

26 septembre. — M. Al. Bertrand communique un mémoire de M. Abel Maitre, *Le tumulus de Gavr'Inis; explication de l'origine des dessins sculptés sur les pierres de l'allée couverte.* M. Maitre estime que ces dessins reproduisent dans des dimensions colossales les lignes striées qu'on remarque sur l'épiderme des doigts et des mains. Si l'on compare des photographies agrandies des lignes de la main avec une reproduction des dessins sculptés de Gavr'Inis, on constate une ressemblance étonnante entre ces deux tracés. M. Maitre suppose que les pierres ornées de ces dessins caractérisaient la sépulture de médecins ou de devins qui pratiquaient la chiromancie à l'époque celtique. M. P. Reinach présente des observations sur le mot *aretalogus*, qui se rencontre dans Juvénal et que les commentateurs ont interprété par « bouffon qui figurait dans les banquets et qui égayait les hôtes par des sermons ridicules sur la vertu ». Cette interprétation est contredite par deux inscriptions grecques de Délos où l'auteur d'un ex-voto se nomme lui-même *arétalogue et interprète de songes.* Le mot ἀρετή équivaut au latin *virtus*, dans l'acception de force, effet surnaturel; l'*aretalogus* est donc « l'interprète de miracles », plus tard le « conteur d'histoires fabuleuses ».

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, *séance du 30 juillet.* — M. de Villefosse, exhibant les trois inscriptions chrétiennes de Trèves offertes au musée du Louvre par M.

Daubrée (*supra*, p. 200), montre que le mot qui avait été lu TRIVIRI | *n*(?)VS par M. Edm. Le Blant, *Insc. chr. de la Gaule*, n° 270 se déchiffre avec certitude TREVERI || VS ; en outre, dans le n° 270 de ce recueil, il signale l'omission de plusieurs des signes séparatifs qui interponctuent toutes les syllabes, IHC·I////CE·RE·QVI·E/// | CIT·MAR·TI·O·LA·FI·DE·LIS | IN·PACE·☧SAM·BA·TI·VS | VR·SVS·FI·LI·VS·SO·VS·TI·TV·[*lum posuit*].

3 septembre (séance de mi-vacances). — Annonce de la mort de M. Albert Dumont, membre résidant, et de M. Lepsius, associé-correspondant étranger (Berlin). Communication de M. Gaidoz sur le dieu gaulois solaire.

Robert Mowat.

REVUES ET JOURNAUX PÉRIODIQUES

THE ACADEMY, n° du 12 juillet 1884, p. 85. — M. J. Raine signale trois inscriptions découvertes à York ; 1° une base d'autel portant les seules lettres S·P·R. qui nous paraissent être les initiales du prénom, du gentilice et du surnom du dédicant, par exemple, *S(extus) P(ompeius) R(ufus)* ; — 2° le fragment d'une tablette trouvé dans les fondations du nouveau Mechanic's Institute, dans Clifford Street ; on n'y lit qu'une partie de la 1re ligne, CÆS·MAV ; — 3° sur le Mount, qui a déjà fourni de nombreux vestiges romains, un autel

D/////////////
SILV/////////
L·CELERNIVS
VITALIS CORNI
LEG VIIII HIS
V·S·L·L·M
FIDONVM HOC DONVM
ADPIIRTINEATCAVTVMATTIGAM

L'érudit anglais établit un rapprochement entre les mots *cautum attigam* et le passage d'Accius, *cave vestem attigas*, et croit qu'il s'agit d'un *cornicularius*; nous songerions plutôt à un *cornicen* ; la première lettre de l'avant-dernière ligne, prise à tort pour un F, est sans doute un E ; d'où la lecture, *d*[*eo sancto*] *Silv*[*ano*] *L*(*ucius*) *Celer*(*i*)*nius Vitalis corni*(*cen*) *leg*(*ionis*) *nonae His*(*panae*) *v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *l*(*aetus*) *m*(*erito*). *Ei donum hoc donum adpertineat : cautum attigam.*

Le même recueil dans ses nos des 14, 21, et 28 juin, 5, 12, 19 et 26 juillet, 9 et 30 août, 6 septembre, nous fait assister à une curieuse discussion engagée entre les philologues anglais à l'occasion d'une inscription grecque découverte en 1879 à Brough-under-Stanmore (Westmoreland), l'ancienne station de *Verterae*. Elle avait été d'abord considérée comme runique, puis on avait crû y reconnaître des noms propres celtiques grécisés. Nous attendrons que cette effervescence d'érudition quelques peu hétérogène et confuse se soit calmée, à moins que les hellénistes du Continent ne se mettent de la partie ; ce serait alors une mêlée générale.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE. — A signaler dans le n° de mai-juin 1884 : E. Renan, *La mosaïque de Hammam-Lif, nouvelles observations*, avec 5 magnifiques planches. — B. Haussoullier, *Note sur la formation des caractères complémentaires de l'alphabet grec, d'après un mémoire de M. Clermont-Ganneau*. Dans le n° de juillet-août : M. Deloche, *Etudes sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne* (suite); *anneau-cachet d'Armentières*. L'auteur démontre que le monogramme gravé sur ce bijou se développe en + EVSEBIE SI(*gillum* ou *gnum*), ou en + EVSEBIA SI(*gnavi* ou *gnavit*).

BULLETIN MONUMENTAL, 1884, n° 4 : Edm. Falgairolle, *La mosaïque d'Admète découverte à Nîmes le 20 décembre 1883*, avec un fac-simile complet. — N° 5 : Maxe-Werly, *Numismatique gauloise ; de la transformation des types monétaires et des résultats auxquels elle conduit, avec une planche représentant des fibules gauloises.* Nous ne relevons, bien entendu que les articles relatifs à l'antiquité proprement dite ; mais nous tenons à remercier ici M. E. Palustre, directeur de ce recueil, pour les marques de confraternité amicale qu'il a données au *Bulletin Epigraphique* en faisant particulièrement valoir les services que le *Cours élémentaire d'épigraphie latine* de notre collaborateur, M. Cagnat, est appelé à rendre.

Robert Mowat.

BULLETIN DE CORRESPONDANCE HELLÉNIQUE (Juillet 1884). Ce numéro contient plusieurs inscriptions relatives aux antiquités romaines. L'une d'elles (p. 457) vient de Iasos où elle a été découverte par M. B. Haussoullier ; elle est ainsi conçue : ////// ALVISIO SABINO COS || ///// NIIS OPERIS || /////OCIORPI////A SERVIL·IASI || //// | ////BONIS RESTITVIT. Cette inscription est soit de l'an 39 av. J.-C., soit de l'an 4 av. J.-C., soit encore de l'an 26 ap. J.-C., années où l'un des deux consuls portait les noms de C. Calvisius Sabinus. Deux autres textes, relevés dans l'île de Samos par MM. C. Diehl et M. Holleaux, mentionnent des proconsuls d'Asie : 1° p. 465, à Tigani, SOSSIAE · POLLAE · POMPEIVS || FALCO · PROCOS · ASIAE || SANCTISSIMAE VXORI. Sosia Polla était la fille de Q. Sosius Senecio, l'ami de Plutarque et de Pline ; quant à Pompeius Falco, il obtint le proconsulat d'Asie sous le règne d'Hadrien. 2° p. 467, à Vathy, ΟΔΗΜΟΣΓΑΙΩΟΥΙΒΙΩΠΟΣΤΟΜωι] || ΤΟΤΡΙΣΑΝΘΥ ΠΑΤΩΙ ΗΡΩΙ || ΕΥΕΡΓΕΤΗΙ. Les proconsulats de ce C. Vibius Postumus doivent probablement se placer entre celui de Volesus Messala (11 ou 12 ap. J.-C.) et celui de Poppaeus Sabinus (19 ap. J.-C.)

R. Cagnat.

CHRONIQUE

Mission archéologique. — M. Héron de Villefosse et M. l'abbé H. Thédenat sont chargés par le Ministère de l'Instruction publique de publier le recueil des bornes milliaires de la Gaule. Une mission spéciale leur est confiée pour la préparation de ce travail qui aura nécessairement pour base les nombreux et importants matériaux recueillis par la défunte Commission de la Topographie des Gaules, jadis instituée et défrayée par un empereur archéologue. On se rappelle sans doute qu'une carte des bornes milliaires de la Gaule, dont l'exécution avait été confiée à M. de Villefosse par cette Commission, figurait dans une des annexes du Trocadéro, à l'Exposition Universelle de 1878.

Gemme cypriote. — Le petit camée-onyx de la collection Castellani, n° 941 (*supra*, p. 148) n'est pas un exemplaire unique ; une autre gemme semblable est signalée dans l'*Academy* du 6 septembre, p. 157, comme ayant été achetée par M. Demetrio Piérides, il y a trente ans, dans l'île de Chypre, à Athienou, village de muletiers, à mi-chemin entre Nicosia et Larnaca. C'est un onyx à trois couches, façonné en chaton de bague, ovale de 6/10 sur 7/10 de pouce anglais. Les lettres disposées sur 6 lignes se détachent en relief : ΛΕΓΟΥCΙΝ | Α ΘΕΛΟΥCΙΝ | ΛΕΓΕΤΟCΑΝ | ΟΥ ΜΕΝΙ ΜΟΙ | CΥ ΦΕΡΙ COI | .

Paris, 16 octobre 1884.

Robert Mowat.

Achevé d'imprimer le 15 novembre 1884.

L'Imprimeur-Gérant, E. J. Savigné.

BVLLETIN

ÉPIGRAPHIQVE

DIRIGÉ PAR

ROBERT MOWAT

4e année, N° 6 — Novembre-Décembre 1884

INSCRIPTIONS
TRANSPORTÉES AU MUSÉE DE MARSEILLE

Tous les pays et tous les âges sont représentés au *Musée archéologique* de Marseille : le musée est aussi cosmopolite que la cité; ce qui s'explique du reste l'un par l'autre. A côté des inscriptions phéniciennes, grecques et latines trouvées à Marseille même, dans sa banlieue ou dans les villes de son arrondissement, on en rencontre qui proviennent des deux autres chefs-lieux des Bouches-du-Rhône, d'Aix et, surtout, d'Arles: c'est Arles qui a fourni, après Marseille, le plus fort contingent au *Musée archéologique* (1). Le département du Var est représenté par des

(1) Nous en avons reproduit une ici même (p. 2); en voici une autre, souvent publiée, mais aussi souvent dénaturée :

D

DVLCISSIMOET · INNOCENTISS
FILIO · TANNONIOQVI VIXIT
ANN · VI · M · VI · D · VI · T · TANNONIVS
ET · VALERIANA · PARENTES · FILIO
CARISSIMOET · OMNITEMPORE
VITAE · SVAE · DESIDERANTISSIMO

M

Les trois premières lignes se trouvent insérées, sans indication de lieu, dans les notes du voyage en Grèce de Fourmont, f° 5, notes conservées à la Bibliothèque nationale (supplément grec, 301). Elles se retrouvent imprimées, d'après Fourmont, parmi les inscriptions d'Alexandrie (*C. I. L.* III, 20). M. Mommsen a vu du reste qu'elles n'étaient pas d'origine égyptienne. *Num huc pertineant, incertum*, ajoute-t-il avec raison.

inscriptions de St-Zacharie et de Tauroentum, dont nous reparlerons. Puis, viennent les monuments originaires de Grèce et d'Asie Mineure; l'Afrique romaine y possède au moins trois inscriptions, que nous allons reproduire. L'Egypte y tient une large place par les hiéroglyphes des sarcophages et des pierres données par Clot-Bey; la période romaine de son histoire y est figurée aujourd'hui par trois inscriptions latines, et un plus grand nombre d'inscriptions grecques, toutes récemment acquises. Deux ou trois fragments sépulcraux semblent originaires de la ville de Rome. De même, on trouve des inscriptions écrites à toutes les époques et dans les langues les plus diverses, depuis la langue hiéroglyphique et le phénicien jusqu'au grec moderne, au français et à l'italien.

Inscriptions militaires d'Egypte.

Les trois inscriptions suivantes ont été acquises, il y a un an environ, par le *Musée archéologique* de Marseille. Elles provenaient d'Alexandrie, où elles avaient été achetées (1). Peu d'inscriptions ont eu, comme on sait, une fortune plus accidentée que celles d'Egypte; il n'est guère de grand musée d'Europe qui n'en possède; on en rencontre à Bologne, à Turin, à Athènes, jusqu'à Schwerin dans le Mecklembourg, jusqu'à New-York dans le Nouveau-Monde.

I

Tablette de marbre :

D M
P·SALLVSTIVS
FELIX·MIL LEG·II·
TR·FORT·H·S·E·

Hauteur des lettres: 3 et 4 centimètres. — Les lignes sont indiquées par des traits gravés sur la plaque.

D(iis) m(anibus). P(ublius) Sallustius Felix, mil(es) leg(ionis) secundae Tr(ajanae) Fort(is). H(ic) s(itus) e(st).

La légion *secunda Trajana* doit son origine, comme son nom l'indique, à l'empereur Trajan; sous son règne, des deux

(1) Renseignement communiqué par M. Augier, conservateur-adjoint du musée. Je dois remercier aussi M. Augier des excellents estampages qu'il m'a envoyés et qui m'ont permis de contrôler la copie que j'ai prise des inscriptions.

légions qui campaient en Egypte au temps de Domitien, l'une, la *III Cyrenaica*, fut envoyée contre les Arabes, l'autre, la *XXII Dejotariana*, n'existe plus. A leur place on rencontre une nouvelle légion, la *II Trajana* : dès son origine cette légion se trouve campée en Egypte, à Alexandrie. Le premier monument daté qui lui appartienne est une inscription du 5 février 109(1). Le surnom de *Fortis* lui est donné pour la première fois dans un monument qui est vraisemblablement de l'an 137(2); elle l'aurait mérité dans les combats qu'elle dut avoir à soutenir contre les Juifs (3).

II

Plaque de marbre

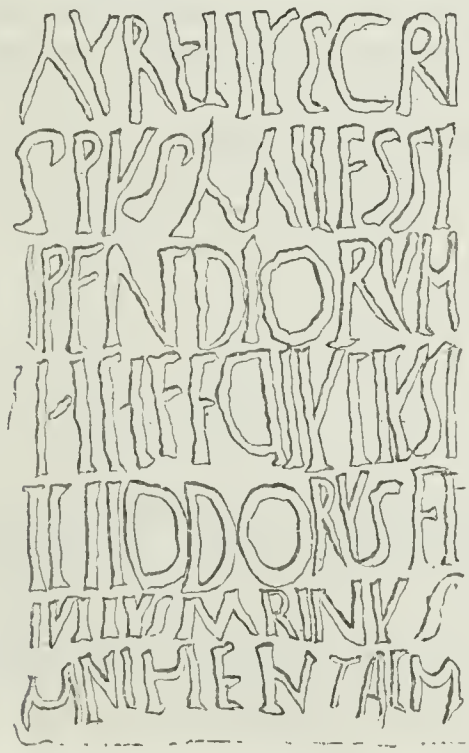

Hauteur des lettres : 3 1/2 et 2 centimètres ; dimensions de la plaque : 15 sur 25 centimètres.

J'ai rarement vu une inscription aussi mal gravée. Les I, les L, les T, les E mêmes, ne se distinguent guère les uns des autres; les E affectent trois formes, la forme ordinaire, celle de l'F, celle

(1) *C. I. L.*, III, 79; cf. Pfitzner, *Geschichte der rœmischen Kaiserlegionen*, p. 225.

(2) *C. I. L.*, IX, 5840, contemporaine de l'inscription 5839, laquelle est datée de 137.

(3) Pfitzner, *op. cit.* p. 226.

d'un C allongé. Les M sont faits à peu près comme des U grecs majuscules ; les V comme des Y, le premier S est un Σ dont les angles auraient été arrondis. Evidemment la paléographie de cette inscription trahit l'influence grecque. Remarquez encore que l'H d'*Heliodorus* a été coupé par le milieu et se trouve partagé entre deux lignes.

A la quatrième ligne, la forme des points qui sont plutôt des traits obliques, ferait songer à des traverses d'H, d'E ou d'F. On peut donc lire aussi bien I·IH ou HEI que I·II·I: ajoutons que les extrémités du troisième I semblent légèrement recourbées.

A la dernière ligne, le B ressemble singulièrement à un A ou à un R ; mais l'A barré ne se rencontre guère dans les inscriptions de ce caractère paléographique, et l'R n'aurait aucun sens. Du reste l'analogie est encore plus grande entre notre B et le β grec.

On peut donc lire ainsi l'inscription :

AVRELIVSCRI
SPVSMILESST
IPENDIORVM
I·II·IFECIIVLIVSI
IELIODORVSET
IVLIVSMRINVS
MNIMENTBEM

Aurelius Crispus, miles stipendiorum iiii, ou bien [...] *h(eredes) ei(us) feci Julius Heliodorus et Julius M(a)rinus m(o)niment(um) be(ne) m(erenti)*.

C'est la formule très ordinaire des inscriptions militaires d'Egypte. La faute *feci* pour *fecerunt*, comme la chute des voyelles (dans *Marinus* et *monimentum*) sont des faits qu'on y rencontre souvent.

III

Plaque de marbre

C·IVLIVS·C·F·SER·MARCELLINVS·
TAVIO·MIL·LEG·III·CYR·Z·QVINCTI·
PROCVLI·VIXITANN·XXXVI·MIL·
ANN·XI·FECIT·MONOMENTVM·FVLIVS·
FRATER·EIVS·EX TESTMNTO
· H · S · E ·

Hauteur des lettres : 3 et 2 centimètres ; dimensions de la plaque : 25 centimètres de largeur, 27 centimètres de hauteur.

Lettres allongées et grêles; les traverses des T, des E, des F obliques aux hastes, et extrêmement courtes ; les G et les O très maigres et formant presque des losanges. Les L à peine distincts des I. En un mot, tous les caractères de la paléographie africaine qu'a si bien notés, ici même (1), M. Héron de Villefosse.

C(aius) Julius, C(aii) f(ilius), Ser(gia tribu), Marcellinus, Tavio, mil(es) leg(ionis) tertiae Cyr(enaicae), c(enturia) Quincti(i) Proculi, vixit ann(os) xxxvi, mil(itavit) ann(os), xi : fecit monomentum Fulius, frater ejus, ex test(a)m(e)nto. — H(ic) s(itus) e(st).

Le nom du frère peut être *Fulvius* : le premier V aura été omis par mégarde. On peut songer toutefois au gentilice *Fullius*, qu'on retrouve ailleurs, mais qui est extrêmement rare (2). La lecture FVLIVS me semble, en tout cas, certaine.

L'inscription provient d'Alexandrie: la légion *III Cyrenaica* y eut son camp jusque sous le règne de Trajan; elle fut ensuite envoyée en Arabie où elle resta jusqu'à la fin de l'Empire. L'inscription est donc du premier siècle ou des premières années du second, ce qui est un fait important à noter; la paléographie de notre monument semblerait le rapprocher du Bas-Empire: la date qu'on est obligé de lui assigner prouve, au contraire, que, dès le premier siècle, cette forme de caractères était en usage en Egypte.

Julius Marcellinus est originaire de *Tavium* en Galatie (3), ville qui a fourni déjà quatre soldats à une légion d'Egypte. Il n'y a guère, en Galatie, que la ville d'Ancyre qui en ait donné un aussi grand nombre aux armées du Nil (4). M. Mommsen fait remarquer à ce propos : « Pendant le premier siècle, les légions d'Egypte se sont recrutées surtout soit en Egypte même, soit

(1) *Bull. Epigr.* I, p. 162.

(2) *C. I. L.* IX, 4834. Cf. *Folius* et *Follius*.

(3) Les ms. de Strabon (12, 5, 2) écrivent Ταουια ; l'*Itinéraire Antonin* (p. 92, 93, Parthey) donne *Tavia*. Mais l'orthographe *Tavium*, est confirmée par Pline l'Ancien (5, 134), par les médailles (Ταουιον), et par les inscriptions. Cf., outre les inscriptions militaires, *C. I. L.*, III, 1503. C'était le chef-lieu de la peuplade des *Trocmi*, un centre commercial très important, et une des premières métropoles religieuses de l'Asie : deux inscriptions nous ont fait connaître le *Jupiter Tavianus* (*C. I. L.* III, 860, 1088).

(4) Liste de Coptos (1er siècle, *Ephem. Epigr.* V, p. 12). On sait que sur cette liste, trouvée en 1883 par M. Maspero, sont inscrits les noms, la patrie et la tribu de 36 soldats des deux légions d'Egypte, la *XXII Dejotariana* et la *III Cyrenaica*.

en Galatie.... Les légionnaires galates jouent dans l'armée d'Egypte le même rôle que les auxiliaires gaulois dans les troupes de l'Occident (1)».

Tavium est ici indiqué comme faisant partie de la tribu *Sergia*. Des soldats d'Egypte nés dans la même ville, trois sont inscrits dans la même tribu (2). Un quatrième est au contraire rattaché à la tribu *Pollia* (3). Une inscription (4) d'un magistrat de Sarmizegetusa lui donne pour patrie *Tavium* et pour tribu la *Collina*? Comment concilier ces trois données, en apparence, contradictoires ?

La tribu *Pollia* est celle des soldats nés dans les camps : c'est un fait maintenant hors de doute (5). D'où vient cependant qu'elle est donnée à des soldats nés à Alexandrie, à Ancyre, dans des villes qui semblent bien avoir été inscrites dans une autre tribu ? Peut-être faut-il distinguer entre les soldats nés dans le camp même, et ceux qui, fils de soldat, sont nés dans la même ville que leur père, avant que ce dernier n'ait reçu le droit de cité et l'épée du légionnaire, mais qui l'ont suivi à l'armée, et qui, une fois l'âge de servir arrivé, ont été faits en même temps légionnaires et citoyens. Ils ne sont pas nés au camp : mais c'est là qu'ils y ont reçu le droit de cité. Aussi est-il fait mention, sur leur épitaphe, à la fois de la ville où ils sont nés, et de la tribu à laquelle appartient le camp, et qui est la leur. C'est ainsi que l'on peut expliquer qu'un soldat, né à *Tavium*, fasse partie de la tribu *Pollia*: hypothèse que nous hasardons, sans la défendre, du reste, outre mesure.

La mention de la tribu *Collina* sur l'inscription de Dacie est moins facile à expliquer. Il demeure du moins indiscutable qu'à ce seul texte s'opposent quatre textes mentionnant tous la tribu *Sergia*. Il peut se faire que les habitants de *Tavium* qui arrivaient à la cité romaine autrement que par l'armée, fussent inscrits dans la tribu *Collina* (6) : mais il semble hors de doute

(1) *Hermes*, XIX, p. 5 ; *Ephemeris*, V, p. 13.
(2) Liste de Coptos, I, 5, 20, 22.
(3) Liste de Coptos, II, 22.
(4) *C. I. L.* III, 1503.
(5) Voyez les incriptions de Lambèse, *C. I. L.* VIII, de Rome, *Ephem.* IV, réunies par M. Mommsen, *Eph.* V, p. 15, et la liste des soldats égyptiens du 2e siècle, *id.* p. 260.
(6) Je ne prétends pas généraliser, loin de là ! Cette question des tribus est une des plus subtiles et des plus obscures de toute l'épigraphie. Il faut tenir compte, avant de décider dans quelle tribu une ville doit être comprise, de la situation particulière de la cité, de la condition et du domicile actuel des personnes qui en sont originaires, aussi bien que des empereurs sous lesquels ils ont obtenu le droit de cité, de la manière dont ils y sont arrivés.

que c'est à la tribu *Sergia* qu'on rattachait, au premier siècle, tous les légionnaires recrutés directement parmi les citoyens de cette ville.

Inscription de Tunis

L'inscription suivante, acquise récemment par le *Musée archéologique* de Marseille, provient, m'a-t-il été affirmé, de Tunis même. Elle se lit sur un autel en pierre dure. Les lettres assez grossières, ont 3 centimètres de hauteur :

S A S
C ΛBVRRIVS
FIILIXΛBVR
RIΛNVSVO
TVTM LIBIIS
Λ S

S(aturno) A(ugusto) s(acrum). C(aius) Aburrius Felix Aburrianus votum libe(n)s a(nimo) s(olvit).

On sait que Saturne était un des dieux les plus adorés en Afrique : l'abréviation S·A·S y est classique (1).

Le gentilice *Aburrius* ou *Aburius* (2) est assez rare. Il faut noter que le second surnom du personnage est formé de son nom de famille.

Inscription de Carthage

L'inscription suivante est indiquée dans le catalogue de 1876, sous la rubrique « provenance inconnue » (3). Elle se lit sur une plaque de marbre, haute de 16 c., large de 20 centimètres:

D M S
C·MANLIVS
MERCVRIVS
V̄ ANNIS
QVINQVAGIN
TA

Elle provient de Carthage, où elle a été vue en mai 1837, par Perquin de Gembloux : publiée par lui dans la *Revue du*

(1) *C. I. L.* VIII, p. 1085.
(2) *C. I. L.* VI, 10465 ; Wilmanns, *Exempl.* 1619.
(3) Penon, *Catalogue raisonné*, 1876, n° 140.

Dauphiné (1), elle a été réimprimée, d'après sa lecture, par M. Mommsen (2).

Elle a dû être achetée ou donnée en même temps que la fameuse plaque de marbre qui porte en caractères cursifs l'inscription mutilée (3):

GLORIA IN
†
DEO ET

Nous aurons l'occasion de revenir sur d'autres inscriptions de provenance étrangère transportées au musée de Marseille.

Camille Jullian.

DÉCOUVERTES ÉPIGRAPHIQUES A AIX-LES-BAINS
(Savoie)

Les antiquités romaines découvertes dans le courant de l'été dernier à Aix-les-Bains, ont été recueillies à diverses reprises dans des fouilles exécutées sous la direction de M. Grisard, architecte de la ville, pour la construction d'une école de filles, à l'intérieur de la cité, à 350 mètres environ de l'établissement thermal actuel, construit lui-même sur le site des anciens thermes romains. Le gisement de nombreuses poteries très variées de formes et de couleurs, rouges, grises, jaunes, noires, et les traces d'une ancienne voie, formée par une sorte de macadam, font supposer qu'il y avait sur ce point un cimetière pour les habitants de cette station balnéaire, les *Aquenses*, comme semble d'ailleurs l'indiquer la teneur même des inscriptions.

L'emplacement de la nouvelle école est au pied d'un côteau très étendu, qui se prolonge à droite et à gauche de la ville, à la base de

(1) *Revue du Dauphiné*, 1837, II, p. 258, citée d'après Mommsen.
(2) *C. I. L.* VIII, 10534. Voici la copie de Gembloux :

D · M ·
C · MANLIVS
MERCVRIVS
V · ANNIS
QVINQVAGIN
IA

Vix recte lecta, ajoute M. Mommsen.
(3) Le Blant, *Inscr. chr.* I. p. 28; De Rossi, *Spicilegium Solesmense*, IV, p. 517; *C. I. L.* VIII, 10549; Penon, *Cat. rais.* n° 164.

la chaîne du Nivolet, côtés sud et sud-est, depuis Chambéry jusqu'à Grésy-sur-Aix, à l'entrée de la vallée des Bauges ; les thermes anciens, l'établissement thermal actuel et une partie de la ville se trouvent sur la déclivité de cette colline, constituée géologiquement, dans sa base, par une roche calcaire compacte et dure, qui a fourni jadis les matériaux employés dans la construction des thermes romains, du temple de Diane, de l'arc de Campanus, etc.

Au côté nord de la ville, en face de l'emplacement destiné à la construction de l'école, la roche est recouverte d'une couche de terre végétale, épaisse de 3 mètres environ, que M. Grisard fit enlever pour l'extraction de la pierre dont il avait besoin ; les poteries anciennes furent rencontrées dès le début, quelques-unes intactes, un plus grand nombre en fragments.

1° *Inscriptions sur pierre.*

Ce fut au milieu de ces débris que M. Grisard recueillit, vers le milieu de juillet, six fragments d'une plaque de marbre blanc, sur laquelle avait été gravée une belle inscription funéraire. Lorsque j'arrivai à Aix, à la fin du mois d'août, M. Grisard me fit part de sa découverte ; nous cherchâmes ensemble à raccorder les fragments de la plaque ; nous y réussîmes assez bien, pour que, dès le 1er septembre, je pusse prendre de bonnes empreintes, dont une fut adressée au directeur du *Bulletin épigraphique*. Le grain du marbre est assez gros ; la plaque a environ 0^m 42 de hauteur, 0^m 29 de largeur, et 0^m 022 d'épaisseur ; les lettres, d'une belle gravure, ont 0^m 045 de hauteur. Entre les deux sigles de la première ligne et les deux mots de la dernière, il y a un fleuron cordiforme, *hedera*, orné d'un appendice à sa partie inférieure et d'un autre à sa partie supérieure.

M ☙ M
CATINIAE
MOSCHIDIS
CATI//////
ISI//////
MATRI ☙ PIISSIM///

D(iis) M(anibus) Catiniae Moschidis ; Cati[nia] Isi[dora ?] matri piissim[ae]?

La lecture de l'inscription avait été à peine obtenue, qu'un journal de la localité, le *Patriote savoisien* (n° du 13 septembre 1884), en faisait part au public, mais en présentant la plaque comme intacte et complète, sans tenir compte des lacunes, et avec des erreurs d'interprétation.

Une cassure a emporté la fin des 4e et 5e lignes ; on peut donc hésiter sur le genre du gentilice à restituer, *Catinius* ou *Catinia* ; mais le cognomen *Isi*[*dorus*], auquel on songe naturellement, serait trop long pour cadrer avec la symétrie du dispositif des lignes, tandis que la forme féminine *Isi*[*dora*] paraît mieux s'y prêter, ce qui entraîne le choix d'un gentilice féminin *Cati*[*nia*].

Le mari de la défunte portait le même gentilice, et était vraisemblablement son cousin.

Au commencement d'octobre, M. Grisard découvrit deux nouvelles inscriptions qui ont été, dès l'abord, signalées par le *Patriote savoisien* (no du 10 octobre 1884.)

La plus grande est gravée sur une stèle en pierre d'un grain fin, très dur, à fronton triangulaire accosté de deux acrotères ; dans le tympan du fronton, on voit un croissant paraissant emmanché d'une tige verticale, en forme d'ancre. Hauteur de la stèle, $1^{m}24$; largeur, $0^{m}61$; épaisseur, $0^{m}32$; hauteur des lettres, $0^{m}05$,

D *ancre* M
TITIAE DORCA
DIS
POSSESSORES
AQVENSES
PVBLICE

D(iis) M(anibus) Titiae Dorcadis, possessores Aquenses publice.

Ici, ce sont les propriétaires (des sources?) d'Aix, *Aquae*, réunis sans doute en syndicat, qui font les frais de la sépulture de Titia Dorcas, *publice*.

Jusqu'à présent, on ne connaissait en Gaule qu'une seule mention des *possessores* et elle se trouve précisément sur une autre inscription d'Aix, qui offre une frappante analogie avec celle dont il s'agit. Nous la reproduisons ici à cause de son intérêt exceptionnel, en renvoyant aux commentaires que lui a consacrés M. Ernest Desjardins, dans le *Bulletin épigraphique*, t. II (1882), p. 268 :

D M
TITIAE
CHELIDONIS
PVBLICÉ
POSSESSOR
AQVENSÉS
CVRANTE·C·IVL
MARCELLINO
CONIVGE

La seconde des inscriptions trouvées en octobre, est également gravée sur une stèle à fronton triangulaire avec acrotères; la pierre est d'un grain fin et dur. Hauteur de la stèle, 0^m79; largeur, 0^m50; épaisseur, 0^m14; hauteur des lettres, 0^m037. Les sigles funéraires D, M, sont placés dans le tympan et séparés par une palme.

D *palme* M

TITIAE SIGENIS
MASCARPIO
ET IANVARIA
PARENTES FILIAE
PIISSIMAE

D(iis) M(anibus) Titiae Sigenis ; Mascarpio et Januaria, parentes, filiae piissimae.

On remarquera la fréquence du gentilice *Titius* à Aix, et celle des cognomens féminins empruntés au grec, *Moschis* (la génisse), *Dorcas* (la biche), *Chelidon* (l'hirondelle), *Sigèn* (la silencieuse).

Mascarpio paraît nouveau ; c'est un dérivé diminutif de *Mascarpus* (1) sur des estampilles de potier conservées aux musées d'Annecy et de Vienne en Dauphiné.

2° *Inscriptions sur vaisselle de terre et de verre*

Sur un grand nombre de poteries en terre rouge-lustré, on remarque des estampilles de fabricant enfermées dans un petit cartouche rectangulaire. Elles sont généralement en lettres très petites, presque illisibles ; leur déchiffrement est jusqu'à présent trop imparfait pour mériter la publicité.

D'autres estampilles, sur des fonds de poteries brunes, sont en lettres plus grandes, mais moins soignées et disposées circulairement autour du fond intérieur. Telles sont les trois suivantes :

AGENOR F, *Agenor f(ecit)*. Diamètre extérieur, 12 millimètres; diamètre intérieur, 5 millimètres. Un point central.

CASSIOLI, *Cassioli*. Diam. ext., 24 millim ; diam. int. 12 millim. A l'intérieur, 4 points disposés en carré.

NOSTER F, *Noster f(ecit)*. Diam. ext., 18 millim.; diam. int., 8 millim.

Des estampilles semblables ont été publiées par M. Allmer, *Inscr. ant. de Vienne*, t. IV, p. 21, n°s 826 et 831; p. 26, n°s 857, 858, 859; cfr. les fac-similés de l'Atlas, n° 223-2; n° 223-5; n° 223-23-24.

(1) Allmer, *Inscr. Ant. de Vienne*, t. IV, p. 25, n° 853.

Le *Patriote savoisien*, du 13 septembre, a publié en outre une estampille que nous n'avons pas vérifiée, CAIVS F, *Caius f(ecit)*.

Il me reste à parler de trois petites ampoules en verre, à col étroit et allongé, et à panse renflée, probablement destinées à servir d'*unguentaria*. L'une de ces fioles, qui est intacte, bien qu'elle n'ait qu'un millimètre d'épaisseur, a le corps ventru et peu élevé, de 7 centimètres de diamètre, surmonté d'un col de 15 centimètres de longueur et de 12 millimètres de diamètre extérieur.

Des deux autres fioles, il ne reste que le fond, dont l'épaisseur est d'environ 2 millimètres.

Ces deux pièces sont très intéressantes par les inscriptions et par les ornements imprimés sous leur base et obtenus en creux par l'application du cachet du verrier ; cette application paraît avoir été mal faite, car le creux des lettres et des figures n'a que peu de profondeur ; il faut tenir compte de la difficulté que présentait cette opération avec une matière brûlante et visqueuse; d'un autre côté, la concavité du fond se dérobait au contact complet du cachet, apposé plus ou moins excentriquement par suite de la précipitation de l'ouvrier. Cette remarque exclut l'hypothèse d'un moule dans lequel les fioles auraient été coulées.

Le plus grand de ces deux fonds, en verre blanc-jaunâtre trouble, non irisé, a 55 millimètres de diamètre. On y lit une inscription disposée circulairement, en lettres creuses, dont la tête s'appuie sur une circonférence de 36 millimètres de diamètre et qui ont environ 8 millimètres de hauteur. Chacun des deux mots dont se compose la légende est suivi d'un gros signe séparatif triangulaire, en forme de *delta* grec.

VOLVM Δ IANVARI Δ

Volum(nii) Januari(i).

Le champ est occupé par une Victoire aîlée, allant à droite et présentant une couronne à lemnisques; derrière elle, un signe en forme de C.

Il y a lieu de rapprocher cet objet de plusieurs autres exemplaires ou variétés, rassemblés par M. Frœhner, sous le n° 44 de sa *Nomenclature des verriers grecs et romains*, (1) p. 29 :

(1) Extrait de *La Verrerie Antique ; description de la collection Charvet*, 1879; tiré sous le format d'une plaquette in-8° devenue très rare.

1° VOLVM IANVAR, légende imprimée sur le fond d'un vase rempli d'onguent, d'après Panofka, *Museo Bartoldiano*, p. 158, n° 46; 2° VOLVMNIA IANVARIA, légende sur un fond de flacon trouvé à Rome dans les fouilles de l'Emporium; au centre, une Victoire à droite, sur une proue de vaisseau, tenant une couronne à la main droite; d'après le *Bull. de l'Instit. de Corr. Arch.*, 1872, p, 141; 3° A VOLV//////NVARI, Victoire au centre, sur un fragment de verre blanc conservé au Musée Britannique; 4° VOLV//////, sur un autre fragment conservé dans le même musée.

On peut se demander si les A que l'on a crû voir comme entrant dans la lecture A VOLV[*mni Ia*] NVARI, ou A VOLVMNI IANVARI, sur les exemplaires 2° et 3°, mais qui n'existent ni sur l'exemplaire Bartoldi, ni sur celui d'Aix-les-Bains, ne sont pas autre chose que de larges signes séparatifs triangulaires. L'autre fond d'*unguentarium* trouvé à Aix, est en verre blanc-bleuâtre, très transparent; il n'a que 44 millimètres de diamètre à la base. Sous cette base on voit en creux l'empreinte d'une portion de cachet excentriquement appliqué et paraissant avoir un diamètre de 56 millimètres. L'empreinte se compose d'une inscription circulaire et d'un sujet central. De l'inscription, on ne voit nettement que les lettres V et M, hautes de 12 millimètres et séparées par une feuille de lierre; à gauche du V et à droite du M, partie inférieure du pédoncule d'une feuille semblable, et traces de lettres Il semble que l'inscription tout entière ait été formée de lettres isolées l'une de l'autre par des *hederae* :

/////////// ꝏ V ꝏ M ꝏ ///////////

Dans le champ, une figure paraissant composée de quatre C jumelés et opposés deux à deux, ƐƐ. C'est la tête d'un caducée à manche très court.

G. Loustau.

LES ADUNICATES, PEUPLE GAULOIS

EMPLACÉ DANS LA RÉGION D'ANDON (ALPES-MARITIMES)

I.

Strabon (1) et Pomponius Méla (2), décrivant le littoral de l'ancienne Ligurie transalpine, nous font connaître les noms de quelques peuples de la Gaule qui habitaient cette contrée au

(1) L. IV, c. 3.
(2) L. II, c. 5.

moment de l'invasion romaine, et, en nous bornant à la région de Cannes, on sait qu'il résulte de l'étude approfondie des textes, que deux puissantes tribus de Ligures, les Oxybiens et les Décéates, occupaient la côte entre les fleuves de la Siagne et du Var. La première, à l'ouest, s'étendait entre la Siagne et un point incertain qui paraît être l'embouchure de la Brague, à un kilomètre et demi à l'est d'Antibes, tandis que la seconde occupait le reste du pays entre ce dernier point limitrophe et le Var.

Les deux géographes ne font pas connaître les noms que portaient les villes capitales de ces deux peuples. Méla emplace celle des Décéates entre *Nicaea* et *Antipolis* en la désignant par l'expression d'*Oppidum Deceatum*, qui n'est pas un nom propre; tandis que Strabon, après avoir dit qu'en dehors des ports de *Forum Julium* et de *Massalia*, qui sont considérables, les autres ne sont que de médiocre grandeur, ajoute : « tel est par exemple celui appelé *Oxybium*, ainsi nommé des Ligures Oxybiens.» Or, on sait d'après un passage de Polybe (1) que ce port était l'*oppidum* d'*Ægitna*, capitale des Oxybiens, aujourd'hui Cannes.

D'un autre côté, Pline l'Ancien nous apprend que les nations des *Suetri*, des *Quariates* et des *Adunicates* étaient emplacées au dessus de la région des *Oxybiens* et des *Ligaunes*, «...*Regio Oxybiorum*, *Ligaunorumque*, *super quos Suetri*, *Quariates*, *Adunicates*. » (2) Or, comme les *Ligaunes*, qui étaient évidemment contigus aux *Oxybiens*, ne sauraient être emplacés le long du rivage, il faut nécessairement les concevoir au nord et à la suite de ces derniers, dans la région de Grasse ou de Saint-Vallier; tandis que les trois autres peuplades, les *Suetri*, les *Quariates* et les *Adunicates* doivent être situées au delà, vers le nord, comme l'exige d'ailleurs l'idée de mouvement que comporte la préposition *super* quand elle gouverne l'accusatif (*super quos*). Ainsi, c'est comme si l'on disait qu'après la région des *Oxybiens* se trouvent les *Ligaunes* et au delà les *Suetri*, les *Quariates* et les *Adunicates*.

Les *Suetri*, qui sont mentionnés par Ptolémée et qui figurent sur l'inscription du trophée de la Turbie parmi les peuples alpins subjugués sous Auguste, avaient été emplacés à tort, par quelques archéologues, en raison d'une certaine analogie dans les noms, sur les montagnes de l'Estérel, le long du rivage. Mais, comme ce

(1) *Hist. Générale*, L. XXXIII, c. 6 et 7.
(2) *Hist. Nat.* L. III, c, 4.

site ne remplit pas, évidemment, la condition imposée par le texte de Pline, d'autres placent cette tribu, avec infiniment plus de vraisemblance, sur les rives de l'*Estéron*, rivière qui forme l'extrême limite nord de l'arrondissement de Grasse. Le chef-lieu de ce peuple est généralement identifié avec *Salinium* ou *Salinae*, aujourd'hui Castellane, où l'on trouve des inscriptions antiques, des colonnes itinéraires et bien d'autres antiquités romaines (1).

En ce qui concerne les *Quariates* et les *Adunicates*, il est évident que ces peuplades ne sauraient être bien éloignées des *Suetri*, mais nous ne saurions admettre, toutefois, quelles doivent nécessairement être emplacées selon l'ordre où elles sont énumérées dans le texte cité plus haut. Il n'est pas vraisemblable, en effet, qu'un compilateur tel que Pline, écrivant à Rome sur des questions de géographie fort peu connues, même des géographes les plus autorisés, ait voulu ou pu donner des renseignements d'une rigoureuse exactitude sur les situations respectives des petits états ligures plus ou moins enfoncés dans l'intérieur du pays. A notre avis donc, on fera une judicieuse interprétation du texte dont il s'agit, en disant qu'à la suite des *Oxybiens*, en s'éloignant du littoral, venaient les *Ligaunes* et, qu'au delà, se trouvaient les trois autres peuples, les *Suetri*, les *Quariates* et les *Adunicates*, sans prétendre que cette énonciation puisse être considérée comme une énumération indiquant l'ordre successif des positions respectives de leurs territoires et, par conséquent, qu'il n'y a pas lieu de s'astreindre à un dispositif qui ne pouvait guère être dans la pensée de l'auteur romain. L'étude approfondie de la question au point de vue topographique et archéologique peut seule faire connaître le véritable emplacement de ces états. Toutefois, comme les *Suetri* et les *Quariates* se trouvent en dehors de cette étude, nous les laisserons de côté pour ne nous occuper, maintenant, que des *Adunicates*, qu'une certaine analogie dans les noms a fait placer au site d'*Audon*, (2) petit village de l'arrondissement de Grasse, au canton de Saint-Auban et à l'origine de la vallée du Loup.

Papon est le premier qui ait signalé cette analogie, mais c'est

(1) Les *Suetri* devinrent des *Salinenses* à l'époque où toutes les autres cités de la province des Alpes-Maritimes reçurent le droit latin de Néron (Tacit. *Ann.* XV, 32).

(2) Qu'on appelait *Audaon*, du temps de Papon, et *Audaone* au XIII• siècle.

en termes tellement dubitatifs que cette idée est restée jusqu'ici à l'état de lettre morte. Voici, en effet, les propres expressions de l'historien de la Provence : « La position de ceux-ci (les *Adu-* « *nicates*) paraît plus difficile à déterminer. On doit les fixer, ce « semble, à *Audaon* et *Caille*, dans le diocèse de Grasse, au nord « des *Quariates*. *Audaon* est appelé dans l'affouagement de douze « cents, *Castrum Audaone* ; ou si l'on aime mieux placer les « *Adunicates* à *Bézaudun*, dans le même diocèse, à l'est d'Audaon, « dont il n'est éloigné que d'environ deux lieues (il y a 26 kil. « en ligne directe), l'analogie paraîtra plus sensible entre *Aduni-* « *cates* et *Bezaudunum* dont la terminaison est gauloise » (1).

Comme on le voit, Papon ne parle pas, ici, en historien convaincu ; d'ailleurs, ce qu'il dit de Bézaudun n'a aucun sens, puisque cette petite ville est désignée sous le nom *Castrum Benssaudunum* sur une charte du XIVe siècle, conservée dans les archives de la ville de Vence (2), laquelle désignation signifie évidemment, château ou forteresse de Vence et laisserait croire qu'elle dépendait de cette cité et, par conséquent, qu'elle se trouvait dans le territoire des Némésiens.

Le célèbre géographe Walckenaer n'est pas plus affirmatif : « Les Adunicates possédaient peut-être, dit-il, les environs « d'Aiglun, nommé *Agliduno* dans les titres du moyen âge, ou « les environs de la montagne d'Andon. » (3)

Ces deux auteurs ne connaissant le pays ni l'un ni l'autre et ne basant uniquement leurs hypothèses que sur de simples analogies dans les noms, ne pouvaient guère émettre, en effet, que de bien fragiles présomptions, et c'est ce qui explique l'oubli dans lequel ces hypothèses ont été ensevelies depuis. En étudiant la localité pas à pas, nous avons eu la bonne fortune d'y faire quelques découvertes archéologiques intéressant la solution de cette question de géographie ancienne consistant à localiser le pays des *Adunicates* au site d'Andon, dont la haute antiquité ne saurait plus faire aujourd'hui l'ombre d'un doute. Nous allons décrire ces découvertes archéologiques en passant rapidement sur les détails.

(1) *Hist. de Provence*, t. I, p. 118.
(2) *Epigraphie antique du départ. des Alp.-Marit.* par Ed. Blanc, 1re partie, p. 12.
(3) *Géographie ancienne des Gaules*, Paris 1839. T. 2, p. 41.

II.

Les excursions dans la haute vallée du Loup auxquelles nous venons de faire allusion, furent entreprises du 23 au 27 juin 1882 et du 21 au 23 juillet suivant. Le résultat le plus saillant de ces courses archéologiques fut la découverte d'un tronçon de voie romaine absolument inédit, de plus de 16 kilomètres, sur lequel nous relevâmes, sur le seul territoire d'Andon, cinq colonnes itinéraires, dont trois encore en place ou à fort peu de chose près. Il s'agit évidemment là du prolongement de la voie romaine découverte en 1869 par M. Bourguignat, (1) entre Vence et Gréolières, où se trouve le onzième milliaire servant de piédestal à une croix de mission. A partir de ce dernier point, M. Bourguignat perdit la piste qu'il avait pu suivre jusque là, et, trompé par quelques vestiges d'un chemin qu'il rencontra sur le flanc du *Cheiron*, il supposa que la voie romaine, à sa sortie du village de Gréolières, franchissait cette haute chaîne de montagnes pour se diriger sur Castellane (*Salinium*) à travers la plaine de Thorrenc ; tandis, au contraire, qu'elle ne quittait pas la vallée du Loup et qu'elle tendait vers Castellane en passant par Andon, Caille, Séranon, etc.

En partant de Gréolières et en remontant la rive gauche du Loup, dans le sens de l'est à l'ouest, on ne trouve plus de voie carrossable ; mais le chemin muletier qui en tient lieu se confond, sur beaucoup de points, avec des vestiges de la voie romaine qu'on reconnaît assez facilement à la régularité du tracé et à la rectitude de ses déclivités. Mais c'est surtout sur les parties où la chaussée repose directement sur la roche nue qu'on ne saurait se méprendre, car alors la voie antique se reconnaît aux ornières plus ou moins profondes que les roues de chars y ont imprimées.

Après un parcours d'une dizaine de kilomètres, toujours dans la même direction, la vallée s'élargit sensiblement et l'on aboutit à l'entrée d'une sorte de plateau et au pied de la ferme dite de la Haute-Valette, où l'on trouve, avec une abondante source d'eau vive, bon gîte et bon accueil ; ce qui n'est pas à dédaigner quand

(1) *Inscriptions romaines de Vence*. Paris 1869 (juin), veuve Bouchard-Huzard. p. 67-80. M. P. Sénequier, dans le t. VIII des *Annal. de la Soc. des lett. des scienc. et des arts des Alp.-Marit.* a publié, à la suite d'un mémoire sur les enceintes ligures, une relation en sept pages sur cette voie, dont il s'attribue la découverte sans le moindre scrupule. A la vérite, la faute en est à son *cicerone*, M. Autran. qui est ici son *deus ex machina*.

on voyage le bâton du touriste à la main, le sac sur le dos et qu'on arrive à l'étape accablé, plus encore par la chaleur d'un soleil brûlant que par la longueur de la traite parcourue à travers les âpres défilés de la vallée du Loup.

Sur cette étendue de dix kilomètres, nous n'avons rencontré aucun milliaire; la plupart ont dû, par la suite des temps, rouler dans les gouffres du fleuve, tandis que beaucoup d'autres ont pu être détruits par vétusté ou ensevelis dans les éboulements de la voie. Au fait, on ne peut guère admettre que ces monuments aient été utilisés comme vieux matériaux de construction par les habitants du pays, puisque, d'une part, les constructions y sont fort rares et que, de l'autre, les pierres de choix roulées des pentes de la montagne abondent sur les deux rives du fleuve.

III.

Le reste de la contrée que nous avons à parcourir s'offre sous un aspect des plus pittoresques. Les sommets mamelonnés à têtes chauves de la chaîne de montagnes qui borne au sud la vallée amplement évasée, et les crêtes escarpées qui la limitent au nord, semblent, en se profilant en perspective, se réunir dans le lointain de manière à dessiner *grosso modo* une sorte de vaste cirque allongé à l'extrémité duquel on voit se détacher, au loin, dans le flou de l'horizon, la silhouette d'une majestueuse ruine féodale; c'est le *Castellaras* (château-fort) d'Andon, qui commandait autrefois les deux défilés par lesquels on entre dans la vallée du Loup à son origine même. Il y a bien encore une autre grande ruine de château-fort, mais celle-ci étant située à l'opposite de la première, sur la crête escarpée qui domine la ferme de la Haute-Vallette et le village ruiné de ce nom, le voyageur ne saurait l'apercevoir en plein qu'après avoir dépassé ladite ferme.

En continuant notre course le long de la voie romaine, nous apercevons, à travers des bouquets de verdure, de nombreuses habitations isolées, ou groupées en hameaux; elles animent d'un riant aspect cet agreste paysage en même temps qu'elles nous donnent une idée avantageuse de la région que nous parcourons et que nous attribuons au pays des anciens *Adunicates*. Après un parcours d'environ cinq cents mètres depuis la ferme de la Haute-Valette, nous apercevons, couché à terre le long d'un ravin, à vingt mètres de la voie romaine d'où il a sans doute roulé depuis peu, un superbe milliaire parfaitement intact, mais dont le haut de l'inscription est fruste, car c'est à peine si on peut

encore y déchiffrer quelques mots permettant de l'attribuer à l'empereur Antonin Caracalla. (Voir, planche IV, *Inscriptions d'Andon*). Cette inscription est d'ailleurs terminée par l'indication numérale M·P·XVIII. On se souvient que nous avons laissé le onzième milliaire à Gréolières, ce qui donnerait une distance de sept milles romains, ou 10307 mèt. (1) entre ce dernier point et la ferme de la Haute-Vallette ; c'est environ la distance que l'on compte, et aussi la confirmation que ces distances partent de Vence (*Civitas Vintium*). Ce milliaire, qui est en calcaire gris blanchâtre, est formé d'une culasse à base carrée et d'un fût cylindrique. Celui-ci a une hauteur de 1 m. 45 sur 0 m. 53 de diamètre à la partie supérieure et 0 m. 58 à la base. La culasse a une hauteur de 0 m. 60 sur 0 m. 60 de côté.

Voici les cinq dernières lignes qui peuvent se lire sur le fût de ce milliaire :

/ /
BS·REST·CVRAACD////
////NTE·IVLIO·HONO
RATO·P·AVG·EXPR
IMIPIL////
M·P·XVIII·

A la première ligne, les deux A contigus sont certains, ainsi que le C qui les suit. La lettre D, qui vient après, est douteuse ; on pourrait peut-être y voir un E, ou mieux un D et un E liés en monogramme. L'N et le T liés, ainsi que l'E du commencement de la deuxième ligne, peuvent également être considérés comme certains.

Le nom de *Julius Honoratus*, que nous trouvons aux deuxième et troisième lignes, va nous permettre de restituer ce texte en nous reportant au milliaire de Gréolières, dont l'inscription, que nous reproduisons ci-après, fut publiée pour la première fois en 1869 par M. Bourguignat (2), le savant paléontologiste bien connu.

(1) Nous adoptons pour le mille romain la distance de 1472 m. 50, trouvée par feu Emilien Dumas, de Sommières, entre deux milliaires consécutifs encore en place sur la *via Domitia*, section de Nîmes à Beaucaire. (Aug. Pellet, *Colonnes itinéraires*, p. 37).

(2) Bourguignat, *Inscriptions romaines de Vence*, Paris, juin 1869. Veuve Bouchard-Huzard. in-8°, p. 71.

IMP·CAES·M·AVREL
ANTONINVS· AVG·
F· PARTHIC·M·BRIT
TANIC·M·TRIB·PO
5 TESTATE·COS·IIII
P·P·PROC·PONT·VIAMQ
VETVSTATE·COLLA
BS·REST· CVRAN
TE·IVLIO·HONO
10 RATO·P·AVG·EXPR
IMIPIL//
M ·P·XI

A la sixième ligne, les lettres N et T sont liées en monogramme, ainsi que l'A et M qui suivent.

En comparant ces deux textes, on voit que les quatre avant-dernières lignes de ce dernier ne diffèrent que de fort peu de chose, du moins en apparence, de celui du milliaire de la Haute-Valette et, conséquemment, que ces deux monuments font partie d'une même série de colonnes itinéraires de l'empereur Antonin Caracalla et se rapportent, dès lors, à l'exécution des mêmes travaux de restauration. Comme on le voit, la différence entre ces deux textes consiste en ce que la huitième ligne de l'inscription ci-dessus porte :

//// REST·CVRAN //// (1)

alors que la partie correspondante du milliaire de la Haute-Valette nous offre :

//// REST·CVRAACD ////

On a lu les quatre avant-dernières lignes du milliaire de Gréolières :..... *curante Julio Honorato, procuratore Augusti, ex primipilo.*

Tandis que sur celui de la Haute-Valette nous lisons les mêmes lignes correspondantes :..... *cura ac dedicante Julio Honorato, procuratore Augusti, ex primipilo*; ce qui justifie la restitution suivante :

(1) Il est plus que probable que cette lecture est inexacte, ainsi que celle de M. Ed. Blanc, (*loc. cit. n° 62*), qui lit : //// RESTITVIT. CVRANTE.

imp . caes . m . aurel·
antoninus . aug .
f . parthic . m . brit
tanic . m . trib . po
testate . cos . iiii
p . p . proc . pont . viamq
vetustate . colla
BS·REST·CVRA·ACD*e*
dicante·IVLIO·HONO
RATO·P·AVG.EX PR
IMIPILo
M·P·XVIII

qu'on doit lire :

[*Imp(erator*] *Caes(ar) M(arcus) Aurel(ius) Antoninus Aug(ustus), F(elix), Parthic(us) M(aximus), Brittanic(us) M(aximus), trib(unicia) potestate, co(n)s(ul) quartum, p(ater) p(atriae), proc(onsul), pont(es) viamq(ue) vetustate colla*]*bs(os) rest(ituit) cura(nte) ac d*[*edica*]*nte Julio Honorato, p(rocuratore) Aug(usti), ex primipil(o). M(illia) p(assuum) decem et octo.*

Cest-à-dire :

L'Empereur César Marc-Aurèle Antonin Auguste, heureux, très grand Parthique, très grand Britannique, revêtu de la puissance tribunice, consul pour la quatrième fois, père de la patrie, proconsul, a restauré les ponts et la voie détériorés par vétusté, par les soins (ou sous la gestion) de Julius Honoratus, procurateur de l'Empereur, ancien primipile qui en a fait l'inauguration solennelle (la dédicace). Dix-huit mille pas.

Ce milliaire est donc un des rares textes épigraphiques qui nous révèlent la *dedicatio* d'un monument public, accomplie dans le même ordre d'idées que les inaugurations solennelles de notre temps, qui sont des cérémonies par lesquelles les pouvoirs administratifs livrent les monuments d'utilité publique à l'usage pour lequel ils ont été édifiés. Mais ceci demande quelques explications, car la valeur du verbe *dedicare* a été plusieurs fois discutée. On avait dit, d'abord, que la *dedicatio* était une cérémonie religieuse par laquelle on remettait à une divinité un monument ou un objet qui, dès lors, appartenait à cette divinité comme *res sacra* (1). Tandis que M. Charles Robert a

(1) A. Allmer, *Rev. Epig. du midi de la France*, t. I. p. 288.

prouvé qu'au troisième siècle, « *dedicatio* ne signifiait plus exclusivement l'action d'attribuer aux dieux, par une formule sacramentelle, ce qui était profane, mais bien parfois de livrer à l'usage une chose quelconque, étrangère par conséquent à la religion, et, s'il s'agissait d'un monument, d'en faire l'ouverture solennelle (1).» Et, à ce sujet, le savant épigraphiste cite, d'après des inscriptions, la *dedicatio*: 1° de colonnes ajoutées à un amphithéâtre; 2° d'un pont de bois tombé de vétusté; 3° d'une écurie construite pour les animaux du service public de la poste; 4° d'embellissements apportés au théâtre de *Rusicada* (2).

Ainsi donc, il n'y a pas lieu d'être surpris de ce qu'une voie publique et ses ponts usés de vétusté, restaurés par ordre de l'empereur Antonin Caracalla, aient été solennellement inaugurés par la même autorité qui avait présidé à l'exécution des travaux. Au contraire, si l'on devait être surpris de quelque chose, ce devrait être de voir que le milliaire de Gréolières, qui appartient à la même série et qui se rapporte aux mêmes travaux que celui de la Haute-Vallette, ne fasse pas mention de cette *dedicatio*.

Nous ferons remarquer, toutefois, que les circonstances autorisent à penser que M. Bourguignat, et surtout M. Ed. Blanc, auront mal lu cette inscription, et qu'il est infiniment probable que le texte du milliaire de Gréolières est le même que celui du milliaire de la Haute-Vallette. D'ailleurs, la copie de M. Bourguignat en diffère fort peu et, ensuite, ces deux auteurs conviennent que l'inscription de Gréolières est « dans le plus pitoyable état de conservation » et que sa lecture est extrêmement difficile. Ils ont donc pu facilement se tromper et lire CVRAN//// au lieu de CVRAAC///. C'est d'ailleurs ce qui nous est arrivé: le 25 juin 1882, nous prenions un dessin de ce milliaire sans nous apercevoir de cette différence de lecture. Il en fut de même pour le tronçon de milliaire qui se trouve engagé dans un mur en pierres sèches le long du chemin de Gréolières à Cipières, juste au bas du coteau de la rive gauche du Loup (3). Seulement, comme il s'agissait ici d'un simple fragment de milliaire fort exposé à disparaître d'un moment à l'autre, nous relevâmes les quelques mots qu'on y peut à peine déchiffrer au moyen d'un estampage dont voici le résultat :

(1) *Rev. des Soc. sav. des dép.* 6e sér. t. V, jan. fév. m. p. 75 à 90.
(2) Orelli-Henzen, nos 3192, 3300, 3329, 6596.
(3) Bourguignat, *Inscript. rom. de Vence...* p. 74. Ed. Blanc. *Epigraph. antiq.* n° 63.

////////////////
//// O //IIII///
N ////AM////
/////// OLLA
///AACD////
//////HO//////

Les deux A consécutifs de la quatrième ligne sont certains, tandis que le C qui suit offre quelque chose d'un peu vague.

La lettre qui vient ensuite est un E ayant ses deux grandes branches horizontales réunies par une courbe en demi cercle, de manière à former un D; ce sont donc un D et un E liés en monogramme.

Comme on le voit, il s'agit là d'un fragment de milliaire appartenant à la série de l'empereur Caracalla, dont l'inscription vient à l'appui de la leçon que nous proposons pour le texte de la colonne itinéraire de la Haute-Vallette..... [*cur*]AACDE. Voici d'ailleurs la restitution des quelques mots de ce fragment de milliaire :

/ ////////////////////
testate · *c*O*s*IIII
p.*p*.*proc*.*po*N*t*.*vi*AM*q*
*vetustate c*OLLA
*bs rest cur*AACDE
dicante HO*no*

Revenant maintenant sur l'ensemble de l'inscription restituée, nous remarquons de prime-abord que le nombre d'années pendant lesquelles Caracalla avait joui de la puissance tribunice n'est pas indiqué; par conséquent la date qui se rapporte aux travaux de restauration dont il s'agit ne saurait être précisée; mais l'indication du quatrième consulat de l'empereur va nous fournir deux limites assez rapprochées de cette date. On sait, en effet, que l'empereur Antonin Caracalla fut consul pour la quatrième fois l'an 213 de notre ère et qu'il ne fut plus revêtu de cette dignité jusqu'à sa mort, arrivée en l'an 217. Il suit de là que la date de l'inauguration des travaux relatés par l'inscription du milliaire doit être placée entre les années 213 et 217.

Sur la section de ce même chemin comprise entre Vence et Gréolières, découverte par M. Bourguignat, on trouve une autre série de milliaires appartenant à l'empereur C. Julius Verus Maximinus. Ces milliaires sont datés par l'énonciation *cos. designatus*. On sait, en effet, que cet empereur ne fut consul

qu'une seule fois, en l'an 236. Il fut donc consul désigné en 235, dans le mois d'août, époque à laquelle se faisaient les élections des consuls qui devaient entrer en fonctions le premier janvier suivant. Donc, les travaux de réparation exécutés par ordre de l'empereur Maximin furent terminés dans les cinq derniers mois de l'an 235, c'est-à-dire vingt ans après ceux exécutés sous Antonin Caracalla.

Aucun des milliaires de Maximin I ne portant de chiffre indicatif des distances, il faut en conclure qu'ils furent posés à côté d'autres, des précédents empereurs, qui portaient cette expression numérale, ceux de Caracalla, par exemple. (1)

Après cette rapide description du milliaire de la Haute-Vallette, nous reprenons notre excursion et, en continuant notre marche en avant dans la direction d'Andon, nous apercevons, un peu plus loin, à une dizaine de mètres au-dessous du chemin, un second milliaire sur le mur d'un champ appartenant au nommé Edouard Funel. Il est aussi formé d'un fût cylindrique et d'une culasse à section carrée. Son inscription est totalement effacée. La hauteur du fût est de 1 m. 15 et son diamètre de $0^{m}38$, tandis que sa culasse mesure une

(1) Quand le gouvernement romain faisait réparer les grands chemins de l'Empire, on sait que l'empereur régnant tenait à s'honorer de ce soin en faisant poser des colonnes itinéraires à son nom sur toute l'étendue des parties restaurées. C'est ce qui explique la diversité des milliaires d'empereurs différents que l'on retrouve sur la plupart des voies romaines.

Lorsque, sur les parties réparées, il existait encore des milliaires des précédents règnes, on plaçait les nouveaux à côté des anciens et, de la sorte, on pouvait avoir sur le même point deux, trois et un plus grand nombre de milliaires d'empereurs divers. Mais dans ce cas l'expression numérale de la distance n'était plus gravée, en général, sur les colonnes subséquentes, lesquelles avaient alors simplement pour but de faire honneur à l'empereur régnant des travaux exécutés par ses ordres. C'est ce qui explique que l'on trouve, parfois encore aujourd'hui, plusieurs milliaires d'empereurs différents sur un même point, et, aussi, des milliaires privés de toute expression numérale des distances.

Nous pouvons citer des exemples de ces deux cas sur la voie romaine dont il est question dans ce mémoire. Sur la section de Vence à Gréolières, au troisième mille situé au quartier de la *Combe de Mars*, nous avons trouvé, couchés par terre et côte à côte, deux milliaires frustes appartenant, l'un à la série de Caracalla et l'autre à la série de Maximin I. En suivant notre excursion, nous allons signaler deux autres milliaires des mêmes empereurs sur le même point, à la Haute-Vallette.

En second lieu, on a déjà vu que les milliaires de l'empereur Maximin ne portent pas, sur cette voie, l'expression numérale des distances ; cela tient, sans aucun doute, à ce que les milliaires de Caracalla existaient encore quand on posa ceux de Maximin. Il n'y avait en effet que 20 ans d'intervalle entre l'exécution des travaux de ces deux empereurs.

hauteur de 0^m40 sur 0^m45 de côté. Par ses dimensions, ce milliaire appartient évidemment à la série de l'empereur Maximin, tandis que par la faible distance à laquelle il a été trouvé du précédent, on doit admettre qu'il se trouvait érigé à côté de ce dernier. A la Haute-Vallette il y avait donc deux milliaires sur un même point, l'un de Caracalla portant l'expression numérale de la distance, et l'autre de Maximin, privé de cette expression numérale.

Encore quelques centaines de mètres et nous atteignons le sommet d'un mamelon appelé le *Collet de la Serre*, sur le revers duquel nous rencontrons une ferme connue sous le nom de *Selle d'Andon*. C'est peut-être l'emplacement d'un antique *sacellum* ou petit oratoire que les Romains édifiaient communément et surtout le long de leurs grands chemins.

Une courte exploration autour de l'éminence sur laquelle nous arrivons nous permet d'y reconnaître des traces d'une épaisse muraille en pierres sèches pouvant être considérée peut-être comme les restes d'une enceinte ligure. On nous avait signalé sur le revers ouest de cette colline une pierre écrite. En dirigeant nos recherches de ce côté et en suivant le ravin du *Clos de Bourge*, nous trouvons bientôt, engagée dans un mur de clôture, une fort belle pierre de taille portant une inscription romaine assez bien conservée et sur laquelle nous reviendrons après notre excursion pour ne plus interrompre notre course.

Reprenant donc notre exploration, nous dépassons une source dite de Fontfrède, puis la chapelle champêtre de Saint-Hilaire, et de là nous apercevons d'assez loin un troisième milliaire dressé sur le bord du chemin que nous suivons ; mais aussitôt atteint, nous constatons avec regret que son inscription est totalement effacée. C'est évidemment le sort réservé à tous les milliaires de cette nature de calcaire blanc grisâtre qui sont restés jusqu'ici exposés aux injures du temps. On sait, en effet, que la pluie, qui est toujours plus ou moins saturée d'acide carbonique, attaque assez sensiblement les calcaires et qu'elle finit, avec le temps, par les corroder au point de faire disparaître toute trace des caractères gravés sur leur surface. Si quelques-uns des milliaires retrouvés portent encore tout ou partie de leur inscription, c'est très probablement parce qu'ils sont restés enfouis pendant un certain nombre de siècles.

Ce troisième milliaire est de même forme que les précédents et ses dimensions le classent dans la série de l'empereur Caracalla. Son fût, qui est légèrement écorné à son bord supérieur, a, en

effet, une hauteur de 1 m. 60 et un diamètre de 0^m53, et sa culasse 0^m35 de hauteur sur 0^m60 de côté. Cette colonne a dû longtemps servir de piédestal à une croix champêtre, ainsi qu'en témoigne un morceau de sa tige en fer scellée sur le sommet. La distance à laquelle ce milliaire se trouve de celui de la Haute-Vallette étant de 1500 mètres environ, on peut admettre qu'il est encore en place ou tout ou moins dans une situation voisine de celle qu'il occupait sur la voie romaine; à ce compte, ce serait donc le XIXe de la série partant de Vence.

En reprenant notre course, nous devons faire observer qu'à partir de ce point le chemin moderne se détache de l'ancienne voie romaine pour se diriger sur le village d'Andon, qui est sur l'autre bord de la vallée et à l'opposé de la piste que nous venons de quitter, laquelle se prolongeait en ligne directe le long du coteau pour venir passer à 150 mètres environ au nord de la ferme dite le Château, appartenant à M. Funel de Clausonne.

En continuant notre marche sur la voie moderne, nous arrivons au village d'Andon après un parcours d'environ deux kilomètres, où nous trouvons, sur une place voisine de l'église, un quatrième milliaire servant de piédestal à une croix de mission en fer. Il est absolument fruste et fut apporté, en 1851, d'un point de la voie romaine situé en face du village, à environ 250 mètres à l'est et à 150 mètres au nord de la ferme dite le Château. Il est légèrement tronqué à sa partie supérieure. Le fût a été superficiellement retaillé pour servir à sa nouvelle destination ; mais, hâtons-nous de le dire, à l'honneur des habitants d'Andon, ce n'est pas cette retaille moderne qui lui enleva son inscription ; il était fruste lorsqu'il fut extrait de la position qu'il occupait sur la direction de la voie romaine. En l'état, ce qui reste de cette colonne itinéraire comprend un fût de 0^m80 de hauteur, sur 0^m52 de diamètre à sa partie supérieure, et une culasse à section carrée de 0^m40 de hauteur, sur 0^m70 de côté. Comme on le voit, ces dimensions rangent ce milliaire dans la série de l'empereur Antonin Caracalla. La distance du point où il fut pris étant à 1500 mètres environ du précédent milliaire, on doit penser qu'il était le XXe et qu'il occupait, à très peu de chose près, sa place primitive le long de la voie romaine.

Après une rapide promenade autour du village, nous reprenons notre course en suivant la route moderne se dirigeant sur *Caille*, et nous arrivons bientôt en face de la ferme dite la *Selle de Caille*, d'où nous apercevons, à quelques mètres au-delà, dans la direction du nord, une fort belle colonne itinéraire dressée contre

un mur de soutènement en pierres sèches. Nous nous acheminons dans cette direction et après un parcours d'une centaine de mètres sur le revers du côteau, nous atteignons notre milliaire dont l'inscription est entièrement fruste. Il est, à celà près, dans un parfait état d'intégrité et, par sa forme et ses dimensions, il doit être rangé dans la série des milliaires de l'empereur Caracalla. Son fût a 1 m. 30 de hauteur sur $0^{m}55$ de diamètre dans le haut ; il est légèrement conique, comme du reste tous ceux de la série. Nous avions omis ce détail et nous nous empressons de nous rectifier (1). La culasse qui sert de base à ce fût a une hauteur de $0^{m}25$ sur $0^{m}60$ de côté.

En se rendant compte de la distance comprise entre cette position et celle du précédent milliaire au nord de la ferme dite du Château d'Andon, on trouve environ 1500 mètres. Ce serait donc le XXIe de la série en partant de Vence, et il occuperait, à peu de chose près, sa position primitive sur la voie romaine.

Au fait, nous ferons remarquer que le revers de la montagne ayant, en ce point, une très forte déclivité transversale, si cette lourde colonne avait subi quelques déplacements, elle aurait fini probablement par rouler dans la plaine et, dans ce cas, il est assez évident que personne n'aurait pris la peine de la remonter sur la piste de la voie romaine où elle se trouve actuellement.

A vingt mètres au-delà du milliaire, toujours sur la direction de la piste, on aperçoit un monceau de ruines, parmi lesquelles beaucoup de tuiles romaines à rebord, des débris de poteries, des pierres équarries et même taillées, ainsi que des ossements humains. Or, quand on considère les murs de la ferme dite la *Selle de Caille*, qui n'est qu'à quelques mètres de là, on s'aperçoit que ces maçonneries semblent avoir été bâties avec de vieux matériaux équarris et, dès lors, on est porté à penser que cette construction pourrait bien avoir été édifiée avec les pierres provenant de cet amas de ruines.

Nous ne poursuivrons pas plus loin notre excursion ; il nous suffit d'avoir établi qu'une voie romaine décorée de colonnes itinéraires et d'autres monuments traversait le territoire d'Andon (2). On peut voir d'ailleurs la voie se continuer à mi-côte sur le

(1) La colonne étant engagée dans le mur de soutènement, nous ne pouvons mesurer le diamètre du fût à sa base. Du reste, la différence de longueur des diamètres en haut et en bas n'est guère que de cinq à six centimètres tout au plus.

(2) La plaine d'Andon est à l'altitude moyenne de 1200 mètres au-dessus du niveau de la mer.

revers méridional de la montagne qui limite au nord la grande plaine de Caille (1). La direction du tracé entre ce dernier village et Castellane reste à déterminer. On connaît plusieurs milliaires aux environs de cette dernière ville, dont un de Caracalla et un autre de Probus (2). Ils se trouvent sur la section de Castellane à Riez et les distances partent de la première de ces deux villes. Il est probable que des recherches suivies entre Caille et Castellane amèneraient la découverte d'autres milliaires. Quoi qu'il en soit, il reste acquis par ce que l'on connaît que la voie romaine ne s'arrêtait pas à Castellane, et qu'elle se prolongeait sur Riez, l'ancienne capitale des *Reii Apollinares*, par Taulanne, Senez et Majastre.

Nous ne devons pas laisser ignorer, d'ailleurs, que notre voie romaine n'avait pas évidemment son origine à Vence, mais quelle se détachait d'un point de la voie Aurélienne à fixer entre les embouchures de la *Cagne* et du *Loup*.

Maintenant, si on se reporte à l'époque où les Romains annexèrent définitivement la Gaule à l'Empire, sous Auguste, on sait que le dénombrement de cette multitude de petits états dont elle était formée, eut pour résultat sa division en plusieurs provinces, composées elles-mêmes d'un certain nombre de municipes ou *civitates*, formés, non pas simplement d'une certaine agglomération d'habitations, mais bien d'un territoire assez étendu, comprenant un certain nombre de bourgs et villages (*pagi*, *vici*, *oppida*), n'ayant d'autre vie municipale propre que celle dont on pouvait jouir à titre de pays annexé à la *civitas*. A cette restriction près, qui constituait l'unification politique imposée par le vainqueur, chacun de ces peuples pouvait, en général, vivre selon ses lois, sa religion et ses coutumes. C'est évidemment à l'époque de cette organisation que le pays des *Adunicates* fut incorporé à la *civitas Vintium*, comprise elle-même dans la province des Alpes-Maritimes. Ce système exigeait de la part des Romains une surveillance attentive, qu'ils exerçaient généralement au moyen de leurs colonies de vétérans, admirablement organisées pour cela, et aussi par des postes militaires choisis avec un rare discernement et autant que possible à portée des anciens *oppida* qui avaient été les chefs-lieux des pays incorporés aux *civitates*.

(1) Ce tracé est indiqué comme simple chemin sur la carte de l'Etat-Major, numéro 229.

(2) Voir à ce sujet une *notice* de M. Honorat, dans le *Bull. Epigr. de la Gaule*, t. II, sept-octob. 1882, p. 234.

C'est incontestablement à un tel régime qu'est due la création de ces grands chemins militaires qui, sans avoir l'importance des grandes lignes itinéraires, semblent, comme celui dont nous venons de suivre le tracé, n'avoir eu d'autre but à remplir que le ravitaillement de l'intérieur des provinces de l'Empire. D'un autre côté, il faut bien reconnaître aussi que l'établissement de la puissance romaine avait eu pour conséquence de créer des relations incessantes de commerce et d'affaires entre Rome, les municipes et les colonies, qu'il fallait nécessairement satisfaire. D'ailleurs, des soulèvements étaient toujours à craindre dans l'intérieur du pays et il fallait bien pouvoir y amener rapidement les légions. Telle est, ce nous semble, la caractéristique de ces voies de communications secondaires qui pénétraient au cœur des provinces pour relier les *civitates* entr'elles et aux grandes lignes qui les rattachaient à la Métropole.

Relevons, en passant, une particularité qui nous a frappé à la fin de nos excursions; c'est que nous, comme nos devanciers, n'avons rencontré des colonnes itinéraires qu'aux abords des lieux habités : Vence, Gréolières, Andon, Castellane, etc. Serait-ce une mesure d'économie particulière à ces voies secondaires ? En ce cas elle tendrait à confirmer que le site d'Andon était, en effet, un centre de population.

IV

Maintenant que notre excursion est terminée, nous reviendrons sur nos pas vers le *Collet de la Serre*, où nous avons laissé une inscription gravée sur une belle pierre de taille incorporée à la bâtisse d'un mur de clôture en pierres sèches, le long du ravin du *Clos de Bourge* (1). Cette pierre provient évidemment d'un monument sépulcral érigé le long de la voie romaine, qui passait à quelques mètres de là. En voici l'épitaphe :

D · [*m*]
O · C . PATE[*rni*]
ET AEMILIAE PATER
NAE · O · C · NEPOS
PIENTISSIMIS
PARENTIBVS FECIT ·

(1) *Clos de Bourge*. — Cette dénomination de *clos* vient sans aucun doute de l'enceinte ligure dont nous avons constaté l'existence. Le ravin du clos de Bourge se trouve dans cette enceinte.

Une cassure de l'angle supérieur de droite a enlevé la lettre M de la première ligne, la partie supérieure de l'R de la deuxième ligne et les deux dernières lettres de cette même ligne. La restitution de ces quatre lettres est indiquée entre crochets. A la quatrième ligne, les trois premières lettres N, A, E sont liées en monogramme, ainsi que l'N et l'E qui viennent après, sur la même ligne. L'N et le T de la sixième ligne sont également liés.

La lettre C, qui précède le surnom *Nepos*, pourrait être confondue avec un O ou un Q, mais un simple coup d'œil suffit pour reconnaître que c'est un éclat fortuit de la pierre, qui donne cette fausse apparence et que c'est réellement un C qu'il faut y voir.

Les A ne sont pas barrés et sont terminés supérieurement par un appendice qui leur donne l'apparence du lambda grec λ. Les M portent également deux appendices semblables.

Nous retrouvons cette même forme de lettres sur un milliaire de l'empereur Maximin, daté de l'an 235, découvert sur notre voie ou plutôt dans les carrières de la *Chaise de l'Evêque* où on les préparait. En nous autorisant de cette remarque, nous pouvons donc reporter la date de notre inscription vers la première moitié du IIIe siècle.

Nous relèverons encore une autre particularité de cette inscription, consistant en ce que le père défunt et le fils, qui a fait ériger le tombeau, ne sont l'un et l'autre désignés que par leur surnom et les initiales seulement de leurs nom et prénoms. Ceci prouve qu'il s'agit ici d'un monument sépulcral destiné aux inhumations des divers membres d'une même famille, dont le nom devait être gravé sur son frontispice. On comprend, en effet, qu'il était alors parfaitement inutile, pour les sépultures particulières, de répéter en toutes lettres le nom de ladite famille sur chaque épitaphe; il suffisait évidemment de le rappeler par une seule lettre initiale. Du reste, cette particularité n'est pas extrêmement rare, on en connaît un assez grand nombre d'exemples. Maintenant, de ce que les prénoms du père et du fils sont abrégés par la même lettre initiale O, on doit croire qu'il s'agit ici d'un fils aîné, car on sait que chez les Romains l'aîné des fils portait généralement le même prénom que son père. Quant à ce *praenomen* lui-même, on sait que ceux qui commencent par un O sont extrêmement rares, on connaît toutefois celui d'*Opiter*, mais comme il s'abrège par O P, il y a lieu de s'arrêter à *Olus*,

que l'on trouve quelquefois pour *Aulus* dans les inscriptions (1), bien que l'abréviatiou *O* pour *Olus* = *Aulus* soit rare,: ceci posé, voici la lecture de notre inscription:

D(iis) M(anibus), O(li) C(.....) Pate(rni) et Aemiliae Paternae, O(lus) C(...) Nepos pientissimis parentibus fecit.

C'est-à-dire,

Aux dieux Mânes d'Olus C(....) Paternus et d'Aemilia Paterna; Olus C(...) Nepos a fait ériger ce tombeau à ses vertueux parents.

La pierre sur laquelle est gravée l'inscription mérite aussi d'êre remarquée. C'est un gros bloc de calcaire chlorité très dur, à cassure saccharoïde, provenant de l'étage supérieur des Grès-Verts des géologues qui constitue, en ce point du moins, la rive gauche du Loup. La pierre, parfaitement équarrie et finement taillée sur ses six faces, forme un parallélipipède de 1^m 10 de long, sur 0^m 60 de large et 0^m 45 d'épaisseur. Une cassure, ainsi qu'on le sait déjà, a tronqué l'angle supérieur de droite sur 0^m.09 de hauteur et 0^m.50 de largeur. Comme on le voit, il s'agit ici d'une belle pierre de grand appareil provenant évidemment d'un édifice funéraire d'une certaine importance.

L'inscription est gravée naturellement sur la grande face formant le parement extérieur, tandis que sur la face opposée, du côté intérieur, on remarque deux sortes de mortaises que

(1) M. Cagnat cite comme exemple *Olus Terentius Pudens Uttedianus*, d'après *C.I.L.*, III. 993; mais, en même temps, il fait remarquer qu'on trouve rarement ce prénom abrégé par la lettre O (*Bull. Epigr.* t. IV, 1884, p. 79).

D'autre part, M. Mowat nous écrit:

« A ma connaissance, jusqu'à présent, l'abréviation *O* pour *Olus* = *Aulus* ne s'est montrée qu'une fois de façon certaine; c'est dans une inscription de l'Italie méridionale, de l'an 74 de Rome, dont le consulat est ainsi exprimé,

C · PANSA O IRTIO
CONS

c'est-à-dire, *C(aio) Pansa, O(lo) Irtio, cons(ulibus)*.

« L'inscription a été publiée deux fois dans le *Corp. inscr. lat.*, au tome I, n° 625 et au tome IX, n° 3771. Quant à *Olus* en toutes lettres, il est assez fréquent.

« Malgré l'extrême rareté de la sigle O, et en présence de votre estampage qui ne permet pas de supposer une autre lettre ronde C pour *Caius*, ou Q pour *Quintus*, dans deux endroits différents, je suis d'avis d'admettre *provisoirement* l'exemple que vous avez eu la bonne fortune de découvrir et qui est très intéressant. J'écarte même la supposition qu'il y aurait un Q dont la queue se trouverait détruite ou obstruée, de manière à ne laisser aucune trace sur l'estampage ».

nous n'avons pu mesurer; nous ignorons l'usage auquel on pourrait les rattacher (1).

La face portant l'inscription est divisée en trois parties : deux latérales ornées de dessins tracés au compas, et une médiane de 0^m 69 de longueur contenant le texte.

On remarquera encore cette particularité, que le père et la mère de cette famille portaient le même *cognomen, Paternus* et *Paterna.*

Nous terminerons ce travail par un rapide résumé des principales considérations que nous avons mises en relief au sujet de la localisation de la tribu des *Adunicates* au site d'Andon.

Dès l'abord, nous avons montré, en interprétant et en commentant un passage de Pline l'Ancien, que le pays des Adunicates peut être très convenablement localisé dans la région de la municipalité d'Andon ; ce que tend à confirmer, d'ailleurs, une frappante analogie dans les noms. On a vu, en effet, que cette communauté était appelée *Castrum Audaone* dans le moyen-âge, et simplement *Audaon* vers le milieu du siècle dernier, car c'est ainsi que Papon, l'historien provençal, désigne le village d'Andon.

Ces deux points acquis, il ne restait plus à établir que la localité était anciennement habitée, et c'est ce qui nous a fourni l'occasion de décrire plusieurs monuments de l'antiquité romaine et notamment, un tronçon inédit de plus de 15 kilomètres d'une *via munita* reliant l'ancien pays des Adunicates à la *civitas Vintium.*

Nous avons signalé les grandioses ruines féodales des deux *Castrum* qui commandaient les défilés d'entrée et de sortie de la région d'Andon, dont l'ancien fief était circonscrit dans le territoire des Adunicates. La seigneurie d'Andon a été possédée par les de Flotte, par Romée de Villeneuve, et, en 1547, par Louis de Castellane. Le dernier descendant des seigneurs de ce fief est M. Fanton d'Andon, qui habite aujourd'hui le château des Quatre Tours à Thorrenc. Voilà ce que nous avons cru devoir dire de plus vraisemblable sur une matière aussi obscure.

A l'occasion de notre étude sur la voie romaine de Vence à Castellane, nous avons donné, d'après la découverte d'un nouveau

(1) Cette inscription, qui a déjà beaucoup souffert, est aujourd'hui exposée à une destruction prochaine. Elle est posée à plat sur un mur de clôture, ce qui permet à l'eau de pluie de séjourner dans les flaches de sa surface.

texte, une nouvelle interprétation de l'inscription déjà connue de l'empereur Caracalla, mais mal lue jusqu'ici, laquelle inscription nous apprend qu'à la suite des travaux de restauration de la voie et des ponts détériorés par vétusté, le procurateur de l'empereur, qui avait présidé à l'exécution des travaux, procéda à leur inauguration solennelle entre les années 213 et 217 de notre ère.

Cannes, le 1er septembre 1884.

J.-P. Revellat.

DEUX INSCRIPTIONS DE CORNILLON

Cornillon est un village de la Provence, pittoresquement perché sur un rocher qui domine à la fois la vallée basse de la Touloubre et le canal de Craponne. On l'aperçoit du chemin de fer de Marseille à Avignon, quinze cents mètres avant d'arriver à la station de Saint-Chamas.

M. Alfred Saurel, — nom cher à tous ceux qui s'occupent de l'histoire et des antiquités de la Provence, — a bien voulu me remettre, avec une rare obligeance, la photographie de deux inscriptions qu'il a eu la bonne fortune de rencontrer dans ce coin perdu des Bouches-du-Rhône. Elles sont encastrées toutes deux dans la muraille extérieure de l'église de Saint-Vincent, la paroisse de la commune.

I

La première se lit sur une stèle arrondie dans le haut et mesurant 90 centimètres à la base. La hauteur est de 1 m. 52.

Q · CORNEL≡
O · Q · L · PILO
C L E

Q(uinto) Cornel[i]o, Q(uinti) l(iberto), P(h)ilocle.

Les lettres sont fort belles, les O parfaitement arrondis : tout annonce une inscription des premiers temps de l'Empire.

L'orthographe *Pilocles* pour *Philocles* est intéressante à signaler. Elle se rencontre relativement fort peu dans les inscriptions de la Gaule, et elle nous confirme dans l'idée que nous sommes en présence d'une des plus anciennes inscriptions de la région du bas Rhône. On sait en effet que les Romains ont figuré d'abord es aspirées grecques par une seule lettre ; ils prononçaient et

écrivaient *triumpus*, *Acilles*. La langue latine ne connut que très tard, comme nous l'apprend Cicéron, l'usage des consonnes aspirées (1), et même de son temps, des amateurs d'archaïsme affectaient de prononcer et d'écrire, comme Ennius et ses contemporains, *Cartago, pulcer*, *elepantus*. Les inscriptions nous montrent, il est vrai, que l'orthographe ancienne s'est conservée en Italie et dans les provinces bien au-delà du siècle de Cicéron. Mais il est à remarquer qu'on la retrouve surtout dans les textes les plus voisins du règne d'Auguste. Pour nous en tenir au nom de *Philocles*, qui est du reste assez rare, on ne le voit écrit *Pilocles* que sur un fragment de bronze conservé au musée de Klagenfurth, et qui, suivant M. Mommsen, remonte au plus tard au règne d'Auguste (2).

II

La seconde inscription se lit sur une stèle entièrement semblable à la précédente, mais plus petite, ayant une largeur de 45 et une hauteur de 80 centimètres :

PEREGRINAE
L VA MAN
TRONIS F

Peregrinae, L(ucii) Va(lerii?) Mantronis f(iliae). A la seconde ligne, V et A sont liés.

Les lettres, sans être aussi belles que celles de l'inscription précédente, annoncent encore une très bonne époque, ce que semblerait aussi indiquer la simplicité de la rédaction, l'absence de la formule *Diis Manibus*.

Il n'est guère possible d'admettre que le gentilice du père ait été oublié, et de voir dans *Vamantro* un surnom, qui serait, du reste, assez étrange.

A une lieue et demie au sud-ouest de Cornillon, s'élève le pont Flavien, dont l'inscription, connue de tous les épigraphistes, est certainement contemporaine d'Auguste. Celle-là et les deux que M. Saurel a retrouvées à Cornillon, semblent indiquer que, dans cette région de la Provence, il y avait au premier siècle un

(1) *Orator*, 22, 48, 160 : *Quin ego ipse, quum scirem ita majores locutos esse, ut nunquam, nisi in vocali, aspiratione uterentur, loquebar sic ut pulcros, Cetegos, triumpos, Cartaginem dicerem..... Burrum semper Ennius, nunquam Byrrhum*, « *vi patefecerunt Bruges* », *non Phryges, ipsius antiqui declarant libri.*

(2) *C. I. L.* III, 4805.

centre important de population. Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que Cornillon n'a pas été, au moyen-âge, l'obscure bourgade que dédaignent aujourd'hui tous les voyageurs. A trois kilomètres au nord, se trouve le hameau de Confoux, qui dépend de la commune de Cornillon et où la tradition place l'ancien village; or, le curé de l'église de Confoux, qui est demeurée paroissiale, prenait le pas, dans les assemblées synodales du diocèse d'Arles, immédiatement après le curé de la métropole de Saint-Sauveur (1). Serait-ce un vestige de l'antiquité et de l'importance primitive de Cornillon?

Camille Jullian.

QUELQUES INSCRIPTIONS DES BOUCHES-DU-RHONE
(Suite)

XXXIII

Je me promenais dernièrement aux environs d'Aix dans le quartier que l'on appelle *la montée de Saint-Eutrope.* C'est un coteau, situé au nord-est de la ville, sur lequel on trouve fréquemment des monnaies et des antiquités de toutes sortes. Il n'est pas douteux qu'à l'époque romaine il était compris dans l'enceinte d'Aquae Sextiae. Aujourd'hui il n'est plus occupé que par quelques habitations suburbaines très disséminées. J'y ai ramassé sur un tas de pierres une anse d'amphore avec l'inscription suivante :

L·VAL·TROPHIM

L(ucius Val(erius) Trophim(us).

De l'L il ne reste plus que l'extrémité du jambage inférieur. Sont liés en monogrammes : 1° les trois lettres de VAL ; 2° le T et l'R ; 3° le P, l'H et l'I.

Jusqu'ici on ne connaissait, je crois, que trois exemplaires de cette marque :

L VAL TROPH*IIII*, au musée d'Aix en Savoie.

III V TRO PHI M, à Autun (2).

(1) *Statistique des Bouches-du-Rhône*, II, p. 1009.
(2) Toutes les deux dans Allmer, *Inscriptions de Vienne*, n° 1574, fac-simile n° 220, 62 de l'*Atlas*.

L VALER TROPH, en Angleterre (1).

Je conserve dans ma collection l'exemplaire d'Aix en Provence.

XXXIV

Je note pour mémoire une dalle en pierre, dont on a fait une marche d'escalier, auprès d'un *bastidon* situé dans le même quartier. Elle porte un fragment d'inscription funéraire :

/////////////////////
///// MVS CO /////
///// SIB S /////

(.....) *mus co(.....) sib(i) s(uisque).*

Il y a encore quelques traces de lettres indéchiffrables au-dessus de la première ligne.

Georges Lafaye.

INSCRIPTIONS INÉDITES DE LA CORSE
(*Fin*).

VII.

Sari d'orcino, arrondissement d'Ajaccio, canton de Sari.

Fragment de brique romaine, dans lequel sont empreintes, au milieu d'un encadrement en forme de plante de pied, les ettres :

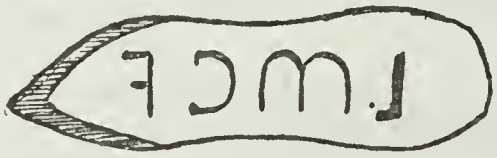

Cette marque est empreinte sur la même brique une seconde fois, mais avec une variante.

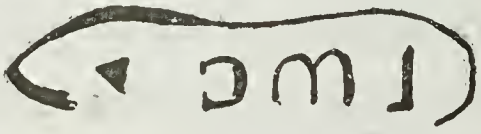

L'original appartient à M. Patacchini, instituteur à Sari, qui m'en a communiqué une copie.

(1) *C. I. L.* VII, 1331, 115.

Il a lui-même indiqué le lieu de la découverte dans un article publié par le *Petit Bastiais* du 30 octobre 1884. J'extrais de son travail le passage suivant : « Au centre de la riche et splendide « vallée de la Cinarca (1), se dressent les ruines d'une ancienne « église, dite de Saint-Jean. A peu de distance s'élevait un bourg « sur un emplacement connu aujourd'hui sous le nom de *La* « *Villana*. Des restes de vieilles constructions, récemment « démolies, ne laissent aucun doute à cet égard. Il y a quelques « années, en procédant à des défoncements pour des travaux « agricoles, on a trouvé des jarres, des briques portant des ins- « criptions (2), et quelques monnaies romaines. Malheureuse- « ment toutes ces trouvailles ont été perdues, bien que l'auteur « de cette étude en conserve quelques-unes. Un peu plus loin, « vers l'ouest, et non loin de la mer, est l'emplacement d'une « ancienne ville, désigné aujourd'hui sous le nom de *Palazzi* « et auquel on se rendait de *La Villana* par une large route « dont le tracé est encore très visible. On trouve au lieu dit « *Palazzi* des restes de constructions à fleur de terre ».

Ptolémée, dans la liste qu'il donne des villes de la Corse, (3) range parmi celles qui s'élevaient sur les côtes une ville qu'il appelle Οὐρκίνιον, *Urcinium*. Cluvier et Limperani l'identifient avec Ajaccio. Suivant Walckenaer, elle devrait être placée à un mille plus loin vers le nord, sur le terrain qu'occupait Ajaccio, avant que les Gênois ne la transportassent là où elle est actuellement. Je pense avec Robiquet qu'il est beaucoup plus naturel de fixer la position d'*Urcinium* au fond du golfe de Sagone. (4) Il y a là en effet, sur la côte sud de l'anse de Liscia, une plage et une cale qui porte le nom d'*Orcino*; la vallée qui déverse ses eaux sur ce point s'appelle de même, et, suivant l'usage corse, le nom d'Orcino s'ajoute à celui des villages compris dans la vallée, *Sant'Andrea* et *Sari*.

Il est bien possible que la brique, qui m'a été communiquée, provienne des ruines d'Urcinium.

Il faut lire sans doute sur la marque de Sari l'inscription suivante empreinte à rebours :

L(ucius) M(unatius) C(rescens) f(ecit) (5).

(1) Dans le canton de Sari.
(2) Celles-là mêmes que je publie aujourd'hui. Mon correspondant n'en dit rien de plus dans le *Petit Bastiais*.
(3) III. II. 5.
(4) V. pour toute cette discussion, Robiquet, *Recherches historiques et statistiques sur la Corse*, page 4 et *Atlas*, tableau III, page 2.
(5) Descemet, *Inscriptions doliaires latines*, nos 151, 158, 159.

VIII

Sari d'orcino

Fragment de brique romaine portant l'inscription suivante gravée avant la cuisson en caractères cursifs :

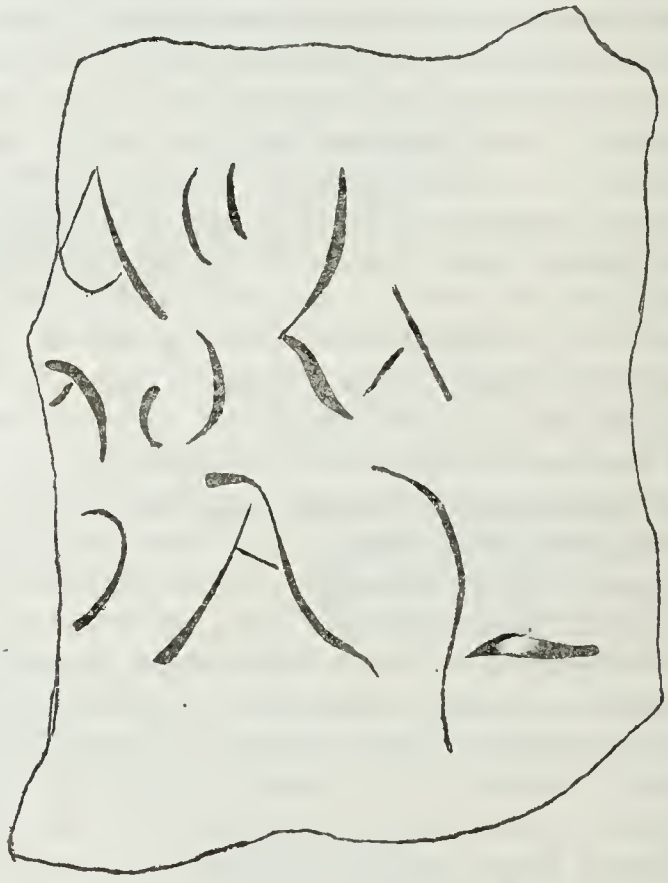

Même provenance que la précédente. Chez le même.

Je ne distingue nettement dans cette inscription que les caractères :

..... *ae*
.....?? *la*
..... ? *al*

Les deux inscriptions de Sari sont jusqu'à présent les seules qui aient été découvertes en Corse *al di là dei monti*. Si peu importants que soient ces fragments, ils montrent combien on a tort de croire que, sauf à Aleria et à Mariana, il n'y a aucun vestige de l'époque romaine à trouver dans l'île. Il faudrait seulement se donner la peine de chercher, ce que personne n'a jamais songé à faire.

P.-S. — La légende de Sénèque, que j'ai recueillie à Bastia (1), avait été rapportée avant moi par Gregorovius dans son livre intitulé *Corsica* (Stuttgart 1852), T. I, page 242.

Georges Lafaye.

DÉCHIFFREMENTS RECTIFIÉS

(*Suite*)

6° Un nouveau moulage de l'inscription gauloise de Groseau (Vaucluse) envoyé par M. l'abbé Saurel et paraissant plus net ou plutôt moins confus que le premier (*supra*, p. 141) fournit à M. de Villefosse le moyen de rectifier ainsi la première leçon :

/////////ΛΟΥϹ
//////ΛΙΛΚΟϹ
/////ΙΛϹΕΛΟΥ
[β] Ρ Α Τ Ο Υ Δ Ε
Κ Α Ν Τ Ε Ν Α

7° Un diplôme militaire découvert à Coptos et conservé au musée de Boulaq, a été communiqué à l'Académie des Inscriptions le 5 octobre 1883, par M. E. Desjardins d'après une copie envoyée à M. Maspéro et reproduite dans le *Bulletin Epigraphique*, t. III, p. 255, conformément à ce qu'en a publié le *Journal Officiel* du 8 octobre 1883, p. 5217. Une meilleure copie, relevée par M. Maspéro lui-même, a servi à la transcription donnée dans les *Comptes-rendus de l'Académie*, sér. 4, t. XI (1884), p. 441-49.

Dans la séance du 10 juin dernier, l'Académie a reçu une troisième copie prise après un nettoyage des tablettes au moyen de réactifs chimiques, lequel permet d'établir une lecture définitive, non seulement des deux faces déjà partiellement déchiffrées, mais aussi des deux autres faces que l'on croyait d'abord irréparablement oblitérées. Nous donnons ici cette copie d'après la communication de M. Desjardins dans les *Comptes-rendus de l'Académie*, tome XII, p. 273-280 ; on possède donc maintenant la teneur complète, en combinant le texte inscrit en double expédition à l'extérieur et à l'intérieur.

(1) V. le *Bulletin Epigraphique de la Gaule*, t. III, 1883, p. 286.

1re page extérieure

M//// ENORVM · ET · I · PANNONIORVM · ET · I · HIS
PANORVM · I · FLAVIA . CILICVM · ET . I · ET · II ·
THEBAEORVM · ET · II · ET · III . ITVRAEORVM · ET ·
SVNT · IN · AEGYPTO · SVB · L · LABERIO · MAXIMO ·
QVI · QVINA · ET · VICENA · STIPENDIA · AVT ·
PLVRA · MERVERANT · QVORVM · NOMINA
SVBSCRIPTA · SVNT · IPSIS · LIBERIS · POSTE
RISQVE · EORVM · CIVITATEM · DEDIT · ET · CO
◎ ◎
NVBIVM · CVM · VXORIBVS · QVAS · TVNC · HA
BVISSENT · CVM · EST · CIVITAS · IIS · DATA · AVT
SI QVI · CAELIBES · ESSENT · CVM · IIS · QVAS · POS
TEA · DVXISSENT · DVM · TAXAT · SINGVLI ·
SINGVLAS · A · D · V · IDVS · IVNIAS ·
TETTIO IVLIANO COS ·
TERENTIO · STRABONE · ERVCIO · HOMVLLO
COHORT · I · HISPANORVM · CVI · PRAEST
M · SABINVS FVSCVS
CENTVRIONI
C · IVLIO C · F · SATVRNINO CHIO
DESCRIPTVM · ET · RECOGNITVM · EX · TABVLA · AE
NEA · QVAE · FIXA · EST · ROMAE INCAPITOLIO IN
TRA · IANVAM · OPIS · AD LATVS · DEXTRVM

1re page intérieure

////AE DIVI VESPASIANI · F · DOMITIANV///
////S PONTIFEX ◎ MAXIMVS TRIBVNIC
////T · II · IMP · III · P · P · COS · VIIII · DE SIGNAT · X ·
//// · ET · PEDITIBVS · QVI MILITANT · IN · ALIS
////T · COHORTIBVS · SEPTEM · QVAE · APPEL
////AVGVSTA · ET · APRIANA · ET · COMMAGE
////T · I · PANNONIORVM · ET · I · HISPANORVM
////A · CILICVM · ET · I · ET · II · THEBAEORVM ·
////ITVRAEORVM · ET · SVNT · IN · AEGYPTO ·
////ERIO · MAXIMO · QVI QVINA ET VICE
////ENDIA · AVT · PLVRA MERVERANT
////NOMINA SV◎B SCRIPTA · SVNT · IPSIS
////POSTERISQVE . EORVM · CIVITATEM◎

2me page intérieure

////VM CVM VXORIBVS QVA////
////T◎CVM EST CIVITAS IIS
////CAELIBES · ESSENT · CVM · IIS////
////XISSENT · DVM · TAXAT SIN
//// A D V IDVS · IVNIAS
//// IVLIANO COS
////ABONE ERVACIO HOMVLLO
////SPANORVM CVI PRAEST
//// ///FVSCVS
////NTVRIONI
////SATVRNINO CHIO
////ECO◎GNITVM EX TABVLA
////ROMAE IN CAPITOLIO

2me *page extérieure*

AVGVSTALIS
EVTRAPELI
MODESTI
RVFI
SEMENTIVI
CELERIS
PRISCI

Ce diplôme abonde en renseignements divers de la plus haute importance. Il est daté des ides de juin de la deuxième puissance tribunice de l'empereur Domitien, soit le 9 juin de l'an 83. Il nous fait connaitre :

I. Les consuls suffects à cette date, savoir : Tettius Julianus et Terentius Strabo Erucius Homullus, probablement en charge pour la durée du bimestre mai-juin ;

II. Le préfet impérial d'Egypte, L. Laberius Maximus, vraisemblablement le même qui fut procurateur de Judée en l'an 71 et procurateur préfet de l'Annone en l'an 80 (Wilmanns, *Exempl.* 2875) ;

III. La composition des corps auxiliaires stationnés en Haute-Egypte, à savoir les trois *alae I Augusta, Apriana, Commagenorum*, et les sept *cohortes I Pannoniorum, I Hispanorum, I Flavia Cilicum, I* et *II Thebaeorum*, *II* et *III Ituraeorum*; cette composition est conforme aux données numériques de la table de Coptos (*supra*, p. 35 et 36) ;

IV. Le préfet de la *cohors I Hispanorum*, M. Sabinus (il faut sans doute lire Sabinius) (1) Fuscus, à propos duquel on remarquera qu'une inscription de la statue de Memnon (*C. I. L.* III, 50), datée de l'an 195, fait connaître un préfet de la *cohors II (?) Hispanorum* portant les mêmes noms, Sabinius Fuscus ;

V. Le titulaire du diplôme, C. Julius Saturninus, de Chios, centurion dans la *cohors I Hispanorum* ;

VI Les sept témoins, dont les cinq premiers portent des surnoms

(1) Nous ne savons si la faute répétée PRAEST pour PRAEEST est imputable au typographe, au copiste ou au rédacteur du diplôme.

qu'on retrouve dans les diplômes des années 80, 82 et 84 (*C. I. L.* III. *dipl.* XI, LXVIII, LXXIV); l'absence de leurs prénoms et gentilices, soit par usure ou perte du métal, soit par oubli de copie, demanderait à être expliquée;

VII. Le point précis où le décret impérial était affiché dans le Capitole, savoir, l'intérieur du temple d'Ops, au côté droit de la porte.

Le diplôme de Coptos n'est point le seul qui concerne un centurion; on connaissait déjà celui de Salones, délivré à Plator, fils de Venetus, Maezéien, centurion dans la flotte de Ravenne (*C. I. L.* III, *dipl.* VII).

Il en est même un autre où ce détail intéressant parait avoir échappé à l'attention de ses commentateurs; le moment est opportun pour le mettre en lumière. Je veux parler du diplôme de Sydenham (*C. I. L.* III, *dipl.* XXIII; VII, 1194). Dans un passage tronqué, concernant le titulaire et le corps auquel il appartenait, on lit:

/////// NVM C[*ui praeest*]
/////// P/////////////////
/////// RIONI ////////////

Les lettres RIONI forment aussi bien la fin du mot *centurioni* que de *decurioni*, mais le doute cesse dès qu'on considère que le groupe NVM termine nécessairement un nom ethnique au génitif pluriel, servant de déterminatif à un corps auxiliaire. Or parmi les noms des troupes mentionnées dans d'autres passages de ce diplôme il n'y a que ceux des *Lingonum*, des *Frisiavonum*, ou des *Vasconum* qui puissent convenir, et chacun d'eux désigne une cohorte; par conséquent le titulaire est un centurion, et le passage en question doit être restitué de la façon suivante:

[*cohorti I.....o*]*num c*[*ui praeest*] *P* (?) ....[*centu*]*rioni*.

C'est une amélioration à ajouter à celles que j'ai précédemment proposées pour la lecture d'autres diplômes concernant l'armée de Bretagne, ceux de Chesters, de Stannington, de Walcot et de Flémalle (1).

8° En reprenant l'estampage d'une inscription inédite qui nous avait été communiquée par M. Aurès (*supra*, p. 38), nous venons de reconnaître le bien-fondé d'une correction apportée par M. Allmer (2) à la lecture d'un mot qui a été transcrit dans le

(1) *Bulletin Epigraphique*, t. II, p. 271-277, t. III, p. 20-24, p. 247-248.
(2) *Rev. Epigr. du midi de la France*, II, p. 55, n° 496.

Bulletin SOLIVS, par un seul L, tandis qu'en réalité il y a deux L adossés, formant un monogramme qui ressemble à un T renversé, de cette sorte, ⊥. Par la même occasion, nous signalerons un autre détail épigraphique qui méritait également d'être mentionné; la queue du R, qui termine la troisième ligne, traverse et dépasse la bordure du cadre; c'est donc le manque d'espace qui a motivé les ligatures dans les deux noms que le lapicide a voulu faire tenir en une seule ligne, en employant des lettres plus petites que dans le reste du texte.

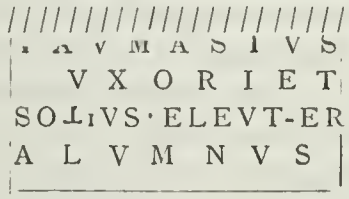

. . . . T(h)aumastus uxori et Sollius Eleuther alumnus.

Il n'est nullement nécessaire de supposer que l'*alumnus* Sollius Eleuther était un enfant-trouvé; dans cette hypothèse, il faudrait restituer le même gentilice à Thaumastus, son patron et bienfaiteur.

En fait, *alumnus* (cfr. *alere*, *alimentum*) signifie « nourrisson » et s'applique à l'orphelin recueilli et élevé dans une famille amie; il suivait la condition de ses parents naturels desquels il tenait ses noms (1), s'ils étaient ingénus ou affranchis; si l'*alumnus* était un enfant-trouvé, il devenait l'esclave de celui qui le recueillait et qui souvent l'affranchissait plus tard (2).

Les cognomens grecs Thaumastus et Eleuther n'impliqueraient pas nécessairement, non plus, que leurs porteurs fussent des affranchis, comme on le répète souvent à tort. Un pérégrin, d'origine grecque et de condition ingénue parmi ses compatriotes, portait comme cognomen son nom grec, quand il obtenait le droit de cité romaine. Il suffit de citer le poète Licinius Archias, d'Antioche, le mamertin Cn. Pompeius Basiliscus et le mitylénien Cn. Pompeius Theophanes, qui reçurent le droit de cité romaine, l'un de Licinius Crassus, les autres du grand Pompée.

ROBERT MOWAT.

(1) Exemples: Plautius, Tiberii filius, Abascantus, mort à l'âge de 3 ans, 4 mois, 12 jours, 7 heures, *alumnus* de Pompéius Africa. (Orelli, 4673); Julius Eutychianus et Julius Auxanon, *alumni* de Valerius Claudius Quintus (Wilmanns, 1640).

(2) Voir l'histoire de C. Melissus, rapportée par Suétone, *de illust. gramm.* 21.

COURS ÉLÉMENTAIRE D'ÉPIGRAPHIE LATINE
(*Suite*)

CHAPITRE III.

Il était d'usage, lorsqu'on élevait une statue à un personnage exerçant des fonctions publiques, soit pendant sa vie, soit après sa mort, d'énumérer dans l'inscription qu'on gravait sur la base de cette statue les diverses fonctions et magistratures dont il avait été successivement revêtu, et cela dans l'ordre même où il les avait exercées. Cet ensemble de titres forme ce que l'on appelle le *cursus honorum* du personnage. Or, à Rome, la suite des fonctions publiques était soumise à une hiérarchie bien nettement définie. En premier lieu, les différentes charges — du moins celles qui avaient une véritable importance — étaient divisées en deux classes : 1° celles qui étaient réservées aux sénateurs ; 2° celles qui étaient accordées aux chevaliers. Cette distinction était formelle et ce n'est que par une faveur spéciale de l'empereur, dont nous parlerons plus loin, que les chevaliers étaient admis dans la carrière sénatoriale. En second lieu, dans chacune de ces carrières, on était obligé de passer par les degrés inférieurs pour s'élever aux degrés supérieurs, et encore cet avancement était-il soumis, sauf décision particulière du prince, à certaines conditions. Ce sont là des faits qui, depuis Borghesi, ne peuvent plus être contestés (1). Il est donc naturel de diviser ce chapitre en trois paragraphes :

§ I. Carrière sénatoriale ;
§ II. Carrière équestre ;
§ III. Carrière mixte.

Observation générale. — Tout *cursus honorum* est dressé dans l'ordre direct ou dans l'ordre inverse ; direct, si les fonctions du personnage sont énumérées en commençant par la plus basse pour se terminer par la plus élevée, inverse si, au contraire, on a commencé par la plus haute, c'est-à-dire la dernière que le personnage ait exercée pour achever par la plus basse, la première qu'il ait obtenue, au début de sa carrière.

Dans le premier cas il faut, pour se rendre compte des différents honneurs que le personnage a successivement gérés lire l'inscrip-

(1) Cf. le fameux mémoire de ce savant sur Burbuleius : *Œuvr.* IV, p. 103 et suiv. Il ne faut pas oublier pourtant que c'est Marini qui le premier avait signalé cette règlementation (*Gli atti e monum. dei fratelli Arvali*, II, p. 754).

tion telle qu'elle est rédigée ; dans le second cas, il convient de prendre le monument par la fin et de remonter peu à peu jusqu'à la première des charges énumérées.

On ne saurait mieux comprendre cette loi épigraphique qu'en comparant entre elles les deux inscriptions suivantes : elles se rapportent toutes deux au même personnage ; mais, dans le texte n° 1) les fonctions qu'il a exercées sont énumérées suivant l'ordre direct, dans le texte n° 2) au contraire, on a suivi l'ordre inverse :

1)

C. I. L., VIII, 7049.

P · IVLIO · IVNIANO · MARTIALIANO · CV
COS · QVAEST · PROVINCIAE · ASIAE · TRIB ·
PLEBEI · PRAETORI · CVRATORI · CIVITATIS · CA
LENORVM · CVRATORI · VIARVM · CLODIAE ·
CASSIAE ET CIMINIAE PRAEFECTO AERARI MILI
TARIS · PROCONSVLI · PROVINCIAE · MACEDONIAE ·
LEGATO · LEG III AVG · SEVERIANAE ALEXANDRIANAE
PRAESIDI · ET · PATRONO · RES · PVBLICA · CIRTENSIVM · DE
CRETO · ORDINIS · DEDIT · DEDICAVITQVE

P, Julio Juniano Martialiano c(larissimo) v(iro) (1), *co(n)-s(uli)* (2), *1) quaestori provinciae Asiae, 2) trib(uno) plebei, 3) praetori, curatori civitatis Calenorum* (3), *4) curatori viarum Clodiae Cassiae, Ciminiae, 5) praefecto aerari(i) militaris, 6) proconsuli provinciae Macedoniae 7) legato leg(ionis) III Aug(ustae) Severianae Alexandrianae, — praesidi et patrono res publica Cirtensium decreto ordinis dedit dedicavitque.*

2)

C. I. L., VIII, 2392.

P IVLIO IVNIANO MARTIALIANO C·V· COS· LEG· *aug* PR PR PROVIN*ciae*
NVMIDIAE PROCOS PROVINCIAE MACEDONIAE PRAEF· AERARI MI
LITARIS CVRATORI VIAE CLODIAE PRAETORIAE · TRIBVNO PLEBEI (*sic*)
QVAESTORI PROVINCIAE ASIAE PATRONO COLONIAE ET MVNI
CIPI RESPVBLICA COLONIAE THAMVGADENSIVM DE
CRETO DECVRIONVM

P. Julio Juniano Martialiano, c(larissimo) v(iro), co(n)s(uli) 7) legato [Aug(usti)] pr(o) pr(aetore) provinc[iae] Numidiae (4)

(1) *Clarissimus vir* est la désignation propre aux personnages de l'ordre sénatorial.

(2) Sur la place de *consul* sur les monuments, voir plus bas.

(3) Cette fonction a été omise dans le *cursus honorum* suivant, relatif au même personnage.

(4) Le légat de la troisième légion Auguste était en même temps légat de Numidie ; ces deux titres sont donc identiques.

6) proco(n)s(uli) provinciae Macedoniae, 5) praef(ecto) aerari(i) militaris, 4) curatori viae Clodiae, 3) praetori, 2) tribuno plebei, 1) quaestori provinciae Asiae — patrono coloniae et municipi(i) res publica coloniae Thamugadensium decreto decurionum.

On voit par là que les deux méthodes étaient simultanément employées et suivant la convenance seule de celui qui rédigeait l'inscription.

Il y a naturellement à distinguer dans l'étude des *cursus honorum*, comme dans celle des institutions romaines elles-mêmes, deux périodes distinctes : la première s'étendant d'Auguste à Dioclétien, la seconde comprenant l'époque suivante, moins bien connue et pour laquelle les inscriptions deviennent plus rares; nous ne nous occuperons que de la première dans ce cours élémentaire.

§ I, *Carrière sénatoriale* (1).

La carrière sénatoriale était, comme nous l'avons dit, réservée aux sénateurs, c'est-à-dire aux fils de sénateurs, à ceux qui sont par naissance de rang sénatorial ou aux fils de chevaliers qui ont le cens sénatorial.

Elle comprenait les anciennes magistratures républicaines, qu'Auguste avait conservées, avec quelques modifications il est vrai, et qu'il avait soumises à une stricte hiérarchie ; de telle sorte que, pour arriver au consulat, la plus haute de ces dignités, il fallait franchir successivement quatre degrés dont le premier était la questure. Ajoutons que pour arriver à chacun de ces degrés il fallait avoir un certain âge fixé par la loi et qu'entre la gestion de deux honneurs successifs, il devait s'écouler au moins un an d'intervalle (2).

Mais avant même d'obtenir la questure, qui donnait entrée au sénat, il fallait :

(a) exercer une des charges du vigintivirat, réunion de vingt membres qui se divisait elle-même en quatre collèges. On devait

(1) Voir au sujet de cette carrière, outre le mémoire de Borghesi sur Burbuleius, Mommsen, *Etude sur Pline le Jeune*, trad. Morel, surtout p. 53 et suiv. et *Rœm. Staatsrecht*, I p. 428 et 502 ; Waddington, *Fastes des provinces asiatiques*, p. 1 et suiv.

(2) Dion., LII, 20 et suiv.; Dig.; L, 4, 14, 5: *Gerendorum honorum non promiscua facultas est, sed ordo certus huic rei adhibitus est, nam neque prius majorem magistratum quisquam nisi minorem susceperit gerere potest, neque ab omni aetate, neque continuare quisque honores potest.*

être, soit *xvir stlitibus judicandis* (τῶν δέκα ἀνδρῶν τῶν ἐκδικαζόντων τὰ πράγματα ou τὰ φονικὰ δικασάντων), soit *iii vir kapitalis* (1), soit *iii vir auro argento aere flando feriundo*, (τῶν τριῶν ἀνδρῶν κατασκευῆς χρυσοῦ καὶ ἀργύρου καὶ χαλκοῦ συγχωνευσέως καὶ χαράξεως ou τῶν τριῶν ἀνδρῶν χαλκοῦ ἀργύρου χρυσοῦ χαρακτηριάσαντος autrement dit *iii vir monetalis*; soit enfin *iiii vir viarum curandarum* (τῶν τεσσάρων ἀνδρῶν ὁδῶν ἐπιμελητής) La durée de ces différentes fonctions était d'un an.

On sait que les *xviri stlitibus judicandis* avaient pour principale mission de juger les contestations relatives à l'état civil des citoyens ; *les iii viri kapitales* sont les auxiliaires des magistrats qui exercent la juridiction: ils président notamment aux exécutions capitales; les *iii viri monetales* frappent au nom du Sénat la monnaie de cuivre ; enfin, les *iiii viri viarum curandarum* sont chargés, sous la direction des édiles, de surveiller les voies dans l'intérieur de la ville de Rome.

(b) faire un an de service militaire comme tribun des soldats, dans une légion, *tribunus militum laticlavius* = χιλίαρχος πλατύσημος (2) Ce service militaire n'était généralement pas effectif; les jeunes gens qui étaient obligés de l'accomplir pour pouvoir arriver aux honneurs étaient employés dans l'administration (3).

C'est alors seulement qu'on pouvait arriver à la questure (*quaestor* = ταμίας) ; il fallait être âgé de 25 ans au moins. On distinguait plusieurs sortes de questeurs : les questeurs provinciaux (*quaestor* ou *quaestor pro praetore*, ταμίας καὶ ἀντιστράτηγος), qui étaient chargés de l'administration financière dans les provinces sénatoriales, les questeurs urbains (*quaestor urbanus*) trésoriers du Sénat, les questeurs de l'empereur (*quaestor principis* ou *Augusti*) et les questeurs des consuls (*quaestor consulum*); ceux-ci servaient d'intermédiaires entre le Sénat et l'empereur ou les consuls.

Les questeurs entraient en charge le 5 décembre pour en sortir le 4 décembre de l'année suivante (4). Leurs fonctions duraient donc un an.

(1) On n'a pas encore rencontré la traduction de ce mot dans les *cursus honorum* rédigés en grec.

(2) Avant d'être appelés à la questure les jeunes gens qui se destinaient à la carrière sénatoriale étaient souvent nommés *sevir equitum romanorum*, c'est-à-dire chef d'une des six turmes de chevaliers romains. Cette charge était purement honorifique.

(3) Mommsen, *Pline le Jeune*, p. 53 et *Eph. Epig*, IV, p. 394, note 1.

(4) Les questeurs provinciaux entraient en charge dès le début de juillet en même temps que le gouverneur qu'ils accompagnaient.

On devenait ensuite tribun de la plèbe (*tribunus plebis* ou *plebei* = δήμαρχος) ou édile (*aedilis* = ἀγορανόμος), ces deux charges, depuis l'Empire, étant considérées comme du même degré. Il faut pourtant observer que les citoyens patriciens, étant exclus du tribunat de la plèbe et de l'édilité plébéienne et n'étant aptes qu'à gérer l'édilité curule, étaient dispensés de remplir cette charge et arrivaient à la préture immédiatement après avoir exercé la questure. Les plébéiens, au contraire, ne pouvaient être nommés préteurs qu'après avoir été tribuns de la plèbe, édiles de la plèbe ou édiles curules.

Chacune de ces fonctions durait un an; mais l'année des tribuns commençait le 10 décembre pour finir le 9 décembre de l'année suivante; celle des édiles, au contraire courait du 1er janvier au 31 décembre.

Le troisième degré du *cursus honorum* sénatorial était la préture (*praetor* = στρατηγός). On sait qu'il y avait plusieurs sortes de préteurs qui, d'ailleurs, n'ont pas tous existé en même temps : *praetor urbanus* = στρατηγὸς ὁ ἐν τῇ πόλει ou πολιτικός — c'est celui qui rend la justice *inter cives*; *praetor peregrinus* = στρατηγὸς ὁ ἐπὶ τῶν ξένων, appelé aussi *praetor inter cives et peregrinos*, et *praetor inter peregrinos*; *praetor aerarii* — il y en avait deux, chargés de la garde de l'*aerarium*; *praetor de fideicommissis*; *praetor ad hastas*, président du tribunal centumviral, etc. Il fallait pour obtenir cette magistrature être âgé de 30 ans au moins. La préture durait un an; on entrait en charge au 1er janvier pour en sortir au 31 décembre.

Enfin, à l'âge de 33 ans, et après avoir laissé deux ans s'écouler depuis la gestion de la préture, on pouvait arriver au consulat. Rappelons ici que, sous l'Empire, il y avait par an un certain nombre de consuls :

a) Deux consuls, appelés ordinaires, qui étaient éponymes: ce sont les deux consuls qui entrent en charge au 1er janvier : ils étaient désignés pour cet honneur à la fin de l'année précédente, vers le mois d'octobre, à l'exception des empereurs qui, comme nous l'avons vu plus haut, étaient désignés antérieurement.

b) un nombre plus ou moins grand de consuls suffects désignés le 9 janvier de l'année où ils devaient exercer leur charge, et qui se succédaient par groupe de deux, tous les quatre mois, tous les trois mois ou même tous les deux mois, suivant les époques.

Tels sont donc les quatre degrés du *cursus honorum* sénatorial, questure, édilité ou tribunat, préture, consulat, précédés du

tribunat militaire et de la gestion d'une des charges du vigintivirat.

La censure n'est plus, à proprement parler, une magistrature: elle n'est guère exercée que par les empereurs; encore disparaît-elle après Domitien. Elle est d'ailleurs démembrée en un certain nombre de *curae* qui sont confiées à des sénateurs.

Les personnages d'ordre sénatorial pouvaient être appelés à exercer, outre les quatre grandes magistratures, certaines fonctions, soit à Rome, soit en Italie, soit dans les provinces. C'est ainsi que les gouverneurs des provinces impériales ou sénatoriales (1) et leurs lieutenants, comme aussi les chefs de différentes administrations importantes à Rome et en Italie, et les personnages que les empereurs voulaient charger de missions exceptionnelles étaient toujours choisis parmi les sénateurs. Ces fonctions étaient, elles aussi, soumises à une stricte hiérarchie et partagées en catégories correspondantes aux divisions des magistratures, de telle sorte que chaque nouvelle magistrature obtenue, à l'exception du tribunat de la plèbe et de l'édilité qui ne menaient à aucune autre charge que la préture, ouvrait à celui qui en avait été revêtu l'accès à de nouvelles fonctions d'un ordre plus élevé. Mais, contrairement à ce qui se passait pour les magistratures, ces différentes fonctions pouvaient être exercées l'une à la suite de l'autre (2), sans intervalle, sauf pour les grands commandements entre lesquels il était d'usage de laisser écouler un certain laps de temps (3).

Il faut donc, pour comprendre l'ordre suivant lequel ces diverses fonctions se rencontrent dans les inscriptions, ne pas oublier qu'elles étaient réparties en trois classes distinctes:

1° celles qui étaient données à d'anciens questeurs (*quaestorii*);
2° » » » préteurs (*praetorii*);
3 » » » consuls (*consulares*).

Le tableau qui suit montrera d'après quelles lois cette répartition était faite: nous n'y ferons pas figurer les missions extraordinaires confiées aux sénateurs, par la raison qu'elles

(1) Le tableau des provinces impériales et sénatoriales avec leur division en prétoriennes ou consulaires a déjà été donné plusieurs fois. Nous ne le reproduirons pas ici Cf. Marquardt, *Staatsverwaltung*, I, p 494, et Mispoulet, *Institutions politiques des Romains*, II, p. 107.

(2) Auguste avait seulement exigé qu'on ne fût éligible pour le gouvernement d'une province sénatoriale que 5 ans après la gestion d'une magistrature urbaine, préture ou consulat. Cet intervalle fut bientôt, en fait, de 10 et même 15 ans. Cf. Waddington, *op. cit.*, p. 13.

(3) Mommsen, *Pline le Jeune*, p. 92.

étaient données tantôt à des consulaires, tantôt à des prétoriens, tantôt même à de simples questoriens, suivant la bonne volonté de l'empereur ou l'importance de ces missions (1).

I Gouvernement des Provinces	II Administrations Urbaines ou Italiennes
1re classe: *Quaestorii*	
Legatus pro praetore = *legatus provinciae* (πρεσβευτάς ἀντιστράτηγος) du proconsul d'une province prétorienne, parfois même consulaire du Sénat. — Durée de cette fonction: 1 an. — Entrée en charge vers le 1er juillet.	
2e classe: *Praetorii*	
Legatus legionis (ἡγεμὼν ou πρεσβευτῆς λεγέωνος) (2). — Durée de cette fonction: 3 ans.	*Praefectus aerarii Saturni.* — Durée de cette fonction: 3 ans.
Legatus pro praetore provinciae, légat du proconsul dans une province consulaire du Sénat. — Durée de la fonction: 1 an. — Entrée en charge vers le 1er juillet.	*Praefectus aerarii militaris.* — Durée de cette fonction: 3 ans.
Legatus pro praetore dans les provinces prétoriennes de l'empereur. — Durée de la fonction: plus d'un an, généralement trois. — Entrée en charge vers le 1er juillet.	*Praefectus frumenti dandi ex senatus consulto.* — Durée indéterminée.
Proconsul (ἀνθύπατος) d'une province prétorienne du Sénat. — Durée de la fonction: 1 an. — Entrée en charge vers le 1er juillet.	*Curator viarum.* — Durée indéterminée.
	Praefectus alimentorum.
3e classe: *Consulares*	
Proconsul d'une province consulaire du Sénat. Durée de la fonction: 1 an. — Entrée en charge vers le 1er juillet.	*Curator operum locorumque publicorum.* — Durée indéterminée.
	Curator aquarum. — Durée indéterminée.

(1) C'est ainsi que les *curatores reipublicae* sont pris indistinctement dans les trois classes de sénateurs.
(2) Avant Vespasien les légats légionnaires sont quelquefois seulement des *quaestorii*.

Legatus pro praetore d'une province consulaire de l'Empereur. — Durée de la fonction : plus d'un an, habituellement trois. — Entrée en charge vers le 1er juillet.

Praefectus urbi (ἔπαρχος Ρώμης) (1) Durée indéterminée.

Curator alvei Tiberis riparum et cloacarum urbis. — Durée indéterminée.

Praefectus alimentorum.— Durée indéterminée.

Curator viarum (2).

Naturellement, il y avait, dans chaque classe même, une hiérarchie entre les différentes fonctions, qui dépendait de la nature de ces fonctions comme aussi de l'importance des provinces où chacune d'elles était exercée; mais cette hiérarchie n'était pas toujours strictement observée.

Enfin, les sénateurs étaient appelés à certains sacerdoces dont la mention se retrouve dans leur *cursus honorum*. Mais il est à remarquer que ces dignités religieuses ne sont presque jamais mêlées aux autres honneurs sur les monuments épigraphiques : quel que soit le moment de sa carrière où le personnage en ait été honoré elles sont énumérées en tête de l'inscription. Il en est de même, d'ailleurs, du consulat qui est presque toujours mentionné au début du texte épigraphique soit avant, soit après les fonctions sacerdotales, comme étant la dignité suprême (3); plus rarement, il figure à la place même qu'il a occupée dans la série des fonctions et honneurs accordés à celui dont le monument veut rappeler la mémoire.

Les deux *cursus honorum* suivants rendront plus sensibles les règles que nous venons d'établir :

1° *Cursus honorum jusqu'au consulat exclusivement.*

C. I. L., VIII, 2747.

L · NOVIO · CRISPINO
MARTIALI · SATVRNINO
COS · DESIG · LEG · AVG · PR · PR ·
PROVINCIAE · AFRICAE · PROCOS · GALLIAE
NARBONENSIS · LEG · AVG · LEG · I · ITALICAE
LEG · AVG · IVRIDICO · ASTVRIAE · ET · GALLAECIAE
PRAETORI · TRIB · PLEB · QVAESTORI · PRO · PRAET
PROVINCIAE · MACEDONIAE · TRIB · MIL
LEG · VIIII · HISP · IIII · VIRO · VIARVM
CVRANDARVM · SEVIRO · EQ · ROMANORVM
VETERANI LEG III AVG
QVI · MILITARE · COEPERVNT · GLABRIONE
ET · TORQVATO · ITEM · ASIATICO · II · ET · AQVILINO COS

(1) C'était la position la plus élevée qui fût réservée aux sénateurs ; on n'y arrivait d'habitude qu'après deux consulats.

(2) La curatèle de certaines routes italiennes très importantes, par exemple, celle de la *via Appia* était donnée parfois à des consulaires, les autres étant confiées à des prétoriens.

(3) Cette disposition est fidèlement observée, même quand le *cursus* est présenté dans l'ordre direct. Voir plus haut l'inscription de C. Julius Junianus Martialianus.

L. Novio Crispino Martiali Saturnino, co(n)s(uli) desig(nato),

Fonctions prétoriennes

legato Aug(usti) pr(o) pr(aetore) provinciae Africae, proco(n)s(uli) Galliae Narbonensis, leg(ato) Aug(usti) leg(ionis) I Italicae, leg(ato) Aug(usti) juridico Asturiae et Gallaeciae,
— praetori,
— trib(uno) pleb(is)
— quaestori pro praet(ore) provinciae Macedoniae,
— trib(uno) mi(itum) leg(ionis) VIIII Hisp(anae), IIII viro viarum curandarum, seviro eq(uitum) romanorum
veterani leg(ionis) III Aug(ustae) qui militare coeperunt Glabrione et Torquato, item Asiatico II et Aquilino co(n)s(ulibus)

2° *Cursus honorum d'un consulaire.*

Orelli-Henzen, 6051.

L · DASVMIO · P · F
STEL · TVLLIO
TVSCO · COS · COMITI AVGVST
AVGVRI · SODAL · HADRIA
NALI · SODAL · ANTONI
NIANO · CVRAT · OPERVM
PVBLICORVM LEGATO PR·PR·PROVINCIAR
GERMANIAE · SVPERIOR
ET · PANNONIAE · SVPERIOR
PRAEFECTO · AER · SATVRNI
PRAETORI · TRIBVN · PLEB
LEG · PROVINC · AFRICAE
QVAEST · IMP · ANTONINI AVG · PII
TRIB MILIT · LEG · IIII · FLAVIAE
TRIVMVIRO · A · A · A · F · F
P · TVLLIVS · CALLISTIO
POSVIT

L. Dasumio, P. f(ilio), Stel(latina tribu), Tullio Tusco co(n)suli, comiti August(i) (1).

Fonctions sacerdotales

auguri, sodal(i) Hadrianali, sodal(i) Antoniniano,

Fonctions consulaires

curat(ori) operum publicorum, legato pr(o) pr(aetore) provinciar(um) Germaniae Superior(is) et Pannoniae Superior(is),

(1) On voit que le graveur, ayant oublié de signaler ce titre honorifique, l'a ajouté après coup au seul endroit où il restât de la place sur le monument.

Fonction prétorienne

praefecto aer(arii) Saturni,
— praetori,
— tribun(o) pleb(is),

Fonction questorienne

leg(ato) provinc(iae) Africae,
— quaest(ori) Imp(eratoris) Antonini Aug(usti) Pii,
— trib(uno) milit(um) leg(ionis) IIII Flaviae, triumviro a(uro) a(rgento) a(ere) f(lando) f(eriundo)
P. Tullius Callistio posuit.

On voit que, dans ce *cursus*, on a mis en tête le consulat, qui fut obtenu en réalité par L. Dasumius Tullius Tuscus entre la préfecture du trésor de Saturne et les légations provinciales ; puis on a mentionné ses sacerdoces. Les différentes magistratures et fonctions qu'il a exercées sont rapportées ensuite dans l'ordre chronologique inverse.

Telle est la règle généralement suivie, dans les inscriptions, pour les *cursus honorum* des fonctionnaires d'ordre sénatorial. On s'en départit rarement. Il peut arriver, pourtant, que les magistratures et charges d'un personnage soient groupées autrement que dans l'ordre chronologique, par exemple, dans l'inscription suivante :

Orelli-Henzen, 2761.

Q · POMPEIO · Q · F · QVIR · SENECIONI
.....
SOSIO · PRISCO · PONTIFICI · SODALI
HADRIANALI · SODALI · ANTONINIANI
sic
VERIANI · SALIO · COLLINO · QVAESTORI · CANDIDATO · AVGG · LEGATO · PR · PR · ASIAE
PRAETORI · CONSVLI · PROCONSVLI · ASIAE
SORTITO · PRAEFECTO · ALIMENTOR
XX VIRO · MONETALI · SEVIRO · PRAEF
FERIARVM LATINARVM · QQ · PATRONO
MVNICIPII · SALIO · CVRATORI · FANI · H̄ · V̄
S · P . Q · T

Q. Pompeio, Q. f(ilio), Quir(ina tribu), Senecioni Sosio Prisco.
1° pontifici, sodali Hadrianali, sodali Antoniniano Veriano, salio Collino (fonctions sacerdotales).
— 2° quaestori candidato Augg.
legato pr(o) pr(aetore) Asiae (fonction questorienne).
— praetori
— consuli
proconsuli Asiae sortito (fonction consulaire).

3° praefecto alimentorum (fonction prétorienne ou consulaire). — *xx viro monetali* (1), *seviro*, *praef(ecto) feriarum latinarum* *4° q(uin)q(uennali)*, *patrono municipii*, *salio*, *curatori fani* *H(erculis) V(ictoris)* (honneurs municipaux gérés à Tibur). *S(enatus) P(opulus) q(ue) T(iburs)*.

On a d'abord énuméré *1°* les dignités sacerdotales du personnage obtenues à Rome ; puis 2° ses magistratures et ses fonctions provinciales dans l'ordre direct ; *3°* les fonctions qu'il a exercées en Italie dans l'ordre inverse ; *4°* les honneurs municipaux et les fonctions sacerdotales dont il a été revêtu à Tibur.

Il est inutile d'ajouter que ce sont là des irrégularités : elles n'infirment en rien la règle générale que nous avons posée plus haut.

On trouve parfois sur les monuments au lieu du mot *quaestor*, la locution *allectus inter quaestorios*. Il faut en conclure que l'empereur avait, par une faveur spéciale, dispensé de la gestion de la questure les personnages ainsi désignés. Admis de la sorte parmi les questoriens, ces personnages pouvaient être appelés aux mêmes fonctions que les anciens questeurs. Une observation identique peut être faite au sujet des *allecti inter tribunicios* (2) et des *allecti inter praetorios*.

Dans la 2e moitié du IIIe siècle, les institutions romaines subirent d'importantes transformations: le *cursus honorum* sénatorial en est par suite modifié. A partir de Sévère Alexandre le vigintivirat disparaît; l'édilité n'est guère exercée non plus après cette époque; enfin, les personnages de l'ordre sénatorial étant exclus des armées depuis Gallien, il n'y a plus ni légats légionnaires, ni de légats propréteurs commandants d'armée ; les premiers sont remplacés par des *praefecti legionis* qui n'appartiennent pas à l'ordre sénatorial, les seconds par différentes sortes de gouverneurs dont une partie continue à être recrutée parmi les sénateurs (3).

(*A suivre*). René Cagnat.

(1) On voit qu'ici au lieu de considérer les magistrats monétaires comme formant un collège à part, on les a rattachés au collège général des xx viri, d'où le titre *xx viro* au lieu de *iii viro* qui se rencontre habituellement en pareil cas.

(2) Il n'y a pas *d'allecti inter aedilicios :* la locution *allecti inter tribunicios* est l'expression consacrée pour indiquer la réception dans le second ordre. Cf. Mommsen, *Pline le Jeune*, p. 53, note 5.

(3) Cf. Borghesi, *Œuv.* III, p. 277, avec les notes de M. Renier, de M. Mommsen, et V, p. 397.

INSCRIPTIONS DE CARTHAGE 1875-1884
(Suite)

IX. — La Colline de Junon

Cette colline située au nord de celle de St-Louis, et un peu moins élevée que cette dernière, porte le n° 53 sur le plan de Falbe.

Dureau de la Malle, Beulé et M. Victor Guérin y placent le temple de Tanit, l'Astaroth des Phéniciens, la Tanit des Carthaginois, la Junon Céleste des Romains d'Afrique.

Ce temple était le plus célèbre de tous ceux de l'Afrique dédiés à cette divinité. Il renfermait le fameux *péplos* que la ville de Carthage regardait comme son *palladium* souverain (1). Plusieurs milliers de stèles votives retrouvées à Carthage sont consacrées à Tanit et Baal-Hammon. Mais presque tous ces monuments proviennent de la ville basse, c'est-à-dire des quartiers du Forum et de celui que nous avons appelé Dermèche, et nullement de la colline où l'on place ordinairement le temple de la grande déesse de Carthage.

Nous savons qu'à l'époque romaine, Junon-Céleste était en grande vénération à Carthage, où on la confondait souvent dans les honneurs qu'on lui rendait, avec Vénus et Uranie.

Tertullien l'appelle *pluviarum pollicitatrix* (2), et plus tard Ulpien lui donne une épithète qui ne nous est parvenue que sous une forme orthographique douteuse, *Salinensis*. Au rapport de Victor de Vite, une rue de la ville portait son nom, *Via Caelestis*. Ce doit être la même que la *Veneria* des *Actes* du martyre de St-Cyprien.

Un témoin oculaire qui assista, en 399, à la consécration du temple de *Caelestis* au culte chrétien, nous en a laissé la description suivante :

« *Caelestis* avait à Carthage, en Afrique, un temple extrême-
« ment vaste, entouré des temples de tous ses dieux, dont la place
« revêtue de dalles en pierre, semée de mosaïques, de colonnes
« précieuses et enceinte de murs, avait une étendue de près de
« deux milles. — *Apud Africam, Carthagini Caelestis inesse*

(1) Ce *péplos* que les Africains jetèrent en guise de manteau de pourpre sur les épaules de Celsus proclamé empereur, ne le protégea guère contre la fin tragique d'un règne de quelques jours.

(2) S. Cyprien dans son traité *de la vanité des idoles*, ch. IV, parmi les divinités qu'il nomme, cite la *Juno Poena*.

« *ferebant templum nimis amplum, omnium deorum suorum* « *aedibus vallatum. Cujus platea lithostrata pavimento ac* « *pretiosis columnis et moenibus decorata, prope in duobus fere* « *millibus passuum protendebatur.* » (1)

Il raconte ensuite que les Chrétiens « consacrèrent le temple « de la *Céleste,* à son vrai Roi céleste, à son véritable maître; « que le jour de Pâques une multitude de prêtres de Carthage et « de tous les points de l'Afrique s'y assembla et que le saint « évêque Aurélius plaça son siège, à la place où était Caelestis: « *cathedram illic loco Caelestis et habuit et sedit* » (2). Pour perpétuer la mémoire de cette consécration solennelle, une inscription monumentale que nous retrouverons peut-être un jour, fut placée au frontispice du temple : « *titulus aeneis grandioribusque litteris in frontispicio templi conscriptus* : AVRELIVS PONTIFEX DEDICAVIT.

Mais 22 ans plus tard, en 421, sous Constance et Placidie, par les exhortations du tribun Ursus, tous ces temples furent rasés jusqu'à fleur de terre, le terrain fut consacré à la sépulture des morts et le bras des Vandales détruisit la rue elle-même pour ne laisser d'elle aucune mémoire : « *Urso insistente tribuno,omnia* « *illa templa ad solum usque perducta, agrum reliquit in* « *sepulturam scilicet mortuorum, ipsamque viam sine memoria* « *sui nunc vandalica manus evertit.* »

On se demande comment l'emplacement des temples païens qui étaient dans l'enceinte de la cité a pu être converti en cimetière. Cela semble contraire à la loi romaine qui ne permettait pas la sépulture des morts dans l'intérieur des villes, loi dont l'observation à Carthage me paraît jusqu'à ce jour confirmée par nos recherches et nos fouilles. Nos cimetières chrétiens du Kram, de la Malga, de Damous-Karita, etc. sont tous situés en dehors des murs d'enceinte de la cité.

Tels sont les principaux détails qui concernent le temple de Junon jusqu'à sa destruction. Mais nous savons qu'il y avait aussi dans son voisinage un autre temple, celui de Saturne.

Un passage des *Actes* du martyre de St-Cyprien, dans lequel il est rapporté qu'il passa la dernière nuit de sa vie mortelle chez

(1) Migne, *Patrologie latine,* t. LI, col, 835 : *ad opera S. Prosperi Aquitani appendix. Lib. de Promiss.* et *praedict. Dei. Part.* III, *cap.* 38.

(2) *Lib. de Promiss. et Praedict Dei. Part.* III. *cap.* 38.

le *strator* du proconsul *Galerius Maximus,* montre que le temple de Saturne était voisin de ceux de Junon et d'Esculape : « *In hospitio ejus,* y est-il dit, *cum eo in vico qui Saturni dicitur, inter Veneriam et Salutariam, mansit.* »

C'est dans le temple de Saturne (1), le Baal-Moloch des Tyriens, qu'on immolait publiquement des enfant sous les yeux de leurs mères. Une statue (2) d'airain recevait sur ses bras étendus, les tendres victimes consacrées à cette cruelle divinité, et les laissait tomber dans les flammes d'un brasier, au bruit assourdissant des instruments de musique, et les mères devaient assister sans pleurer à ces horribles sacrifices dont Tertullien raconte en ces termes l'abolition officielle : « En Afrique, dit-il, on immolait « publiquement des enfants à Saturne, jusqu'au proconsulat de « Tibère, qui fit attacher les prêtres de ce dieu aux arbres même « du temple dont l'ombre couvrait ces affreux sacrifices, comme « à autant de croix votives. J'en prends a témoin les soldats de « mon pays qui assistèrent le proconsul dans ses exécutions. « Cependant, ajoute-t-il, ces détestables sacrifices se continuent « encore dans le secret». Tertullien, *Apologétiq.* CIX. St-Augustin rapporte que les Carthaginois redoutaient tellement ce dieu, qu'ils n'osaient l'appeler par son propre nom, mais se contentaient de l'appeler le *Vieux* et son quartier, le quartier du Vieux, *vicus Senis.*

Là où l'on place généralement le temple de Saturne (3) existent encore des ruines importantes. Dans les premiers temps de mon séjour à Carthage, j'ai vu les Arabes y déblayer l'hypocauste de thermes considérables, pour en arracher des matériaux de construction.

Quant à la partie principale de la colline de Junon, j'ai eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'y faire quelques fouilles dont j'analyserai brièvement ici les résultats.

I. *Dans une double tranchée en croix pratiquée sur le plateau supérieur de la colline* :

1° Construction en forme d'abside (4) dans laquelle nous avons trouvé une colonne de marbre, un chapiteau d'ordre corinthien et un cadran solaire plan :

(1) Tertullien, Minutius Félix et S. Cyprien attribuent à Saturne l'invention de l'écriture et de la monnaie. Aussi conservait-on dans son temple le trésor public.

(2) S. Cyprien (*de Idol. van.* cap. II) dit de Saturne : *Et rusticitatis hic cultor fuit ; inde falcem ferens senex pingitur.*

(3) N° 31 du plan de Falbe.

(4) De 13 m. 50 de diamètre.

2° Plusieurs citernes contigües comblées de terre et de débris. J'y ai recueilli trois têtes de marbre, et une grande quantité de poteries chrétiennes, surtout des lampes ;

3° A peu de profondeur sous le sol, sept mosaïques de diverses couleurs, et un pavage composé de marbre blanc, noir et rose ;

4° Quelques tombeaux postérieurs à la dernière destruction de Carthage ;

5° Enfin à l'endroit où se croisaient les deux tranchées, un puits creusé jusqu'à 8 m. 50, nous fit trouver à cette profondeur, un masque égyptien de terre cuite, haut de 11 centimètres. C'est dans les déblais de cette excavation qu'a été recueilli notre scarabée à double face et au nom de Thouthmès III, Ramen-Khéper (XVIIIe dynastie).

II. *Trois puits carrés de 4 mètres de côté, pratiqués sur le même plateau à 15 m. de l'arête qui regarde la mer.*

Ces trois puits furent creusés sur une même ligne. Celui du milieu tomba contre un mur de citerne, et à 6 mètres de profondeu on trouva le sol naturel, composé de sable jaune.

Celui qui fut creusé du côté de St-Louis nous fit découvrir à 13 m. de profondeur un tombeau formé de pierres de grande dimension qui ne pouvait être qu'une sépulture phénicienne. Enfin dans le troisième puits, du côté de Sidi Bou-Saïd, on rencontra à 7 m. au dessous du sol un tombeau de même construction que le précédent. Il renfermait, avec des ossements, des vases et des lampes d'époque punique (1), un morceau de cèdre parfaitement conservé et un anneau de métal blanc avec châton d'or aux emblèmes trois fois répétés de Tanit et de Baal, qui accompagnent un personnage mythologique.

Nous avons aussi constaté pour Byrsa l'usage remontant aux premiers temps de la colonie phénicienne, d'enterrer les morts sur les collines, et cette double découverte, rapprochée d'un passage de Tertullien nous confirme dans la pensée d'avoir découvert au centre de la ville, l'emplacement d'un théâtre (2) que nul n'a encore signalé et qui cependant se laisse deviner sous les talus d'un terrain en demi-cercle couvert de ruines.

(1) Ces lampes ont une forme particulière qui ne permet pas de les confondre avec les lampes de fabrication grecque ou romaine.
(2) Je veux parler de l'*Odéon*.

III. *Fouilles dans le flanc de la colline, qui regarde St-Louis.*

Cette excavation nous a fait découvrir une belle mosaïque de diverses couleurs que nous avons déblayée sur une longueur de 16 mètres et une largeur de 14. Mais la grande quantité de déblais qu'il nous fallait remuer pour continuer nos recherches nous a forcé de suspendre des fouilles qui cependant promettaient un heureux résultat.

Par ce qui vient d'être dit, on voit que les *ex-voto* à Tanit sont rares sous le sol de la colline dite de Junon, et que les traces du temple de la *Céleste* ne se retrouvent guère. Faut-il conclure de là qu'il a entièrement disparu et qu'on doit en chercher les vestiges ailleurs ? Je n'ose me prononcer. Plus on étudie la topographie de Carthage, plus on y rencontre de mystères. A part quelques points qui ne laissent place à aucun doute, que de problèmes restent encore à résoudre !

Les inscriptions chrétiennes recueillies sur la colline de Junon se réduisent à 4 ou 5 fragments. Sur l'un d'eux on reconnaît la formule *depos*ITVS *in pa*CE ; sur un autre, on lit simplement le nom BICTOR pour *Victor*.

Voici la liste des autres textes latins :

290

Partie supérieure de la face d'un piédestal. Trouvé au pied de la colline, dans le sentier qui conduit du village de la Malga à la mer.

L·HOSTILIO·L·*f*///
ARNT·FLACC(*o*/////
PATRI·L·HOST//////
///A//////OSCI//////

Haut. des lettres : 7 centimètres. A la deuxième ligne N et T sont liés.

291

Trouvé dans le même sentier par le P. Chautemps :

//////ICSITVS//////////
/////·ADLEC·PR·I·D////
////////II VIRCV/////

Haut. des lettres : 3 centimètres. La moitié supérieure des lettres de la première ligne a disparu par la cassure du marbre.

292

Sur le plat d'une corniche brisée :

//////////ATVS·FECIT

293

Sur une plaque funéraire:

T V C C / / / / / *Mar* ?
C E L L / / / / / / *vixit*
A N N *is* / / / / / / / / /

Inscription en beaux caractères, ornée d'épis de froment et d'une lampe à trois plateaux superposés. Ces ornements sont gravés au trait.

Autres épitaphes:

294

F V L V I A
D O N A T A
P I A · V I X *it*
annis / / / / / /

295

/ / / / / / S
/ / / / / / / / M ♉ A V
/ / / / / / R E L I
/ / / / / / S

296

d · *m* · S ♉
/ / / / / / / / A · V I C T O
ria pi A · V I X ·
annis / / / X ♉ M · / / / /

297

/ / / / / / V R I / / /
/ / / / / / / / R V N T ♉

298

Inscription gravée sur la face d'une pierre qui paraît avoir servi de base à une statuette:

I O / / / / / C E R
C L · M V C
C O L D · D

Haut. des lettres: 12 millimètres. La partie inférieure de la 3e lettre de la dernière ligne a disparu.

299

J'ajoute à ces textes, une inscription trouvée dans un terrain voisin de la colline, et connu sous le nom de *Hadjrat-el-*

Mengouba. Elle est gravée sur un fragment de tablette de beau marbre blanc :

/////////////ADEC//////
/////////////ENERE/////
////////SACRILEG/////
/////////////VMN//////

Haut. des lettres : 15 millimètres. La première et la dernière lettres sont incomplètes. On pourrait peut-être dans l'une et l'autre reconnaître un M.

Quelqu'un trouvera peut-être que ces fragments d'inscriptions sont sans intérêt; mais j'aime à croire que ceux qui connaissent dans quel état de mutilation on retrouve aujourd'hui la plupart des monuments épigraphiques de Carthage me sauront gré d'être fidèle au plan que je me suis imposé de publier nos textes, si modestes qu'ils soient, en suivant l'ordre des divers quartiers de la ville.

Saint-Louis de Carthage, le 15 novembre 1884.

A.-L. Delattre.

(*A suivre*).

CORRESPONDANCE

1° *Inscriptions découvertes en Angleterre*

Extrait d'une lettre de M. Thompson Watkin au Directeur du *Bulletin* : « Je vous envoie la copie d'un fragment de tablette « dont la découverte ne paraît pas avoir été divulguée, bien « qu'elle remonte à l'année 1863. Ce fragment, représentant « l'angle gauche supérieur d'une tablette dont les deux côtés « mesurent 13 pouces sur 14, a été mis au jour lors de la pose « d'un nouveau plancher dans la nef de l'église paroissiale de « Lancaster : IMP·NER//// | TRA | AN//// | AVG //// | C. « Ligature de TR; il n'y a aucune lettre après le C de la dernière « ligne.

« A Londres, découverte d'un fragment quadrangulaire : « ////AVI//// | ////NTIO//// | ////RLXX//// ; le R est beaucoup « plus petit que les autres lettres.

« A Chesters (*Cilurnum*), sur le Mur d'Hadrien, découverte « d'un autel haut de 2 pieds 6 pouces :

D A E

FORT · Co

La Fortune debout dans une niche

NS ERVATR
ICI · VƎNENV
S · GER · L · M

« La première ligne gravée sur le sommet de l'autel ; la « deuxième sous la corniche, ligature de OR ; les trois dernières « lignes, sur le soubassement; ligatures de VA, de ENE ».

2° *Trois villes et une tribu nouvelles en Afrique*

Extrait d'une lettre de M. René Cagnat :

« J'ai reçu de M. le capitaine Bordier, commandant la « 1re compagnie mixte de Tunis, une série d'inscriptions très « intéressantes ; je les donnerai dans la partie du *Bulletin* « *archéologique* publié par le Ministère de l'Instruction publi- « que, réservée aux découvertes tunisiennes. Mais pour assurer « au capitaine et à son jeune sous-lieutenant, M. Tanzia de « Lespin, la priorité de leurs découvertes, je vous serai recon- « naissant de faire connaître aux lecteurs du *Bulletin épigraphique* « que ces inscriptions révèlent : 1° trois villes nouvelles, deux « voisines de Teboursouk (*Thibur*), *Genio Thiburis Augusto* « *sacrum.... p ....Thib.... d. d*, et *municipium Thimburem* « *fortissimo ac nobili Cae. Flavio Valerio Constantio resp.* « *municipii Thimbure numini eorum* [sic] *devota in aeternum*, « la troisième dans l'Enfida, qu'on identifiait à la *Bibae* de la « Table, et qui se nomme *municipium Aurelium Augustum* « *Segermes* ; 2° une tribu inconnue, la *gens Bacchuiana*, où l'on « retrouve l'organisation des *Undecim primi*; elle habitait aux « environs de l'henchir Bou Djelida. Outre cela, je dois signaler « comme découverte par le capitaine Bordier et par MM. Mangia- « vacchi et Coyetaux, à Segermes, une base élevée à un certain « *C. Postumius Saturninus Flavianus, procurator centenarius* « *regionis Hadrumetinae, functus etiam partibus ducenari ...* « *in eadem regione* ».

3° *Rectification à la planche III du* Bull. épig. (*Inscriptions de Carthage*)

« Monsieur le Directeur, je viens de recevoir le n° 5 du « *Bulletin épigraphique* et d'y lire mon article, sur le quartier « du Forum, à Carthage. Vous avez bien voulu faire suivre

« l'inscription MIZEOTERENEN d'un fac-simile qui avait été « publié par feu M. Tissot et dont vous avez obtenu le cliché de « l'Imprimerie Nationale.

« Je tiens à vous remercier de cette complaisante attention ; « mais en même temps je me vois obligé de relever dans ce fac- « similé une faute de copie. Ce n'est pas OPIDDANI que porte « l'inscription à la dernière ligne, mais OPPIDANI, comme le « donne ma copie et comme le demande d'ailleurs l'orthographe « régulière du mot.

« J'ai fait autrefois cette remarque à M. Tissot lui-même. Il « en a tenu compte en communiquant notre inscription aux « auteurs du *Corpus inscriptionum Latinarum*, (t. VIII, n° 10530). « C'est pourquoi je me suis abstenu d'y revenir dans mon « article. Mais la planche que vous avez jointe avec une si « bonne intention m'oblige de relever cette inexactitude.

« Veuillez agréer, etc.

A.-L. Delattre,
Prêtre-Missionnaire d'Alger.

BIBLIOGRAPHIE

Salomon Reinach, *Manuel de philologie classique*; 2e édition. Paris, Hachette, 1883-1884 ; 2 volumes in-8°.

La première édition de ce livre a paru en 1880, en un volume, et la surprise du public savant ne fut pas médiocre en apprenant que cette encyclopédie compacte et substantielle, d'une lecture constamment attachante, était le résultat du travail accompli par un élève de 3e année à l'Ecole Normale pendant ses heures de loisir. A peine de retour de l'Ecole française d'Athènes, le jeune écrivain a repris son œuvre et lui a donné de tels accroissements, qu'en la rééditant aujourd'hui il a trouvé la matière d'un deuxième volume sous forme d'appendice au précédent. Un travail de ce genre ne s'analyse pas et nous ne pourrions que répéter tout le bien qui en a été dit lors de sa première apparition. Nous devons cependant signaler aux lecteurs du *Bulletin* le chapitre que M. Reinach a consacré à l'épigraphie grecque et latine, t. I, p. 31-52, t. II, p. 32-53. Nous nous plaisons à croire qu'avant peu il devra songer à une 3e édition dans laquelle il lui sera loisible d'étendre la liste des savants français à qui une mention est dûe.

Robert Mowat.

Em. Espérandieu, *Notes sur quelques ruines romaines de la subdivision du Kef*; Paris, Larguier, 1883, in-8°, 48 pages avec figures dans le texte.

M. Espérandieu, lieutenant au 17e régiment d'Infanterie, a employé les loisirs que lui laissaient ses fonctions à s'occuper d'archéologie et d'épigraphie; on ne peut que l'en féliciter et l'en remercier. C'est ainsi qu'en parcourant la subdivision du Kef, dont il a visité un grand nombre de ruines, il a copié ça et là les

inscriptions qu'il rencontrait : la plus intéressante de celles qui sont inédites (p. 30 et 31) est malheureusement très mutilée ; elle provient de l'henchir Fortunat : il semble y être question d'un *C. Junius Faus[ti]nus Postumianus, cos. praeses provinciarum[m His]pani[ae] et Britaniae.* Ce ne sont pas d'ailleurs les seules trouvailles qu'on doive à M. Espérandieu : il avait communiqué à l'Académie d'Hippone qui les a publiés dans son recueil, un certain nombre de textes épigraphiques relevés aussi dans les environs du Kef. Nous en avons déjà parlé en signalant les *Comptes-rendus* de l'Académie d'Hippone à mesure qu'ils paraissaient.

Au moment de livrer ces lignes à l'imprimeur nous recevons du même auteur le 1er fascicule de son *Epigraphie des environs du Kef* (Tunisie), avec un plan des ruines de Lorbeuss, l'ancienne *colonia Aelia Augusta Lares*. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

R. Cagnat.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — *Séance du 3 octobre.* — Deuxième lecture du mémoire de M. Delisle sur l'*Ecole calligraphique de Tours au 9e siècle.* Lecture d'un mémoire sur les fouilles exécutées à Carthage par MM. S. Reinach et G. Babelon, aux mois de mai et avril 1884.

10 octobre. — Nouveaux renseignements de M. Closmadeuc sur l'allée couverte de Gavr'Inis communiqués par M. Al. Bertrand ; en déchaussant les menhirs-supports latéraux on a constaté que les sculptures dont ils sont ornés ne s'arrêtent pas au dallage ; il faut en conclure qu'elles sont antérieures à la construction de l'allée couverte. M. Bréal propose une interprétation de l'inscription osque gravée sur un casque récemment acquis par le musée de Vienne, *Spedis : Mamerckies | Saipine : anasaket*; traduction latine, *Spedius Mamercius saepinas consecravit.* M. Germain entretient l'Académie de la publication qu'il a entreprise du manuscrit *Liber instrumentorum memorialium.*

17 octobre. — M. Al. Bertrand annonce que le trésor de monnaies gauloises, dont il a été question dans la séance du 18 janvier, a été découvert, non en Alsace, mais à Fribourg-en-Brisgau. M. Renan signale une particularité très rare d'un fragment d'inscription phénicienne de Carthage communiquée par le P. Delattre ; l'écriture y est disposée sur deux colonnes.

24 octobre. — La séance est levée en signe de deuil à l'occasion des obsèques de M. Adolphe Regnier, membre de l'Académie.

31 octobre. — M. Al. Bertrand lit une note de M. Gaidoz sur l'usage de traiter diverses maladies par lèchement, au moyen de la langue d'un chien. Fin de la lecture du rapport sur les fouilles exécutées à Carthage par MM. Reinach et Babelon.

7 novembre. — M Hauréau lit un mémoire sur la vie et les écrits d'Alain de Lille, auteur du 12e siècle, surnommé le *Docteur Universel.* M. G. Perrot lit un travail intitulé *Le rôle historique des Phéniciens,* formant le dernier chapitre du tome III du grand ouvrage qu'il publie en collaboration avec M. Chipiez, *Histoire de l'Art antique.* M. Renan communique des inscriptions de l'empereur Hadrien relevées par M. Pognon à Hurmul, en Cœlé-Syrie; à la suite des noms de l'empereur, on y lit les mots : *arborum genera quattuor, cetera privata.*

14 novembre (séance publique annuelle). — M. Wallon lit une *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Thomas-Henri Martin;* M. G. Pâris donne lecture de son mémoire *Les anciennes versions françaises de l'Art d'aimer et des remèdes d'amour d'Ovide.* Jugement des concours ; proclamation des prix (aucun sujet d'antiquité classique); délivrance des brevets d'archivistes-paléographes.

21 novembre. — M. Perrot, président, prononce l'éloge funèbre de M. Louis Quicherat, membre ordinaire de l'Académie, décédé quatre jours auparavant. M. Le Blant communique l'introduction de l'ouvrage qu'il va faire paraître sous le titre : *Les Sarcophages chrétiens de la Gaule*, pour faire suite à celui qu'il a publié sur les sarcophages chrétiens d'Arles. M. Desjardins communique trois inscriptions latines dont la copie lui a été transmise par M. Babelon, de la part de M. Mangiavacchi, administrateur de l'Enfida ; deux d'entre elles révèlent l'existence d'une cité inconnue jusqu'aujourd'hui, le *municipium Aurelium Augustum Segermes ;* la troisième mentionne un chevalier romain, *procurator regionis Hadrymetinae.*

28 novembre. — L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats aux places vacantes.

5 et 12 décembre. — Election de M. Arthur de Boislisle, comme membre libre ; de MM. Gustave Schlumberger et Benoist, comme membres ordinaires.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, *séance du 5 novembre.* — M. Mowat communique, de la part de M. Germer-Durand, une nouvelle inscription gauloise (voir à la *Correspondance* dans le présent *Bulletin*). Le même membre présente ensuite deux bagues antiques en or provenant d'Amiens et appartenant à MM. Rollin et Feuardent. Sur le chaton de l'une est gravé en creux un buste imberbe drapé, rappelant les effigies des princes de la dynastie constantinienne ; l'autre bague porte une inscription burinée FIDEM CONSTANTINO, occupant le pourtour entier.

12 novembre. — M. Bertrand communique des photographies d'objets provenant des anciens cimetières de St-Margarethen et de Watsch, et conservés au musée de Laibach (Carniole), entre autres une ciste à bas-reliefs représentant des scènes de la vie réelle.

19 novembre. — M. Mowat communique, au nom de M. Germer-Durand, la copie d'une inscription du 10e ou du 11e siècle dans la chapelle de Ste-Enimie, près Florac (Lozère) : *in hac aula requiescet corpus beatae Enimiae.* M. Guillaume, président, lit les lettres d'adhésion des Sociétés savantes de province au vœu émis par la Société des Antiquaires de France pour la conservation des monuments antiques. (Voir séance du 25 juin, *supra*, p. 142).

26 novembre. — Lecture de nouvelles lettres d'adhésion des Sociétés savantes. M. Mazard lit une note sur la fabrication des poteries *samiennes* rouge-lustré. M. Mowat constate que tous les archéologues sont d'accord pour reconnaître l'impropriété de l'expression *samiennes* qui ne continue à rester en usage que par routine ; il pense qu'il y aurait avantage à la remplacer par le mot *pseudo-samiennes* qui dispense de toute périphrase et qui ne préjuge en rien la question controversée de l'origine.

3 décembre. — Election pour le renouvellement annuel du bureau : M. Courajod, président ; MM. Saglio et de Villefosse, vice-présidents ; M. Mowat, secrétaire ; M. de Lasteyrie, secrétaire-adjoint ; M. Aubert, trésorier ; M. Nicard, bibliothécaire-archiviste. M. Gaidoz fait une communication sur deux inscriptions découvertes en octobre dernier à Aix-en-Savoie ; M. Mowat annonce que M. Loustau, associé-correspondant, a fait un travail d'ensemble sur ces découvertes et sur celles qui remontent au mois de juillet ; ce travail est à l'impression pour paraître dans le *Bulletin Epigraphique*, n° 6.

10 décembre. — M. Ramé lit une note sur l'*hypogée-martyrium* de Poitiers, découvert par le R. P. Camille de la Croix ; il adopte l'opinion de M. l'abbé Duchesne exposée dans le *Bulletin Critique* du 1er avril 1884 (*supra* p. 95), et présente de nouvelles observations.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE BORDA, 1884. — Deux autels votifs découverts le 20 juin dernier à Aire-sur-l'Adour (Landes) ont fourni à M. le dr Léon Sorbets, à M. Léon Martres et à M. Emile Taillebois le sujet de trois courtes notices que les auteurs ont

eu la bonne idée de réunir dans une brochure tirée à part avec trois planches de bons fac-similé. Voici ces textes :

1° DEO | MARTI | S·ATTIVS | SABINIANVS ;

2° [*deo*] MARTI | TIB. CLAVDIVS | SOTERICVS ꝏ | PRO DOMESTICo | [*f*]ILIO ꝏ SVO | VꝏSꝏLꝏMꝏ.

Robert Mowat.

BULLETIN DE L'ACADÉMIE D'HIPPONE, n° 20, fasc. I. — Sept inscriptions latines de Bou-Grara (Gightis) en Tunisie communiquées par M. l'interprète militaire Danjean. Ces textes sont mutilés et les copies qui en sont données sont trop imparfaites pour qu'il soit possible d'en tirer parti. — Quatre inscriptions chrétiennes funéraires de Tébessa. — Quelques estampilles de potiers relevées à Carthage par le P. Delattre. — Une tuile légionnaire de Lambèse portant LEG III AV en lettres rétrogrades.

R. Cagnat.

REVUES ET JOURNAUX PÉRIODIQUES

HERMES, t. XIX, 2e cahier, p. 210 et s. — Mommsen, *La conscription militaire dans l'Empire romain* (suite). — V. *Rapport entre le lieu de campement et le lieu de recrutement des auxilia* : En principe, les troupes sont employées dans le territoire même où elles sont levées.... Mais, dès le début aussi, on s'écarte de cette règle ; les besoins des provinces ne sont point partout les mêmes. Ainsi l'Aquitaine, la Lyonnaise n'ont qu'une garnison très faible : c'est hors de leurs pays que servent les recrues qu'elles fournissent. En outre, les insurrections militaires obligent à des déplacements de troupes : au premier siècle, ce sont surtout des cohortes de Germains qui servent sur les bords du Rhin ; arrive la révolte de Civilis : elles sont éloignées de leur patrie. — Notons ce point important pour l'histoire de notre pays : la province des Alpes-Maritimes est occupée par la *cohors I Ligurum* que Tacite appelle en 68 *vetus loci auxilium* (*Hist.* II, *14*).

VI. Les *numeri*. — En somme, la politique des empereurs du Haut-Empire est flottante ; ils semblent avoir été indifférents à toute question de nationalité ou de fusion. Au Bas-Empire, au contraire, c'est en réunissant sous les mêmes drapeaux les individus de même race qu'on cherche à fortifier les armées. Les *numeri* des premiers siècles annoncent déjà cette politique. — Le *numerus* est une troupe qui n'est ni une légion, ni une cohorte, ni une aile : il tire son nom soit du pays qu'il défend, soit du pays dont il est originaire ; il n'est composé que de provinciaux, et surtout d'habitants des régions les moins civilisées. Plus que les troupes auxiliaires, les *numeri* représentent une nation, forment un tout homogène. Aussi, Hygin, dans sa *Castramétation*, les désigne-t-il sous le nom caractéristique de *nationes*.

Les *cunei* sont une variété des *numeri* : ils ne sont du reste connus que par une inscription de Bretagne, du troisième siècle (1).

(1) Voyez les inscriptions publiées par M. Watkin dans le *Bulletin Epigraphique*, IV, p. 49 et 50, et par M. Hübner dans la *Westdeutsche Zeitschrift*, 1884, p. 121, 122 et 123. M. Mommsen tire de la mention de ce *cuneus Frisiorum* dans une inscription de Bretagne la conclusion suivante : « Cette découverte éclaire singulièrement les chapitres de la *Notitia dignitatum* relatifs à la Bretagne. J'avais déjà remarqué que ce document se conforme, pour cette partie de l'Empire, à l'époque d'avant et non pas d'après Constantin..... Si j'avais accordé que quelques-unes des troupes campées en Bretagne rappelaient le IVe siècle, c'est que je pensais surtout au *cuneus Sarmatarum*. Mais voici que l'existence des *cunei* est prouvée pour le IIIe siècle : on doit donc dire, bien plutôt, que les chapitres de la Bretagne ne renferment aucune trace de l'organisation militaire postérieure à Dioclétien. De là, la vraisemblance, de plus en plus grande, qu'offre l'hypothèse suivante : ce n'est pas la Bretagne de 400, mais celle de 300, dont la *Notitia* nous offre le tableau ».

— P. 186 et s.— O. Seeck, *l'inscription de Caeionius Rufus Albinus.* C'est une inscription de Rome conservée par le seul anonyme de Einsiedeln (*C. I. L.*, VI, p. XII et n° 1708), et dont l'interprétation a donné lieu à une discussion érudite entre MM. Mommsen et de Rossi. M S. essaye de concilier toutes les difficultés en ne voyant dans le texte rapporté par l'Anonyme que la moitié de l'inscription, et en lisant :

CaEIONIVM.RVFIVM·ALBINVM.V.C CONS. *ord. praef. urb. procons. Africae*
FILOSOFVM.RVFI.VOLVSIANI.BIS.ORDINARII.CONS. *bis praef. urb. et praet.*
FIIIVM.SENATVS.EX. CONSVLTO. SVO.QVOD.EIVS. LIttERIS *exoratus d. n. constantinus max. p. j. semper aug.*
POST.CAESARIANIA.TEMPORA.ID.EST.POST.ANNOs.CCCLXXX.ET.I. *sibi praetorum quaestorumque creandorum*
AVCTORITATEM.DECREVERIT
FL.MAGNVS.IENVARIVS.V.C.CVR.STATVARVM. *pen. cur.*

— P. 316 et s. — Mommsen, *Les* pagi *chez les Celtes.* — Comparaison entre l'institution des *pagi* chez les Helvètes et chez les Galates.

— P. 324. — Kaibel, inscr. métrique grecque de *Caesarea* en Afrique, publiée d'après une copie de M. Schmidt. C'est le n° 131 des *Inscriptions de Cherchell* publiées par M. Schmitter dans le *Bull. Epig.* t. IV, p. 62.

C. Jullian.

ARCHAEOLOGISCH - EPIGRAPHISCHE MITTHEILUNGEN AUS ŒSTERREICH, tome VIII (1884), 1er fascicule.— G. Tocilesco, *Inscriptions nouvelles de la Dobroutcha et de la Roumanie.* Les plus intéressantes sont les suivantes: p. 2, n° 4, à Hinok, près Ostrova, *i*VLIAE DO | MNAE AV*g* | *m*ÂTRI CA*s* | *t*RORV*m* | *n*AUTAE VN*i* | *ve*RSI DAN*u* | *vi*EX R· P·//// | SVB ÇVRA·L·I | FAVSTINIANI | LEG·AVG·NNL·— p. 5, n° 13, à Kustendjé, GENIO | LOCI | C PRASTINA | MESSALINVS | LEG AVG PR*pr*. C'est le légat de Numidie de 144-146, consul en 147. Il fut donc légat de Mésie après cette date. — p. 20, n° 60, à Cicracci, près Kustendjé, *cursus honorum*, en grec, de T. Flavius Longinus Q. Marcius Turbo, légat de Mésie Inferieure en l'an 155 (cfr. *C. I. L.* III, 767; *Eph. Epigr.* IV, p. 525), et auparavant gouverneur de la Gaule Lyonnaise:

Τ[ύχᾳ ἀγαθᾷ]
Α ΒΟΥΛΑ Κ[αὶ ὁ δᾶμος]
ΤΑΣ ΘΕΟΚΤΙΣΤ[ου Ἥρα]
ΚΛΕΙΑΣ ΕΤΕΙΜΑΣ[αν τὸν]
ΕΑΥΤΑΣ ΠΑΤΡΩΝΑ Κ[αὶ εὐ]
ΕΡΓΕΤΑΝ Τ ΦΑ· ΠΑΛΑΤΕΙΝΑ [Λογγῖ] *ligature* ΤΕ.
ΝΟΝ Κ·ΜΑΡΚΙΟΝ ΤΟΥΡΒΩ[να]
ΥΠΑΤΟΝ ΠΡΕΣΒ·ΣΕΒ·ΚΑΙ Α[ντιστρατηγὸν] *lig.* ΝΠΡ.
[ἐ]ΠΑΡΧΕΙΑΣ ΜΥΣΙΑΣ ΤΠΣ Κ[άτω] *lig.* ΤΗ.
ΕΠΙΜΕΛΗΤΑΝ ΤΟΠΩΝ·ΚΑ[ὶ ἔργων] *lig* ΜΕ, ΝΚ.
ΔΗΜΟΣΙΩΝ ΠΡΕΣΒ·ΚΑΙ ΑΝΤ[ιστρατηγὸν] *lig.* ΠΜ,ΝΠΡ,ΝΓ.
ΓΑΛΛΙΑΣ ΑΥΓΔΩΝΙΣΙΑΣ Π[ρεσβευτὰν] *lig.* ΝΠ.
ΛΕΓ·Α ΒΟΠΘΟΥ ΣΤΡΑΤΗΓΟΝ Α[γορανόμον] *lig.* ΤΗΓ.
ΤΑΜΙΑΝ Α·ΚΑΙΣΑΡΟΣ Ι[////////// ἔπαρχον ἐί]
ΑΠΣ Γ·ΙΠΠΕΩΝ ΡΩΜΑΙΩ[ν χιλίαρχον]
ΣΠΕΙΡΙΣ Α ΓΕΡΜΑΝΩ[ν//////////ἔπι]
ΜΕΛΗΤΑΝ ΠΡΕΣΒΕΥΤΑΝ ΤΑΣ ΙΔΙ[ας πόλεως Φιλο] *lig.* ΜΕ, ΗΤ, ΝΠΡ.
[τ]ΕΙΜΟΥ ΙΠΠΟΝΕΙΚΟΥ ΚΑΙ ΗΡΑ[κλείδου καὶ] *lig.* ΠΠ, ΝΕ, ΗΡ.
ΛΕΟΔΙΚΟΥ ΚΑΙ ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ

P. 61, n° 22: *cursus honorum* d'un procurateur, mentionnant surtout des fonctions militaires. — p. 28, n° 4, borne milliaire//////*tri* | B·POT·P.P.PR | OCOS·C·PE [*scennio* ?] | *nigro* ? | LEG | AVG. PR PR | M P | — p. 29, n° 5, milliaire où le nom de Géta n'est pas martelé.— O. Hirschfeld, *Fouilles de Carnuntum*. Une vingtaine d'inscriptions dont aucune n'a un très grand intérêt; en revanche, trois

remarquables statues, une d'Hercule, une autre d'un prêtre d'un culte Syrien, en robe, la troisième portant une cuirasse ornée des mêmes attributs qui caractérisent l'autel nîmois consacré à Jupiter Heliopolitanus.

BULLETIN DE CORRESPONDANCE AFRICAINE, année 1884. Le *Bulletin de Correspondance Africaine*, réorganisé au début de cette année et sous l'impulsion d'un comité directeur, composé de M. Masqueray, président, de M. Basset et de M. de la Blanchère, secrétaire de la rédaction, qui a déployé dans ces fonctions absorbantes un désintéressement et une activité digne d'éloges, semble appelé à rendre désormais de grands services aux études d'épigraphie africaine. On en jugera par le contenu des quatre premiers numéros; nous ne mentionnerons ici naturellement que les faits intéressant l'antiquité romaine :

P. 66 et suiv. E. Masqueray, *Nouvelles recherches de M. Choisnet à Rapidi*,— p. 68, IMP. CAES·DIVI·TRAIANI· || PARTICHI·FIL· DIVI · NERVAE || NEPOS · TRAIANVS · HADRI || ANVS · AVG · PONTIF·MAX || TRIB·POT · VI · COS · III · PROCOS || FECIT, — p. 71 (restitution de M. Masqueray) *immortali* BVS AVGVSTIS·M· AVRE *lio antonino ar* MENIACO PARTHICO MAXIMO MEDICO TRIBVNICIAE || *potestatis xxiii* cOS III · ET · LVCIO · VERO · *Armeniaco parthi* COMAXIMO MEDICO TRIBVNICIAE POTESTATIS·XII· *(sic)* COS III || *veterani et* PAGANI CONSISTENTES *aput rapidum mu*RVM A FVNDAMENTIS·LAPIDE·QVADRATO EXSTRVXERVNT || *pecunia e*T SVMTV OMNI SVO ID EST V*eteranorum et p*AGANORVM·INTRA·EVNDEM MVRV*m i*NHABITANTIVM || *adjuvante* ET CVRANTE·VIRO·EGRE*gio*|||*dent*E PROCVRATORE AVGVSTORVM OPTI*morum* PRAESIDE || *eorum de*DICANTE,— p. 74, *id. Inscriptions découvertes sur le Djebel Guelala*, funéraires pour la plupart, — p. 219 et suiv., id. *Quelques inscriptions du Bellezma, de Ngaous; de Tobna et de Mdoukal*. Des funéraires, un milliaire, rectification de plusieurs inscriptions données au *Corpus*, — p. 292 et suiv. R. Cagnat. *Le légat de Numidie C. Maesius Picatianus*. Inscriptions de Bir-oum-Ali (Tunisie): IMP CAESARI || M·AVRELIO·ANTON*i* || NO AVG DIVI ANTO || NINI FIL DIVI · HADRI || ANI NEP DIVI TRAIA || NI PARTHICI PRONEP || DIVI NERVAE APNEP || IMP II PONT·MAX TR || POT XVIII·C*os iii* || COH I CHALCID *eq* || *c* MAESIO PICAT*iano* || LEG AVGVS *torum* || PR·PR. Correction de l'inscription du *Corpus*, VIII, n° 10658.

R. Cagnat.

LE COURRIER DE LYON, n° du 27 novembre 1884. — *Découverte archéologique*. Depuis quelques jours, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon a fait commencer des fouilles dans le lit du Rhône pour en retirer des cippes antiques. On sait, depuis la publication par M. M.-C. Guigue de ses *Recherches sur N.-D. de Lyon et le pont de la Guillotière*, que lors de la construction du pont, vers 1184, le courant du fleuve se trouva modifié par l'établissement de la culée et des premières piles, si bien qu'il attaquait en flanc les îles existant alors en aval et appartenant aux moines d'Ainay; d'où procès entre eux et les Frères Pontifes. Ces derniers furent condamnés, en 1226, à planter des pilotis et établir des digues pour protéger ces îles; ils se servirent des gros matériaux qu'ils avaient à portée, c'est-à-dire des énormes blocs antiques qu'on leur amenait pour l'œuvre du pont. Hier au soir, M. Guigue a fait part à l'Académie du premier résultat des fouilles; il s'agit d'un beau cippe de 1 m. 80 de hauteur sur 0 m. 98 de largeur et 0 m. 70 d'épaisseur sur lequel on lit:

D M
MSENNIMETILI///REVE
RI NEGOTIATORI
CORPORIS SPLENDI
DISSIMI CISALPINO
RVM ET TRANSALPINO
RVM EIVSDEM///OR
PORIS PRAEF FABRO TIG
NVARIO LVG ET SENNIAE
VLLAE CONIVGI EIVS DVL
CISSIME VIVAE PAREN
TIBVS MERENTISSIMIS
FILI HEREDES F C
ET SVB ASCIA DEDIC

C'est-à-dire : *Diis Manibus M. Senni Metili Treveri, negotiatori corporis splendidissimi Cisalpinorum et Transalpinorum, ejusdem corporis praefecto, fabro tignuario Lugdunensi, et Senniae Ullae conjugi ejus dulcissim(a)e, vivae parentibus merentissimis fili heredes faciendum curaverunt et sub ascia dedicaverunt.*

Inscription que M. Guigue traduit ainsi :

« Aux dieux mânes et à M. Sennis Metilis, citoyen de Trèves, négociant de la corporation très splendide des Cisalpins et des Transalpins, préfet de la même corporation, entrepreneur (ou charpentier) lyonnais, et à Sennia Ulla, sa femme très douce, vivante, parents très méritants, leurs fils héritiers ont pris soin de faire ce monument et l'ont dédié sous l'ascia ».

L'intérêt capital de cette inscription réside dans la mention de la corporation des Transalpins et des Cisalpins, dont M. Sennis Metilis était préfet, mention dont on n'avait pas d'exemple à Lyon, où abondent cependant les documents épigraphiques sur les antiques corporations ».

Il y a vraisemblablement lieu d'introduire quelques légères corrections, surtout dans la lecture des noms du titulaire, *Sennius Metilius* ou *Metilianus*. Nous reviendrons sur ce texte dès que nous en aurons une copie authentique R. Mowat.

CHRONIQUE

L'inscription de Vitrasius Pollio au musée de Léon (Espagne). — M. de Laurière, qui a visité la ville de Léon au mois de mai dernier, adresse au *Bulletin* le renseignement suivant :

Le musée provincial de Léon vient de s'enrichir d'un monument épigraphique de grand intérêt. C'est un cippe de 1 m. 20 de haut sur 0 m. 40 de large, portant l'inscription

NYMPHIS
T·POMPONIVS
PROCVLVS
VITRASIVS
POLLIO·COS
PONTIF·PROCOS
ASIAE·LEG·AVG·PR
PR·PROVINCIAR
MOESIAE·INF·ET
HISP·CITER
ET·FAVSTINA·EIVS

Elle a été éditée par F. Fita, pour la première fois, dans *La Academia* (de Madrid), tome II, n° 5 (du 15 août 1877), p. 66, d'après une copie imprimée qui est conservée aux archives de Loyola et qui est due à un auteur anonyme de la fin du XVIIe siècle. Cette inscription, disparue depuis lors, a été retrouvée dans un état de parfaite conservation, vers la fin de 1883, au pied du mur d'enceinte de la ville de Léon et déposée dans un musée établi dans l'ancien couvent de S.-Marcos. La pierre montre que le texte est complet et se termine au mot EIVS, contrairement à la supposition de F. Fita qui croyait que le texte avait été mutilé à sa partie inférieure. Sa copie a été reproduite par M. Hübner dans l'*Ephemeris epigraphica*, t IV, p. 17, n. 23, et par M. de Villefosse dans le *Bulletin monumental*, t. XLV (1879), p. 82. Ce monument, depuis sa réapparition au jour vient de fournir à M. I.-L. Cartillon, qui le croyait inédit, la matière d'une notice insérée dans la *Revista de archivos bibliotecas y museos* (de Madrid), 1883, n° 11. Il forme le pendant obligé de la fameuse inscription de Gréoulx (Basses-Alpes) consacrée aux *Nymphis Grisclicis*, précisément par la même Faustine, femme de Vitrasius Pollio.

Un nouveau diplôme militaire. — On nous signale la découverte, en Hongrie, d'un diplôme militaire paraissant être un deuxième exemplaire de celui de l'an 154 relatif à un vétéran de l'armée de Pannonie Supérieure (*C. I. L.* III, *dipl.* XXXIX). Il se trouve entre les mains de M. David Egger, de Pest; ce serait le 81e monument de cette série.

Une inscription sous les eaux du Rhône, à Lyon. — Nous avons reproduit, p. 329, d'après le *Courrier de Lyon*, une belle inscription mise à découvert par une baisse inusitée du Rhône, à la suite de la longue sécheresse de l'automne dernier. On ne s'est pas assez hâté de la retirer sur la berge; la crue est survenue, naturellement, et le le cippe est de nouveau recouvert par les eaux. Il semble cependant qu'il aurait suffi de commander, dans les 24 heures, une équipe de cantonniers de la ville, puisqu'on a eu le loisir d'exécuter de bons estampages au frottis noir sur la pierre.

Découverte d'une inscription à Nîmes. — Notre collaborateur et ami, M. Aurès, nous adresse, à titre d'étrennes épigraphiques pour les lecteurs du *Bulletin*, le frottis d'une inscription inédite retirée depuis peu des démolitions exécutées aux abords de la nouvelle halle de Nîmes. Un retaillage ancien lui a enlevé deux lettres au moins, au commencement de chaque ligne et une cassure lui a fait perdre aussi quelques lettres à droite. Longueur maximum des lignes, 0^m.350; hauteur intérieure du cadre, 0^m.310; hauteur des lettres, à la première ligne, 0^m.055; aux deuxième et troisième lignes, 0^m.045; à la quatrième ligne, 0^m.050. Au commencement de la troisième ligne, on aperçoit une amorce qui peut être l'extrémité de la branche droite d'un V, ou appartenir au bras gauche d'un T en ligature avec E.

D ☙ M
CVNDINAE·
EITRI·F·IVSTV
RI·F·VXSOR//

D(iis) M(anibus) [*Se*]*cundinae*, [..]*eitri f(iliae)*, *Iustu*[*s*], [*? Ca*]*ri f(ilius)*, *uxsor*[*i*].

Nécrologie. — Nous apprenons tardivement que M. Louis Revon, bibliothécaire et conservateur du musée d'Annecy, est mort dans cette ville le 28 mai dernier, à l'âge de 51 ans ; on ne doit pas laisser silencieusement disparaître un homme de ce mérite. Il s'était surtout fait connaître des archéologues par son dernier et important ouvrage, *La Haute-Savoie avant les Romains*. La *Revue Savoisienne*, dont il était à la fois le directeur et le principal rédacteur, lui doit aussi de bonnes notices sur des découvertes d'antiquités locales de toutes sortes. Mais, pour nous spécialement, son œuvre maîtresse, celle qui sauvera son nom de l'oubli, c'est le beau recueil des *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie*, dans lequel tant de monuments épars, condamnés à la destruction, sont figurés par d'excellents fac similés, autrement instructifs que des commentaires épigraphiques qu'il était capable de donner tout comme un autre, mais qu'il avait systématiquement écartés, par un sentiment de rare modestie. Le musée d'Annecy, grâce à une ingénieuse idée de son regretté conservateur, possède une galerie, peut-être unique en son genre, à savoir, la collection d'estampages de toutes les inscriptions savoisiennes fixés sur des cartons et publiquement exposés. La mort de Louis Revon fait un vide pénible parmi les membres de la Société Florimontane d'Annecy et parmi les archéologues français.

Paris, le 10 décembre 1884.

Robert Mowat.

Achevé d'imprimer le 31 décembre 1884.

L'Imprimeur-Gérant E. J. Savigné.

ERRATA ET ADDENDA

Page 35, ligne 24. — *Lucii* lisez *L(ucii)*.

Page 36, ligne 20, en remontant. — *iiii* lisez *iii*.

Page 41, ligne 10. = *Chinsi* lisez *Chiusi*,

Page 41, ligne 5, en remontant. — *qe* lisez *de*.

Page 43, ligne 22. — CONVGI lisez CONIVGI.

Page 45, ligne 25. — *Heddernhein* lisez *Heddernheim*.

Page 59, ligne 18, en remontant. — *modèle* lisez *module*.

Page 91, ligne 12, en remontant. —*principiles* lisez *primipili*.

Page 138, ligne 25. — *respublicae* lisez *reipublicae*.

Page 152, ligne 21. — *harpe* lisez *harpè*.

Page 201, ligne 14. — *Branbach* lisez *Brambach*.

Page 257, ligne 12, en remontant. — *P. Reinach* lisez *S. Reinach*.

Page 258, ligne 12, en remontant. — *quelques* lisez *quelque*.

TABLE DES MATIÈRES

N° 1. — JANVIER-FEVRIER

C. JULLIAN. — *La carrière d'un soldat au quatrième siècle*.. 1
R CAGNAT. — *A. Larcius Priscus, proconsul de la Gaule Narbonnaise*..... 12
LEBEGUE. — *Inscription sur un vase de plomb*..... 16
G. LAFAYE. — *Inscriptions inédites de la Corse* (suite)..... 18
G. LOUSTAU.— *Inscription d'une mosaïque trouvée à Orléansville*..... 19
R. M. — *Annotation au précédent*..... 21
R MOWAT. — *Estampilles de tuiles légionnaires à Mirebeau et à Andilly*..... 22
A. L. DELATTRE. — *Inscriptions de Carthage* (suite)..... 26
R. MOWAT. — *Marques de bronziers sur objets trouvés ou apportés en France* (supplément et appendice)..... 31
R. MOWAT. — *Déchiffrements rectifiés*..... 35
Correspondance. — (M. Aurès)..... 38
Bibliographie. — *Académies et Corps savants*. — *Revues et journaux périodiques*. — *Chronique*..... 39

N° 2. — MARS-AVRIL

W. THOMPSON WATKIN. — *Autels romains découverts à Housesteads (Angleterre)*..... 49
R. MOWAT. — *Le tombeau d'un légat propréteur d'Afrique à Arles*. — *Conjecture sur l'origine du nom de la Camargue*..... 53

A. SCHMITTER. — *Inscriptions inédites de Cherchell* (suite) 62
R. MOWAT. — *Nouvelles tuiles légionnaires et autres inscriptions de Mirebeau* 65
LEBEGUE. — *Q. Trebellius Rufus, de Toulouse* 69
R. M. — *Le diplôme militaire trouvé près de Carnuntum* 73
R. CAGNAT. — *Cours élémentaire d'épigraphie latine* 76
Correspondance. (M. W. Thompson Watkin) 89
Bibliographie. — Académie et Corps savants. — Revues et journaux périodiques. — Chronique 90

N° 3. — MAI-JUIN

A. SCHMITTER. — *Inscriptions inédites de Cherchell* (suite). 101
A. L. DELATTRE. — *Inscriptions de Carthage* (suite) 105
R. CAGNAT. — *Supplément à l'épigraphie du Kef* (suite)... 111
R. MOWAT. — *Marques de bronziers sur objets trouvés ou apportés en France* (suite) 115
R. CAGNAT. — *Cours élémentaire d'épigraphie latine* (suite). 116
R. MOWAT. — *Sigles et autres abréviations* 127
Correspondance (M. C. Jullian) 136
Bibliographie. — Académies et Corps savants. — Revues et journaux périodiques. — Chronique 138

N° 4. — JUILLET-AOUT

A. HÉRON DE VILLEFOSSE. — *Remarques sur des inscriptions d'Afrique* 153
J.-B. MISPOULET. — *Des* Spurii 160
C. JULLIAN. — *Inscriptions funéraires de Thenae* 167
R. CAGNAT. — *Cours élémentaire d'épigraphie latine* (suite). 180
Correspondance (MM. L. Rochetin, Thompson Watkin, C. Jullian) 189
Bibliographie. — Académies et Corps savants. — Revues et journaux périodiques. — Chronique 197

N° 5. — SEPTEMBRE-OCTOBRE

A.-L. DELATTRE. — *Inscriptions de Carthage* (suite) 205
E. BOURCIEZ. — *Observations phonétiqnes et orthographiques sur les inscriptions sépulcrales de Rome* 213
A. SCHMITTER. — *Inscriptions inédites de Cherchell* (fin). 231
R. CAGNAT. — *Supplément à l'épigraphie du Kef* (suite).. 236

R CAGNAT. — *Cours élémentaire d'épigraphie latine* (suite). 240
Correspondance (MM. C. Jullian, R. Mowat, F. Germer-Durand) 249
Bibliographie. — Académies et Corps savants. — Revues et journaux périodiques. — Chronique 255

N° 6. — NOVEMBRE-DÉCEMBRE

C. JULLIAN. — *Inscriptions transportées au Musée de Marseille* 261
G. LOUSTAU. — *Découvertes épigraphiques à Aix-les-Bains (Savoie)* 268
J.-P. REVELLAT. — *Les Adunicates, peuple gaulois emplacé dans la région d'Andon (Alpes-Maritimes)* 273
C. JULLIAN. — *Deux inscriptions de Cornillon* 293
G. LAFAYE. — *Quelques inscriptions des Bouches-du-Rhône* (suite) 295
G. LAFAYE. — *Inscriptions inédites de la Corse* (fin) 296
R. MOWAT. — *Déchiffrements rectifiés* (suite) 299
R. CAGNAT. — *Cours élémentaire d'épigraphie latine* (suite) 304
A.-L. DELATTRE. — *Inscriptions de Carthage* (suite) 315
Correspondance (MM. Thompson Watkin, R. Cagnat, A.-L. Delattre) 321
Bibliographie. — Académies et Corps savants. — Revues et journaux périodiques. — Chronique 323

TABLE ANALYTIQUE

EPIGRAPHIE ROMAINE. — 1° Monuments : Aire-sur-l'Adour, 326, — Aix-en-Provence, 296, — Aix-en-Savoie, 268-271, — *Aleria*, 18-19, — *Alexandrie*, 262-264, — *Alzey*, 133, — Andon, 289, — Arles, 2, 51, 261, — Aubignosc, 91, — Collection Bertrand, 204, — *Bir-oum-Ali*, 328, — *Bonn*, 201, — Bordeaux, 177, 191-196, — Boulbon, 138, — *Capoue*, 136, 180, — Carpentras, 94, — *Carthage*, 29-31, 93, 108-110, 208-212, 267-268, 316, 319-322, — Châne, 142, — *Cherchell*, 43, 63-65, 94, 101-105, 231-235, — *Chesters* 190, 322, — *Cologne*, 201, — *Coptos*, 35, — Cornillon, 293-294, — *Cyrénaïque*, 137, — *Denia*, 144, — *Djiamâa* (*Zama*), 198, — *Ems*, 201, — *Enguerra*, 144, — *Genève*, 146, — *Haïdra*, 95, — *Heddernheim*, 45, 202, — *Heidelberg*, 201, — *Henchir Hamman-Soukra*, 158, — *Henchir Tine (Thenae)*, 168-169, — *Hinok*, 327, — *Housesteads*, 49-50, — *Iasos*, 259, — *Kef*, 111-114, 236-240, — *Kœnigshofen*, 203, — *Kustendjé*, 327, — Lagrand, 39, — *Lancaster*, 321, — *Léon*, 329; — Lerrain, 203, — *Lincoln*, 89, — *Livourne*, 95; — *Londres*, 321, — Lyon, 319, — *Makteur*, 142, 154-155, — Marquise, 141, 198, — Marsillargues, 57, — *Mayence*, 200-201, — Metz, 202, — Mirebeau-sur-Bèze, 23, 67-68, — Nîmes, 38, 89, 146-147, 303, — *Peschiera*, 138, — *Pompéi*, 137, — Pouzac, 43, — *Rapidi*, 328, — Rians, 89, — *Rome*, 136, 201, 327, — *Rubi*, 179, — Saint-Rémy, 58, — Salut, 43, — *Samos*, 259, — *San Donato*, 143, — *Sbéitla*, 140, 257, — *Terracine*, 145, 174, — *Thimgad*, 12, 159, — *Tunis*, 267, — *Valle de San Millan*, 144, — *Venise*, 45, — *York*, 258;

2° Bornes milliaires, pierres terminales : *villa Albani*, 156, — Andon, 279. — *Cherchell*, 234, Forclaz de Prarion, 136, — Gréolières, 280, — *Ladenburg*, 201 ;

3° Mosaïque, *Orléansville*, 20 ;

4° Marbre, Stéatite, etc. : Statuette, collection Castellani, 149, — Cachets d'oculistes, d'Amiens, 255 ; de Fontaine-Valmont, 255 ; d'Houtain-l'Evêque, 255; de Lyon, 255; d'Orléans, 94; de Vertault, 94, — Poids, *Cherchell*, 62 ;

5° Gemme : Saulx, 42 ;

6° Terre cuite: Briques, *Sari d'Orcino*, 296-298; — Lampes, 98-99; — Poteries, Arras, 43; Reims, 93 ; Pompéi, 95 ; *Calès*, 97 ; collection Castellani, 98; Aix-les-Bains, 271; Aix-en-Provence, 295; à empreintes monétiformes, *Saïda*, 93 ; — Tuiles, Mirebeau-sur-Bèze, 22, 24, 66; Andilly, 25, *Cherchell*, 232 ; *Lambèze*, 326 ;

7° Verre : Bouteille à empreinte monétiforme, collection Castellani, 98; — Vase à inscription en relief, collection Castellani, 98; — Fioles à parfum, Aix-les-Bains, 272-273 ;

8° Bronze: Diplômes militaires, de *Carnuntum*, 73; de *Heddernheim*, 202 ; de *Mayence*, 202 ; de *Coptos*, 300; de *Sydenham*, 302; — Edit impérial, *Erbalunga*, 136 ; — Tablette dédicatoire, *Rome*, 94 ; — Tablettes votives, *prénestine*, 168 ; *Heddernheim*, 202 ; — Balance à inscription pointillée, collection Castellani, 151; — Poids, *Cherchell*, 62 ; — Cistes *prénestines*, collection Castellani, 151; — Fibules, 31-33. 116; — Miroir, *Palestrina*, collection Castellani, 152; — Patères, 32-34, 115-116; — Lame ajourée, 150; — Sceaux, collection Feuardent, 142 ; *Tipaza*, collection Lobre, 235 ; — Strigiles, 116, 151; — Vases, musée de *Stockholm*, 43; — Collection Lorange, 43 ; — Monnaie, *Baesuris*, 93 ;

9° Plomb : Vase d'oculiste, Toulouse, 18 ; — Tuyaux de conduite, collection Castellani, 98; *Rome*, 139 ;

10° Fer : Epées, 43 ;

11° Or : Bague, collection Castellani, 100 ; d'Amiens, collection Feuardent, 325 ; — Bractéate, collection Castellani, 149; — Collier, collection Castellani, 100 ;

12° Argent : Vaisselle de Montcornet, 42; — Patère de Taragnat, 200 ;

13° Ivoire : Tessères gladiatoriales, 95, 150 ; — Tessère en forme d'oie, 150 ; — Tête d'épingle, 100 ; — Bouton, 150 ; — Diptyques consulaires (anépigraphes), 42, 204.

ÉPIGRAPHIE LATINE CHRÉTIENNE. — 1° Monuments : Amiens, 200, — Angoulême, 44, — *Cherchell*, 63, — Hermes, 200, — *Rome*, 41, 139, — *Sbéitla*, 140, — Ste-Enimie, 325, — *Trèves*, 258 ;

2° Terre cuite : Lampe, 99 ;

3° Verre : Coupe à figures dorées, 98 ; — Coupe avec lettres en fil d'or, 149 ; — Amulète (émail), 150 ;

4° Bronze : Plaque (collier de chien ?), 150 ; — Sceau, 150, — Bague, 150 ; — Fibule, 150 ; fibule en cuivre niellé, 41 ;

5° Plomb : Bulle, 41 ;

6° Or : Bagues, 149 ;

7° Argent : Candélabres, *Bethléem*, 92 ;

EPIGRAPHIE GRECQUE. — 1° Monuments : *Attique*, 69, — *Carthage*, 29, 208, — *Cherchell*, 62, — *Cicracci*, 327, — *Olympie*, 143, — *Salonique*, 140, — *Vathy*, 259, — *Vicence*, 200 ;

2° Gemmes : 148, 259 ; Boule de cristal, 43 ;

3° Terre cuite : Coupe, 46 ; — Lampe, 46 ; — Vases peints, 96 ; vases à lettres dorées, 97 ;

4° Verres : Vase, 43 ;

5° Bronze : Balance, 140 ; — Poids, 62 ; — Strigile, 98 ; — Hache, 150 ; — Tessère magique, 151 ;

6° Or : Collier avec clochette, 149 ; — Scarabée, 149.

ÉPIGRAPHIE GRECQUE CHRÉTIENNE. — 1° Terre cuite : Eulogies, 46, 204 ; — Vase, 96 ;

2° Or : Reliquaire byzantin, 149 ; — Bractéate, 149 ;

EPIGRAPHIE GRÉCO-ARAMÉENNE. — Terre cuite : Brique, 140 ;

EPIGRAPHIE GRÉCO-LATINE. — 1° Terre cuite : Poterie, 142 ;

2° Or : Bague, 100 ;

3° Ivoire : Bouton, 100 ; — Tessères, 99, 100 ;

EPIGRAPHIE ETRUSQUE. — 1° Monument : Urne cinéraire, 138 ;

2° Terre cuite : Askos, 96 ;

3° Bronze : Figurine, 152 ; — Strigiles, 33 ; — Pointe de lance, 139 ; Miroirs, 98, 151, 152 ; — Lécythe, 98 ;

4° Plomb : Balles de fronde, 138.

EPIGRAPHIE OSQUE. — 1° Bronze : Casque, musée de *Vienne*, 324 ;

2° Or : Bague, collection Castellani, 100.

ÉPIGRAPHIE GAULOISE. — Monuments : Groseau, 140, 299 ; — L'Isle, 189 ; — Notre-Dame-de-Laval, 253.

BIBLIOGRAPHIE. — R. Cagnat : *De alis exercitus romani, quales erant imperatorum temporibus*, par Jos. Valders, 39 ; — *Les assemblées provinciales*, par Cl. Pallu de Lessert, 90 ; — *Quaestiones de curatore reipublicae*, par Ed. Degner, 138 ; — *Les transformations politiques de l'Italie sous les empereurs romains*, par C. Jullian, 197 ; — *Notes sur quelques ruines romaines de la Subdivision du Kef*, par Espérandieu, 323.

R. Mowat : *Epigraphie gallo-romaine des Hautes-Alpes*, par Florian Vallentin, 39 ; *Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique*, par H. d'Arbois de Jubainville, 40 ; — *Culte des divinités d'Alexandrie hors de l'Egypte*, par Georges Lafaye, 90 ; — *De protectoribus et domesticis Augustorum*, par Camille Jullian, 91 ; — *Appunti di epigrafia etrusca*, par Vittorio Poggi, 138 ; — *Cachet*

d'oculiste romain trouvé à Houtain-l'Evêque, par H. Schuermans, 255; — *Notes sur deux cachets d'oculistes romains trouvés à Amiens et à Lyon*, par A. Danicourt, 255 ; — *Roman Lancashire*, par W. Thompson Watkin, 256 ; — *Manuel de philologie classique*, par Salomon Reinach, 323.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS. — *Comptes-rendus* : Acad. des Inscr. et B. Lettres, 40, 92, 139, 198, 256, 324 ; — Acad. d'Hippone, 43, 326 ; — Real Academia de la Historia, 143 ; — Instit. de corresp. arch. *(Bulletino)*, 43, 94, 142 ; (*Ephem. Epigraph.*), 44 ; — Soc. des Antiquaires de France, 42, 93, 141, 200, 257, 325 ; — Soc. des Antiquaires de Londres, 43 ; — Soc. de Borda, 325.

REVUES ET JOURNAUX PÉRIODIQUES. — *Analyses et extraits:* The Academy, 258 ; — Annales de la Fac. des Lettres de Bordeaux, 145 ; — Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich, 327 ; — Archivio Veneto, 45 ; — Bull. des ant. afric. 96, 203 ; — Bull. de corr. afr. 328 ; — Bull. de corr. hellénique, 259 ; — Bull. Critique, 95 ; — Bull. Monumental, 44, 95, 145, 259 ; — Courrier de Lyon, 328 ; — Gazette archéologique, 45 ; — Hermès, 147, 326 ; — Journal de Genève, 145 ; — Korrespondenzblatt, 200 ; — Nemausa, 146 ; — Revue archéologique, 44, 95, 145, 258 ; — Revue épigraphique du Midi de la France, 44, 95, 145, 203 ; — Rev. de philologie, 144 ; — Rheinischer Kurier, 45 ; Le Temps, 203.

CHRONIQUE. — Le musée de Bône, 45 ; — Antiquités parisiennes, 45 ; — Ventes publiques : d'antiquités diverses, 146 ; de la collection Castellani, 96-100, 148-152; de la collection Bertrand de St-Germain 204; diptyque consulaire de la collection Fountaine, 204. — Congrès archéologique de France, 100. — M. de Rossi, président de l'Académie d'archéologie chrétienne de Rome, 46. — Enseignement de l'épigraphie, 47. — Soutenances de thèses, 47. — Mission archéologique de MM. de Villefosse et Thédenat, 259. — Inscription retrouvée à Léon (Espagne), 329. — Un nouveau diplôme militaire, 330. — Une inscription sous les eaux du Rhône, à Lyon, 330. — Découverte d'une inscription à Nîmes, 330.

NÉCROLOGIE. — M. Ernest Muret, 48 ; Mlle Savigné, 100 ; M. Charles Tissot, 152 ; M. Albert Dumont, 204 ; M. Louis Revon, 330.

FIGURES DANS LE TEXTE

Inscription grecque d'Alexandrie, 263. — Estampilles de briques, 296. — Graffito sur brique, 298.

PLANCHES

I et II. Marques de bronziers. — III. Inscriptions de Carthage. — IV. Inscriptions d'Andon.

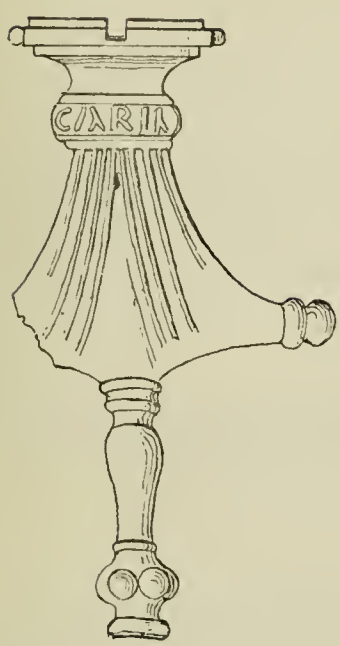

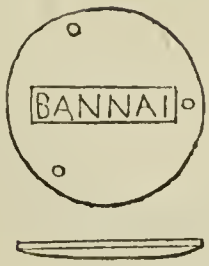

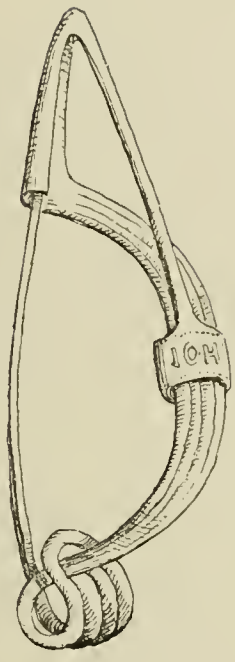

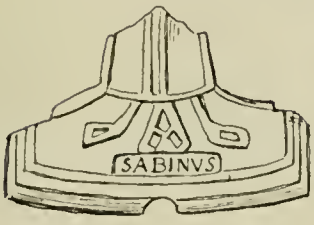

MARQUES DE BRONZIERS

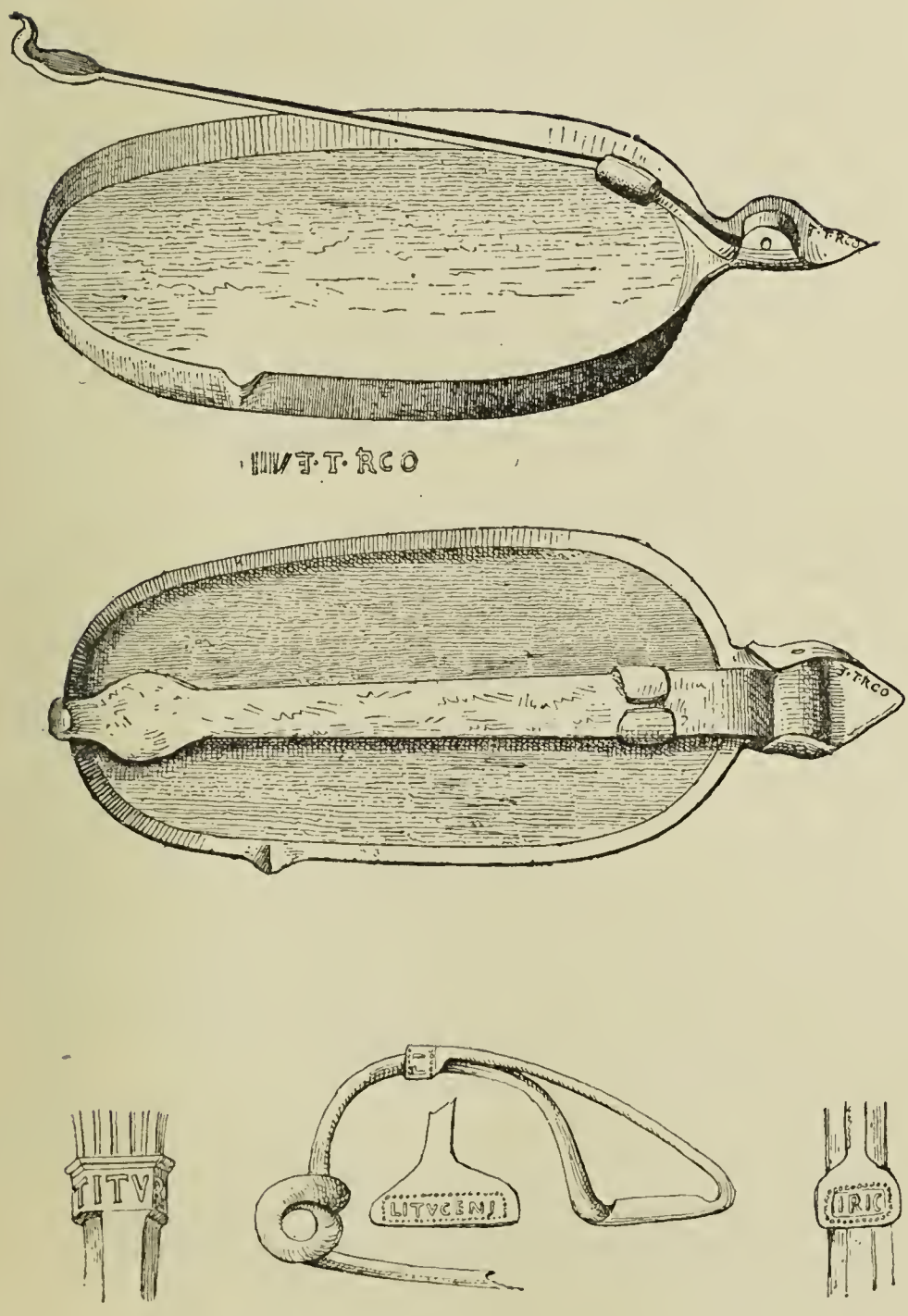

MARQUES DE BRONZIERS

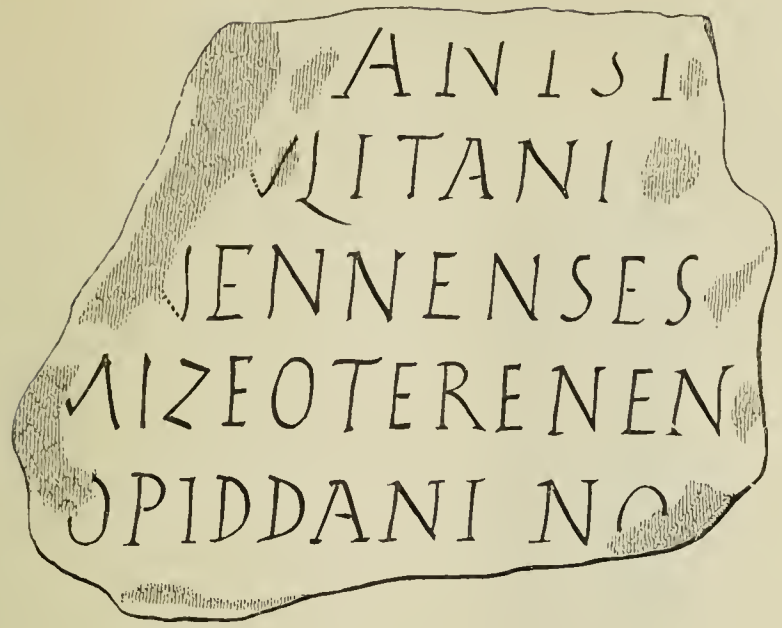

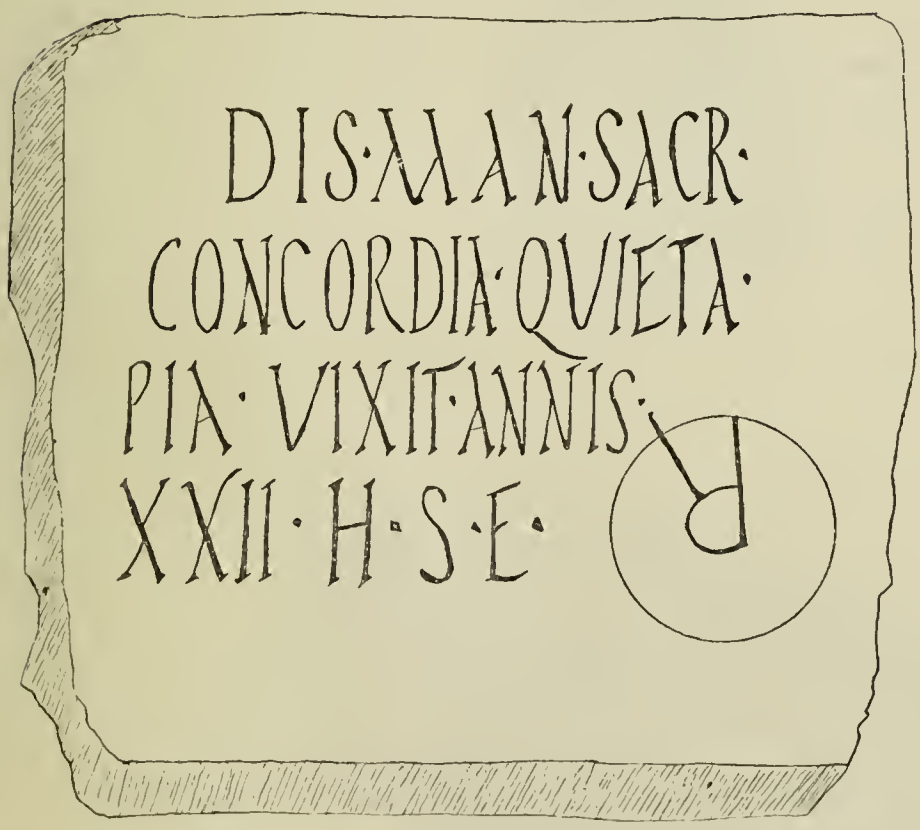

INSCRIPTIONS DE CARTHAGE

INSCRIPTIONS D'ANDON (Alpes-Maritimes)

GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01481 1836